

CANADA

II. OF C.

BILL C-74

C. DES C.

PROJET DE
LOI C-74

1990

OCT. 25 - NOV. 27

25 OCT. - 27 NOV.

No. 1 - 5

INDEX

J
103
H7
34-2
F57
A1
no. 1-5

LIBRARY OF PARLIAMENT
MAR 02 2012
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Thursday, October 25, 1990

Tuesday, October 30, 1990

Chairman: Clive Fretz

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le jeudi 25 octobre 1990

Le mardi 30 octobre 1990

Président: Clive Fretz

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee

BILL C-74

An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif

PROJET DE LOI C-74

Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence

RESPECTING

Order of Reference

CONCERNANT

Ordre de renvoi

ASSISTANT

Parliamentary Secretary to the Minister of Fisheries and Oceans

COMPARAIT

Ross Reid, Secretary Parliament of the Minister of Fisheries and Oceans

WITNESSES

(See back cover)

TÉMOINS

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament, 1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature, 1989-1990

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 1

Fascicule n° 1

Thursday, October 25, 1990
Tuesday, October 30, 1990

Le jeudi 25 octobre 1990
Le mardi 30 octobre 1990

Chairman: Girve Fretz

Président: Girve Fretz

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

BILL C-74

PROJET DE LOI C-74

An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof

Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference

Ordre de renvoi

APPEARING:

COMPARAÎT:

Ross Reid,
Parliamentary Secretary to
the Minister of Fisheries
and Oceans

Ross Reid,
Secrétaire parlementaire
du ministre des Pêches
et des Océans

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989-1990

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-74

Chairman: Girve Fretz

Members

George Baker
Bill Casey
Brian Gardiner
Lawrence MacAulay
Peter McCreath
Ross Reid
Larry Schneider
Geoff Scott—(8)

(Quorum 5)

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-74

Président: Girve Fretz

Membres

George Baker
Bill Casey
Brian Gardiner
Lawrence MacAulay
Peter McCreath
Ross Reid
Larry Schneider
Geoff Scott—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Thursday, October 25, 1990:

David Stupich replaced Brian Gardiner;
Ross Belsher replaced Ross Reid;
Ken Monteith replaced David Bjornson;
Brian Gardiner replaced David Stupich.

On Friday, October 26, 1990:

Ross Reid replaced Ross Belsher;
David Bjornson replaced Ken Monteith.

On Tuesday, October 30, 1990:

George Baker replaced Francis LeBlanc.
Larry Schneider replaced David Bjornson;
Geoff Scott replaced Stan Wilbee.

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le jeudi 25 octobre 1990:

David Stupich remplace Brian Gardiner;
Ross Belsher remplace Ross Reid;
Ken Monteith remplace David Bjornson;
Brian Gardiner remplace David Stupich.

Le vendredi 26 octobre, 1990:

Ross Reid remplace Ross Belsher;
David Bjornson remplace Ken Monteith.

Le mardi 30 octobre, 1990:

George Baker remplace Francis LeBlanc.
Larry Schneider remplace David Bjornson;
Geoff Scott remplace Stan Wilbee.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Center,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Friday, October 19, 1990:

Debate was resumed on the motion of Mr. Valcourt, seconded by Mr. MacKay,—That Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

After further debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to a Legislative Committee.

ATTEST

ROBERT MARLEAU

The Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du vendredi 19 octobre 1990:

Le débat reprend sur la motion de M. Valcourt, appuyé par M. MacKay,—Que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Après plus ample débat, la motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, OCTOBER 25, 1990

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, met at 3:39 o'clock p.m. this day, in room 306 West Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Ross Belsher, Bill Casey, Francis LeBlanc, Lawrence MacAulay, Peter McCreath, Ken Monteith, David Stupich.

In attendance: From the Office of the Law Clerk: Diane L. McMurray, Legal Counsel. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Morris, Research Officer.

Girve Fretz announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 113.

The Order of Reference, dated Friday, October 19, 1990, being read as follows:

ORDERED,—That Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

On motion of Peter L. McCreath, it was agreed,—That the Committee print 750 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence as established by the Board of Internal Economy.

On motion of Francis LeBlanc, it was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that three (3) members are present, including the Chairman or in his absence, the person designated to be Chairman of the Committee and including at least one (1) member of the Opposition.

On motion of Lawrence MacAuley, it was agreed,—That during the questioning of witnesses, the first spokesperson of each party be allotted 10 minutes and thereafter 5 minutes for other members of the Committee.

On motion of Peter L. McCreath, it was agreed,—That the Clerk of the Committee, in consultation with the Principal Clerk, Public Bills Office and the Chairman, be authorized to engage the services of temporary secretarial staff as required, for a period not to exceed 30 working days after the Committee has presented its Report to the House.

Agreed,—That the next meeting of the Committee be held on Tuesday, October 30, 1990, at 3:30 o'clock p.m., and that the Minister, together with officials from the Department be invited to appear; provided that upon completion of questioning, the Committee consider lists of potential witnesses submitted by Members of the Committee.

At 4:11 o'clock p.m., it was agreed,—That the Committee adjourn to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 25 OCTOBRE 1990

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, tient aujourd'hui sa séance d'organisation à 15 h 39 dans la salle 306 de l'édifice de l'Ouest.

Membres du Comité présents: Ross Belsher, Bill Casey, Francis LeBlanc, Lawrence MacAuley, Peter McCreath, Ken Monteith, David Stupich.

Aussi présents: Du Bureau du légiste et conseiller parlementaire: Diane L. McMurray, conseillère législative. *De la Bibliothèque du Parlement:* Christopher Morris, attaché de recherche.

Girve Fretz annonce qu'il a été nommé président du Comité en conformité de l'article 113 du Règlement.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi en date du 19 octobre 1990, ainsi libellé:

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Sur motion de Peter McCreath, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, suivant les directives du Bureau de régie interne.

Sur motion de Francis LeBlanc, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des séances, à entendre des témoignages et en permettre l'impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres du Comité soient présents, dont le président ou, en son absence, la personne désignée pour le remplacer, ainsi qu'un membre de l'opposition.

Sur motion de Lawrence MacAuley, il est convenu,—Que lors de l'interrogation des témoins, dix minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti, et cinq minutes par la suite, à chaque autre intervenant.

Sur motion de Peter McCreath, il est convenu,—Que le greffier, en consultation avec le président et le greffier principal du Bureau des projets de loi d'intérêt public, soit autorisé à retenir les services de personnel de soutien temporaire, selon les besoins, pour une période ne dépassant pas trente jours après le dépôt du rapport à la Chambre.

Il est convenu,—Que la prochaine séance ait lieu le mardi 30 octobre, à 15 h 30 et que le ministre et quelques hauts fonctionnaires y soient invités; par la suite, que le Comité examine la liste de témoins éventuels proposée par certains membres.

À 16 h 11, il est convenu,—Que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, OCTOBER 30, 1990

(2)

The Legislative Committee on Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, met at 4:01 o'clock p.m. this day, in room 371 West Block, the Chairman, Girve Fretz, presiding.

Members of the Committee present: George Baker, Bill Casey, Brian Gardiner, Lawrence MacAulay, Peter McCreath, Ross Reid, Larry Schneider, Geoff Scott.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Kristen Douglas, Research Officer.

Appearing: Ross Reid, Parliamentary Secretary to the Minister of Fisheries and Oceans.

Witnesses: From the Department of Fisheries and Oceans: John Meaney, Counsel, Legal Services; Jean-Eudes Haché, Assistant Deputy Minister, Atlantic Fisheries; David Good, Assistant Deputy Minister, Pacific & Freshwater Fisheries; Richard Roberts, Director, Strategic Planning Division, Strategic Policy & Planning Directorate.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, October 19, 1990, concerning Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Thursday, October 25, 1990 Issue No. 1*).

Ross Reid, Parliamentary Secretary made an opening statement.

Richard Roberts made a statement.

The Parliamentary Secretary and the witnesses answered questions.

Agreed,—That the Committee sit on Tuesday, Wednesday and Thursday, November 20, 21 and 22, if necessary, to hear witnesses.

On motion of Lawrence MacAulay, it was agreed.—That reasonable traveling and living expenses be paid to two representatives from the Pacific Trollers Association who will be invited to appear before the Committee in relation to Bill C-74.

At 6:00 o'clock p.m., it was agreed,—That the Committee adjourn to the call of the Chair.

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

LE MARDI 30 OCTOBRE 1990

(2)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, se réunit aujourd'hui à 16 h 01 dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Girve Fretz (*président*).

Membres du Comité présents: George Baker, Bill Casey, Brian Gardiner, Lawrence MacAuley, Peter McCreath, Ross Reid, Larry Schneider, Geoff Scott.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kristen Douglas, attaché de recherche.

Comparait: Ross Reid, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans.

Témoins: Du ministère des Pêches et des Océans: John Meaney, avocat, Contentieux; David Good, sous-ministre adjoint, Pêches dans le Pacifique et en eaux douces; Jean-Eudes Haché, sous-ministre adjoint, Pêches de l'Atlantique; Richard Roberts, directeur, Planification stratégique, Direction générale des politiques et de la planification stratégiques.

En conformité de son mandat en date du 19 octobre 1990, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 25 octobre 1990, fascicule n° 1*).

Ross Reid, secrétaire parlementaire, fait un exposé.

Richard Roberts fait un exposé.

Le secrétaire parlementaire et les témoins répondent aux questions.

Il est convenu.—Que le Comité se réunisse au besoin le mardi 20, mercredi 21 et jeudi 22 novembre, pour entendre des témoins.

Sur motion de Lawrence MacAulay, il est convenu.—Que des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient remboursés à deux membres de Pacific Trollers Association, qui seront invités à témoigner.

À 18 heures, il est convenu.—Que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Thursday, October 25, 1990

• 1539

The Chairman: I call this meeting to order. We are going to get cranked up here. These are the proceedings of the Legislative Committee on Bill C-74, an act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof.

• 1540

Quorum consists of five, not including the proposed chairman. I hope we will be able to work together.

I want to read to you a letter dated October 18, addressed to myself:

Pursuant to Standing Order 113, this is to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-74, an Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof.

This was signed by the Speaker, Mr. John Fraser.

I am going to ask the clerk if he will read out the order of reference to the committee.

The Clerk of the Committee: It is ordered that Bill C-74, an act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, be now read a second time and referred to a legislative committee.

The Chairman: Thank you very much. I have had an opportunity to peruse the library's legislative summary on the bill. It looks to me like good legislation.

I have not been involved in the work of the fisheries committee, so it is an issue that has not been at the forefront for me. It looks to me, however, like this is something that will be welcomed by those involved in the fishing industry. I would hope we could get through the legislation as quickly as possible.

Having said that, I want to introduce our law clerk, Diane McMurray, from the legal office. Diane, welcome to the committee today. From the research branch of the library, we welcome Christopher Morris. We appreciate having you here.

We need a motion that the committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*, as established by the Board of Internal Economy.

An hon. member: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: With regard to receiving and printing of evidence when quorum is not present, the motion is that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that three members are present, including the chairman, or in his absence, the person designated to be chairman of the committee.

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le jeudi 25 octobre 1990

Le président: À l'ordre. Allons-y! Nous entamons les délibérations du Comité législatif sur le projet de loi C-74, loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence.

Le quorum sera de cinq, sans inclure le président. J'espère que nous pourrons bien travailler ensemble.

J'aimerais maintenant vous lire une lettre en date du 18 octobre et qui m'est adressée:

Conformément à l'article 113 du Règlement, nous confirmons votre nomination en qualité de président du Comité législatif sur le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence.

Cette lettre est signée par M. John Fraser, Président de la Chambre.

Le greffier va maintenant vous lire l'ordre de renvoi du comité.

Le greffier du Comité: Il est ordonné que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité législatif.

Le président: Merci beaucoup. J'ai eu le temps de lire le résumé législatif préparé par la Bibliothèque du Parlement. Ce me semble une bonne loi.

Je n'ai pas participé aux travaux du Comité des pêches et cette question n'a donc vraiment jamais attiré mon attention. Cependant, il me semble que l'industrie de la pêche sera heureuse de ces mesures. J'ose espérer que nous pourrons faire tout ce travail très rapidement.

Cela dit, j'aimerais vous présenter notre conseillère législative, Diane McMurray, du bureau du légiste. Bienvenue, Diane. Du service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, nous avons Christopher Morris à qui nous souhaitons aussi la bienvenue et que nous sommes heureux d'avoir avec nous.

Il nous faut maintenant une proposition portant que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages* ainsi que l'a établi le Bureau de la régie interne.

Une voix: Je le propose.

La motion est adoptée

Le président: Pour ce qui est de l'audition et de l'impression des témoignages en l'absence du quorum, quelqu'un devrait proposer que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recevoir des témoignages et autoriser leur impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres, dont le président ou, en son absence, son suppléant, soient présents.

[Texte]

Mr. McCreath (South Shore): To start out with, I think you should add the proviso, "provided a member of the opposition is present".

The Chairman: Exactly. That was not in that paragraph, was it? But it is a footnote. Do you agree with that motion?

Mr. Stupich (Nanaimo—Cowichan): We do not really need a member of the government there.

The Chairman: No, but we do need a member of the opposition.

Mr. Stupich: Okay, then I agree.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): I so move.
Motion agreed to

The Chairman: With regard to the questioning of witnesses, that during the questioning of witnesses, the first spokesperson of each party be allotted ten minutes, and thereafter five minutes for other members of the committee.

This is what I would like to do. If you adopt this and you want ten minutes, we then would go, for example, to a member of the opposition and then to a government member, to an opposition member and to a government member, back and forth until we have exhausted all the members here. Is that agreed?

Some hon. members: Agreed.

Mr. MacAulay (Cardigan): I so move.
Motion agreed to

The Chairman: With regard to the support staff, the motion reads that the clerk of the committee, in consultation with the principal clerk, Public Bills Office, and the chairman be authorized to engage the services of temporary secretarial staff as required, for a period not to exceed 30 working days after the committee has presented its report to the House. There probably is no need for that, but it is a housekeeping matter.

Mr. McCreath: I so move.
Motion agreed to

• 1545

The Chairman: Thank you very much. Now that we have had our organizational meeting, I am suggesting—I have a tentative schedule drawn up—we meet next Tuesday at 3.30 p.m., and then Thursday at 11 a.m. and 3.30 p.m.

Mr. McCreath: Before we start setting dates, we should determine some preliminary discussion as to what we are going to do. I will not be here next Thursday. In fact, I would hope all members from Nova Scotia will be joining on the steps of Province House to protest the provincial government's failure to pass the Lockeport plan, but maybe by then they will have seen the light.

I certainly would not want to preclude the committee from functioning in my absence, because it is extremely important this bill be passed through this session of Parliament. In that regard, it is obvious we are going to have

[Traduction]

M. McCreath (South Shore): Tout d'abord, on devrait ajouter «pourvu qu'un député de l'opposition soit présent».

Le président: Exactement. Cela ne se trouvait pas dans ce paragraphe, n'est-ce pas? Mais il y a une note en bas de page. Vous êtes d'accord?

M. Stupich (Nanaimo—Cowichan): La présence d'un député ministériel n'est pas vraiment nécessaire.

Le président: Non, mais il nous faut absolument un député de l'opposition.

M. Stupich: Parfait, je suis d'accord.

Des voix: Honte!

M. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Je le propose.
La motion est adoptée

Le président: Peut-on proposer que lors de l'interrogation des témoins, 10 minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti et cinq minutes par la suite à chaque autre intervenant?

Voilà ce que j'aimerais faire. Si cette proposition est adoptée et que vous voulez 10 minutes, nous pourrions, par exemple, passer à un député de l'opposition puis à un député ministériel, à un député de l'opposition et ensuite à un député ministériel et ainsi de suite jusqu'à ce que tous présents aient eu leur tour. Ça vous va?

Des voix: D'accord.

M. MacAulay (Cardigan): Je le propose.
La motion est adoptée

Le président: Pour ce qui est du personnel de soutien, que le greffier du comité, en consultation avec le greffier principal du Bureau des projets de loi d'intérêt public, ainsi qu'avec le président, soit autorisé à retenir au besoin les services d'employés additionnels, pour la durée du mandat du comité, pour une période ne dépassant pas 30 jours ouvrables après le dépôt de son rapport final. Ce n'est peut-être pas vraiment nécessaire, mais cela fait partie des chinoiseries administratives.

M. McCreath: Je le propose.
La motion est adoptée

Le président: Merci beaucoup. Maintenant que nous avons tenu notre séance d'organisation, je propose, pour fins de discussion, que nous nous réunissions ici mardi prochain, à 15h30 et ensuite jeudi à 11 heures et 15h30.

M. McCreath: Avant de fixer des dates, nous devons savoir ce que nous allons faire. Je ne serai pas ici jeudi prochain. À vrai dire, j'ose espérer que tous les députés de la Nouvelle-Écosse se rencontreront sur les marches de l'Assemblée législative, *Province House*, pour protester le manque d'initiative du gouvernement provincial qui n'a pas encore adopté le plan *Lockeport*, quoi qu'il aura peut-être vu la lumière d'ici là.

Je ne voudrais certes pas empêcher le Comité de travailler en mon absence, parce qu'il est très important que ce projet de loi soit adopté pendant cette session-ci. À cet égard, il est évident que nous devons expédier les choses

[Text]

to expedite it and have it out of here. Obviously these things are all by agreement among the various parties, but the advice I got was that we should try to have this bill out of here by the middle of November—toward the third week of November—if it is going to make it into law.

Perhaps before you start specifying dates we might have some informal discussion about the activities of the committee. We could conceivably have an extremely lengthy list of witnesses, because the subject is of great interest.

It is important to remind ourselves that we are not the standing committee on fisheries, but a legislative committee to deal with this particular bill. Most of the provisions in the bill have been widely called for within the industry—by fishermen themselves, by their representatives, and by various corporate entities—so I would think their interest is best served by our getting the legislation through Parliament this session, rather than by necessarily hearing from absolutely everybody who might come before us, though I suspect it is not unreasonable that we should hear some witnesses. I certainly look forward to suggestions from all members of the committee about that.

Francis and I had discussed the possibility of the committee holding hearings in Atlantic Canada. I have checked into that, but I did not get a chance to talk to you, so I will do it here. I have been advised of two things. One is that this is a very extraordinary procedure for a legislative committee—that normally it should be done by the standing committee. The only recent exception was Bill C-21, with which you and Robert and I are very familiar, but that was done under a unique circumstance—not only by agreement of the House, but by prior consultations among House leaders, and so on. The answer I got back was it would not normally be an acceptable thing for a legislative committee such as this.

I also had it pointed out to me that the time involved in making the necessary arrangements would probably preclude our getting the bill, in which case there is no point in doing it for that reason, so as I say, perhaps we should think in terms of the committee having a specific number of meetings and allow the kind of schedule you are talking about over an agreed-upon period, and then negotiate from a list of potential witnesses.

I am a little concerned that the parliamentary secretary is not here today. I expect he may have some suggestions on behalf of the minister and the government. He also happens to come from a province different from the one I do, so he may have ideas different from mine.

• 1550

I was going to put the suggestion to you, Mr. Chairman, that we attempt today to agree to a reasonable schedule, and that we plan to come next Tuesday, which I believe is the first date on your suggested list, and that we all come to that with suggestions of witnesses. With some of them there will be redundancies and with some of them there will not, but we then see what we can do to try to accommodate within the reasonable timeframe as many witnesses as different members of the committee would think appropriate to call.

[Translation]

pour renvoyer le projet au plus vite. Évidemment, tout cela se fait après accord des partis, mais on m'a bien averti que nous devrions essayer d'en avoir terminé du projet de loi dès la mi-novembre, vers la troisième semaine de novembre, si l'on veut que le projet devienne loi.

Peut-être qu'avant de commencer à préciser les dates de réunion, il vaudrait mieux se parler de façon officieuse des activités du Comité. Il serait possible d'avoir une liste interminable de témoins parce que le sujet est d'un très grand intérêt.

Il est important de nous rappeler que nous ne sommes pas le Comité permanent des pêches, mais plutôt un Comité législatif créé pour étudier ce projet de loi précis. La plupart des dispositions du projet de loi ont été largement inspirées des demandes qui nous viennent de l'industrie elle-même, des pêcheurs eux-mêmes, leurs représentants, diverses compagnies, et je crois donc que nous servirions au mieux leurs intérêts en faisant adopter ce projet de loi dès la présente session plutôt que de nous attarder à entendre absolument tous les témoins qui voudraient comparaître—quoique j'imagine qu'il n'est pas déraisonnable de penser qu'il nous faudrait en entendre quelques-uns. J'ai bien hâte de savoir ce qu'en pensent les autres membres du Comité.

Francis et moi-même nous sommes demandé s'il serait bon de tenir nos audiences dans les Maritimes. J'ai déjà vérifié, mais je n'ai pas eu l'occasion de vous en parler avant; je le fais donc maintenant. On m'a dit deux choses. D'abord, c'est une mesure extraordinaire pour un Comité législatif. Normalement, cela se fait par le Comité permanent. La seule exception récente à cette règle concernait le projet de loi C-21 que vous, Robert et moi-même connaissons très bien, mais c'était une circonstance unique: Non seulement cela s'est-il fait par accord de la Chambre, mais aussi après consultation antérieure des Leaders en Chambre et j'en passe. On m'a répondu que ce n'est normalement pas acceptable pour un Comité législatif comme le nôtre.

On a aussi souligné que le temps qu'il faudrait pour tout préparer signifierait probablement que l'on ne pourrait faire adopter le projet de loi, auquel cas il ne serait pas utile de procéder de cette façon; donc, comme je le disais, peut-être devrions-nous prévoir un nombre précis de réunions qui nous permettraient de dresser le genre d'échéancier qui vous agréé pour ensuite négocier à partir d'une liste de témoins éventuels.

Il est dommage que le secrétaire parlementaire ne soit pas ici aujourd'hui. Il a peut-être des propositions à nous faire au nom du ministre et du gouvernement. Il vient aussi d'une province différente de la mienne et il pourrait donc avoir des idées différentes des miennes.

J'allais donc proposer, monsieur le président, que nous dressions dès aujourd'hui un échéancier raisonnable en prévoyant revenir mardi prochain, qui est la première date que vous proposez sur votre liste, je crois, et que nous propositions alors la liste des témoins que nous voudrions inviter. Il y aura certains recoupements mais nous verrons alors ce que nous pouvons faire, dans le cadre de cet échéancier, pour faire venir autant de témoins que les divers députés croiront raisonnable.

[Texte]

Mr. LeBlanc: Mr. Chairman, I did not have a chance to discuss with my colleague the feasibility of travel for this committee. The reason I raised it initially was because of the nature of the legislation, which has to do with increasing fines and improving the enforcement of the violations on Fisheries Act provisions. I thought it would be important that we have a chance as a committee to examine how those provisions will work in practice, which is why I suggested that the committee consider travelling at least to perhaps the east coast to see how those amendments would actually work.

Our party has gone on record as saying we support the bill in principle, but we do have some concerns. One of the concerns we have had is that although I think there is a general agreement with the goal of the bill, which is to increase the fines for Fisheries Act violations, there still are many groups who feel they have been inadequately consulted about the details of those provisions.

We also have specific concerns about some of the information requirements that are going to be made of fishermen, particularly inshore fishermen, that are in the legislation. We believe there should be some opportunity for fishermen to have a chance to have some say about that, as well as the way in which the provisions will be enforced.

So we would like to have some opportunity to call witnesses. I have a list of witnesses I have already consulted who would like to appear. Also, I believe there are some grounds for perhaps seeing how this bill would actually operate in practice before we present it for third reading. I believe that work could be done during the month of November.

As far as I am concerned, I presume that what Mr. McCreath is saying is accurate as to the nature of the rules as they concern legislative committees travelling across the country, so perhaps that is not possible to do. I just wanted to say that I believe that is part of the work of a committee of this kind, given the subject-matter this committee is dealing with, which is enforcing Fisheries Act provisions having to do with discarding of fish and spoiling the fish habitat and other questions that are dealt with in the bill.

I agree that we should deal with the legislation expeditiously. I think we can do it in November. I would like to have an opportunity to explore further whether in fact we could make one trip. Of course if that is not possible I would be willing to accept reasonable arguments.

One final thing as far as next week: if a number of us are not going to be here on Thursday, and that includes me, perhaps we could have a heavier schedule the following week to make up for that.

The Chairman: I will recognize Mr. MacAulay, but before I do let me make just a couple of comments. Mr. LeBlanc mentioned about getting through the bill in November. I would hope it would be early in November. There is talk of us proroguing some time. I do not have any inside information—I am not privy to anything that you people are not, but I want to lay that before you.

[Traduction]

M. LeBlanc: Monsieur le président, je n'ai pas eu l'occasion de parler à mes collègues de voyages éventuels de notre comité. Je l'ai proposé à cause de la nature même du projet de loi où il est question d'augmenter les amendes et les peines pour toute violation ou disposition de la Loi sur les pêches. J'ai cru qu'il serait important que le comité ait l'occasion d'étudier comment ces dispositions se traduiraient en pratique et c'est pour cela que j'ai proposé que le comité songe à se rendre au moins peut-être sur la Côte Est pour voir quelles seraient les répercussions de tout cela dans la vraie vie.

Notre parti appuie officiellement le principe du projet de loi, mais nous avons quand même certaines inquiétudes. Même si nous sommes d'accord avec l'objectif principal du projet de loi, qui est d'augmenter les amendes pour toute violation à la Loi sur les pêches, il y a encore bien des groupes qui ont l'impression qu'on ne les a pas suffisamment consultés au niveau du détail de ces dispositions.

Nous avons aussi certaines inquiétudes précises concernant les renseignements qui seront exigés des pêcheurs, particulièrement des pêcheurs côtiers, et qui se trouvent dans le projet de loi. Nous croyons que les pêcheurs devraient avoir l'occasion de se faire entendre à ce sujet ainsi qu'à propos de la façon dont on entend faire respecter les dispositions.

J'aimerais donc que nous puissions entendre des témoins. J'ai une liste de témoins que j'ai déjà consultés et qui aimeraient bien comparaître. Il serait peut-être intéressant de voir quelles seraient les répercussions de ce projet de loi dans la réalité quotidienne avant qu'il ne soit renvoyé en troisième lecture. Je crois que ce travail pourrait se faire pendant le mois de novembre.

Pour ma part, je présume que M. McCreath s'est bien renseigné concernant le règlement qui s'applique aux comités législatifs qui voudraient voyager et ce n'est donc peut-être pas possible de le faire. Je tiens cependant à dire qu'il me semble que cela devrait faire partie du travail d'un comité comme le nôtre, étant donné la nature du sujet, c'est-à-dire veiller au respect des dispositions de la Loi sur les pêches concernant le taux de rejet du poisson, la modification de son habitat et toutes les autres questions dont traite le projet de loi.

Je suis d'accord que nous devrions faire vite. Je crois que nous pouvons avoir terminé en novembre. J'aimerais quand même pouvoir étudier la possibilité de faire au moins un voyage. Évidemment, si ce n'est pas possible, je suis prêt à écouter la voix de la raison.

Une dernière chose à propos de la semaine prochaine: si bon nombre d'entre nous ne seront pas ici jeudi, et je m'inclus dans ce nombre, peut-être pourrions-nous siéger plus souvent la semaine suivante pour compenser.

Le président: Je donne la parole à M. McAulay, mais avant de le faire, j'aimerais faire quelques commentaires. M. LeBlanc voudrait pouvoir étudier le projet de loi pendant le mois de novembre. J'espère que nous en aurons terminé tôt en novembre. Il est question de proroger les Chambres. Je ne suis pas dans le secret des dieux, je ne suis mis au courant de rien que vous ne sachiez déjà vous-mêmes, mais je voulais tout simplement vous le rappeler.

[Text]

Regarding travel, I think travel is usually done by standing committees, not by legislative committees, so I would hope we do not. If you decide to travel to Atlantic Canada for a day and the whips agree, you run the risk of having to go to the west coast. I know your interest is with Atlantic Canada, but there are people who are going to be concerned about the west. I throw that out as a caveat.

• 1555

I would like to propose that we meet with officials on Tuesday and that you come with your proposed list of witnesses. Then on Tuesday we will decide how many witnesses we should hear, whether it is two or six or eight, and then have the clerk immediately start calling the witnesses. On Tuesday we could look at our schedule. If Thursday is not suitable for a number of you from Atlantic Canada, we will have to look at something else. I throw that out as a proposal.

Mr. MacAulay: I think you have pretty well covered it. I cannot be here Wednesday, Thursday or Friday, but I will certainly be available at any time the following week.

I am also new at this, but I think it would be a great asset if we could view some of the surveillance and the discarding of fish, even if it is only on the east coast. I realize that if it is never done, we cannot do it.

We have contacted witnesses from the west coast, British Columbia in particular, and it will be impossible for those witnesses to be here from November 12 to 17 because they have commitments in their own province. I think we have to meet and decide fairly soon what witnesses we are going to call and when if we cannot travel, although I would be only too pleased if we could.

Mr. Belsher (Fraser Valley East): Most of us will not be here that week either. That is the week the House adjourns.

Mr. Stupich: I was going to move a motion, but I will not take advantage of that, since everybody else is just talking about it.

I would like to see the committee consider travelling. There are only half a dozen of us who would want to go and would be able to go. We could arrange to pack our bags and be gone early next week, and we know who we are. When it comes to identifying witnesses, some of the groups are going to take a little bit of time to get their act together and decide who is going to appear before the committee and who is not. Then they have to start trying to clear their calendars to make travel arrangements. It would just seem to me that we could make a trip to the east or west coast next week, and if that meant having to go to the west coast if we had gone to the east, that is not a problem; that is a benefit. We could go next week to one coast and the following week to the other coast and be done before Remembrance Day. It would give them that much more time to arrange to meet with us.

[Translation]

Pour ce qui est de voyager, je crois que ce sont d'habitude les comités permanents qui font ce genre de chose, pas les comités législatifs et j'espère donc que nous n'en ferons rien. Si vous décidez d'aller passer une journée dans la région atlantique et que les whips acceptent, vous risquez d'être obligé d'aller aussi sur la côte ouest. Je sais que votre intérêt porte sur la région atlantique du Canada mais il y en a qui vont se préoccuper de la côte ouest. Je vous en avertis.

J'aimerais proposer que nous rencontrions les hauts fonctionnaires mardi et que vous veniez nous présenter votre liste de témoins éventuels. Nous pourrions alors décider combien de témoins nous devrions entendre, soit deux, six ou huit, après quoi le greffier pourra commencer immédiatement à communiquer avec les témoins. Mardi également nous pourrions examiner notre calendrier de réunions. Si jeudi ne convient pas à un certain nombre d'entre vous qui venez de la région atlantique, nous devons envisager un autre jour. C'est une proposition que je fais.

M. MacAulay: Je pense que c'est tout. Je ne pourrai pas être ici mercredi, jeudi ou vendredi mais je serai certainement disponible tous les jours de la semaine suivante.

Je n'ai pas non plus d'expérience, mais j'estime qu'il serait très utile que nous puissions voir comment on effectue la surveillance et comment on dispose du poisson, même si ce n'est que sur la côte est. Je comprends que si cela ne s'est jamais fait, nous ne pourrions pas le faire.

Nous avons communiqué avec des témoins de la côte ouest, en particulier de la Colombie-Britannique, et ils ne pourront pas être ici la semaine du 12 au 17 novembre parce qu'ils ont d'autres engagements dans leur propre province. Je pense que nous devons nous rencontrer et décider très bientôt quels témoins nous allons convoquer et à quelle date, si nous ne pouvons pas voyager. Je serais cependant ravi si nous le pouvions.

M. Belsher (Fraser Valley-Est): La plupart d'entre nous ne seront pas ici non plus cette semaine-là. C'est la semaine d'ajournement de la Chambre.

M. Stupich: Je vais proposer une motion, mais je n'essaierai pas d'en tirer avantage, puisque tous les autres en parle justement.

J'aimerais que le comité examine la possibilité de voyager. Nous sommes seulement une demi-douzaine à vouloir voyager et nous pourrions le faire. Nous pourrions faire nos valises et être prêts à partir au début de la semaine prochaine et nous savons de qui il s'agit. Pour ce qui est de décider quels témoins comparaitront, certains des groupes prendront un certain temps à s'organiser et à décider qui comparaitra devant le comité. Ensuite ils commenceront à se libérer et à organiser leur voyage. Il me semble simplement que nous pourrions nous rendre sur la côte est ou la côte ouest la semaine prochaine et s'il faut que nous allions sur la côte ouest parce que nous serons allés sur la côte est, je ne vois là aucune difficulté, j'y vois même un avantage. Nous pourrions aller sur la côte est la semaine prochaine et sur la côte ouest la semaine suivante, de sorte que nos voyages seront terminés avant le jour du Souvenir. Les groupes de témoins auraient ainsi beaucoup plus de temps pour organiser leur comparution devant le comité.

[Texte]

Mr. McCreath: Mr. Chairman, I would strongly endorse your suggestion of gathering our lists and suggestions and coming here next Tuesday with a view to detailed planning. I would also suggest that in view of the fact that there is a week when the House does not function, we should target to have the committee's task done prior to that break, if at all possible.

On the issue of travel, I certainly would not want to mislead my colleagues opposite. I am advised that there is nothing to preclude a legislative committee from travelling. It is extremely unusual and would not normally be done. Second, it would require a fairly lengthy process in terms of negotiation among House leaders to have it agreed to and have the unanimous consent of the House. As you know, these days we are not always certain that we are going to get the unanimous consent of the House on anything. So I think logic would dictate that this might not be wise, even though it is a technically legal and possible course of action.

Having served on the subcommittee on fisheries for the last couple of years, I know we have had some frustrations as a committee, and I do not think we have been as effective as we might have been. I think Francis brings up an extremely important point with his suggestion of implementing and observing that process and how effectively it operates. Indeed, there is nothing like being on the spot to find out how things function. With my particular constituency I can say that from first-hand experience. I am on wharfs and fishing boats all the time.

• 1600

I do think, however, that we are in a bit of a before-the-facts situation with the legislation. I really believe that while that is a function that should quite properly be done, and I think it would be a very useful thing, it might be more properly done by the standing committee following passage of the legislation to examine the implementation and the effect of implementation of the legislation. So in the light of the discussions I had earlier and in my desire, which I think does reflect not only the opinion of the parties in the House but indeed the wishes of the industry that the legislation be achieved, I think we should come here next week and plan a series of meetings of this committee, bring forward the witnesses we feel can constructively contribute to the process, but target ourselves to complete the task prior to the break.

I think that is a decision, Mr. Chairman, that obviously the committee would make when it has the meeting you proposed. I guess my main point is to endorse that suggestion that we do that detailed planning on Tuesday.

We might conceivably... If members were interested, if we schedule a meeting for Tuesday, hopefully it would not take us an hour and a half or two hours to do that. Would it be worthwhile to consider asking the minister to come next Tuesday, say to allow some time for us to sort out what we are going to do, but we could actually begin the process perhaps by having the minister come and open the thing and explain his bill? That is kind of normal in committees to have

[Traduction]

M. McCreath: Monsieur le président, j'accepte d'emblée votre proposition de recueillir nos listes et nos suggestions, en prévision d'une réunion mardi prochain pour la planification détaillée de notre programme. En outre, étant donné qu'il y a une semaine pendant laquelle la Chambre ne siègera pas, je pense que nous devrions essayer d'avoir terminé notre tâche avant ce congé, si c'est possible.

Pour ce qui est de l'idée de voyager, je ne cherche certainement pas à induire mes collègues d'en face en erreur. On m'a informé que rien n'empêche un comité législatif de voyager. C'est extrêmement inhabituel cependant. Deuxièmement, le leader à la Chambre devrait en discuter assez longuement afin de négocier une entente et d'obtenir le consentement unanime de la Chambre. Comme vous le savez, par les temps qui courent, nous ne sommes pas toujours certains de pouvoir obtenir le consentement unanime de la Chambre pour faire quoi que ce soit. Logiquement, je pense qu'il ne serait peut-être pas sage de le faire, même si c'est possible et légal en principe.

Je suis membre du sous-comité des pêches depuis environ deux ans et je sais que nous avons connu certaines déceptions. Je ne pense pas que nous avons été aussi efficaces que nous aurions pu l'être. Francis soulève un argument extrêmement important, à mon avis, en proposant de mettre en oeuvre et d'observer ce processus afin d'en vérifier l'efficacité. En effet, rien ne vaut la présence sur les lieux, pour voir comment les choses fonctionnent. Je peux vous l'assurer, car dans ma circonscription, je tiens à être régulièrement sur place. Je me rends constamment sur les quais et à bord des bateaux de pêche.

J'estime cependant que nous agirions un peu prématurément et même si une telle vérification s'impose, je pense qu'il serait préférable que le comité permanent s'en occupe après l'adoption de la mesure législative. Il pourrait ainsi vérifier la mise en oeuvre et l'efficacité de la loi. Étant donné les entretiens que j'ai déjà eus et mon désir de voir adopter le projet de loi, désir partager non seulement par les partis à la Chambre mais aussi par les représentants de l'industrie, je pense que nous devrions nous réunir la semaine prochaine et préparer une série de réunions du comité où comparaitraient les témoins qui peuvent contribuer de façon constructive au processus, selon nous. Nous devrions nous fixer pour objectif de terminer notre tâche avant le congé de la Chambre.

Je pense que le comité devrait prendre cette décision lors de la réunion que vous proposez de tenir, monsieur le président. Je tiens donc à appuyer votre suggestion de procéder à cette planification détaillée mardi.

Nous pourrions peut-être même... si nous organisons une réunion mardi, nous n'aurions probablement pas besoin de plus d'une heure et demie ou deux heures et si les membres du comité le voulaient, nous pourrions peut-être envisager la possibilité d'inviter le ministre à nous rencontrer mardi prochain. Nous pourrions par exemple prévoir un certain temps pour décider ce que nous allons faire, puis nous pourrions vraiment commencer nos travaux en invitant le

[Text]

the minister come before the committee, is it not? We know we are going to call him. So what we could do is plan that meeting to have part of the meeting to go over our lists and sort out our witnesses, but then we could also have the minister as well, either for the first hour or for the second hour or something like that, if that were agreeable to members and the minister were available.

The Chairman: Thank you, Mr. MacAulay—excuse me, Mr. McCreath. My apologies to Mr. MacAulay. My apologies to Mr. McCreath, I should say. Well both of you, I am sorry.

Mr. Belsher: I am inclined to agree with what you are suggesting. I know there has been quite extensive consultation taking place in the production of the bill, so at this stage of the game, when we finally get to this point, we would want to keep it a very confined list as to who we might be calling.

A legislative committee is not a committee for rewriting the bill, but to make sure the bill is there as to what it says it will do and that sort of thing. Consequently, that is why legislative committees are not mandated to travel. They have to get permission to travel, whereas standing committees can request and it is usually granted quite freely.

So I think if we could get the minister next Tuesday, that would go a long way in helping to set the tone of what we need.

The Chairman: I agree with you. What would you think of this, then: if we tried to get the minister here, if we blocked in two hours—if we had the minister for an hour and then we took an hour or two or half an hour or whatever to talk about our witnesses to thresh that out? If the minister were not available, would you want the parliamentary secretary, or would you prefer to have officials? The minister will bring some officials with him anyway, but let us say if the minister were not available, would you then want to have the parliamentary secretary, or would you prefer to have the officials and the parliamentary secretary? Let us have some input from you in that regard.

Mr. LeBlanc: I am almost thinking that perhaps it would be good to start with the officials. We could get some explanation before the minister appears. The minister would want to reply to what we have discovered about the legislation in committee. If we are limited in our access to the minister in terms of his schedule, it might be a good idea to start with the officials and then we would have something to ask our witnesses.

The Chairman: You would prefer that over having the minister?

Mr. LeBlanc: I am not wedded to that notion, but it sounds good to me.

[Translation]

ministre à venir nous expliquer le projet de loi, n'est-ce pas? Les comités invitent normalement les ministres à comparaître, n'est-ce pas? Nous savons que nous allons l'inviter à comparaître. Nous pourrions donc consacrer une partie de la réunion à examiner nos listes de témoins pour choisir ceux que nous convoquerons, et nous pourrions également recevoir le ministre, soit pendant la première heure ou pendant la deuxième heure, si les membres du comité sont d'accord et si le ministre est libre.

Le président: Je vous remercie, monsieur MacAulay... je vous demande pardon, monsieur McCreath. Je vous présente mes excuses, monsieur MacAulay. Je devrais plutôt présenter mes excuses à M. McCreath. Enfin, je m'excuse auprès de vous deux.

M. Belsher: Je suis porté à accepter votre suggestion. Je sais que de vastes consultations ont eu lieu pendant la préparation du projet de loi et je pense donc qu'à ce stade, nous voudrions limiter considérablement la liste des témoins que nous pourrions convoquer.

Un comité législatif n'a pas pour tâche de réécrire le projet de loi, mais plutôt de s'assurer notamment qu'il accomplira les objectifs visés. C'est donc pourquoi les comités législatifs n'ont pas le mandat de voyager. Ils doivent obtenir l'autorisation de voyager, mais cette autorisation n'est pas aussi facile à obtenir que pour les comités permanents.

Je pense donc que si nous pouvions obtenir la participation du ministre mardi prochain, nous aurions une meilleure idée de ce que nous avons à faire.

Le président: Je suis d'accord avec vous. Que penseriez-vous de prévoir une réunion de deux heures, pendant laquelle nous accorderions une heure au ministre, pour ensuite discuter pendant une demi-heure ou une heure des témoins que nous devrions convoquer? Si le ministre ne peut pas venir, voulez-vous que nous invitions le secrétaire parlementaire ou préféreriez-vous les hauts fonctionnaires? Le ministre se fera accompagner de certains hauts fonctionnaires de toute manière, mais s'il ne peut pas venir lui-même, voudriez-vous que nous invitions le secrétaire parlementaire, ou préféreriez-vous entendre en même temps les hauts fonctionnaires et le secrétaire parlementaire? Je voudrais votre avis sur cette question.

M. LeBlanc: Je suis porté à croire qu'il serait peut-être préférable de commencer avec les hauts fonctionnaires. Nous pourrions ainsi obtenir certaines explications avant la comparution du ministre. Le ministre voudra sûrement répondre aux questions qui découleront de ce que nous aurons appris au comité au sujet du projet de loi. Si le ministre ne peut pas passer beaucoup de temps avec nous parce que son horaire est trop chargé, il serait peut-être préférable d'interroger d'abord les hauts fonctionnaires afin d'avoir ensuite des questions pertinentes à poser à nos témoins.

Le président: C'est ce que vous préféreriez plutôt que d'entendre le ministre?

M. LeBlanc: Je n'y tiens pas mordicus, mais je trouve que c'est une bonne idée.

[Texte]

Mr. Stupich: Would it be possible to get some of the officials from the east and west coasts, so that we get some of the people who are involved in administering these regulations?

The Chairman: I do not see why not.

Mr. Stupich: Those are the kinds of people I would like to have at the meeting, whether or not the minister is available.

Mr. McCreath: I certainly have sympathy for the suggestion, but is it not up to us to invite them and then they send the people they wish to have speak for them?

• 1605

Mr. Stupich: We can tell them we would like to have somebody proposed.

Mr. McCreath: Yes. It is certainly interesting that we have new ADMs for both the Pacific and the Atlantic right now, but it so happens that the guy who has just been made ADM for the Atlantic was the DG in Nova Scotia for the last several years, so he is the guy who has been running it. Also with respect to the matter of the minister, unless I misunderstand the circumstances it is his bill, so he is the guy who has to answer for it, and he chooses to bring officials to answer technical questions for him. I would think that normally, since it is the minister's bill, you invite him to come and give that kind of explanation. Then we presumably would want him back when we get to clause-by-clause study.

So it is not that you do not get a kick at a can at him both ways. Clearly, he has to be there to answer the points that are raised at the end, but I think we should leave it to the flexibility of the chair and the clerk. I would hate to see us not take advantage of next Tuesday's meeting, so let us not peg it at just the minister or just the officials. I think we want somebody to come who can give that opening round and who can say here is our bill and this is why we are doing it. We can get the process under way.

Mr. MacAulay: That is good enough.

Mr. McCreath: I think it is agreed among ourselves that when we do this clause by clause we would want the minister or the appropriate persons to come here and answer the questions for us as we deal with the amendments and that sort of thing.

Mr. Stupich: Mr. Chairman, the concerns I have heard about the legislation are concerns I had myself when we discussed this. I remember the second reading was thrust upon us very quickly. The frustrations are that the penalties are there and the regulations are there, and some people have been trying to observe them and others have not, and a lot of the people who have not been observing them have not been caught and are not being dealt with. The ones who are caught are dealt with by a slap on the wrist.

[Traduction]

M. Stupich: Pourrions-nous convoquer des hauts fonctionnaires de la côte est et de la côte ouest, afin de pouvoir poser des questions à des gens qui s'occupent de l'application de ces règlements?

Le président: Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas le faire.

M. Stupich: C'est le genre de personnes que j'aimerais voir à la réunion, que le ministre soit libre ou non.

M. McCreath: Je suis certainement d'accord avec vous, mais ne devons-nous pas simplement les inviter et leur laisser le soin de choisir les personnes qui les représenteront?

M. Stupich: Nous pouvons leur dire que nous aimerions qu'ils nous proposent quelqu'un.

M. McCreath: Oui. Fait intéressant à signaler, nous avons deux nouveaux sous-ministres adjoints pour le Pacifique et l'Atlantique, mais il se trouve que celui qui vient d'être nommé sous-ministre adjoint pour l'Atlantique était directeur général en Nouvelle-Écosse pendant plusieurs années, de sorte que c'était lui qui était responsable de l'application de ces dispositions. Pour ce qui est du ministre, je peux me tromper, mais je pense que c'est son projet de loi, aussi est-ce lui qui doit en répondre, et il peut choisir de se faire accompagner de hauts fonctionnaires pour répondre à sa place à des questions de nature technique. Puisque c'est le projet de loi du ministre, je pense que nous devons normalement l'inviter à donner ce genre d'explications. Nous voudrions peut-être ensuite l'inviter de nouveau lorsque nous passerons à l'étude du projet de loi article par article.

Nous aurons donc la possibilité de lui poser des questions à deux reprises. Il doit certainement revenir répondre aux questions qui nous viendront à l'esprit à la fin, mais je pense que nous devrions laisser au président et au greffier le soin de déterminer quand il témoignera. Je ne veux pas que nous invitions seulement le ministre ou seulement les hauts fonctionnaires à la réunion de mardi prochain, car je ne voudrais pas que nous manquions cette possibilité de commencer immédiatement nos travaux. Je pense que nous voulons des témoins qui pourront nous expliquer en quoi consiste le projet de loi et pourquoi il contient certaines dispositions, afin que nous puissions entreprendre nos travaux.

M. MacAulay: Je suis d'accord.

M. McCreath: Il est convenu, je pense, que lorsque nous étudierons le projet de loi article par article, nous voudrions poser de nouveau des questions au ministre ou à d'autres personnes compétentes lorsque nous examinerons notamment les amendements.

M. Stupich: Monsieur le président, les préoccupations que j'ai entendu exprimer par d'autres au sujet du projet de loi sont les mêmes que j'ai formulées moi-même lorsque nous en avons discuté. Je me souviens que le débat en deuxième lecture est survenu très soudainement. On sait que des peines sont prévues, que des règlements existent, et que certains essaient de les respecter, tandis que d'autres ne le font pas, mais on est déçu qu'un bon nombre de ceux qui n'ont pas respecté les règlements n'ont pas été pris en faute et ne sont donc pas punis. En outre, ceux qui sont pris en faute se font simplement taper sur les doigts.

[Text]

I am not restricting anybody, but I would like to have some people here who can deal with some of the issues that are included in those statutory changes.

Mr. McCreath: It would be interesting to call a couple of fisheries officers. Is that what you are saying?

Mr. Stupich: Even fishermen, but later. Fisheries officers, yes.

The Chairman: We can put that into the process. We will try to get the minister on Tuesday. Let us have the minister first. How much time do you want with the minister, an hour?

Mr. McCreath: We can book him for an hour.

The Chairman: We can book him for an hour. Then we are going to talk about witnesses and lay out a program for witnesses. Is that agreed?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Is there anything else you would like to discuss today?

Mr. Stupich: What about sending out notices advising people that we will be hearing witnesses on certain days? Have we decided the days yet, or are we going to leave that until Tuesday?

The Chairman: We would not do that until Tuesday.

Mr. Stupich: So we will not be getting out any notices to let people know we are going to be doing it?

The Chairman: No, we will not. It is unlike a standing committee, where you would do that. A legislative committee does not operate that way. We have the bill before us. We are not drafting the bill. We are now going through it clause by clause to see what we find.

Mr. Stupich: But we are going to be hearing witnesses. Should not we alert somebody that we are going to be doing that?

The Chairman: We can alert those people we want to call before us. That is our decision, with input from you who are experts regarding the people you want to call before the committee. Some legislative committees will put through a bill without any witnesses at all because of the work that has already been done on the bill.

Mr. Stupich: Because of the nature of this thing, little work has been done on it. It was introduced hurriedly in the House for second reading because we had nothing else to do at a certain time, a certain day. The fisheries committee has never considered the bill at all, and there is a rush to get it through. That is why I am anxious to get things moving.

The Chairman: I appreciate that.

Mr. Stupich: This is the only opportunity for witnesses of any kind to deal with this legislation according to the timetable that is being mooted.

[Translation]

Je ne veux brimer personne mais j'aimerais que nous entendions des gens qui peuvent traiter de certaines des questions dont font l'objet ces changements statutaires.

M. McCreath: Il serait intéressant de convoquer quelques agents des pêches. C'est ce que vous dites?

M. Stupich: Nous pourrions même convoquer des pêcheurs, mais plus tard. Oui, je pense que nous devrions convoquer des agents des pêches.

Le président: Nous pourrions le faire. Nous essaierons d'abord d'obtenir la participation du ministre mardi. Pendant combien de temps voulez-vous questionner le ministre, une heure?

M. McCreath: Nous pouvons lui réserver une heure.

Le président: Nous pouvons lui réserver une heure. Nous discuterons ensuite des témoins que nous convoquerons ainsi que des dates auxquelles ils viendront. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Avez-vous d'autres questions à discuter aujourd'hui?

M. Stupich: Enverrons-nous des avis pour informer les gens que nous entendrons des témoins à certaines dates? Avons-nous déjà pris une décision au sujet de ces dates ou le ferons-nous mardi?

Le président: Nous ne prendrons pas de décision avant mardi.

M. Stupich: Nous n'enverrons donc pas d'avis pour informer les gens que nous entendrons des témoins?

Le président: Non, nous ne le ferons pas. Nous le ferons si nous étions un comité permanent. Ce n'est pas de cette manière qu'un comité législatif fonctionne. Nous sommes déjà saisis du projet de loi, nous ne le rédigeons pas. Nous l'examinons article par article pour voir ce que nous y découvrons.

M. Stupich: Nous allons cependant entendre des témoins. Ne devrions-nous pas avertir certaines personnes que nous allons le faire?

Le président: Nous pouvons avertir les personnes que nous voulons convoquer. C'est une décision que nous prendrons après avoir demandé votre avis, puisque c'est vous qui vous y connaissez et pouvez déterminer qui vous voudrez convoquer devant le comité. Certains comités législatifs peuvent étudier un projet de loi sans entendre aucun témoin, étant donné les travaux préalablement effectués au sujet du projet de loi.

M. Stupich: Étant donné la nature de cette mesure, on n'a pas encore examiné beaucoup la question. Le projet de loi a été présenté à la hâte en deuxième lecture à la Chambre parce que nous n'avions rien d'autre à faire ce jour-là. Le Comité des pêches n'a encore jamais examiné le projet de loi et il est urgent de l'adopter. C'est pourquoi je tiens à ce que nous nous mettions au travail le plus tôt possible.

Le président: Je comprends.

M. Stupich: C'est la seule possibilité qu'auront des témoins de donner leur opinion sur cette mesure, étant donné le calendrier suggéré.

[Texte]

The Chairman: I would rather not put out a notice, but I assure you that we will do everything we can to make sure that witnesses you would like to hear will be brought before the committee so that we can have a good hearing and yet try to compress it in a timetable that will get the bill through. Thanks for the concern you have registered.

The clerk has asked that you co-operate with him on the list of witnesses you want to bring, to make sure we have the correct addresses and phone numbers. It makes his job that much easier.

• 1610

Mr. MacAulay: We should submit by next Tuesday the names of those we want to call.

The Chairman: Yes, you bring those names and we will make that decision Tuesday. Is that agreed?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: This session is adjourned to the call of the chair.

Tuesday, October 30, 1990

• 1601

The Chairman: Order, please. We have a quorum so we will start.

This is a legislative committee dealing with Bill C-74. An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof. We have before us today the parliamentary secretary and departmental officials. The parliamentary secretary has an opening statement to make. Welcome, parliamentary secretary.

Mr. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): On a point of order, Mr. Chairman, I was not able to attend the first meeting the other day, although I did have a chance to read the transcript of the meeting. At this meeting, are we going to get a chance to discuss the number of witnesses and the ones we would like to appear, and possibly having the committee travel so we can wrap things up on the committee by early December? Is that later on the agenda today?

The Chairman: Yes, it is. Thank you for bringing that to my memory. I was going to deal with it later, but we will talk about it right now.

I believe we agreed in committee the last day we met that we would hear witnesses for one hour. At the conclusion of that time we would then deal with the subject you now have brought up. So we will care for that matter then.

Mr. Ross Reid (Parliamentary Secretary to Minister of Fisheries and Oceans): Mr. Chairman and colleagues, it might be appropriate if I introduced the officials from the Department of Fisheries and Oceans with me today.

[Traduction]

Le président: Je préfère ne pas envoyer d'avis, mais je puis vous assurer que nous ferons de notre mieux pour faire en sorte que les témoins que vous aimeriez entendre comparaissent devant le comité, de manière à ce que nous ayons de bonnes séances, tout en essayant de respecter un calendrier qui permettra de faire adopter le projet de loi. Je vous remercie de votre intervention.

Le greffier demande que vous lui facilitiez la tâche en vous assurant de l'exactitude des adresses et des numéros de téléphone que vous incrierez sur la liste de témoins que vous voulez convoquer.

M. MacAulay: Nous devons vous remettre avant mardi prochain les noms de ceux que nous voulons convoquer.

Le président: Oui, apportez-nous votre liste et nous prendrons une décision mardi. Vous êtes d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Le mardi 30 octobre 1990

Le président: La séance est ouverte. Comme il y a quorum, nous pouvons commencer.

Nous avons formé un comité législatif pour étudier le projet de loi C-74. Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence. Nous entendrons aujourd'hui le secrétaire parlementaire et des hauts fonctionnaires du ministère. Le secrétaire parlementaire veut faire une déclaration préliminaire. Je lui souhaite la bienvenue.

M. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je n'ai pas pu assister à la première réunion l'autre jour, mais j'ai eu l'occasion de lire la transcription des délibérations. Est-ce que nous allons pouvoir aujourd'hui discuter du nombre de témoins que nous entendrons et des personnes que nous voudrions convoquer, de même que de la possibilité pour le comité de voyager afin que tout soit terminé au début décembre? En discuterons-nous plus tard aujourd'hui?

Le président: Oui, nous le ferons. Je vous remercie de me le rappeler. J'allais en parler plus tard, mais nous pouvons le faire maintenant.

Lors de notre dernière séance, nous avons convenu, je pense, d'entendre des témoins pendant une heure. Ensuite, nous discuterons des questions que vous avez mentionnées. Nous verrons donc à ce moment-là.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le président, chers collègues, ce serait peut-être utile que je vous présente les hauts fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans qui m'accompagnent aujourd'hui.

[Text]

I would like to introduce Mr. John Meaney, legal counsel to the department and a former resident of St. John's East in Newfoundland—sorry, John, I had to do it—Mr. Jean-Eudes Haché, the Assistant Deputy Minister responsible for the Atlantic Fisheries; Mr. Dick Roberts, best described as the resident expert on Bill C-74; and Mr. David Good, the Assistant Deputy Minister responsible for Pacific and Freshwater Fisheries.

The Minister of Fisheries and Oceans has asked me, as his parliamentary secretary and a member of this legislative committee, to speak on his behalf and to introduce to members of the committee the bill referred to us. I propose to make some introductory remarks and then to ask officials from the department to make a slide presentation highlighting the key provisions of the bill.

As I think we all know, this committee has an important task before it. It is to give careful, clause-by-clause examination to a bill that, when passed, will make significant changes to the legal and enforcement regime needed for the proper management and control of Canada's valuable fisheries resource and habitat.

• 1605

We are all acutely aware of the importance of setting out adequate structures that will help keep this resource healthy and viable. This bill reflects the importance of conservation, surveillance and enforcement and habitat protection. It also provides for accurate statistical reporting, a critical need for sound fisheries management.

As it exists today, the Fisheries Act is general in its scope. It provides the legal basis for the management of the harvesting of Canada's fisheries resources, as well as for the protection of fish habitat from physical or pollution damage.

The amendments we are dealing with here today are of a very specific nature. We are not attempting an overhaul of the entire act, but instead we have pinpointed several urgent areas that will help to conserve the resource. These amendments will apply to all of the fisheries in Canada; that is, we are not only increasing the ability of the Department of Fisheries and Oceans to manage coastal fisheries, but we are also strengthening the powers of provincial officials in Quebec, Ontario and the four western provinces, who administer the act under delegation arrangements with the department.

In other words, the amendments before you today reflect the government's concern for the health of this important resource across the country and the need to create a statutory framework that is responsive to the needs of today's fisheries. These amendments will support and complement the government's long-term strategy for the fisheries, a strategy aimed at conservation and longer-term stock rebuilding. The focus is on increased deterrence, effective enforcement and responsive management.

[Translation]

Je vous présente M. John Meaney, avocat du ministère et ancien habitant de St. John's—Est à Terre-Neuve—je m'excuse, John, je devais le dire—M. Jean-Eudes Haché, sous-ministre adjoint, Pêches de l'Atlantique, M. Dick Roberts, que je me contenterai d'appeler l'expert du ministère pour le projet de loi C-74, et M. David Good, sous-ministre adjoint, Pêches dans le Pacifique et en eaux douces.

Le ministre des Pêches et des Océans m'a demandé, en ma qualité de secrétaire parlementaire et de membre du comité législatif, de vous adresser la parole en son nom afin de vous présenter le projet de loi dont nous avons été saisis. Je ferai quelques observations préliminaires et je demanderai ensuite aux fonctionnaires du ministère de présenter un diaporama sur les principales dispositions du projet de loi.

Le comité est chargé d'une tâche des plus importantes, soit d'examiner attentivement chacun des articles d'un projet de loi qui, une fois adopté, modifiera sensiblement le fondement juridique et les modalités d'application des règlements nécessaires à la gestion et au contrôle adéquat des précieuses ressources halieutiques de notre pays et de leur habitat.

Nous sommes ou ne peut plus conscients de l'importance d'établir des structures adéquates qui permettront d'assurer le bien-être et la viabilité de cette ressource. Le projet de loi montre bien l'importance de la conservation, de la surveillance et de l'application des règlements, et de la protection de l'habitat. Il permettra en outre la présentation de rapports statistiques exacts, élément fondamental d'une saine gestion des pêches.

La Loi sur les pêches a une portée générale dans sa forme actuelle. Elle constitue le fondement juridique qui permet de gérer l'exploitation des ressources halieutiques et de protéger l'habitat du poisson contre l'endommagement et la pollution.

Les modifications que nous étudions aujourd'hui sont de nature très spécifique. Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre une refonte complète de la loi, et partant, nous nous sommes attardés à plusieurs points urgents qui aideront à conserver la ressource. Par ailleurs, ces modifications s'appliqueront à toutes les pêches au Canada. Autrement dit, nous n'augmentons pas uniquement la capacité du ministère des Pêches et des Océans de gérer les pêches côtières, mais nous renforçons également les pouvoirs des fonctionnaires provinciaux du Québec, de l'Ontario et des quatre provinces de l'Ouest, qui font appliquer la loi en vertu de dispositions prises avec le ministère touchant la délégation des pouvoirs.

En d'autres termes, les modifications qui vous sont présentées aujourd'hui montrent que le gouvernement s'intéresse vivement au bien-être de cette importante ressource dans tout le pays, ainsi qu'à la nécessité d'un cadre législatif adapté aux besoins des pêches d'aujourd'hui. Ces modifications serviront de soutien et de complément à la stratégie à long terme du gouvernement en matière de pêches—stratégie axée sur la conservation et la reconstitution des stocks. On insistera davantage sur la dissuasion, une application plus efficace des règlements et une gestion plus énergique.

[Texte]

Specifically, these amendments will provide the legislative basis for deterring illegal fishing through increased penalties. They will allow for strengthening the statistical, and hence the scientific, basis for fisheries management. They will provide fisheries officers and other administrators with powers needed to enforce the rules.

In order to ensure a healthy habitat, this legislation strengthens the penalties levied against those who damage or destroy fish habitat. The amendments also consolidate and clarify certain parts of the act by eliminating archaic provisions.

I want to stress the priority, the critical nature of this legislative package, for the immediate conservation of our fisheries and for their long-term viability. It is in keeping with this priority that the government has brought forward these amendments to the Fisheries Act. The government began the process of updating the Fisheries Act because it recognized that the resource and the industry were undergoing dramatic readjustments.

Therefore, a little over a year ago, in May 1989, the government made a commitment to develop amendments to the Fisheries Act with a major focus on fisheries management to meet the realities of today's complex and dynamic fisheries.

The original Fisheries Act was passed in 1868 and has been amended and revised no fewer than 41 times. The result is of course a patchwork of sections that contain archaic and redundant provisions. More to the point, it does not set out adequate penalties for fisheries or habitat infractions. Its enforcement provisions are weak, and statistical collection and management powers have serious gaps. It fails to meet several present-day fisheries and habitat management operational requirements.

In a nutshell, the act in its current form falls short of government's need today for a legislative base to manage this public resource in the public interest. The bill before us addresses these deficiencies in the Fisheries Act in a focused and constructive manner.

Mr. Chairman, with your permission, I have introduced the officials of the department who will take us through the highlights. I would, if I may, add a couple of things in conclusion.

First, I think it is important to recognize that this Fisheries Act is aimed at the 2% or 3% of the fishermen and those in the industry who break the law. Our focus should not be on the 98% or 99% who fish reasonably and responsibly and within the parameters of the law. It is with those who are putting the resource in jeopardy and are jeopardizing the future of our communities and our jobs in the fisheries that this act comes into play.

[Traduction]

Les modifications serviront notamment de fondement législatif à l'imposition de sanctions plus sévères qui ont pour but de dissuader les contrevenants. Elles renforceront le fondement statistique, et donc scientifique, de la gestion des pêches. Elles donneront aux agents des pêches et à d'autres administrateurs les pouvoirs qui leur permettront de faire appliquer les règlements.

Ce projet de loi renforce les peines infligées à quiconque endommage ou détruit l'habitat du poisson, ce qui permettra d'assurer la salubrité de cet habitat. Il y a en outre une refonte et une clarification de certaines parties de la loi afin d'en éliminer les dispositions archaïques.

Je tiens à souligner l'élément prioritaire de ce texte de loi, c'est-à-dire la nécessité d'agir de toute urgence si l'on veut assurer la conservation immédiate de nos pêches et leur viabilité à long terme. C'est avec cette priorité en tête que le gouvernement a proposé ces modifications à la Loi sur les pêches. Il a commencé la mise à jour de la Loi sur les pêches parce qu'il a constaté que la ressource, et l'industrie, subissaient d'importantes transformations.

Par conséquent, il y a un peu plus d'un an, en mai 1989, le gouvernement s'est engagé à formuler des modifications à la Loi sur les pêches en insistant notamment sur la gestion des pêches, de façon à répondre aux exigences des pêches complexes et dynamiques d'aujourd'hui.

La Loi sur les pêches a été adoptée en 1868 et a été modifiée et révisée pas moins de 41 fois, ce qui explique qu'on y trouve toute une mosaïque d'articles contenant des dispositions archaïques et redondantes. Ce qui importe davantage, cependant, c'est qu'elle ne prévoit pas de sanctions adéquates pour les infractions visant les pêches ou l'habitat. Les dispositions relatives à la mise en application des règlements ne sont pas assez sévères, et les pouvoirs de gestion et de collecte de statistiques ont de sérieuses lacunes. La loi ne tient pas compte de plusieurs des exigences opérationnelles courantes des pêches et de la gestion de l'habitat.

En un mot, la loi dans sa forme actuelle ne répond pas au besoin actuel du gouvernement à l'égard d'un fondement législatif qui lui permettrait de gérer cette ressource publique dans l'intérêt général. Le projet de loi qui nous est présenté aborde les lacunes de la Loi sur les pêches d'une façon cohérente et constructive.

Monsieur le président, avec votre autorisation, j'ai déjà présenté les porte-parole du ministère qui feront ressortir les idées maîtresses du projet de loi. Si vous êtes d'accord, j'ajouterai quelques mots pour terminer.

Tout d'abord, il importe de reconnaître que la Loi sur les pêches s'adresse aux 2 ou 3 p. 100 des pêcheurs et des membres de l'industrie qui violent la loi. Nous ne devrions pas nous concentrer sur les 98 ou 99 p. 100 des membres de l'industrie qui pêchent de façon raisonnable et responsable et qui respectent la loi. La nouvelle loi visera donc ceux qui compromettent la ressource et l'avenir de nos localités et de nos emplois dans l'industrie de la pêche.

[Text]

• 1610

I would also like to give recognition to the contribution of the former Minister of Fisheries, the Hon. Tom Siddon, who did a tremendous amount of the work leading into this and whose commitment to seeing this legislation through was very strongly felt in his four years in the Department of Fisheries and Oceans.

If we may, Mr. Chairman, with your agreement and that of my colleagues, I would ask Dick if he would take us into the slide show.

Mr. Richard Roberts (Director, Strategic Planning Division, Strategic Policy and Planning Directorate, Department of Fisheries and Oceans): Thank you, Mr. Chairman. Bill C-74 has five main areas of focus. They relate to the increased penalties for fisheries and habitat violations; provisions with regard to statistics; management and enforcement processes; the clarification and refinement of regulation-making powers and the repeal of archaic and redundant provisions. My presentation will deal sequentially with these five major areas covered in Bill C-74.

First, I would like to put the penalties issue in a global context. We have reviewed the fisheries legislation in countries with similar fishing industries and similar judicial systems to Canada's and the maximum penalties for general domestic fishing offences are as shown on the slide, ranging from up to \$100,000 in the UK to \$3,500 in Iceland. At the present time Canada's maximum fine of \$5,000 is near the bottom of the list.

It is my understanding that the U.S. Congress is proceeding with legislation that will increase the maximum fines in the United States up to \$100,000. That is the same general kind of increase that is being proposed in Bill C-74.

For fishing-related offences, the current maximum fine is \$5,000 or 12 months in jail.

A voice: Or hard labour.

Mr. Roberts: No, that comes later, on summary conviction. There is no provision for proceeding by indictment.

What is proposed in Bill C-74 is an increase of the maximum penalty to \$100,000 on summary conviction with an option to proceed by indictment and with the maximum fine on indictment of \$500,000. For second and subsequent offences there would also be the provision for one year's imprisonment on summary conviction and two years on indictment.

The present act provides for very minimal penalties for obstruction of a fisheries officer. The act really does say \$100 or six months "hard labour" on summary conviction. There is a provision for proceeding by indictment but no fine—two years in prison.

• 1615

What is proposed are the same kinds of penalty levels for obstruction of a fishery officer as for the general fishing-related offences; that is, \$100,000 on summary conviction and \$500,000 on indictment, with the same imprisonment options as for fisheries offences.

[Translation]

J'aimerais également rendre hommage à l'ancien ministre des Pêches, l'honorable Tom Siddon, responsable de l'énorme travail préparatoire à cette mesure législative, dont les efforts ne se sont jamais relâchés pendant ses quatre ans au ministère des Pêches et des Océans.

Avec votre permission, monsieur le président, et avec l'accord de mes collègues, j'aimerais que Dick procède maintenant à la projection des diapositives.

M. Richard Roberts (directeur, Division de la planification stratégique, Direction générale des politiques et de la planification stratégique, ministère des Pêches et des Océans): Merci, monsieur le président. Le projet de loi C-74 a cinq centres d'intérêt particuliers. Il y a les pénalités accrues pour les infractions touchant les pêches et l'habitat; les dispositions concernant les statistiques; les processus de gestion et d'application des lois et règlements; la clarification et la précision des pouvoirs réglementaires; et l'abrogation des dispositions archaïques et redondantes. Je me propose de vous expliquer successivement ces cinq centres d'intérêt particuliers du projet de loi C-74.

Pour commencer, permettez-moi de situer les infractions générales dans une perspective globale. Nous avons étudié les lois sur les pêches dans les pays où les industries de la pêche et les régimes judiciaires sont analogues aux nôtres, et les amendes maximales pour les infractions générales sont celles que vous voyez sur cette diapositive. Elles vont de 100,000\$ au Royaume-Uni à 3,500\$ en Islande. À l'heure actuelle, avec un maximum de 5,000\$, le Canada est l'avant-dernier de la liste.

Je crois savoir que le Congrès américain étudie une mesure législative qui relèvera le plafond maximum des amendes aux États-Unis à 100,000\$. C'est le même genre d'augmentation générale que nous proposons dans le projet de loi C-74.

Actuellement, l'amende maximum est de 5,000\$ ou de 12 mois d'emprisonnement.

Une voix: Ou de travaux forcés.

M. Roberts: Non, c'est plus tard, sur déclaration sommaire de culpabilité. Il n'y a pas de clause prévoyant la mise en accusation.

Le projet de loi C-74 propose un relèvement de l'amende maximale à 100,000\$ sur déclaration sommaire de culpabilité, avec possibilité de mise en accusation et, dans ce cas, l'amende maximum est de 500,000\$. En cas de récidive, une disposition prévoit également un an d'emprisonnement sur déclaration sommaire de culpabilité et deux ans, sur mise en accusation.

La loi actuelle prévoit des sanctions très minimales pour l'entrave au travail d'un agent des pêches. La loi prévoit 100\$ ou six mois de «travaux forcés» sur déclaration sommaire de culpabilité. Il y a une disposition de mise en accusation mais pas d'amende—deux ans de prison.

Nous proposons les mêmes genres de sanctions pour l'entrave au travail d'un agent des pêches que pour les infractions générales; à savoir, 100,000\$ sur déclaration sommaire de culpabilité et 500,000\$ sur mise en accusation, avec les mêmes options d'emprisonnement que pour les infractions relatives aux pêches.

[Texte]

Dealing with habitat management offences, there are several different penalty regimes in the present act depending on the type of offence; that is, with respect to activities that result in the alteration or physical damage to fish habitat, the current penalties are \$5,000 on summary conviction and \$10,000 for second and subsequent offences, and two years' imprisonment on indictment.

What is proposed in the bill is a penalty regime of \$300,000 fine on summary conviction for alteration of fish habitat and up to \$1 million on indictment. These are the same levels of fines as provided in the Canadian Environmental Protection Act passed a couple of years ago.

In addition, there are imprisonment options for alteration of fish habitat offences of six months imprisonment on summary conviction or three years on indictment, again for second and subsequent offences.

For pollution of fish habitat, the fines are somewhat higher under the current act: up to \$50,000 on summary conviction and \$100,000 on second and subsequent offences. Again, there is no provision for proceeding by indictment.

What is proposed in the bill for the pollution offences is the same penalty regime as for the alteration of fish habitat offences; that is, the same penalties would apply whether the offence related to the physical damage of fish habitat or the pollution or chemical damage to fish habitat. Again, for the pollution offences, as for the physical damage offences, the same imprisonment options would also be available to the courts.

Another important aspect of fish habitat management is the need to secure from developers plans and specifications of their works or undertakings. Failure to provide such information would bring a fine of up to \$5,000 on summary conviction or \$10,000 for second and subsequent offences under the current act.

The penalties for that kind of offence under the proposals in the bill would be up to \$200,000 on summary conviction, with an imprisonment option for second and subsequent offences. These are the same levels of penalty as for similar kinds of offences under the Canadian Environmental Protection Act.

For all fishing and habitat offences there would also be under the bill additional options for the courts in handing down sentence. The courts would have the power to make additional court orders upon conviction, requiring the guilty party to perform community services, publish the facts or be responsible for the clean-up costs.

[Traduction]

Nous passons aux infractions concernant la gestion de l'habitat du poisson. Dans la loi actuelle, il y a plusieurs régimes de sanctions différents, selon le type d'infraction. Les activités entraînant une modification ou une détérioration physique de l'habitat du poisson sont actuellement sanctionnées par des amendes de 5,000\$ sur déclaration sommaire de culpabilité et de 10,000\$ en cas de récidive, et par une peine d'emprisonnement de deux ans sur mise en accusation.

Le projet de loi propose un régime prévoyant des amendes pouvant aller jusqu'à 300,000\$ sur déclaration sommaire de culpabilité pour la modification de l'habitat du poisson, et jusqu'à un million de dollars sur mise en accusation. Ces amendes sont les mêmes que celles prévues dans la Loi sur la protection de l'environnement adoptée il y a deux ans.

De plus, il est prévu des options de peine d'emprisonnement pour les infractions concernant la modification de l'habitat du poisson. Elles sont de six mois sur déclaration sommaire de culpabilité ou de trois ans sur mise en accusation, encore une fois en cas de récidive.

Pour les infractions entraînant la pollution de l'habitat du poisson, les amendes dans la loi actuelle sont un peu plus élevées: jusqu'à 50,000\$ sur déclaration sommaire de culpabilité et 100,000\$ pour les récidivistes. Encore une fois, il n'y a pas de disposition visant la mise en accusation.

Pour ces infractions, le projet de loi propose le même régime de sanctions que pour les infractions relatives à la modification de l'habitat du poisson. Les mêmes sanctions seront appliquées, que l'infraction soit relative à la dégradation physique de l'habitat du poisson ou à la pollution ou à la dégradation chimique de l'habitat du poisson. Encore une fois, pour les infractions relatives à la pollution, comme pour les infractions relatives à la dégradation physique, les mêmes options d'emprisonnement sont à la disposition des tribunaux.

Un autre aspect important de la gestion de l'habitat du poisson est la nécessité d'obtenir des promoteurs les plans et les cahiers de charge de leurs travaux ou de leurs entreprises. La non-communication de telles informations entraîne dans la loi actuelle une amende pouvant aller jusqu'à 5,000\$ sur déclaration sommaire de culpabilité ou 10,000\$ en cas de récidive.

Dans le projet de loi, le plafond des amendes pour ce genre d'infractions est relevé à 200,000\$ sur déclaration sommaire de culpabilité, avec possibilité de six mois d'emprisonnement pour les récidivistes. Ces amendes et ces peines sont les mêmes que celles que prévoit la Loi sur la protection de l'environnement pour des infractions analogues.

Pour toutes les infractions relatives à la pêche et à l'habitat, le projet de loi offre également aux tribunaux des options supplémentaires au niveau des peines. Les tribunaux ont le pouvoir, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'imposer d'autres sentences, telles que les services communautaires, la publication des faits ou le paiement des frais de nettoyage.

[Text]

[Translation]

• 1620

There are also other options for the courts with respect to imposing suspended sentences, and if the offender did not act in accordance with a probation order, he would be liable to the original penalty. In addition, the courts would retain the power, as under the present act, to order the forfeiture of seized goods, including fish, and to suspend or cancel licences or require the fisherman not to apply for a licence renewal.

The Fisheries Act was one of the first federal statutes that provided for a ticketing regime, much like the traffic police handing out traffic tickets. This regime was introduced in amendments to the act in 1977, with a current maximum fine of \$100 for offences prescribed in regulations. Our current practice is to use a ticketing approach mainly in recreational fisheries, where we have regulations that state that possession of, say, an under-sized salmon would call for the issuing of a ticket for a fine of \$50 or \$75. I am not sure what it is.

What is being proposed in the bill is an increase in the maximum fine for ticketing offences to \$1,000, so we can prescribe in regulations offences that would be broader than just those in the recreational fisheries—technical kinds of offences in the commercial fisheries, for instance, relating to whether the fisherman's licence plate was properly affixed to his vessel or what have you. The ticketing process has a number of advantages, particularly in saving both the time of the accused and the time of the courts and departmental officials for minor offences where the accused would normally plead guilty in any event.

The current act has provisions with respect to the collection of statistics that go back a number of years. The current provisions have a number of serious gaps and weaknesses. A strict reading of the act seems to imply that it would require that the minister or the fishery officer make a separate request every time we want information from a fisherman. At the same time there is no obligation in the act for people involved in the fishing industry to keep records.

• 1625

What is proposed in the bill is a complete rewrite of the relevant section, section 61, first of all to describe who may be required to provide information and keep records. What we are trying to do here is to limit who may be required to keep information and provide records to people in the fishing industry or who fish, and not to broaden it so that it includes, for instance, housewives or others who may be further down the trail from the fish to the table. We want, first of all, to limit those to whom this clause would apply.

Les tribunaux ont également le pouvoir de suspendre les sentences, et, si l'inculpé ne respecte pas les modalités de sa mise en liberté provisoire, il peut se voir réimposer la sentence initiale. De plus, les tribunaux conservent le pouvoir d'ordonner la confiscation des biens saisis, y compris le poisson, de suspendre ou de révoquer les permis ou d'interdire aux pêcheurs de faire une demande de renouvellement de permis.

La Loi sur les pêches a été une des premières lois fédérales prévoyant un régime de contraventions semblables à celles que donnent les policiers pour non-respect du code de la route. Ce régime a été introduit sous la forme d'amendements à la loi en 1977, avec une amende maximum de 100\$ pour les infractions visées dans les règlements. Actuellement, nous ne donnons pratiquement de contraventions que dans le cas de la pêche récréative, où il existe des règlements qui disent que la possession, disons, d'un saumon trop petit vaut une contravention de 50\$ ou 75\$. Je ne suis pas tout à fait certain.

Nous proposons un relèvement du plafond de ces contraventions à 1,000\$ afin de pouvoir faire figurer dans les règlements des infractions qui dépassent largement le cadre de simples activités de pêche récréative—les infractions de type technique dans la pêche commerciale, par exemple, relatives à la bonne position de la plaque d'immatriculation du pêcheur sur son bateau, etc. Le système des contraventions offre un certain nombre d'avantages, en particulier en faisant gagner du temps à l'inculpé, aux tribunaux et aux agents ministériels pour des infractions mineures pour lesquelles normalement, de toute manière, l'inculpé plaiderait coupable.

La loi actuelle contient des dispositions concernant le relevé de statistiques remontant à un certain nombre d'années. Les dispositions actuelles contiennent un certain nombre de lacunes et de faiblesses graves. Une stricte interprétation de la loi semble exiger du ministre ou de l'agent des pêches qu'il fasse une demande distincte chaque fois qu'ils veulent qu'un pêcheur leur donne un renseignement. Mais, parallèlement, rien dans la loi n'oblige les membres à l'industrie des pêches de tenir des registres.

Le projet de loi propose un article reformulé, l'article 61, pour établir, tout d'abord, qui peut devoir fournir les informations et tenir les registres. Nous essayons, ce faisant, de limiter le nombre de ceux à qui l'on peut demander de conserver des informations et de fournir des registres, aux membres de l'industrie des pêches ou à ceux qui pêchent, et d'éviter ainsi d'inclure, par exemple, les ménagères ou d'autres qui peuvent se trouver encore plus loin dans la chaîne menant le poisson à la table. Avant tout, nous voulons limiter le nombre de ceux à qui cette disposition s'appliquerait.

[Texte]

Second, we want to specify the kind of information that may be required. There is a lengthy list of the kinds of information we might require of participants in the industry, but this is not to say that all that information would be required in every circumstance; rather, it is to give the flexibility, to tailor the information requirements to the particular circumstances of the fishery.

The next area of proposed section 61 would provide for the responsibility to keep records as prescribed by regulation or the conditions attached to a licence. Then it goes on to describe how information may be sought from participants in the industry, that is, either by regulation or by conditions attached to a licence, or actually on the grounds where a fishery officer goes up to somebody in a boat and asks how many fish they caught that day.

In addition, section 49, which deals with the inspection powers of fishery officers and guardians, would be expanded to provide for the powers of these officials to examine records and books of account of participants in the industry to verify the accuracy of the information provided us.

The next broad area covered in Bill C-74 relates to enforcement powers and includes broader liability for offenders. In particular, officers and directors of corporations can be held liable for fish habitat offences under the current act, and this would be broadened to include officers and directors of corporations for the fishing kinds of offences under the act. In addition, the bill provides for a licence holder being held accountable for offences carried out by vessels he owns but that he—"he" being a person or a corporation—may not be actually operating.

• 1630

The bill also provides for additional powers for fishery officers and guardians, in particular the authority to take fish samples. It is important for our people to go to the end of a dock and take samples of fish as they are being unloaded. In the past, in one or two cases our employees have been denied access to marinas or whatever to go and, for instance, take samples of salmon as they are being landed in the sports fishery. This bill would provide the authority to enter private property, other than a private dwelling-house, for such purposes.

The current act also—and it is just a gap—does not provide the authority for fishery officers, in conducting a search, to seize books and records under a warrant. What is proposed in the bill is the expansion of the kinds of things that can be seized, including books and records, again under a warrant.

The bill also proposes some refinement and clarification of regulation-making powers, first of all with respect to enabling regional officials to vary close times with respect to a small area rather than a large area and to make orders with respect to changes of minimum fish size in circumstances where these are required on an emergency basis rather than being done through regulation.

[Traduction]

Deuxièmement, nous voulons spécifier le genre d'informations requis. Il y a une longue liste de genres d'informations que nous pouvons demander aux membres de l'industrie, mais cela ne veut pas dire pour autant que toutes ces informations sont nécessaires dans toutes les circonstances; plutôt, c'est pour donner cette souplesse, cette possibilité d'adapter les informations requises aux circonstances particulières de la pêche concernée.

L'autre disposition du nouvel article 61 correspond à la responsabilité de tenir des registres, telle que prescrite par les règlements ou les conditions d'utilisation d'un permis. Sont ensuite décrites les modalités sur la façon de recueillir les informations auprès des intéressés, à savoir comme le prescrit soit les règlements, soit les conditions d'utilisation d'un permis, ou encore lorsqu'un agent des pêches monte à bord d'un bateau et demande le chiffre des prises du jour.

De plus, l'article 49 qui définit les pouvoirs d'inspection des agents des pêches ou des gardes-pêche, est élargi pour permettre à ces agents d'examiner les registres et les livres comptables afin de vérifier l'exactitude de l'information fournie.

La partie suivante dont traite le projet de loi C-74 concerne les pouvoirs d'exécution et élargit le champ de responsabilité des contrevenants. En particulier, les dirigeants et les administrateurs de personnes morales peuvent être tenus responsables des infractions relatives à l'habitat du poisson dans la loi actuelle, et le projet de loi élargit ces dispositions pour inclure les dirigeants et les administrateurs de personnes morales en ce qui concerne les genres d'infraction à la pêche prévus par la loi. De plus, le projet de loi stipule que le titulaire d'un permis peut être tenu responsable des infractions commises par les bâtiments dont il est le propriétaire même s'il n'est pas physiquement présent.

Le projet de loi donne aussi de nouveaux pouvoirs aux agents des pêches ainsi qu'aux gardes-pêche, dont celui de prélever des échantillons. Il est important que nos agents puissent prélever des échantillons de poisson lors du débarquement des prises. Par le passé, il est arrivé une ou deux fois qu'on les empêche de venir prélever des échantillons de saumon mis à quai dans le cas de la pêche sportive. Pour cette raison, ce projet de loi leur donne le pouvoir de pénétrer sur des propriétés privées, à l'exclusion des habitations.

Il y a une lacune dans la loi actuelle qui ne prévoit pas non plus qu'au cours d'une perquisition, les agents des pêches peuvent saisir les livres comptables et les registres en vertu d'un mandat. Le projet de loi comble cette lacune, et élargit les pouvoirs des agents des pêches dans ce domaine.

Le projet de loi vise aussi à préciser et à clarifier les pouvoirs réglementaires; tout d'abord, les agents régionaux pourront modifier la fermeture des petites zones de pêche et émettre des ordonnances modifiant la taille minimale du poisson dans des cas d'urgence, lorsque les circonstances ne permettent de procéder par voie de règlement.

[Text]

The bill also would provide for regulation-making powers with respect to vessel identification and tracking, and this foresees the implementation in the not-too-distant future of a satellite black-box, electronic tracking system that would be installed on especially large vessels.

The bill also provides for regulation-making powers respecting observers and their duties and that sort of thing.

Finally, in proposing this bill the opportunity is being taken to repeal several archaic and redundant provisions that are no longer relevant, that have been or could be handled by regulation or that are being covered by other acts, simply to make the act read better and make it a more useful and readable document for all those who have to use it: fishermen, processors, courts, and departmental officials.

I do not think I need to deal with the final slides. They simply summarize the increases in penalties and the other provisions.

That concludes my presentation and gives the highlights of the changes proposed to the Fisheries Act in Bill C-74 under the major headings. A number of minor and technical changes as well are included in the bill, and I am sure these will be discussed in detail by this committee later. Thank you, Mr. Chairman.

• 1635

The Chairman: I want to thank the parliamentary secretary and the officials for appearing before us today.

We are going to go to questioning, but I want to have direction from the committee. We had agreed on the last day that the first round would be 10 minutes, with five minutes for any successive rounds. If as a committee we want to adhere to one hour, we should be finished about 5 p.m. because of other business. You may therefore want to reduce it to five minutes for the opening speakers and then see if in the remaining time there is time for other members to contribute.

I am in your hands. My suggestion would be to go to the Official Opposition for five minutes, to the government members for five, to the NDP for five. Then we can go to other members who want to pose questions after that. Do we have agreement on that or do you want to run past 5 p.m.? Does that sound agreeable?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Baker (Gander—Grand Falls): Mr. Chairman, in the examination of the bill before the committee, there are of course some explanations that will have to be given when we do clause by clause as to why the government decided to do such things. Perhaps they might reconsider why they dropped the protection of seal hunters from observers from the Fisheries Act and why they take out the section dealing with unintentional or incidental catching of fish.

[Translation]

Le projet de loi prévoit aussi des pouvoirs réglementaires au sujet de l'identification et de la localisation des bateaux de pêche, de sorte que l'on peut s'attendre à ce que soient installés, surtout sur les grands bateaux, des systèmes électroniques de localisation par satellite.

Le projet de loi prévoit aussi des pouvoirs réglementaires en ce qui a trait aux observateurs ainsi qu'à leurs fonctions.

Enfin, ce projet de loi nous donne l'occasion d'abroger les articles qui ne sont plus pertinents ou qui sont mieux couverts par d'autres lois ou règlements, afin de rendre la loi plus pratique et plus claire pour tous ses usagers, les pêcheurs, les conditionneurs, les tribunaux et les fonctionnaires du ministère.

Il n'est pas nécessaire de projeter les dernières diapositives, qui ne font que résumer les augmentations de peines et d'autres dispositions.

Voilà qui termine mon exposé sur les principales modifications apportées à la Loi sur les pêches par le projet de loi C-74. Il y a aussi un certain nombre de modifications mineures et techniques dans le projet de loi, et je suis sûr que le comité en discutera en détail par la suite. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je remercie le secrétaire parlementaire et les hauts fonctionnaires du ministère d'avoir bien voulu comparaître aujourd'hui devant le comité.

Nous allons passer aux questions, mais auparavant, j'aimerais avoir l'avis des membres du comité. La dernière fois, nous étions convenus que les intervenants auraient 10 minutes pour le premier tour et 5 minutes par la suite. Si nous voulons que la période de questions soit d'une heure, il faudrait la terminer vers 17 heures, car il y a d'autres activités. Par conséquent, on pourrait donner seulement cinq minutes aux premiers intervenants, pour voir ensuite s'il reste du temps pour d'autres.

C'est à vous de décider. Personnellement, je proposerai d'accorder cinq minutes à l'opposition officielle, puis aux membres du parti de la majorité et enfin aux néo-démocrates. Nous pourrions donner ensuite la parole à d'autres députés qui voudraient poser des questions. Êtes-vous d'accord ou préférez-vous que nous dépassions 17 heures? Vous êtes d'accord?

Des voix: Oui.

M. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le président, lorsque nous examinerons le projet de loi article par article, nous aurons besoin de certaines explications afin de comprendre la raison d'être des décisions du gouvernement. Le comité pourrait vouloir étudier la raison pour laquelle le gouvernement a supprimé la protection des chasseurs de phoques contre les observateurs que prévoyait la Loi sur les pêches, et a retiré l'article concernant les prises de poisson fortuites.

[Texte]

There is a double standard. If you are a foreign boat you do not have to throw it back, but if you are a Canadian boat you do. Under the existing law, if you catch an incidental fish you must bring it ashore and bury it above the high water mark. I think that is in the existing law, but under the bill you are not allowed to bring it ashore.

There are things like that in the bill that should be looked at. Mr. MacAulay will be interested in the clause dealing with the removal of gear.

Perhaps, Mr. Chairman. I could ask just one question. Why are we removing from the act—perhaps the legal counsel could tell us—the section dealing with lawful excuse? Perhaps the parliamentary secretary can tell us if there is any particular reason why we are removing the protection of seal hunters from the act. It would seem to me that those things are certainly not conducive to the protection of the fishing resource.

How do you get over the problem in the existing act? If you catch an incidental fish, you must bring it ashore—I think it is subsection 32.(1) of the act—and bury it. I think it is in the section under “offal”, if you recall, dead fish. Under the bill here, you are not allowed to bring it ashore. You must throw it in the water.

• 1640

Perhaps the legal expert could straighten that up for us. Perhaps Mr. Reid could straighten up why under the bill he is forsaking the sealers of Newfoundland and all the other provinces.

Mr. Reid: Mr. Chairman, maybe it is appropriate that I rebuff that dart first and then allow the legal experts to respond. I know Mr. Meaney or Mr. Roberts will correct me if I am wrong, but the protection my hon. colleague seeks and that he knows very well I would never forsake is found in the making of regulations. It is not necessary in the bill. Regulations can provide the protection we need and so badly want for the seal hunters he refers to.

Mr. Baker: Is it because the NDP wanted it taken out?

Mr. Reid: I think you are casting aspersions on the NDP as well as the government.

Mr. John Meaney (Counsel, Legal Services, Department of Fisheries and Oceans): To first deal with the issue of lawful excuse, under clause 1 lawful excuse is being repealed. If you would turn to page 17 of the bill, however. . .

Mr. Baker: It puts it back in, does it?

Mr. Meaney: Yes, in a manner of speaking. I would refer you to proposed section 78.6. Here we have actually broadened lawful excuse so that it applies not just to certain provisions but to the whole act.

Generally the courts are saying that these types of fisheries offences are offences of a regulatory nature. They are reading Parliament's view that they are not intended to be true crimes, such as robbery or murder. It is a defence to

[Traduction]

La norme n'est pas uniforme. Contrairement aux bateaux de pêche étrangers, les bateaux de pêche canadiens doivent remettre leurs prises à l'eau. En vertu de la loi actuelle, les prises fortuites de poissons doivent être ramenées à quai et enterrées au-delà de la laisse de haute mer. C'est ce que prévoit la loi actuelle mais le projet de loi interdit que ces prises soient ramenées à quai.

Il faudrait donc examiner les problèmes de ce genre dans le projet de loi. L'article concernant l'enlèvement des engins de pêche intéressera sans doute M. MacAulay.

Permettez-moi de poser une question, monsieur le président: pourquoi retire-t-on de la loi—et le conseiller juridique pourrait nous le dire—l'article concernant l'excuse légitime? Le secrétaire parlementaire pourrait nous expliquer peut-être pourquoi on a supprimé de la loi la protection des chasseurs de phoques, laquelle ne joue certainement pas en faveur des ressources halieutiques.

Comment résoudre la difficulté que présente la loi actuelle? D'après le paragraphe 32.(1) de la loi, les prises fortuites de poissons doivent être ramenées à quai et enterrées. Sauf erreur, il s'agit de la disposition ayant pour titre «Issues de poisson», c'est-à-dire le poisson mort. En vertu du projet de loi, il n'est pas permis de débarquer ce poisson. Il faut le remettre à l'eau.

Les spécialistes des questions juridiques pourraient peut-être nous éclairer. M. Reid pourrait peut-être nous expliquer pourquoi il oublie dans le projet de loi les chasseurs de phoques de Terre-Neuve et de toutes les autres provinces.

M. Reid: Monsieur le président, il est peut-être préférable que je riposte d'abord à cette attaque, avant de permettre à nos spécialistes des questions juridiques de répondre. M. Meaney ou M. Roberts me reprendra si je fais erreur, mais la protection que demande mon collègue et que je ne refuserai jamais, il le sait très bien, fera l'objet de règlements. Il n'est pas nécessaire d'en parler dans le projet de loi. Les règlements peuvent assurer la protection nécessaire et si ardemment souhaitée pour les chasseurs de phoques.

M. Baker: Est-ce parce que le NPD ne voulait pas ce genre de disposition?

M. Reid: Je pense que vous dénigrez le NPD en même temps que le gouvernement.

M. John Meaney (avocat, Contentieux, ministère des Pêches et des Océans): Pour ce qui est de la question de l'excuse légitime, l'article 1 du projet de loi abroge cette disposition. Cependant, si vous passez à la page 17 du projet de loi. . .

M. Baker: On l'y insère de nouveau, n'est-ce pas?

M. Meaney: En effet, pour ainsi dire. Je vous renvoie au nouvel article 78.6. Dans cet article, nous avons élargi la définition de l'excuse légitime, afin qu'elle s'applique non seulement à certaines dispositions, mais à l'ensemble de la loi.

Les tribunaux jugent habituellement que ce genre d'infractions en matière de pêche est de nature réglementaire. Ils considèrent que du point de vue du Parlement, il ne s'agit pas de véritables crimes comme un vol

[Text]

these types of offences of lawful excuse in the sense that if you exercised all due diligence and were acting under a reasonable and honest belief, a mistake of fact, then that will be a defence to any charge under this act or the regulations. So in answer to the lawful excuse, we have covered it generally.

With respect to the incidental catch issue, I am not sure what provisions you are referring to in the bill. There are provisions in the regulations in terms of by-catches. Are you referring to them, the 10% by-catches and the ability to vary that?

Mr. Baker: Mr. Chairman, I am talking about the act we now are amending, which is on the books. That would be Chapter F-14 of Revised Statutes of Canada 1985.

Mr. Meaney: Yes.

Mr. Baker: Under the section dealing the disposal of offal—which I am getting to now—it says. . . The index is not very good in this bill.

Mr. Meaney: I cannot find it right now. I know the one you are speaking of.

Mr. Baker: Do you recall it? It is about the disposal of fish caught incidentally.

Mr. Meaney: I apologize, I just cannot see it.

Mr. Baker: But you can recall.

The Chairman: Mr. Baker, I wonder if it would be possible to have the officials research that and give us the answer before the committee retires for the day, and you could go to the next question. Could you agree with that?

Mr. Baker: Yes, Mr. Chairman. I can find it and show it to the legal experts.

Mr. Meaney: I have found it.

Mr. Baker: You found it. What section is it?

• 1645

Mr. Meaney: Section 36.(2). It states:

(2) Remains or offal described in subsection (1)

—which is, if there is an offence to. . .

No person shall leave decayed or decaying fish in any net or other fishing apparatus.

So that is the offence under subsection (1) of section 36. Subsection (2) states:

Remains or offal described in subsection (1) may be buried ashore above high water mark.

Offal is the remains of dead fish.

Mr. Baker: Dead fish. Mr. Chairman, under the bill we are passing here, we are not allowed to catch incidental fish and have it on our person or we will be arrested. We will have committed a criminal offence.

[Translation]

ou un meurtre. La disposition permet qu'on ait recours à l'excuse légitime pour se disculper de ce genre d'infractions, c'est-à-dire que si l'on a pris les mesures nécessaires ou si l'on s'est mépris, alors qu'on agissait raisonnablement et en toute honnêteté, on pourra se disculper de toute accusation portée en vertu de la présente loi ou des règlements. Nous avons donc bien remplacé la disposition relative à l'excuse légitime.

En ce qui concerne la question des prises accidentelles, je ne sais pas exactement de quelles dispositions du projet de loi vous parlez. Les règlements contiennent des dispositions relatives aux prises accessoires. Voulez-vous parler de ces dispositions, c'est-à-dire de la limite de 10 p. 100 fixée pour les prix accessoires et de la possibilité de modifier ce taux?

M. Baker: Monsieur le président, je parle de la loi que nous sommes en train de modifier et qui figure au chapitre F-14 des Lois révisées du Canada (1985).

M. Meaney: Oui.

M. Baker: D'après l'article qui porte sur la disposition des issues de poissons. . . je cherche la disposition. . . L'index du projet de loi n'est pas très bon.

M. Meaney: Je n'arrive pas pour l'instant à trouver la disposition dont vous parlez. Je sais cependant de quoi il s'agit.

M. Baker: Vous vous en souvenez? On parle de la disposition du poisson pris par accident.

M. Meaney: Je suis désolé, mais je n'arrive pas à trouver l'article en question.

M. Baker: Vous vous en souvenez cependant.

Le président: Monsieur Baker, les fonctionnaires du ministère pourraient peut-être chercher l'article en question et nous donner une réponse avant la fin de la réunion du comité. En attendant, vous pourriez passer à une autre question. Êtes-vous d'accord?

M. Baker: Oui, monsieur le président. Je peux trouver l'article et le montrer aux spécialistes des questions juridiques.

M. Meaney: Je l'ai trouvé.

M. Baker: Vous l'avez trouvé. De quel article s'agit-il?

M. Meaney: C'est l'article 36.(2). On peut y lire:

(2) Les déchets ou issues de poissons. . .

. . . c'est-à-dire, s'il y a infraction. . .

Il est interdit de laisser du poisson gâté ou en putréfaction dans un filet ou autre engin de pêche.

Il s'agit donc d'une infraction en vertu du paragraphe (1) de l'article 36. Le paragraphe (2) stipule:

Les déchets ou issues de poissons peuvent être enterrés sur la grève, au-delà de la laisse de haute mer.

Par issues de poissons, on entend les restes de poissons morts.

M. Baker: De poissons morts. Monsieur le président, en vertu du projet de loi que nous étudions ici, les prises accidentelles sont interdites, et quelqu'un qui enfreint cette disposition sera arrêté. Il aura commis une infraction criminelle.

[Texte]

I am asking the legal expert, then, how do you justify if the fish is dead? You must bring it ashore, you must have it in your possession to meet the terms and conditions of its disposal.

The Chairman: Where will we find that in the bill, Mr. Baker?

Mr. Meaney: Section 36 has not been amended.

Mr. Baker: That is the problem. You are saying that you cannot catch incidental catch. If it is your possession, you have committed an offence under the act. If you fish for fish that are not legal—

Mr. Meaney: There is nothing in the act that says you cannot take incidental catches.

Mr. Baker: Under the new bill it is an offence to have fish in your possession for which you do not have a licence to catch or legal permission to have. You must not bring it ashore; you must throw it away.

Mr. Meaney: As I was stating earlier, there are provisions for by-catch allowances in the regulations; for example, the Atlantic fishery regulations.

Mr. Baker: I am sorry, Mr. Chairman, but Mr. Haché knows of several cases in Nova Scotia and in Newfoundland of people who are charged with having, say, pollock in their possession that they are not supposed to have. The fisherman is brought into court and he says, I am sorry, but that was in my net. You do not have a by-catch of pollock; you are not allowed to catch it. Well, what am I supposed to do with it? Throw it overboard, because it is dead in your net.

My point is: How can you then throw it overboard when it is dead in your net if another section of the act says you have to bury it above the high water mark? It is probably not an important point, but it is just. . . We might as well drag it out here. We will go on; that is all right, Mr. Chairman.

The Chairman: It may be a very valid point. It seems to me—and I do not have the wording in front of me—that it said “may”. It did not say that the fisherman had to bury it ashore, it said “may” bury it ashore. Am I correct in that interpretation?

A voice: That is correct.

Mr. McCreath (South Shore): Mr. Chairman, I am tempted to pass my time back to Mr. Baker. He asks such fascinating questions. But I think I will avail myself of the opportunity. No doubt I will get the same amount of time he did.

[Traduction]

Je demande donc à l'expert en questions juridiques comment on peut justifier une telle chose si le poisson est mort? Pour respecter les conditions relatives à la disposition de ces déchets, on doit les débarquer, de sorte qu'on doit les avoir en sa possession.

Le président: Où en est-il question dans le projet de loi, monsieur Baker?

M. Meaney: L'article 36 de la loi n'a pas été modifié.

M. Baker: C'est là le problème. Vous dites qu'on ne peut pas avoir de prises accidentelles en sa possession, car c'est une infraction à la loi. Si l'on pêche des poissons dont la pêche est illégale. . .

M. Meaney: Rien dans la loi ne dit qu'on ne peut pas avoir de prises accidentelles.

M. Baker: En vertu du projet de loi, c'est une infraction d'avoir en sa possession du poisson pour lequel on n'a pas de permis de pêche ou d'autorisation légale. On ne doit pas l'apporter à terre, on doit le jeter.

M. Meaney: J'ai dit tout à l'heure que les règlements contiennent des dispositions relatives aux prises accessoires; c'est notamment le cas des règlements sur la pêche de l'Atlantique.

M. Baker: Je suis désolé, maonsieur le président, mais M. Haché connaît plusieurs cas de personnes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve qui ont été accusées par exemple d'avoir en leur possession de la goberge qu'ils n'étaient pas supposés avoir. Le pêcheur se présente devant le tribunal et dit qu'il est désolé, mais que ces poissons se trouvaient dans son filet. Il est donc interdit de prendre accidentellement de la goberge. Que doit en faire le pêcheur? La jeter par dessus bord, parce qu'elle est morte dans son filet.

Voilà donc ma question: comment un pêcheur peut-il jeter par dessus bord du poisson qui est mort dans son filet, si un autre article de la loi stipule qu'il faut l'enterrer au-delà de la laisse de haute mer? Ce n'est probablement pas une question importante, mais c'est simplement. . . Il est peut-être préférable de régler cette question ici. Vous avez raison, monsieur le président, nous devons poursuivre.

Le président: Vous avez peut-être tout à fait raison. Je n'ai pas le texte sous les yeux, mais il me semble qu'il dit: «peuvent». La loi ne dit pas que les déchets doivent être enterrés sur la grève, mais qu'ils «peuvent être enterrés sur la grève». Ai-je raison?

Une voix: C'est exact.

M. McCreath (South Shore): Monsieur le président, je suis tenté de céder mon temps à M. Baker. Il pose des questions tellement fascinantes. Je pense cependant que je vais profiter de l'occasion pour poser des questions. J'aurai certainement droit au même temps auquel il a eu droit.

[Text]

I would like to welcome our witnesses with us today, in particular the new ADM for the Atlantic fisheries. I realize we have a new ADM for the Pacific and I welcome him too, but I particularly welcome the ADM Atlantic and trust he will be as successful in this position as he was in looking after our interests in Scotia-Fundy for such a long time.

I have two or three questions of a somewhat less esoteric nature than those of my predecessor. That has to do with the process by which this set of amendments came about.

Certainly, one of the questions this committee is going to have to deal with is the matter of witnesses and how many witnesses we should bring before us and so forth. I am under the impression, which may be a mistaken impression, that these amendments are the result of a fairly thorough process of consultation. Indication has been received that they are generally quite well supported by the industry in its various dimensions.

So I have a twofold question. I am not sure to whom to address it so I will let the parliamentary secretary pass it around as need be. Can you give us some indication of the consultation process that went on in the development of these amendments? Then particularly to Mr. Haché I would ask the question: to what extent does he see these amendments as reflecting the recommendations of the report he did a year ago on the Scotia-Fundy fishery?

Mr. Reid: Mr. Chairman, in Mr. Good's previous incarnation he was the assistant deputy minister responsible for policy in the department and, in that role, had played a role in the consultation processes that led to this consultation with the Atlantic Advisory Committee and the Pacific Advisory Committee's mechanisms that the ministers depend on for their advice. He may be helpful in answering the first half of it. Then I am sure Mr. Haché would love the opportunity to talk a little bit about his famous report.

• 1650

Mr. David Good (Assistant Deputy Minister, Pacific and Freshwater Fisheries, Department of Fisheries and Oceans): There were a number of consultations and discussions, obviously not on the exact wording that had to go before Parliament before we could have any such discussions, but they were in the context of the Atlantic Regional Council, which is the senior and principal advisory group to the minister on the Atlantic coast, and their counterpart on the Pacific coast, the Pacific Advisory Regional Council. There were a series of consultations and discussions with them over a series of days, with presentations made to members of those committees. Those committees, as I think members know, represent the broad spectrum of fishing interests in the case of the Pacific, both on the native recreational and on the commercial sides, and also represent those broad interests on the Atlantic. In addition, there were discussions and

[Translation]

Je tiens à souhaiter la bienvenue à nos témoins, en particulier au nouveau sous-ministre adjoint pour les pêches de l'Atlantique. Je crois savoir que nous avons également un nouveau sous-ministre adjoint pour le Pacifique et je suis souhàite également la bienvenue, mais je salue particulièrement le sous-ministre adjoint pour l'Atlantique et j'ai confiance qu'il réussira aussi bien à ce poste que pendant toutes les années où il s'est si bien occupé de nos intérêts dans la région de Scotia-Fundy.

Je voudrais poser deux ou trois questions un peu moins ésotériques que celles de mon prédécesseur. Elles ont trait au processus qui a mené à la présentation de cet ensemble d'amendements.

Les membres du comité devront certainement décider combien de témoins nous devrions entendre et qui ils seront. J'ai l'impression, peut-être à tort, que ces amendements sont le résultat de processus assez complets de consultations. On nous a fait savoir qu'ils étaient généralement bien vus des divers secteurs de l'industrie.

Ma question comporte donc deux volets. Je ne sais pas exactement à qui m'adresser, aussi vais-je laisser le secrétaire parlementaire choisir qui va répondre. Pouvez-vous nous parler du processus de consultation qui a précédé la présentation de ces amendements? Je voudrais ensuite demander plus spécialement à M. Haché dans quelle mesure ces amendements reflètent, selon lui, les recommandations du rapport qu'il a préparé il y a un an sur la pêche dans la région de Scotia-Fundy?

M. Reid: Monsieur le président, M. Good était auparavant sous-ministre adjoint chargé de la politique au sein du ministère et, à ce titre, il a joué un rôle dans le processus de consultation par l'entremise du Comité consultatif sur la région de l'Atlantique et du Comité consultatif du Pacifique, organismes auxquels les ministres demandent conseil. Il pourra répondre à la première partie de votre question. Ensuite, je suis persuadé que M. Haché sera ravi de profiter de l'occasion pour parler un peu de son fameux rapport.

M. David Good (sous-ministre adjoint, Pêches dans le Pacifique et en eaux douces, ministère des Pêches et des Océans): Il y a eu plusieurs consultations, évidemment pas sur le libellé exact des amendements proposés au Parlement, mais ces consultations ont eu lieu par l'entremise du Conseil régional de l'Atlantique, principal groupe consultatif auprès du ministre pour la côte de l'Atlantique, et son équivalent sur la côte du Pacifique, le Conseil consultatif régional du Pacifique. Les consultations ont duré plusieurs jours et les membres de ces comités ont entendu des exposés. Les membres du comité savent, je pense, que ces comités sont composés de représentants d'un large éventail de groupes du secteur des pêches, et dans le cas de la côte du Pacifique, il y avait notamment des représentants des autochtones, du secteur de la pêche sportive et de celui de la pêche commerciale, et c'était à peu près la même chose pour la

[Texte]

consultations with provincial governments, the Atlantic Council of Fisheries Ministers, as well as bilateral discussions with freshwater ministers in B.C.

So there have been a considerable series of discussions in the development of this package in an attempt to take into account various concerns.

Mr. McCreath: Specifically on that, could you tell us exactly who, for example, would be represented on the ARC? Would that include organizations like the Maritime Fishermen's Union, the Eastern Fishermen's Federation and the Seafood Producers Association of Nova Scotia? Are those the kinds of organizations there, or is it individuals who sit on that committee?

Mr. Good: Those are the kinds of organizations there. In addition, there is the Fisheries Council of Canada and individual fishermen's representatives. So they have a broad representation across all those groups.

Mr. Jean-Eudes Haché (Assistant Deputy Minister, Atlantic Fisheries, Department of Fisheries and Oceans): I might add just a few points to that. Mr. Chairman. Specifically in response to Mr. McCreath's reference to the consultation process in the Scotia-Fundy region, he refers to the exercise we went through last year in that region. I think I can say without any doubt that if there was any clear message we received from the fishermen and the fishing industry generally throughout the region, from Grand Manan to Yarmouth to Sydney, it is that the current penalties in the Fisheries Act are totally inadequate; they are simply the cost of doing business. There is certainly a clear demand from the fishing industry generally for increased penalties.

The same applies to the quality of the information that is available. Again, the fishing industry generally recognizes that if our scientists are going to provide adequate scientific advice, they need the proper data. They can get that through their own research surveys, but they also get a very important portion of their information from the fishermen themselves. For that purpose, it is important to have the appropriate mechanisms to make sure information is provided. I think the fishermen themselves recognize that it is essential if, first, the fishery is going to be monitored properly and, second, if the scientists are going to have the proper information to provide adequate scientific advice.

Mr. McCreath: Mr. Haché, some people have suggested that these new requirements are going to impose a burden on fishermen in terms of bureaucratizing them in maintaining the records that will provide this. Did any fishermen raise this concern with you when they were calling upon the government to beef up its data collection? Do you see any concern there, or is it being articulated to you?

[Traduction]

côte de l'Atlantique. En outre, on a consulté des gouvernements provinciaux, notamment lors de discussions au sein du Conseil des ministres de pêches de l'Atlantique, ainsi que lors d'entretiens bilatéraux en Colombie-Britannique avec les ministres responsables de la pêche en eaux douces.

Il y a donc eu toute une série de discussions lors de la préparation de cet ensemble d'amendements, afin de tenir compte des diverses préoccupations exprimées.

M. McCreath: À ce propos, pourriez-vous nous dire exactement qui est représenté au sein du Conseil régional de l'Atlantique, par exemple? Des organismes comme l'Union des pêcheurs des maritimes, la Fédération des pêcheurs de l'Est et l'Association des producteurs de fruits de mer de la Nouvelle-Écosse y sont-ils représentés? Ce comité est-il composé de représentants de ce genre d'organismes, ou s'agit-il plutôt de particuliers?

M. Good: Les organismes de ce genre y comptent des représentants. Il y a en outre le Conseil canadien des pêches et des représentants de pêcheurs particuliers. Tout ces groupes sont largement représentés.

M. Jean-Eudes Haché (sous-ministre adjoint, Pêches de l'Atlantique, ministère des Pêches et des Océans): Si vous le permettez, monsieur le président, j'ajouterai quelques détails. Lorsque M. McCreath a parlé du processus de consultation dans la région de Scotia-Fundy, il a fait allusion à ce que nous avons fait l'an dernier dans cette région. Je pense pouvoir dire avec certitude que les pêcheurs et l'ensemble des représentants du secteur des pêches de toute la région, de Grand Manan à Sydney en passant par Yarmouth, nous ont dit bien clairement que les peines prévues actuellement dans la Loi sur les pêches sont tout à fait insuffisantes; elles font simplement partie des coûts d'exploitation. Il est certain que les représentants du secteur des pêches en général demandent des peines plus élevées.

Il en va de même pour la qualité de l'information disponible. Les représentants du secteur des pêches reconnaissent en général que nos spécialistes ont besoin de données valables pour être en mesure de donner des avis scientifiques convenables. Nos spécialistes peuvent obtenir ces données de leurs propres équipes de recherche, mais ils obtiennent également une très grande partie de leurs informations des pêcheurs eux-mêmes. À cette fin, il est important de disposer de mécanismes permettant la transmission de ces informations. Je pense que les pêcheurs reconnaissent volontiers que c'est essentiel pour que la pêche soit surveillée comme il se doit et pour que les spécialistes aient les informations nécessaires afin d'être en mesure de donner des avis scientifiques acceptables.

M. McCreath: Monsieur Haché, certains ont dit que ces nouvelles exigences vont imposer un fardeau bureaucratique aux pêcheurs qui devront tenir des registres afin de fournir ces informations. Des pêcheurs vous ont-ils fait part de cette préoccupation lorsqu'ils ont demandé au gouvernement d'étoffer son mécanisme de collecte de données? Y voyez-vous un problème, ou vous l'a-t-on signalé?

[Text]

Mr. Haché: No, there was no such concern raised by the fishing industry generally. As I mentioned, it is recognized that there would be an additional effort required by the fishermen and the processing industry to provide more precise information to the department for enforcement purposes as well as for research purposes. But given the importance of the industry we are talking about here, whether it be groundfish or lobster or scallop or herring, I think fishermen generally recognize that the additional effort is minimal in comparison to the results and the benefits it would give to the overall industry.

• 1655

Mr. Reid: Mr. Chairman, I think it is important that we remember that the provisions the bill puts into place are provisions that may be imposed. I think there is sometimes an assumption that immediately all fish will be sexed and aged and the whole bit. That is simply not the case.

As well, I think it is fair to say that in a couple of locations there has been a very good program, organized with the co-operation of fishermen, to garner the type of knowledge the department has needed in the past, to get the type of information Mr. Haché talks about, where fishermen's participation has become something that is very positive; in fact in some cases a little bit of a status symbol. To be involved in the program has taken on a significantly positive aspect.

I think it is important that people recognize the department is not about to go into a program that is going to alienate the people who are absolutely essential to make it happen, whose co-operation is vital for the thing to be successful. It is not going to work if we go in and impose all this. I think we all know we will get nowhere, and certainly we will not get the type of information we need.

Mr. Gardiner: I am particularly interested, at least on this round, in some of the information regarding the various offences that currently exist in the legislation and what is being proposed. What I would like to do is ask three quick questions to get some information, if that is available.

Regarding the so-called ticketable offences, I am wondering how many of those, by coast, have been issued at any one time? Do we have that information?

For all of these questions, Mr. Chairman, if the officials are not able to provide the information now, I would be pleased to receive it at a later date.

Mr. Roberts: We do not have it here. We can supply that to you.

Mr. Gardiner: As for the failure to provide habitat information, I am interested in how many—I do not know if you would call it attempts to request that information—have been made by department officials. How many requests have been made and for how many of those was the information provided?

[Translation]

M. Haché: Non, les représentants de secteur des pêches n'ont pas mentionné cette préoccupation. Comme je l'ai dit, on reconnaît que les pêcheurs et le secteur de la transformation devront faire des efforts supplémentaires pour fournir des informations plus précises au ministère aux fins de la recherche et de l'application de la loi. Cependant, étant donné l'importance de l'industrie dont nous parlons, qu'il s'agisse de la pêche au poisson de fond, au homard, à la pétoncle ou au hareng, je pense que les pêcheurs reconnaissent que les efforts supplémentaires qu'ils devront fournir sont minimes en comparaison avec les résultats et les avantages qui en découleraient pour l'ensemble de l'industrie.

M. Reid: Monsieur le président, je pense qu'il est important de nous rappeler que les dispositions du projet de loi sont des dispositions qui peuvent être imposées. On suppose parfois, je pense, qu'on devra immédiatement s'occuper de déterminer le sexe, l'âge et autres détails concernant tous les poissons. Ce n'est tout simplement pas vrai.

Il convient d'ajouter, je pense, que dans quelques endroits, on a institué un très bon programme, avec la coopération des pêcheurs, en vue de recueillir le genre de renseignements dont le ministère a eu besoin dans le passé, le genre de données dont parle M. Haché, et la participation des pêcheurs est devenue très positive; en fait, certains y voyaient un symbole d'importance. La participation aux programmes a donc pris un aspect très positif.

Il est important de noter que le ministère ne se lancera pas dans un programme qui lui aliénerait justement les gens dont la participation est absolument essentielle, c'est-à-dire dont la coopération est cruciale au succès du programme. Le programme ne fonctionnera pas si nous imposons toutes sortes de choses. Nous savons tous, je pense, que ce serait un échec et que nous n'obtiendrions certainement pas le genre de données dont nous avons besoin.

M. Gardiner: Je voudrais obtenir des renseignements sur les diverses infractions prévues actuellement dans la loi et sur celles qu'on propose dans le projet de loi. Je voudrais donc poser trois brèves questions pour obtenir certains renseignements, s'ils sont disponibles.

En ce qui concerne ce qu'on appelle les contraventions, je me demande combien il y en a, en général, sur chacune des côtes? Avons-nous ces renseignements?

Monsieur le président, si les hauts fonctionnaires ne sont pas en mesure de répondre à toutes ces questions maintenant, j'apprécierais de les recevoir plus tard.

M. Roberts: Nous n'avons pas les renseignements demandés ici, mais nous pourrions vous les faire parvenir.

M. Gardiner: En ce qui concerne les informations sur l'habitat des poissons, je voudrais bien savoir combien de fois les hauts fonctionnaires du ministère ont essayé d'en obtenir sans succès. Combien de demandes ont été faites et combien de réponses a-t-on reçues?

[Texte]

What I am looking at here, Mr. Chairman, given the minister's announcements about his concerns, is to see how good the department has been at this, and then to take a look at the new offences being planned to see if we are actually going to get somewhere. Again, if they do not have that, I would appreciate it if they could provide that later, and as well by coast.

Mr. Reid: That one could be difficult to get because there may not be statistics to back it up. But certainly anything we can—

Mr. Gardiner: If you would do your best I would appreciate it.

The third one is with regard to alteration of fish habitat, which I assume is somebody running a cat or a skidder through a creek, and pollution of fish habitat, which would be pulp mills dumping into water and what have you. I would be interested in statistics and information on the number of summary convictions, indictments, and subsequent offences or imprisonment. How many charges have you laid in all of those levels, and how many have actually concluded with some kind of settlement in court or what have you?

Mr. Good: We can certainly provide that information.

I think it is important to appreciate that the department has a habitat policy in place, and our fundamental principle in that habitat policy is called "no net loss", which in essence means we are attempting not to lose productive fish habitat, not only for the benefit of fish but as well for the protection of the environment. Added to that, we are attempting to actually add positive habitat over and beyond what we currently have.

The habitat program is really managed by two approaches. One is to discuss and examine, with the information, the plans and specifications and proposals proponents would wish to undertake that may affect fish habitat, and discuss with them ways and means by which that can be mitigated, can be altered and adjusted, so as not to disturb or alter fish habitat; in fact, hopefully to increase the fish habitat. The second element of the strategy, of course, is that if and when situations arise where fish habitat is destroyed and we have taken steps, we have taken action to lead then to a step of prosecution if necessary, and conviction.

So it is important to appreciate that the approach is a twofold one, that the measurement of success in this area is not simply the prosecutions; it is also the kinds of work done on a day-to-day basis with the fisheries officers across the country in order to encourage the changes of various plans so as to maintain, or in fact enhance, productive fish habitat.

[Traduction]

Étant donné les préoccupations formulées par le ministre, monsieur le président, j'essaie de voir ce que le ministère a réussi à accomplir dans ce domaine, pour ensuite examiner les nouvelles infractions prévues dans le projet de loi, afin de déterminer si nous allons faire des progrès. Si les témoins n'ont pas ces renseignements, pour chacune des côtes, encore une fois, j'apprécierais qu'ils nous les fassent parvenir plus tard.

M. Reid: Il sera peut-être difficile d'obtenir ce genre de renseignements, parce que nous n'avons peut-être pas de statistiques à ce sujet. Nous ferons certainement ce que nous pourrons...

M. Gardiner: Je vous serais bien reconnaissant de faire de votre mieux.

Ma troisième question porte sur la modification de l'habitat des poissons, comme par exemple lorsque quelqu'un traverse un petit cours d'eau avec un tracteur à chenilles ou une débusqueuse, et sur la pollution de l'habitat des poissons, comme lorsqu'une usine de pâte à papier déverse ses effluents dans l'eau, etc. Je voudrais connaître les données sur le nombre de déclarations sommaires de culpabilité, les accusations et les amendes ou les peines d'emprisonnement imposées, ainsi que les infractions subséquentes. Combien d'accusations avez-vous portées en tout et combien se sont terminées par un règlement devant les tribunaux ou autrement?

M. Good: Nous pouvons certainement vous fournir ces renseignements.

Il est important, je pense, de comprendre que le ministère a une politique sur l'habitat dont le principe fondamental veut qu'il n'y ait «aucune perte nette», c'est-à-dire que nous essayons au fond de ne pas perdre d'habitat productif, non seulement en ce qui concerne le poisson, mais aussi en ce qui concerne la protection de l'environnement. En outre, nous tentons d'ajouter des habitats positifs à ceux que nous avons actuellement.

Le programme de gestion de l'habitat comporte en réalité deux volets. L'un consiste à discuter des informations recueillies et à examiner les plans et cahiers des charges des propositions qui risqueraient d'altérer l'habitat des poissons, et discuter avec les auteurs de ces propositions de moyens à prendre pour en atténuer les effets, en les modifiant et en les adaptant, afin de ne pas déranger ou altérer l'habitat des poissons; en fait, on espère les amener à l'accroître. Mais notre stratégie a bien sûr un second élément: dans les cas où il y a eu destruction de l'habitat des poissons, nous entamons des poursuites qui débouchent, au besoin, sur des condamnations.

• 1700

Il convient donc de garder présent à l'esprit que nous avons deux façons d'aborder le problème et que notre succès ne se mesure pas uniquement au nombre de poursuites, mais aussi au genre de travail accompli au jour le jour, dans tout le pays, par les agents des pêches pour encourager les modifications aux divers projets afin de maintenir, et même d'améliorer, un habitat favorable aux poissons.

[Text]

Mr. Gardiner: I appreciate that. The concern I have always had about "no net loss" is that with no disrespect to anybody who plays rugby, it is like letting the rugby club into your clubhouse and they wreck the place, and then they come back later and say, look, we will pay for all the damage.

So I have some very simplistic, perhaps, concerns over that kind of policy. I do not accept that. I do not think that is the proper way to do business—just because you are willing to go in and pay for all the damage you did, that this is going to work out okay.

I guess we have in the House the recent example with the Kemano and Alcan agreement where at the last meeting provincial officials are now reporting that the Nechako settlement agreement is going to result in the destruction of 40% to 50% of the recreational fish habitat. The taxpayers of British Columbia are now going to have to pay for the rehabilitation of that resource.

So I question, just as a general comment, the whole question of "no net loss". I do not know if I like it, but I promise to do more research and get back to you later on that, as the committee goes along.

So I think those three bits of information are going to give us a sense of how we have done, and given the comments about the negotiations that go on between the department and various projects and so on, that information will give us a good sense of the record of date by the department, and then a sense of these additional fines or what have you that we are looking at, to see if that is going to be the deterrent we all hope it is going to be.

Mr. Schneider (Regina—Wascana): Given my observation of a parallel here, a question has come to my mind, and that is that in the days when we had some civic responsibilities we had a concern about the jurisdiction that obtained fines and subsequently the revenue, and the further question of who was to benefit or who was to gain from collecting these fines, particularly related to the police department. They were charged with the responsibility of enforcing the laws set up by the municipality, and yet when the police department had garnered these funds we found that they had simply found their way into general revenues.

So my question is similarly aligned here in that we have heard from time to time the matter of enforcement on the seas and perhaps criticism being levied that we do not have enough enforcement on the seas. One would be inclined to think that possibly revenues generated as a result of fines associated with this bill. . .

Is it the intention that these fines would go towards the improvement of the general lot as relates to fisheries—Coast Guard security, law enforcement, and these sorts of things—or are we liable to see these moneys from seized catches, etc., disappearing into general revenues?

Mr. Reid: If I may speak generally first of all, the whole question of directed fines, and in fact directed taxation, is one governments have grappled with for years. One of the few exceptions to the rule that I can think of is the transportation

[Translation]

M. Gardiner: Je comprends bien cela. Ce qui m'inquiétait toujours à propos de cette formule «aucune perte nette», c'est que, sans vouloir manquer de respect envers les joueurs de rugby, c'est comme si vous permettez à un club de rugby l'accès au local de votre club, où il se livre à des déprédations pour vous dire ensuite: désolés, on payera tous les dégâts.

J'ai peut-être sur ce sujet des idées un peu simplistes, mais je me refuse à cela. Cela ne me paraît pas la bonne façon de procéder et il ne suffit pas simplement d'être disposés à payer les pots cassés.

Nous avons à la Chambre l'exemple récent d'un accord avec Kemano et Alcan; lors de la dernière réunion, les hauts fonctionnaires provinciaux faisaient savoir que l'entente avec Nechako va aboutir à la destruction de 40 à 50 p. 100 de l'habitat du poisson pour la pêche sportive. Ce sont les contribuables de la Colombie-Britannique qui vont devoir assumer les frais de la remise en état.

Je mets donc sur le tapis, d'une façon générale toute cette notion de «pas de perte nette». Je ne sais pas si j'approuve, mais je vais certainement approfondir la question et revenir plus tard là-dessus, au fur et à mesure des travaux du comité.

Les trois éléments d'information que vous nous avez donnés nous donneront une idée des résultats obtenus, et compte tenu des commentaires sur les négociations du ministère concernant divers projets, cette information nous tiendra au courant de ce qu'a accompli le ministère et nous donnera une idée des amendes supplémentaires que nous envisageons, ce qui nous permettra de savoir si elles seront aussi dissuasives que nous l'espérons tous.

M. Schneider (Regina—Wascana): En évoquant un parallèle, une question m'est venue à l'esprit: au temps où nous avions du sens civique, nous nous posions des questions sur l'usage qui a été fait des amendes, sur les recettes qu'elles procuraient, sur ceux qui en étaient les bénéficiaires, en particulier la police. Celle-ci était chargée de la mise en vigueur des arrêtés municipaux, mais quand la police avait encaissé ces amendes, nous constatons que ces dernières s'ajoutaient simplement au revenu national.

Ma question va donc dans le même sens: nous avons souvent entendu parler de l'application de la Loi en mer et des difficultés qu'elle causait parfois. Mais peut-on se demander si les recettes qui proviennent des amendes, à la suite de ce projet de loi. . .

L'intention est-elle d'utiliser les recettes provenant de ces amendes pour améliorer la situation générale des pêches—la Garde côtière, l'application de la loi et autres questions—ou bien allons-nous voir ces sommes englouties dans les recettes générales du pays?

M. Reid: Si vous me permettez de vous répondre d'abord d'une façon générale, toute la question de l'utilisation des amendes et, en fait, de l'usage qui est fait des impôts a été beaucoup débattue, au cours des années, par les

[Texte]

tax in this country. Some will remember that the former member for Ottawa South or Ottawa—Carleton tried to have government adopt a tax that would be applied to sporting goods that would be specifically used for the protection of habitat in mountainous areas and things like that, wildlife particularly.

In general terms, fines and penalties are broadly applied, and not specifically applied, to address certain things. There is nothing in this law...in fact, I would say that there is encouragement for the courts to be creative.

• 1705

One of the slides specifically dealt with other court remedies. I think the courts are being encouraged to use their discretion in terms of their ability to apply penalties that not only will exact a penalty and dissuade people from committing or repeating the offence, but also provide some benefit in the longer term.

In general terms, no, things are not specifically applied, but the courts are there. Does anybody want to add anything to that?

Mr. Schneider: I just want to say, Mr. Chairman, that I did talk at great length about the fines associated with the application of the law—and slipped in at the very last moment and may not have been heard—particularly the revenue derived from seized catches. Does the answer still apply to that aspect of it?

Mr. Reid: The same would still apply to that aspect of it. Disposal of catches is often left to the disposal from the court. Certainly in my experience, just so there is no question about it, when catches are seized—we have seen this in a number of cases with foreign offshore vessels, and as you know, we charge anybody we catch and a great number are charged—that fish is disposed of immediately so there is no wastage.

Mr. MacAulay (Cardigan): The first question I would have is on clause 6. Section 25 dealt with posts and buoys. In the lobster fishery, if there was material left in the water there were always 48 hours left for its removal. Under the new bill it has to be out before the commencement of closing time.

It says in proposed subsection 25.(3) that the fisheries officer "may permit", but why is that in there at all? It is just something that could be abused. What is the reason for this change?

Mr. Haché: Mr. Chairman, the reference in there may be with regard to the end of the fishing season. For instance, in the case of lobster gear where the whole gear has to be removed, the lobster traps obviously have to be hauled out and so have the buoys, etc.

There is another implication also involved here, and that is the type of gear that is being used for certain fisheries that has to be tended during the fishery. I am thinking specifically of gillnets, drifting nets that would have to be tended. The

[Traduction]

gouvernements successifs. Une des rares exceptions que je connaisse dans ce pays, c'est la taxe sur les transports. Certains d'entre vous se souviendront que l'ancien député d'Ottawa-Sud ou d'Ottawa—Carleton a essayé de faire adopter par le gouvernement une taxe qui serait appliquée aux articles de sport et qui serait spécifiquement destinée à la protection de l'habitat dans les régions montagneuses et, plus généralement, à la protection de la nature.

En général, les amendes et les sanctions sont appliquées d'une façon générale et non spécifique pour résoudre certains problèmes. Rien dans ce projet de loi...enfin, je dirais qu'on encourage les tribunaux à faire preuve d'imagination.

L'une des diapositives portait spécifiquement sur d'autres recours en justice. Les tribunaux sont en encouragés, je crois, à faire preuve de discernement dans l'application des amendes de façon à ne pas seulement dissuader les gens de commettre un délit ou de récidiver, mais à exercer, à long terme, une action bénéfique.

Autrement dit, les recettes tirées des amendes n'ont pas de destination spécifique, mais les tribunaux ont un pouvoir d'appréciation. Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter à cela?

M. Schneider: Je voulais simplement dire, monsieur le président, que j'ai longuement discuté des amendes résultant de l'application de la loi, mais pour ceux qui seraient arrivés au dernier moment et n'auraient pas entendu, j'ai parlé en particulier des recettes provenant des prises saisies. La réponse s'applique-t-elle toujours à cet aspect de la question?

M. Reid: Oui, elle s'y applique toujours. C'est souvent au tribunal de décider ce qu'il advient des prises. D'après mon expérience, et pour répondre à cette question, lorsqu'il y a une prise de poissons—nous avons souvent eu des cas de navires étrangers abordés en haute mer et, comme vous le savez, nous entamons des poursuites contre un grand nombre d'entre eux—le poisson est immédiatement mis en vente de sorte qu'il n'y a pas de perte.

M. MacAulay (Cardigan): J'aimerais poser d'abord une question à propos de l'article 6. L'article 25 portait sur les poteaux et bouées. Dans la pêche au homard, pour tout le matériel placé dans l'eau, on disposait toujours de 48 heures pour l'enlever. Avec la nouvelle loi, ce matériel doit être enlevé avant le commencement de la période d'interdiction.

Il est dit dans le projet d'article 25.(3) que l'agent des pêches «peut permettre» de laisser en place des engins ou appareils de pêche après le début d'une période d'interdiction, mais quelle est la raison de cette modification? N'est-ce pas un encouragement aux abus?

M. Haché: Monsieur le président, il peut être question ici de la fin de la saison de pêche. Ainsi, dans le cas de la pêche au homard, où tous les engins de pêche doivent être enlevés, les casiers à homard doivent, de toute évidence, être retirés de l'eau, de même que les bouées, etc.

On a encore pensé à un autre cas en l'occurrence, à savoir les engins utilisés dans certaines catégories de pêche et dont il faut s'occuper. Je pense en particulier aux filets maillants, aux filets dérivants, dont il faut s'occuper. Le

[Text]

fisherman has to stay with the nets while they are in the water, and once they are fished then they have to be hauled out and not left there in the water by themselves either to become a hazard to navigation in some way or to continue fishing at times when they are not supposed to be fishing. I think there are implications for both points in this proposed change.

• 1710

Mr. MacAulay: But it would still follow that at the end of the lobster season the traps and buoys and all that would have to be out of the water. If the season ends on Saturday, everything must be removed by Saturday.

Mr. Haché: That is correct.

Mr. MacAulay: If we have a stormy day on Saturday, unless the fishery officer so desires, it would have to come out on Friday. I can see where it would be a problem in the lobster fishery, where I come from. We always had a couple of days—48 hours, I believe—to remove this stuff. Was there a major problem in this area?

Mr. Haché: That is correct, Mr. Chairman. There has always been an additional day or two, depending on the weather, for fishermen to haul out their gear at the end of the season. Even with the proposed amendments, I think circumstances would still give the fisheries officer the option of doing that if he felt an extra day or two is required to haul out the gear. Again, it is a question of having the instruments in place to manage the fishery in the best possible way, while having the flexibility to adapt to local circumstances as they may require.

Mr. MacAulay: I agree, I guess, but I cannot understand where the major problem was. It will be a problem for the lobster fishery, as I am sure you can see for yourself. Generally, if the season ends on Saturday everything must be out on Saturday, and that was never the case.

Mr. Meaney: Another point is that the present wording of section 25 states that "the stakes, posts, buoys or other materials" be removed "within 48 hours after ceasing to use them". There were no other general provisions in the act on removal of gear, and that is what we were relying on to ensure that gear is out of the water at the end of the season. It was difficult to establish. It uses the wording "after ceasing to use them" in terms of trying to prove when somebody stopped using them. It was our view that "tending" was a term the courts could relate to better than "using" in terms of proving the case.

In conjunction with that, we put in various. . . The general rule is removal on the last day, but there are exceptions to that. Exceptions can be made by regulation under proposed subsection 25.(2), and by officer discretion under proposed subsection 25.(3).

Mr. MacAulay: Yes, any rule can be changed, but the rule we are making here—I just disagree, and I do not think that is going to be very acceptable to my lobster fishermen. That is my observation.

[Translation]

pêcheur doit rester auprès des filets tant qu'ils sont dans l'eau, mais quand la pêche est terminée, il faut les retirer de l'eau, faute de quoi, ils risquent de mettre en danger la navigation ou de continuer à capturer des poissons quand la saison est terminée. Je pense que ce projet de modification couvre ces deux possibilités.

M. MacAulay: Mais il n'en reste pas moins qu'à la fin de la saison du homard, les casiers, bouées, etc., doivent être retirés de l'eau, et si la saison se termine un samedi, le même samedi tout doit être retiré.

M. Haché: C'est exact.

M. MacAulay: S'il y a tempête ce samedi-là, sauf avis contraire de l'agent des pêches, il faudrait retirer les engins le vendredi. Je vois bien les problèmes que cela pourrait soulever pour la pêche au homard, qui est mon domaine. Nous disposons toujours de deux ou trois jours—48 heures, je crois—pour retirer les casiers. Y a-t-il eu là de grandes difficultés?

M. Haché: Vous avez raison, monsieur le président, les pêcheurs disposaient toujours d'un ou de deux jours, selon le temps, pour retirer leurs engins à la fin de la saison. Même avec les amendements proposés, l'agent des pêches aura toujours l'option, je pense, de donner un ou deux jours de grâce pour retirer les engins, mais il faut que les instruments soient en place pour permettre à l'administration des pêches d'opérer de la meilleure façon possible tout en lui laissant une certaine marge pour s'adapter aux circonstances locales, si besoin est.

M. MacAulay: Je pense que je suis d'accord, mais je ne vois pas bien où était la difficulté. Cela va certainement causer un problème à la pêche au homard, et je suis sûr que vous vous en rendez compte. Si la saison prend fin un samedi, tout devra être retiré ce samedi-là, ce qui n'était jamais le cas jusqu'à présent.

M. Meaney: Une autre difficulté, c'est que d'après le libellé actuel, il est dit à l'article 25 que les «pieux, poteaux, bouées ou autres matériaux placés dans l'eau pour la pêche» doivent être enlevés «dans les 48 heures après que (les personnes) ont cessé de s'en servir». La loi ne contenait pas d'autres dispositions sur le retrait des engins à la fin de la saison. Le moment était difficile à déterminer. Avec les termes «après que (les personnes) ont cessé de s'en servir», on essaie de prouver quand une personne a cessé de se servir de ces engins et appareils. Nous pensions que le verbe anglais «tending» était plus facile à interpréter par les tribunaux que le verbe «using».

Concurremment, nous avons introduit divers. . . D'après la règle générale, tous les matériaux doivent être enlevés à la fin de la saison de pêche, mais il y a des exceptions qui sont prévues dans les règlements, aux termes du projet de paragraphe 25.(2), ou qui peuvent être laissées à la décision de l'agent, aux termes du projet de paragraphe 25.(3).

M. MacAulay: Certes, toute règle peut être modifiée, mais celle que nous énonçons ici. . . Je ne suis pas d'accord, et je doute fort que le pêcheur de homard le soit. C'est ce que je voulais dire là-dessus.

[Texte]

The Chairman: Mr. MacAulay, you have had clarification of that point even though you disagree with it. Is it clear to you what is the intent of the act?

Mr. MacAulay: Yes.

The Chairman: Does someone want to respond before we leave this line of questioning?

Mr. Roberts: The basic purpose of rewriting clause 25 was to provide for flexibility. That is, the general rule is that gear should be taken out of the water when it is not being tended, but we need to provide for flexibility in circumstances such as weir posts, for instance. They can stay there year-round, but—

• 1715

Mr. MacAulay: Excuse me, I did not hear that.

Mr. Roberts: The weir posts.

Mr. MacAulay: Oh, yes. I understand now.

Mr. Roberts: Under section 25 as it is presently written, they would have to be removed at the end of every season. But this provides the flexibility to allow the posts, at least, to stay in the water.

Similarly, with respect to fisheries that are of a very short-term duration, such as these 15-minute to one-hour herring fisheries in British Columbia—when that fishery is over, the herring season may not be over, but the particular local fishery is over and it is imperative that the gear be taken out of the water when the fishery is closed, and not 48 hours later.

So essentially section 25 was rewritten to provide for the flexibility to deal with a wide range of different kinds of fishing gears and different fisheries.

The Chairman: I thank the parliamentary secretary, Mr. Reid, and the officials for being with us today. The committee will now go into the rest of our session and make those decisions regarding witnesses and our timetable.

We have a list that will be circulated by the clerk. It was presented to us by Mr. MacAulay. They are witnesses he would like to bring before the committee—some of them, if not all of them. I am not sure what his sentiments are, but we will have the clerk circulate those.

Mr. Gardiner: I have a point of order, Mr. Chairman. Just before we get into the other witnesses and the schedule, is there some thought to having the parliamentary secretary back again with officials, or—

The Chairman: I would hope so. I would hope the parliamentary secretary is going to be with us every time this committee meets.

Mr. Gardiner: From the sense of page flipping, we have a few more questions to go yet.

The Chairman: Absolutely.

[Traduction]

Le président: Monsieur MacAulay, vous n'êtes peut-être pas d'accord, mais l'éclaircissement vous a été donné. Est-ce que vous comprenez l'intention du projet de loi?

M. MacAulay: Oui.

Le président: Quelqu'un veut-il intervenir avant que nous ne passions à un autre sujet?

M. Roberts: L'objectif de la refonte de l'article 25 est de permettre une plus grande souplesse. En règle générale, les engins doivent être retirés de l'eau lorsqu'il n'y a personne pour s'en occuper, mais nous devons prévoir une plus grande souplesse dans des cas particuliers, comme les bordigues par exemple. On peut les laisser toute l'année, mais...

M. MacAulay: Excusez-moi, le mot m'a échappé.

M. Roberts: Les bordigues.

M. MacAulay: Oh oui, je vois maintenant.

M. Roberts: Aux termes de l'article 25 dans son libellé actuel, elles devraient être retirées à la fin de chaque saison. Mais on peut de la sorte laisser tout au moins les pieux dans l'eau.

De même, pour les pêches de très courte durée comme la pêche au hareng d'un quart d'heure à une heure en Colombie-Britannique... la saison du hareng n'est peut-être pas terminée quand la pêche l'est, mais au plan local, la pêche n'est plus autorisée, et il est essentiel que les engins de pêche soient retirés de l'eau quand la pêche n'est plus autorisée, et non 48 heures plus tard.

L'article 25 a donc été remanié pour donner une certaine latitude selon le genre de pêche et selon les différents engins.

Le président: Je remercie M. Reid, secrétaire parlementaire, ainsi que les fonctionnaires de leur présence aujourd'hui. Le comité va passer à l'étape suivante de la séance et prendre des décisions sur le calendrier ainsi que sur les témoins.

Le greffier va distribuer une liste de ces derniers, liste proposée par M. MacAulay. Ce sont les témoins qu'il voudrait faire entendre par le comité, tout au moins certains d'entre eux. Je ne sais au juste ce qu'il en pense, mais le greffier va distribuer cette liste.

M. Gardiner: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Avant d'aborder ces nouvelles questions, est-ce que nous allons demander au secrétaire parlementaire de revenir accompagné de ses collaborateurs, ou...

Le président: Je l'espère bien. J'espère qu'il voudra bien assister à toutes les séances de ce comité.

M. Gardiner: À entendre les documents qu'on feuillette, nous avons encore d'autres questions à poser.

Le président: Absolument.

[Text]

Mr. Reid: Mr. Chairman, certainly the parliamentary secretary will do whatever he can to make the life of his parliamentary colleagues easier. The other thing is when we go through clause by clause, certainly we will have officials here who can respond to the specific questions as they arise in the whys and the wherefores and the legal. . . because it is obvious this can be fairly technical.

Mr. Baker and I certainly are not lawyers of any type. The Department of Fisheries and Oceans will provide any resources that we need to make it happen—and outside, too, I may add. If there are questions, I am sure officials of the department will be only too happy to answer them outside the structure of this committee if it is going to be helpful.

The Chairman: I want to make this observation as well. I am in the committee's hands, but the witnesses before us today took in excess of 35 minutes. Presentations by witnesses should be briefer, to allow more time for members to question. I will go with the flow and abide by whatever the members want to do, but it may be that if we can keep presentations by witnesses a bit briefer, it will give you an opportunity to find out where they stand on positions. However, that is something we can decide as we go along.

Mr. Baker: Just to keep the record straight on what the parliamentary secretary mentioned a moment ago when he mentioned my name, perhaps he has forgotten that for three years I was the chief law clerk of a provincial legislature, and in that position not only amended legislation, but wrote legislation. I just wanted him to keep that in mind. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Baker. It certainly is on the record—

Mr. Reid: And a famous law clerk he was too, Mr. Chairman. I just wanted it to be understood that I have the same level of legal training that he has.

• 1720

The Chairman: That is wonderful, great. It sounds like a mutual admiration society here. Mr. Gardiner, are you sure you do not want to get in the act here? Is your back calloused from patting yourself on the back as well?

We have a number of decisions to make. For example, we need to make the decision as to how many witnesses we are going to hear, and then to look at our calendar. You have before you a number of the witnesses suggested by Mr. MacAulay.

Mr. Gardiner: Mr. Chairman, I just sent some up to you as well.

The Chairman: The rest of the committee does not have them.

Mr. Gardiner: No, they do not. I suspect you will find some duplication of the names on these two lists.

The Chairman: I will ask the clerk to check to see if there are any duplications with the ones Mr. MacAulay has put forward.

[Translation]

M. Reid: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire fera certainement tout ce qui est en son pouvoir pour alléger la tâche de ses collègues parlementaires, mais lorsque nous ferons l'étude du projet de loi article par article, nous aurons des hauts fonctionnaires qui pourront répondre, de façon spécifique, aux questions sur les motifs qui nous ont amenés à rédiger ainsi le projet de loi et aux questions juridiques. . . car il faut bien reconnaître que le projet de loi touche à des questions assez techniques.

M. Baker et moi nous n'y connaissons pas en droit. Le ministère des Pêches et des Océans nous fournira toutes les ressources dont nous pourrions avoir besoin et, si besoin est, fera appel aussi aux gens du dehors. Je suis sûr que les fonctionnaires du ministère seront heureux, le cas échéant, de répondre à toutes les questions que vous pourriez leur poser, même en dehors des séances du comité, si vous pensez que ce serait utile.

Le président: Je voudrais également faire une observation. Je m'en remets au comité, mais les témoins qui ont comparu aujourd'hui ont pris plus de 35 minutes. Les témoins devraient se limiter au temps qui leur est alloué, afin de laisser plus de temps aux membres du comité pour poser des questions. Je consens à m'en tenir aux décisions des membres du comité, mais si nous parvenions à limiter le temps de parole des témoins, cela vous permettrait de connaître leur position sur les diverses questions. C'est toutefois une décision que nous pouvons prendre au fur et à mesure de nos travaux.

M. Baker: J'aimerais vous donner une précision sur ce que voulait dire le secrétaire parlementaire tout à l'heure quand il a mentionné mon nom: il a peut-être oublié que pendant trois ans, j'ai été légiste principal d'une assemblée législative provinciale et que mes fonctions m'amenaient non seulement à modifier les lois, mais à les rédiger. Je voulais simplement qu'il en tienne compte. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Baker. Nous en avons certainement pris bonne note dans le compte rendu. . .

M. Reid: Il s'est merveilleusement acquitté de cette tâche, monsieur le président. Je voulais simplement préciser que ma formation juridique est aussi poussée que la sienne.

Le président: C'est merveilleux, parfait. Nous avons l'air d'une société d'admiration mutuelle. Monsieur Gardiner, êtes-vous sûr de ne pas vouloir participer aussi? Est-ce que vous avez aussi le dos calleux à force de vous donner des tapes dans le dos?

Nous avons plusieurs décisions à prendre. Par exemple, nous devons décider du nombre de témoins que nous allons entendre, et ensuite étudier notre calendrier. Vous avez sous les yeux plusieurs noms de témoins proposés par M. MacAulay.

M. Gardiner: Monsieur le président, je viens de vous en envoyer quelques-uns également.

Le président: Les autres membres du comité ne les ont pas.

M. Gardiner: Non. Je suppose que certains des noms vont se retrouver sur les deux listes.

Le président: Je vais demander au greffier de vérifier si certains noms ne se trouvent pas déjà sur la liste présentée par M. MacAulay.

[Texte]

Mr. Baker: Mr. Chairman, I presume these are suggestions for people we will ask if they want to appear. Is that the point? I notice that some of them here have come out publicly in support of the legislation. It might be a waste of time to have people before the committee who have already declared their support for the legislation to the Government of Canada. I am talking about the unions here.

Mr. Reid: I would take issue with that. As a matter of principle, particularly on behalf of the people they represent, if we are just going to sit here and hear from the people opposed to the legislation, there is not much bloody point. Excuse me for getting a little colloquial, Mr. Chairman.

The Chairman: That is perfectly okay.

Mr. Reid: It is your list.

The Chairman: It would seem to me that you may want to consider that opposition will want to call witnesses before the committee. The government may well have witnesses they want to bring forward as recommended and as expressed by the parliamentary secretary. I think we can find agreement there.

Mr. Reid: I think we will find consensus among the three parties and agree to a list of witnesses and a timetable we would want to proceed with. I have not seen Brian's list.

Mr. Baker: Do we report back next week to the House?

Mr. McCreath: Mr. Chairman, I understand the importance of having witnesses come before the committee. I think we should remember the function of the committee. The function of the committee is to facilitate getting the bill through.

This bill has been approved in principle. It has been widely called for from the industry. Indeed, as the last witness has just indicated, there has been very wide consultation. In fact, I would be very surprised if the organizations mentioned on this list I have, the only list before me—it starts with Mike Beliveau from the MFU—have not already been consulted through the advisory councils, east and west, to which Mr. Good referred earlier on.

While it may be reasonable to have a smattering of witnesses come before us to offer some insights on the bill, I do not think we should forget that our main objective here is a widely supported piece of legislation.

It is a piece of legislation brought forward in response to what the industry asked for, both fishermen and processors. I think it is important that we expedite to get this legislation through and achieve what the industry has already told us they want.

For example, I see on the list before me what I take to be two fishermen's unions from British Columbia. I do not think we need to hear from both of them.

I see a couple of fishermen's unions from Newfoundland. I do not see any from the centre of the fishing industry, Nova Scotia. Mike Beliveau's name is down there, but the MFU represents less than 5% of the fishermen in the Maritimes. I am not sure how representative they really are.

[Traduction]

M. Baker: Ce sont des propositions concernant les personnes à qui nous allons demander de comparaître. Est-ce cela? Il y en a certains qui se sont déjà déclarés favorables au projet de loi. C'est peut-être une perte de temps de faire comparaître devant le comité des personnes qui ont déjà donné leur appui au projet de loi du gouvernement. Je pense particulièrement aux syndicats ici.

M. Reid: Je ne suis pas de cet avis. Par principe, et particulièrement en pensant aux personnes représentées, je ne vois pas l'intérêt de se réunir pour entendre uniquement des gens opposés au projet de loi. Excusez-moi d'être aussi abrupt, monsieur le président.

Le président: Aucun problème.

M. Reid: C'est votre liste.

Le président: Il ne faut pas oublier que l'opposition demandera à faire comparaître certains témoins devant le comité. Le gouvernement a peut-être également des témoins à présenter, comme l'a recommandé et signalé le secrétaire parlementaire. Je crois que nous pouvons nous entendre.

M. Reid: Nous allons sûrement parvenir à un consensus entre les trois partis pour établir une liste de témoins et un calendrier qui nous conviennent. Je n'ai pas vu la liste de Brian.

M. Baker: Faisons-nous rapport à la Chambre la semaine prochaine?

M. McCreath: Monsieur le président, je comprends qu'il est important de faire comparaître des témoins, mais nous devons nous souvenir du rôle de ce comité, qui est de faciliter l'adoption du projet de loi.

Ce projet de loi a été approuvé en principe. Les membres de l'industrie le demandaient à cor et à cri. En fait, comme vient de le dire le dernier témoin, il y a eu une très vaste consultation, et je serais très étonné que les organisations figurant sur la liste que j'ai, la seule que j'ai—elle commence par Mike Beliveau, de L'UPM—n'aient pas déjà été consultées par l'intermédiaire des conseils consultatifs, à l'est et à l'ouest, auxquels M. Good a fait allusion tout à l'heure.

Il peut être intéressant, certes, de faire venir toute une série de témoins pour mieux comprendre les divers aspects du projet de loi, mais nous ne devons pas oublier que notre principal objectif est l'adoption d'un projet de loi qui recueille beaucoup d'appui.

Cette loi a été présentée en réponse aux demandes de l'industrie, aussi bien des pêcheurs que des transformateurs. À mon avis, nous devons nous dépêcher de faire avancer ce projet de loi pour parvenir à ce que les membres de ce secteur nous ont demandé.

Par exemple, je vois sur ma liste ce que je crois être deux syndicats de pêcheurs de la Colombie-Britannique. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les entendre tous les deux.

Je vois deux syndicats de pêcheurs de Terre-Neuve. Je n'en vois aucun du centre de l'industrie de la pêche, la Nouvelle-Écosse. Le nom de Mike Beliveau est là, mais l'UPM représente moins de 5 p. 100 des pêcheurs des Maritimes. Je ne sais pas dans quelle mesure elle est vraiment représentative.

[Text]

Why do we not identify three or four key potential and valuable witnesses and give priority to the really important ones? I think we should hear from a fishermen's union, but I do not think we need to hear from five of them.

Let us approach it that way. As the parliamentary secretary said, let us see if we can come to an agreement among ourselves as to a roster of witnesses. Then we can just set the schedule and get on with it.

• 1725

Mr. Gardiner: I am certainly more than willing to work towards what I think would be a consensus to get a fair representative sample of opinion from both coasts on this. My only concern comes from an experience with another piece of legislation, which I frankly do not think was done properly, and that was Bill C-29. Our forestry subcommittee is now making an extensive report on proposals that should have been considered at the time that legislation was being discussed.

From all the information that has been given to us, not to the committee but to the government, we are led to believe that there is a certain degree of support for this; we in fact supported this bill at second reading. We are prepared to encourage it along, but I for one am not going to participate in something that is going to be similar to what we went through, or I feel I went through, on Bill C-29, the forestry legislation.

We do not want to do this now and find out six months from now that we have to restudy the whole thing because a poor job was done of it. I think the fair smattering, if you like, of witnesses pro and con—and if there are more pro representatives in our smattering, that is fine by me. It will certainly give me the confidence that there is support for some of our proposals here.

My concern is that I have not seen any of these consultations. I think the question asked by my colleague about who was consulted was a good question. I have not seen any of the correspondence. I have not seen a list of those names of people who were consulted. In fact, the official did make a note that it was not the exact wording of the legislation. I would like to know then if I can fairly say that the Government of British Columbia supports this legislation. I do not know if I am in a position to say that, even though the officials and the parliamentary secretary implied that the Government of British Columbia has lent their blessing to this.

We therefore have to go just a tad further than a nice little pat on the bum and off you go, let us vote for the legislation. We need a consensus on a smattering of pro and con representatives, and then I think we can have something to work with.

The Chairman: I note from the list you have put forward that there are two duplications. The Maritime Fishermen's Union and the Fishermen, Food and Allied Workers Union are the same ones that Mr. MacAulay has, so those are duplicates.

In the conversations that I have had, we were talking about the two coasts. Is it of concern to you regarding the freshwater fishing industry? The parliamentary secretary might want to respond to that.

[Translation]

Pourquoi ne pas choisir trois ou quatre témoins clés importants et leur donner la priorité? Il me semble utile d'entendre les membres d'un syndicat de pêcheurs, mais je ne crois pas nécessaire de les entendre tous les cinq.

Procédons ainsi. Comme l'a dit le secrétaire parlementaire, voyons si nous pouvons nous mettre d'accord sur une liste de témoins. Ensuite, nous pourrions fixer le calendrier et nous mettre au travail.

M. Gardiner: Je suis tout à fait prêt à essayer de parvenir à un consensus sur un échantillon représentatif des différentes opinions sur les deux côtes. Si je m'inquiète, c'est uniquement à cause de ce qui s'est passé pour un autre projet de loi, qui, d'après moi, n'a pas été étudié comme il aurait dû l'être; je veux parler du projet de loi C-29. Notre sous-comité des forêts prépare maintenant un rapport approfondi sur des propositions qui auraient dû être examinées au moment où l'on discutait du projet de loi.

D'après tous les renseignements qui nous ont été communiqués, pas au comité, mais au gouvernement, tout porte à croire que ce projet de loi est accueilli assez favorablement; en fait, nous avons appuyé ce projet de loi à la deuxième lecture. Nous sommes prêts à encourager son adoption, mais je ne veux pas participer à un exercice analogue à celui que nous avons effectué, tout au moins d'après moi, pour le projet de loi C-29, sur les forêts.

Il n'est pas question de faire cela maintenant pour se rendre compte dans six mois qu'il faut tout réétudier parce que le travail a été mal fait. Il faudrait une juste répartition des témoins pour et contre—et s'il y a davantage de témoins pour, je suis tout à fait prêt à l'accepter, cela me confirmera que certaines de nos propositions ici sont bien accueillies.

Le problème est que je n'ai rien vu de ces consultations. Mon collègue demandait qui a été consulté, et je trouve que c'est un excellente question. Je n'ai vu aucun échange de correspondance. Je n'ai pas vu de liste de personnes ayant été consultées. En fait, le fonctionnaire a précisé que ce n'était pas le libellé exact du projet de loi. Je voudrais donc savoir si je puis réellement affirmer que le gouvernement de la Colombie-Britannique appuie ce projet de loi. Je ne sais pas si je suis en mesure de le dire, bien que les fonctionnaires et le secrétaire parlementaire aient eu l'air de dire que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait donné sa bénédiction à ce texte.

Nous devons donc aller un peu plus loin et ne pas nous borner à quelques questions pour la forme, après quoi nous voterons pour le projet de loi. Nous devons nous entendre sur une sélection de témoins pour et contre et, ensuite, nous aurons une base de travail.

Le président: Je vois d'après la liste que vous avez présentée qu'il y avait deux noms en double. L'Union des pêcheurs des Maritimes et la *Fishermen, Food and Allied Workers Union* se trouvent également sur la liste de M. MacAulay.

Au cours des entretiens que j'ai eus, nous parlions des deux côtes. Est-ce important pour vous en ce qui concerne la pêche en eau douce? Le secrétaire parlementaire veut peut-être répondre à cela.

[Texte]

Mr. Reid: I think it should be, Mr. Chairman. The bill applies to the freshwater fishery as well, and I think it would be important that we do hear from someone from that fishery. Yes, we have not seen a broad consultation. The department knows and the minister has said in the House and in other places that there is support. I think it is important that we see some of that support and listen to some of the concerns that may be expressed.

Just in terms of where we are relative to other legislation, I think it should be recognized that what we are doing here is not particularly complex and that we are not changing a lot of things. But I think it is fair that we look at the implications, from the point of view of those who are going to be most affected.

I do think it is important to realize we are not revolutionizing the world here. One thing that would be very helpful for me, Mr. Chairman, would be to see Mr. Gardiner's list or have a copy of Mr. Gardiner's list or something to which I can at least notionally respond as we deal with this.

I think my colleague from South Shore has made some good points about not duplicating. We can bring people together, we do not want to flog this too far. What we do not want to hear is the same opinion expressed one hundred times over, because that is in nobody's interest, including those who come before the committee.

Mr. McCreath: If you want to do that, you might as well not bother, because it is in nobody's interest.

Mr. Baker: Mr. Chairman, I was wondering what these slots were like. I was thinking that perhaps you could run this every day or every second day and run two witnesses. Perhaps you could get some abnormal times in there when you could hear a dozen witnesses if you wanted to, but do it quickly over a short period of time. I think that would be advisable, and then get it back to the House.

• 1730

Personally I do not agree with the unions, the Newfoundland government, and these people who say that this is great legislation. I think it is terrible legislation, but it should have a short passage period with us, because it probably would never get back into the House. That is the problem.

The Chairman: Yes, I agree with you. That is a real concern we have. There is one other thing. I have to remind you that as a legislative committee we sit during the hours the House is sitting. For example, we cannot meet at 9.30 in the morning. I have already run that past the clerk. While the House is sitting is when legislative committees sit. It confines us to some degree.

Mr. Reid: Can we go for extended hours in the House? Can we have the same hours as the Senate?

[Traduction]

M. Reid: Je crois que oui, monsieur le président. Le projet de loi s'applique également à la pêche en eau douce, et il serait effectivement important d'entendre des représentants de ce secteur de la pêche. Oui, nous n'avons pas vu beaucoup de consultations. Le ministère sait que le projet de loi est appuyé, et le ministre l'a dit à la Chambre et ailleurs. Il est important que nous puissions nous rendre compte par nous-mêmes de cet appui et entendre certaines des préoccupations susceptibles d'être exprimées.

Pour savoir où nous en sommes par rapport à d'autres projets de loi, il faut reconnaître que ce que nous faisons ici n'est pas particulièrement complexe et que nous ne changeons pas beaucoup de choses. Mais je crois qu'il faut examiner les répercussions, particulièrement du point de vue de ceux qui vont être les premiers touchés.

Nous devons nous rendre compte que nous ne sommes pas en train de révolutionner la situation. Je serais très heureux, monsieur le président, de voir la liste de M. Gardiner ou d'en avoir une copie, ou tout au moins d'avoir un document auquel je puisse répondre précisément.

Mon collègue de South Shore a dit à juste titre qu'il fallait éliminer le double emploi. Nous pouvons réunir les gens, mais il ne faut pas exagérer. Nous ne voulons pas entendre 100 fois la même opinion, parce que ce n'est dans l'intérêt de personne, y compris de ceux qui comparaissent devant le comité.

M. McCreath: Si c'est pour cela, ce n'est pas la peine, car ce n'est dans l'intérêt de personne.

M. Baker: Monsieur le président, je me demandais de combien de temps nous allions disposer. Je pensais que ces séances pourraient avoir lieu tous les jours ou tous les deux jours et nous permettre d'entendre deux témoins. Il peut être possible de prévoir des heures inhabituelles dans les cas où l'on voudrait entendre une douzaine de témoins rapidement, en peu de temps. Ce serait souhaitable et, ensuite, le projet repartirait à la Chambre.

Personnellement, je ne suis pas d'accord avec les syndicats, le gouvernement de Terre-Neuve et tous ceux qui estiment que c'est un projet de loi magnifique. Je trouve que c'est un très mauvais projet de loi, mais nous ne pouvons pas l'étudier trop longtemps, car autrement, il ne pourrait jamais retourner à la Chambre. C'est là le problème.

Le président: Oui, je suis de cet avis. C'est un problème pour nous. Il y a autre chose. Je dois vous rappeler qu'en tant que comité législatif, nous nous réunissons aux heures où la Chambre siège. Par exemple, nous ne pouvons pas nous réunir à 9h30 le matin. J'en ai déjà touché un mot au greffier. Les comités législatifs se réunissent quand la Chambre siège. Cela nous limite dans une certaine mesure.

M. Reid: Pouvons-nous demander des séances prolongées à la Chambre? Pouvons-nous avoir les mêmes heures que le Sénat?

[Text]

The Chairman: My recommendation is that we could look at a number. The number Mr. Gardiner has put forward has been reduced by two or three because of the same ones that Mr. MacAulay mentioned. I think we should start talking about numbers. Do you want to look at six? Is it three, five, whatever? I think someone should start to move.

Mr. Reid: It comes to George's point. Surely we are not going to see a witness for an hour and a half.

The Chairman: No.

Mr. Reid: Perhaps we could see two witnesses together. We have all participated in committees where that has happened, witnesses with a common focus or a common interest.

If we can set aside in the week that we come back a period of three days during which we can see witnesses and deal with it in a sensible, organized fashion, that might be the way to go.

Mr. Baker: If you phone them, I am sure a lot of them will not want to come after they see the bill. I feel certain of that. Give our clerk a chance to phone these people and to see what sort of a problem we would have. Then schedule them in a short period of time, and get the thing over with.

Mr. Gardiner: Mr. Chairman, I make two comments. Every time in any committee, whether it is the government or the opposition that produces their list of witnesses, within a week or two you are down to whoever can make it, because of holidays and what have you.

If we could do a bit of a balancing act, for both coasts and the freshwater, looking at six or seven witnesses, maybe we can cram them into a week following the break. I am certainly prepared to go at it for two or three days in a row. Then we can go to clause-by-clause study.

The Chairman: I can see us rapidly moving toward a consensus. Mr. Baker has said to put it through in a very compact time. Mr. Gardiner has recommended six or seven witnesses.

Mr. McCreath: I do not know whether the witnesses will be as reluctant to avail themselves of the opportunity as Mr. Baker suggests. I presume the Fisheries Council of British Columbia is the provincial affiliate of the FCC, the Fisheries Council of Canada.

Mr. Reid: No, a separate group, but they are alike.

Mr. McCreath: The same kind of group.

Mr. Reid: Yes.

Mr. McCreath: It would seem to me appropriate to invite from the west coast a representative of the B.C. fishermen's unions—I would leave it to Mr. Gardiner to designate perhaps the most appropriate one—and then a representative of the industry like the Fisheries Council of British Columbia. I would think that would be a reasonable representation from British Columbia. Then do a comparable thing for the east coast, and perhaps include somebody who could speak to the issues of the freshwater fisheries as well.

[Translation]

Le président: Je recommanderais que nous nous entendions sur un nombre. Le nombre proposé par M. Gardiner a été diminué de deux ou trois parce que M. MacAulay a donné les mêmes noms. Nous devrions commencer par parler de nombres. Voulez-vous que nous en prenions six? Trois, cinq? Je crois qu'il faudrait commencer quelque part.

M. Reid: Cela rejoint la remarque de George. Nous n'allons pas entendre un témoin pendant une heure et demie.

Le président: Non.

M. Reid: Nous pourrions peut-être en voir deux ensemble. Nous nous sommes tous trouvés dans des comités où les choses se passaient ainsi, où l'on recevait ensemble des témoins ayant un intérêt commun.

Si nous pouvions réserver au cours de la semaine où nous revenons une période de trois jours pendant lesquels nous entendrions des témoins et travaillerions d'une façon logique et organisée, ce serait peut-être une solution.

M. Baker: Si vous leur téléphonez, je suis sûr que beaucoup refuseront de venir après avoir vu le projet de loi. J'en suis sûr. Laissez le greffier téléphoner à ces personnes pour voir comment la situation se présente. Ensuite, il faudrait les échelonner sur une période assez courte, et que ce soit terminé.

M. Gardiner: Je voudrais faire deux commentaires, monsieur le président. Dans tous les comités, que la liste de témoins soit présentée par le gouvernement ou par l'opposition, au bout d'une ou deux semaines, il faut se limiter aux personnes disponibles et qui peuvent venir, à cause des vacances ou de différentes raisons.

Si nous voulons arriver à une formule équilibrée entre les deux côtes et la pêche en eau douce, avec peut-être six ou sept témoins, il serait peut-être possible de tous les entendre au cours de la semaine suivant le congé. Je serais tout à fait prêt à les entendre pendant deux ou trois jours d'affilée. Ensuite, nous passerions à l'étude article par article.

Le président: Je crois que nous nous approchons rapidement d'un consensus. M. Baker a dit qu'il faudrait regrouper tous les témoins sur une période assez courte. M. Gardiner a recommandé six ou sept témoins.

M. McCreath: Je ne sais pas si les témoins seront aussi réticents à venir que le croit M. Baker. Je présume que le *Fisheries Council* de la Colombie-Britannique est l'affilié provincial du Conseil des pêches du Canada, le CPC.

M. Reid: Non, c'est un groupe séparé, mais ils sont semblables.

M. McCreath: C'est le même genre de groupe.

M. Reid: Oui.

M. McCreath: Il me semblerait logique d'inviter pour la côte ouest un représentant des syndicats de pêcheurs de la Colombie-Britannique—je laisse le soin à M. Gardiner de choisir le plus approprié—et ensuite un représentant de l'industrie, comme le *Fisheries Council* de la Colombie-Britannique. Cela nous donnerait une représentation raisonnable pour la Colombie-Britannique. Ensuite, nous pourrions procéder de façon comparable pour la côte est et peut-être ajouter quelqu'un qui pourrait nous parler des questions importantes pour la pêche en eau douce.

[Texte]

If it turns out that the group we identify as the ones we want to call are not available, then we ask the clerk to substitute a comparable alternate, as opposed to just throwing it to the clerk wide open.

Mr. Gardiner: Mr. Chairman, regarding this bill, for the west coast you are talking essentially about habitat protection. My colleague has suggested the Fisheries Council of B.C., and UFAW is a second group. I think we might look at a west coast environmental law association. Then we could have one or two alternates to fill in if somebody cannot make it. My sense is that this would probably do well for representation on the west coast for comments on the bill.

• 1735

Mr. MacAulay: Robert Boyd of the Pacific Trollers' Association has a desire to appear before this committee.

Mr. Reid: This is where we get into problems with all of this. Now we have up to five people from British Columbia. What I hate most about committees, if I may, is that we end up in a room full of witnesses on the last day, and one of us comes forward with a piece of paper saying please, can we see two more people. Having lived through the constitutional committee and done the negotiating for my party on that, let me tell you I have had my fill of it. I hope we can perhaps anticipate things, as opposed to getting ourselves too constricted in the beginning. If we allow ourselves enough room, we can put them in place, so we are not negotiating tag ends.

I think Brian's agreement, following Peter's suggestion, that we keep it to two or three is great. I do not want to see the higgledy-piggledy adding on and taking off. When we get into the Atlantic and ask which union we are going to see, are you going to tell me we are going to see the CAW and not the MFU? Lawrence will have a fit, and rightly so. All I am saying, Mr. Chairman, is that I would rather get it on the table now and get it done and provide enough room, as opposed to trying to contract it too much and scrambling at the end because we all get phone calls.

The Chairman: I think we can do that, Mr. Reid. I think we are reaching a consensus very quickly. Mr. Gardiner threw out the figure of six or seven. If it is agreeable to have that many witnesses, we can submit the names right now and rank them in order. I need some direction from the committee as to the number we are going to deal with. The recommendation has been put out, but I do not know what the reaction is from over here.

Mr. Gardiner: I wonder if sometimes what we are not always dealing with is not witnesses but the number of days we actually have to work with. We may be able to have more witnesses in one day than we had thought initially, and we can sort of cover ourselves a bit that way.

[Traduction]

Si dans le groupe que nous aurons fini par établir, certains ne sont pas disponibles, nous demanderons au greffier de trouver un remplaçant comparable, au lieu de lui laisser une latitude totale.

M. Gardiner: Monsieur le président, pour la côte ouest, le projet de loi porte essentiellement sur la protection de l'habitat. Mon collègue a proposé le *Fisheries Council* de la Colombie-Britannique, et le UFAW serait un deuxième groupe. Nous pouvons aussi envisager de convoquer les représentants d'une association du droit environnemental de la côte ouest. Ainsi, nous aurions une ou deux autres possibilités de remplacement au cas où quelqu'un ne puisse pas venir. Je trouve que cela nous donnerait une bonne représentation pour la côte ouest au sujet de ce projet de loi.

M. MacAulay: Robert Boyd, de la *Pacific Trollers' Association*, a manifesté le désir de comparaître devant ce comité.

M. Reid: C'est là que commencent les problèmes. Nous avons maintenant environ cinq personnes de la Colombie-Britannique. Ce que je déteste le plus dans les comités, si vous me permettez de l'avouer, c'est que nous nous retrouvons dans une salle pleine de témoins le dernier jour, et que l'un d'entre nous arrive avec un bout de papier en nous demandant de bien vouloir entendre encore deux personnes de plus. J'ai survécu au comité constitutionnel, où je faisais les négociations pour mon parti, et je dois vous dire que j'ai eu mon compte. J'espère que nous allons pouvoir anticiper au lieu de nous surcharger dès le début. Si nous nous laissons suffisamment de marge, nous pourrions échelonner les témoins et éviter de sombres tractations.

Je suis tout à fait d'accord avec Brian, après la suggestion de Peter, c'est-à-dire pour en garder deux ou trois. Je veux éviter que l'on en ajoute et que l'on en enlève dans la pagaille totale. Si je vous demande quel syndicat nous allons entendre pour la région atlantique, allez-vous me dire que nous allons faire venir les TCA, et pas l'UPM? Lawrence va avoir une attaque, et à juste titre. Je dis simplement, monsieur le président, qu'il vaut mieux s'en occuper maintenant, en finir et prévoir suffisamment de marge, au lieu d'essayer de trop en faire et de devenir fous à la fin parce que nous recevons tous des appels téléphoniques.

Le président: Je crois que c'est possible, monsieur Reid. Il me semble que nous nous approchons très rapidement d'un consensus. M. Gardiner a lancé le chiffre de six ou sept. Si vous êtes d'accord sur ce nombre de témoins, nous pouvons présenter les noms tout de suite et les classer par ordre. Il faut que le comité me dise quel nombre choisir. La recommandation a été présentée, mais je ne sais pas quelle est la réaction de ce côté-ci.

M. Gardiner: Je me demande si parfois ce n'est pas tant le nombre de témoins que le nombre de jours de travail que nous avons qui est déterminant. Il se peut que nous soyons en mesure d'accueillir plus de témoins au cours d'une journée que nous ne l'avions prévu au départ, et nous pouvons en quelque sorte nous couvrir de cette façon-là.

[Text]

Mr. Reid: These lists come together very quickly. There is obviously no dissension in the list. I will tell you right now that Jim Barkhouse is not on it.

I think we can put this together and decide we will meet Tuesday, Wednesday and Thursday of that week on a three-per-day basis and see nine witnesses. I am sure we are going to have some time left over, and we may be able to get into clause by clause fairly soon.

Mr. McCreath: There are names on this list I could not agree with. Jim Barkhouse is a dear friend of mine, but he was just appointed Liberal fisheries critic a short time ago and is not an expert witness.

The Chairman: Excuse me, Mr. McCreath, I wonder if we could deal in positives rather than negatives.

Mr. McCreath: Let me put it this way. I think it would be a good idea not to invite Jimmy.

Mr. Gardiner: Mr. Chairman, the guy is a politician too. Many of us have plenty of opportunities, and it is fair enough to pitch for him to come. I understand that. But a lot of us do not show up at these things. We have plenty of time to say our bit. If he is an elected person, he could write letters. He has plenty of opportunities, more than someone else might have.

The Chairman: I am recommending that we not talk about those people we do not want, but there are some positive suggestions of who we do want.

Mr. Reid: May I, Mr. Chairman, as spokesman for the government in this process, put forward a suggestion that I ask all my colleagues to respond to, and that is that we invite a combination of the following people from the industry.

• 1740

I would suggest we invite to appear together FCBC and the Fisheries Council of Canada. Mr. Morley and Mr. Bulmer, if they choose to send those people, would come in one witness slot. So we are covering both ends of the industry, recognizing that they are not always chummy with each other.

The last one on Mr. MacAulay's page is Mr. Rob Morley of the FCBC, and I would add to that Mr. Ron Bulmer of the Fisheries Council of Canada. So you put the two together and you have one industry witness representing the larger companies.

I would suggest, and we all seem to agree with this, that we invite the Maritime Fishermen's Union. And if they choose to send Michael Beliveau, they choose to send Michael Beliveau. I do not know that we are in any position to request people by name. The odds are it is Mike Beliveau they are going to send. But is that up to us? I would suggest that we do the same with the Fishermen, Food and Allied Workers Union, which is part of the Canadian Auto Workers. And they appear on both lists.

Mr. McCreath: That is the Newfoundland group.

Mr. Reid: That is the Newfoundland and Nova Scotia group.

[Translation]

M. Reid: Ces listes se font très rapidement. Il n'y a pas de dissension dans la liste. Je puis vous dire tout de suite que Jim Barkhouse n'y figure pas.

Nous pouvons faire cette liste et décider de nous réunir mardi, mercredi et jeudi de cette semaine-là, à raison de trois témoins par jour, et donc voir neuf témoins. Je suis sûr qu'il nous restera un peu de temps, et nous pourrions peut-être passer rapidement à l'étude article par article.

M. McCreath: Il y a des noms sur cette liste que je ne puis accepter. Jim Barkhouse est un de mes amis, mais il vient d'être nommé récemment critique libéral des pêches, et ce n'est pas un expert.

Le président: Excusez-moi, monsieur McCreath, je préférerais que nous parlions de façon positive, et non négative.

M. McCreath: Je vais présenter la chose autrement. Je crois que ce serait une bonne idée de ne pas inviter Jimmy.

M. Gardiner: Monsieur le président, c'est aussi un politicien. Beaucoup d'entre nous ont de très nombreuses occasions, et il est assez normal de chercher à le faire venir, je le comprends. Mais beaucoup d'entre nous ne viennent pas à ce genre de choses. Nous avons maintes occasions de donner notre avis. Si c'est un élu, il peut écrire des lettres. Il a de nombreuses occasions, peut-être plus que d'autres.

Le président: Je vous recommanderais de ne pas parler des personnes que vous ne voulez pas, mais plutôt de faire des suggestions positives sur celles que vous aimeriez voir.

M. Reid: En tant que porte-parole du gouvernement pour cet exercice, monsieur le président, je voudrais présenter une suggestion sur laquelle j'aimerais avoir l'avis de tous mes collègues. C'est-à-dire que nous invitons une combinaison des personnes suivantes de l'industrie.

Je proposerais d'inviter ensemble le FCBC et le Conseil canadien des pêches. M. Morley et M. Bulmer, si c'est eux que l'on décide d'envoyer, pourraient se partager une période de témoin. Nous avons ainsi les deux éléments de l'industrie, sachant qu'ils ne sont pas toujours en excellents termes.

Le dernier nom sur la page de M. MacAulay est M. Rob Morley, du FCBC, et je voudrais ajouter à cela M. Ron Bulmer, du Conseil canadien des pêches. Nous mettons donc les deux ensemble, de façon à avoir un témoin qui représente les grandes entreprises de ce secteur.

Je proposerais, et nous semblons tous d'accord sur ce point, d'inviter l'Union des pêcheurs des Maritimes. Si c'est Michael Beliveau qui est choisi comme représentant, très bien. Je ne crois pas que nous puissions demander quelqu'un en particulier. Il y a de fortes chances que l'on envoie Mike Beliveau. Mais cela dépend-il de nous? Je proposerais que nous fassions la même chose pour la *Fishermen, Food and Allied Workers Union*, qui fait partie des TCA. Ils se trouvent sur les deux listes.

M. McCreath: C'est le groupe de Terre-Neuve.

M. Reid: C'est le groupe de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse.

[Texte]

Mr. McCreath: That is Richard Cashin's outfit?

Mr. Reid: Yes. The Fishermen, Food and Allied Workers Union, and as well the United Fishermen and Allied Workers' Union of British Columbia. And they can send whoever they like, be it Jack Nichol or Dennis Brown or whoever. It is entirely up to them.

I go to your list, and we have the UFAWU, FCBC. NatSea is represented in the industry group. We have the CAW. The Cape Breton Fisheries Advisory Committee, if we stick with the MFU and the other unions we are okay there. The Southwest Nova Fishermen's Longline Association, would you like to have them?

Mr. McCreath: I think we should have somebody from that end of Nova Scotia, and this fellow is a very articulate guy.

Mr. Reid: Okay. Now, the other two I would suggest, Mr. Chairman, would be Gaston Godin from the *Association des pêcheurs professionnels acadiens*, and I think it is important that we have someone from New Brunswick. And I think we should seek—in other words I commit to bring back to the committee—a name of a group that can represent the fishery in the freshwater sector.

Mr. Gardiner: Can I throw in West Coast Environmental Law? They have done very creditable work on fisheries habitat questions. There is our environmental spin, which would settle everything, as far as I would see.

Mr. Reid: I have no problem.

The only one we do not have there is the Pacific Trollers' Association. We recognize we are going to have probably six from British Columbia and four from the Atlantic. The compensation for that is we then get up to twelve witnesses or something. That is what I am worried about we get into. I would love to have them too; they are a good group, but I do not know if we need them.

Mr. MacAulay: They have certainly requested, and they want to take two fishermen with them. My desires are not getting a large mark. And Jim Barkhouse. I suppose it is unfortunate he is a Liberal, but it happens—

Mr. Reid: Believe me, that is the least of our worries.

Mr. MacAulay: But he also has decided to take two fishermen with him, and most of their concerns are—

Mr. Reid: Jim Barkhouse is an elected politician.

Mr. MacAulay: That is right.

Mr. Reid: It comes down to that is the ultimate point. It has nothing to do with the fact he is a Grit, absolutely nothing.

Mr. MacAulay: Okay. But their concerns are enforcement, and they have made that point—

Mr. Reid: Some of my best friends are Grits.

Mr. MacAulay: Well, I would certainly like to see Barkhouse and his two inshore fishermen, who can give the committee details on how they feel.

Mr. McCreath: With respect to my colleague, remember that Jean Haché spent many months last year travelling around to just about every fishing hamlet in that whole area, the Scotia-Fundy region. I attended a lot of those meetings,

[Traduction]

M. McCreath: C'est l'association de Richard Cashin?

M. Reid: Oui. La *Fishermen, Food and Allied Workers Union*, et aussi la *United Fishermen and Allied Workers' Union* de la Colombie-Britannique. Et ils peuvent envoyer qui ils veulent, que ce soit Jack Nichol ou Dennis Brown, ou peu importe. C'est à eux de décider.

Je prends votre liste, et nous avons la UFAWU, FCBC. NatSea est représenté dans le groupe de l'industrie. Nous avons les TCA. Pour le Comité consultatif des pêches du Cap-Breton, si nous gardons l'UPM et les autres syndicats, ça va. La *Southwest Nova Fishermen's Longline Association*, voulez-vous qu'elle soit représentée?

M. McCreath: Il faudrait faire venir quelqu'un de cette région de la Nouvelle-Écosse, et c'est quelqu'un qui sait très bien se faire entendre.

M. Reid: Bien. Maintenant, j'en proposerais deux autres, monsieur le président: Gaston Godin, de l'Association des pêcheurs professionnels acadiens, et je crois qu'il est important d'avoir quelqu'un du Nouveau-Brunswick. Nous devrions chercher—autrement dit, je m'engage à en proposer un au comité—le nom d'un groupe représentant le secteur de la pêche en eau douce.

M. Gardiner: Puis-je ajouter la *West Coast Environmental Law*? C'est une association qui a fait un très bon travail sur les questions relatives à l'habitat du poisson. Ce serait l'élément environnemental qui conclurait le tout, il me semble.

M. Reid: Je n'ai pas d'objection.

La seule qui manque est la *Pacific Trollers' Association*. Nous allons avoir sans doute six témoins de la Colombie-Britannique et quatre de la région atlantique. Pour compenser cela, il faudrait arriver à 12 témoins environ. C'est un peu ce que je redoute. J'aimerais bien les faire venir également; c'est un groupe intéressant, mais je ne suis pas sûr que nous en ayons besoin.

M. MacAulay: Ils en ont fait la demande et voudraient amener deux pêcheurs. Mes souhaits ne sont pas très bien accueillis. Et Jim Barkhouse, il est regrettable qu'il soit libéral, je suppose, mais il se trouve. . .

M. Reid: Croyez-moi, c'est le moindre de nos soucis.

M. MacAulay: Mais il a également décidé de se faire accompagner de deux pêcheurs, et la majeure partie de leurs préoccupations. . .

M. Reid: Jim Barkhouse est un politicien élu.

M. MacAulay: C'est vrai.

M. Reid: La question est là. Cela n'a rien à voir avec le fait qu'il soit libéral, absolument rien.

M. MacAulay: Très bien. Mais ils se préoccupent surtout de l'observation, et ils ont dit. . .

M. Reid: Certains de mes meilleurs amis sont libéraux.

M. MacAulay: Eh bien, j'aimerais bien voir ici Barkhouse et ses deux pêcheurs côtiers, qui pourraient donner au comité des précisions sur leur situation.

M. McCreath: Sauf le respect de mon collègue, souvenez-vous que Jean Haché a passé plusieurs mois l'année dernière à voyager dans tous les hameaux de pêche de cette région, la région de Scotia-Fundy. J'ai assisté à un

[Text]

and a lot of those meetings had 150, 200 people there. If you read the Haché report, you will see it reflected in this legislation. I wanted it on the record, that is why I asked Haché the question. But you are absolutely right, these people should have their input.

• 1745

The point is, they have had their input through that process and the result is what is before us. With all due respect, I have about 4,000 licensed fisherman in my constituency. I have an awful lot of people who know how to catch fish, but they are not legislative draughtsmen. There is a difference in the function of a legislative committee and a standing committee, and I think the more appropriate forum for exploring this kind of thing would be—it is something we discussed in the fisheries committee, but it never seemed to get off the ground last year, although I certainly thought it was a good idea—for the fisheries committee to go out and hold some general hearings and hear what the fishermen had to say.

In terms of the function of this committee, I think it is important that we see that the process has in fact worked its way through. We get some feedback along the lines of what my learned colleague down there from St. John's East put forward, and I think that is what we do.

The minute we start getting into saying I know a couple of fishermen who would like to come. . . Well, I know a couple more who would like to come, somebody else would know a couple more and so on. If we are going to start calling provincial members, Jesus, in Nova Scotia I do not think there is as much knowledge in the fishery as there is in Joe Casey's head. So if you are going to bring an MLA, he is the one to bring. But I do not think this is the function of this group. It is not a desire to do in one of Lawrence's recommendations; it is more a desire to see this committee perform its function. Therefore I would support the recommendations put forward by Ross.

Mr. MacAulay: I do not support that. Also, the Pacific Trollers' Association, I want them to come with two fishermen.

Mr. Reid: One other thing that another group pointed out and we have not even looked at is the recreational fishery. Recreational fishery, as we all know, is a misnomer, but it is the fishery that we do not normally associate with full-time commercial fishermen. I think we are going to have to give some consideration to somebody from that.

Mr. Gardiner: Why do you not find some fishermen?

Mr. Reid: I will do and we will find someone like David Clark or somebody like that who is eminently qualified, as qualified as is anybody in this country to deal with that.

I am willing to squeeze to get the Pacific Trollers in, but I will tell you right now we will not agree to an elected politician from any provincial House coming before this committee. It is an endless cycle that we get into in every

[Translation]

grand nombre de ces réunions, et elles comptaient souvent 150 ou 200 personnes. Si vous lisez le rapport Haché, vous verrez qu'il se retrouve dans ce projet de loi. Je voulais que ce soit officiel, et c'est pourquoi j'ai posé la question à Haché. Vous avez tout à fait raison, ces personnes doivent avoir leur mot à dire.

Par contre, elles ont pu donner leur avis pendant tout ce processus, et le résultat est ce que nous avons sous les yeux. J'ai environ 4,000 pêcheurs détenteurs de permis dans ma circonscription. J'ai un très grand nombre de gens qui savent attraper du poisson, mais ce ne sont pas des rédacteurs législatifs. Il y a une différence entre un comité législatif et un comité permanent sur le plan des fonctions et, pour examiner ce genre de chose, la meilleure solution—c'est une question dont nous avons discuté au Comité des pêches, mais il n'a jamais été possible d'entreprendre quoi que ce soit l'année dernière, bien que l'idée m'ait certainement paru bonne—serait que le Comité des pêches se déplace pour tenir des audiences générales et entendre ce que les pêcheurs ont à dire.

Pour ce qui est du rôle de notre comité, je crois que nous devons nous assurer que ce processus est allé jusqu'au bout. Nous entendons des commentaires semblables à ceux que mon éminent collègue de Saint-Jean-Est a présentés, et c'est cela que nous faisons.

À partir du moment où nous commençons à dire: je connais deux ou trois pêcheurs qui aimeraient venir. . . Eh bien, j'en connais deux ou trois autres qui aimeraient venir aussi, quelqu'un d'autre en connaîtra encore deux ou trois, etc. Si nous commençons à convoquer les députés provinciaux, Seigneur, en Nouvelle-Écosse, je crois que Joe Casey connaît aussi bien la situation que tous les membres du secteur de la pêche réunis. Donc, si vous décidez de faire venir un député provincial, c'est lui qu'il faut appeler. Mais je ne crois pas que ce soit la fonction de notre groupe. Je ne cherche pas à aller à l'encontre de l'une des recommandations de Lawrence, mais je m'inquiète plutôt du rôle de notre comité. Par conséquent, je suis favorable aux recommandations de Ross.

M. MacAulay: Je ne suis pas d'accord. Et je voudrais aussi que des membres de la *Pacific Trollers' Association* viennent avec deux pêcheurs.

M. Reid: Un autre groupe a mentionné un autre élément dont nous n'avons pas encore parlé, la pêche sportive. Comme nous le savons tous, c'est un nom mal choisi, mais c'est généralement une pêche différente de celle pratiquée par les pêcheurs commerciaux à plein temps. Je crois qu'il faudrait envisager de faire venir quelqu'un pour étudier la question sous cet angle.

M. Gardiner: Pourquoi ne pas trouver des pêcheurs?

M. Reid: Je vais le faire, et nous ferons venir quelqu'un comme David Clark, ou quelqu'un qui est tout à fait qualifié, aussi qualifié que quiconque pour traiter de la question.

Je suis prêt à accepter les *Pacific Trollers*, mais je dois vous dire tout de suite qu'il n'est pas question de faire venir un politicien élu d'un parlement provincial quelconque devant ce comité. C'est un cycle sans fin qui se représente à

[Texte]

committee, and it gets us into problems every single time. It is inevitable. I have not been involved in a lot of committees in my life, but every one is tied up with this question. The problem we get into is if we get one, then the next time it is going to be somebody else, and we end up in their cycle. What we are going to end up with in the House of Commons committee is an endless cycle of provincial politicians. By God, they do not even invite us to meetings, let alone let us appear before their committees.

Mr. Baker: Mr. Chairman, under the annual report of the Department of Fisheries and Oceans, could not a lot of these witnesses be invited to attend or given the impression that they could appear before the committee if they so wish on any subject pertaining to fisheries, and not necessarily have to appear under this legislation?

Mr. Reid: Mr. Chairman, if I may on that point, correct me if I am wrong, but it has always been my understanding that under a legislative committee things are a little bit tighter than perhaps...

Mr. Baker: Yes, I realize that, with a legislative committee, but what I am saying is I know that some of these people want to appear before a committee of the House of Commons, not necessarily under this legislation, and they could appear before the fisheries committee of the House of Commons on the annual report any time. So some of these people could appear on any subject, including the bill. We would not necessarily have to get everybody on under the legislation, because the people we are mentioning here have not even seen the bill. Do you get my point? I think a lot of them would like—

Mr. Reid: I get your point.

Mr. Baker: —to appear, but not necessarily under the legislation.

Mr. Reid: I certainly am in no position to speak for the fisheries committee.

The Chairman: Gentlemen, we need to pull this together quickly. I will hear from Mr. MacAulay, and then I hope we are at the juncture where we are going to make a decision.

• 1750

Mr. MacAulay: I would just put in for the Pacific Trollers' Association. I would like to see those people here: Robert Boyd, and he would have two fishermen with him. The expense would have to be paid for the two fishermen's bills.

Mr. Gardiner: Would we have consensus if we had the Pacific Trollers' Association but dropped the request for Barkhouse?

Mr. MacAulay: I would agree, reluctantly.

Mr. Reid: Then the committee is coming back with the names of someone for freshwater and someone for recreation. We do not need to hear these people for an hour each, and in some cases we may want to merge them together.

Mr. Gardiner: And some may not even respond.

[Traduction]

chaque comité, et chaque fois, nous avons des problèmes. C'est inévitable. Je n'ai pas participé à un très grand nombre de comités dans ma vie, mais cette question se pose chaque fois. En effet, si nous en faisons venir un, la fois suivante ce sera un autre, et c'est le même cycle qui recommence. Nous allons avoir dans les comités de la Chambre des communes une ronde sans fin de politiciens provinciaux. Ils ne nous invitent même pas à leurs réunions, et encore moins à comparaître devant leurs comités.

M. Baker: Monsieur le président, n'est-il pas possible d'inviter un grand nombre de ces témoins ou de leur donner l'impression qu'ils peuvent comparaître devant le comité, s'ils le désirent, sur un sujet relatif aux pêches dans le cadre de l'étude du rapport annuel du ministère des Pêches et Océans, sans qu'ils doivent nécessairement comparaître pour ce projet de loi?

M. Reid: Monsieur le président, j'ai toujours cru, dites-le-moi si je me trompe, qu'avec un comité législatif, la situation était un peu plus délicate que...

M. Baker: Oui, c'est vrai, avec un comité législatif, mais je sais que certaines de ces personnes veulent comparaître devant un comité de la Chambre des communes, pas nécessairement pour ce projet de loi, et elles pourraient venir devant le Comité des pêches de la Chambre des communes à tout moment dans le cadre de l'étude du rapport annuel. Certaines d'entre elles pourraient comparaître sur n'importe quel sujet, y compris le projet de loi. Nous ne devons pas nécessairement faire venir tout le monde pour le projet de loi, car les personnes que nous citons ici ne l'ont même pas vu. Voyez-vous ce que je veux dire? Je crois que beaucoup d'entre elles...

M. Reid: Je vois.

M. Baker: ...souhaiteraient comparaître, mais pas nécessairement au sujet du projet de loi.

M. Reid: Je ne suis certainement pas en mesure de parler au nom du Comité des pêches.

Le président: Messieurs, nous devons terminer rapidement. Je vais entendre M. MacAulay et, ensuite, j'espère que nous arriverons à prendre une décision.

M. MacAulay: Je reviens à la *Pacific Trollers' Association*. Je voudrais faire venir ces personnes: Robert Boyd, et il serait accompagné de deux pêcheurs. Il faudrait payer les frais des deux pêcheurs.

M. Gardiner: Serions-nous d'accord si nous acceptons la *Pacific Trollers' Association*, mais renoncions à Barkhouse?

M. MacAulay: J'accepterais, avec réticence.

M. Reid: Le comité présentera ensuite des noms pour la pêche en eau douce et pour la pêche sportive. Nous n'avons pas besoin de prévoir une heure pour chacune de ces personnes, et dans certains cas, nous pouvons les entendre ensemble.

M. Gardiner: Et certaines ne répondront peut-être même pas.

[Text]

Mr. Reid: And some may not even respond.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, do I understand that what has been agreed to here is that the Pacific Trollers' Association has been invited to appear as a witness? Do I understand that we are also committing ourselves as a committee to paying the way for three of them to come here?

The Chairman: We have not reached that decision.

Mr. McCreath: Or would we invite the Pacific Trollers' Association to send a representative to our... I assume that they represent a different group of fishermen from the other B.C. union.

An hon. member: They are not a union; they are an industry group.

Mr. Baker: [*Inaudible—Editor*]. . . association have been here before committees for years and years. Usually two guys come on their behalf.

Mr. McCreath: I am a bit concerned that we are getting into the... Frankly, I would just as soon get it done, and I do not mind agreeing to that, but I also know that back home I have the Nova Scotia Dragger Fishermen's Association, the Southwestern Nova Scotia Tuna Fishermen's Association, the Southwestern Nova Scotia Longliners' Association, the Nova Scotia Longlinermen's Association, the Maritimes Fishermen's Union, and the Canadian Auto Workers Union. I have a whole bunch of these organizations in my area too, and I am going to have to go back and explain to them why it is important to hear from three fishermen's organizations in British Columbia, which has a fishery about a third the size of the Atlantic fishery, and why we are hearing from only a couple in Atlantic Canada.

There is my caution to the committee. I will go along with the suggestion, but bear in mind that this is the situation we are getting ourselves into, which is the point Ross had raised earlier—whereas if we did it in the context of having union representatives, association representatives, and industry representatives, picking up a couple of pieces for the sport fishermen and the freshwater one, it is a defensible way to approach the thing.

The function of a legislative committee is to ask whom it requires to assist it in fine-tuning its legislation. It is not a question of asking who would like to come down to Ottawa and talk to a bunch of politicians about fisheries. That is not our function here.

The Chairman: Mr. McCreath, you have put it quite succinctly and very well, and I think that is the way we should move.

Mr. Gardiner: Peter said he would agree.

Mr. McCreath: What is your response to my point?

Mr. Gardiner: I appreciate what Peter is saying. He did say he would agree to this. Fair enough. If a member here makes a particularly strong pitch for one particular group, that is fair ball, that is how this business works. I am not

[Translation]

M. Reid: Et certaines ne répondront peut-être même pas.

M. McCreath: Monsieur le président, avons-nous décidé que la *Pacific Trollers' Association* serait invitée à comparaître? Est-ce que nous nous engageons également à payer les frais des trois personnes qui viendront?

Le président: Nous n'avons pas encore pris cette décision.

M. McCreath: Ou allons-nous inviter la *Pacific Trollers' Association* à envoyer un représentant à notre... Je suppose qu'ils ne représentent pas le même groupe de pêcheurs que l'autre syndicat de la Colombie-Britannique.

Une voix: Ce n'est pas un syndicat; c'est un groupe de l'industrie.

M. Baker: [*inaudible—rédacteur*]. . . l'association comparaît devant des comités depuis des années. Elle envoie généralement deux personnes pour la représenter.

M. McCreath: Je crains un peu que nous ne commençons à... Franchement, je préférerais en finir, et je veux bien accepter cela, mais je sais que chez moi, il y a la *Nova Scotia Dragger Fishermen's Association*, la *Southwestern Nova Scotia Tuna Fishermen's Association*, la *Southwestern Nova Scotia Longliners' Association*, la *Nova Scotia Longlinermen's Association*, l'Union des pêcheurs des Maritimes et les Travailleurs canadiens de l'automobile. J'ai toute une série d'organisations comme celles-là dans ma région également, et je vais devoir leur faire comprendre qu'il est important d'entendre les représentants de trois organisations de pêcheurs de la Colombie-Britannique, où la pêche représente à peu près le tiers de la pêche de l'Atlantique, alors que deux organisations seulement du Canada atlantique seront représentées.

C'est un conseil de prudence que je donne au comité. Je vais accepter la proposition, mais n'oubliez pas que nous nous mettons dans une situation délicate, ce dont parlait Ross tout à l'heure—tandis que si nous nous plaçons uniquement dans le contexte des représentants syndicaux, des représentants d'associations et des représentants de l'industrie, en ajoutant la pêche sportive et la pêche en eau douce, notre position serait beaucoup plus facile à défendre.

La fonction d'un comité législatif est de faire venir les personnes dont il a besoin pour mettre la dernière main au projet de loi. Il ne s'agit pas de demander qui aimerait venir à Ottawa pour parler de pêche avec un groupe de politiciens. Ce n'est pas notre fonction.

Le président: Monsieur McCreath, vous avez présenté la situation très bien et très succinctement, et c'est ainsi que nous devrions procéder.

M. Gardiner: Peter a dit qu'il serait d'accord.

M. McCreath: Que répondez-vous à ce que je viens de dire?

M. Gardiner: Je comprends ce que dit Peter. Il a dit qu'il serait d'accord avec cela. Très bien. Si l'un des membres du comité insiste particulièrement pour défendre un groupe en particulier, c'est normal, c'est ainsi que le système

[Texte]

even sure who the chair of the fisheries subcommittee is now. Informally we might take up the comments made earlier about maybe getting the fisheries subcommittee doing some work in this particular area that would respond to a lot of those concerns.

We all know that there is a problem, but we also know the way this place works, and if a member makes a strong case for something then you bend.

Mr. McCreath: The committee can also take cognizance of the fact that extensive studies have been done by both Haché and Harris, which might justify the rather heavier emphasis on witnesses from British Columbia. That might be a point that can be made.

The Chairman: Is there consensus? Is there agreement? If not, we will need a motion. I would rather go on consensus if we can. Okay?

Next week we will not be meeting, because we will need our witnesses. The week following we are recessed, so it is the week after that. We will cram it in Tuesday morning, Tuesday afternoon, Wednesday afternoon, Thursday morning, Thursday afternoon, and then hopefully we will be through the bill.

• 1755

Some hon. members: Agreed

Mr. Gardiner: Whatever it takes.

Mr. Reid: Mr. Chairman, in terms of recreational fishing, may I suggest David Clark of the Atlantic Salmon Federation? He is the best guy.

Mr. MacAulay: You are paying the way for the two fishermen with the Pacific Trollers' Association, are you—picking up the expense?

The Chairman: Did you make a motion, Mr. MacAulay? If it is the expenditure of money, I need a motion.

Mr. Gardiner: On a point of order, when we invite these representatives to come, is it not a fact that by doing so we are offering them to pay some costs for being here?

The Chairman: No. When we invite them, we are not making the commitment that we pay their way unless they ask. They have asked.

Mr. MacAulay: I move that we pay for the expenses of the Pacific Trollers' Association and two representatives to attend the standing committee here.

Mr. Gardiner: Does that mean one from the other organizations?

Mr. McCreath: I think what it means is that if the organizations request to have their expenses paid, the clerk brings it forward to the chairman and he puts a motion through. Normally the committee would agree, but I think the committee has to reserve the right that if they want to send ten guys. . .

Motion agreed to

The Chairman: The meeting is adjourned.

[Traduction]

fonctionne. Je ne sais même pas exactement qui est maintenant le président du sous-comité des pêches. Nous pourrions, officieusement, donner suite aux commentaires de tout à l'heure et demander au sous-comité des pêches de se pencher sur ce domaine particulier, ce qui réglerait une partie du problème.

Nous savons tous qu'il y a un problème, mais nous savons aussi comment le système fonctionne ici, et si un membre du comité défend un point de vue avec force, on plie.

M. McCreath: Le comité peut aussi expliquer que des études approfondies ont été réalisées par Haché et Harris, ce qui peut justifier que l'on insiste particulièrement sur les témoins de la Colombie-Britannique. C'est un argument que l'on peut faire valoir.

Le président: Avons-nous un consensus? Sommes-nous d'accord? Sinon, il nous faudra une motion. Je préférerais procéder par consensus, si c'est possible. Ça va?

La semaine prochaine, nous ne nous réunirons pas, parce qu'il nous faudra nos témoins. La semaine suivante, nous serons en congé; ce sera donc pour la semaine d'après. Nous regrouperons les témoins mardi matin, mardi après-midi, mercredi après-midi, jeudi matin, jeudi après-midi, et là, si tout va bien, nous terminerons l'étude du projet de loi.

Des voix: D'accord.

M. Gardiner: Ce qu'il faudra.

M. Reid: Monsieur le président, pour la pêche sportive, puis-je proposer David Clark, de la Fédération du saumon de l'Atlantique? C'est le mieux indiqué.

M. MacAulay: Vous payez les dépenses des deux pêcheurs accompagnant les représentants de la *Pacific Trollers' Association*, n'est-ce pas? Les frais?

Le président: Avez-vous présenté une motion, monsieur MacAulay? Puisqu'il s'agit d'une dépense, il me faut une motion.

M. Gardiner: J'invoque le Règlement; lorsque nous convions ces représentants à venir, ne leur proposons-nous pas de payer une partie de leurs frais?

Le président: Non. Lorsque nous les invitons, nous ne nous engageons pas à payer leurs frais de voyage, à moins qu'ils ne le demandent. Ils en ont fait la demande.

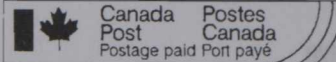
M. MacAulay: Je propose que nous payions les frais engagés par la *Pacific Trollers' Association* et deux représentants pour comparaître devant le comité permanent ici.

M. Gardiner: Est-ce que cela signifie une des autres organisations?

M. McCreath: Si les membres des autres organisations demandent que leurs dépenses soient payées, le greffier en fait part au président, qui présente une motion. Normalement, le comité donne son accord, mais il doit se réserver le droit, si l'on veut envoyer dix personnes. . .

La motion est adoptée

Le président: La séance est levée.



**FIRST PREMIÈRE
CLASS CLASSE
K1A 0S9
OTTAWA**

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESSES

From the Department of Fisheries and Oceans:

John Meaney, Counsel, Legal Services;

Jean-Eudes Haché, Assistant Deputy Minister, Atlantic Fisheries;

David Good, Assistant Deputy Minister, Pacific & Freshwater Fisheries;

Richard Roberts, Director, Strategic Planning Division, Strategic Policy & Planning Directorate.

TÉMOINS

Du ministère des Pêches et des Océans:

John Meaney, avocat, Contentieux;

Jean-Eudes Haché, sous-ministre adjoint, Pêches de l'Atlantique;

David Good, sous-ministre adjoint, Pêches dans le Pacifique et en eaux douces;

Richard Roberts, directeur, Planification stratégique, Direction générale des politiques et de la planification stratégiques.

Issue No. 2

Fascicule n° 2

Tuesday, November 20, 1990

Le mardi 20 novembre 1990

Chairman: Girve Fretz

Président: Girve Fretz

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

BILL C-74

PROJET DE LOI C-74

An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof

Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference

Ordre de renvoi

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

AFTERNOON SITTING

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(4)

(4)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament, 1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature, 1989-1990

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-74

Chairman: Girve Fretz

Members

David Bjornson
Bill Casey
Brian Gardiner
Francis LeBlanc
Lawrence MacAulay
Peter McCreath
Ross Reid
Stan Wilbee—(8)

(Quorum 5)

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Monday, November 19, 1990:

David Bjornson replaced Larry Schneider;
Stan Wilbee replaced Geoff Scott;
Francis LeBlanc replaced George Baker.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-74

Président: Girve Fretz

Membres

David Bjornson
Bill Casey
Brian Gardiner
Francis LeBlanc
Lawrence MacAulay
Peter McCreath
Ross Reid
Stan Wilbee—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le lundi 19 novembre 1990:

David Bjornson remplace Larry Schneider;
Stan Wilbee remplace Geoff Scott;
Francis LeBlanc remplace George Baker.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Center,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 20, 1990

(3)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, met at 11:06 o'clock a.m. this day, in room 371 West Block, the Chairman, Girve Fretz, presiding.

Members of the Committee present: Bill Casey, Brian Gardiner, Francis LeBlanc, Lawrence MacAulay, Ross Reid, Stanley Wilbee.

Other Members present: Coline Campbell, Geoff Scott, Roger Simmons.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Christopher Morris, Research Officer.

Witnesses: From the Maritime Fishermen's Union: Michael Belliveau, Secretary-Treasurer; Réginald Comeau, Gulf Representative; Guy Cormier, Past President. *From the Food, Fishermen and Allied Workers:* Max Short, Inshore Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, October 19, 1990, concerning Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Thursday, October 25, 1990 Issue No. 1*).

Michael Belliveau made an opening statement and with the witnesses answered questions.

Max Short made an opening statement and answered questions.

On motion of Francis LeBlanc it was agreed,—That reasonable traveling and living expenses be paid to Michael Belliveau, Réginald Comeau and Guy Cormier, the representatives of the Maritime Fishermen's Union who appeared before the Committee this day.

At 12:40 o'clock p.m., it was agreed,—That the Committee adjourn to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING

(4)

The Legislative Committee on Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, met at 3:36 o'clock p.m. this day, in room 371 West Block, the Chairman, Girve Fretz, presiding.

Members of the Committee present: Bill Casey, Brian Gardiner, Francis LeBlanc, Lawrence MacAulay, Ross Reid and Stan Wilbee.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Christopher Morris, Research Officer.

Witnesses: From the Pacific Trollers Association: Michael Medenwaldt, President; Wes Erikson, Vice-President, (Finance); Robert Boyd, Executive Director. *From l'Association des pêcheurs professionnels acadiens:* Gastien Godin, Secretary General.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 20 NOVEMBRE 1990

(3)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, se réunit aujourd'hui à 11 h 06 dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Girve Fretz (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Casey, Brian Gardiner, Francis LeBlanc, Lawrence MacAulay, Ross Reid, Stan Wilbee.

Autres députés présents: Coline Campbell, Geoff Scott, Roger Simmons.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Christopher Morris, attaché de recherche.

Témoins: De l'Union des pêcheurs des Maritimes: Michael Belliveau, secrétaire-trésorier; Réginald Comeau, représentant du Golfe; Guy Cormier, président sortant. *Du Syndicat des pêcheurs, des travailleurs de l'alimentation et des travailleurs assimilés:* Max Short, directeur côtier.

En conformité de son mandat en date du 19 octobre 1990, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 25 octobre 1990, fascicule n° 1*).

Michael Belliveau fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

Max Short fait un exposé et répond aux questions.

Sur motion de Francis LeBlanc, il est convenu,—Que des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient remboursés à Michael Belliveau, Réginald Comeau et Guy Cormier, de l'Union des pêcheurs des Maritimes, qui ont témoigné aujourd'hui.

À 12 h 40, il est convenu,—Que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(4)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, se réunit aujourd'hui à 15 h 36 dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Girve Fretz (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Casey, Brian Gardiner, Francis LeBlanc, Lawrence MacAulay, Ross Reid, Stan Wilbee.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Christopher Morris, attaché de recherche.

Témoins: De la Pacific Trollers Association: Michael Medenwaldt, président; Wes Erikson, vice-président, (Finances); Robert Boyd, directeur exécutif. *De l'Association des pêcheurs professionnels acadiens:* Gastien Godin, secrétaire général.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, October 19, 1990, concerning Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof (See Minutes of Proceedings and Evidence of Thursday, October 25, 1990 Issue No. 1).

Michael Medenwaldt made an opening statement and with the witnesses answered questions.

Gastien Godin made an opening statement and answered questions.

On motion of Francis LeBlanc, it was agreed,—That reasonable traveling and living expenses be paid to Gastien Godin, the representative from "l'Association des pêcheurs professionnels acadiens" who appeared before the Committee on November 20, 1990.

At 5:18 o'clock p.m., it was agreed,—That the Committee adjourn to the call of the Chair.

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

En conformité de son mandat en date du 19 octobre 1990, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence (voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 25 octobre 1990, fascicule n° 1).

Michael Medenwaldt fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

Gastien Godin fait un exposé et répond aux questions.

Sur motion de Francis LeBlanc, il est convenu,—Que des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient remboursés à Gastien Godin, de l'Association des pêcheurs professionnels acadiens, qui a témoigné aujourd'hui.

À 17 h 18, il est convenu,—Que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

[Texte]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Tuesday, November 20, 1990

• 1105

The Chairman: Order, please. This is the legislative committee meeting on Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof.

We want to welcome here this morning Michael Belliveau, Secretary-Treasurer of the Maritime Fishermen's Union. We thank you for appearing with us this morning. We would ask you to introduce those people with you and then to make a statement. You have about 45 minutes. Besides making your statement, you might want to leave as much time as possible for questioning by members of the committee.

Mr. Michael Belliveau (Secretary-Treasurer, Maritime Fishermen's Union): Thank you, Mr. Chairman. With me are Guy Cormier, Past President of the Maritime Fishermen's Union and a fisherman from Cap-Pelé; and Réginald Comeau, Gulf Representative for the Maritime Fishermen's Union.

Some of you may be familiar with the Maritime Fishermen's Union and the constituency we represent. First, our members are confined to the three maritime provinces, excluding Newfoundland, and they come from the inshore fleet, which comprises vessels under 45 feet in length. This fleet is roughly 7,000 vessels in the maritime provinces and is generally reliant first on lobsters, then groundfish and then pelagic stocks.

We would like to distinguish from the outset that what we call the inshore fleet differs from the midshore fleet although the Department of Fisheries and Oceans lumps together both the inshore and the midshore. For the midshore fleet, usually you are talking of capital-to-labour ratios of four to five times what we have in the inshore fleet. The midshore fleet has around 300 such vessels in the maritime provinces.

Examples of what are in the midshore include the midshore dragger, the herring seiner and the midshore crabber or scalloper. In the groundfish sector, many of the midshore draggers have the towing capacity of some of the older offshore draggers and have often equalled them in annual landings. Even now in what we call the inshore under the 45-foot barrier, there are a number of what are called "super 44 hulls" designed to come under the 45-foot limit, which are starting to look much like the same midshore draggers we just referred to in terms of their towing power.

With many exceptions, it is the dragger fleet from 44 feet right up to 150 feet that has generated the present concern for enforcement and stiffer penalties. In our judgment, it has been the rapid growth in size and technical capacities of this fleet sector that has precipitated a management crisis in the groundfish fishery; that is to say, the groundfish stocks in several instances are performing at levels much lower than those projected under the quota management system that was

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mardi 20 novembre 1990

Le président: La séance est ouverte. Notre comité législatif se réunit au sujet du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence.

Nous accueillons ce matin M. Michael Belliveau, secrétaire-trésorier de l'Union des pêcheurs des Maritimes. Nous vous remercions d'avoir accepté de comparaître. Voudriez-vous nous présenter les personnes qui vous accompagnent et faire ensuite une déclaration liminaire. Vous disposez d'environ 45 minutes, mais votre déclaration mise à part, nous vous invitons à laisser le plus de temps possible aux députés pour qu'ils puissent poser des questions.

M. Michael Belliveau (secrétaire-trésorier, Union des pêcheurs des Maritimes): Merci, monsieur le président. Je suis accompagné de M. Guy Cormier, ancien président de l'Union des pêcheurs des Maritimes et pêcheur de Cap-Pelé, et de M. Réginald Comeau, représentant du golfe pour l'Union des pêcheurs des Maritimes.

Certains d'entre vous connaissent sans doute notre syndicat et sa clientèle. Tout d'abord, nos membres sont confinés dans les trois provinces Maritimes, à l'exclusion de Terre-Neuve. Ils font partie de la flotte côtière, qui comprend des navires de moins de 45 pieds de longueur. Cette flotte compte environ 7,000 navires dans les provinces Maritimes et elle pêche surtout du homard, puis du poisson de fond et, enfin, des stocks pélagiques.

D'entrée de jeu, nous voulons établir une distinction entre ce que nous appelons la flotte côtière et la flotte semi-hauturière, même si le ministère des Pêches et des Océans réunit ces deux types d'activités. Dans le cas de la flotte semi-hauturière, on parle d'ordinaire d'un rapport immobilisations-main-d'oeuvre de quatre à cinq fois supérieur à celui de la flotte côtière. Dans les provinces Maritimes, la flotte semi-hauturière compte environ 300 navires de ce type.

On retrouve entre autres dans la flotte semi-hauturière des dragueurs, des senneurs de hareng, des crabiers ou des dragueurs à pétoncles. Dans le secteur du poisson de fond, un grand nombre de dragueurs semi-hauturiers ont une force de traction égale à certains des anciens dragueurs hauturiers et ils affichent souvent des débarquements annuels équivalents. Même à l'heure actuelle, au sein de la flotte hauturière, qui comprend des navires de moins de 45 pieds de longueur, on retrouve un certain nombre de «coques super 44», qui sont juste au-dessous de la limite des 45 pieds, et dont la force de traction s'apparente assez à celle des dragueurs semi-hauturiers dont nous venons de parler.

Malgré de nombreuses exceptions, c'est cette flotte de dragueurs réunissant des navires allant de 44 à 150 pieds de longueur qui a suscité nos inquiétudes actuelles pour ce qui est de l'application de la loi et de l'imposition de sanctions plus sévères. À notre avis, c'est la croissance rapide de la taille et de la capacité technique de cette flotte qui ont précipité une crise de gestion dans la pêche au poisson de fond. Je m'explique: dans bien des cas, les stocks de poisson

[Text]

brought in after the 200-mile limit. In other instances, the stock is in actual decline.

We agree that some large operators, especially in the mobile gear sector, have viewed present penalties under the Fisheries Act as the cost of doing business. To this extent, there is a need to stiffen the penalties.

The problem comes in with the application of the law. We cannot lose sight of the fact that we are talking about regulating an industry here. According to the background information and the amendments contained in Bill C-74, there were some 1,266 convictions in the Atlantic region in 1988. There was no breakdown as to the type of conviction or the vessels involved. You can be assured that most convictions were against fisherman and most of those fisherman were probably in the inshore fishery. We are not talking about criminals but about fishermen, many of whom are pillars of their communities.

• 1110

In the mid-1980s, as the regulatory regime of DFO was expanding exponentially, one of our Cape Breton inshore Danish seiner captains was charged for having 400 pounds of cod over his 3,300-pound trip limit. This man had never been charged with anything in his life. It was an intimidating and humiliating experience.

At the same time as he was charged, in the nearby port of Louisbourg National Sea Products' draggers were discharging 300,000 to 400,000 pounds of fish caught from the same stocks. If the fish were counted at all, upwards of 10% or 15% was written off as sloughage and never counted against any quota. DFO relied on company estimates of landings.

The same DFO had the small-boat fleet down to 3,300-pound trip limits, while at the same time the offshore draggers were fishing wide open, all in the name of the new enterprise allocation system.

This kind of gross inequality was a regular occurrence in Cape Breton waters, as Francis LeBlanc may well know. We know that our Danish seiner captain took this experience very hard. It was a personal humiliation and in fact he died some months later. To this day I do not know whether or not there was any connection between his death and his being slapped with such a frivolous charge at the time these other things were going on.

Many committee members probably realize that cod has virtually disappeared from many inshore grounds. The north shore of New Brunswick, P.E.I., Sydney Bight in the summertime, western Newfoundland, eastern Nova Scotia—in

[Translation]

de fond s'établissent à des niveaux bien en deçà de ceux prévus aux termes du système de gestion des contingents instauré après la limite des 200 milles. Dans d'autres cas, le stock est effectivement en déclin.

Nous convenons que certains grands exploitants, particulièrement dans le secteur des engins mobiles, considèrent les sanctions actuelles prévues dans la Loi sur les pêches comme un coût intrinsèque de leurs opérations. Comme tenu de cette perspective, il faut augmenter les sanctions.

C'est l'application de la loi qui pose un problème. Il ne faut pas perdre de vue le fait que nous envisageons de réglementer une industrie au moyen des amendements proposés dans le projet de loi C-74. D'après les renseignements dont nous disposons, il y aurait eu quelque 1,266 condamnations dans la région de l'Atlantique en 1988. Ces données n'offraient pas de ventilation selon les infractions ou les navires en cause. Mais vous pouvez être sûrs que la plupart des condamnations visaient des pêcheurs et, parmi ces pêcheurs, la grande majorité étaient sans doute des pêcheurs côtiers. Nous ne parlons pas de criminels, mais de pêcheurs, dont un grand nombre sont les piliers de leur collectivité.

Au milieu des années 80, alors que le régime de réglementation de Pêches et Océans connaissait une croissance exponentielle, le patron d'un senneur danois côtier du Cap-Breton, membre de notre syndicat, a été inculpé pour avoir excédé de 400 livres la limite de 3,300 livres de morue par voyage à laquelle il était assujéti. Cet homme n'avait jamais été inculpé de quoi que ce soit de sa vie. Ce fut pour lui une expérience traumatisante et humiliante.

Au même moment, dans le port voisin de Louisbourg, les dragueurs de la société *National Sea Products* débarquaient de 300,000 à 400,000 livres de poisson pêché dans les mêmes stocks. Et si tant est qu'on ait compté ces poissons, de 10 à 15 p. 100 ont été considérés comme des rejets et n'ont jamais été débités des quotas. Le ministère s'est fié aux estimations de la société pour les débarquements.

Ce même ministère impose une limite de 3,300 livres par voyage à la flotte des petits bateaux, alors qu'il laisse pêcher les dragueurs hauturiers en toute impunité, le tout au nom du nouveau système d'allocations aux entreprises.

Comme M. Francis LeBlanc le sait très bien, ce genre d'injustice flagrante se produit régulièrement dans les eaux du Cap-Breton. Nous savons que notre patron de senneur danois a été très ébranlé par son expérience. Ce fut pour lui une humiliation personnelle et, en fait, il est décédé quelques mois plus tard. Encore aujourd'hui, j'ignore s'il y a un lien ou non entre sa mort et le fait qu'il a été inculpé pour une transgression aussi ridicule alors que des infractions beaucoup plus graves étaient commises au même moment.

De nombreux membres du comité savent sans doute que la morue a pratiquement disparu de bien des zones côtières. Sur la côte nord du Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Sydney Bight pendant l'été, sur la côte ouest de

[Texte]

all of these areas inshore fishermen have watched powerful dragger fleets fish right up to the beaches, intercept small fish and discard up to 70% of their catches. Naturally, inshore fishermen called for protection. When it was not forthcoming, some of them invested in draggers of their own. As a result, in the Maritimes right now we have four times the capacity and the fleet necessary for the available resource and it is becoming an impossible task to contain such capacity. Our inshore fishermen want effective deterrents and enforcement and many of them would call down huge fines on the real violators.

The problem is that DFO has not demonstrated an ability to enforce the regulatory system equitably, and inshore fishermen have every cause to be concerned about potential ruination for what may be a petty offence. A small dragger operator landing 3 million pounds of fish would certainly be stung by a \$100,000 fine, but an average inshore fisherman with an annual gross stock of \$40,000 would be put out of business by such a fine. In a worst-case scenario such fines could be used to intimidate outspoken fishermen who from time to time criticize the bureaucracy.

Many of our leaders have already experienced such tactics. The other day a lobster fisherman told me that after he informed authorities of a poaching problem he found it was his own boat that was being watched and boarded. It is a widespread feeling among our fishermen that if there is any enforcement at all, it is in the inshore fishery.

Our herring gillnet fleet in the Bay of Fundy has been virtually eliminated from the fishery altogether by the herring seine fleet, which admits openly to misreporting. This year the seiners are recorded as having caught 52,000 tonnes of herring in the roe fishery, yet we know the Japanese have bought over 5,000 tonnes of roe from this same fishery—meaning roe yields would have had to be over 10%—unheard of in the Atlantic fishery.

In the southern Gulf of St. Lawrence the herring roe fishery is exclusively an inshore fishery, and there is broad consensus among fishermen about the management regime. But even this is breaking down because the gulf competes with the Bay of Fundy for the sole market in Japan. If the seiners in the Bay of Fundy are not compelled even to count their fish, while the gillnetters in the gulf are subjected to depressed prices and 20,000-pound trip limits, we do not think it will be long before trip limits will lose their credibility and violations ensue.

[Traduction]

Terre-Neuve et sur la côte est de la Nouvelle-Écosse, les pêcheurs côtiers ont vu des flottes de dragueurs puissants pêcher jusqu'aux plages, intercepter de petits poissons et rejeter jusqu'à 70 p. 100 de leurs prises. Évidemment, les pêcheurs côtiers ont réclamé une protection. Lorsqu'ils se sont aperçus qu'on restait sourds à leurs appels, certains d'entre eux ont investi dans leur propre dragueur. Résultat: à l'heure actuelle, dans les Maritimes, nous avons une flotte qui excède quatre fois les ressources disponibles, et il est devenu pratiquement impossible de gérer cette capacité. Nos pêcheurs côtiers veulent qu'on prenne des mesures dissuasives efficaces et qu'on applique les règlements. Un grand nombre d'entre eux préconisent l'imposition d'amendes très élevées aux véritables contrevenants.

Le problème, c'est que le ministère des Pêches et Océans n'a pas fait la preuve qu'il était en mesure d'appliquer équitablement le système de réglementation, et les pêcheurs côtiers craignent, avec raison, de se retrouver ruinés à la suite d'une condamnation pour une infraction mineure. L'exploitant d'un petit dragueur qui débarque 3 millions de livres de poisson ne manquera pas d'être durement touché par une amende de 100,000\$, mais que l'on impose cette amende au pêcheur côtier moyen dont le volume de prises annuelles brutes a une valeur de 40,000\$, et il sera ruiné. Dans le pire des cas, on peut se servir de ces amendes pour intimider des pêcheurs au franc-parler qui critiquent périodiquement les bureaucrates.

Un grand nombre de chefs syndicaux ont déjà fait l'expérience de ce genre de tactique. L'autre jour, un pêcheur de homard m'a dit qu'après avoir avisé les autorités d'un problème de braconnage, c'est son bateau qu'on s'est mis à surveiller et sur lequel les agents des pêches sont montés. Les pêcheurs croient en général que c'est le secteur de la pêche côtière qui est principalement visé par les mesures d'application de la loi.

Dans la baie de Fundy, notre flotte de pêche au filet maillant, qui pêchait du hareng, a pratiquement été éliminée de ce secteur par la flotte des senneurs, qui avoue ouvertement fausser ses rapports. Cette année, les senneurs auraient pris 52,000 tonnes de rogue de hareng. Pourtant, nous savons que les Japonais ont acheté plus de 5,000 tonnes de rogue de ces mêmes pêcheurs. Cela signifie que le rendement en rogue aurait dû être de plus de 10 p. 100, ce qui ne s'est jamais vu dans les pêches de l'Atlantique.

Dans le sud du golfe Saint-Laurent, ce sont exclusivement les pêcheurs côtiers qui pêchent la rogue de hareng, et il existe un vaste consensus parmi les pêcheurs au sujet du régime de gestion. Mais même ce consensus se lésarde du fait que les pêcheurs du golfe doivent faire concurrence à ceux de la baie de Fundy pour l'unique marché qui existe, le Japon. Si les senneurs de la baie de Fundy ne sont même pas obligés de compter leur poisson, alors que les bateaux à filet maillant du golfe sont assujettis à des prix peu attrayants et à des limites de 20,000 livres par sortie, il ne faudra pas longtemps, selon nous, avant que les limites par sortie ne perdent toute crédibilité et qu'on assiste à des infractions.

[Text]

• 1115

The zealous officer in the southern gulf, for example, can proceed with convictions on an inshore gillnetter while the uncontrolled seiner activity in the Bay of Fundy is all along undermining the credibility of the gillnet regulatory regime in the gulf.

In the inshore lobster fishery you will find a broad consensus among fishermen about the management regime. It is almost exclusively an inshore fishery. Regulations have generally developed from fishermen themselves. There are, of course, problem areas. Trap limits in southwestern Nova Scotia, for example, are not being respected and are not effectively enforced. Increasing the number of traps is a self-defeating exercise. More traps increase workloads and intensify competition with no general net gain.

In our judgment, this problem will not be solved by amendments to the Fisheries Act. It can be solved by bringing the fishermen to more self-regulation.

The recent decision of the Minister of Fisheries to uphold the fishermen and the Lobster Advisory Committee's rejection of the U.S.-Canada lobster deal should provide new confidence among the lobstermen in that area to solve their own problems; in this case, on the trap limits. Because there is relative equality and homogeneity in the lobster fishery, consensus is easier to achieve. Enforcement is possible. It is almost tragic to see that because, it seems, of a relaxation in basic enforcement procedures, there is an apparent upswing in poaching in the southern gulf.

It is not a question of steeper fines or the information requirements of proposed section 61 of the new bill. Rather, it is a question of competent officers working with a large majority of fishermen who support the basic lobster regulatory regime, perhaps utilizing the two- or three-week suspension of the lobster licence at the beginning of the season as an effective penalty.

We have three comments about fisheries officers, and these come from the fishermen. I pass these on to you because I think there are areas that need to be focused on in the future.

First, in many instances the officers require more professional training. I am told that in many cases there is even a lack of proper procedure in writing up a charge, meaning there are lost convictions in places where you need enforcement.

Second, many fishermen have brought it to our attention that officers really should be rotated on a regular basis. The officer living in a fishing community has difficulty enforcing against his neighbour and sometimes becomes quite parochial—as our Pictou area fishermen found when they went tuna-fishing in southwest Nova Scotia.

[Translation]

À titre d'exemple, dans le sud du golfe, l'agent zélé peut poursuivre un bateau senneur côtier alors même que l'activité incontrôlée des senneurs dans la baie de Fundy enlève toute crédibilité au régime de réglementation de la pêche à filet maillant dans le golfe.

Pour la pêche au homard côtière, on constate un consensus beaucoup plus vaste entre les pêcheurs pour ce qui est du régime de gestion. Il s'agit d'une pêche essentiellement côtière. La réglementation est généralement issue des pêcheurs eux-mêmes. Évidemment, il y a des problèmes. Par exemple, les limites de casiers ne sont ni respectées ni appliquées de façon efficace dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Un plus grand nombre de casiers augmente le fardeau de travail et intensifie la concurrence sans procurer d'avantage général.

À notre avis, ce n'est pas en modifiant la Loi sur les pêches qu'on résoudra ce genre de problème. C'est plutôt en incitant les pêcheurs à s'autoréglementer davantage.

La décision récente du ministre des Pêches d'appuyer les pêcheurs et de soutenir le rejet par le comité consultatif sur le homard de l'entente canado-américaine visant le homard devrait donner aux pêcheurs de homard de nouvelles raisons de croire qu'ils sont en mesure de résoudre eux-mêmes leurs problèmes. Ce genre d'optique pourrait être appliquée aux limites de casiers. À cause de l'égalité relative et de l'homogénéité qui règnent dans le secteur de la pêche au homard, il est plus facile d'atteindre un consensus. L'application de la réglementation est possible. Il est très déplorable de constater que, à cause d'un relâchement des mesures d'observation, il semble y avoir une recrudescence du braconnage dans la régions du sud du golfe.

Tout cela ne repose pas simplement sur des amendes plus lourdes ou les exigences en matière d'information imposées aux termes de l'article 61 du nouveau projet de loi. Il s'agit plutôt de veiller à ce que des agents des pêches compétents fassent leur travail auprès de pêcheurs qui, dans leur vaste majorité, appuient le régime de réglementation générale touchant le homard, en ayant peut-être recours à la suspension de deux ou trois semaines du permis de pêche au homard en début de saison comme instrument efficace de sanction.

Nous avons trois observations à faire au sujet des agents des pêches, et elles nous proviennent des pêcheurs eux-mêmes. Je vous les transmets, puisque j'estime qu'il y a là des aspects sur lesquels on devra se pencher à l'avenir.

Tout d'abord, dans bien des cas, il faut aux agents davantage de formation professionnelle. Dans de nombreux cas, me dit-on, les agents ne rédigent même pas correctement les avis de contravention, de sorte qu'ils ne peuvent pas déboucher sur des condamnations là où ce serait nécessaire pour assurer l'application du règlement.

Deuxièmement, de nombreux pêcheurs nous ont signalé qu'il serait essentiel d'assurer une rotation régulière des agents. Il est difficile pour un agent qui vit dans un village de pêcheurs d'imposer le règlement à son voisin. Et aussi de ne pas parfois devenir fort chauvin—comme ont pu le constater certains de nos pêcheurs de la région de Pictou lorsqu'ils ont fait une expédition de pêche au thon dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

[Texte]

Third, in fishermen's experience, fisheries officers can also be arbitrary and vindictive. We do not intend to be gratuitous when we say this. We realize that most fisheries officers are front-line workers. They are well respected and are working in difficult situations with a plethora of incomprehensible directives and regulations. In fisheries where there is consensus on the regulatory regime, fishermen have common cause with the officers. There is broad scope for further co-operation there.

In fact, for many fisheries and certain types of violations, all of us might benefit from the establishment of a quasi-judicial board made up of persons closer to and more familiar with the fisheries management regime. It would have some analogies to the Labour Relations Board. It would bring the fishermen closer to regulating their own industry.

These are the kinds of positive ideas we feel should be examined as alternatives to more indiscriminate expansion of policing and enforcement powers of DFO in the courts. Something has gone awry when fishermen are increasingly looked at as criminals and law-breakers.

Two years ago, one of our most respected long-line fishermen in Louisbourg was charged with fishing late in the fall after his fleet's quota was apparently caught and the fishery closed to his gear type. He simply wanted to clean off his baited trawl. It had already been baited, and then he was informed that the fishery was closed.

• 1120

This fisherman has been in the fishery for 30 years. He fishes long-line in a 38-foot vessel, with hook, a selective fishing method applauded all over the world as clean and conservation-friendly. According to the letter of the law he was wrong, but in every other way it was a travesty to go after this guy in his 38-footer. He sees draggers bringing in small fish using liners and other methods of reducing the mesh size, dumping entire tows of fish, overfishing quotas without any monitoring—and he goes out to clean off his trawl! Under these conditions, it is perhaps no wonder that the inshore carries a lot of large grievances against the bureaucratic enforcement apparatus.

To the extent that fisherman know the contents of Bill C-74, they are pleased to see that the real pirates in the industry will be subject to stiff fines. There is no question about that. But there are also concerns that the fines could be used against them for relatively petty offences and they could be put out of business as a result. They are also concerned as to the information requirements set out in proposed section 61 of the bill. If they were applied fully to

[Traduction]

Troisièmement, d'après l'expérience des pêcheurs, il arrive que les agents des pêches agissent de façon arbitraire et vindicative. Nous ne disons certainement pas cela pour les dénigrer. Nous savons bien que la plupart des agents des pêches travaillent en première ligne. Ils sont fort respectés, et le travail s'effectue dans des situations difficiles, où il y a un foisonnement de directives et de règlements incompréhensibles. Dans le secteur des pêches où il y a consensus au sujet du régime de réglementation, les pêcheurs font cause commune avec les agents. Les perspectives de collaboration plus poussée sont excellentes.

De fait, dans le cas de bon nombre de pêches et de certains types d'infractions, nous pourrions tous tirer parti de la création d'une commission aux pouvoirs quasi judiciaires composée de personnes qui connaissent de plus près le régime de gestion des pêcheries. Un tel organisme pourrait ressembler à la Commission des relations de travail. De la sorte, les pêcheurs participeraient plus directement à la réglementation de leur secteur d'activité.

Voilà donc des idées constructives qui, selon nous, doivent être étudiées comme solutions de rechange possibles à un élargissement des pouvoirs du MPO devant les tribunaux en matière de contrôle et d'observation. Il y a certainement quelque chose qui ne tourne pas rond lorsque les pêcheurs sont perçus de plus en plus comme des criminels et des contrevenants.

Il y a de cela deux ans, un de nos pêcheurs à la ligne de fond de Louisbourg a été accusé de pêche tardive à l'automne, à un moment où sa flotte avait atteint son quota et où la pêche avec le genre d'engin qu'il utilisait était interdite. Pourtant, il voulait tout simplement nettoyer ses lignes appâtées. Ces lignes avaient déjà été appâtées lorsqu'il a été informé que la pêche était interdite.

Ce pêcheur était actif depuis 30 ans. Il faisait la pêche à la ligne de fond, à l'hameçon, avec un navire de 38 pieds. Il s'agit là d'une méthode de pêche sélective qui est considérée universellement comme saine et propice à la conservation. Ainsi, selon la lettre de la loi, il était dans son tort, mais de toute autre manière, il était tout à fait contraire à l'esprit de la loi de pourchasser ce pauvre pêcheur, qui n'est pas sans savoir que des dragueurs pêchent du petit poisson en utilisant des doublures et d'autres engins qui permettent de réduire la longueur des mailles, déversent par-dessus bord de pleins filets de poisson, pratiquent la surpêche sans faire l'objet d'aucune espèce de contrôle—alors qu'il n'était sorti, lui, que pour nettoyer ses lignes! Dans de telles circonstances, il n'est sans doute pas étonnant que les pêcheurs côtiers considèrent d'un fort mauvais oeil le système bureaucratique d'application du règlement.

Les pêcheurs qui connaissent assez bien le contenu du projet de loi C-74 seront satisfaits de constater qu'il réserve des amendes plutôt lourdes pour ceux qui sont les vrais pirates du secteur. C'est évident. Mais certains s'inquiètent également du fait que les amendes pourraient se retourner contre eux pour des infractions relativement mineures, ce qui pourrait les acculer à la faillite. Ils s'inquiètent également des exigences en matière d'information stipulées dans l'article 61

[Text]

the inshore, it would paralyse a lot of our fishermen's ability to continue to operate.

Come 1991, fishermen will be faced with a whole new set of crack-down measures in the groundfish sector. I understand that regulations are about to be pre-gazetted concerning conditions of licence that may be tell-tale as to how proposed section 61 will actually be applied. Unfortunately, Fisheries has not informed us of what is in those regulations.

There is considerable evidence to suggest that the management of the groundfish stocks in the east coast of Canada has actually gotten away from the DFO. It would take much time to go into all the reasons, but increasingly the system of enterprise allocations or individual boat quotas is put forward as a solution, while in practice we see it as a cause contributing to the breakdown.

We are talking here of the mobile sector from 44 feet to 150 feet and up, and most of them are, or shortly will be, working on their own privatized quotas. DFO is deeply committed to this quasi property right approach to quota management, and they are under the gun to make it work. We believe Bill C-74 has really been designed for this purpose, and indeed proposed sections 61, 49, 78.2, 78.3, and 78.4 are all essential to developing an effective control system for this fleet. They are especially important to the development of an electronic data system that will allow DFO to track fish right through the system, to be able to audit plants and build a set of charges, and we can applaud the amendments that can hold corporations and employers responsible for violations at sea.

Nevertheless, even the DFO effort to bring the EA and ITQ systems under control risks catching many other fishermen in the cross-fire. A basic objective of these systems is to reduce capacity—when I say “systems”, I mean the ITQ system—and fishermen are supposed to buy one another out. This did not happen in the Bay of Fundy seiner fleet when they went on EAs in 1983, nor in the offshore groundfish fleet when they went to EAs in 1984.

To make the free enterprise dynamic kick in in these systems, you have to have rigid enforcement of the regime. But with the Atlantic mobile fleet four to five times the size needed to take the available allowable catch, enforcement measures begin to take on the appearance of a police state, and we are beginning to ask whether some basic civil liberties are not at stake here.

[Translation]

du projet de loi. Leur pleine application à la pêche côtière paralyserait une bonne partie de nos pêcheurs.

A partir de 1991, les pêcheurs devront faire face à toute une nouvelle série de mesures de répression dans le secteur du poisson de fond. Selon les renseignements dont je dispose, on s'apprête à rédiger un brouillon de la réglementation visant les conditions d'obtention de permis, ce qui pourrait en dire long sur les modalités d'application envisagées pour l'article 61. Malheureusement, le ministère des Pêches ne nous a pas informés du contenu de la réglementation.

Il semble de plus en plus évident que la gestion des stocks de poisson de fond de la côte est du Canada échappe effectivement au MPO. Sans entrer dans tous les détails, je dirai qu'il semble de plus en plus que le système d'allocation aux entreprises ou de transfert de quotas individuels soit envisagé comme la solution, alors que, dans la pratique, nous constatons qu'il contribue à la détérioration de la situation.

Il est question ici du secteur de la flotte mobile pour les profondeurs de 44 à 150 pieds et plus. La plupart des navires du secteur fonctionnent déjà ou fonctionneront sous peu selon leurs propres quotas privatés. Le MPO favorise nettement cette optique, qui débouche pratiquement sur le droit de propriété en matière de gestion des quotas, et il est fortement incité à en faire une réussite pratique. Nous estimons que le projet de loi C-74 a effectivement été conçu à cette fin et que les articles 61, 49, 78.2, 78.3 et 78.4 proposés sont essentiels pour assurer la mise au point de mesures de contrôle efficaces pour la flotte mobile. Ils sont notamment pertinents pour ce qui est de la mise au point d'un système informatisé qui permettra au MPO de suivre l'évolution des droits de pêche dans tout le système, d'assurer la vérification des usines et d'étayer toute accusation. Il faut se réjouir de ces modifications à la loi qui feront en sorte que les sociétés et les employeurs seront responsables de toute infraction en mer.

Néanmoins, ces efforts louables du MPO visant à assurer une meilleure gestion des systèmes d'allocation aux entreprises et de transfert de quotas individuels risquent d'avoir des effets néfastes sur bon nombre d'autres pêcheurs. Ces systèmes ont notamment pour objectif fondamental de réduire la capacité de prise—je pense en particulier au système de transfert des quotas—les pêcheurs étant censés se racheter les quotas entre eux. Or, ce n'est pas ce qui s'est produit dans le cas de la flotte de bateaux senneurs de la baie de Fundy lorsque les allocations aux entreprises sont entrées en vigueur en 1983, ni dans le cas de la flotte hauturière de pêche au poisson de fond, à laquelle les allocations aux entreprises ont été appliquées en 1984.

Pour que la dynamique du marché prenne sa place dans le cadre de ces régimes, il faut une mise en application rigoureuse. Cependant, puisque la flotte mobile de l'Atlantique dépasse de quatre ou cinq fois la taille nécessaire, compte tenu des prises autorisées, toute mesure d'application risque de prendre l'apparence d'une intervention d'un État policier, et il faut alors se demander si certaines libertés fondamentales ne deviennent pas alors un enjeu.

[Texte]

So as an organization we are left in a quandary. The provisions in Bill C-74 for stiffer penalties are certainly needed to curb the cost-of-doing-business syndrome, and many of the other provisions appear to be needed to bring our overfishing under control. Our constituency, the one defined at the beginning of this presentation, the inshore fishermen, is largely incapable of collectively fishing out the groundfish stocks, where most of this drive for stronger measures is coming from. Still, even in the inshore as we define it there are individuals capable of undermining a regulatory consensus and of making large amounts of money from illegal fishing. So taken at face value, the amendments contained in Bill C-74 are needed; but when you examine the institutional framework in which they will be applied, that is where we have serious reservations.

[Traduction]

Notre organisation se trouve donc dans une situation assez difficile. Les dispositions du projet de loi C-74 qui prévoient des amendes plus lourdes sont certainement nécessaires pour que les amendes soient envisagées comme autre chose qu'un simple coût d'exploitation à assumer, et bon nombre d'autres dispositions semblent nécessaires pour limiter le phénomène de la surpêche. Les intérêts que nous représentons et qui ont été définis au début de l'exposé, à savoir ceux des pêcheurs côtiers, ne sont essentiellement pas ceux qui pourraient exploiter les stocks de poisson de fond jusqu'à épuisement. Or, ce sont ces stocks qui sont surtout visés par cette initiative qui vise à mettre en place des mesures d'intervention plus rigoureuses. Il faut dire tout de même que, même dans le secteur de la pêche côtière, il y a des personnes qui sont en mesure de faire exception au consensus en matière de réglementation et à tirer des profits importants de la pêche illégale. Donc, au premier abord, les modifications que propose le projet de loi C-74 sont nécessaires. Cependant, nous avons de sérieuses réserves au sujet du cadre institutionnel qui est prévu pour leur mise en application.

• 1125

The fisherman who uses an extra 15 traps is not a criminal, whereas the poacher using 500 illegal traps probably is a criminal. The inshore long-liner cleaning off his bait at the end of the season cannot really be compared to the indiscriminate killing of small fish by an ill-motivated captain of a powerful fishing dragger.

Le pêcheur qui utilise 15 casiers de trop n'est pas un criminel, contrairement sans doute au braconnier qui utilise 500 casiers de façon illégale. Il est impossible de comparer le pêcheur côtier à la palangre qui termine ses appâts à la fin de la saison et le patron malhonnête d'un puissant dragueur qui tue au hasard des quantités de petits poissons.

In reality, most of the constituency we represent, the inshore, continue to experience a powerlessness in the face of the gross inequalities they see. It is not just the blatant violations of the law; it is often the policies themselves that are the source of their anger and frustration.

En réalité, la plupart de ceux que nous représentons, les pêcheurs côtiers, continuent à se sentir impuissants face aux inégalités flagrantes qu'ils constatent. Il ne s'agit pas seulement de violations flagrantes de la loi, car souvent, ce sont les politiques mêmes qui sont à l'origine de leur colère et de leurs frustrations.

We have a tuna fishery that is making a handful of licence holders very well off, while the large majority of licence holders are restricted in mobility and even in terms of the kinds of vessels they can use.

La pêche au thon enrichit énormément une poignée de titulaires de permis, alors que la majorité des autres sont limités quant à leur mobilité et aux types de navires qu'ils peuvent utiliser.

Last year DFO, in our judgment, illegally closed out the tuna fishery to vessels based in the gulf, fishing off Canso. They also made it illegal for a gulf vessel to lease a vessel in the Scotia Fundy region, and therefore compelled them to sail hundreds of miles in vessels sometimes inappropriate for Atlantic waters. Yet this fall one operator in the Canso area was permitted to charter the *Cookie II*, an American vessel and crew, to fish off Canso, where it proceeded to land in a matter of days, I am told, 14 tuna worth perhaps \$100,000.

L'an dernier, le ministère des Pêches et Océans a interdit, illégalement selon nous, la pêche au thon pour les navires pêchant dans le golfe, au large de Canso. Il leur était aussi interdit de louer un navire dans la région de Scotia Fundy, ce qui les a obligés à naviguer à des centaines de milles, dans des embarcations qui parfois ne convenaient pas aux eaux de l'Atlantique. Or, cet automne, un exploitant de la région de Canso a eu l'autorisation d'affréter le *Cookie II*, dont il a utilisé l'équipage pour pêcher au large de Canso, ce qui lui a permis de débarquer en quelques jours, d'après ce que l'on m'a dit, 14 thons d'une valeur d'environ 100,000\$.

In the mid-1980s the gulf midshore crabbers were literally landing millions of dollars worth of crab while inshore vessels were denied access because they were not large enough, they were told, and seasons were extended beyond the scientific advice. Now hundreds of plant workers are out of work because the resource has collapsed.

Au milieu des années 80, les crabiers mi-hauturiers du golfe débarquaient des crabes littéralement pour des millions de dollars, alors qu'on avait interdit l'accès à cette zone aux pêcheurs côtiers, sous prétexte que leurs navires n'étaient pas suffisamment grands, et on a prolongé la saison de pêche, en dépit des conseils des scientifiques. Actuellement, des centaines d'employés d'usines sont au chômage en raison de l'effondrement de cette ressource.

[Text]

There are countless examples of these kinds of grievances against DFO policy. As one fisherman put it, what happens when DFO breaks the law? In other words, how do we make the mammoth bureaucracy accountable? How can inshore fishermen establish a sufficient say in the management of their fishery that will give them the confidence that the policies and the regulations are equitable, let alone enforceable?

It is difficult for us to appear before you and support across the board stiffer penalties and more powers of information and seizure, when we question so fundamentally many of the very regulations and policies to be enforced; when the very dynamic of the system has eliminated us from many fisheries altogether; when the new boat quota system openly discriminates against the multi-purpose, seasonal fishermen; when licence manipulation and arbitrary quota transfers have virtually destroyed the Sydney Bight long-line fishery; when our herring gillnetters have been wiped out by seiner misreporting in the Bay of Fundy; when our white hake fishery is near collapse because of indiscriminate discarding; when our inshore mackerel are intercepted by the Bulgarians or Sea Freeze's charter vessels or new herring seiner entrants; and when our cod are scooped up in juvenile concentrations by distant water fleets.

In concluding, we should say that it is not enough for the sponsors of this bill to say that fishermen support it. The sense of powerlessness that we have referred to is fertile ground for authoritarianism, authoritarian attitudes and sympathies. Of course inshore fishermen want to see the fishery controlled, but they also want to see fairness not just in enforcement but in the policies themselves.

We believe that DFO may be moving in a self-defeating direction. They are looking to more surveillance, more enforcement powers, more information powers to police an industry where there is no basic consensus on the policies guiding it. The less consensus there is, the more enforcement apparatus is required. The alternative to more authoritarianism will have to be more self-regulation, more community control, simpler management systems, and more efficacious participant-type education.

Mr. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Mr. Chairman, I would like to welcome and thank Mr. Belliveau and the Maritime Fishermen's Union for appearing and for what is, as usual, a thoughtful and very comprehensive brief.

[Translation]

Il existe des exemples innombrables de plaintes semblables contre la politique du ministère des Pêches et Océans. Comme l'a dit un pêcheur, que se passe-t-il lorsque le ministère viole lui-même la loi? Autrement dit, que pouvons-nous faire pour que la gigantesque bureaucratie devienne responsable? Comment faire en sorte que les pêcheurs côtiers aient suffisamment voix au chapitre quant à la gestion de leurs pêches pour qu'ils soient convaincus que les politiques et les règlements sont équitables et applicables?

Il nous est difficile de comparaître devant vous pour appuyer entièrement des sanctions plus strictes et davantage de pouvoirs en matière de renseignements et de saisies, alors que nous contestons de façon si fondamentale un grand nombre des règlements et des politiques qui doivent s'appliquer; alors que la nature même du système nous a éliminés de nombreuses pêches; alors que le nouveau système des contingents sur les navires est manifestement injuste envers les pêcheurs saisonniers et polyvalents; alors que des manipulations quant aux permis et des transferts arbitraires de contingents ont pratiquement détruit la pêche à la palangre de Sydney Bight; alors que les pêcheurs de hareng aux filets maillants ont été pratiquement anéantis à cause des senneurs faisant des déclarations trompeuses dans la baie de Fundy; alors que la pêche à la merluche blanche s'est pratiquement effondrée en raison des rejets faits sans discernement; alors que notre pêche côtière au maquereau est interceptée par les Bulgares ou par les navires affrétés de la compagnie Sea Freeze ou par de nouveaux senneurs à hareng; alors que des flotilles se trouvant dans des eaux lointaines pêchent d'énormes quantités de nos très jeunes morues.

Pour terminer, ceux qui proposent ce projet de loi ne devraient pas se contenter de dire que les pêcheurs y souscrivent. Leur sentiment d'impuissance, dont nous avons parlé, est un terrain propice à l'autoritarisme et au paternalisme. Il est évident que les pêcheurs côtiers veulent un contrôle de la pêche, mais ils ne veulent également que soient équitables non seulement les mesures d'application de la loi, mais aussi les politiques.

Nous pensons que l'orientation que se donne le ministère des Pêches et Océans semble aller à l'encontre du but recherché. Il souhaite augmenter la surveillance, et accroître les pouvoirs d'application et de renseignements afin de contrôler une industrie régie par des politiques qui ne suscitent pas vraiment de consensus, d'où ce surcroît de mécanismes pour faire appliquer la loi. Pour éviter un plus grand autoritarisme, il faudra davantage d'autoréglementation, de contrôle par les collectivités, des systèmes de gestion plus simples et une plus grande sensibilisation des différents intéressés.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le président, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Belliveau et le remercier, ainsi que l'Union des pêcheurs des Maritimes, d'avoir comparu et de nous avoir présenté, comme d'habitude, un mémoire sérieux et fort complet.

[Texte]

I would like to focus on the positive suggestion that has been referred to and I would like Mr. Belliveau to elaborate more on it, because it seems to be directed at improving the regime of enforcement that seems to be fundamental to the problem he sees in the fisheries management at the moment. That has to do with what he has termed the quasi-judicial board which would be closer to management fisheries regulations.

• 1130

As I understand the concerns you have, it is that those smaller fishermen, the inshore fishermen, are going to be the ones targeted for enforcement of the higher, stiffer fines because they are the ones who are going to be easier to catch and it will be more difficult for them to defend themselves, whereas the larger operators will be harder to police. They are the real violators of the overfishing and other violations that the fisheries amendments are designed to deal with.

How would you see the board you are referring to improve the accountability of the department? What other measures might be introduced on top of those that are proposed in the legislation to render larger operators more accountable and to protect the smaller fishermen from indiscriminate enforcement?

Mr. Belliveau: I will make a brief comment, then I would like both Reg and Guy to tackle the same question.

As far as the quasi-judicial board is concerned, it is something that has been raised on different occasions. We do not have it fleshed out, but I see it as something that would be much more localized.

Let us say you are dealing with the herring fishery in the Pictou area. A local component of that board would be assembled to deal with violations within that particular fishery. As I say, they would have quasi-judicial powers. They may be people who are drawn from the fishery or in some cases, certainly, people in the community. Going further than that, obviously, you are still going to need the machinery of the courts for certain kinds of violations and larger issues. I do not know how you would break out which violation should be which.

For example, when you are dealing in the gillnet herring fishery with 20,000-pound trip limits and some guy comes in with 26,000 pounds, I am not sure the appropriate way to go is to charge that man and get him through the whole court system for 6,000 pounds of fish. He may be completely and utterly disgusted with that kind of policy to begin with. So let us bring it to a better arbitration system where he can be heard but the fisheries officers can get some satisfaction and the rest of the fishermen who are abiding by that 20,000 limit will be assured that he is penalized something. But let us not put it right through the whole court system.

On the larger question, all I will say at the moment—I would like to turn it over to the other guys—is that when it comes to the large fleet we have, the one that is four to five times its capacity, I do not see any other alternative. We are trying a very sophisticated system of enterprise allocation and ITQs that everybody will buy one another out. Maybe over time it will work, I do not know.

[Traduction]

Je voudrais me pencher sur la suggestion fort intéressante qu'il a faite, et j'aimerais que M. Belliveau nous en parle davantage, car il s'agit d'améliorer le régime d'application de la loi, qui semble si important pour la gestion des pêches et les difficultés qu'elle traverse actuellement, selon lui. Je veux parler de ce qu'il a qualifié de commission quasi judiciaire, dont le principe se rapprocherait d'un règlement sur la gestion des pêches.

Si je vous ai bien compris, vous craignez que les amendes plus élevées ne visent les petits pêcheurs côtiers parce qu'il sera plus facile de les attraper, alors qu'ils auront plus de mal à se défendre, tandis qu'il sera plus difficile aussi de contrôler les plus grands exploitants. Ce sont eux qui se livrent à la surpêche, et à d'autres violations que sont censées viser les modifications de la Loi sur les pêches.

Que ferait cette commission pour que le ministère soit plus responsable? Quelles autres mesures faudrait-il ajouter à celles que prévoit le projet de loi pour que les grands exploitants soient plus responsables et pour protéger les petits pêcheurs de mesures d'application prises sans discernement?

M. Belliveau: Je voudrais faire une brève observation, puis je laisserai à Reg et à Guy le soin de répondre à la même question.

En ce qui concerne la commission quasi judiciaire, nous en avons parlé à plusieurs reprises. C'est une idée que nous n'avons pas écartée; nous envisageons quelque chose de plus localisée.

Prenons le cas de la pêche au hareng dans la région de Pictou. Une composante locale de cette commission se réunirait pour examiner les violations perpétrées dans cette pêche. Encore une fois, ses pouvoirs seraient quasi judiciaires. Ses membres pourraient être choisis parmi les pêcheurs ou, dans certains cas, dans la collectivité. Certains types d'infractions et des problèmes plus vastes continueront d'exiger l'intervention des tribunaux. Je ne sais pas de quelle façon il faudrait établir de quelles infractions il s'agit.

Par exemple, lorsqu'un pêcheur de hareng au filet maillant assujéti à une limite de 20,000 livres de poisson par voyage en ramène 26,000, je ne suis pas sûr que la meilleure solution soit de l'envoyer devant les tribunaux. De toute façon, il peut être complètement dégoûté par ce genre de politique. Il est préférable qu'il se fasse entendre grâce à un système d'arbitrage qui le pénalisera, ce qui donnera satisfaction aux agents des pêches ainsi qu'aux autres pêcheurs qui s'en tiennent à cette limite de 20,000 livres de poisson. Mais il faut éviter de faire intervenir les tribunaux pour ce genre de situation.

Mais je ne vois pas d'autre solution dans le cas des plus grandes flottilles ayant quatre ou cinq fois cette capacité; c'est tout ce que je peux dire pour le moment, et j'aimerais que les autres traitent de cette question. Nous sommes en train d'essayer un système très compliqué d'allocation aux entreprises et de transferts individuels de quotas, en vertu duquel les pêcheurs vont se racheter leurs quotas. Peut-être que le système fonctionnera à long terme, mais je n'en suis pas sûr.

[Text]

I would have thought a much simpler approach would have been to take that capacity out, pay big money up front. If it has to be public money up front, everybody is going to gain from it in the long run. There is much less costly bureaucracy to manage an unmanageable fleet. I do not know that anybody who is involved in the fishery any more would agree that it is manageable at the size it is right now.

M. Réginald Comeau (représentant du golfe, Union des pêcheurs des Maritimes): J'ajouterais que dans les amendements soulignés, on ne parle pas de minimum.

Il est vrai qu'il est nécessaire d'avoir des pénalités beaucoup plus onéreuses que celles qu'on a connues jusqu'à maintenant. Il est vrai qu'il faut avoir certaines lignes directrices pour les jugements à venir. Cependant, je pense que le projet de loi a pour but d'arrêter la piraterie au niveau des espèces en danger, par exemple le crabe dans le golfe et la morue dans l'Atlantique. Ici, on ne veut pas s'attaquer aux espèces qui semblent actuellement en bonne voie comme le homard.

• 1135

Il faut donc trouver un mécanisme pour s'assurer que les pêcheurs de homard ne seront pas les premiers pénalisés par ce projet de loi. Sur la totalité des arrestations qu'il y a eu en 1988, je ne suis pas sûr que la grande majorité n'étaient pas des pêcheurs côtiers. Malheureusement, les chiffres ne sont pas disponibles présentement, mais vivant dans le milieu depuis de nombreuses années, je ne pense pas me tromper en disant que la très grande majorité des personnes arrêtées étaient des pêcheurs côtiers. S'il n'y a pas une sorte de conseil pour faire un tri préalable avant d'amener en cour des personnes comme celles-là, on risque de se retrouver dans une drôle de situation.

On ne devrait pas laisser à la discrétion des agents le soin de décider d'amener les pêcheurs côtiers en cour parce qu'il y a 2,000 livres de hareng de trop, comme cela se fait souvent, alors que dans d'autres cas, on permet le débarquement d'un double contingent sans que personne ne soit critiqué ou pénalisé.

On a besoin d'une commission pour faire un premier tri, afin de s'assurer que les vrais coupables soient véritablement ceux qui sont visés par la loi. Autrement, avec une telle loi, on risque d'augmenter les amendes pour la pêche côtière. Jusqu'à maintenant, le gros des arrestations a été fait dans le domaine de la pêche côtière, et les choses vont continuer de cette manière. Je ne vois pas comment elles pourraient changer, parce qu'on ne dit pas qu'il y aura davantage de bateaux semi-hauturiers ou hauturiers pour surveiller le golfe ou l'Atlantique. Les effectifs ne seront pas augmentés, et les effectifs actuels ne font que surveiller la pêche côtière.

Mr. Guy Cormier (Past President, Maritime Fishermen's Union): As a fisherman, my biggest disappointment is to have to be here today. Fifteen years ago we were telling the government of the problems in the fishery: the discarding of

[Translation]

J'aurais pensé qu'une solution beaucoup plus simple aurait été de retirer cette capacité en payant beaucoup d'argent initialement. S'il faut utiliser les deniers des contribuables, tout le monde y gagnera à long terme. La bureaucratie coûtera beaucoup moins cher qu'elle ne coûte actuellement pour administrer une flotte impossible à gérer. Tout ceux qui s'occupent des pêches conviendront sans doute qu'elles sont impossibles à gérer dans l'état actuel des choses.

Mr. Réginald Comeau (Gulf Representative, Maritime Fishermen's Union): I would like to add that in the underlined amendments, there is no minimum specified.

It is true that it is necessary to have much stiffer penalties than the ones we have had up to now. It is true that there should be some guidelines for the courts. However, I think the aim of the bill is to stop poaching as far as threatened species are concerned, for example crabs in the Gulf and cods in the Atlantic. But the focus is not about species that seem to have improved now, like lobsters.

We must therefore find the means of ensuring that the lobster fishermen will not be the ones most penalized under the terms of the bill. Of all the fishermen arrested in 1988, I am not sure that the great majority were not inshore fishermen. Unfortunately, the figures are not available at the present time. But I have lived in those circles for many years now and I do not think I am wrong in saying that a vast majority of the people were inshore fishermen. Unless we set up a kind of council to operate as a preliminary screening process before bringing people to court, I think we may end up with a rather bizarre situation.

We should not leave it to the discretion of the enforcement officers to decide on the prosecution of inshore fishermen who have gone beyond the limit and caught an extra 2,000 pounds of herring. That is, however, often the case, whereas in other cases, the officers allow the unloading of a double quota without anyone being penalized or even criticized.

We therefore need to set up a commission which would make a preliminary selection if we want to make sure that those we penalize are in fact those very people for whom the law was put into effect. Otherwise, the legislation would simply bring about an increase in the amounts of the fines levied on inshore fishermen. Up to now, most of the arrests have been made among the inshore fishermen, and this situation will go on. I do not really see how things could change since we have not provided for an increase in the number of offshore or midshore vessels in charge of supervising the waters of the Gulf or the Atlantic Ocean. The number of personnel have not been increased and the personnel presently on station supervises only the inshore fisheries.

M. Guy Cormier (ancien président, Union des pêcheurs des Maritimes): En tant que pêcheur, ma plus grosse déception est liée au fait d'avoir à comparaître ici aujourd'hui. Il y a quinze ans déjà, nous avons exposé au

[Texte]

fish and the fishing of juvenile fish was destroying the whole livelihood of many communities. It was being done 15 years ago, and today we are here discussing how to penalize fishermen again. It is hard to understand why governments act that way. I do not really know. I hope some day I will be able to understand that.

I think inshore fishermen, certainly in the Northumberland Strait, have proven that fisheries can be protected. In the Gulf of St. Lawrence the herring fishery and the lobster fisheries have been protected by the will of fishermen. I do not think there were stiff fines put on fishermen, but we have brought those fisheries back to providing a livelihood where people can still survive. The markets are not that stable, but the stocks seem to be.

If people in the fishery do not realize what they are doing to themselves, or if the traditional fishermen, people who have been in the fisheries all their lives, are not concerned, we will not control the fishery with penalties.

I talk that way because I am a fisherman and I truly believe that. If fishermen were convinced that they wanted a livelihood out of the fishery for many years, there would be no disposing of small fish at sea or things like that.

One of our most serious problems is the discarding of fish at sea. Small fish are thrown overboard. I think we can even eat all the species here. We can talk of the problems of discarding small fish. We used to have a lobster fishery where we were catching the small ones in our traps. Legally we were not bringing them ashore. We were putting them back, but we were still affecting our fishery. Today we have brought in measures. We have escape mechanisms on our traps, and our lobster fishery is better.

• 1140

I do not want to say here that I am totally against higher penalties. I think we need to have them there for a deterrent. There also needs to be education. I think our government has to believe more in the fisherman. I do not believe bureaucrats here. . . I do not want to prejudge anybody but. . .

Come back to the fishermen. Fishermen understand what the problems are. I believe fishermen can give the proper directions for the government to act. For species such as lobsters, herring, scallops, mackerel, and cod, every time we put an awful stress on the small ones, we are seeing the fishery disappear.

I truly believe also that our fishery, although it is not the point today, should be governed from inshore toward the outside. As soon as inshore fishermen start seeing a depletion of stocks, there are problems in the fisheries, because most

[Traduction]

gouvernement le problème des pêches: le rejet de certains poissons et la prise de poissons trop jeunes savaient déjà à l'époque les fondements de l'économie dans bien des communautés. C'était il y a quinze ans; or, aujourd'hui, nous continuons à examiner quels seraient les moyens de pénaliser les pêcheurs. J'ai du mal à comprendre pourquoi les gouvernements qui se succèdent agissent de la sorte. Je ne me l'explique pas. J'espère qu'un jour, je parviendrai à comprendre.

Je pense que les pêcheurs côtiers ont démontré qu'il est impossible de protéger les pêches, et j'en prends comme preuve l'exemple du détroit de Northumberland. Dans le golfe du Saint-Laurent, la pêche au hareng et au homard a été protégée grâce à la volonté des pêcheurs, et non pas grâce à la dureté des amendes qui leur auraient été imposées. Or, nous avons fait en sorte que les pêches puissent de nouveau offrir aux populations des zones maritimes le moyen de gagner honorablement leur vie. Le marché du poisson suit les aléas de la conjoncture, mais les stocks semblent s'être stabilisés.

Les sanctions et les pénalités ne nous permettront pas de contrôler et d'assurer le développement des pêches si les intéressés eux-mêmes ne prennent pas conscience des effets de leurs propres actions ou si les pêcheurs n'apportent pas une attention beaucoup plus soutenue aux divers facteurs et enjeux de la pêche.

C'est parce que je suis moi-même pêcheur que je m'exprime ainsi, et cela correspond à un sentiment profond. Si les pêcheurs étaient fermement décidés à continuer, dans les années à venir, à vivre de la pêche, ils ne se débarrasseraient pas, en mer, des petits poissons. Ils éviteraient tout ce qui est gaspillage.

Or, le rejet à la mer de certains types de poissons est justement un de nos plus graves problèmes. Les petits poissons sont rejetés à la mer. Je pense que tous les poissons dans ces eaux sont comestibles. Nous pourrions donc examiner le problème du gaspillage des petits poissons. À l'époque, les petits homards n'échappaient pas aux casiers, mais comme la loi nous interdisait de les débarquer, on les remettait à l'eau. Cela dit, nous portions tout de même atteinte aux stocks. Depuis, des mesures ont été prises, et nos casiers comportent, si vous voulez, des portes de sortie spécialement destinées aux homards trop petits, et l'industrie du homard se porte mieux.

Cela dit, je ne suis pas totalement opposé au relèvement des sanctions. Je pense qu'elles constituent un utile outil de dissuasion. Mais il faut également consentir à un effort de pédagogie. Le gouvernement va devoir faire davantage confiance aux pêcheurs. Je ne pense pas que les bureaucrates. . . Je ne veux pas manifester de préjugé vis-à-vis de qui que ce soit. . .

Revenons-en aux pêcheurs. Les pêcheurs savent ce qu'il en est, et je pense qu'ils peuvent utilement conseiller le gouvernement quant aux mesures à prendre. Chaque fois que nous prenons les petits, qu'il s'agisse de homards, de harengs, de pétoncles, de maquereaux ou de morues, nous augmentons le risque de voir disparaître toute possibilité de pêche rentable.

Ce n'est pas la question qui nous préoccupe ici aujourd'hui, mais je note tout de même qu'il conviendrait d'adopter, en matière de pêche, une politique qui partirait de la côte et s'étendrait à la haute mer. Dès que les pêcheurs

[Text]

fish come toward the inshore for reproduction. Again when inshore fishermen start seeing a depletion in stocks, we are going to have a problem, a crisis in the fisheries, and we have had many over the years.

I am not sure higher fines will be the proper way if you do not have people in the fisheries who truly want to make a living out of it. It is a community affair. You might call it radical for me to say this, but I do not think there is any place for capitalism in the fishery. Thank you.

Mr. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): I too would like to welcome the guests today. Perhaps I could pose a couple of questions and some comments and maybe ask for your views on them.

At our first meeting we asked departmental officials to provide us with information on convictions, etc., of all sorts. I do not know, Mr. Chairman, if the information has come yet, but we shall see if we can pass it on to you. It would probably be of interest. It is certainly of interest to me to learn there were 1,366 convictions in the Atlantic area alone in 1988. This is three a day, Sunday through Saturday. To me it is a large number. I would like a comment from you on that.

Second, I think we sit here thinking we are terribly important in writing this legislation and doing the best job we can, often forgetting that the people who have to go and enforce what we write up in this nice room are the Fisheries and Oceans officials and others who live in small communities throughout the country who have to go and perhaps sometimes offend their neighbours and what have you.

I am interested in your comments on the sensitivity of government employees who have to enforce some of these rules they themselves may feel are unenforceable. Where do we leave that judgment you were talking about? Do we leave it with the officer? Perhaps you can expand on your idea of "the people's fish court" or something like that as a way.

Third, following your mention, Mr. Cormier, of all the changes government has done, I looked at the information we had on the act. Since it was passed in 1868, there have been 40 legislated amendments. There have probably been thousands of regulations passed under the legislation. I would be interested in knowing any experience you have had in which the department may have consulted with you on proposed regulations, any input you might have had, what the results of such input were, and any comments you might have about what kind of process we have to ensure that we can try to build that consensus you talked about. If we start with the writing of the regulations, which is probably really where the

[Translation]

côtiers commencent à constater un amenuisement des stocks, des problèmes apparaissent dans les pêches, car la plupart des espèces viennent se reproduire près de la côte. Lorsque les pêcheurs côtiers commencent à constater un amenuisement des stocks, c'est que de graves problèmes s'annoncent à terme, une crise des pêches comme celles que nous avons subies à diverses époques.

Je ne crois pas qu'on résoudra le problème en relevant les amendes, tant que les populations vivant de la pêche ne verront pas, dans cette activité, un revenu à long terme. Toute perspective de solution dépend essentiellement de la communauté. Je ne voudrais pas être accusé de donner dans l'idéologie, mais je ne pense pas que le capitalisme ait sa place dans les pêches. Je vous remercie.

M. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Je tiens à mon tour à souhaiter la bienvenue à nos intervenants. J'aimerais également poser quelques questions, faire quelques observations et recueillir votre point de vue.

Lors de notre première réunion, nous avons demandé aux fonctionnaires du ministère de nous communiquer les données touchant les poursuites judiciaires, le nombre de condamnations, etc. Monsieur le président, je ne sais pas si ces informations nous ont déjà été communiquées, mais nous veillerons à vous les transmettre. Je pense que cela serait intéressant à plusieurs égards. Je sais que c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai appris qu'en 1988, dans la seule région de l'Atlantique, on a enregistré 1366 condamnations. Cela équivaut à trois condamnations par jour, sept jours sur sept. Cela, me semble-t-il, fait beaucoup, et j'aimerais avoir votre sentiment sur ce point.

Nous nous trouvons ici, préparant avec beaucoup de sérieux les nouvelles dispositions applicables, et je pense que, souvent, nous oublions un peu ceux et celles qui seront chargés d'appliquer et de faire respecter les dispositions que nous sommes en train de rédiger. Il s'agit des fonctionnaires des Pêches et Océans et des agents répartis dans les petites communautés de notre pays, c'est-à-dire de personnes qui vont parfois devoir risquer la mauvaise humeur de leurs voisins.

Pourriez-vous nous dire si les fonctionnaires chargés de faire respecter certaines règles qui peuvent parfois leur sembler d'une application peu pratique font preuve, vis-à-vis des administrés, du tact nécessaire? À qui revient-il de décider dans les cas que vous évoquiez plus tôt? S'en remet-on au fonctionnaire de service? Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce «tribunal populaire de la pêche» dont vous nous avez parlé.

En troisième lieu, vous avez évoqué tout à l'heure, monsieur Cormier, les changements apportés par le gouvernement, et cela m'a porté à compulsier les informations que nous possédions au sujet de la loi. Depuis son adoption en 1868, cette loi a subi 40 modifications. Je pense que des milliers de règlements ont été adoptés dans le cadre de cette loi, et j'aimerais savoir si le ministère vous a parfois consultés au sujet de règlements envisagés, si vous avez parfois eu l'occasion de participer à l'élaboration de nouvelles règles. J'aimerais recueillir votre sentiment quant aux moyens d'aboutir à ce consensus dont vous nous avez parlé plus tôt. Commençons par l'élaboration des

[Texte]

day-to-day impact comes, how do you develop the consultative process and the consensus at that level so those Fisheries and Oceans departmental officials can actually enforce the law in a fair way and come out of it with some kind of enforcement and some education and training?

• 1145

Mr. Cormier: I do not really know how to respond. It is certainly a difficult situation. We must admit, first, that it is certainly a problem among our inshore fishermen. Fishermen are being educated more and more in schools, but as of today a lot of fishermen have a grade 4 or grade 5 education, and that is very hard. A lot of times they do not understand. They cannot read or write, and when the fisheries officer gives them a fine they feel discriminated against.

I do not have that much of an education either; I have grade 12. But I have always felt comfortable with a fisheries officer coming aboard my boat because I felt he was doing his job. We need to educate the fishermen so they understand that if a fisheries officer comes aboard his boat, it is for everybody's well-being. As a fisherman, I cannot accept the concept that a fisherman does not appreciate a fisheries officer coming on-board his boat. If fishermen welcomed the fisheries officers, they would understand why they were coming on-board. There needs to be an education, and I think that is a major problem along our shore. It is not going to regulate the problem.

As Mike said, I think the quasi-judicial board is very important. I think if you had a board with independent fishermen—I do not think it should be public—they would not be as hard on themselves. I think they would understand, and they would know whether the fisherman was really a criminal or not. Well, I would not call a fisherman a criminal.

Mr. Belliveau: With respect to Guy's final comment, where he thought he was being radical when he said there was no place for capitalism in the fishery, we were sitting directly in front of the former Minister of Fisheries, who is not known for his socialist views, and he concluded the same thing. It is almost impossible to have free enterprise in the fishery system because you are managing a resource. It is a very different ball game.

[Traduction]

règlements, car ce sont eux, je pense, qui vous touchent le plus au jour le jour. Comment mettre en marche un processus de consultation pouvant mener à l'obtention d'un consensus afin que les fonctionnaires du ministères des Pêches et des Océans soient mis dans une situation qui leur permet effectivement de faire appliquer la loi de façon équitable, mais effective, tout en faisant bénéficier les intéressés d'une certaine pédagogie et d'une certaine formation?

M. Cormier: À dire vrai, je ne sais pas comment vous répondre. La situation est difficile, cela est clair. En premier lieu, il faut, je pense, que nous reconnaissons l'existence d'un problème au niveau des pêcheurs côtiers. De plus en plus, les pêcheurs suivent une scolarité normale, mais encore aujourd'hui, beaucoup de pêcheurs ne sont pas allés à l'école au-delà de la quatrième ou de la cinquième année. Cela constitue un premier élément du problème. Il est fréquent qu'ils ne comprennent tout simplement pas la situation. Certains ne peuvent ni lire ni écrire et éprouvent vis-à-vis de l'agent des pêches qui leur impose une amende un sentiment d'injustice, s'estimant victimes de discrimination.

Je n'ai moi-même pas fait beaucoup d'études; je suis allé à l'école jusqu'à la douzième année. Mais je me suis toujours senti à l'aise lorsqu'un agent des pêches montait à bord, car j'estimais, tout simplement, qu'il faisait son travail. Il faut donc consentir, à l'égard des pêcheurs, un effort destiné à leur faire comprendre que l'agent des pêches qui monte à bord oeuvre dans l'intérêt général. En tant que pêcheur, j'ai du mal à comprendre qu'un pêcheur accueille mal la venue d'un agent des pêches. Si les pêcheurs trouvaient normal qu'un agent des pêches monte à bord de leur bateau, s'ils comprenaient la raison d'être de ses visites, je pense qu'une partie des problèmes serait résolue. C'est pourquoi il faut faire un effort de pédagogie dans ce sens, car, je le répète, une grande partie du problème se trouve le long des côtes. Ce problème ne tient pas à l'état de la réglementation.

Ainsi que Mike le disait tout à l'heure, l'idée d'un organisme doté de pouvoirs quasi judiciaires me semble extrêmement féconde. Si des pêcheurs indépendants siégeaient au sein d'un tel organisme—je ne pense pas qu'il convienne d'y accueillir des profanes—on garantirait que la procédure se déroule avec toute la compréhension nécessaire. Je crois que les membres de cet organisme seraient mieux à même de comprendre de quoi il s'agit et de savoir quels sont les pêcheurs qui méritent d'être sanctionnés. Je ne pense pas qu'il faille faire de ces pêcheurs des criminels.

M. Belliveau: Ceci a trait à la dernière observation faite par Guy. Il craignait d'être accusé de faire de l'idéologie lorsqu'il a dit que, pour lui, le capitalisme n'avait pas sa place au sein des pêches. Or, nous étions assis en face de l'ancien ministre des Pêches, qui, sans qu'on puisse lui attribuer le moindre penchant pour le socialisme, en est arrivé à la même conclusion. Étant donné qu'il s'agit de gérer une ressource, il est presque impossible de livrer les pêches à la libre entreprise. C'est la nature même du problème qui veut cela.

[Text]

Often we are put in the position of always complaining or fighting about this and that, but we have had some positive experiences on the regulatory and management side. In the southern Gulf of St. Lawrence, for example, it was not even the staff who got involved in this directly; our members developed their own licensing policy for vessels under 45 feet. They call it the bona fide policy. It was developed seven or eight years ago and is still widely accepted within the inshore fishery in the gulf.

I think it is still advanced when you look at the difficulties the Scotia Fundy region is having with licensing policy. This was thought out by the fishermen. It was taken around the shore and worked out with the DFO. There were very positive relations all the way through this thing. Quite naturally, when they make their own licensing policy, they also want to see it enforced properly. They have a direct investment in enforcement in a lot of different ways, rather than simply calling out the gong on somebody.

• 1150

The other thing you made me think about in terms of all of these violations and so on is that I do not have any science on this. As you say, you may be able to get that, but it seems that a lot of the violations that come to my attention are relatively minor and seem to be associated with some new policy coming in. This may be exaggerated—I am on thin ice here—but it seemed to be associated with new policy coming in that is now widely accepted by the fishermen. I am thinking of the sector management policy in 1981 or thereabouts.

We had a fisherman fishing out of Port Morien, I think it was, who in certain summers would go over to Newfoundland waters in what is called 3PS—not that much different, 3PS and 4VSW. There is a line there between them, and he would sometimes go over there and fish on St. Pierre bank. With sector management, in a 45-foot vessel he was disallowed from doing that, although his fellow fishermen on a National Sea dragger had never had that sector management imposed on them. Quite naturally, he and many other fishermen in that area were deeply antagonistic to that kind of policy and, yes, there were violations. It drove them underground in terms of that particular policy in that particular fishery, or underwater or whatever.

The Chairman: Mr. Belliveau, you mentioned thin ice. You realize how dangerous it can be for a hockey player to be skating on thin ice.

Mr. Belliveau: Yes.

[Translation]

Souvent, nous nous plaignons ou nous luttons pour ceci ou pour cela, mais nous avons tiré des enseignements positifs de notre activité réglementaire et des efforts visant à gérer correctement une ressource qui s'amenuise. Dans la région sud du golfe du Saint-Laurent, par exemple, l'effort principal n'est pas dû à l'action du gouvernement; ce sont nos membres qui ont adopté une politique d'octroi des permis pour les bateaux de pêche de moins de 45 pieds. Il s'agissait, pour eux, d'une politique de la bonne foi. Cette politique a été mise en oeuvre il y a sept ou huit ans, et elle continue à être reconnue par la grande majorité des pêcheurs côtiers du golfe.

Je pense que cette politique a maintenu son avance par rapport à une région comme la baie de Fundy, où l'octroi des permis continue à poser de sérieuses difficultés. Dans le golfe, les pêcheurs se sont livrés à un effort de réflexion, et le fruit de leur réflexion a été communiqué aux fonctionnaires du MPO et modifié dans le cadre d'un effort de concertation. Lorsque les pêcheurs parviennent à définir une politique d'octroi des permis, il est clair qu'ils entendent veiller à ce qu'elle soit appliquée. L'application correcte des mesures décidées leur tient à coeur, et cela, pour de multiples raisons. Ainsi, il ne s'agit plus simplement d'imposer des amendes, mais d'oeuvrer de manière plus positive.

Je me suis aperçu, lorsque nous avons parlé des infractions à la réglementation actuelle, que je ne possédais guère d'informations précises sur la situation. Peut-être pourriez-vous vous procurer les données nécessaires, mais la plupart des infractions portées à mon attention m'ont semblé plutôt mineures et semblent liées à l'adoption prochaine d'une nouvelle politique. J'exagère peut-être—je ne suis pas tout à fait certain de ce que j'avance—mais j'ai l'impression que ces infractions étaient, assez souvent, liées à l'adoption d'une nouvelle politique que la plupart des pêcheurs ont, depuis, pleinement acceptée. Je pense notamment à la politique de gestion par secteur adoptée, je pense, en 1981.

Je prends, par exemple, le cas d'un pêcheur fixé à Port Morien, qui, certains étés, se rendait dans les eaux de Terre-Neuve, dans le secteur dénommé 3PS—les secteurs 3PS et 4VSW étant contigus. Une simple ligne sépare les deux secteurs et, parfois, notre pêcheur allait pêcher sur le banc de Saint-Pierre. Or, l'adoption de la politique de gestion par secteur excluait les bateaux de pêche de 45 pieds. Cela dit, notre pêcheur pouvait voir ses confrères à l'oeuvre à bord d'un chalutier de fond affrété par National Sea, à qui la politique de gestion par secteur ne s'imposait pas. Tout naturellement, lui et ses confrères de cette zone étaient tout à fait opposés à ce genre de politique, et il y a effectivement eu des infractions. Cette politique les a, dans une certaine mesure, mis hors la loi en ce qui concerne cette zone de pêche.

Le président: Monsieur Belliveau, vous avez reconnu, tout à l'heure, ne pas être tout à fait certain d'un ou deux aspects de la situation. Il est vrai que le terrain est parfois glissant, mais cela n'est pas pour vous surprendre.

M. Belliveau: Effectivement.

[Texte]

Mr. Reid (St. John's East): First of all, I would also like to welcome and thank the witnesses for a good presentation but also a discussion that has raised a number of questions. That is what I would like to concentrate on, recognizing the constraints of time.

Mr. Cormier talked about the attitude problem and that if we had a fishery that was made up only of people who were really there to make a real live living out of it we would have a lot less of a problem, and I cannot say I disagree with that. Frankly, one of the frustrations I have had in dealing with this legislation and the way people look at it is that 95% of the fishermen I know will never have to deal with this act because they obey the law. We are talking about people who for the most part—and this is what I want to come back to—wilfully go out and break the regulations of the Fisheries Act and other legislation as poachers or as violators of a variety of different laws.

One of the things that has concerned me is the comments in the presentation and the comments made by both Mr. Belliveau and Mr. Cormier about the concern that charges are laid or information is brought forward for relatively minor violations, violations that are technical but not wilful. My question is: do you see amongst the fisheries officers a recognition of that and, therefore, some discretion? Also, is it recognized within the courts that this happens?

One of the points Mr. Belliveau made was his concern—and I agree absolutely—that some guy who is doing \$40,000 is very different from somebody who is doing \$1 million, and a penalty on the \$40,000 fisherman can wipe him out, whereas on somebody who is in a big vessel and catches a lot of fish it has a very different impact. My question, then, is: do you see a reflection of that appreciation with the fisheries officers and—I know they are separate—the courts?

Mr. Cormier: I want to respond to that \$40,000 and that \$1 million. The way the system goes today, the fisherman who is making \$1 million will make headlines; he is in the papers.

• 1155

Mrs. Campbell (South West Nova): And he can hire a lawyer.

Mr. Cormier: He will be in the news. It is a big thing: fishermen made a million dollars this year. Fishermen making \$40,000 we will never hear about. Yet if there is a penalty, you will hear about the penalty being brought down to the man making \$40,000 and it will be in the paper. But the one with the million dollars you very seldom see; he will manage to get away with it, and I feel bad about that. They are the ones destroying the fishery most of the time, yet the small one is the one who is being shown to be penalized.

[Traduction]

M. Reid (St. John's-Est): J'aimerais, à mon tour, souhaiter la bienvenue à nos témoins et les remercier de leur très intéressant exposé. La discussion qui a suivi a soulevé un certain nombre de questions, et c'est à ces questions que je voudrais consacrer les quelques instants qui me sont accordés.

M. Cormier a évoqué un problème au niveau des attitudes, faisant valoir que si les pêches étaient régies par des personnes pour qui cette activité constitue un gagne-pain, le problème serait déjà en partie réglé, et je ne peux qu'être d'accord avec lui. Ce qui me pose un problème dans tout cela, et surtout en ce qui concerne les critiques adressées à la réglementation, c'est que 95 p. 100 des pêcheurs ne sont pas directement intéressés, étant donné qu'ils n'enfreignent pas la loi. Notre discussion porte essentiellement sur ceux qui—et c'est sur ce point-là que je vais vouloir insister—de propos délibérés, enfreignent la réglementation adoptée dans le cadre de la Loi sur les pêches ou de diverses autres mesures législatives ou réglementaires. Je parle ici des braconniers, de ceux qui ne respectent pas les lois en vigueur.

MM. Belliveau et Cormier se sont inquiétés, devant nous, du fait que des poursuites judiciaires sont intentées à l'occasion d'infractions relativement mineures, c'est-à-dire d'actes qui sont effectivement, sur le plan technique, contraires aux dispositions en vigueur, mais qui ne résultent pas du tout d'une intention frauduleuse. Ma question est donc la suivante: d'après vous, les agents des pêches se sont-ils aperçus de cela, et cela les porte-t-il à faire preuve d'une certaine mansuétude? Les tribunaux, de leur côté, tiennent-ils compte de cet aspect-là de la situation?

M. Belliveau, et en cela je suis tout à fait d'accord avec lui, s'inquiète de ce qui sépare le pêcheur au revenu annuel de 40,000\$ de l'entrepreneur au revenu annuel d'un million de dollars. Ce qui l'inquiète surtout, c'est que, pour le premier, une amende peut être désastreuse, alors que l'amende imposée au propriétaire d'un gros chalutier va avoir un effet beaucoup moins dur. J'aimerais donc savoir si, d'après vous, les agents des pêches tiennent compte de cela et si cela est également vrai des tribunaux?

M. Cormier: J'aimerais vous répondre sur cette différence de situation entre le pêcheur qui a un revenu annuel de 40,000\$ et celui dont les revenus atteignent le million. Dans l'état actuel des choses, c'est du pêcheur qui gagne un million de dollars que l'on va parler; c'est sa photo qu'on verra dans les journaux.

Mme Campbell (South West Nova): Et c'est lui qui a les moyens de retenir les services d'un avocat.

M. Cormier: C'est de lui qu'on parlera. Évidemment, l'occasion est belle: des pêcheurs gagnent un million de dollars dans l'année. Or, les pêcheurs qui ne gagnent que 40,000\$ dans leur année, on n'en parle pas. Mais lorsqu'il s'agit des sanctions et des amendes, c'est le contraire. L'amende va être imposée à celui qui ne gagne que 40,000\$, et de cela on parlera. Il est rare, en effet, que dans ce contexte-là, on évoque celui qui gagne 1 million de dollars, étant donné que, souvent, il va s'en tirer sans payer d'amende. Voilà quelque chose qui me choque profondément. En effet, ce sont les gros pêcheurs qui font le plus de mal aux pêches, mais ce sont les petits pêcheurs qui sont le plus souvent sanctionnés.

[Text]

Mr. Reid: I agree with you, but my question is: do you see within the court system and with the fisheries officers a recognition that some offences are technical or minor or accidental as opposed to wilful and therefore there is some discretion or some leniency or some flexibility?

Mr. Comeau: I never realized what you are saying. I think we have a lack of professionalism here, because being on the wharf many days per year, I realize that an RCMP officer earns or has much more respect from the community than a fisheries officer. We perhaps have a problem here of lack of professionalism. Maybe we need more training. I think the RCMP people have to study for at least one year or they have to have a secondary school degree. This has to be corrected. We have a serious problem.

We have seen lots of fisheries officers condemning, arresting these small inshore lobster fishermen who sometimes were poaching. I work in projects to control the poaching of lobsters, but we seldom see an officer getting after the crab fishermen who destroy a common resource that belongs to the workers and to the fishermen and to the community of the Gulf of St. Lawrence.

That is what I am afraid of with this bill. We need more professionalism if we want to see the effectiveness of this bill. With this bill we want to protect the fish, protect the stock, but we are not going to have it unless we definitely change our way of arresting the people who damage the stock. I do not think we are going to do it.

Mr. Belliveau: I have a brief comment on the fairness of the fisheries officers. Both Reg and Guy would have a better down-on-the-wharf feel for that than I would, but I have seen enough occasions that struck me as extremely arbitrary behaviour on the part of officers to make me concerned about if they are going to have more powers in this bill and if they are going to have even the threat of larger penalties.

I noted in somebody's testimony that at present about 5% of the maximum is the average fine that has been imposed until now. Even if you use 5% of the maximum on these new ones, for a lot of the guys we are dealing with this is not fun. If you get the wrong officer, he really is concerned about 200 pounds over the trip limit, and somehow I think he really does feel that he is upholding the regulatory system by going after the guy with a couple of hundred pounds over the trip limit. I keep going to trip limits because it is the easiest one to think of.

[Translation]

M. Reid: Je suis d'accord avec vous, mais ma question est la suivante: d'après vous, les tribunaux et les agents des pêches tiennent-ils compte du fait que certaines infractions ne sont que des infractions au sens technique, qu'il s'agit souvent d'infractions mineures ou involontaires, et qu'il conviendrait donc de faire preuve, en pareils cas, d'une certaine souplesse, d'une certaine mansuétude?

M. Comeau: Je n'avais pas saisi le sens de votre question. Je passe énormément de temps sur les débarcadères, et je pense pouvoir dire qu'il y a, effectivement, un manque de professionnalisme. Un agent de la GRC gagne plus et a plus de prestige, dans la communauté, qu'un agent des pêches. Nous souffrons donc peut-être d'un manque de professionnalisme. Peut-être faudrait-il assurer aux agents des pêches une meilleure formation. Je pense que les agents de la GRC bénéficient d'une formation d'au moins un an ou doivent posséder un diplôme d'études secondaires. Il faudrait remédier à cette situation, car je pense que le problème est effectivement grave.

Souvent, nous avons vu des agents des pêches arrêter pour braconnage de modestes pêcheurs attrapant des homards le long des côtes. Je participe moi-même à l'application de mesures destinées à contrôler les prises illégales de homards, mais il est très rare de voir un agent des pêches s'en prendre aux pêcheurs de crabes qui détruisent une ressource qui appartient, en commun, aux travailleurs, aux pêcheurs et à l'ensemble de la population du golfe du Saint-Laurent.

Voilà ce qui m'inquiète dans ce projet de loi. Si nous voulons qu'il se révèle efficace dans son application, il va nous falloir plus de professionnalisme. Nous voulons que ce projet de loi permette effectivement de protéger les espèces, de protéger les stocks de poisson, mais nous n'obtiendrons pas ce résultat, à moins de changer la manière dont nous poursuivons ceux qui portent atteinte à la santé des stocks. Je ne pense pas que nous allons y parvenir.

M. Belliveau: J'aimerais dire un mot quant au souci d'équité des agents des pêches. Reg et Guy sont mieux en mesure que moi d'apprécier ce qui se passe effectivement sur les débarcadères, mais j'ai eu trop souvent l'occasion de constater, de la part d'agents des pêches, des comportements tout à fait arbitraires qui me portent à m'interroger quant aux pouvoirs élargis que ce projet de loi prévoit de conférer à ces mêmes agents qui vont se voir ainsi doter d'une panoplie élargie de sanctions.

Quelqu'un a dit, dans le cadre des témoignages, qu'à l'heure actuelle, l'amende moyenne est d'environ 5 p. 100 du taux maximum prévu. Même si on en reste à ce 5 p. 100, étant donné l'accroissement des peines maximums, les nouvelles sanctions vont faire mal. Certains agents sont durs et vont vous faire des ennuis pour 200 livres de poisson de trop. Je pense que certains d'entre eux pensent sincèrement faire oeuvre utile en faisant ainsi respecter la lettre de la réglementation et en réprimant les types qui prennent 200 ou 300 livres de plus que la limite prévue pour un voyage. Je me base sur les quotas fixés pour chaque voyage, car c'est la mesure qui me semble la plus pratique.

[Texte]

They have had tests. When you are bringing in 300,000 or 400,000 pounds of fish from the northern cod stocks or whatever, I do not think they even know how to weigh it properly, and certainly not to monitor it and to decide which fish are actually going to be counted on the quota and which are not.

So that is the kind of stress or weight we are putting on our presentation. Obviously there are an awful lot of fishermen who have discretion and certainly an awful lot of judges, but we do not want our fishermen to become vulnerable, which might happen with these larger fines. If there were a means to distinguish between the levels of fleets and between the weight of the crime—I do not know—maybe there would be no problem.

• 1200

The Chairman: Thank you. I am at the disposal of the committee. It is now noon. At 11.45 a.m. we were scheduled to hear from the Fishermen, Food and Allied Workers Union. Mr. Short is here, and we are 15 minutes past that time. Before we hear from our next witness, we need to take care of a housekeeping matter, the travelling and living expenses to be paid.

Mr. LeBlanc, I believe you are prepared to move a motion covering travelling and living expenses.

Mr. LeBlanc: Yes. I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Welcome, Mr. Short. As I indicated to the other witnesses, if you keep your presentation rather brief it will prove to be helpful to the members in the time allotted to them for questioning. Perhaps we can go to 12.45 p.m., if required.

Mr. Max Short (Inshore Director, Fishermen, Food and Allied Workers Union): Mr. Chairman, hon. members, ladies and gentlemen, first of all, I want to thank you for having the opportunity to speak to your committee. I think it is very important that you hear some comments from the fishermen's organization.

Some of you people may not know it, but our organization represents approximately 23,000 members in Newfoundland: 12,000 inshore fishermen, approximately 1,000 deep sea fishermen and some 11,000 plant workers. The offshore fleet in our organization is mostly company-owned vessels. The inshore fleet is basically all privately owned vessels. So the inshore fleet is owned by inshore fishermen. We have three categories in our organization.

As we see it, Bill C-74 consists of 28 clauses. This bill follows a commitment made by the minister in May 1989 when urgent amendments to the Fisheries Act were thought to be needed to bring its powers in line with the Coastal Fisheries Act and the Canadian Environmental Act.

[Traduction]

On a fait des vérifications. Lorsqu'un chalutier rapporte 300,000 ou 400,000 livres de morue du Nord, je pense que les inspecteurs ne savent même pas vraiment comment procéder pour peser correctement les prises. Ils ne savent pas non plus comment les contrôler ou comment décider quelle part de la prise va être imputée au quota.

Voilà le genre de choses dont il conviendrait de tenir compte. Il y a tous ces inspecteurs des pêches bénéficiant d'un pouvoir discrétionnaire, et aussi tous ces juges. Nous ne voulons donc pas accroître la vulnérabilité de nos pêcheurs, ce qui se produirait pourtant avec l'augmentation des amendes. Peut-être serait-il possible de poser des distinctions en fonction de la taille des navires, par exemple, ou en fonction de la gravité des infractions. Ce serait peut-être là un moyen de résoudre le problème.

Le président: Je vous remercie. Je suis maintenant à la disposition du comité. Il est midi. Nous devons, à 11h45, entendre les représentants du Syndicat des pêcheurs, de l'alimentation et des travailleurs assimilés. M. Short est présent, et nous avons 15 minutes de retard par rapport à notre horaire. Avant d'entendre nos prochains témoins, nous allons devoir nous occuper d'une question d'intendance, c'est-à-dire le remboursement des frais de déplacement et de subsistance.

Monsieur LeBlanc, je vous crois disposé à proposer une motion touchant les frais de déplacement et de subsistance.

M. LeBlanc: Effectivement. J'en fais la proposition.

La motion est adoptée

Le président: Monsieur Short, bienvenue en ces lieux. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure aux autres témoins, la concision éventuelle de votre exposé permettra aux membres du comité de mieux cadrer les questions qu'ils ont à vous poser. Si besoin est, nous pourrions peut-être poursuivre jusqu'à 12h45.

M. Max Short (directeur des affaires côtières, Syndicat des pêcheurs, de l'alimentation et des travailleurs assimilés): Monsieur le président, honorables membres, mesdames et messieurs, je tiens en premier lieu à vous remercier de nous avoir donné l'occasion d'être ici. Il importe en effet que soit recueilli et entendu le point de vue de l'organisation qui regroupe les pêcheurs.

Je précise, au cas où certains d'entre vous l'ignoreraient, que notre organisation a environ 23,000 adhérents à Terre-Neuve: 12,000 pêcheurs côtiers, environ 1,000 pêcheurs hauturiers, et quelque 11,000 employés des usines de transformation du poisson. Chez nous, la plupart des navires hauturiers appartiennent à des compagnies. Les navires côtiers appartiennent, pour la plupart, à des particuliers. Ainsi, la flotte côtière appartient aux pêcheurs côtiers. Dans notre organisation, nous avons prévu trois catégories distinctes.

Le projet de loi C-74 comporte 28 articles. Ce projet de loi fait suite à l'engagement pris par le ministre au mois de mai 1989. À l'époque, on estimait devoir modifier d'urgence les dispositions de la Loi sur les pêches afin de rendre les pouvoirs qui y sont prévus conformes aux dispositions de la loi sur les pêcheries côtières et de la loi canadienne sur la protection de l'environnement.

[Text]

[Translation]

• 1205

In our view this bill contains three major features. It would substantially increase the penalties under the Fisheries Act and the regulations for a variety of offences. It would establish measures to ensure the collection of adequate data of fishery catches. It would also broaden the investigative powers of fisheries officers.

I guess it is fair to say that after the two recent reports, the Scotia Fundy report and the Harris report—I happened to take part in that report—there were strong feelings that the enforcement of fisheries regulations could be done better than in the past, and I will deal in more detail with that later. We often criticize our scientific body, but the fact of the matter is that probably the scientific body never had the tools and never got the correct information to give us, the managers, the right data to provide us with a fair assessment of our fish stocks.

It was recommended that the department should expand data collection to improve their knowledge and the level of factors influencing the quality of data on inshore fishermen, in effect all fisheries and landings. In the past the only data collected properly was from the offshore and by foreign fishing. We never did take data from our inshore fishermen. I guess we should do that, but it is a question of how we would do it.

I think we all agree that changes have to be made from time to time in any act or in any regulations because of changes in our attitudes as well as changes in technology. The decline we have experienced in our key groundfish stocks demonstrates the importance of obtaining the best possible scientific data.

There are pros and cons on the question of giving power to fisheries officers in order to carry out their jobs, because enforcement depends a great deal upon the judgment of each individual officer. We could have discrepancies between judgments from one officer to another, as you heard here this morning. I believe that along with enforcement we must not forget that respect and co-operation between officers and fishermen could accomplish great things.

With respect to heavier fines, we have a \$5,000 maximum in the present act. As you know, it all depends on the courts and the judges. The fact of the matter is that it may cost probably \$20,000 to collect data by fisheries officers or whatever the case may be. You go to the courts and the judge will hand down a fine of \$100, although the criminal offence may have affected the fishery by probably \$20,000. What does increasing the fines mean if that is the track record?

In case of serious and repeated violations it may become necessary to suspend or even remove licences, and some participants look on fines as simply a cost of doing business. In the case of fishermen or companies that have enterprise

À notre avis, ce projet de loi comporte trois volets. Il s'agit, en premier lieu, d'accroître de manière considérable les sanctions applicables à diverses infractions à la Loi sur les pêches et aux règlements adoptés dans le cadre de celle-ci. Il s'agit, en deuxième lieu, d'adopter un certain nombre de mesures favorisant la collecte de données relatives aux prises. Il s'agit, en troisième lieu, d'élargir les pouvoirs d'enquête conférés aux agents des pêches.

Après les deux rapports remis récemment, le rapport sur la région Scotia Fundy et le rapport Harris, je pense que nous pouvons dire—je précise tout de suite que j'ai participé à la préparation de ce dernier rapport—qu'à peu près tout le monde était d'avis que l'on pourrait améliorer les mesures d'application des règlements. J'y reviendrai d'ailleurs. Souvent, les experts ont été critiqués, mais il est, je pense, juste de dire qu'ils n'ont jamais possédé les outils leur permettant de recueillir les données devant nous permettre, à nous, les gestionnaires, d'évaluer de manière correcte les stocks de poisson.

C'est pourquoi il a été prévu que le ministère accroisse ses efforts de collecte des données, améliore ses connaissances en ce domaine et précise ses analyses des facteurs jouant sur la qualité des données relatives aux pêcheurs côtiers, ainsi qu'à l'ensemble des pêches et des prises. Nous ne possédions, auparavant, de données à peu près complètes qu'à l'égard de la pêche hauturière et des prises étrangères. Nous n'avions jamais recueilli de données auprès de nos pêcheurs côtiers. Je pense qu'il convient de remédier à cela, mais les moyens de le faire n'ont pas encore été décidés.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que de temps à autre, toute disposition législative ou réglementaire doit être modifiée pour tenir compte de l'évolution des attitudes et des techniques. La baisse des stocks de nos principaux poissons de fond démontre toute l'importance que revêt la collecte aussi complète que possible de données scientifiques.

Les pouvoirs conférés aux agents des pêches prêtent à discussion, étant donné que l'action répressive va varier en fonction du discernement des divers agents responsables. L'exercice de ce discernement varie, bien sûr, d'un agent à l'autre, ainsi qu'on l'a expliqué ici ce matin. Je pense que, dans le cadre de l'action répressive, il ne faut pas négliger le respect et la coopération entre les agents des pêches et les pêcheurs, car ce sont là deux choses qui sont, à nos yeux, aussi importantes que nécessaires.

À l'heure actuelle, la loi prévoit une amende maximum de 5,000\$. Vous savez bien que l'application de cette disposition va varier d'un tribunal à un autre, d'un juge à un autre. C'est un fait qu'il va parfois falloir dépenser 20,000\$ pour permettre aux agents des pêches de recueillir les données exigées dans le cadre de tel ou tel dossier. Le juge va, pour sa part, parfois imposer une amende de 100\$, bien que l'infraction ait peut-être porté sur 20,000\$ de poisson. Cela étant, est-il utile d'augmenter le montant des amendes?

En cas d'infraction grave, ou de récidive, il conviendra peut-être de suspendre ou même de confisquer les permis de pêche. Pour certains opérateurs, l'amende fait partie des frais généraux. S'agissant de pêcheurs ou de compagnies

[Texte]

allocations, serious offences should cost them a certain amount of their fish allocation for the first offence, and increase the percentage if there is a second violation, because it is a very serious offence to cheat on the resource.

In conclusion, I want to explain that we are not being cynical about the bill, because we all agree that we need certain regulations and that these regulations should be enforced. The question we are asking here is whether there are different ways of preserving our fish stocks, which is the main objective of this bill. As I mentioned, as opposed to heavier fines or whatever the case may be, maybe the question of taking away your right to a licence or suspension for a length of time should be looked at very seriously.

• 1210

I would like to pose a few questions. Would the proposed increase in penalties and fines meet the objective, or would the forfeiting of fishing licences have a greater effect on those who misreport or are accused of wrongdoings? Would giving more power to the fishery officers have a greater effect? Would it be more effective to have more co-operation and understanding between the enforcement officers and the users, such as fishermen or companies? Should there be more money spent on education and training in order to understand the resource and what this resource means to society?

The last thing in this brief is something we are very much concerned with, the collection of data by fishermen. We do not feel regulations requiring fishermen to collect extensive data is workable. If it is forced among fishermen, the accuracy of the data will be suspect. This will mislead the scientific body in their assessment of the stocks.

As I mentioned in the report with regard to penalties, on the west coast of Newfoundland fishermen were given an enterprise allocation of fish. Some charges were laid against certain individuals where the violation costs—the fish stock or whatever, man-made or crew-made—were in the vicinity of \$20,000. That is the point I am trying to make here. Maybe \$20,000 was gained on over-reporting or under-reporting, whatever the case might be. The fine handed down was \$100.

Whether the maximum fine is \$5,000 or \$100,000, if it rests with the judge or the courts and he still passes down a very minimum fine, what does that do to regulating the fishery? I think we have to be very careful about that.

[Traduction]

bénéficiant d'une allocation d'entreprise, je pense que toute infraction sérieuse devrait aboutir à une réduction de leur allocation dès la première infraction, avec, en cas de deuxième infraction, une réduction encore plus forte. Puisque les pêcheurs constituent une ressource collective, je pense que toute tricherie doit être sérieusement sanctionnée.

J'aimerais, pour conclure, vous préciser que ce projet de loi ne nous porte pas au cynisme, étant donné que nous sommes tous d'accord sur la nécessité de la réglementation et des mesures permettant d'en assurer l'application. Nos interrogations portent plutôt sur l'aspect suivant: l'objectif principal du projet de loi étant la conservation des stocks de poisson, n'y a-t-il pas d'autres moyens d'atteindre ce but? Alors plutôt que d'augmenter les amendes, il conviendrait peut-être d'examiner la possibilité d'ordonner une suspension, plus ou moins longue, des droits de pêche ou même la confiscation des licences.

À cet égard, j'ai plusieurs questions à vous poser. L'augmentation des amendes et le durcissement des sanctions permettront-ils d'atteindre l'objectif voulu? Ne vous semble-t-il pas que la perte d'une licence de pêche aurait un impact beaucoup plus grand sur ceux qui falsifient le montant de leurs prises ou qui commettent d'autres infractions aux dispositions applicables? Convient-il d'accroître les pouvoirs conférés aux agents des pêches? Ou serait-il plus efficace de favoriser une plus grande mesure de coopération et de compréhension entre les services des pêcheries et les utilisateurs, c'est-à-dire les pêcheurs et les sociétés de pêche? Ne conviendrait-il pas d'accroître les crédits affectés à la formation et la pédagogie afin de mieux comprendre les divers aspects et facteurs propres à cette ressource ainsi que toute l'importance qu'elle revêt pour nos populations?

Le dernier aspect que je vais aborder est quelque chose qui nous préoccupe vraiment: la collecte, par les pêcheurs eux-mêmes, des données relatives à leur activité. Nous ne pensons pas que l'on puisse appliquer les dispositions imposant aux pêcheurs la collecte de nombreuses données. Les données ainsi recueillies n'auront guère de valeur si leur collecte est imposée aux pêcheurs. Or, l'inexactitude des données entraînera, chez les scientifiques, des erreurs dans l'évaluation des stocks.

En ce qui concerne les sanctions applicables, je signale dans le rapport que les pêcheurs de la côte ouest de Terre-Neuve ont reçu une allocation de pêche collective. Certains pêcheurs ont fait l'objet de poursuites. Il s'agissait de cas où la violation du montant des prises autorisées constituait, en ce qui concerne les fonds de pêche, un préjudice s'élevant à environ 20,000\$. Il s'agissait d'actes imputables soit à des particuliers, soit à des équipages. Or, en surévaluant ou en sous-évaluant les prises, les intéressés ont joué sur des montants de 20,000\$ mais n'ont été sanctionnés que par des amendes de 100\$.

Que le montant maximum des amendes soit fixé à 5,000\$ ou bien à 100,000\$, on voit mal comment cela va permettre d'assurer une réglementation correcte des pêcheries, dans la mesure où la décision finale revient aux tribunaux qui vont pouvoir continuer à imposer de très faibles amendes? Voilà un aspect de la situation qu'il convient de ne pas négliger.

[Text]

We have discussed that with our members. A lot of pride goes with a fisherman's involvement or trade. The thing that will affect him most will be when fishermen do not see him moving his fishing boat the next day. They will ask why. The reason is that he has lost his licence for a month or two. That entrenches very deeply into his heart and soul, I guess, moreso than if he had to pay a few bucks here and there.

That is why I think we have to be very forceful on the question of misreporting or any wrongdoings of a significant nature. It has to be done right. It has to affect the person.

As was mentioned earlier, if a man is making \$1 million or \$40,000 and he has to come up with x fine, the operation to make \$1 million catches more fish than the operation that catches \$40,000. The fact of the matter is that if both those people were stopped from fishing for at least three weeks or whatever, you would balance your revenues. Do you understand what I am saying? If he catches more, he loses more if he is tied up for three weeks. It balances the thing.

On the question of the data collected by fishermen, for different reasons our fishermen are very much opposed to doing this. Number one is that it is extra work for him for nothing. That is one problem we are having in trying to sell it to them. The other problem is that they do not believe they are capable of doing the right data that a scientific body needs. As we mentioned earlier, some of the fishermen do not feel they can collect the right data. They probably can collect the data necessary, but it would be extra for those people to do.

• 1215

I think the only way true data will be collected is through an observer and a vessel. If you do not have a third party or some independent body on a vessel, you will not get a true reading of data. It is like a computer; if you put in something wrong, it will spit something wrong out and you will not get a true reading, and therefore the damages will be great.

With respect to fishery officers—not in a sense of criticizing anyone individually; I guess it goes with nature—if I were a fishery officer tomorrow and I were going to take someone on it would be like taking on someone in the ring with boxing gloves. It is probably more acceptable for a fishery officer to try to catch someone. It would look better in the courts.

So the thing that bothers us somewhat is the amount of the fine, and we believe the fishery officer should be directed towards more co-operation and respect within the fisheries itself as opposed to enforcement with a heavy hand. As you know there is a lot of difference between individuals whether you are a fisherman, a politician, or a union person. I am not arguing against enforcement, but we believe that co-operation will be more effective than enforcement.

[Translation]

Nous avons discuté cela avec nos adhérents. Il faut compter avec la fierté du pêcheur. Une des choses qui aurait le plus d'effet sur lui serait, justement, l'interdiction de sortir son bateau. Ses confrères lui demanderont des explications. Or la raison peut en être qu'on lui a suspendu sa licence pendant un mois ou deux. Voilà une mesure le touchant de très près, et le touchant d'autant plus près qu'elle n'exclut pas nécessairement une amende.

Voilà pourquoi nous devons nous montrer extrêmement sévères à l'encontre de sérieuses violations de la réglementation en vigueur. Mais il convient de procéder de manière à vraiment toucher le responsable.

On avait parlé tout à l'heure de la différence de situation entre le pêcheur qui, chaque année, prend pour 1 million de dollars de poisson et celui qui n'en prend que pour 40,000\$. Dans les deux cas, les revenus sont proportionnels aux prises de poisson et il semble donc assez équitable d'imposer, en cas de violation grave, à l'un ou à l'autre une suspension de trois semaines. Comprenez-vous où je veux en venir? Plus un pêcheur a des prises importantes, plus il va pâtir d'un arrêt de trois semaines. Cela me semble équitable.

Je dois dire, en ce qui concerne la collecte de données par les pêcheurs eux-mêmes, qu'ils y sont, pour diverses raisons d'ailleurs, tout à fait opposés. D'abord, cela leur impose un surcroît de travail pour lequel on n'est pas payé. Cela constitue un obstacle de taille. Le deuxième problème, c'est que les pêcheurs ne s'estiment pas capables de recueillir, à des fins scientifiques, les données nécessaires. Je répète qu'effectivement certains des pêcheurs ne se croient pas en mesure de recueillir correctement les données voulues. Je pense, pour ma part, qu'ils pourraient faire ce travail mais cela leur imposerait un effort supplémentaire.

Pour recueillir de véritables données, il faut un observateur et un navire. Sans une tierce partie, ou un organisme indépendant sur un navire, les données ne seront pas véritablement bien interprétées. C'est comme un ordinateur: si on y introduit des renseignements erronés, il ne produira que des données erronées. Les données seront faussées et, par conséquent, les dommages seront importants.

Au sujet des agents des pêches—mon intention n'est pas de critiquer qui que ce soit individuellement; je suppose que c'est tout naturel—si j'étais agent des pêches, demain, et si je devais interpellé quelqu'un, j'aurais l'impression de m'engager dans un match de boxe. Il est probablement plus acceptable pour un agent des pêches de tenter d'attraper quelqu'un. Cela passerait mieux devant un tribunal.

Ce qui nous embête donc quelque peu, c'est le montant de l'amende, et nous pensons que l'intervention de l'agent des pêches devrait être davantage axée sur la collaboration que sur une application stricte de la loi. Comme vous le savez, il y a beaucoup de différence dans la façon dont on est traité, selon que l'on est pêcheur, politicien, ou syndicaliste. Je n'ai rien contre l'application de la loi, mais nous pensons que la collaboration serait plus efficace.

[Texte]

I think we are at a crossroads in our fishery. At every meeting within the fisheries context, we see that every fish stock is depleted or depleting or is going down one way or the other, and as opposed to trying to lay blame here and there, it is very important that all responsible people, be they government, union, industry, or fishermen, take some responsibility to make sure this stock benefits all of us in the whole community. That is about all I have to say.

Mr. MacAulay (Cardigan): Welcome, Mr. Short. First, do you feel there should be more education probably in the fishery itself? I would also like to know if you agree on minimum fines and, if you do, how you would control minimum fines when you have the inshore fishery versus the offshore fishery.

Do you feel DFO has the capability of patrolling the offshore fishery? Do we have the means to patrol? We do not want to, but I think we all feel that the inshore fishery is at the mercy of DFO. If they are breaking the law then they are breaking the law, but sometimes it is felt in the fishery that the inshore pays the penalty and possibly the offshore does not pay as heavily.

Is there any way data reporting can be done through Fisheries? I think it is impossible if, as you say, the fishery officer tends to be unfair. How can that be handled if they want to know the sex, size, weight or numbers?

Now, in certain fisheries I suppose the numbers could be answered, but in other fisheries you would have to go by tonnage and that type of thing. Most likely it would not be done that way, but from what I understand of the bill, it could. Do you think that is fair?

Mr. Short: On your first point on education, I agree. I believe there is only one way to get a message across with regards to education, and that may be through some kind of video. If fishery officers take different courses, they will come up with different ideas or perspectives. I believe the only way we are going to get a handle on it and be responsible is through education.

• 1220

Do not get us wrong. There are fishermen who do not mind abusing the system or breaking the law. Many user groups will break the law. Maybe it is because of our ignorance of facts regarding the resource.

By way of explaining why I am saying this, if you had a video or a very short film to demonstrate what the resource means to all of us—to the community and to the whole economy—what it means to misreport, what it means if you destroy so many fish within the stock so that it does not produce and stuff like that, I think it would bring most of us to a much more thoughtful and respectful view of the resource. Many of us ignore the resource as though there

[Traduction]

Je pense que nous sommes arrivés à un carrefour dans le secteur de la pêche. A chaque réunion, ce sont toujours les questions d'épuisement et de difficultés de toutes sortes des populations de poissons qui reviennent sans cesse sur le carreau, et plutôt que de chercher constamment un coupable, il est très important que tous les intervenants, qu'il s'agisse du gouvernement, des syndicats, de l'industrie ou des pêcheurs, fassent leur part pour que cette richesse continue de profiter à l'ensemble de la collectivité. C'est à peu près tout ce que j'ai à dire.

M. MacAulay (Cardigan): Bienvenue, monsieur Short. Premièrement, pensez-vous qu'il devrait se faire davantage d'éducation dans le domaine de la pêche même? Je voudrais aussi savoir si vous êtes d'accord sur des amendes minimums et, le cas échéant, comment vous les appliqueriez dans le secteur de la pêche côtière et dans celui de la pêche hauturière.

Selon vous, le MPO a-t-il la capacité de patrouiller en haute mer? Avons-nous les moyens nécessaires? C'est involontaire, mais je pense que nous avons tous l'impression que la pêche côtière est à la merci du MPO. Les pêcheurs qui dérogent à la loi contreviennent bel et bien à la loi, mais on a parfois l'impression, dans le domaine de la pêche, que les pêcheurs côtiers sont peut-être traités beaucoup plus sévèrement que ceux qui pratiquent la pêche hauturière.

Le MPO peut-il recueillir des renseignements précis? Cela me paraît impossible si, comme vous le dites, l'agent des pêches a tendance à être injuste. Comment pourrait-on procéder pour obtenir des renseignements sur les sexes, la grosseur, le poids ou les quantités?

Pour certaines espèces de poissons, je suppose que l'on pourrait enregistrer le nombre, mais pour d'autres, il faudrait enregistrer le tonnage et d'autres renseignements de ce genre. Il est fort probable que ce ne serait pas ainsi que l'on procéderait, mais si j'en juge au projet de loi, ce serait possible. Cela est-il juste?

M. Short: Au sujet de l'éducation, oui, je suis d'accord avec vous. Je pense qu'il n'y a qu'une seule façon de faire passer un message, en ce qui a trait à l'éducation, et cela pourrait être à l'aide de vidéocassettes. Si les agents des pêches suivent divers cours, ils auront évidemment des idées ou des points de vues différents. Selon moi, la seule façon de régler ce problème est par l'éducation.

Comprenez-nous bien. Il y a des pêcheurs qui n'hésitent pas à abuser du système ou à désobéir à la loi. Il y a de nombreux groupes d'utilisateurs qui dérogent à la loi. C'est peut-être en raison de notre ignorance des faits au sujet de la ressource.

Pour expliquer ce que je dis, s'il y avait une vidéocassette ou un film très court dans lequel on expliquerait ce que la ressource signifie pour nous tous—pour la collectivité et l'ensemble de l'économie—ce qu'entraîne le fait de faire une fausse déclaration, de détruire un certain nombre de poissons, à un point tel que cela nuise à la reproduction, et toutes sortes de choses de ce genre, je pense que cela nous rendrait, pour la plupart, beaucoup plus conscients et respectueux de

[Text]

were nothing to it; you just chuck it away and tomorrow we have a failure in the fishery or whatever the case may be. We do not realize it. So I think education is very important. I think it has to be done through "seeing is believing".

I do not know what you mean by "minimum penalty". It depends on what you are talking about.

Mr. MacAulay: We are talking here about somebody fishing on a boat, say, the \$40,000 fisherman compared with the \$1 million fisherman or the \$200,000 fisherman. If he had \$20,000 worth of fish on the boat and the judge fines him \$100, it is only a cost of operation. How do you feel it could be handled? Do you agree there should be minimum fine? If you agree there should be a minimum fine, how can it be handled?

If you have \$20,000 worth of fish on board and you are fined \$100, it is a trifling matter. If you were fined \$10,000 or \$15,000 or the total catch or catch plus, then it is worth something.

Mr. Short: Suppose on any given day both people are caught, the one with the \$1 million and the one with the \$40,000, and they have the same amount of fish misreported on board. How do you—

Mr. MacAulay: In my opinion, you put the \$40,000 fisherman out of business and the \$1 million lad rolls right along.

Mr. Short: Is this what you would do?

Mr. MacAulay: No, this is what it would do if you stay with the minimum fine. I am asking you how you would—

Mr. Short: I think we prefer to deal with the licence as opposed to the fine.

Mr. MacAulay: I say that if we went with the fine the way it is, it could put the smaller fisherman in jeopardy.

Mr. Short: The fine on the books now?

Mr. MacAulay: Yes, if there were a minimum.

Mr. Reid: But there is no minimum.

Mr. MacAulay: When you deal with the person with \$100,000 or \$200,000 worth of fish on board and he gets fined \$1,000 or \$2,000, it is nothing. But if the inshore fisherman is fined the same figure, it is a major blow to him.

Mr. Short: He is out of business.

Mr. MacAulay: Yes, and I believe it is totally unfair.

What about the data from fishermen and the scientific information?

Mr. Short: As I said earlier, we have thought this through. We have had many meetings with fishermen. Unless there are observers on board or unless there is complete educational training and respect for all the groups involved, which we do not have now, we do not believe you will get a true reading.

[Translation]

la ressource. Un grand nombre d'entre nous ne font absolument aucun cas de la ressource; on en profite tout simplement, et demain, il y aura une pénurie de poissons ou quelque autre difficulté. Nous ne le voyons pas. L'éducation me paraît donc très importante. Il faut que les gens puissent voir de leurs yeux les effets pour y croire.

Qu'entendez-vous par «amende minimum»? Cela dépend de ce que vous voulez dire.

M. MacAulay: Nous parlons ici de la situation du pêcheur qui fait 40,000\$ par année, comparativement à celle de ceux qui en font 1 million ou 200,000 par année. Pour le pêcheur qui a 20,000\$ de poissons dans son bateau, et qui se voit imposer une amende de 100\$, cela entre tout simplement dans les frais d'exploitation. Comment faudrait-il procéder, selon vous? Devrait-il y avoir une amende minimale? Le cas échéant, comment devrait-on l'appliquer?

Une amende de 100\$ lorsqu'on a 20,000\$ de poissons à bord, ce n'est rien, mais une amende de 10,000\$ ou 15,000\$, ou équivalant à la valeur totale de la capture ou plus, c'est autre chose.

M. Short: Supposons que les deux pêcheurs se fassent prendre le même jour, avec la même quantité de poissons non déclarés, celui qui gagne 1 million de dollars par année et l'autre qui en gagne 40,000. Comment. . .

M. MacAulay: Selon moi, on mettrait le petit pêcheur en faillite, et l'autre poursuivrait ses activités comme si de rien n'était.

M. Short: Est-ce là ce que vous feriez?

M. MacAulay: Non, c'est ce qui arriverait si l'on imposait une amende minimum. Je vous demande comment vous verriez. . .

M. Short: Je pense que nous préférons qu'une peine ayant trait à la licence soit imposée plutôt qu'une amende.

M. MacAulay: Je dis que si nous imposions une amende au petit pêcheur, cela pourrait le mettre en mauvaise posture.

M. Short: L'amende prévue à l'heure actuelle?

M. MacAulay: Oui, si l'on appliquait une amende minimum.

M. Reid: Mais il n'y a pas de minimum.

M. MacAulay: Pour celui qui a 100,000\$ ou 200,000\$ de poissons à bord, et qui se voit imposer une amende de 1,000 ou 2,000\$, ce n'est rien. Mais pour le pêcheur côtier, c'est énorme.

M. Short: Il est complètement lessivé.

M. MacAulay: Oui, et je trouve cela tout à fait injuste.

Et au sujet des renseignements que l'on pourrait recueillir auprès des pêcheurs et des renseignements scientifiques?

M. Short: Comme je l'ai déjà dit, nous avons bien examiné cette question. Nous avons eu de nombreuses réunions avec des pêcheurs. Sans des observateurs à bord des bateaux, ou sans une information complète et sans un certain respect pour tous les groupes intéressés, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, nous ne pensons pas que l'on puisse recueillir des renseignements vraiment valables.

[Texte]

People will do it on purpose to give you a wrong. . . The way the system is working now, if fishermen are compelled to do that—if it is made compulsory—I guess they will write out their log book at the end of the week on Sunday evening after church. You do not get a very good log book then.

Mr. MacAulay: In your opinion, it is useless.

Mr. Short: That is right; it is useless unless we can do it in a very co-operative way. That is not going to happen tomorrow unless there are observers on-board the vessels.

Mr. MacAulay: What is your opinion on discarding of fish in the open sea? By-catch or whatever is discarded is causing a problem in fishery too.

Mr. Short: Yes, it causes great problems all over our fishery. As I said, there is misreporting and under-reporting. There are two ways of misreporting. Catching fish in one area and reporting it in another is called misreporting. Then there is under-reporting, where you bring in 20,000 pounds of fish and make a receipt for 10,000 pounds. The other one is the discard of small fish and/or by-catch fish.

• 1225

So those three—the misreporting, under-reporting and discards—are very damaging. This bill is trying to deal with that. This is what you are really trying to deal with. The rest is only small potatoes compared to those three. The fact of the matter is that it is trying to protect the resource. As I said earlier, when someone is doing either of those three, perhaps you should deal with their licences.

I do not think fines will do the job. As we said earlier, fines discriminate against those poor, unfortunate fellows who get caught perhaps once in their lives. Perhaps another fellow has done it hundreds of times, but when he does it once he is caught and put out of business for the rest of his life. That is why we favour removal of licence for a certain period of time for either of those three.

Mr. Gardiner: I will put two questions to you and I would like you to try to expand on them.

On page 4 of your brief you mention the cost of doing business. I think that was also mentioned by the MFU. I would like some expansion on that phrase, what it means to you and its impact.

As a follow-up on the previous question, on page 5 of your brief you talk about collecting extensive data and how to do that. Walk me through a scenario of how that would work. I do not want to put you on the spot by proposing something you might have to deal with later, but try to walk me through what we are looking for and how we can achieve it. I think we recognize this has to be done, but as you say, it has to be done in a workable way.

[Traduction]

Les gens vont intentionnellement fausser. . . Si les pêcheurs sont contraints de le faire—si la chose devient obligatoire—je pense qu'ils vont remplir leur rapport à la fin de la semaine, le dimanche soir, après les vêpres. Ces rapports ne seront pas tellement fiables, dans de telles conditions.

M. MacAulay: Selon vous, ces rapports sont inutiles alors.

M. Short: Oui, à moins qu'ils ne soient établis d'une façon très coopérative. Mais ce n'est pas demain la veille, à moins qu'il n'y ait des observateurs à bord des navires.

M. MacAulay: Que pensez-vous du rejet de poissons en mer? Tout ce que l'on rejette à la mer provoque aussi des problèmes.

M. Short: Oui, cela cause de graves problèmes dans tout le secteur des pêches. Comme je l'ai dit, il y a des pêcheurs qui font de fausses déclarations et d'autres qui déclarent avoir pris moins de poissons qu'ils n'en ont pris en réalité. Il y a deux façons de faire une fausse déclaration. On peut attraper du poisson dans une région et déclarer l'avoir pris dans une autre. Puis, il y a le fait de déclarer une quantité moindre de poisson que celle que l'on a pris, en faisant un reçu pour 10 000 livres de poisson alors qu'on en a capturé en réalité 20 000 livres. L'autre problème, c'est le rejet à la mer des petits poissons ou des poissons indésirables, ou même les deux.

Ces problèmes—les fausses déclarations et le rejet de poissons à la mer—sont très dommageables à la ressource. C'est à ces problèmes que l'on s'attaque dans le projet de loi. C'est ce que l'on tente vraiment de régler dans ce projet de loi. Comparées à celles-là, les autres difficultés ne sont rien. On cherche à protéger la ressource. Comme je l'ai dit plus tôt, lorsqu'un pêcheur ou une entreprise de pêche se livre à de telles pratiques, il serait peut être préférable de suspendre leurs permis, par exemple.

Je ne pense pas qu'imposer des amendes aiderait tellement. Nous l'avons déjà dit, des amendes font davantage de tort au pauvre pêcheur malchanceux, qui se fait prendre peut-être une fois dans sa vie. Un autre pêcheur l'a peut-être fait des centaines de fois, mais lui, la première fois, il n'y échappe pas, et il en subit les conséquences pendant le reste de ses jours. C'est pourquoi nous sommes davantage en faveur d'une suspension du permis pendant un certain temps.

M. Gardiner: Je vais vous poser deux questions sur lesquelles je voudrais que vous développiez. . .

A la page 4 de votre mémoire, vous parlez des frais d'exploitation. C'est un argument qu'a aussi invoqué l'UPM. Je voudrais que vous me disiez ce que vous entendez par là, ce que cette expression signifie et quelles en sont les conséquences.

Vous enchaînez ensuite à la page 5 de votre mémoire, en parlant de la cueillette de renseignements et de la façon de le faire. Dites-moi un peu comment vous verriez cela. Je ne veux pas vous obliger à proposer une formule avec laquelle vous devriez composer plus tard, mais tout simplement que vous me disiez quelle solution on pourrait adopter et comment l'appliquer. Je pense que nous reconnaissons tous que cela doit être fait, mais, comme vous le dites, il faut que la formule retenue soit applicable.

[Text]

Mr. Short: As I said earlier, the quickest way to do it would be to have an observer, which is impossible under the present money structure. It is a very wide, global thing out there, right? But if you had an observer on each vessel it could easily be done.

If a fisherman is to do it, first and foremost he has to be recognized and has to get some money for doing it, because it is a part of science. If the scientific body requires good data, then I suppose there will be some dollars involved. If there are dollars involved, they must be full co-operation between the scientific body and the fishermen, which are as far apart now as the earth and the moon. My friend knows that since those reports came out they are so far apart. They have to come together. The only way that will happen is if the scientific body goes out among the fisherman, boards the vessels, talks to fishermen, and tells them what they need to benefit both parties, the fisherman and the community.

Again, I think it comes back to education—a film, a video. If the scientific body developed a 30-minute video about what it means if the resource is healthy or if it is weak, and if it is done quickly and with some pay equity to it, then I think it could be done. It would not be perfect, but then nothing is perfect.

But just to say they must do this—here is a big black book, and you must do it every evening before you come ashore; otherwise you will be cut off at the legs—will not work. Do you know what I mean? That kind of thing will not work. That is what I am trying to say in this report.

Mr. Gardiner: So if we think it is important enough for the fishermen to collect this information, then we should be prepared to pay a bit for it.

• 1230

Mr. Short: Yes, there should be some recognition of doing it. Who does something these days without being paid for it, right? The scientific body should be taking it because it is very important data for the scientists to have.

I forgot what your second question was.

Mr. Gardiner: It was just about the cost of doing business.

Mr. Short: As I said earlier, if you go back to page 4, where I said the cost of doing business would be defined. . . if someone under-reported \$20,000 worth of fish tomorrow or yesterday and was fined \$100, it is just a little bit of the cost to his business and that is all it is. There is no rap on the knuckles. It does not change his mind about doing things differently.

Mr. Gardiner: We have a penalty.

Mr. Short: That is right.

[Translation]

M. Short: Je le répète, la façon la plus rapide de le faire serait de déléguer un observateur sur les navires, ce qui est impossible dans la structure actuelle. C'est un problème très vaste, très important à l'heure actuelle, n'est-ce pas? Mais, s'il y avait un observateur sur chaque bateau, la cueillette des renseignements voulus pourrait facilement être faite.

Si c'est un pêcheur qui doit le faire, il est important, avant tout, qu'il soit reconnu et qu'il soit rémunéré pour le faire, parce que cela relève des sciences. Si l'on a besoin de renseignements fiables sur le plan scientifique, je suppose alors qu'il y aura certains montants qui seront consentis. Le cas échéant, il devra s'établir une collaboration complète entre les scientifiques et les pêcheurs, qui sont aussi éloignés les uns des autres, à l'heure actuelle, que la terre et la lune. Mon ami sait que depuis que ces rapports sont sortis, ils sont extrêmement distants. Il faut les rapprocher. La seule façon d'y arriver, ce sera de faire en sorte que les scientifiques se mêlent aux pêcheurs, montent à bord des bateaux, parlent aux pêcheurs, et leur disent ce qu'il leur faut travailler dans l'intérêt des deux parties, soit des pêcheurs et de la collectivité.

Je répète que cela revient à une question d'éducation—par un film, une vidéocassette. Si les scientifiques faisaient une vidéocassette de trente minutes sur la ressource, sur les conséquences que peut avoir sa santé ou sa faiblesse, et s'ils pouvaient le faire rapidement, et avec certains avantages qui y seraient rattachés, je pense que ce serait alors possible. Ce ne serait pas parfait, mais rien ne l'est vraiment.

Mais, les obliger tout simplement à faire cela—à inscrire des renseignements dans un grand livre noir, chaque soir, avant de rentrer au port, sous la menace de se faire couper les jambes—cela ne marchera pas. Voyez-vous ce que je veux dire? Ce genre de choses ne marchera pas. C'est ce que je m'efforce de démontrer dans ce document.

M. Gardiner: Donc, si nous considérons qu'il importe vraiment que les pêcheurs recueillent ces renseignements, nous devrions consentir à les payer un peu pour qu'ils le fassent.

M. Short: Oui, il faudrait les récompenser quelque peu. Qui fait quoi que ce soit aujourd'hui sans être payé en retour, n'est-ce pas? Les scientifiques devraient le faire, parce que ce sont des renseignements très importants pour eux.

Je ne me souviens plus de votre deuxième question.

M. Gardiner: C'était tout simplement au sujet des frais d'exploitation.

M. Short: Comme je l'ai dit tout à l'heure, si vous revenez à la page 4 de notre mémoire, les frais d'exploitation comprendraient. . . pour quelqu'un qui omettrait de déclarer 20,000\$ de poisson, demain, qui se verrait imposer une amende de 100\$, cela ne ferait qu'ajouter un tout petit peu à ses frais d'exploitation, sans plus. Ce ne serait vraiment rien. Cela ne l'inciterait pas à agir autrement à l'avenir.

M. Gardiner: Il y a une peine qui est prévue.

M. Short: C'est vrai.

[Texte]

Mr. Reid: I would like to welcome Mr. Short back. He is no stranger to this place, for sure. Perhaps I will make a couple of brief comments first, if I may, in response to some of the questions Mr. Short proposed.

Will the proposed increases in penalties and fines meet the objective, not on their own, obviously, but as part of a broader program? Certainly one of those raised by my friend, Mr. MacAulay, was the question of observers. In the offshore we have gone to 100% foreigners and domestic off Newfoundland, and we have set targets to be well over 50% in other parts of the Atlantic and to increase the quality of the observer, the reporting procedure, and that sort of thing. I think this will go a long way.

I think the committee might like to know, Mr. Chairman, that the current minister certainly favours the use of licence suspension or licence withdrawal for repeat offences. That is something he talked about. I think it addresses the equity problem, and I want to come back to this because that can be a bit rough in a six-week fishery, like Mr. Short and I are very familiar with in some parts of Newfoundland.

The data collection question is an important one. It has been raised before. There has been great experience in parts of the maritime provinces where fishermen and scientists have worked together to collect data under a program whose name I cannot remember, and put a deliberate effort to ensure that fishermen are not given an undue burden and that their co-operation is rewarded in a real way.

The other thing Max referred to that I think is critical is getting scientists and fishermen together. This has been a major step under some of the things done in the last while, and the union has been a big part of it. Try to explain to fishermen what scientists do. This old problem of anecdotal evidence is no good, and the scientists have never been in a boat in their lives.

One of the problems, though, with licence suspension is timing. If you are going to hoist my licence for three weeks right in the middle of the capelin, you are going to kill me. If you are going to hoist my licence for three weeks in September, that is fine. How do you balance it?

Mr. Short: You would balance that based upon the nature of the fishery. You can take it as time or you can take the value you will lose in that amount of time. If there were, as you said, a capelin fishery, maybe a capelin fishery is a two-week fishery. If you were penalized for an offence for three days, this is not a bad penalty.

Mr. Reid: It is a stiff penalty.

Mr. Short: If you were dealing with groundfish and you had a six-month fishery, maybe you would be suspended as a first offence for three weeks.

Mr. Reid: It is very different.

[Traduction]

M. Reid: Je voudrais souhaiter encore une fois la bienvenue à M. Short. Il n'a sûrement pas besoin de présentation à ce comité. Je vais commencer par faire une ou deux brèves observations, si vous me le permettez, en réaction à quelques questions qu'a soulevées M. Short.

Les augmentations des peines et des amendes, que l'on propose, permettront-elles d'atteindre l'objectif, pas à elles seules, évidemment, mais dans le contexte d'un programme plus général? La question des observateurs est sûrement une proposition intéressante qu'a faite mon ami, M. MacAulay. Dans le secteur de la pêche hauturière, la formule s'appliquerait à la totalité des navires étrangers et canadiens au large de Terre-Neuve, et à plus de 50 p. 100 des bateaux dans d'autres parties de l'Atlantique, en vue d'augmenter la qualité de l'observateur, de la procédure de rapport, et le reste. Je pense que cela sera très utile.

Les membres du comité seront sans doute contents d'apprendre, monsieur le président, que le ministre actuel n'a absolument rien contre la suspension ou le retrait des permis dans les cas de récidives. Il en a lui-même parlé. Mais, cela soulève toutefois un problème d'équité, et je veux y revenir, par ce que la suspension d'un permis peut être une pénalité un peu sévère dans le contexte d'une saison de pêche qui ne dure que six semaines, comme c'est le cas dans certaines régions de Terre-Neuve.

La question de la cueillette des renseignements est importante. Ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Il y a eu une expérience importante qui a été menée dans certaines régions des Maritimes, où des pêcheurs et des scientifiques ont travaillé de concert à recueillir des renseignements, dans le cadre d'un programme dont le nom m'échappe, et où l'on a fait bien attention de ne pas surcharger indûment les pêcheurs et de les récompenser d'une manière réelle pour leur collaboration.

L'autre aspect auquel Max a fait allusion, et qui me paraît critique, c'est de faire en sorte que les scientifiques et les pêcheurs travaillent de concert. Cela a été une préoccupation importante dans les derniers temps, et le syndicat y a beaucoup contribué. Il s'agit d'expliquer aux pêcheurs ce que font les scientifiques. Les anecdotes ne fournissent aucun renseignement valable, et les scientifiques ne sont jamais montés à bord d'un bateau de leur vie.

L'une des difficultés, toutefois, avec la suspension du permis, c'est la période que vise la suspension. Si mon permis est suspendu pour trois semaines au beau milieu de la saison de la pêche aux capelans, je ne m'en relèverai jamais. Mais si c'est en septembre, cela ne me dérange pas. Comment ajuster tout cela?

M. Short: Selon le caractère de la pêche... Ce pourrait être pour une période donnée, ou une pénalité correspondant à la valeur du poisson que l'on ne capturera pas pendant cette période. Comme vous l'avez dit, dans le cas de la pêche aux capelans, par exemple, dont la saison ne dure que deux semaines, une suspension de trois jours du permis ne serait pas bien grave.

M. Reid: C'est une pénalité sévère.

M. Short: Dans le cas de la pêche aux poissons de fond, dont la saison s'étend sur six mois, une première infraction entraînerait peut-être une suspension de trois semaines.

M. Reid: C'est une toute autre affaire.

[Text]

Mr. Short: As the gentleman mentioned earlier, the bigger operations normally catch more fish per day. So if they are stopped for a certain number of days, you treat them equally. A small boat would probably catch about 1,000 pounds a day and another fellow catches 20 or 25, but if he has to stay in the same limit of time, you are treating him more fairly than a fine for the same penalty. So this has to be worked on and thought through more.

Mr. Reid: You are not suggesting that it be taken out of the power of the courts.

Mr. Short: No.

• 1235

Mr. LeBlanc: I have been following the discussion only obliquely, but I have a question about the information-gathering requirements in the bill, the requirement that the fishermen gather more data. I was just wondering if the the bill would satisfy the requirements for information that, say, the Harris report said were needed.

Mr. Short: We figured that what was said on the Harris panel was mainly the result of a lack of a sufficient data base. We said in the main body of the report that we felt that if you got good data from the inshore fishermen it would give the scientists a better understanding of the state of the stock.

We did not say in the report that you must get that with a heavy hand. We felt that this body of data, if gotten in a co-operative way, would be a great advancement towards a true reading of the stock. The only way to get that would be for the scientists and the fishermen to better understand each other, for the benefit of all. If that is done, then I am sure the results from the fishermen's data will be very beneficial in our assessment of fish stocks.

Mr. LeBlanc: Are the fishermen you represent confident in the capabilities of the scientists to decide the levels of fish stocks? Is there enough trust between fishermen and scientists to enable that co-operative process to take place?

Mr. Short: Today, no. In 1986 we saw 266,000 metric tonnes of northern cod. Scientists said it could go higher, based upon the data. The bottom fell out the next year. I have to tell you that at the present time the fishermen have no confidence in scientists. This is what we have to patch up between the fishermen and the scientists.

Scientists were misled, too. By whom? Some fishermen, some other bodies. That is why they did not have a good handle on it. There was a lot of misreporting by fishermen, by company vessels, or by companies who under-reported fish. I think it can be patched up, but if you were to ask today if fishermen have any confidence in what the scientists are saying, the answer would be no, none. Three years from now they may have more confidence, but it will come about only if

[Translation]

M. Short: Comme monsieur l'a dit plus tôt, les entreprises plus grosses attrapent normalement davantage de poisson par jour. Donc, si l'on suspend leurs activités pendant un certain nombre de jours, le traitement est le même. Un petit pêcheur prendrait probablement environ 1,000 livres de poisson par jour, tandis qu'une autre entreprise pourrait en capturer 20,000 ou 25,000, mais si les deux ont leur permis suspendu pour la même durée, leur traitement est alors plus équitable que si la même amende leur était imposée. Cette formule mérite donc davantage de considération.

M. Reid: Vous ne proposez pas que les tribunaux ne puissent plus imposer de telles peines?

M. Short: Non.

M. LeBlanc: Je n'ai suivi la discussion qu'indirectement, mais j'ai une question au sujet des exigences que l'on retrouve dans le projet de loi, ayant trait à la cueillette des renseignements, à l'exigence que les pêcheurs recueillent davantage de données. Je me demandais tout simplement si le projet de loi satisferait aux exigences en matière de renseignements qui sont mentionnés dans le rapport Harris.

M. Short: Nous pensons que les conclusions qui sont formulées à cet égard dans le rapport Harris sont en grande partie motivées par l'insuffisance des renseignements. Dans la partie principale du rapport, nous soutenons que si l'on obtenait des renseignements valables de la part des pêcheurs côtiers, cela permettrait aux scientifiques de mieux évaluer la situation des stocks de poissons.

Nous ne disons pas qu'il faut obtenir ces renseignements en utilisant des moyens coercitifs. Nous pensons plutôt que si on les obtenait d'une façon coopérative, ces renseignements constitueraient un progrès important dans l'évaluation réelle des réserves. La seule façon d'y arriver serait que les scientifiques et les pêcheurs en arrivent à mieux se comprendre mutuellement, dans l'intérêt de tous. Le cas échéant, je suis persuadé que les résultats seront très utiles dans l'évaluation de nos réserves de poissons.

M. LeBlanc: Les pêcheurs que vous représentez ont-ils confiance en la capacité des scientifiques d'évaluer les stocks de poissons? Y a-t-il suffisamment de confiance entre les pêcheurs et les scientifiques pour que cette collaboration s'établisse?

M. Short: Aujourd'hui, non. En 1986, on avait recensé 266,000 tonnes métriques de la morue du nord. Les scientifiques ont dit que selon les renseignements, ce pourrait être davantage. Mais la réalité a été toute autre l'année suivante. Je dois vous dire qu'à l'heure actuelle, les pêcheurs n'ont aucune confiance envers les scientifiques. C'est cela qu'il faut rétablir entre les pêcheurs et les scientifiques.

Les scientifiques ont aussi été trompés. Par qui? Par certains pêcheurs, et certains autres groupes. C'est pour cela que leur évaluation était erronée. De nombreux pêcheurs ou entreprises ont fait de fausses déclarations. On peut rétablir les choses, mais si vous me demandez aujourd'hui si les pêcheurs se fient à ce que disent les scientifiques, je vous dirai que non, absolument pas. Dans trois ans, la situation aura peut-être évolué, mais la confiance ne reviendra que si

[Texte]

the scientists now admit that the readings they got were wrong. They need the fishermen to help them.

The scientists have to listen more to the fishermen. They have not done that, so now we are at a crossroads. If we can bring together the managers, the scientists and the fishermen, we might have better assessments, healthier stocks, and better management.

Mr. LeBlanc: So the fishermen do not trust the scientists, based on their past performance.

Mr. Short: No.

Mr. LeBlanc: But they recognize that science will need to be used in order to assess the stocks in the future.

Mr. Short: Yes.

Mr. LeBlanc: That requires information that fishermen are uniquely placed to provide.

Mr. Short: Right on.

• 1240

The Chairman: Thank you, Mr. Short, for your testimony here today and for meeting with us. We are grateful and we wish you well.

Mr. Short: Thank you very much.

The Chairman: I want to remind the committee that we will meet this afternoon in this room at 3.30 p.m.

I would ask that Mr. Reid, Mr. LeBlanc, and Mr. Gardiner stay to discuss future meetings and witnesses.

This meeting stands adjourned.

AFTERNOON SITTING

• 1536

The Chairman: Order, please. We will continue our hearings on Bill C-74, an act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code.

We have witnesses today from the Pacific Trollers Association. Mr. Robert Boyd is executive director of the association. We would ask you to introduce those persons with you today, please?

Mr. Robert A. Boyd (Executive Director, Pacific Trollers Association): I would like to introduce Mike Medenwaldt, President of the Pacific Trollers Association, and Wes Erikson, Financial Vice-President of the Pacific Trollers Association.

I would like to take a few moments to tell you a little bit about who we are and why we are interested. Then we have some specific recommendations to make. We put our brief together with the intent of taking the term literally and not trying to develop an encyclopaedia.

[Traduction]

les scientifiques reconnaissent aujourd'hui que leurs évaluations étaient erronnées. Ils ont besoin de l'aide des pêcheurs.

Les scientifiques doivent écouter davantage les pêcheurs. Ils ne l'ont pas fait. Nous en sommes aujourd'hui à la croisée des chemins. Si nous pouvons amener ceux qui gèrent les stocks, les scientifiques et les pêcheurs à travailler de concert, nous aurons peut-être de meilleures évaluations, des stocks de poissons plus sains, et une meilleure gestion.

M. LeBlanc: Les pêcheurs ne font donc plus confiance aux scientifiques à cause des erreurs qu'ils ont commises.

M. Short: Non.

M. LeBlanc: Mais ils reconnaissent qu'il va falloir avoir recours à la science pour évaluer les stocks à l'avenir.

M. Short: Oui.

M. LeBlanc: Cela exige des renseignements que seuls les pêcheurs peuvent fournir.

M. Short: Absolument.

Le président: Monsieur Short, je vous remercie de votre témoignage et d'être venu nous rencontrer aujourd'hui. Nous vous en sommes reconnaissants, et nous vous souhaitons bonne chance.

M. Short: Merci beaucoup.

Le président: Je rappelle aux membres du comité que nous nous réunissons à nouveau cet après-midi dans cette même pièce à 15h30.

Je voudrais que monsieur Reid, monsieur LeBlanc et monsieur Gardiner restent pour discuter des réunions et des témoins à venir.

La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: La séance est ouverte. Nous continuons l'étude du projet de loi C-74, loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence.

Nos témoins représentent la «Pacific Trollers Association». M. Robert Boyd en est le directeur administratif. Je vous prierais de nous présenter les gens qui vous accompagnent.

M. Robert A. Boyd (directeur administratif, Pacific Trollers Association): Je vous présente donc M. Mike Medenwaldt, président de la «Pacific Trollers Association», et M. Wes Erikson, vice-président aux finances de l'Association.

Je voudrais tout d'abord prendre quelques minutes pour vous parler un peu de notre association et de nos intérêts. Nous aurons ensuite quelques recommandations précises à formuler. En rédigeant notre mémoire, nous nous en sommes tenus au mandat énoncé, sans chercher à en faire une encyclopédie.

[Text]

The Pacific Trollers Association was formed in 1956 to manage the business and political interests of the world's largest and Canada's only salmon trolling fleet. These activities are headquartered at the Pacific Trollers Association offices in Richmond, British Columbia, and are serviced through its eight branches around the coast. Personnel include 27 directors plus a number of paid staff in the association headquarters. Our membership includes more than 625 businesses engaged in the enterprise of harvesting Pacific salmon via hook-and-line techniques. This number represents more than 50% of the salmon troll fleet, as well as product delivery with a landed value in excess of \$30 million.

Although the harvesting of salmon using hook and line techniques is the primary business of our membership, they are also involved in many other areas of the fishing industry. These include but are not limited to the herring fishery, halibut fishery, black cod fishery, shell fisheries, bottom fishery—various cod species—and the harvesting of tuna on the high seas. In addition, it is interesting to note that in the maritime area known as the AB line, which is in disputed waters between Canada and the United States, the troll fleet is the only group of Canadians actively working the area, providing a substantial basis for Canada's claim of sovereignty in the area.

Although the fleet demographics consist of many generational fishing families, there is now a new component to the fleet mix. This component is in the area of career transfer fishermen and women. The group consists of many career professionals who have moved away from the professions they were educated to work in and into the trolling fleet. These professionals include career transfers from banking, airlines, universities, accounting, architecture, and in at least one case the medical profession. There are also a large number of former civil servants in the fleet.

• 1540

Given the mix of our fleet geographically, economically, and professionally, it should be easy to understand their interest in the proposed changes to the Fisheries Act.

Unlike other fisheries in British Columbia and across Canada, the salmon trolling fleet views itself as a unique coastal community made up of hearty individualists with a lust for independence and an environmental awareness second to none.

The ability of these businesses to maintain both their independence and residences in the remote coastal communities of British Columbia is clearly tied to the survival of salmon stocks as a principal harvest target, together with a large number of secondary targets such as halibut and herring. The survival of these stocks depends on how they are managed by the Government of Canada via their agents, Fisheries and Oceans. In addition to this, the

[Translation]

La Pacific Trollers Association a été créée en 1956 pour gérer les intérêts commerciaux et politiques de la plus importante flotte de pêche au saumon à la traîne du monde et de la seule flotte du genre au Canada. Le siège social de la Pacific Trollers Association est à Richmond, en Colombie-Britannique, et ses services sont offerts dans huit bureaux installés sur la côte. L'Association compte 27 directeurs, et il y a un certain nombre d'employés rémunérés qui travaillent pour le compte de l'Association au siège social. Notre association représente plus de 625 entreprises qui oeuvrent dans le domaine de la pêche au saumon du Pacifique au moyen des techniques de la ligne et de l'hameçon. Nous représentons plus de la moitié de la flotte de pêche au saumon à la traîne, et la valeur de nos productions dépasse 30 millions de dollars.

Même si la pêche au saumon au moyen des techniques de la ligne et de l'hameçon constitue l'activité principale de nos membres, ils se livrent aussi à la pêche de bien d'autres espèces, y compris, entre autres, la pêche au hareng, au flétan, à la morue charbonnière, aux crustacés, aux espèces de fonds—diverses espèces de morues—et à la pêche au thon en haute mer. Il est en outre intéressant de noter que dans la zone maritime, connue sous le nom de ligne AB, qui se trouve dans les eaux faisant partie du différend entre le Canada et les États-Unis, la flotte de pêche à la traîne représente le seul groupe de Canadiens travaillant activement dans la région, ce qui donne un fondement important à la revendication du Canada à l'égard de sa souveraineté dans la région.

Même si ce sont en grande partie des familles qui composent la flotte de pêche à la traîne, il y a maintenant un nouvel élément qui entre dans sa composition. Ce sont des hommes et des femmes qui oeuvraient dans d'autres professions, et qui ont décidé de devenir pêcheurs. Ce sont des professionnels qui ont délaissé leurs professions pour se joindre à la flotte de pêche à la traîne. Ce sont des professionnels du domaine bancaire, de compagnies aériennes, d'universités, du monde de la comptabilité, du domaine de l'architecture et, dans au moins un cas, de la profession médicale. Il y a aussi un grand nombre d'anciens fonctionnaires qui se sont joints à la flotte.

Compte tenu de la composition de notre flotte, sur le plan géographique, économique et professionnel, on peut facilement comprendre l'intérêt que manifestent les pêcheurs à l'égard des modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les pêches.

Contrairement à d'autres secteurs de la pêche en Colombie-Britannique et au Canada, la flotte de pêche au saumon à la traîne se considère comme un groupe côtier unique composé d'individualistes de coeur ayant un grand désir d'indépendance et un degré de conscience sans pareil à l'égard de l'environnement.

La capacité de ces entreprises à conserver leur indépendance et leur résidence dans les collectivités côtières éloignées de la Colombie-Britannique est nettement liée à la survie des stocks de saumon, en tout premier lieu, et de bien d'autres espèces secondaires, comme le flétan et le hareng, en second lieu. La survie de ces espèces dépend de la gestion qu'en fait le gouvernement du Canada à l'aide de ses agents, du ministère des Pêches et des Océans. En outre, la survie

[Texte]

survival of the salmon stock is firmly tied to environmental considerations on the high seas, the British Columbia coast, and all rivers and tributaries that form the vast network of highways, along with spawning and rearing areas, for the various salmon species. With great concern for all of these elements, we appear before this committee today.

When laws are amended they affect all Canadians, for the amendments become Canadian law. When fisheries laws are amended they affect all fishermen across Canada, both Atlantic and Pacific. If we are to change the Fisheries Act, then it is imperative that the changes have a real value. They should provide Fisheries and Oceans with real tools to do the job, not just window dressing to satisfy a political need.

It is the opinion of the Pacific Trollers Association that when it comes to the Fisheries Act there is no penalty too harsh for those found guilty of breaking it. In the two areas of poaching and environment, this holds particularly true.

In our fleet, when an individual breaks the law they are known as cheaters. When cheaters poach, take fish out of season or from closed areas, they are literally picking the pockets of other fishermen. This is truer today than ever before, as the Department of Fisheries and Oceans increasingly uses resource allocation as a management tool. These poached fish are deducted from the total allowable catch of the honest fisherman. This reduces their income and literally punishes the honest fisherman for obeying the law.

Salmon are a valuable commodity, yet the courts consistently hand down minor penalties, the equivalent of wrist slaps, for violations of the Fisheries Act. These penalties are so modest that at present they are considered by cheaters to be merely a cost of doing business. The same holds true for violations related to both pollution of fish habitat and fish habitat information. Lack of enforcement and minor penalties are viewed as a joke in fishing communities up and down the British Columbia coast.

Given the dispersal of the fishing communities along the British Columbia coast and the uniqueness of the salmon fisheries in particular, it becomes very difficult for the courts to understand and appreciate the impact cheaters have on fishermen and their communities. History has demonstrated that the courts view fisheries offences, regardless of impact, as being minor.

For this reason it is the opinion of the Pacific Trollers Association and its members that every amendment of penalties under the Fisheries Act should include minimum penalties for those found guilty. This would serve as a

[Traduction]

des stocks de saumon est liée de près à des considérations environnementales en haute mer, sur la côte de la Colombie-Britannique, et dans toutes les rivières et affluents qui forment le vaste réseau hydraulique de la Colombie-Britannique, ainsi qu'aux zones de fret et d'élevage des diverses espèces de saumon. C'est avec une grande inquiétude à l'égard de tous ces éléments que nous comparaissons aujourd'hui devant votre comité.

Quand des lois sont modifiées, cela touche tous les Canadiens, puisque les modifications ont alors force de loi au Canada. Lorsque l'on modifie les lois ayant trait à la pêche, cela touche tous les pêcheurs au Canada, tant sur la côte de l'Atlantique que sur la côte du Pacifique. Si nous devons modifier la Loi sur les pêches, il est alors impératif que les modifications en question aient une valeur réelle. Elles devraient munir le ministère des Pêches et des Océans d'instruments réels pour accomplir sa tâche, et ne pas être seulement un artifice visant à satisfaire un besoin politique.

La *Pacific Trollers Association* est d'avis qu'aucune peine n'est trop sévère à l'endroit de ceux qui sont reconnus coupables d'avoir enfreint la Loi sur les pêches. Cela s'applique particulièrement dans le cas du braconnage et de l'environnement.

Au sein de notre flotte, nous appelons tricheurs ceux qui dérogent à la loi. Lorsque des tricheurs se livrent au braconnage, pêchent hors de saison ou dans des zones où la pêche est interdite, ils fouillent littéralement dans les poches des autres pêcheurs. Cela est plus vrai aujourd'hui que jamais auparavant, alors que le ministère des Pêches et des Océans utilise de plus en plus l'allocation des ressources comme outil de gestion. Ces poissons, qui sont le fruit du braconnage, sont déduits du total des prises admissibles des pêcheurs honnêtes. Cela réduit leurs revenus et punit le pêcheur honnête pour avoir respecté la loi.

Le saumon est une ressource valable, et malgré cela, les tribunaux continuent à imposer des peines bien peu sévères, équivalant à une petite remontrance pour avoir enfreint la Loi sur les pêches. Ces amendes sont si modestes qu'à l'heure actuelle, les tricheurs les considèrent comme simples frais d'exploitation. Cela est aussi vrai dans le coeur des infractions ayant trait à la pollution de l'habitat du poisson et aux renseignements sur l'habitat du poisson. Dans les villages de pêcheurs, le long de la côte de la Colombie-Britannique, on considère le manque de rigueur de l'application de la loi et les peines bien peu sévères qui sont imposées comme une véritable farce.

Compte tenu de l'éloignement entre les villages de pêcheurs le long de la côte de la Colombie-Britannique et du caractère unique de la pêche au saumon, en particulier, il est très difficile pour les tribunaux de comprendre l'effet des activités des tricheurs sur les pêcheurs et leurs collectivités. L'histoire révèle que les tribunaux considèrent les infractions à la Loi sur les pêches comme des infractions mineures, sans égard à leurs conséquences.

Pour cette raison, la *Pacific Trollers Association* et ses membres sont d'avis que toute modification apportée aux peines prévues dans la Loi sur les pêches devrait comprendre des peines minimales pour ceux qui sont reconnus coupables.

[Text]

deterrent to law-breakers and demonstrate to the courts the seriousness with which the fishing community views these offences. Minimum penalties are also imperative if those who consistently break the law and steal from their fellows are to view the jeopardy of such actions as being more than just the cost of doing business.

We have some recommendations for minimum penalties and a suggested means for scheduling fines. For general fisheries offences, in addition to the proposed maximums of \$100,000 on summary conviction, there should be a minimum fine of \$5,000 for shore-based offences. When it comes to fishing offences by fishermen, a guideline could be provided to the courts in the form of fines tied to the value of a seized catch. For example, for poaching the guilty on summary conviction would forfeit the catch and pay a fine equal to three times the value of the poached fish. This would not only cover those who may have taken one or two closed species through oversight; it would also act as a deterrent to those who through a premeditated act have thousands of pounds of product on board. Other options, dependent on the severity of the offence, could include vessel seizure or gear seizure.

Further court options should include revoking of licences directly related to the offence, such as salmon licence privilege for related offences. In addition, court options should include minimum prison terms on both summary convictions and indictment.

• 1545

On the obstruction of a fisheries officer, given the dangerous nature of the fishing business and the conditions under which some fisheries officers must perform their duty, minimum penalties for obstruction should be imperative. This association recommends that where obstruction of a fisheries officer places an officer in physical jeopardy, the minimum penalty be imprisonment for a period of time to be decided by the courts.

In order for the Fisheries Act to be properly enforced it is imperative that the fleet have respect for the officers and the duty they perform. Imprisonment would send a clear message to the fleet not to obstruct an officer in any way in the performance of their tasks. In cases where obstruction raises potential for extreme bodily harm to a fisheries officer the case should proceed directly for indictment, with the guilty receiving mandatory imprisonment.

[Translation]

Cela aurait un effet de dissuasion sur ceux qui enfreignent la loi et démontrerait aux tribunaux l'importance que la collectivité des pêcheurs accorde à ces infractions. Il est aussi impératif de prévoir des peines minimales de manière à ce que ceux qui enfreignent constamment la loi et qui dépouillent les autres pêcheurs comprennent que de tels gestes représentent davantage que de simples frais d'exploitation.

Nous avons un certain nombre de recommandations à faire à l'égard des peines minimales et d'un barème d'amendes. Pour les infractions de caractère général, en plus du maximum proposé de 100,000\$ sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, il devrait y avoir une amende minimum de 5,000\$ qui s'appliquerait aux infractions constatées dans le port. Dans le cas des infractions commises par les pêcheurs, il faudrait fournir des lignes directrices aux tribunaux sous la forme d'une amende, en rapport avec la valeur du poisson ayant fait l'objet d'une saisie. Par exemple, dans un cas de braconnage, le poisson serait confisqué et la personne reconnue coupable se verrait imposer une amende équivalant à trois fois la valeur du poissons braconné. Cela ne prévoirait pas seulement le cas de ceux qui auraient pris une ou deux espèces de poissons interdites par inadvertance, mais servirait à dissuader ceux qui auraient pêché de façon intentionnelle certaines espèces et qui en auraient des milliers de livres à bord de leurs navires. Selon la gravité de l'infraction, on pourrait aussi procéder à la saisie du bateau ou de l'équipement de pêche.

Les tribunaux pourraient aussi avoir la possibilité de retirer un permis lié directement à l'infraction, comme celui de pêcher le saumon, par exemple. En outre, les tribunaux devraient aussi pouvoir imposer des peines minimales d'emprisonnement sur déclaration sommaire de culpabilité et sur un acte d'accusation.

Pour avoir entravé l'action d'un agent des pêches, compte tenu des dangers que présente le domaine et des conditions dans lesquelles certains agents des pêches doivent accomplir leur devoir, des peines minimales pour avoir entravé leur action devraient être impératives. Nous recommandons que lorsque quelqu'un a entravé le travail d'un agent des pêches, au point de le mettre en danger, la peine minimale soit l'emprisonnement pour une période à déterminer par le tribunal.

Pour que la Loi sur les pêches soit bien appliquée, il est impératif que les pêcheurs respectent les agents et les fonctions qu'ils remplissent. L'emprisonnement ferait clairement savoir à tous qu'il est préférable de ne pas entraver l'action d'un agent de quelque façon que ce soit dans l'exécution de ses fonctions. Dans les cas où un agent des pêches aurait pu être blessé grièvement, il devrait y avoir une mise en accusation directe, et le coupable devrait être obligatoirement condamné à l'emprisonnement.

[Texte]

Court options for second or repeat offenders should include one-year minimums on conviction. The proposed maximums are in order but consideration should be given to including fines along with prison time. In the case of fishing offences, removal of all fishing licence privileges held by the guilty should be considered when it is a repeat offence.

Alteration of fisheries habitat—this activity is generally undertaken by corporations and other groups engaged in for-profit activities. The proposed maximum is far too light and should be increased to \$500,000. The minimum should be set at \$50,000. In cases where it can be proven that officers and/or directors of a corporate body were aware of the illegal activity, there should be a minimum fine for each of those involved.

A traditional argument against heavy fines has been that the company so fined may not be able to come up with the moneys to cover the fines. This might render such companies insolvent. It is the opinion of this association that the ecosystem is too fragile to continue allowing the guilty to get off lightly. Consideration must be given to the impact on the thousands of people dependent on fisheries for their very survival.

On indictment, the minimum should be \$250,000 with an option of jail time. Court options for second and subsequent offences should include a minimum of six months imprisonment on summary and one year on indictment, and it should include directors or corporations where it can be proven they were aware of illegal activity.

On pollution of fish habitat, this activity, particularly in spawning areas, has the potential to wipe out an entire race of salmon. This association suggests that the minimum should be \$50,000 on summary, with \$100,000 minimum on indictment or optional imprisonment. For second and subsequent offences the minimum should be six months imprisonment with an option of increase up to five years.

On failure to provide habitat information, the proposed maximum is acceptable; however, there should be a minimum penalty levied of \$2,500 on summary. For second and subsequent offences the minimum should include a fine of \$10,000 and a minimum imprisonment of six months.

Proposed additional options for courts: in all areas the court should be provided with minimum guidelines, which will help to ensure that the courts understand the seriousness of the offences and their impact on the fishing community.

Proposed additional statistical powers: the revision of section 49 should make it clear that there are basically two different reporting areas—those of the shore-based operators and those of the fishing vessels and sea-going packing vessels.

For reporting purposes, revisions with respect to the powers of fisheries officers to examine records and books of account to verify accuracy of information should apply to corporations and shore-based operators only. The regulations

[Traduction]

Les tribunaux devraient pouvoir imposer une peine minimale d'un an aux récidivistes sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Les maximums proposés vont de soi, mais il faudrait aussi songer à la possibilité d'imposer des amendes en même temps que les peines d'emprisonnement. Dans le cas des infractions ayant trait à la pêche, il faudrait examiner la possibilité de retirer tous les privilèges accordés à celui qui est reconnu coupable en cas de récidive.

Ce sont généralement des sociétés et d'autres groupes à buts lucratifs qui sont coupables d'avoir altéré l'habitat des poissons. L'amende maximum proposée est beaucoup trop faible et devrait être augmentée à 500,000\$. L'amende minimum devrait être de 50,000\$. Lorsqu'il peut être prouvé que des dirigeants de personnes morales étaient au courant de l'activité illégale, chacun d'entre eux devrait se voir imposer une amende minimale.

Pour justifier de ne pas imposer d'amendes vraiment importantes, on a toujours fait valoir que la société n'aurait peut-être pas les moyens de l'acquitter. Cela pourrait acculer ces sociétés à la faillite. Nous sommes d'avis que l'écosystème est trop fragile pour continuer de permettre aux coupables de s'en sortir aussi facilement. Il faut considérer les conséquences pour les milliers de gens dont la survie dépend de la pêche.

À la mise en accusation, l'amende minimale devrait être de 250,000\$, avec la possibilité d'imposer une peine d'emprisonnement. Dans les cas de récidive, les tribunaux devraient pouvoir imposer une peine minimale d'emprisonnement de six mois sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, et d'un an sur mise en accusation, et cela devrait aussi s'appliquer aux dirigeants ou aux sociétés, lorsqu'il peut être prouvé qu'ils étaient au courant de l'activité illégale.

Polluer l'habitat des poissons, notamment dans les zones de frai, peut éliminer toute une espèce de saumons. Nous recommandons qu'une amende minimale de 50,000\$ soit imposée sur déclaration sommaire de culpabilité, et de 100,000\$ sur accusation, ou la possibilité d'une peine d'emprisonnement. Dans les cas de récidive, la peine minimale devrait être de six mois d'emprisonnement, pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Pour avoir omis de fournir des renseignements sur l'habitat, le maximum proposé est acceptable; toutefois, il devrait y avoir une amende minimale de 2,500\$ imposée sur déclaration sommaire de culpabilité. Dans les cas de récidive, le minimum devrait prévoir une amende de 10,000\$ et une peine minimale d'emprisonnement de six mois.

Dans tous les cas, il faudrait prévoir des lignes directrices minimales à l'égard des tribunaux, qui aideraient à faire en sorte que les tribunaux comprennent la gravité des infractions et de leurs conséquences pour les collectivités de pêcheurs.

Pour ce qui est des pouvoirs additionnels en matière de statistique, en revisant l'article 49, il faudrait établir de façon bien claire qu'il y a fondamentalement deux seuils de responsabilité différents en ce qui a trait aux déclarations—celles des exploitants sur la terre et celles des exploitants de bateaux de pêche et de navires-usines.

Les pouvoirs permettant aux agents des pêches d'examiner les dossiers et les livres pour vérifier la justesse des renseignements ne devraient s'appliquer qu'aux sociétés et aux exploitants installés sur la terre. Dans leur formulation

[Text]

as they now stand place the accountability for accuracy of information clearly on the vessel master. Once the vessel has delivered the fish, the responsibility for accuracy shifts to shore-based operators.

This association feels that once the vessel master has signed off and submitted the fish slips to the company, then their records—which are limited to the fish slips—should require no further examination.

I would just like to add that as part of our team today we have Wes Erikson, a member of a fourth-generation fishing family. He owns his own boat; I am not sure if he owns it in partnership with any other organization such as a bank. He is actively involved in three fisheries—halibut, salmon and rockfish.

Our president, Mike Medenwaldt, is what I refer to as a career transfer. Mike transferred into our fishing fleet from senior management with one of Canada's major airlines. So we have representation today from both sectors.

We are open to questions from the committee.

• 1550

The Chairman: Thank you very much, Mr. Boyd. We will go to Dr. Wilbee for questioning.

Mr. Wilbee (Delta): I come from the west coast, and I am interested of course in the situation you have out there. You were talking about poaching. I do not think of trollers necessarily as poachers. Can you tell me how they do it? When I think of a poacher, I think of somebody with a gill-net in a stream or something, in inland waters, rather than out at sea. Is it different gear, or is it off hours?

Mr. Mike Medenwaldt (President, Pacific Trollers Association): No, it is basically the same gear as we fish with normally. In the past four or five years, since the signing of the Pacific Salmon Treaty, the troll fishery has become very restrictive. There are openings and closures on all species. We would consider a poacher a person who would go out during the closed season and load up on a species that was closed at that time.

We had a situation this year, and there is one before the courts, where a gentleman had 9,000 pounds of sockeye before the season opened. The value was about \$30,000.

Mr. Wilbee: Is it really prevalent, or is it a relatively minor problem as far as you are concerned?

Mr. Medenwaldt: It is perceived to be a larger problem than it is. We know that this last season, for instance, the opening of the fishery was delayed for allocation and conservation reasons. There were a large number of vessels fishing in closed areas and the department did not have the enforcement capability. The arrests that were made were basically made from shore-based stations, or when the fish hit the beach. There were not any major arrests made on the high seas.

[Translation]

actuelle, les règlements placent nettement la responsabilité de la justesse des renseignements sur les épaules du capitaine du bateau. Après avoir livré le poisson, la responsabilité devient alors celle des exploitants sur la côte.

Nous pensons que lorsque le capitaine a signé le bordereau et l'a remis à la société, ses dossiers—qui se limitent au bordereau en question—ne devraient exiger aucun autre examen.

Je tiens à ajouter que nous avons aujourd'hui avec nous M. Wes Erikson, qui fait partie de la quatrième génération d'une famille de pêcheurs. Il possède son propre bateau, quoique je ne sache pas trop s'il en est le seul propriétaire ou s'il en partage la propriété avec un autre groupe, comme une banque. Il pêche trois espèces différentes—le flétan, le saumon ou le gougeon de mer.

Notre président, Mike Medenwaldt, est l'un de ces professionnels qui a abandonné sa carrière pour se lancer dans le domaine de la pêche. Il faisait partie de la haute administration de l'un des plus importants transporteurs aériens du Canada avant de devenir pêcheur. Les deux secteurs sont donc représentés aujourd'hui.

Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Boyd. Je cède la parole à M. Wilbee, qui posera ses questions.

M. Wilbee (Delta): Je viens de la côte ouest et je suis bien sûr intéressé par votre situation. Vous avez parlé de braconnage. Je ne crois pas que les pêcheurs à la traîne sont nécessairement des braconniers. Pouvez-vous m'expliquer comment ils procèdent? Je m'imagine un pêcheur avec un filet maillant dans un ruisseau ou dans les eaux intérieures plutôt qu'en pleine mer. Les engins sont-ils différents ou pêche-t-on en dehors des saisons permises?

M. Mike Medenwaldt (président, Pacific Trollers Association): Non, il s'agit essentiellement des mêmes engins avec lesquels nous pêchons normalement. Depuis quatre ou cinq ans, depuis la signature du traité sur le saumon du Pacifique, la pêche à la traîne est devenue très réglementée. Il y a des dates d'ouverture et de fermeture pour toutes les espèces. Nous appelons un braconnier celui qui sort en mer pendant la saison prohibée et capture une espèce dont la pêche est interdite à ce moment-là.

Dans un cas arrivé cette année, un pêcheur est accusé devant les tribunaux d'avoir pêché avant l'ouverture de la saison 9,000 livres de saumon rouge, d'une valeur de 30,000\$.

M. Wilbee: Est-ce vraiment courant ou s'agit-il d'un problème relativement mineur, en ce qui vous concerne?

M. Medenwaldt: On a l'impression que le problème paraît plus important qu'il ne l'est en réalité. Nous savons que cette année, par exemple, l'ouverture de la saison a été retardée pour des motifs d'attribution des contingents et de conservation. Un grand nombre de navires ont pêché dans des lieux interdits et le ministère n'avait pas les ressources pour faire appliquer le règlement. On a procédé à des arrestations à partir des postes à terre ou quand le poisson a été débarqué. Il n'y a eu aucune arrestation en haute mer.

[Texte]

Mr. Boyd: The committee understands that our form of fishery is that of using hook-and-line techniques, and basically the majority of the fleet fishes on the high seas and in open waters. I just wanted to clarify that. We are not a net fishery, and in the majority of cases, other than the small fleet in the gulf, we are not fishing close to land.

Mr. Wilbee: This leads on to my next question, which is enforcement. Do you feel that the Department of Fisheries and Oceans is not enforcing the present regulations? In a sweep up the west coast to the island, you could certainly see if a guy has his line out.

Mr. Boyd: Tell him how long a sweep takes.

Mr. Medenwaldt: From Victoria or from the entrance to San Juan to the Queen Charlotte Islands, there are four patrol vessels that cover the area. This year, prior to the fishery, it was fogged in. So they could not use any aircraft for surveillance. On the west coast of the Charlottes this year there were two patrol vessels involved in a hot pursuit with an individual who is known to fish outside of the season. So the whole area was left unpatrolled for two days prior to the fishery.

Mr. Boyd: British Columbia, with the various fiords, inlets, islands, has the longest coastline, it is said, in the world. I do not think there is a lack of willingness on the part of the department to enforce. It takes a long time to get from one place to another. As you are travelling from one area to another by sea, you are running through the fishing fleet. We know when the *Tanu* is leaving Alberni Inlet or Barkley Sound and heading north or south. We know how fast it runs at full speed. We are all navigators; we understand charts and tides. We know how long it will take it to get from one point to another.

Mr. Wilbee: How many native fishermen are in your fleet?

Mr. Medenwaldt: We believe 15%. For some tribes on the west coast of Vancouver Island, trolling is the only means of fishing.

Mr. Wilbee: Is there friction between your organization and the native groups?

Mr. Medenwaldt: We get along quite well with the native trollers.

Mr. Boyd: There is an organization on the west coast called the CIFIC, the Commercial Fishing Industry Council, and a native troll group made application to join that organization. This association was the strongest supporter of making it happen. Generally, there is minimal aggravation among commercial fishermen.

• 1555

Mr. Wilbee: I know on the inside there is a lot of concern by the commercial fishermen over the native food fishery. Do you do not share it?

[Traduction]

M. Boyd: Le comité doit comprendre que nous faisons la pêche à l'aide de lignes et d'hameçons et, dans l'ensemble, la plupart des bateaux pêchent en haute mer et dans des eaux libres. Je tenais simplement à clarifier cet aspect. Nous ne pêchons pas au filet et, dans la plupart des cas, sauf la petite flotte dans le golfe, nous ne pêchons pas près des côtes.

M. Wilbee: Ceci m'amène à ma prochaine question, à propos de l'application des règlements. Pensez-vous que le ministère des Pêches et Océans ne fait pas appliquer les règlements actuels? En une patrouille de la côte ouest jusqu'à l'île, on pourrait certainement voir si un pêcheur a jeté ses lignes.

M. Boyd: Dites-lui combien il faut de temps pour effectuer une patrouille.

M. Medenwaldt: De Victoria ou de l'entrée de l'archipel de San Juan jusqu'aux îles de la Reine-Charlotte, il y a quatre navires-patrouilleurs qui sillonnent la région. Cette année, il y a eu du brouillard avant le début de la saison, de sorte qu'on n'a pas pu effectuer de patrouilles aériennes. Sur la côte ouest des îles de la Reine-Charlotte, deux patrouilleurs ont poursuivi avec acharnement un pêcheur reconnu pour ses activités en dehors de la saison de pêche. Par conséquent, toute la région n'a pas été patrouillée pendant les deux jours qui ont précédé l'ouverture de la saison.

M. Boyd: La Colombie-Britannique, avec ses divers fjords, anses et îles, possède la plus longue côte au monde, dit-on. Je ne crois pas que le ministère manque de volonté pour faire appliquer les règlements, mais il faut beaucoup de temps pour aller d'un endroit à l'autre. On se déplace par bateau et on croise la flotte de pêche. Nous savons quand le «Tanu» quitte l'anse d'Alberni ou le détroit de Barkley et se dirige vers le nord ou vers le sud. Nous savons à quelle vitesse il avance quand ses moteurs tournent à fond. Nous sommes tous des navigateurs, nous comprenons les cartes et les marées. Nous savons combien de temps il faut pour aller d'un endroit à un autre.

M. Wilbee: Combien y a-t-il de pêcheurs autochtones dans votre flotte?

M. Medenwaldt: Environ 15 p. 100, je crois. Dans certaines tribus de la côte ouest de l'île de Vancouver, la pêche à la traîne est la seule forme de pêche qu'on pratique.

M. Wilbee: Y a-t-il des frictions entre votre organisation et les groupes autochtones?

M. Medenwaldt: Nous nous entendons assez bien avec les pêcheurs à la traîne autochtones.

M. Boyd: Il existe sur la côte ouest une organisation appelée le CIFIC, *Commercial Fishing Industry Council*, dont un groupe de pêcheurs à la traîne autochtones a demandé à faire partie. Notre groupe a été le plus solide partisan de l'adhésion des autochtones. En règle générale, il y a peu de frictions entre pêcheurs commerciaux.

M. Wilbee: Je sais, de source confidentielle, que les pêcheurs commerciaux s'inquiètent beaucoup de la pêche vivrière autochtone. Ne partagez-vous pas ces inquiétudes?

[Text]

Mr. Boyd: I believe there is a lot of concern nationally about how some of the land claims issues may be settled. I also believe it is unfortunate that all too often some of the remarks and comments related to the problem become racist rather than viewing them as just another group of people with business interests who are basically trying to secure those interests.

There is a great concern about fish being used as the medium of exchange on the west coast. It is a concern that the settlements could take my lifetime before they are settled. You cannot make good business decisions if you do not know the future. That is where the concerns are.

Mr. Wilbee: Do you think there is much illegal fish, poached fish or whatever it is going across the line? Do you feel many of the trollers are slipping down into Washington State?

Mr. Medenwaldt: No, there is hardly any vessel traffic into the United States. The fish are delivered to a Canadian dock and then trucked down. They meet the requirements as such, because they were landed at a Canadian port, but they go down there. There is some lack of paperwork following this. Under the bill, the reporting structure could be tightened up.

Mr. Boyd: It is not against the law once a fish... Some 20% of the salmon and herring can be removed to the United States by sea using specially licensed vessels. As for the balance, the other 80%, it is not against Canadian law as it now stands to remove the fish from Canada once it has touched shore and goes on a truck and through a processing plant. There is little incentive for removal; you can take it any way.

Mr. Wilbee: We hear that the fisheries officers are demoralized because they make arrests and nothing happens. It goes on forever and everything goes back to the status quo. You have made suggestions for penalties you feel would be appropriate. Some of them are pretty stiff. If penalties are too stiff, courts tend to be reluctant to convict. Would we be compounding that situation?

Mr. Boyd: We are not lawyers. We are business people who happen to be the business of harvesting and marketing salmon. If I walk into a hardware store and steal \$30,000 worth of merchandise, are they going to fine me \$500 and tell me to go home? They are not going to do that to me. There is a fisherman right now who has been charged under the act with having on board, clearly out of season, 9,000 pounds of fish with a landed dockside value of \$3 a pound. What is the worst they can do to him?

Mr. Wilbee: Do you have suggestions for improved enforcement?

Mr. Medenwaldt: Yes. Because of the vastness of the coast with our fleet, it has to be shore-based enforcement. The major fisheries violations this year were all found, investigated, or discovered on shore after the fish were landed.

[Translation]

M. Boyd: On s'inquiète beaucoup à l'échelle nationale de la façon dont certaines revendications territoriales pourraient être réglées. Qu'il est également regrettable que, trop souvent, certaines remarques et observations sur ce problème deviennent racistes au lieu que l'on considère les autochtones simplement comme un autre groupe de gens qui ont des intérêts commerciaux et qui cherchent à protéger ces intérêts.

On s'inquiète beaucoup que la pêche ne devienne un moyen d'échange sur la côte ouest. On s'inquiète que les revendications ne mettent toute une vie à se régler. Il est impossible de prendre de bonnes décisions commerciales si on n'en connaît pas l'avenir. C'est cela qui nous inquiète.

M. Wilbee: Pensez-vous que beaucoup de poisson illégal ou le raconné traverse la frontière? Pensez-vous que beaucoup de pêcheurs à la traîne se fauillent dans l'Etat de Washington?

M. Medenwaldt: Non, il y a très peu de trafic maritime vers les Etats-Unis. Le poisson est livré à un port canadien, puis transporté en camion vers le sud. Les règlements sont respectés, parce que le poisson est débarqué dans un port canadien, mais il descend ensuite aux Etats-Unis. Il manque un peu de suivi administratif après le débarquement. Selon le projet de loi, la structure des rapports pourrait être resserrée.

M. Boyd: Il n'est pas interdit, une fois que le poisson... Environ 20 p. 100 du saumon et du hareng peut être transporté aux Etats-Unis par bateau, à bord de navires munis de permis spéciaux. Pour le reste, les autres 80 p. 100, il n'est pas interdit, selon la loi canadienne actuelle, de faire sortir le poisson du Canada une fois qu'il a été débarqué et qu'il est transporté en camion vers une usine de transformation. Il y a peu d'encouragements à faire sortir le poisson, car on peut l'obtenir de toutes sortes de façons.

M. Wilbee: Nous entendons dire que les agents du ministère sont démoralisés parce qu'ils procèdent à des arrestations sans lendemain. Les choses traînent en longueur et rien ne change. Vous avez proposé des pénalités que vous jugez pertinentes. Certaines sont assez lourdes. Quand les pénalités sont trop lourdes, les tribunaux ont tendance à hésiter à déclarer les accusés coupables. Est-ce que nous aggraverions cette situation?

M. Boyd: Nous ne sommes pas des avocats. Nous sommes des hommes d'affaires dont le métier consiste à capturer et à vendre du saumon. Si j'entre dans une quincaillerie et que je vole pour 30,000\$ de marchandise, me donnera-t-on une amende de 500\$ en me disant de rentrer à la maison? Non, monsieur. Un pêcheur a été accusé en vertu de la loi actuelle d'avoir à son bord, nettement en dehors de la saison, 9,000 livres de poisson dont la valeur au débarquement est de 3\$ la livre. Quel est le pire traitement qu'on puisse lui infliger?

M. Wilbee: Avez-vous des suggestions pour améliorer l'application des règlements?

M. Medenwaldt: Oui. A cause de la vaste étendue de la côte sur laquelle nous naviguons, l'application de la loi doit se faire à terre. Les principales infractions survenues cette année ont toutes été constatées, étudiées ou découvertes à terre, après que le poisson a été débarqué.

[Texte]

If the patrol boats were to arrest somebody on the high seas where we fish, they have to escort him in. In so doing, they are removing a deterrent to anybody else's fishing. We do not have any aerial surveillance. Fisheries has contracted out to Conair this year, and they basically do it for gear counts more than enforcement. There is no airborne surveillance at all on the west coast other than what is contracted out. If we had a helicopter for enforcement and shore-based follow-up, it would be the best thing.

Mr. Boyd: When you speak of a sweep up the coast or a sweep over an area, having access to equipment like a chopper, for example, would provide everything needed; that is, you have the element of surprise. You could be quick about it, and if necessary, just because of the nature of the equipment, you could do some apprehension right on the spot.

A patrol vessel may top out at about 12 knots. It would be fairly simple. The State of Washington has been using helicopters for the last year and a half, I understand. It has been really successful, because you do not know where the hell they are coming from and when. They just come from behind a rock and they are on you, and that is it. It would provide a whole different element in terms of enforcement.

• 1600

Mr. MacAulay (Cardigan): You talk about minimum fines and jail sentences. There is no doubt that is acceptable in some areas, but there are areas where they feel the suspension of licences would have much more effect. In your brief you also mention reporting catches and the like. We are aware that the reporting of catches is a problem with the commercial fishermen and the sports fishermen. Right now I do not believe the sports fishermen have to report, and I think they have a limit of 30 per bag. That does not seem like very much, but when you add it all together. . . I think it amounts to a lot in the salmon fishery too. Looking at this bill and the conservation of fish, do you think this bill covers that area or not?

Mr. Boyd: I think that is a pretty good question, because it allows me to speak for a moment or two on one of my favourite topics, which is the recreational fishery. This association, unlike other commercial associations, recognizes the right of all Canadians to have access to the resource. I think it is important to say that before I go on.

The fact is that in British Columbia the recreational fishery is virtually unregulated, and a new phenomena has developed in the recreational fishery that no regulation addresses, as we can find it, provincially or federally. The recreational effort is basically divided into two arenas. One is the traditional anglers, people like you and I who go out and rent a boat, maybe take our kids and go out to catch a fish. The other element is something we call the commercial

[Traduction]

Si les patrouilleurs arrêtent quelqu'un en haute mer, là où nous pêchons, ils doivent l'escorter. Ce faisant, il éliminent un moyen de dissuasion qui empêche les autres d'aller à la pêche. Nous n'avons aucune surveillance aérienne. Le ministère a accordé un contrat à Conair cette année, et ce contrat vise davantage à surveiller le nombre d'engins de pêche qu'à faire appliquer les règlements. Il n'y a aucune surveillance aérienne sur la côte ouest autre que celle qui est attribuée à contrat. S'il y avait un hélicoptère pour assurer l'application des règlements et un suivi à terre, tout serait pour le mieux.

M. Boyd: En ce qui concerne les patrouilles le long de la côte ou dans une région, avoir accès à de l'équipement comme un hélicoptère, par exemple, donnerait tout ce qu'il faut; autrement dit, l'élément de surprise. Il serait possible d'agir rapidement et, si nécessaire, en raison de la nature de l'équipement, de procéder à des arrestations sur-le-champ.

Un patrouilleur ne dépasse pas la vitesse de 12 noeuds. Ce serait assez simple. L'Etat de Washington fait appel à des hélicoptères depuis un an et demi, si je comprends bien. Les résultats sont vraiment concluants, parce que personne ne sait d'où viennent les hélicoptères, ni à quel moment ils arriveront. Ils sortent de derrière un rocher et descendent sur vous, et c'est tout. Ils constitueraient un élément tout à fait différent en matière d'application des règlements.

M. MacAulay (Cardigan): Vous parlez d'amendes minimales et d'emprisonnement. Il ne fait aucun doute que ces solutions sont acceptables dans certains cas, mais dans d'autres, on estime que le retrait du permis serait beaucoup plus efficace. Vous mentionnez également la déclaration des prises et d'autres mesures du genre dans votre mémoire. Nous savons que la déclaration des prises pose des difficultés pour ceux qui s'adonnent à la pêche commerciale ou à la pêche sportive. À l'heure actuelle, je ne crois pas que les déclarations soient nécessaires pour la pêche sportive, et la limite est de 30 poissons. Cela ne paraît pas beaucoup mais quand on met tout ensemble. . . Je crois que les quantités sont également importantes pour la pêche au saumon. Quand vous songez au projet de loi et à la conservation du poisson, estimez-vous que le projet de loi répond à cette situation ou non?

M. Boyd: La question est assez bonne parce qu'elle me permet de parler pendant un petit moment de mon sujet favori, la pêche sportive. Contrairement à d'autres associations commerciales, notre association reconnaît le droit de tous les Canadiens d'avoir accès à la ressource. Il me paraît important de le préciser avant d'aller plus loin.

En Colombie-Britannique, il n'y a pour ainsi dire aucun règlement régissant la pêche récréative, et on constate dans le secteur de la pêche sportive un nouveau phénomène qu'aucun règlement—provincial ou fédéral—ne régit, selon nous. La pêche récréative se divise en gros en deux secteurs. Il y a d'abord les pêcheurs traditionnels, ceux qui comme vous et moi louent un bateau, amènent peut-être leurs enfants et partent à la pêche. Il y a aussi ce que nous

[Text]

sporting sector. We just call it com sports. These are basically floating hotels where people pay \$2,500 to take a fish.

Although recreational fishermen are permitted to take only 30 pieces of chinook salmon per year—one of the five species—that does not sound like much. That is how people look at it. If you ask Mr. Medenwaldt how many pieces of salmon he took last year, he is going to tell you. . .

Mr. Medenwaldt: About 6,000 or 7,000.

Mr. Boyd: This gentleman here is only allowed to take 30. What people do not realize is that there are 400,000 of these people licensed as salt water anglers. That would mean that the recreational fishermen can take 12 million pieces on chinook alone. They have the potential. When you start running the numbers, it is like saying that in my household I only have one bathroom and one toilet. How is that going to affect the environment? It is that kind of an approach. The regulations do not address it, and we feel it should be addressed.

Mr. MacAulay: How many registered salt water anglers are there?

Mr. Boyd: Otto Anderson, the President of the Canadian Wildlife Federation, stated in *The Vancouver Sun* this spring that there were 400,000 licensed salt water recreational fishermen in British Columbia alone.

Mr. MacAulay: If they were to take their limit, that would amount to a lot of fish.

Mr. Boyd: They would be allowed to take 12 million chinooks. I do not think there are actual bag limits on sockeyes and pinks. It is an unbelievable time bomb.

Mr. MacAulay: You say there are 400,000. Could that increase? If another 100,000 people wished to become registered salt water anglers, could they?

Mr. Boyd: I have a son two or three months old. He can be licensed to go out and catch a recreational salmon, and as long as he is in the vessel my bag limit can include enough fish to cover his licence. If you have 25 million, 26 million or 27 million Canadians, they have the potential to take. . . For example, in chinook salmon, just multiply that by 30. Of course there are people who would never get to the Pacific coast. Even at 400,000, the potential is awesome if they are permitted.

In the Gulf of Georgia on the ling cod fishery, what did they do when the stocks were seen as being in jeopardy? They took approximately 200 trollers off the sockeye stocks and permitted the sports fishermen to continue fishing them. Today they are in serious jeopardy. The regulations made it easier to manage by pulling the commercial sector off.

• 1605

It is the same thing in the salmon. They delayed the opening of sockeye salmon early this season for a week with the argument that they had concerns of conservation. But the 400,000 salt water anglers, recreational anglers, were

[Translation]

appelons le secteur de la pêche sportive commerciale et qui consiste en des hôtels flottants où les gens paient 2,500\$ pour pêcher du poisson.

Si l'on permet à ceux qui s'adonnent à la pêche récréative de ne prendre 30 quinnats par année—l'une des cinq espèces de saumon—, cela ne paraît pas beaucoup. C'est ce que se disent les gens. Si vous demandez à monsieur Medenwaldt combien de saumons il a pris l'an dernier, il vous dira. . .

M. Medenwaldt: Environ 6,000 ou 7,000.

M. Boyd: Notre petit pêcheur ne peut en prendre que 30. Ce que les gens oublient, c'est que 400,000 d'entre-eux ont des permis de pêche en eau salée. Ils peuvent donc capturer jusqu'à 12 millions de quinnats seulement. Ils en ont la possibilité. Quand on se met à faire des calculs, c'est comme si je disais que je n'ai qu'une salle de bain et une toilette à la maison et que cela n'a pas beaucoup d'influence sur l'environnement. C'est le même genre de raisonnement. Les règlements n'en tiennent pas compte et nous pensons qu'ils le devraient.

M. MacAulay: Combien y a-t-il de pêcheurs en eau salée immatriculés?

M. Boyd: Otto Anderson, président de la Fédération canadienne de la faune, a déclaré au *Vancouver Sun* ce printemps qu'il y a 400,000 pêcheurs autorisés à s'adonner à la pêche récréative en eau salée en Colombie-Britannique seulement.

M. MacAulay: S'ils prenaient leur limite, cela ferait beaucoup de poissons.

M. Boyd: Ils pourraient capturer 12 millions de quinnats. Je ne crois pas qu'il y ait de limite pour les saumons rouges et pour les saumons roses. Il s'agit là d'une bombe à retardement incroyable.

M. MacAulay: Vous dites qu'ils sont 400,000. Si 100,000 personnes de plus voulaient obtenir un permis de pêche sportive en eau salée, pourraient-elles le faire?

M. Boyd: J'ai un fils de deux ou trois mois. Il peut obtenir un permis de pêche récréative au saumon et tant qu'il se trouve à bord du même bateau, ma limite peut comprendre le poisson autorisé par son permis. S'il y a 25, 26 ou 27 millions de Canadiens, il est possible de capturer. . . Pour les quinnats, par exemple, il suffit de multiplier par 30. Il y a bien sûr des gens qui ne se rendront jamais sur la côte du Pacifique. Mais même à 400,000 les captures éventuelles sont énormes si elles sont autorisées.

Dans le Golfe de Géorgie, où se pratique la pêche à la morue longue, qu'est-ce qu'on a fait quand on a estimé que les stocks étaient menacés? On a retiré 200 permis de pêche à la traîne et on a laissé la pêche sportive se poursuivre comme avant. À l'heure actuelle, les stocks sont gravement menacés. Les règlements ont rendu la situation plus facile à maîtriser en faisant disparaître le secteur commercial.

C'est la même chose pour le saumon. On a retardé d'une semaine l'ouverture de la saison de la pêche au saumon rouge cette année, sous prétexte qu'on s'inquiétait de la conservation. Mais les 400,000 pêcheurs en eau salée et les

[Texte]

permitted to carry on the fishery even though there were environmental concerns until we asked Fisheries, if it is an environmental concern it means the escapement of every individual fish becomes critical, so why is this potential fishery allowed to go on?

Mr. Medenwaldt: As an example on the enforcement, there were about 725 troll vessels fishing the west coast of Vancouver Island this summer, and there were 16 offences reported, or 16 people charged. In the village of Tofino there was a long-term sting operation and there were 19 people charged with 62 offences of sport-caught salmon being illegally sold. Even the Mayor of Tofino was arrested in this case.

An hon. member: Shame!

Mr. Medenwaldt: We have 725 vessels out there for three months, and this sport fishery is supposed to be limited, but we believe this type of thing happens throughout the coast, especially in the wintertime.

Mr. Boyd: The other thing of interest is that the spokesgroups for recreational fishing in the province of British Columbia represent the commercial sport sector because they are a little more organized. They have more at stake. There are no true spokesgroups, including the Wildlife Federation, for the traditional angler.

A concern that we have as traditional anglers ourselves—believe it for not, commercial fishermen go sportsfishing from time to time—is that when allocation comes to the recreational sector and they have already allocated some chinook in the north, who is going to be in the best position to harvest those fish and take advantage of them as quickly as possible? It is not going to be the little guy in the aluminum boat. It is going to be the commercial sport operators who can move in and make their bucks by selling opportunities on the salmon. It is potentially, politically and economically, a time bomb waiting to go off, and no one has the political will to deal with it, provincially or federally, as far as we know.

It may be a little long-winded answer to your question, but coastal communities should be concerned about it, because when it goes to commercial sport operators, the resources basically leave the country. The resource is not being maintained. So there has to be some regulating, and now is the time to do it when the law is open.

Mr. MacAulay: Do you feel that the fish captain should have any responsibility for the fish after it leaves the boat?

Mr. Boyd: Michael, you are a fish captain.

Mr. Medenwaldt: No, we talked about this. The sole record that the vessel master is responsible for is the fish ticket, or the sales slip. We would like to see the captain certify the catch when it leaves the vessel onto the dock, and

[Traduction]

autres qui s'adonnent à la pêche récréative ont pu continuer de pêcher, malgré les soucis écologiques, jusqu'à ce que nous demandions au ministère pourquoi, vu que des soucis écologiques signifient que tous les poissons sont menacés, on permettait à la pêche sportive de continuer?

M. Medenwaldt: En guise d'exemple de l'application des règlements, je dirai qu'il y avait environ 725 bateaux de pêche à la traîne sur la côte ouest de l'île de Vancouver cet été et que 16 infractions ont été déclarées, autrement dit, 16 personnes ont été accusées. Dans le village de Tofino, il y a eu un coup de filet préparé depuis longtemps et qui a permis de porter contre 19 personnes 62 chefs d'accusation concernant la vente illégale de saumon pêché grâce à des permis de pêche sportive. Même le maire du village a été arrêté.

Une voix: Quelle honte!

M. Medenwaldt: Nus avons 725 navires qui font la pêche trois mois et la pêche sportive est censée être limitée, mais nous croyons que ce genre de situation se produit tout au long de la côte, surtout en hiver.

M. Boyd: L'autre aspect intéressant est que les porte-parole pour la pêche sportive en Colombie-Britannique représentent le secteur de la pêche sportive commerciale parce qu'ils sont un peu plus organisés. Les enjeux sont plus gros pour eux. Il n'y a pas vraiment de groupe, pas même la Fédération de la faune, pour représenter la pêche sportive traditionnelle.

Nous nous demandons, étant nous-mêmes des pêcheurs traditionnels—croyez-le ou non, les pêcheurs commerciaux s'adonnent parfois à la pêche sportive eux aussi—quand vient le moment d'attribuer des contingents au secteur récréatif—et on a déjà attribué des contingents de quimat dans le nord—qui sera le mieux en mesure de capturer ce poisson et d'en tirer avantage le plus rapidement possible? Certainement pas le petit pêcheur dans sa chaloupe d'aluminium. Plutôt les entreprises de pêche sportive commerciale qui peuvent se lancer en mer et s'enrichir en faisant miroiter la possibilité de capturer du saumon. Il s'agit, politiquement et économiquement, d'une bombe à retardement qui peut sauter à tout moment et, à notre connaissance, personne n'a la volonté politique de la désamorcer, ni à l'échelle provinciale, ni à l'échelle fédérale.

J'ai peut-être pris des détours pour répondre à votre question, mais les villages côtiers devraient s'inquiéter de cette situation, parce que, quand elles tombent entre les mains d'entreprises de pêche sportive commerciale, les ressources quittent généralement le pays. Les ressources ne sont pas conservées. Il faut donc une certaine forme de réglementation, et le moment est venu de la mettre en place, maintenant qu'on est en train de modifier la loi.

M. MacAulay: Pensez-vous que le capitaine du bateau devrait être responsable du poisson après qu'il est débarqué?

M. Boyd: Michael, tu es capitaine d'un bateau de pêche.

M. Medenwaldt: Non, nous en avons discuté. Le seul document dont le maître du navire est responsable, c'est le bordereau de vente. Nous voudrions que le capitaine certifie les prises quand elles débarquent, mais ensuite, nous

[Text]

then of course we have no responsibility for it and we cannot track it. We feel that our responsibility should end when the fish leaves the vessel. The act talks about vast powers to come and investigate, but basically that is the only documentation we have on the fish now, the fish slip.

Mr. Boyd: Under the present regulations, when a fishing vessel is actively engaged in fishing they can board without cause to inspect. That is why we made that statement in the tail-end of our brief. The committee should be aware that there are really two jobs to be done here; one is related to the actual fishing vessels and the other is to the shore-based plants. And the requirements have to be different, because the paper trail for a fisherman is very short, whereas the paper trail for those fish, once they leave the fishing vessel, could go anywhere, they could be anything. I mean, it is possible that some companies could be harvesting sockeye out of season and selling it as coho, for example, and nobody would know the difference unless they have an intimacy with the fish so they could actually recognize it. Unlike the Atlantic side, we have five species of salmon that we can legally take.

Mr. MacAulay: I take it that you also indicate that DFO does not have the manpower or equipment to enforce the regulations. What do you think should be done in that area? What do we need? What do we need to enforce the regulations on the west coast?

• 1610

Mr. Medenwaldt: We need a greater presence on the land. When the fish are landed, that is the easiest time to get them. You know, there are not that many docks, and it seems that—

Mr. MacAulay: So it is just manpower you are short of?

Mr. Medenwaldt: Manpower and organization. I think we waste too much time on high-seas enforcement. We have those high-priced patrol boats running around that are not that effective right now.

Mr. Boyd: It is great to have a fish navy, but there are not that many of them. They need more manpower on shore stations and access to more modern equipment—i.e., the helicopter.

The Chairman: Thank you, Mr. MacAulay. Mr. Gardiner.

Mr. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): I want to follow on from the previous question. I am referring to your pages 3 and 4, primarily looking at habitat protection and what have you. You say on page 3 that it is “with real tools to do the job, not just window dressing”. On page 4 you talk about lack of enforcement, etc., as a joke in fishing communities.

[Translation]

n'aurions aucune responsabilité à leur sujet et nous ne pourrions pas les suivre à la trace. Nous estimons que notre responsabilité devrait prendre fin quand le poisson quitte le navire. Il est question dans la loi des vastes pouvoirs d'enquêter, mais nous ne disposons actuellement d'aucun autre document que le bordereau de vente.

M. Boyd: Selon les règlements actuels, quand un bateau s'adonne activement à la pêche, on peut y monter sans donner de raison pour l'inspecter. Voilà ce qui explique notre déclaration à la fin de notre mémoire. Le comité devrait savoir qu'il y a deux types d'activités en cause; l'une se rapporte aux bateaux de pêche proprement dit et l'autre aux usines sur la terre ferme. Et les exigences doivent différer, parce que les pistes documentaires pour le pêcheur sont très limitées, tandis que celles qui se rapportent au poisson, une fois qu'il quitte le bateau de pêche, pourraient comprendre n'importe quoi et ne jamais s'arrêter. Il se peut, par exemple que certaines compagnies capturent du saumon rouge hors-saison et le vendent comme du coho, et que personne ne s'en rende compte, à moins de bien connaître les espèces et de pouvoir les reconnaître. Contrairement à ce qui se passe sur la côte atlantique, il y a chez nous cinq espèces de saumon que nous pouvons pêcher légalement.

M. MacAulay: Si je vous comprends bien, vous indiquez également que le ministère ne dispose pas de la main-d'oeuvre et de l'équipement nécessaires pour faire appliquer les règlements. Que devrions-nous faire dans ce domaine? Que nous faut-il? Que nous faut-il pour faire appliquer les règlements sur la côte ouest?

M. Medenwaldt: Il nous faut une présence accrue à terre. Le meilleur moment pour attraper les filous, c'est quand le poisson débarque. Il n'y a pas tant de ports que ça, vous savez, et il semble que...

M. MacAulay: Nous manquons donc tout simplement de main-d'oeuvre?

M. Medenwaldt: De main-d'oeuvre et d'organisation. Je pense que nous gaspillons beaucoup trop de temps à faire appliquer les règlements en haute mer. Nous avons des patrouilleurs qui coûtent une fortune mais qui ne sont pas efficaces maintenant.

M. Boyd: C'est très bien d'avoir des bateaux pour surveiller la pêche, mais il n'y en a pas beaucoup. Il faut plus de personnel dans les postes à terre et de l'équipement plus moderne, c'est-à-dire des hélicoptères.

Le président: Je vous remercie, monsieur MacAulay. Monsieur Gardiner.

M. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Je voudrais revenir sur la dernière question. Je me reporte aux pages 3 et 4 de votre mémoire, qui portent principalement sur la protection de l'habitat. Vous affirmez à la page 3 qu'il faut des outils véritables pour faire le travail, pas simplement des façades. À la page 4, vous dites qu'on ne fait pas observer la loi et que les villages de pêche en rigolent.

[Texte]

The bill talked about increasing fines and what have you. When I mention that to people out on the west coast, at home, and say we are going to do this, they ask what is the use if it is not to be enforced or followed up. Maybe you could go into just a little more detail as to exactly how we can ensure that something happens. Too many times you know memos have been leaked in the department and that sort of thing. When we are dealing with this legislation can we send a message, some specifics about how if something has been done there should be enforcement of it?

Mr. Medenwaldt: One of the problems now is that in industry, the shore-based industries and the pulp and paper and logging, the industry's importance to the province seems to be more important than the habitat protection. For instance, in Howe Sound there is a closure on shellfish products now because they are contaminated from effluents out of the pulp mills, but the pulp mills are still operating. The department's answer was just to shut the fisheries down because it was a contaminated fisheries.

In the logging industry there have been cases where there has been damage to streams and stuff, and the fine would be so minimal that everybody asks what is the use, it is the cost of doing business.

What we say is if an individual or a company cannot treat the resources and the habitat properly they should not be in business.

Mr. Gardiner: Following along from that, in the reference about the logging, on page 7, and I am afraid I have not checked your comments against the bill, the situation arises often where a man is working for a company and might run a skidder through a creek or something like that because he is told to do that. Who is responsible? Is it the man in the skidder, is it the supervisor, or is it both who should be recognized in law? I know this was a problem before. I think around the Charlottes there was a real problem where the workers were saying they were told to do this and pointed the fingers at the boss, so to speak. How do we deal with that?

Mr. Boyd: Well I think there is a lot of hiding behind the corporate veil, and that is what we have to pierce, clearly. You have to understand how far up the line the knowledge goes, and that is where you nail them. I think some of it comes down to individual character. I do not know how many people at this table will do something because somebody who is above them told them to do it, whether it goes against the best interests of the environment or not. That is what you have to do, you have to send a message there.

For example, I believe for withholding information on habitat information we suggested a fine of about \$2,500, which is not a prohibitive amount on the low end. What we have tried to do is provide guidelines to show the concerns as well. If someone drives a Cat through a spawning area and they clearly violated the regulations to protect it and they did it with a certain amount of impunity, then they should be nailed to the cross, there is no doubt in our mind. That is the

[Traduction]

Il est question dans le projet de loi de majorer les amendes et de prendre d'autres mesures. Quand j'en parle aux gens de la côté ouest, chez moi, et que je dis que nous ferons ceci et cela, ils me répondent: À quoi bon si nous ne faisons pas appliquer les règlements ou si nous n'assurons pas de suivi? Pouvez-vous préciser davantage comment nous pouvons nous assurer que la loi ne reste pas lettre morte. Il est arrivé trop souvent, par exemple, que des notes de service fassent l'objet de fuites au ministère. Pouvons-nous nous servir de ce projet de loi pour envoyer un message, donner des précisions sur la façon dont nous ferons appliquer les mesures prises, le cas échéant?

M. Medenwaldt: L'un des problèmes qui se posent est que, dans l'industrie, dans les secteurs établis sur la terre ferme ainsi que dans le secteur des pâtes et papiers et dans le secteur de l'abattage, l'importance du secteur aux yeux de la province semble l'emporter sur la protection de l'environnement. Ainsi, dans le détroit Howe, il est interdit de pêcher les mollusques actuellement parce qu'ils sont contaminés par les effluents des usines de pâte, mais ces usines fonctionnent encore. La réponse du ministère a consisté simplement à interdire la pêche parce que les mollusques étaient contaminés.

Dans le secteur de l'exploitation forestière, des cours d'eau ont été endommagés, mais les amendes sont si ridicules que tout le monde se demande à quoi elles riment et on se dit que c'est le prix à payer pour rester en affaires.

Nous soutenons que si des personnes ou des entreprises ne peut traiter les ressources et l'habitat correctement, elles ne devraient pas être en affaires.

M. Gardiner: Dans cette veine, vous déclarez à la page 7, à propos de l'abattage—et j'avoue ne pas avoir comparé vos remarques au projet de loi—il arrive souvent qu'un ouvrier fasse passer une débardeuse dans un ruisseau simplement parce qu'on lui ordonne de le faire. Qui est responsable? Est-ce l'opérateur de la débardeuse, le superviseur, ou les deux, aux yeux de la loi? Je sais que cette question a déjà posé des difficultés. Il y a eu un problème véritable, dans les îles de la Reine-Charlotte, je crois. Les travailleurs ont déclaré qu'on leur avait ordonné d'agir ainsi et qu'ils ont pour ainsi dire pointé le patron du doigt. Qu'en pensez-vous?

M. Boyd: Beaucoup se cachent derrière la voile de l'entreprise, et c'est ce voile que nous devons déchirer. Il faut voir jusqu'à quel échelon on connaît la situation et mettre la main au collet de ceux qui occupent le rang le plus élevé. La réaction dépend parfois du caractère de chacun. Je ne connais pas beaucoup de gens autour de cette table qui feraient quelque chose simplement parce qu'on leur dirait de le faire, que ce soit à l'encontre des meilleurs intérêts de l'environnement ou non. Voilà ce que vous devez faire, vous devez envoyer un message.

Lorsque quelqu'un cache des renseignements sur l'habitat, par exemple, nous avons proposé une amende de 2,500\$, qui n'est pas exorbitant, en fin de compte. Nous avons aussi tenté de donner des lignes directrices pour exprimer les inquiétudes. Si quelqu'un fait passer impunément un tracteur dans une zone de reproduction et qu'il enfreint clairement les règlements protégeant cette zone, il devrait être châtié, cela ne fait aucun doute dans

[Text]

feeling in our fleet not only about people on shore-based jobs who make an impact on fishing habitat, but about our own members.

As we said earlier, we feel there is no law too harsh for people who screw it up. What we miss is well, it is just a little stream with a few salmon eggs in it. You may not find out the damage until four years later when the fish do not come back. It could wipe out or impact on every coastal community in British Columbia. There has to be a balance, and unfortunately the balance has not existed. It has been too far the other way.

• 1615

My response is find out who is responsible, find out who gave the order, find out what kind of intimidation took place. Did they hold a gun to the person's head? Did they just accidentally make a right turn and plow through the middle of the stream? Clear-cutting is a big problem, because run-off and silting impacts on eggs by suffocating them.

Mr. Gardiner: We are hearing witnesses this week and we will be looking at some amendments. On the whole, then, what is your advice on Bill C-74? Should we let her go as is? Should we try for some changes? Is it better than what is there now?

Mr. Medenwaldt: It is definitely better than what is there now. The stiffer the better. We say that within the industry there have to be deterrents, and it cannot be just the cost of doing business. I do not know when this act was opened the last time, but if it goes over a long period of time you have to look into the future regarding penalties, in that if the salmon resource 20 years or 15 years down the road is worth 10 times the amount, then maybe even the fines that are proposed in here will be too light at the time and it will become a cost of doing business again.

Mr. Reid (St. John's East): One of the concerns that has been raised from the east coast is the question of reporting in terms of salmon or fish. This act gives the department the ability to put in place regulations that will demand certain reporting on size of fish and numbers of fish and that sort of thing. It is my understanding that your fisherman do a fair bit of that now. What kind of a burden does that create for you? And secondly, do you think the information the department gathers through that process is reliable?

Mr. Wes Erikson (Vice-President, Pacific Trollers Association): As trollers, we catch our fish individually. We have a very accurate piece count and a very good indication of the size of fish. As a trolling organization, it poses no problem to us. As far as accurate information goes, I think it would be appropriate upon delivery to sign and swear that the numbers are correct, and periodically the Department of Fisheries can check on this. The Pacific Trollers Association

[Translation]

notre esprit. C'est ce que nous pensons dans notre flotte, non seulement à propos de ceux qui occupent des emplois à terre et qui ont une influence sur l'habitat du poisson, mais aussi à propos de nos propres membres.

Comme nous l'avons déjà dit, nous estimons qu'il n'y a pas de loi trop sévère pour ceux qui font du gâchis. On croit qu'il nous manque uniquement un petit ruisseau où se trouvent quelques petits oeufs de saumon. On ne s'aperçoit peut-être pas des dégâts avant quatre ans, quand le poisson ne revient plus. Mais ce gâchis pourrait faire disparaître tous les villages côtiers de la Colombie-Britannique ou leur causer un grand tort. Il faut un équilibre et, malheureusement cet équilibre n'existe pas. La balance penche trop fortement de l'autre côté.

Ce qu'il faut faire, c'est chercher le coupable, trouver qui a donné l'ordre, déterminer quel genre d'intimidation il y a eu. L'opérateur avait-il un pistolet sur la tempe? A-t-il accidentellement tourné à droite pour se retrouver au beau milieu du ruisseau? La coupe à blanc est un grand problème parce que les eaux de ruissellement et l'ensablement étouffent les oeufs.

M. Gardiner: Nous entendons des témoins cette semaine et nous rechercherons des amendements. Dans l'ensemble, que nous conseillez-vous à propos du projet de loi C-74? Devrions-nous l'adopter tel quel? Devrions-nous tenter d'apporter certains changements? Vaut-il mieux que ce qui existe actuellement?

M. Medenwaldt: Il est définitivement supérieur à ce qui existe actuellement. Plus il est sévère, mieux ce sera. Il faut des mesures de dissuasion dans l'industrie et pas seulement des pénalités que l'on intègre au coût normal des affaires. Je ne sais pas quand cette loi a été modifiée pour la première fois, mais si elle doit demeurer pendant longtemps, vous devez penser à l'avenir au sujet des pénalités, car si les ressources en saumon dans 15 ou 20 ans d'ici valent dix fois plus que les pénalités, même les amendes proposées actuellement seront trop faibles et elles deviendront à nouveau un coût normal des affaires.

M. Reid (St. John's-Est): On s'est notamment préoccupé sur la côte est de la déclaration des captures de saumon ou de poisson. Le projet de loi autorise le Ministère à mettre en place des règlements qui obligeront les pêcheurs à déclarer certains renseignements sur la taille du poisson et sur le nombre de poissons, par exemple? Je crois comprendre que les pêcheurs le font déjà en partie. Quelle sorte de fardeau ces mesures créent-elles pour vous? Pensez-vous que les renseignements obtenus par le Ministère de cette façon seront fiables?

M. Wes Erikson (vice-président, Pacific Trollers Association): En tant que pêcheurs à la traîne, nous pêchons le poisson un à un. Nous connaissons exactement le nombre de poissons que nous avons pris et avons une bonne idée de leur taille. En tant qu'association de pêcheurs à la traîne, cette exigence ne pose aucune difficulté pour nous. En ce qui concerne l'exactitude des renseignements, il conviendrait de signer une déclaration solennelle que les chiffres sont exacts

[Texte]

this season estimated the catch of the troll fish, and we were far more accurate than the DFO's prediction of the troll catch, by within a couple of hundred thousand fish. So it poses no problem to us as trollers.

Mr. Reid: A couple of hundred thousand fish for me is a lot of fish. But we have a \$6-million salmon fishery, so there is that difference.

So what you are saying is you think the information the department gets from your members is good.

Mr. Medenwaldt: It could be better. One of the things in the bill, which is impossible for a fisherman to provide, is the sex of a fish. We do not sex our fish when we dress it out or whatever we do.

Going back to the in-season estimate, it was a sockeye fishery and it ended up at about 2.5 million. This was an eight-day fishery, and at the time of shutdown the department's estimate was 1.9 to 2, and our estimate was 2.4. Just by polling our members, through a communication system we had set up, we were that much closer than the department was with all their onboard hauls and whatever information they used to get an in-season estimate.

Mr. Reid: Two and a half million fish in eight days!

Mr. Medenwaldt: Yes, a thousand boats.

Mr. Reid: Must be nice.

Mr. Erikson: That gives an indication of what potential there is for cheating if a guy starts fishing one day earlier. He could have \$5,000 to \$10,000 worth of fish on board prior to the opening.

Mr. Reid: It is like the herring roe fishery if you start ten minutes earlier.

Mr. Erikson: It is getting that way.

Mr. Boyd: Something important for all committee members to keep in mind when looking at these amendments is the British Columbia fishery is very healthy. It is not a welfare fishery. It is a very profitable fishery. It supports dozens of coastal communities. The money is new money to Canada. These products are primarily exported. It is new money coming into the country and it needs protection.

[Traduction]

et que le Ministère effectue des vérifications périodiques. La Pacific Trollers Association a estimé cette saison les captures de poisson pêché à la traîne et nos estimations ont été beaucoup plus précises que celles du ministère, l'écart n'étant que de quelques centaines de milliers de poissons. Ces données ne nous posent donc aucune difficulté.

M. Reid: Une centaine de milliers de poissons, c'est beaucoup pour moi, mais la pêche au saumon rapporte 6 millions de dollars, voilà la différence.

Vous estimez donc que l'information fournie par vos membres au Ministère est de bonne qualité.

M. Medenwaldt: Elle pourrait être meilleure. L'un des renseignements exigés selon le projet de loi, et qu'aucun pêcheur ne peut fournir, c'est le sexe du poisson. Nous ne déterminons pas le sexe du poisson quand nous le vidons, ni à aucun autre moment.

Pour revenir aux estimations des captures pour l'année, elles portaient sur le saumon rouge, et se sont finalement établies à 2,5 millions. La saison a duré huit jours et, au moment de la clôture, les estimations du Ministère étaient de 1,9 à 2 millions, et les nôtres, de 2,4 millions. Il nous a suffi de regrouper nos membres, à l'aide d'un système de communication que nous avons mis sur pied, pour arriver à des estimations beaucoup plus proches de la réalité que celles du Ministère, qui a fait de nombreux appels à bord et qui disposait de toute l'information habituelle pour établir ses estimations.

M. Reid: Deux millions et demi de poissons en huit jours!

M. Medenwaldt: Oui, et un millier de bateaux.

M. Reid: Vous me faites rêver.

M. Erikson: Cela donne une idée de l'ampleur possible de la fraude quand un pêcheur décide de commencer à pêcher un jour plus tôt que prévu. Il pourrait avoir à son bord, avant l'ouverture de la saison, du poisson qui lui rapportera de 5,000 à 10,000\$.

M. Reid: Cela me fait penser à la pêche à la rogue de hareng quand on commence 10 minutes avant l'heure prévue.

M. Erikson: Nous en sommes presque là.

M. Boyd: Il importe que tous les membres du comité se rappellent, quand ils étudient ces amendements, que le secteur des pêches marche très bien, en Colombie-Britannique. Nous n'avons pas besoin d'assistance sociale. Le secteur est très prospère. Il fait vivre des douzaines de villages côtiers. Il rapporte de l'argent frais pour le Canada, car ses produits sont principalement exportés. Il rapporte de l'argent frais au pays et a besoin d'être protégé.

• 1620

In answer to the question of what you need to do, give them the tools they need to do the job so they can be quick and efficient, so they can do the sweeps you are talking about. Regulate the sports fishermen. Look at some regulations, some means of controlling that operation. Look to the future, because the fishery is getting bigger. Really focus on who is creating the problem, and nail them to the cross. That is what we pay you all to do.

En réponse à votre question au sujet de ce que vous devez faire, il faut leur donner les outils nécessaires pour qu'ils puissent faire leur travail rapidement et efficacement, pour qu'ils puissent effectuer les patrouilles dont vous parlez. Réglemez la pêche sportive. Examinez les règlements, les moyens de réglementer ce type de pêche. Pensez à l'avenir, car ce secteur est en pleine expansion. Mettez vraiment l'accent sur ceux qui créent le problème et châtiez-les. C'est pour cela que nous vous payons.

[Text]

Mr. Medenwaldt: I have one final comment on the three major busts this year in the sockeye fishery. Unfortunately, three of them were members of our association, and this—

Mr. Reid: Purely coincidence, I am sure.

Mr. Medenwaldt: Yes, it was, but it is all over the place.

The Chairman: To follow up on your comments regarding the sports fishery industry and the cost of a licence for sports fishermen, for a native Canadian and for someone from outside the country—i.e., United States—what happens to those funds that are generated from the revenue that is garnered from selling sports fishing licences? What happens to those funds within the province? Are they put into general funds? Do you have any information on that?

Mr. Medenwaldt: I believe the sport fishing licence for a Canadian citizen, the salt water licence, is \$10, and I think it is about double that for out of province or out of country fishermen. Sport fishing licences are sold on a commission basis through sport shops and other places, and there is a program that operates on a creel survey. They sample catches that way. Probably the distribution of the licences and other things make up about what is contributed by the cost of a licence. For our fishery I pay \$800 for a licence and that is yearly. I know the cost of the departmental activities on the west coast far exceeds that, but this licence money all goes in the general revenue, and that is federal.

The Chairman: Gentlemen, we want to thank you for coming before the committee today. We wish you all the best in your industry.

Mr. Medenwaldt: Thank you.

Mr. Boyd: Thank you for the opportunity.

The Chairman: We now want to call before the committee the Acadian Professional Fishermen's Association, Monsieur Godin, Secretary General. Welcome, Monsieur Godin.

Before we take testimony the committee needs a motion regarding travelling and living expenses. Is someone prepared to make that motion?

Mr. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Monsieur Godin, if you would like to make an opening statement, please do that and then we will open it up to the committee for questions.

• 1625

M. Gastien Godin (secrétaire général, Association des pêcheurs professionnels acadiens): Merci, monsieur le président. Vous avez toute ma reconnaissance pour la motion que vous venez de faire voter.

J'aimerais vous remercier de nous donner l'opportunité de venir présenter notre point de vue sur cet amendement à la Loi sur les pêches. J'aimerais tout de suite vous dire qu'en tant que membres du Conseil régional de l'Atlantique, nous

[Translation]

M. Medenwaldt: Permettez-moi une dernière remarque sur les trois arrestations importantes chez les pêcheurs de saumon rouge cette année. Malheureusement, trois d'entre eux étaient membres de notre association et ce. . .

M. Reid: Pure coincidence, j'en suis sûr.

M. Medenwaldt: En effet, mais toute la presse en a parlé.

Le président: Pour faire suite à vos remarques concernant le secteur de la pêche sportive et le coût d'un permis de pêche sportive, pour un autochtone canadien et pour un étranger—c'est-à-dire un Américain—où vont les revenus tirés de la vente des permis de pêche? Qu'en fait-on dans la province? Sont-ils versés à un fonds général? Avez-vous des renseignements à ce sujet?

M. Medenwaldt: Je crois que les permis de pêche sportive en eau salée pour les citoyens canadiens coûtent 10\$ et qu'ils coûtent environ le double pour les pêcheurs d'autres provinces ou de l'étranger. Les permis de pêche sportive sont vendus à commission dans les magasins de sport et ailleurs. Il existe un programme d'enquête sur les paniers de pêche, qui permet d'échantillonner les prises. La distribution des permis et d'autres frais correspondent peut-être à peu près au coût des permis. Dans le secteur commercial, nous payons 800\$ par année. Je sais que le coût des activités du ministère sur la côte ouest dépasse largement ce montant, mais les revenus tirés des permis sont tous versés aux recettes générales fédérales.

Le président: Nous vous remercions, messieurs, d'être venus témoigner devant le comité aujourd'hui. Nous vous souhaitons le meilleur succès possible dans votre secteur.

M. Medenwaldt: Merci.

M. Boyd: Merci de nous avoir entendus.

Le président: Nous entendrons maintenant l'Association des pêcheurs professionnels acadiens, représentée par monsieur Godin, secrétaire général. Bienvenue, monsieur Godin.

Avant d'entendre ce témoin, le comité doit se prononcer sur une motion concernant les frais de déplacement et d'hébergement. Quelqu'un veut-il proposer cette motion?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Je propose la motion.

La motion est adoptée

Le président: Monsieur Godin, si vous voulez faire une déclaration liminaire, nous vous entendrons volontiers. Le comité vous posera ensuite des questions.

Mr. Gastien Godin (Secretary General, Association des pêcheurs professionnels acadiens): Thank you, Mr. Chairman. I am very grateful for the motion that you have just voted on.

I want to thank you for giving us this opportunity to present our views on this amendment to the Fisheries Act. I would like to say at the outset that as members of the Atlantic Regional Council, we have carefully examined the

[Texte]

avons eu l'occasion d'étudier avec beaucoup de sérieux l'ensemble de cette proposition qui s'est concrétisée par des amendements à la loi. L'industrie a proposé plusieurs des mesures qu'on retrouve aujourd'hui dans le cadre d'un projet de loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence.

Cependant, je ne suis pas ici en tant que membre du Conseil régional de l'Atlantique. J'y suis en tant que secrétaire général de l'Association des pêcheurs professionnels acadiens qui représente une flotte assez importante de crabiers, de crevettiers, de morutiers, de scèneurs à harengs et de sébastiers; environ 130 bateaux qu'on appelle des bateaux semi-hauturiers.

J'aimerais tout de suite dire que c'est un signe des temps et certainement de l'évolution accélérée des pêches ces dernières années qu'un représentant d'une organisation de pêcheurs vienne dire au gouvernement aujourd'hui, à l'État, que nous sommes, en principe, en accord avec un durcissement sans précédent de la Loi sur les pêches, avec une opération chirurgicale à la loi qui permette une transplantation de dents féroces. Bref, cautionner un système des plus répressifs comme mesure de dissuasion contre les infractions aux pêches, un maintien des statistiques nécessaires à une bonne gestion et aussi cautionner les infractions à l'habitat du poisson.

Après la publication du Rapport Brundtland, grâce auquel notre avenir a été mondialement acclamé, et en prévision de la Conférence internationale du Brésil prévue en 1992, nous devons tous nous imposer une réflexion en profondeur sur les grands principes et les nouvelles pratiques qui doivent guider un développement soutenable des pêcheries et des océans, à l'aube du XXI^e siècle. Les pêcheurs et leurs organisations, comme tous les autres citoyens du Canada et de la Terre, ne peuvent plus ignorer ces choix à faire entre l'environnement et le développement.

Il y a eu une évolution fantastique dans les pêches au Canada depuis un quart de siècle, et certainement à un rythme accéléré depuis une décennie. Il serait peut-être approprié que je vous donne un témoignage personnel qui peut aider à comprendre la nécessité d'un changement à la Loi sur les pêches.

Je suis fils de pêcheur côtier. Il y a un quart de siècle, j'avais environ 15 ans et j'en ai maintenant 40, pratiquer la pêche illégale. . . Le mot «contrebande» n'existait pas, c'était un jeu et il fallait voir à l'époque la nature de cette activité illégale. Elle faisait partie des moeurs, autant pour mon père qui avait 18 enfants à nourrir, que pour nous alors que c'était les premiers sous qu'on se faisait pour s'habiller, pour acheter notre première paire de souliers ou de pantalons pour aller à l'école. Bref! Tout ce qui entourait cette activité illégale ne posait pas de problème moral à l'entourage, au milieu, à la famille, au système, et même au juge. Mon père, durant l'hiver, allait porter une douzaine de homards au juge. Je ne vous dirai pas si c'était du homard illégal ou légal. . . Mais, il allait porter une douzaine de homards au juge. Il faut dire que le juge de l'époque, avec ses papilles très aiguisées, considérait ce mets comme un péché mignon, n'est-ce pas? Ce qui affectait certainement son appréciation lorsqu'arrivait le moment de sanctionner ou de pénaliser des pêcheurs accusés de pêche illégale.

[Traduction]

series of proposals that crystallized into these amendments to the Act. The industry proposed several of the measures that we now find in this bill to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof.

However, I am not here on behalf of the Atlantic Regional Council. I am here as Secretary General of the *Association des pêcheurs professionnels acadiens*, which represents a considerable fleet of crabbers, shrimpers, and vessels engaged in the cod, herring senneurs and redfish fisheries; approximately 130 so-called midshore boats.

First, I would like to say that it is a sign of the times, and certainly of the accelerated progress of fisheries over the past few years, that a representative of a fishermen's organization is here today to tell the government that we agree in principle with this unprecedented toughening of the Fisheries Act. This is in effect a surgical transplant to give the law sharper teeth. In short, it seeks to implement a highly repressive system as a deterrent to fisheries offences, to maintain the statistics needed for sound management and to penalize offences that harm fish habitat.

Following the publication of the Brundtland Report, thanks to which our future was acclaimed worldwide, and in anticipation of the international conference in Brazil, planned for 1992, we must all give serious thought to the major principles and new practices that must guide the sustainable development of fisheries and oceans at the dawn of the 21st century. Fishermen and their organizations, like all other citizens of Canada and of the world, can no longer afford to ignore these choices to be made between the environment and development.

Fisheries have evolved at a fantastic rate in the past quarter century, and certainly at an accelerated rate in the past decade. It may be appropriate here for me to tell my own story so as to help you understand the need for changes to the Fisheries Act.

I am the son of an inshore fisherman. A quarter century ago—I was about 15 and now I am 40—illegal fishing was a game and the word “contraband” did not exist. It was part of our customs, both for my father, who had 18 children to feed, and for us, because this was the first few dollars we earned to clothe ourselves, to buy our first pair of shoes or pants to go to school. In fact, nothing about this illegal activity presented a moral dilemma for the community, the family, the system or even the judge. In the wintertime, my father would take the judge a dozen lobsters. I will not tell you whether it was legal or illegal lobster, but still he took the judge a dozen lobsters. I have to say that the judge of the time was a connoisseur who had a weakness for this particular dish. This undoubtedly influenced his understanding of a case when the time came to penalize fishermen accused of illegal fishing.

[Text]

• 1630

Je crois que ce témoignage a certainement un sens. Il y a un quart de siècle, tricher, c'était jouer. C'était de l'amateurisme. Tricher, c'était quasiment pour des fins humanitaires. Cela n'impliquait qu'un individu, ou quelques individus, ici et là. Tricher n'avait pas les conséquences socio-économiques et l'ampleur que l'on connaît aujourd'hui.

Messieurs, les moyens pour tricher se sont perfectionnés. La tricherie est devenue professionnelle. Je veux parler de la tricherie de certains pêcheurs avec la collusion de certaines entreprises de transformation pour qui les avantages économiques de la tricherie sont devenus énormes. On a commis aujourd'hui ce que nous devons considérer un crime grave contre la société: une atteinte des plus sérieuses à l'intégrité de l'océan et de son équilibre nécessaire à la stabilité de tant de communautés qui en dépendent.

Tricher, c'est voler. C'est pourquoi nous croyons que la loi doit faire un bond d'un quart de siècle. À notre connaissance, il n'y a pas eu de changements substantiels depuis un quart de siècle à ce chapitre.

Si nous sommes cependant d'accord—et, je pense, avec assez de clarté—avec les mesures proposées, nous nous questionnons cependant sur les seuls arguments invoqués par les gestionnaires pour vous convaincre d'adopter ces amendements. Dans le rapport Haché, à la page huit du document, on met tout sur le dos des pêcheurs:

L'inclinaison à falsifier les rapports de données portant sur les zones de pêche et les espèces récoltées est très forte. . .

Et cetera, et cetera. Ce qui n'est pas faux.

Mais nous allons manquer le bateau, messieurs, si l'État et le gouvernement ne responsabilisent pas aussi sa gestion. Il est certain que les arguments qui sont évidemment biaisés en leur faveur, au niveau des fonctionnaires ou du système, camouflent une certaine incapacité d'assurer leurs responsabilités. Il devient plus facile de jeter la faute sur les pêcheurs et d'utiliser la loi du gros bâton pour imposer leur discipline.

Il faut, monsieur le président, que le gouvernement se pose la question aujourd'hui: Quelle gestion impose-t-il à certains pêcheurs? Le gouvernement, par exemple, oblige un pêcheur qui a un bateau de 45 pieds valant 750 mille dollars, à débarquer un maximum de 500 mille livres de morue, à 20 cents la livre, par voyage. Ce qui fait mille dollars à partager entre les membres de l'équipage, pour payer les frais, le financement du bateau, etc. . . Une question de responsabilité s'impose. N'oblige-t-il pas le pêcheur à tricher pour survivre?

Dorénavant, il sera facile pour l'État, avec le puissant arsenal répressif mis en place par la présente loi, de dompter ce pêcheur. Mais, l'État aura-t-il assumé son devoir de bon père de famille avant d'assener un coup de poing ou de pied, là où vous savez, à un membre de sa famille?

Heureusement, messieurs, il se produit actuellement une révolution qui est encore tranquille, et qui le demeure pour le moment, dans la gestion des pêches côtières et semi-hauturières. Les organisations de pêcheurs doublent le gouvernement. Ils n'ont pas attendu la présente législation pour négocier des plans de pêche qui introduisent les contingents individuels transférables, incluant—et j'ai ici plusieurs documents à l'appui—la négociation d'un contrôle

[Translation]

I believe that this anecdote is significant. A quarter century ago, cheating was a game. It was something amateurs did. You might almost say it was done for humanitarian reasons. It only involved one or a few individuals here and there. Cheating was on a different scale and did not have the socio-economic consequences it has today.

Gentlemen, the methods of cheating have become more refined. Cheating has become a professional activity. I am talking about cheating by certain fishermen in collusion with certain processing companies for whom the economic advantages of cheating have become enormous. In our day, certain people are guilty of what should be considered a serious crime against society: a serious attack on the integrity and the balance of the ocean, which is crucial to the stability of so many communities dependent upon it.

Cheating is stealing. That's why we believe that the law must leap forward by a quarter century. To our knowledge, there have been no substantial changes to this act in the past 25 years.

Although we are clearly in agreement with the measures being proposed, we do have some reservations about the arguments put forward by management to persuade you to pass these amendments. On page 8 of the Haché report, any and all problems are blamed on the fishermen:

There is a very strong tendency to falsify data reports on fishery zones and species harvested. . .

Et cetera, et cetera. This is not completely false.

However, gentlemen, we will be missing the boat if the state and the government do not insist on management taking some of the responsibility. It is clear that arguments that are quite obviously biased in favour of bureaucrats or the system camouflage a certain incompetence on the latter's part. It is therefore easier to lay the blame on fishermen and to use a big stick to impose their brand of discipline.

Mr. Chairman, the government must ask itself today what kind of management it imposes on some fishermen. For example, the government forces a fisherman who owns a 45-foot boat worth \$750,000 to land a maximum of 500,000 pounds of cod, at 20 cents a pound, per trip. That makes \$1,000 to share among the crew, to pay the expenses, the financing of the vessel, and so forth. A question of responsibility emerges here. Isn't the government forcing the fisherman to cheat in order to survive?

Given the powerful repressive arsenal put in place by this act, it will now be easy for the state to make that fisherman toe the line. But will the state have assumed its role of good father before it kicks a member of its own family where it hurts?

Fortunately, gentlemen, there is a revolution currently underway, which is still a quiet one, in the area of inshore and midshore fisheries management. Fishermen's organizations are moving ahead of the government. They did not wait for this legislation to negotiate fisheries plans that introduced transferrable individual quotas, including—and I have here several supporting documents—negotiations for absolute control over landings, supported by a contract system

[Texte]

absolu des débarquements, soutenu par un système contractuel, entre le pêcheur et le gouvernement avec des pénalités très sévères pour les infractions.

[Traduction]

between the fishermen and the government and providing for extremely severe penalties for offences.

• 1635

Si nous sommes d'accord sur les mesures proposées, nous sommes cependant inquiets, monsieur le président. Actuellement, des consultations ont lieu dans l'industrie, particulièrement cette année à cause de l'effondrement des stocks, etc. Il y a un comité spécial sur la conservation et la protection dans le golfe Saint-Laurent qui est en place depuis quelques semaines et qui envisage de proposer des mesures extrêmement rigoureuses et sans précédent pour protéger les stocks de morue du golfe Saint-Laurent.

We may agree on the proposed measures, but we are nonetheless concerned, Mr. Chairman. Presently there are ongoing consultations in the industry, especially this year because of the collapse of the stocks and so on. There is a special committee on conservation and protection in the Gulf of St. Lawrence; it was set up a few weeks ago now and is thinking about suggesting extremely rigorous and unprecedented measures to protect the cod stocks in the Gulf of St. Lawrence.

Nous sommes en principe d'accord sur ces mesures. Certaines viennent de nous. Les infractions à ces mesures seront soumises aux pénalités imposées par la nouvelle loi. Nous sommes cependant inquiets. Tout cela revient au problème de la répression et de la gestion. Il y a le rôle de la loi et il y a le rôle des gestionnaires qui est de précéder la loi et de mettre en place une gestion qui évite l'imposition de mesures aussi répressives.

In principle, we are in agreement on these. Some of them were our own idea. Any offence against them should attract the penalties imposed by the new legislation. We are, however, concerned. All this comes back to a question of repression and management. The legislation has a role to play, and managers also have a role, which is to anticipate the legislation by setting up a management system that will obviolate the need for such repressive measures.

Nous sommes inquiets, parce qu'au niveau de la gestion, il y a des privilèges et de l'injustice. Certains pêcheurs côtiers, à l'intérieur du golfe, et hauturiers devront subir ces mesures de contrôle et les infractions qui suivront s'ils ne s'y soumettent pas; d'autres pêcheurs hauturiers, à l'entrée du golfe, ont par contre certains privilèges de gestion. Les pêcheurs sont disposés à prendre leurs responsabilités si les conséquences de ces mesures sont avantageuses à moyen terme et à long terme. Il se pose actuellement un problème d'interception dans le golfe Saint-Laurent, et le gouvernement doit faire un choix s'il veut que la nouvelle loi soit mieux accueillie par les communautés de pêche du golfe.

We are worried because at management level there are privileges, there is injustice. Some inshore fishermen, with in the Gulf, and some offshore fishermen as well will have to endure these control measures and the penalties that will follow if they do not submit, and other offshore fishermen, at the entrance to the Gulf, have certain management privileges. The fishermen are ready to take on their responsibilities if the consequences of these measures are profitable in the middle or long term. Presently, there is an interception problem in the Gulf of St. Lawrence, and the government has to choose if it wants the new legislation to be better accepted by the Gulf fishing communities.

Je sais que ce n'est peut-être pas à ce Comité de proposer cela, mais j'espère simplement que vous aurez la gentillesse d'intervenir auprès du ministère des Pêches afin qu'il réponde à cette demande que nous faisons aujourd'hui.

I know that it is perhaps not up to this committee to suggest that, but I do hope that you will be nice enough to intervene and ask the fisheries department to please respond to this request we are making today.

Aussi sévères que puissent être les infractions à la route, il faut des policiers pour s'assurer le respect des mesures adoptées. Il faut aussi des policiers pour prévenir, pour agir comme un feu rouge qui s'allume devant les individus pour les empêcher de commettre l'infraction.

As harsh as the penalties for traffic code violations may be, you need police officers to ensure respect for the legislation. You also need police officers for preventative purposes to act like a red light, warning people before they commit an offence.

Actuellement, la communauté de la péninsule acadienne, d'où je viens, réclame à grands cris un hélicoptère. Dans la présentation qui a été faite tout à l'heure, on a fait allusion à l'hélicoptère comme mesure importante de contrôle immédiat. Cet hélicoptère pourrait avoir trois objectifs.

Right now, the community on the Acadian Peninsula I come from is clamouring for a helicopter. In the presentation just now an allusion was made to the helicopter as an important immediate control measure. Such a helicopter could have three objectives.

Premièrement, il y aurait la surveillance des zones côtières. Un tel programme a été mis sur pied à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. J'ai ici un communiqué de presse de 1989 dans lequel le ministère annonçait un programme de 28 millions de dollars pour un service de surveillance de la zone de 200 milles au large de Terre-Neuve. Notre région demande aux ministères fédéral et provincial de donner un hélicoptère à la péninsule acadienne, hélicoptère qui aurait

First, coast surveillance. A program like that was set up in Dartmouth, Nova Scotia. I have a 1989 press release here where the minister announces a \$28-million program for a surveillance service for the 200-mile zone off Newfoundland. Our area is asking the federal and provincial departments to give the Acadian Peninsula a helicopter, which would have three missions: surveillance of coastal fishing zones, search and rescue and air ambulance duty. That is for the provincial

[Text]

trois missions: la surveillance des zones côtières de pêche, la recherche et le sauvetage, et l'évacuation médicale. Cela, c'est la partie provinciale, mais il pourrait y avoir un contrat entre un ministère fédéral, comme cela s'est fait dans les cas de Yarmouth et Terre-Neuve, et le gouvernement provincial, plus particulièrement le ministre de la Santé pour le volet de l'évacuation médicale.

Voilà notre présentation. Je suis désolé de ne pas avoir de présentation écrite, mais j'ai essayé de vous parler le plus clairement possible. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Godin.

M. LeBlanc: Je voudrais remercier M. Godin de son témoignage éloquent, passionné et très intéressant.

• 1640

Il est bien clair que vous et les pêcheurs que vous représentez appuyez un durcissement des pénalités imposées pour la surpêche, les déchets en haute mer et les autres infractions identifiées dans les amendements à la Loi sur les pêches.

Vous avez exprimé plusieurs inquiétudes et j'aimerais que vous élaboriez là-dessus. Tout d'abord, vous avez dit que même si les pêcheurs croyaient dans le passé qu'il était correct de tricher, de voler ou de se livrer à toutes sortes de pratiques illégales, ils voient maintenant la conséquence de ces actions. Mais il y a aussi un problème de survie chez les pêcheurs que vous représentez.

Vous avez aussi parlé de la question de la justice entre les pêcheurs côtiers et les pêcheurs hauturiers, et entre les pêcheurs de l'extérieur du golfe et ceux de l'intérieur du golfe.

J'aimerais avoir des précisions sur ces propos. Pouvez-vous expliquer davantage les préoccupations des pêcheurs que vous représentez en ce qui concerne la police ou la mise en application des pénalités prévues dans la Loi sur les pêches? J'aimerais d'abord avoir une idée plus claire de l'ensemble de la communauté que vous représentez et de ses préoccupations spécifiques quant aux dispositions de la loi. Ces pêcheurs sont-ils du Nouveau-Brunswick, du golfe? Est-ce qu'il y a des pêcheurs de Chéticamp, d'où je viens? Ces pêcheurs se promènent-ils dans tout le golfe ou s'ils restent très près des côtes? Vous parlez d'injustices. À quoi ces injustices ont-elles trait?

M. Godin: J'ai très bien compris votre question, monsieur le député. Vous êtes Acadien et je le suis aussi. Dans notre culture, on a l'habitude de parler avec beaucoup de passion.

La question que vous me posez est importante. Vous me donnez l'occasion de clarifier un aspect très important. D'abord, nous représentons une flotte mobile semi-hauturière. Ce sont des bateaux de moins de 100 pieds, qui varient en général de 45 pieds à 50 pieds. La plus grosse partie de la flotille est composée de bateaux de 45 à 65 pieds. Il y a quelques bateaux de 85 pieds, par exemple de vieux crevettiers, mais on n'a pas de bateaux de plus de 100 pieds.

[Translation]

part, but there could be a contract between a federal department, as in the case of Yarmouth and Newfoundland, and the provincial government, more particularly the Department of Health for the air ambulance side of it.

That is our presentation. I am sorry we did not have a written presentation, but I tried to speak to you as clearly as possible. I am now ready to answer your questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Godin.

Mr. LeBlanc: I would like to thank Mr. Godin for his eloquent, passionate and very interesting presentation.

It is clear that yourself and the fishermen you represent support a stiffening of the penalties imposed for overfishing, dumping waste on the high seas and the other offences identified in the amendments to the Fishing Act.

You have expressed many concerns and I would like you to elaborate on them. First of all, you said that even though fishermen may have believed in the past that it was all right to cheat, steal, or do all kinds of illegal things, they now see the consequences of those acts. But there is also the problem of survival for those fishermen you represent.

You also talked about the question of justice between inshore and offshore fishermen as well as the fishermen from outside the Gulf and inside the Gulf.

I would like you to be more specific. Could you be more specific about the concerns of the fishermen you represent in the area of policing or implementing the penalties provided for in the Fisheries Act? I would like to have a clearer idea about the whole community you represent as well as its specific concerns about the provisions of the legislation. Are those fishermen from New Brunswick or from the Gulf? Are there fishermen from Chéticamp, where I come from? Do those fishermen go all over the Gulf or do they stay close in shore? You said something about injustice. What about that?

Mr. Godin: I understand your question very well, sir. You are an Acadian and so am I. Because of our culture, we are used to speaking very passionately.

The question you are putting is very important. You are giving me the opportunity to clarify a very important aspect. First of all, we represent a mid shore mobile fleet. These are boats of less than 100 feet, generally from 45 to 50 feet. The greatest part of this fleet is made up of boats from 45 to 65 feet long. There are a few 85-footers, the old shrimp boats, for example, but we do not have anything over 100 feet.

[Texte]

C'est une flotte mobile qui pêche le poisson de fond dans le golfe Saint-Laurent, essentiellement dans le sud du golfe Saint-Laurent, c'est-à-dire dans la région située entre la Gaspésie, l'île Miscou, l'Île-du-Prince-Édouard, les Îles-de-la-Madeleine et le Cap-Breton. Les pêcheurs viennent de cette région-là et pêchent dans un territoire donné.

• 1645

Je parle actuellement au nom de l'Association des pêcheurs professionnels acadiens. Mais, les propos que je tiens sont partagés par plusieurs organisations qui sont à l'intérieur de ces territoires, que ce soient nos collègues du Québec, qui ont signé d'ailleurs des mémoires conjoints avec nous sur ces questions, et l'Union des pêcheurs des Maritimes, qui est intervenue ce matin, voire également des organisations de pêcheurs de la région de Chéticamp.

Le problème qui se pose est très sérieux et très inquiétant. Dans le golfe Saint-Laurent, il y a deux stocks de morue. L'un se situe au nord du golfe. Celui-ci est divisé par la ligne où les bateaux de Montréal descendent pour sortir par le détroit. Il y a le nord du golfe et le sud. Le nord est surtout pêché par Terre-Neuve et le nord du Québec; c'est un stock séparé de celui du sud du golfe qui est pêché, comme je vous l'ai dit plus tôt, par toutes les autres provinces: le Nouveau-Brunswick, la Gaspésie, l'Île-du-Prince-Édouard et les gens du Cap Breton.

Le stock du nord du golfe est un stock en effondrement, en chute libre. Les contingents ont diminué de 100 mille tonnes à 80 mille tonnes, à 60 mille tonnes. Il est maintenant inférieur à 50 mille tonnes. Il semblerait que le stock diminuera encore pour un bout de temps. C'est très grave ce qui se passe dans le nord du golfe.

Dans le sud du golfe, non par hasard, mais par une approche très conservatrice défendue par les organisations de pêcheurs depuis une dizaine d'années contre les bateaux de plus de 100 pieds, nous avons réussi à conserver ce stock dans une santé relative.

L'an passé, par exemple, sur les quatre grands stocks de l'Atlantique, c'est le seul stock qui n'a pas subi de diminution significative. Mille tonnes de diminution, ce qui, par rapport aux autres, est insignifiant.

Mais, ce stock n'est pas en aussi bonne santé maintenant. La preuve est que, cette année, les débarquements ont été catastrophiques, partout dans le golfe Saint-Laurent, et ce pour toutes les flotilles, pour ce stock de morue du sud du golfe. Ce qui a obligé l'industrie à se concerter depuis deux mois à peine, et à réaliser que ce qui se passe est aussi très sérieux. Au nord du golfe, parce que la situation était déjà critique chez-eux, l'industrie veut mettre en place un système de mesures très sévères: pas de double engin de pêche à bord du bateau, grossir les mailles des seines, le rejet en mer interdit ou comptabilisé sur les quotas... On parle même d'avoir un observateur sur chaque bateau! C'est incroyable, mais ce sont les suggestions qu'on fait en ce moment.

Ce qui ferait que la gestion proposée pour 1991 appliquerait des mesures d'une sévérité sans précédent. Les pêcheurs ne sont pas nécessairement en désaccord si l'objectif poursuivi est d'améliorer le stock. Les pêcheurs sont prêts à

[Traduction]

It is a mobile fleet that fishes for groundfish in the Gulf of St. Lawrence, essentially in the southern part of the Gulf, in other words in the area between the Gaspé, Miscou Island, Prince Edward Island, the Magdalen Islands and Cape Breton. The fishermen come from that area and fish in a given area.

I am here today on behalf of the *Association des pêcheurs professionnels acadiens*. But my comments are shared by several organizations found throughout this territory, whether it be our colleagues from Quebec, who have taken a common stand with us on these matters, or from the Maritime Fishermen's Union, which appeared before your committee this morning, or fishermen's organizations from the Chéticamp area.

The problem is a serious cause for concern. There are two cod stocks in the Gulf of St. Lawrence. One is located in the northern part of the gulf. The gulf is divided by a line starting where the boats from Montreal come out through the strait; there is the north and the south. The north is fished mainly from Newfoundland and northern Quebec; it's a separate stock from that to be found in the south which, as I mentioned, is fished by all the other provinces, New Brunswick, the Gaspé region, Prince Edward Island and Cape Breton.

The stock in the north has collapsed and is falling dramatically. Quotas have gone down from 100,000 tons to 80,000 tons to 60,000 tons and are now beneath the 50,000-ton level. It would appear that stocks will continue to decrease for a while yet. The situation in the northern Gulf is very serious.

In the southern Gulf, and it's not just a coincidence but the result of the very conservative approach taken by fishermen's organizations over the past decade, which have banned vessels exceeding 100 feet, we have succeeded in maintaining the stock at a relatively healthy level.

Last year, for example, out of the four major Atlantic stocks, this is the only one that did not undergo any significant decline. A drop of a thousand tons doesn't amount to much in relation to the other stocks.

However, the stock is no longer in as good a position as it was. This was illustrated by the catastrophic landings this year, throughout the Gulf of St. Lawrence, for all the cod-fishing fleets that harvest the southern stock. The industry has been forced to react to this situation for the past two months and has become aware of the seriousness of what is happening. Because the situation was already very critical in the northern Gulf, the industry wants to implement a series of very severe measures; no double fishing gear aboard a boat, widening the mesh of the seines, prohibiting the practice of returning catch to the sea or else requiring such catch to be accounted for in the quota... There is even talk of having an observer on every boat! It's hard to believe, but that's the kind of proposals we're hearing now.

The proposed management system for 1991 would be a system of unprecedented severity. Fishermen do not necessarily disagree if the aim is to improve the stock. They are willing to accept the consequences of such measures.

[Text]

assumer les conséquences de ces mesures. C'est pourquoi on vient aujourd'hui appuyer cette législation comme on l'a fait pour le crabe où il y a eu un effondrement des stocks. Les pêcheurs ont accepté des mesures très sévères et déjà, aujourd'hui, on voit une augmentation des crabes.

Le stock de crabe est pêché par nos pêcheurs. Nous sommes responsables de l'ensemble de ce stock. Mais, dans le cas de la morue au sud du golfe, il y a un problème. Cette morue est partagée entre les cinq provinces, les pêcheurs côtiers et semi-hauturiers qui pêchent dans ce stock et une pêche qui se fait en hiver, à l'entrée du golfe, par une flotte hauturière canadienne et une flotte française, en vertu de l'entente internationale avec la France. Mais, la pêche est surtout canadienne, soit de 7 mille tonnes.

M. LeBlanc: Excusez-moi de vous arrêter. Dans la pêche hauturière, d'où proviennent ces bateaux?

M. Godin: Il proviennent essentiellement de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Ce sont des compagnies qui possèdent ces bateaux, c'est la flotte hauturière canadienne.

Ce sont des bateaux de plus de 100 pieds, 125, 150 pieds, qui avaient été construits pour pêcher dans la zone de 200 milles il y a dix, quinze ans. Mais, aujourd'hui, ils ont remplacé la vieille flotte qu'il y avait dans cette région. Aujourd'hui, ils ont hérité de ces contingents et pêchent de façon intensive durant l'hiver, à l'entrée du golfe. C'est toujours une flotte hauturière, mais elle pêche à l'entrée du golfe.

Je vais essayer de vous expliquer brièvement la raison pour laquelle la situation nous apparaît inéquitable à peu près à tous les participants à l'intérieur du golfe. Il faut connaître la dynamique de ce stock.

• 1650

Ce stock de morues du sud du golfe—cette information est très importante—est un stock qui durant l'été, à partir du mois d'avril, s'éparpille un peu partout dans le golfe Saint-Laurent. Il devient plus difficile de pêcher pour tous les participants. Durant l'hiver, ce stock se déplace à l'entrée du golfe, dans un petit territoire de 5 à 10 kilomètres de large.

Les pêcheurs font tous les efforts possibles pour protéger ce stock dans le golfe. Durant l'hiver, les bateaux de plus de 100 pieds, qui normalement devraient aller pêcher dans la zone de 200 milles où il y a des quantités importantes de poissons qui ne sont pas exploitées, viennent pêcher dans cette région. Ils ont le privilège de pêcher dans une concentration fantastique de poisson. Durant l'hiver, selon une de nos expressions, ils passent au tamis. Vous connaissez l'expression? C'est-à-dire «à la seule barbe». Vous n'êtes peut-être pas familiers avec l'expression des pêcheurs «à la seule barbe». L'expression signifie qu'on passe et repasse pour prendre le plus gros poisson. Alors, on appelle ça passer au tamis.

Le poisson qu'ils vont pêcher durant l'hiver ne peut pas être pris deux fois. Les gens du golfe ne peuvent pas accepter de prendre toutes les mesures possibles et très dures pour eux, de s'empêcher de pêcher durant l'été surtout pour les prochaines années et durant l'hiver laisser le privilège à cette flotte de prendre 107 milles tonnes. Elle n'aura pas de problème à pêcher 107 milles tonnes. Elle pêche dans un petit territoire concentré et ils ont des bateaux avec des équipements fantastiques.

[Translation]

That's why we are here today to support the legislation, as we did when there was a collapse in crab stocks. Fishermen accepted very strict measures and today we're already starting to see an increase in crab stocks.

The crab stock is fished by our fishermen. We are responsible for this stock. But there is a problem relating to cod in the southern Gulf. This cod is shared not only by inshore and midshore fishermen from all five provinces but also, during the winter, at the entrance to the Gulf, by a Canadian offshore fleet as well as a French one, under the international agreement with France. But it is mainly a Canadian fishery, to the amount of 7,000 tons.

Mr. LeBlanc: Excuse me for interrupting you, but where did you say these offshore boats came from?

Mr. Godin: They come mainly from Nova Scotia and Newfoundland. They are company boats, it's the Canadian offshore fleet.

They are vessels of over 100 feet, say 125 or 150 feet long, that were built for fishing in the 200-mile zone about 10 or 15 years ago. But they've now replaced the old fleet that used to fish in this region. So they have inherited their quotas and do intensive fishing during the winter at the entrance to the Gulf. It's still an offshore fleet, but they fish at the entrance to the Gulf.

I'll try and explain briefly why the present situation in the Gulf seems unfair to nearly all the fishermen concerned. You have to know something about the dynamics of this stock.

It's important to know that the southern Gulf cod stock spreads throughout the Gulf of St. Lawrence during the summer, starting in the month of April. It becomes more difficult to catch at that time. During the winter the stock migrates to the entrance to the Gulf and is concentrated in a small area about 5 to 10 kilometres wide.

The fishermen do everything they can to protect this stock in the Gulf. In the wintertime, vessels over 100 feet long, which should normally be fishing in the 200-mile zone where there are large amounts of unharvested fish, come fishing in this area. They have the privilege of fishing a fantastic concentration of fish. So during the winter they can just sift through them. The fishermen have their own expression for this practice of sorting through the fish to take out the biggest; "à la seule barbe" they call it.

The fish that they catch in the winter cannot be caught a second time. Gulf fishermen cannot go along with all the very tough restrictions they have accepted up until now, including the forgoing of fishing during the summer for the coming years, and then allow this fleet the privilege of harvesting 107,000 tons. They would have no trouble in fishing 107,000 tons. They cover a very small area and their boats are extremely well equipped.

[Texte]

C'est dans ce sens que cette pêche nous apparaît inéquitable. Deux choses vont frapper sur la tête des pêcheurs comme une massue: d'une part, la législation et d'autre part, les nouvelles mesures de contrôle très sévères dont ils ne sont pas encore au courant. Ce sont les représentants des organisations qui négocient ces jours-ci. On devrait en faire l'annonce aux pêcheurs au début de janvier. Ils sont encore à la pêche, essayant de tirer leur épingle du jeu. Lorsqu'ils seront au courant, ce sera comme un coup de massue qui sera difficile à accepter. Ils l'accepteraient si le gouvernement avait le courage de faire un choix socio-économique. Il est certain qu'il y a des conséquences pour les usines qui dépendent de ce poisson à arrêter la pêche d'hiver. Il y aura des conséquences, certes. Mais le gouvernement doit fait face à ces conséquences immédiatement. S'il ne le fait pas, il va privilégier cette pêche avec ses avantages. Mais le printemps prochain, lorsque ce poisson s'éparpillera partout dans le golfe et avec les mesures qui seront imposées aux pêcheurs il pourrait y avoir un arrêt de la pêche pour un grand nombre de pêcheurs.

Les conséquences socio-économiques ne se verront pas cet hiver mais elles se répandront partout dans le golfe pour les cinq provinces, incluant la Nouvelle-Écosse. Il y a chez-eux des pêcheurs hauturiers et des pêcheurs semi-hauturiers qui dépendent de ce poisson durant l'été. Voilà le poids et les difficultés du dossier.

M. Reid: Je voudrais remercier monsieur Godin pour son exposé. Je lui souhaite aussi la bienvenue à Ottawa. Quelle est votre position sur la question des amendes minimales? Il y a beaucoup d'opinions, mais qu'en est-il pour l'APPA?

M. Godin: Monsieur le député, les pénalités qui ont été imposées par les juges, vous le voyez dans la documentation qui vous a été remise, constituent à peu près 5 p. 100 du maximum qui est de 5 mille dollars. La moyenne est de 3 à 400 dollars par pénalité. Il est certain que le chiffre de 100 mille dollars fait peur à beaucoup de monde. Il fait peur à nos pêcheurs et à nous aussi.

• 1655

Je comprends l'intervention de mes collègues de l'UPM. Je regardais leur mémoire. Ils s'inquiètent du fait que des pénalités très sévères pourront être imposées à certains pêcheurs, et nous partageons cette inquiétude.

Il serait bon de recommander aux juges, dans le projet de loi, de tenir compte. . . Je vais citer un extrait du rapport Harris qui exprime ma pensée là-dessus. On ne s'adresse pas aux juges à ce moment-là, mais au gouvernement, mais cette recommandation pourrait être faite aux juges:

. . . et qu'il s'assure que les sanctions imposées aux personnes reconnues coupables seront assez lourdes pour compenser entièrement les profits qu'elles ont probablement réalisés en enfreignant les règlements.

On parle donc de pénalités qui soient en fonction des avantages que le pêcheur retire de son infraction.

Ayant une formation de juriste, je peux présumer que cette dimension est une partie implicite du mandat du juge. C'est-à-dire que, dans son jugement, il va tenir compte de ces éléments sans qu'ils soient nécessairement énumérés dans

[Traduction]

That is why we consider the present situation unfair. The fishermen are going to be very hard hit by the new legislation as well as the very strict control measures, which they have not yet been told about. They are being negotiated right now by the different organization representatives and are to be announced to fishermen at the beginning of January. They are still out fishing trying to make the best of it. Once they find out, they'll feel as if they've been hit over the head and will have a hard time accepting it. They would accept the agreement if the government had the courage to make a social and economic choice. The closure of the winter fishery would certainly have consequences for the plants that depend on the fish from this winter fishery. But the government must face up to these consequences immediately. Failure to do so will mean giving preference to this fishery and its advantages. But next spring, when the fish spread throughout the Gulf, and with the new measures imposed on fishermen, it might be necessary to shut down the fishery for a large number of fishermen.

The social and economic consequences will not be felt this winter but will affect the entire Gulf region and all five provinces, including Nova Scotia. In Nova Scotia there are offshore and midshore fishermen who depend on this fish during the summer. That gives you an idea of the breadth of the problem.

Mr. Reid: I'd like to thank Mr. Godin for his statement. I also want to welcome him to Ottawa. What is your position relating to the minimum fines? We've heard lots of opinions but I'd like to know what the opinion of the APPA is.

Mr. Godin: Sir, as you see in the material distributed to you, the penalties set by the judges amount to about 5% of the maximum of \$5,000. The average is between \$300 and \$400. There is no denying that the figure of \$100,000 frightens everyone. It frightens our fishermen and us too.

I understand the concerns of my colleagues from the MFU. I had a look at their brief. They fear that very harsh penalties may be imposed on some fishermen, and we share this fear.

It would be a good idea if the bill were to recommend that judges take into account. . . I will quote a passage from the Harris report on this subject. The recommendation is not directed at judges, but at the government. However, it could be made to the judges as well.

. . . and to ensure that penalties imposed upon convicted violators will be sufficiently onerous as to fully offset any potential gain from violations.

The idea is that the penalty should be geared to the benefit derived by the fishermen from the offence.

As a person with legal training, I can assume that this consideration is an implicit part of the judge's mandate. In other words, in the judgement, the judge will take into account various points that are not necessarily mentioned in

[Text]

la loi. Cependant, il ne serait peut-être pas mauvais que le législateur envoie un message plus clair au juge. Ce qui s'avérerait important dans les circonstances, et c'est pour cela que le maximum devait être relativement élevé, c'était d'envoyer au juge, textuellement ou implicitement, un message lui disant qu'il faut augmenter le niveau des pénalités sans qu'il atteigne nécessairement 100,000\$.

Si on présume qu'il pratique la même chose depuis quelque années et qu'il impose environ 5 p. 100 de la pénalité maximum, on peut s'attendre à ce que la pénalité soit de 4,000\$ ou 5,000\$ au lieu d'être de 300\$, 400\$ ou 500\$. À ce moment-là, ce n'est pas l'image de 100,000\$ qu'on a à l'esprit.

Je suis d'accord avec vous pour dire que c'est une question de perception et qu'il faudrait peut-être trouver une façon de corriger cela.

M. LeBlanc: J'aimerais poursuivre sur le sujet que j'avais abordé tout à l'heure. Je comprends ce que vous décrivez en ce qui concerne la pêche dans l'entrée du golfe, mais il s'agit d'un problème d'affectation de ressources plutôt que d'un problème de pénalités pour les pêcheurs.

Ce serait une décision du gouvernement que de dire que la pêche des grands bateaux hauturiers est légale dans son ensemble. Nos amendements ont surtout trait aux activités illégales. Vous admettez qu'il doit y avoir une augmentation des pénalités et une intensification de l'effort pour mettre ces pénalités en application chez vous.

On a rencontré ce matin des membres de l'Union des pêcheurs des Maritimes. Ils disaient qu'ils avaient peur des pénalités parce qu'ils trouvaient que les pêcheurs côtiers seraient désavantagés par rapport aux pêcheurs semi-hauturiers et hauturiers qui, selon eux, étaient à la source du problème.

• 1700

Chez vous, les pêcheurs ont des quotas individuels. Leur nombre est plus restreint. Vous avez une pêche un peu différente. La manière dont vous vous réglemez entre vous est différente de la manière dont est réglementé l'ensemble des pêcheurs côtiers.

Pensez-vous que l'ensemble des règlements est équitable pour votre clientèle comparativement à la clientèle de l'Union des pêcheurs des Maritimes qui a comparu ce matin? Je parle de l'application équitable des nouvelles pénalités et des nouveaux règlements. C'est une question qui revient souvent lorsqu'on parle à des groupes qui représentent les pêcheurs côtiers, qui se sentent menacés par des règlements qui seront plus sévèrement appliqués à eux qu'ils ne le seront aux bateaux d'au-delà de 50 pieds qui sont capables d'éviter plus facilement les conséquences.

M. Godin: Pour ce qui est du premier point que vous avez soulevé, il est vrai que les pêcheurs qui pêchent dans l'entrée du golfe ont un quota qui leur est alloué. Est-ce qu'ils pratiquent la pêche de façon légale? Il y a de grosses questions qui se posent. Il y a eu des soupçons très sérieux quant à la surpêche par ces bateaux-là, quant à des rejets importants de petits poissons à la mer et quant à des pêches illégales. Ces bateaux-là appartiennent aux compagnies et il y

[Translation]

the legislation. However, it might not be a bad idea for Parliament to give judges more specific instructions. The important thing is to tell judges, either directly or indirectly—and this is why the maximum fine should be relatively high—that penalties should be increased, without necessarily reaching the \$100,000 figure.

If we assume that the same thing has been going on for several years and the fine imposed has been about 5% of the maximum, we could expect the penalty to be \$4,000 or \$5,000, rather than \$300, \$400 or \$500. Here I am not thinking of a \$100,000 fine.

I agree that this is a question of perception, and we should perhaps find a way of correcting the problem.

Mr. LeBlanc: I would like to pursue the subject I raised a little earlier. I understand your description of the fishery at the entrance to the Gulf, but the problem is one of resource allocation rather than one of penalties for fishermen.

The government could decide to say that, generally speaking, fishing done by large offshore vessels is legal. Our amendments deal mainly with illegal activities. You agree that the penalties should be increased and efforts to enforce them in your area should be stepped up.

This morning we met with members of the Maritime Fishermen's Union. They said they were afraid the penalties would be harder on inshore fishermen than midshore and offshore fishermen, who, in their view, are the cause of the problem.

In your area, fishermen have individual quotas and there are fewer of them. The fishery is a little different there. Your regulations are different from those used by most inshore fishermen.

Do you think most of the regulations are fair to the people you represent compared to those represented by the Maritime Fishermen's Union, which appeared this morning? I am referring to the fair enforcement of the new penalties and regulations. This question comes up often when we speak to groups representing inshore fishermen, who feel threatened because the regulations will hit them harder than those fishing out of boats over 50 feet long. It will be easier for this group to avoid the consequences of their actions.

Mr. Godin: On your first point, it is true that fishermen fishing at the entrance to the Gulf are given a quota. Many question whether they are fishing legally. There have been some serious suspicions that these boats have been overfishing, throwing back substantial quantities of small fish and fishing illegally. The boats are owned by companies and there is often very little control over their landings. This means that it is much easier for them to cheat between the

[Texte]

a souvent très peu de contrôle sur les débarquements, ce qui fait qu'il est beaucoup plus facile pour eux de tricher entre le moment de la capture et le moment du débarquement du poisson. Cet élément est important.

M. LeBlanc: Il y a des avantages assez importants à le faire.

M. Godin: Voilà! Cette année, par exemple, dans le sud du golfe Saint-Laurent, il y avait un système absolu de contrôle des débarquements pour la flotte de 50 à 65 pieds. L'hiver dernier, pour les bateaux de plus de 100 pieds, à l'entrée du golfe, ces mesures-là n'existaient pas. Nous croyions que le niveau d'observateurs à bord des bateaux était de 100 p. 100, mais nous avons appris, lors d'une réunion à Halifax, que ces dernières années, il avait chuté de 75 p. 100 à 50 p. 100 d'abord; il a chuté à 20 p. 100 en 1987, à 14 p. 100 en 1988 et à 20 p. 100 en 1989. Je parle de la surveillance à bord des bateaux de plus de 100 pieds à l'entrée du golfe. C'est inquiétant.

Vous posez le problème de la légalité. Un projet de loi est bon en soi dans la mesure où il corrige certaines choses. Il est aussi bon en soi dans la mesure où il est moralement acceptable et où il a une grande légitimité. Pour les pêcheurs du golfe, le problème se pose lorsqu'on touche la question du contrôle de la pêche au poisson de fond. Ils sentent que les mesures sont bonnes en elles-mêmes, mais lorsqu'ils voient que la gestion de ces mesures est inéquitable et que, malgré les efforts qu'ils feront dans le golfe pour protéger le stock, ce stock-là risque de leur être finalement arraché à l'entrée du golfe, le problème de la légitimité se pose. C'est pour cela qu'on ne peut pas séparer les deux questions.

Le second point que vous avez soulevé est un peu relié à la question que posait votre collègue, M. Reid. C'est au juge d'évaluer la sévérité de la sanction selon qu'elle s'applique à un pêcheur côtier de homard qui a dans son bateau cinq homards plus petits que la taille légale et qui retire de cette pêche-là 25,000\$ par année, et à un pêcheur semi-hauturier qui, lui, gagne un peu plus, ou à un pêcheur hauturier.

• 1705

La perspective que soulevait ce matin l'UPM est la même que la nôtre par rapport aux pêcheurs hauturiers. Dans leur cas, les bateaux appartiennent aux compagnies et il s'agit d'un système intégré de pêche où plus de 50 p. 100 des contingents sont destinés à leurs propres usines dans l'Atlantique. Comme la collusion est plus facile entre les propriétaires des chalutiers et les propriétaires des usines, en cas d'infraction, les sanctions imposées à ces gens-là devraient être beaucoup plus sévères que celles imposées aux pêcheurs semi-hauturiers et côtiers.

Je crois que personne ne s'oppose à une mise à jour de la loi, parce que cela s'imposait. Cependant, cela énerve certains individus à cause de cette perception des sanctions qu'ont les gens. C'est cette sanction de 100,000\$ qui fait peur et avec raison. Si on commet une infraction demain, on imposera une sanction de 100,000\$, quel que soit le pêcheur qui commet une infraction et quel que soit le genre d'infraction. C'est pour cela que, comme l'UPM, nous sommes prêts à vous suggérer d'indiquer au juge cet élément dans la loi.

[Traduction]

time the fish is caught and the time it is landed. That is an important point.

Mr. LeBlanc: There are considerable advantages to cheating.

Mr. Godin: That is it! This year, in the southern part of the Gulf of St. Lawrence, for example, there was very tight control over landings in the case of the 50 to 65 foot fleet. Last winter, those measures were not in place at the entrance of the Gulf for boats over 100 feet long. We thought there were observers on 100% of these boats, but at a meeting in Halifax we learned that in recent years the figure had dropped from 75% to 50% at first, then to 20% in 1987, and 14% in 1988; it was 20% in 1989. I am talking about observers on boats over 100 feet long fishing at the entrance to the Gulf. Those are very disturbing statistics.

You raise the issue of legality. A bill is in itself a good idea provided it corrects certain problems. It is also good if it is morally acceptable and/or is widely seen to be legitimate. For the fishermen in the Gulf, the problem arises with respect to the surveillance of the groundfish fishery. They think the measures themselves are good, but when they see that they are enforced unfairly, despite their efforts to protect the stocks in the Gulf—because there is a danger that those stocks may end up being taken away from them at the entrance to the Gulf—the whole question of legitimacy comes up. That is why the two issues cannot be separated.

Your second point is somewhat related to the question raised by your colleague, Mr. Reid. The judge will have to decide how harsh the penalty should be depending on whether he is dealing with an inshore lobster fisherman who was found to have five undersized lobsters in his boat and who earns \$25,000 from that fishery a year, or with a midshore fisherman, who earns rather more, or with an offshore fisherman.

Basically the viewpoint presented by the UPM this morning is no different from ours when it comes to offshore fishermen. The latter use company vessels and operate within an integrated fishing system whereby more than 50% of the quotas go to their own plants in the Atlantic region. Because it is much easier for trawler owners and plant owners to engage in collusion, when an offence is committed, there should be much more severe penalties for them than there are for midshore and inshore fishermen.

I do not think anyone is opposed to updating the legislation, because that is clearly needed. However, some people are upset because of their perception of the sanctions. The \$100,000 fine scares a lot of people, and rightly so. If someone commits an offence tomorrow, the \$100,000 fine will apply, whoever the fisherman, and whatever the offence. That is why, like the UPM, we are suggesting that the legislation provide for the judge to exercise his own discretion in that regard.

[Text]

Je peux présumer que le juge va le faire de par son propre jugement, mais il ne serait peut-être pas mauvais de l'indiquer dans la loi si cela pouvait sécuriser des gens qui hésitent actuellement à appuyer le projet de loi.

M. LeBlanc: Est-ce que les maximums sont suffisamment élevés pour décourager les bateaux hauturiers d'au-delà de 100 pieds?

M. Godin: C'est une question très pertinente. J'allais dire non, mais si on augmente le maximum, il va aussi s'appliquer aux plus petits. Donc, je crois que, dans un premier temps, on peut essayer de vivre avec cette sanction de 100,000\$. Quel que soit le maximum, si le juge n'impose jamais le maximum, cela n'a pas beaucoup de fondement. Le niveau important sera celui du juge. Il peut imposer une sanction de 100,000\$ à une usine, ce qui est une sanction assez importante.

Vous me donnez l'occasion de parler brièvement de la question de l'habitat. Je crois qu'il faut être de plus en plus sévère au niveau de l'habitat. Actuellement, un peu partout dans le monde et au Canada, dans les usines et chez certains pêcheurs, on a l'impression qu'on peut tout jeter à la mer, que la mer est la poubelle de l'humanité. On se dit que la mer est grande, qu'il y a des gros courants et qu'on ne verra plus ce qu'on jette à la mer.

Toute la pollution qui se fait actuellement affecte progressivement les fonds marins. Tous les grands problèmes de marché que nous avons connus ces dernières années sont certainement attribuables en bonne partie aux aliments qui ont été identifiés comme étant mauvais pour la consommation, par exemple les moules de l'Île-du-Prince-Édouard, etc. . . Il y a des raisons à tous ces phénomènes.

Je crois qu'il faut se pencher sur cette question. Voici quelque chose qui indique jusqu'à quel point on est encore arriéré au niveau du principe. Il y a quelques semaines, un fonctionnaire de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick disait dans le journal à un groupe d'environnementalistes qui se préoccupaient des effets polluants d'une turbine qui était installée à Sainte-Rose, au Nouveau-Brunswick: Vous n'avez pas à vous inquiéter, car 80 p. 100 de ce qui sera envoyé dans la mer ira à 40 milles au large et tombera dans le golfe Saint-Laurent. On dit que ce n'est pas inquiétant car cela va à la mer et non dans nos champs de patates, à côté de chez nous. C'est un représentant d'un gouvernement, de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, qui disait cela.

• 1710

Quand vous voyez ces choses-là, vous constatez quel est l'état actuel de la pensée au niveau de l'habitat marin. Il faut complètement changer cette perception. Le rapport Brundtland sur l'environnement nous oblige à examiner cela avec énormément de sévérité si l'on veut se rendre au cap du XXI^e siècle.

The Chairman: Mr. Godin, thank you for the time you have spent with the committee today. We are grateful and we wish you well with your industry.

[Translation]

I assume that a judge will go ahead and impose as heavy a fine as he thinks necessary, but it might not be a bad idea to make such a provision in the legislation if it meant garnering the support of people who are now quite hesitant about supporting the legislation.

Mr. LeBlanc: Are the maximums high enough to discourage offshore vessels whose length exceeds 100 feet?

Mr. Godin: Well, that is a very relevant question. I was going to say no, but if the maximum is increased, it will also apply to the smaller vessels. So, I think that initially, we should try to live with the \$100,000 fine. However high we make it, if the judge never imposes the maximum penalty, it does not make much difference. The important thing will be the amount set by the judge. If he so chooses, he can fine a plant \$100,000, which is a pretty severe penalty.

Perhaps I could just take this opportunity to speak very briefly about habitat. I think we really have to get tougher with people who destroy habitat. At the present time, throughout the world and in Canada, in the plants and among certain fishermen, there is the feeling that we can just discard whatever we like in the sea. That the sea is mankind's garbage can. In our minds, the sea is huge, and there are strong currents that will carry away everything we throw into the sea, never to be seen again.

But all of today's pollution is slowly affecting the sea bed. All the major marketing problems we have experienced in the past few years can certainly be attributed, to a large extent, to the fact that certain foods were identified as being harmful to human health or toxic—for instance, Prince Edward Island mussels. But there are reasons for these problems occurring.

I think we have to look at this issue. To me, it shows just how far behind we are in terms of our philosophy. A few weeks ago, an official of the New Brunswick Power Commission was quoted in a newspaper as having said to a group of environmentalists who are concerned about possible pollution from a turbine being installed at Sainte-Rose, in New Brunswick: "You have no reason to be concerned, because 80% of what is dumped into the sea will be carried 40 miles offshore and eventually flow into the Gulf of St. Lawrence." People seem to think that we do not need to be concerned because it is only going into the sea, and not into our potato fields, right where we are actually living. And that was a government representative, from the New Brunswick Power Commission, who said that.

When you see that sort of thing happening, you realize how little current thinking has evolved in terms of protecting the sea habitat. We simply must change that perception altogether. The Brundtland report on the environment is forcing us now to look at all these issues and really get tough if we really want to make it to the 21st century.

Le président: J'aimerais vous remercier, monsieur Godin, de votre présence ici aujourd'hui. Nous vous sommes très reconnaissants, et nous vous souhaitons bonne chance dans votre industrie.

[Texte]

Mr. Godin: I appreciate the opportunity you have given to our group to present our point of view on this important move to better manage fisheries. Good luck and thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Just as a notice to the committee, the West Coast Environmental Law Association will be meeting with us on Thursday afternoon. The committee meets tomorrow at 3.30 p.m.

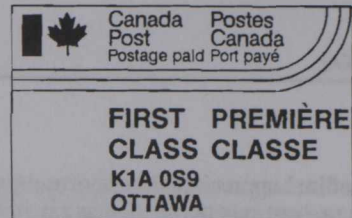
This meeting is adjourned to the call of the chair.

[Traduction]

M. Godin: Je vous remercie d'avoir donné à notre groupe l'occasion de vous présenter notre point de vue sur cette initiative importante, qui vise une meilleure gestion des pêches. Bonne chance et merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Je fais remarquer aux membres du Comité que nous allons recevoir la West Coast Environmental Law Association jeudi après-midi. Le Comité se réunira demain à 15h30.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Maritime Fishermen's Union:

Michael Belliveau, Secretary-Treasurer;
Réginald Comeau, Gulf Representative;
Guy Cormier, Past President.

From the Food, Fishermen and Allied Workers:

Max Short, Inshore Director.

From the Pacific Trollers Association:

Michael Medenwaldt, President;
Wes Erikson, Vice-President, (Finance);
Robert Boyd, Executive Director.

From "l'Association des pêcheurs professionnels acadiens":

Gastien Godin, Secretary General.

TÉMOINS

De l'Union des pêcheurs des Maritimes:

Michael Belliveau, secrétaire-trésorier;
Réginald Comeau, représentant du Golfe;
Guy Cormier, président sortant.

*Du Syndicat des pêcheurs, des travailleurs de l'alimentation et des
travailleurs assimilés:*

Max Short, directeur côtier.

De la Pacific Trollers Association:

Michael Medenwaldt, président;
Wes Erikson, vice-président, (Finances);
Robert Boyd, directeur exécutif.

De l'Association des pêcheurs professionnels acadiens:

Gastien Godin, secrétaire général.

Issue No. 3

Fascicule n° 3

Wednesday, November 21, 1990

Le mercredi 21 novembre 1990

Chairman: Girve Fretz

Président: Girve Fretz

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

BILL C-74

PROJET DE LOI C-74

An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof

Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference

Ordre de renvoi

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989-1990

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-74

Chairman: Girve Fretz

Members

David Bjornson
Bill Casey
Brian Gardiner
Francis LeBlanc
Lawrence MacAulay
Ross Reid
Geoff Scott
Stan Wilbee—(8)

(Quorum 5)

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Wednesday, November 21, 1990:

Geoff Scott replaced Peter McCreath.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-74

Président: Girve Fretz

Membres

David Bjornson
Bill Casey
Brian Gardiner
Francis LeBlanc
Lawrence MacAulay
Ross Reid
Geoff Scott
Stan Wilbee—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le mercredi 21 novembre 1990:

Geoff Scott remplace Peter McCreath.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 21, 1990

(5)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, met at 3:33 o'clock p.m. this day, in room 371 West Block, the Chairman, Girve Fretz, presiding.

Members of the Committee present: David Bjornson, Brian Gardiner, Francis LeBlanc, Lawrence MacAulay, Ross Reid, Geoff Scott.

In attendance: From the Office of the Law Clerk: Diane L. McMurray, Legal Counsel. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Monique Hébert, Research Officer.

Witnesses: From the Fisheries Council of British Columbia: Michael Hunter, President; Peter Wilson, Chairman; Edward Safarik, Member; Rob Morley, Executive Director for Government Relations. *From Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association:* Evan Walters, Chairman and Executive Director.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, October 19, 1990, concerning Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Thursday, October 25, 1990, Issue No. 1*).

Michael Hunter and Rob Morley made an opening statement and with the witnesses, answered questions.

Evan Walters made a statement and answered questions.

On motion of Ross Reid it was agreed.—That reasonable travelling and living expenses be paid to Evan Walters, the representative from the Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association who appeared before the Committee this day.

On motion of Ross Reid it was agreed.—That reasonable travelling and living expenses be paid to Jim Rushton, the representative from the United Fishermen and Allied Workers Union who will appear before the Committee on Thursday, November 22, 1990.

On motion of Ross Reid it was agreed.—That reasonable travelling and living expenses be paid to Ann Hillyer, the representative from the West Coast Environmental Law Association who will appear before the Committee on Thursday, November 22, 1990.

At 5:00 o'clock p.m., it was agreed.—That the Committee adjourn to the call of the Chair.

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 21 NOVEMBRE 1990

(5)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, se réunit aujourd'hui à 15 h 33 dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Girve Fretz (*président*).

Membres du Comité présents: David Bjornson, Brian Gardiner, Francis LeBlanc, Lawrence MacAulay, Ross Reid, Geoff Scott.

Aussi présentes: Du Bureau du légiste et conseiller parlementaire: Diane L. McMurray, conseillère législative. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Monique Hébert, attachée de recherche.

Témoins: Du Fisheries Council of British Columbia: Michael Hunter, président; Peter Wilson, directeur; Edward Safarik, membre; Rob Morley, directeur administratif pour les relations gouvernementales. *De la Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association:* Evan Walters, président et directeur administratif.

En conformité de son mandat en date du 19 octobre 1990, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 25 octobre 1990, fascicule n° 1*).

Michael Hunter et Rob Morley font un exposé puis, avec les autres témoins, répondent aux questions.

Evan Walters fait un exposé et répond aux questions.

Sur motion de Ross Reid il est convenu.—Que des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient remboursés à Evan Walters, de la Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association, qui a témoigné aujourd'hui.

Sur motion de Ross Reid il est convenu.—Que des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient remboursés à Jim Rushton, du Syndicat uni des pêcheurs et travailleurs assimilés, qui comparaitra le jeudi 22 novembre.

Sur motion de Ross Reid il est convenu.—Que des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient remboursés à Ann Hillyer, de l'Association du droit environnemental de la Côte ouest, qui témoignera le jeudi 22 novembre.

À 17 heures, il est convenu.—Que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Wednesday, November 21, 1990

• 1531

The Chairman: This meeting will come to order. We are going to resume our hearings on Bill C-74, an act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof.

We today have witnesses before us from the Fisheries Council of British Columbia. We would ask that Rob Morley introduce those with him today.

Mr. Mike Hunter (President, Fisheries Council of British Columbia): Mr. Chairman, if I may, I am President of the Fisheries Council of B.C. With me is Rob Morley, Executive Director for Government Relations; Ed Safarik, CEO of Ocean Fisheries Limited; and Pete Wilson, Vice-President of J.S. McMillan Fisheries Limited and the elected chairman of our council.

Mr. Chairman, Mr. Morley is going to make our presentation to the committee this afternoon. After that we collectively will try to answer questions from the committee members.

The Chairman: Please proceed.

Mr. Rob Morley (Executive Director, Government Relations, Fisheries Council of British Columbia): Thank you, Mr. Chairman. We are pleased to have the opportunity to speak to the committee on this very important bill.

The industry is very dependent on the health of the resource and its habitat protection, dependent on proper management of those resources. In general, we support the changes to the act in order to improve the ability of the Fisheries Minister and his officials in managing and enforcing those necessary regulations. We do, however, have some comments to make and some areas of concern. I will get into them in a minute.

The Fisheries Act is the legal authority for the government to conserve and protect fish habitat and to control Canada's fisheries. It is not, however, the only act respecting fisheries management in this country. There also are provisions under the Indian Act. I will get to those later on.

Our submission will address the resource management, catch reporting, and enforcement changes deemed necessary by Mr. Valcourt when he tabled the amendments. As do virtually all organizations in the fishing industry in British Columbia, we support stronger and increased penalties, strengthened statistical provisions, and improved management and enforcement measures in the act.

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mercredi 21 novembre 1990

Le président: La séance est ouverte. Nous poursuivons notre examen du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence.

Nos témoins d'aujourd'hui appartiennent au Conseil des pêches de la Colombie-Britannique. J'inviterais Rob Morley à nous présenter les gens qui l'accompagnent.

M. Mike Hunter (président, Conseil des pêches de la Colombie-Britannique): Monsieur le président, je suis président du Conseil des pêches de la Colombie-Britannique. M'accompagnent aujourd'hui Rob Morley, directeur administratif des Relations gouvernementales; Ed Safarik, président directeur exécutif de Ocean Fisheries Limited; et Pete Wilson, vice-président de J.S. McMillan Fisheries Limited et président élu de notre conseil.

Monsieur le président, notre exposé vous sera présenté cet après-midi par M. Morley, après quoi nous tenterons tous de répondre aux questions des députés.

Le président: Allez-y.

M. Rob Morley (directeur administratif, Relations gouvernementales, Conseil des pêches de la Colombie-Britannique): Merci, monsieur le président. Nous sommes ravis d'avoir l'occasion de présenter au comité nos observations sur ce très important projet de loi.

La survie de notre industrie dépend de la santé de la ressource, de la protection de son habitat et de sa bonne gestion. Nous appuyons dans l'ensemble les modifications proposées à la loi afin de renforcer les pouvoirs qu'ont le ministre des Pêches et ses fonctionnaires d'administrer et de faire respecter les règlements devant permettre d'atteindre ces objectifs. Cependant, nous aimerions formuler quelques observations et exprimer certaines inquiétudes. J'y reviendrai dans un instant.

La Loi sur les pêches est la loi qui habilite le gouvernement à protéger l'habitat du poisson et à contrôler les pêches au Canada. Toutefois, ce n'est pas la seule loi régissant la gestion des pêches au pays. Certaines dispositions de la Loi sur les Indiens s'appliquent aussi à ce secteur d'activité. J'y reviendrai un peu plus tard.

Notre exposé porte sur la gestion de la ressource, la déclaration des prises, les changements applicables au régime d'application de la loi jugés nécessaires par M. Valcourt lorsqu'il a déposé les amendements. Comme la quasi-totalité des organisations s'intéressant au secteur des pêches en Colombie-Britannique, nous appuyons le renforcement des sanctions et l'augmentation des amendes, le renforcement des dispositions portant sur les données statistiques et l'amélioration des dispositions de la loi touchant à la gestion et à l'application de la loi.

[Texte]

Violators must not be able to continue as under the current system where minimal penalties are assessed. It becomes simply a cost of doing business. The penalties must exceed the expected benefit of the illegal action. Crimes against the fishery degrade the asset base of the industry.

Dealing first of all with the increased penalty provisions, I believe the stiffer fines included in the act for environmental offences are totally non-controversial. With the concern of the general public towards the environment these days, no one believes polluters should be able to get away with it.

In the area of fisheries offences, however, we believe these must be taken much more seriously. Where stealing from the resource currently appears to many to be a victimless crime, this is in fact not so. Fisheries are managed as a common-property resource. If you steal from the resource, you are stealing from your peers. This situation breeds contempt for the regulations and contempt for the management authorities by all fishermen. It almost requires fishermen to get into the act themselves if they want to be able to compete with the lawbreakers and stay in business.

• 1535

This situation cannot be allowed to continue, fester and get worse. In addition to approving the increased penalties in the act, we believe it would be helpful if the committee could provide in its recommendations and report to Parliament that education regarding the court system and the significance to penalties should be indicated in the package that goes out with the approval of this act.

Nonetheless, we are concerned that under the current act and under the powers granted the Minister of Fisheries he already has one of the most critical measures of power to protect against fisheries violations by fishermen and fish processing companies. That power should be used more often than we have seen it used in British Columbia. I am speaking particularly of the licensing system, licences being a critical aspect of the access to the resource for fishermen and fish businesses. The power under the act to suspend and cancel licences must be used more often than we have seen it used.

We have some concerns that the provisions of the act, because of double jeopardy, provide that if in fact an action is taken under the act for prosecution through the court system, the minister has then given up that authority and has transferred it to the courts. We have some difficulty with what we have seen in the past: the courts do not impose the penalties. Even in this situation, where you are increasing the maximum penalties, there is still considerable discretion on the part of the courts. If they will not use it, we strongly believe that the Minister of Fisheries should be using the power in an administrative penalty sense, without going to the courts. I believe all fishermen's organizations will support this view.

[Traduction]

Ceux qui enfreignent la loi doivent être empêchés d'agir en toute impunité comme c'est le cas dans le système actuel qui ne prévoit que l'imposition de peines minimales. Pour eux, ce n'est plus qu'un poste au budget. Les amendes devraient être supérieures aux bénéfices que peut leur rapporter leur action illégale. Dans le secteur des pêches, les infractions de certains portent préjudice à toute l'industrie.

S'agissant d'abord de l'alourdissement des peines, prévues dans la loi pour les infractions en matière d'environnement, je pense que ceci ne prête aucunement à controverse. Comme la population en général se préoccupe de plus en plus de l'environnement, personne ne croit que les pollueurs devraient s'en tirer à bon compte.

Nous croyons toutefois que les infractions en matière de pêche doivent être considérées comme beaucoup plus graves. Beaucoup de gens semblent croire que la pêche illégale ne fait aucune victime, mais ce n'est pas du tout le cas. Les ressources halieutiques sont gérées comme une ressource commune. Celui qui vole la ressource vole ses pairs. Tous les pêcheurs en viennent à mépriser les règlements et les organismes de gestion. Les pêcheurs doivent presque suivre l'exemple des tricheurs s'ils veulent être concurrentiels et survivre.

Il ne faut pas que cette situation puisse durer, s'envenimer et s'aggraver. Nous croyons qu'en plus d'approuver l'alourdissement des peines dans la loi, il serait bon que le comité recommande, dans son rapport au Parlement, que le comité d'information qui sera distribué avec la loi souligne l'importance de mieux sensibiliser le système judiciaire en ce qui a trait aux peines à imposer.

Nous croyons néanmoins que la loi actuelle confère au ministre des Pêches un pouvoir d'importance critique qui lui permettrait de sanctionner les infractions des pêcheurs et des entreprises de transformation en ce qui a trait aux pêches. Ce pouvoir devrait être utilisé beaucoup plus souvent qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant en Colombie-Britannique. Je songe plus particulièrement au système des permis qui est un élément critique de l'accès des pêcheurs et des entreprises de transformation à la ressource. Le pouvoir de suspendre et d'annuler des permis prévu dans la loi doit être utilisé plus souvent qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant.

En raison de l'impossibilité de punir un coupable plus d'une fois pour une même infraction, nous croyons que si des poursuites sont intentées devant les tribunaux aux termes de la loi, le ministre sera réputé avoir cédé son autorité aux tribunaux à cet égard. Cela nous inquiète étant donné que dans le passé les tribunaux ont eu tendance à ne pas imposer de peines dissuasives. Malgré le fait que le projet de loi propose d'alourdir les peines maximales, les tribunaux conservent néanmoins énormément de pouvoir discrétionnaire. S'ils n'imposent pas les peines maximales, nous croyons fermement que le ministre des Pêches devrait se prévaloir du pouvoir qu'il a d'imposer des peines administratives, sans s'adresser aux tribunaux. Je crois que toutes les organisations de pêcheurs partagent cet avis.

[Text]

In the area of catch reporting, we strongly support measures to improve the data base upon which our fisheries are managed. Information on catch is a cornerstone of the fishery management system. Fish are a more difficult resource to inventory. They are not like trees; they are hidden and they do not stand still. We strongly support the measures contained in clause 61 to increase the ability of the department to collect statistics and to require they be provided as a legal requirement. However, we feel this is an area where vigilant enforcement is necessary and one where we are somewhat concerned that the current evidence belies the commitment on the part of government to this enforcement action. I will use two examples to demonstrate this.

British Columbia for the past year and a half has been suffering from the adjustment to the first panel under the free trade agreement to do with salmon and herring and the results of a GATT decision that pre-dated it. This has opened the borders to new competitive buyers in the United States for the raw material for the raw products from the fishermen.

At the time of the implementation of the decision, we recognized that international trade rules did not permit us to provide the same kind of protection our industry has had for 70 years with respect to processing. We were, however, very concerned that the government not lose track of the catch of salmon and herring and have a proper reporting system.

The government did bring in a landing system and a tracking system. They strengthened it on sea by providing an additional \$6 million to implement the system resulting from the FTA panel. Unfortunately, we have seen that while the FTA panel provided access for 20% to 25% of the catch direct at sea to the United States, on land 100% of the fish could go to the United States for processing. The same kind of system is not present on land.

In 1990 we have seen ten times the quantity of fish go by land as by sea. In our view, we have seen much of this going without proper recording of the catches. The department has not been enforcing its own landing requirement system, which they brought in following the GATT decision. Evidence of this is that one truck was caught by happenstance at the border by customs inspectors. It had no paperwork on board, no tracking of the catch itself.

A second area of concern with respect to catch reporting is the whole area of individual quota management systems, which the minister and the department have seemed so fond of in recent years. They are moving at breakneck speed to implement it in many fisheries across the country.

[Translation]

En ce qui concerne la déclaration des prises, nous appuyons fermement les mesures visant à améliorer la base de données sur lesquelles reposent la gestion de nos ressources halieutiques. L'information sur les prises est la pierre angulaire du système de gestion des pêches. Les poissons sont une ressource bien difficile à dénombrer. Ils ne sont pas comme les arbres; ils sont cachés et ils ne restent pas en place. Nous appuyons fermement les dispositions de l'article 61 qui propose d'améliorer la capacité du ministère à réunir des statistiques et à rendre obligatoire la déclaration des prises. Or, pour cela il faut assurer avec vigilance l'application de la loi et tout nous porte à douter de la volonté du gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent. Permettez-moi de vous donner deux exemples pour illustrer mon propos.

Depuis un an et demi, le secteur des pêches de la Colombie-Britannique subit les effets de la décision rendue sur le saumon et le hareng par le premier groupe spécial créé en vertu de l'Accord de libre-échange et d'une décision rendue avant cela rendue par le GATT. En raison de ces décisions, nous avons dû ouvrir nos frontières à de nouveaux concurrents des États-Unis qui achètent directement aux pêcheurs le poisson non transformé.

Quand nous avons dû nous conformer à la décision, nous avons compris que les règles du commerce international ne nous permettent plus d'assurer à notre secteur de la transformation la même protection sur laquelle il pouvait compter depuis 70 ans. Nous avons toutefois insisté auprès du gouvernement pour qu'il mette en place un système adéquat de déclaration des prises de saumon et de hareng.

Le gouvernement a effectivement mis en place un système de contrôle des débarquements et un système de surveillance. Il a renforcé les mécanismes de surveillance en mer en engageant 6 millions de dollars additionnels pour financer la mise en place du nouveau système résultant de la décision du groupe spécial créé en vertu de l'ALÉ. Malheureusement, si le groupe spécial créé en vertu de l'ALÉ permettait la vente directe en mer de 20 à 25 p. 100 des prises à des acheteurs américains, nous avons constaté que les prises débarquées à quai pouvaient en totalité être expédiées pour transformation aux États-Unis. Le même mécanisme de contrôle n'existe pas pour les débarquements à quai.

• 1540

En 1990, les ventes à quai ont été dix fois plus importantes que les ventes en mer. À notre avis, ces transactions ont lieu sans que les prises ne soient déclarées comme il se doit. Le ministère n'a pas fait respecter son propre système de déclaration des débarquements mis en place après l'annonce de la décision du GATT. À preuve, un camion a été intercepté par hasard à la frontière par les inspecteurs des douanes. Il n'avait à son bord aucune documentation sur les prises.

Un deuxième aspect de la déclaration des prises nous préoccupe, à savoir le système de gestion des quotas individuels dont le ministre et le ministère semblent si épris depuis quelques années. Ils forent l'allure pour le mettre en place pour de nombreuses espèces partout au pays.

[Texte]

In British Columbia in the last two years, three fisheries have come under this regime—the gooeyduc fishery, the sablefish fishery, and the halibut fishery. In those systems we have seen a built-in incentive to misreport. For example, in the sablefish fishery this year we note that no longer are any sablefish under five pounds being landed, yet in past years there were. One can only guess about what is happening to those sablefish.

With respect to halibut, where you have available a situation of international landings—the same situation we fought against in the salmon and herring case—we are now going to be essentially encouraging Canadian fishermen to take their halibut to the United States, where they can escape the catch-reporting system here.

We do not understand why the minister and the department are rushing to implement these individual quota systems—they will be an unmitigated disaster for resource management and catch reporting—without even having the increased penalties in the act or any idea how they are going to enforce those systems.

Getting to the ease-of-enforcement situation, one particular part of the bill—proposed sections 78.2, 78.3, and 78.4—has to do with prosecutions of corporate officers and directors of companies, companies for the actions of their employees, and licence-holders for the action of someone who may have been using the licence.

We have some concern that these provisions in those proposed sections extend beyond similar provisions within the Criminal Code of Canada. If the intent is simply for ease of prosecution of parties involved in an offence, we do not understand why one cannot simply rely on section 21 of the Criminal Code, which does specify who are parties to an offence and assists in the prosecution of such. If that is not the case, and if the intent is to go beyond those provisions in section 21 of the Criminal Code, we have some serious difficulties with it.

We believe those proposed sections probably violate section 7 of the Charter of Rights and the principles of fundamental justice. The kind of reverse onus of proof being put forward in those proposed sections is the kind of reverse onus of proof being struck down, as we speak, in the courts under the new Charter. We do not understand why Parliament would want to pass a new bill that was ultimately going to be struck down in the courts.

I mentioned at the outset that the Fisheries Act is not the only act for the Government of Canada with respect to fisheries management. I mentioned the Indian Act. In particular, I believe section 88 of the Indian Act provides that Indian bands may make by-laws on their reserve, and they may make by-laws respecting fisheries management. This situation is unacceptable from the point of view of resource management. You cannot have two managers of the same

[Traduction]

Ce régime a été mis en place pour trois espèces en Colombie-Britannique au cours des deux dernières années, la pêche à la panopéce, à la morue charbonnière et au flétan. Nous avons constaté que ce système incite les pêcheurs à faire de fausses déclarations. Par exemple, les données révèlent que cette année aucune morue charbonnière de moins de 5 livres n'a été débarquée alors qu'il y en avait dans les années passées. On peut aisément imaginer le sort réservé à cette espèce.

En ce qui concerne le flétan, il se produit le même phénomène que nous avons combattu dans le cas du saumon et du hareng, à savoir que nous encourageons essentiellement les pêcheurs canadiens à débarquer leur flétan aux États-Unis, de façon à éviter d'avoir à déclarer leurs prises.

Nous ne comprenons pas pourquoi le ministre et le ministère mettent tant d'empressement à instaurer ces systèmes de quotas individuels—ce sera une catastrophe pour la gestion de la ressource et la déclaration des prises—sans même avoir augmenté les peines prévues dans la loi et sans avoir la moindre idée de la façon dont il feront respecter ces systèmes.

En ce qui concerne la facilité de faire appliquer la loi, certains articles précis du projet de loi—78.2, 78.3 et 78.4—prévoient qu'une personne morale, ses dirigeants et administrateurs, peuvent être poursuivis au même titre que le titulaire d'un permis pour les gestes posés par une personne utilisant le permis.

Nous craignons que ces articles du projet de loi aient une portée plus large que les dispositions comparables du Code criminel. Si le but est de faciliter les poursuites intentées contre les co-auteurs d'une infraction, nous ne comprenons pas pourquoi il ne suffirait pas d'invoquer l'article 21 du Code criminel qui précise qui sont les auteurs d'une infraction et facilite les poursuites à leur encontre. Nous avons de sérieuses réserves si, au contraire, le but est justement d'aller au-delà des dispositions de l'article 21 du Code criminel.

Nous croyons que ces articles du projet de loi sont vraisemblablement contraires à l'article 7 de la Charte des droits et au principe de justice fondamentale. Ces jours-ci, les tribunaux jugent contraire à la Charte le renversement du fardeau de la preuve qui résulterait de ces articles du projet de loi. Nous ne comprenons pas pourquoi le Parlement voudrait adopter un projet de loi qui sera ultimement jugé invalide par les tribunaux.

J'ai dit dès le départ que la Loi sur les pêches n'est pas la seule loi qui permet au gouvernement fédéral de gérer les pêches. J'ai évoqué la Loi sur les Indiens. L'article 88 de la Loi sur les Indiens prévoit effectivement que les bandes indiennes peuvent prendre des arrêtés administratifs dans les réserves en ce qui a trait à la gestion des pêches. C'est inacceptable du point de vue de la gestion de la ressource. On ne peut avoir deux gestionnaires de la même ressource

[Text]

resource acting on behalf of the people of Canada. We believe that if one were looking at cleaning up and improving the management system, there should be only one manager of Canada's fisheries resources, and that manager has to be the Minister of Fisheries and Oceans through his powers under the Fisheries Act.

• 1545

While we agree that further consultation and co-management systems can be developed with all user groups, including Indians—and we believe they should be developed—the ultimate authority must rest with the Minister of Fisheries. We believe the Indian Act should be amended to remove that section and those powers with respect to developing by-laws to do with fisheries management.

Thank you, Mr. Chairman. I will leave our presentation at that point. We are available for any questions.

The Chairman: Thank you very much.

An hon. member: I was just thinking, Mr. Chairman, since Mr. Gardiner is from British Columbia, maybe he would like to start.

The Chairman: I agree; it is an excellent suggestion. Mr. Gardiner.

Mr. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Thank you, Mr. Chairman, and thank you to the witnesses for coming.

We have had a number of concerns before the committee about the catch recording or the requirements that will be called for in Bill C-74. I suppose the concerns are that it will be too much work or too difficult without some education going along at the same time.

You did touch on one particular aspect in terms of the GATT, but I am interested in your views. How would we respond to those people who are critical of some of the provisions in this bill and who suggest it will be onerous regulation for them? How would we respond to someone who has those concerns?

Mr. Hunter: Mr. Gardiner, I find it hard to believe that anybody could seriously put such a view forward. It would be our firm view that if you are in the business of exploiting a resource, you have certain responsibilities. The very fundamental responsibility in this industry is to report the amount of harvest you have taken.

Mr. Wilson may wish to make some remarks to pursue the point that Mr. Morley made regarding the GATT-FTA salmon and herring case. Mr. Wilson was involved in the assembly of the new package of documentation that was supposed to go with fish. Perhaps he can comment on it.

Mr. Peter Wilson (Chairman, Fisheries Council of British Columbia): After the free trade finding was brought down, there was a committee formed from industry, the federal Department of Fisheries and the provincial

[Translation]

agissant pour le compte de la population canadienne. Il me semble que si nous voulons corriger les lacunes du système de gestion, il faut qu'il n'y ait qu'un gestionnaire des pêches au Canada et que ce soit le ministre des Pêches et des Océans, en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur les Pêches.

Tout en admettant la possibilité d'ouvrir des consultations plus poussées et de mettre en place des systèmes de co-gestion avec tous les groupes d'utilisateurs, y compris les Indiens—et nous croyons que c'est possible—l'autorité doit en dernière analyse appartenir au ministère des Pêches. Nous croyons que la Loi sur les Indiens devrait être modifiée pour supprimer cet article et les pouvoirs de prendre des arrêtés administratifs en matière de gestion des Pêches.

Merci, monsieur le président. Je vais m'arrêter ici. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président: Merci.

Une voix: Monsieur le président, puisque M. Gardiner est de Colombie-Britannique, il pourrait peut-être poser les premières questions.

Le président: Je suis d'accord; c'est une excellente suggestion. M. Gardiner.

M. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins d'être venus.

Certains témoins ont fait part au comité de l'inquiétude que suscitent certaines dispositions du projet de loi C-74, particulièrement sur la déclaration des prises. J'imagine qu'ils croient que la préparation de ces déclarations exigera trop de temps ou d'efforts sans une formation spéciale.

Vous avez évoqué un aspect particulier de la décision du GATT mais j'aimerais savoir ce que vous pensez. Que pouvons-nous répondre à ceux qui critiquent certaines dispositions du projet de loi et qui disent que les nouvelles exigences seront trop lourdes pour eux? Que pouvons-nous répondre à ceux qui craignent cela?

M. Hunter: Monsieur Gardiner, j'ai du mal à croire que quelqu'un ait pu invoquer pareille raison. Nous croyons fermement que ceux qui exploitent la ressource ont certaines obligations. La responsabilité la plus fondamentale des pêcheurs est de déclarer le montant de leurs prises.

M. Wilson voudra peut-être étoffer les commentaires faits par M. Morley au sujet de la décision du GATT et du groupe spécial créé en vertu de l'ALE sur le saumon et le hareng. M. Wilson a participé à l'élaboration des nouveaux documents qui étaient censés accompagner les cargaisons de poissons. Il peut peut-être ajouter autre chose.

M. Peter Wilson (président, Conseil des pêches de la Colombie-Britannique): Quand le groupe spécial créé en vertu de l'ALE a rendu sa décision, nous avons créé un comité auquel siégeaient des représentants de l'industrie, du

[Texte]

Department of Agriculture and Fisheries. We deliberated it at a series of meetings and came up with a system of catch reporting that we knew was not perfect. It would develop in time, but it was a good start in a manner in which we could keep track of the resource and therefore protect it.

There were amendments made by both governments at that time, and unfortunately there was never any real policing. The system was never set up and made to work. I blame it particularly on the provincial government, which hired three extra people to enforce these regulations and made no effort to enforce it. It is not an easy task, as you probably know, and it will not be an easy task.

It is onerous on the department to try to track landings of fish when you have government docks in literally every cove in British Columbia. As long as those docks have access for trucks, you are going to have fish landed. Certainly it is a problem.

We have a regulation saying that fish must be documented, a tally must be made of the first landings from the fish boats, and those fish must go through a landing station that is registered with the federal Department of Fisheries. To try to implement it in real terms in British Columbia is very difficult; you can imagine trying to track trucks all over the province.

• 1550

The documentation that was and is still called for is needed to plug the obvious loopholes so that a truck full of fish can be stopped and if he has no documentation he can be taken into custody or whatever.

As I said, the implementation has been poor. In fact, it has been non-existent. As Mr. Morley said, there is no doubt in our minds that vast amounts of fish were exported to the United States this year, and there were no. . . As long as we have that type of situation we can almost count the days until the resource is depleted to the extent that there is no longer a commercial fishery.

As Mr. Morley mentioned, the same thing is now arising out of this quota system. Ironically, the day the minister announced a quota system for halibut was the same day he announced a closure of the abalone fishery, which for years has been under an individual quota system, which has completely destroyed the resource. It seems ironic that you would close one fishery under a system and the same day put another one under the same system. In our estimation the results will eventually be the same.

There is no doubt in my mind and in the minds of most people in the industry that a landing system must be set up and enforced, otherwise we will lose control of our resource.

Mr. Gardiner: In your submission you mentioned some differences or problems between landing on a ship and landing onshore. Could you clarify that for me?

[Traduction]

ministère fédéral des Pêches et du ministère provincial de l'Agriculture et des Pêches. Nous avons tenu une série de réunions pour examiner la question et nous avons proposé un système de déclaration des prises dont nous savions qu'il était imparfait. Il était perfectible, mais c'était un bon point de départ pour contrôler l'état de la ressource et la protéger.

À l'époque, les deux gouvernements ont apporté des changements mais malheureusement n'ont effectué aucune vraie surveillance. Ils n'ont jamais veillé à ce que le système fonctionne comme il le devait. J'en fais reproche plus particulièrement au gouvernement provincial qui a embauché trois agents additionnels pour veiller à l'application des règlements sans après cela faire d'effort réel pour qu'ils soient respectés. Comme vous le savez sans doute, ce n'est pas et ce ne sera jamais une tâche facile.

Le ministère a du mal à contrôler les débarquements de poissons puisqu'il y a des quais relevant du gouvernement dans presque toutes les anses de Colombie-Britannique. Tant que ces quais seront accessibles par camion, on y débarquera du poisson. C'est un problème très réel.

Nous avons un règlement qui stipule que le poisson doit être accompagné de documents, que les premiers poissons débarqués d'un bateau de pêche doivent être dénombrés et que ces poissons doivent transiter par une station de débarquement agréée par le ministère fédéral des Pêches. En pratique, il est très difficile d'appliquer ce règlement en Colombie-Britannique; imaginez ce que représente le contrôle de tous les camions partout dans la province.

Les pièces justificatives qui étaient prévues et qui le sont toujours sont nécessaires pour éliminer les échappatoires évidentes de façon à ce qu'un camion chargé de poisson puisse être arrêté et saisi s'il est en contravention.

Comme j'ai dit, l'application de la loi a été mal faite. En réalité, il n'y en a pas eu. Nous savons très bien, M. Morley en a parlé, que des volumes importants de poisson ont été exportés vers les États-Unis cette année, et ce, sans. . . Avec une telle situation, ce n'est qu'une question de jours avant que la ressource soit épuisée au point où la pêche commerciale ne sera plus possible.

Comme M. Morley l'a souligné, la même situation se produit maintenant avec le système de quota. Ironiquement, le jour même où le Ministre a annoncé un système de quota pour le flétan, la fermeture de la pêche à l'haliotide a été annoncée; cette ressource était donc complètement épuisée malgré le fait qu'il avait été soumis à un système de quota pendant des années. Il est étrange qu'une pêche soumise à un système de quota puisse être fermée une journée et qu'une autre soit soumise à un système de quota en même temps. Nous pensons que le résultat ne pourra être que le même.

Je pense, comme la plupart de ceux qui travaillent dans ce secteur, qu'un système de débarquement doit être établi et appliqué, sinon nous risquons de perdre le contrôle de notre ressource.

M. Gardiner: Dans votre mémoire, vous avez parlé des différences et des problèmes associés au débarquement à bord de navire par opposition aux débarquements à terre. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'il en est exactement?

[Text]

Mr. Wilson: As a result of the the agreement with the United States at the free trade hearing, 20% of the salmon caught in British Columbia can be exported by water; in other words, it can be put on a boat and that boat can land the fish in the United States. There are some fairly stringent rules that go with that—you must have an observer and you must make arrangements beforehand. In terms of enforcement it is... they have plugged a lot of the loopholes, but they will never plug them all because it just cannot be done.

Unfortunately, that 20% became the number everybody looked at, but you can export 100% by truck and in terms of dollars and cents it is far cheaper to export by truck than it is by boat. Although there is an elaborate system to police the boat export it is the truck export that we have lost track of.

Mr. Hunter: Mr. Chairman, just to make sure no one misunderstands us, we believe the catch reporting requirements outlined in the bill are absolutely appropriate. If they are too onerous for a company to put up with then that company should not be in the business, in our opinion.

Mr. Gardiner: Thank you.

Mr. MacAulay (Cardigan): Do you believe we should establish minimum fines, and do you also believe we should have licence suspensions? If you feel we should have licence suspensions how do you think they should be enforced? If you have a load of fish worth \$100,000 and another one worth \$10,000, there is a big difference in what the amount of the fine should be. How do you feel that should be handled?

Mr. Hunter: I understand the direction of your question and I know there are a couple of groups in British Columbia that have expressed an opinion on minimum fines. Our experience and I think the feeling around the country is that the judiciary has not recognized the seriousness of offences under the Fisheries Act, and by increasing the maximum fines you do not guarantee that the judiciary will understand how serious these offences are.

• 1555

Mr. MacAulay: Do I understand that you also wish to take some of the control away from the court and give it to the minister in levelling fines?

Mr. Hunter: No. What we said was that because the minister already has the absolute discretion to issue licences, there are instances where he might wish to use his licensing authority to punish an offence without using the court, by suspension, or cancellation if appropriate, depending upon the seriousness of the crime. We believe that authority is there. I do not think it is an authority that can be used every day or should be used every day. You have to assess the crime and the economic penalty that a licence suspension would mean.

In British Columbia we think the ability of the minister to withhold a licence privilege has not been used as practically as it might be.

[Translation]

M. Wilson: À la suite de l'entente intervenue avec les États-Unis dans le cadre des discussions sur le libre-échange, 20 p. 100 du saumon pris en Colombie-Britannique peut être exporté par mer; en d'autres termes, il peut être chargé à bord d'un bateau en vue d'un débarquement aux États-Unis. Il y a cependant des règles assez strictes qui doivent s'appliquer dans ce genre de situation—entre autres, il faut qu'il y ait un observateur sur place et que les dispositions nécessaires aient été prises à l'avance. Enfin, pour ce qui est de l'application... on a réussi à éliminer plusieurs échappatoires, mais non toutes; c'est impossible.

Malheureusement, c'est le 20 p. 100 qui a retenu l'attention; on a oublié qu'on pouvait exporter 100 p. 100 par camion; et sur le plan pécuniaire l'exportation par camion est bien plus avantageuse que l'exportation par bateau. Il y a un système élaboré de surveillance pour l'exportation par bateau, mais c'est l'exportation par camion qui échappe au contrôle.

M. Hunter: Nous voulons quand même être bien compris, monsieur le président. Nous pensons que les dispositions sur la déclaration des prises contenues dans le projet de loi sont parfaitement adéquates. Si elles sont trop difficiles à respecter pour certaines compagnies, celles-ci devraient faire autre chose.

M. Gardiner: Merci.

M. MacAulay (Cardigan): Selon vous, devrions-nous prévoir des amendes au minimum ainsi que des suspensions de permis? Si nous envisageons des suspensions de permis, comment pourrions-nous appliquer le système? L'amende devrait être très différente selon que le poisson vaut 100,000\$ ou 10,000\$. Comment le système devrait-il fonctionner, selon vous?

M. Hunter: Je comprends le sens de votre question et je sais qu'il y a quelques groupes de Colombie-Britannique qui ont réclamé des amendes au minimum. Nous pensons, comme le reste du pays, que les magistrats n'ont pas compris la gravité des infractions commises en vertu de la Loi sur les pêcheries; et ce n'est pas en augmentant les amendes au maximum que les magistrats comprendront nécessairement mieux.

M. MacAulay: Dois-je comprendre que pour ce qui est des amendes vous voulez accorder moins de pouvoirs aux tribunaux et plus aux ministres?

M. Hunter: Non. Nous disons que le ministre jouit déjà d'une discrétion absolue pour ce qui est de l'octroi des permis; il pourrait y avoir des cas où, selon la gravité de l'infraction, la suspension ou l'annulation du permis par le ministre, en vertu des pouvoirs dont il dispose, serait indiquée, plutôt que le recours aux tribunaux. Nous pensons que le ministre dispose de pouvoirs nécessaires à cet égard. Ces pouvoirs ne seraient pas et ne devraient pas être utilisés de façon routinière. Il faudrait tenir compte de la gravité des infractions de même que des conséquences économiques des suspensions de permis.

En Colombie-Britannique, nous sommes d'avis que le ministre n'a pas suffisamment usé de ses pouvoirs en matière de suspension de permis.

[Texte]

Going back to the minimum fines, I do not think we have an objection in principle to minimum fines. Whether or not we could provide this committee advice on what they might be and to what they should apply, to be quite honest we have not studied it to that extent. I think we would be scratching the surface to give you solid advice on that one.

Mr. Edward Safarik (Member, Fisheries Council of British Columbia): I think the one thing we could say is that there has been a lot of criticism of the judiciary for not appreciating the seriousness of the crime, or of the offence, depending on how you want to call it.

Mr. MacAulay: The fine does not justify the act.

Mr. Safarik: It depends on how they are couched. They fall under the category of semi-criminal offences, and the Criminal Code indicates signals to the judge by the way the offence is drafted and proceeded upon. There are two different ways, indictable and non-indictable offences, and you look at the seriousness of the penalty, and that way the judiciary has a clear signal as to the seriousness of the crime.

Minimum and maximum fines do that to some extent, but we would recommend that the offences be looked at and categorized if possible, so that the judiciary has a clear understanding. Stealing \$100,000 worth of fish—if you stole \$100,000 from a bank you know that you could be doing five years.

Mr. MacAulay: That is right.

Mr. Safarik: It is as simple as that. If the fishery offences are labelled accordingly, then the judiciary will respond. If, as it is now, a man can catch \$100,000 worth of fish and maybe get a \$5,000 fine or a \$1,500 fine—

Mr. MacAulay: It is a minor cost of operation.

Mr. Safarik: It is a minor cost of operation, but unless the crime is highlighted as being serious the judiciary will not understand that. The individuals caught will probably be family men who might go to church and have three children, and they are not a problem to society.

Mr. MacAulay: Education would be a problem in the fishery too then. The public in general and the judiciary system must be educated so that they realize how serious a crime it is to steal \$100,000 worth of fish.

Mr. Safarik: But if it is set up as an indictable offence with a recommended prison sentence in some cases, or stiff fines, then the judiciary will get the message with a system of stiffer fines, possible jail sentences and higher minimum fines. In that way they will accomplish what we want. If it is down there with driving without a licence, if it is couched in the same manner, you are going to get the same type of penalty.

Mr. MacAulay: I would like you to comment on the native food fishery. Are there problems in that area?

Mr. Safarik: I think there are problems in that area, because selling the fish is against the law, and that is being upheld in many, many court decisions lately. The federal fisheries people are giving evidence on the stand and they say 90% of the fish is being sold. Enforcement this last year has been very lax. I would say it is a problem, because you are taking fish from one group and giving it to another and allowing them to operate in a manner that is not prescribed under Canadian law.

[Traduction]

Pour ce qui est des amendes minimums, nous n'y sommes pas opposés en principe. Cependant, nous devons dire en toute honnêteté que nous n'avons pas suffisamment étudié la question pour être en mesure de faire des suggestions précises à ce sujet au comité. Il nous serait difficile de faire des recommandations détaillées sur cette question.

M. Edward Safarik (membre du Conseil des pêches de la Colombie-Britannique): Nous pouvons dire que les magistrats ont été très critiqués pour n'avoir pas saisi la gravité des actes criminels ou des infractions commis.

M. MacAulay: L'amende ne justifie pas l'acte.

M. Safarik: Tout dépend de la façon dont ils sont décrits. Ils tombent dans la catégorie des infractions à demi criminelles, et le Code pénal donne des indications aux juges sur la façon dont les infractions doivent être traitées. Il y a deux catégories, les actes criminels et les simples infractions; les peines varient également, ce qui fait que les juges ont des indications claires quant à l'importance qu'ils doivent accorder aux divers crimes.

Les amendes minimums et maximums peuvent avoir un effet de cette façon: ce qu'il faudrait surtout, selon nous, c'est catégoriser les infractions, si possible, de façon à ce que les juges sachent à quoi s'en tenir. Voler pour 100.000\$ de poisson—voler 100.000\$ dans une banque vaudrait bien cinq ans de prison.

M. MacAulay: En effet.

M. Safarik: C'est simple. Si les infractions dans le domaine des pêches sont adéquatement décrites, les juges réagiront en conséquence. Dans les circonstances actuelles, une personne peut prendre pour 100.000\$ de poisson et s'en tirer avec une amende de 5.000\$ ou de 1.500\$. . .

M. MacAulay: Ce ne sont que des frais d'exploitation mineurs.

M. Safarik: Tout à fait. Si le crime n'est pas signalé comme étant grave, les juges ne comprendront pas. Les contrevenants sont probablement de bons pères de famille, qui vont à l'église, qui ont trois enfants, qui ne représentent pas un problème pour la société.

M. MacAulay: Il faut éduquer les gens qui travaillent dans ce secteur. Il faut également éduquer le public et les juges de façon à ce qu'ils comprennent la gravité du crime qui consiste à voler pour 100.000\$ de poisson.

M. Safarik: Si c'est considéré comme un acte criminel, pouvant donner lieu à une peine de prison, ou encore à des amendes élevées, les juges comprendront le message et réagiront en conséquence. Nous serons alors satisfaits. Si l'infraction est considérée aussi grave que conduire sans permis, les peines correspondantes seront imposées.

M. MacAulay: Y a-t-il des problèmes avec la pêche de subsistance des autochtones?

M. Safarik: Il y a des problèmes, parce que la vente du poisson est illégale, le fait a été confirmé à maintes reprises dans des arrêts récents. Les fonctionnaires fédéraux des pêches sont appelés à témoigner et ils révèlent que 90 p. 100 du poisson est vendu. L'application de la loi a été très relâchée au cours de l'année écoulée. La difficulté est qu'on prend du poisson à un groupe pour le donner à un autre qui peut faire quelque chose qui n'est pas permis en vertu de la loi canadienne.

[Text]

[Translation]

• 1600

Mr. MacAulay: You touched on the issue that fishermen have to prove their innocence in proposed sections 78.2, 78.3 and 78.4.

M. MacAulay: Vous avez fait valoir que les pêcheurs sont obligés de prouver leur innocence aux termes des articles proposés 78.2, 78.3 et 78.4.

Mr. Morley: If you read proposed section 78.3, for example, it says:

M. Morley: L'article 78.3 est, par exemple, et le suivant:

In any prosecution for an offence under this Act, it is sufficient proof of the offence to establish that it was committed by an employee or agent of the accused, whether or not the employee or agent is identified or has been prosecuted for the offence, unless the accused establishes that the offence was committed without the knowledge or consent of the accused.

Dans les poursuites pour infraction à la présente loi, il suffit, pour prouver l'infraction, d'établir qu'elle a été commise par un agent ou un mandataire de l'accusé, que cet agent ou mandataire ait été ou non identifié ou poursuivi. L'accusé peut se disculper en prouvant que la perpétration a eu lieu à son insu ou sans son consentement.

We do not believe that kind of reverse onus of proof, where you have to prove you are innocent rather than the Crown proving you are guilty, is the kind of liability measure that should be established under the Criminal Code. These are amendments to the Criminal Code. We are talking about the potential for penal sentences here, and under the Charter of Rights that situation should not be allowed to stand.

Nous ne pensons pas que ce genre de renversement du fardeau de la preuve, qui oblige l'accusé à prouver son innocence plutôt que la Couronne à prouver la culpabilité de l'accusé, devrait être permis dans le Code criminel. Il s'agit en effet d'amendements au Code criminel. Il y a possibilité de peine criminelle. Aux termes de la Charte, ce genre de situation ne devrait pas être permis.

Mr. Safarik: We are asking for increased penalties, but at the same time, if we owned a boat... It happened to me the other day. A fisherman asked me if he could fish Indian food fish, and I said he could go out for legitimate food fish purposes. He phoned back the next day and asked how many I wanted. I told him none, it was against the law. I phoned the federal Department of Fisheries and told them to please not issue him a permit. I could smell trouble coming.

M. Safarik: Nous réclamons des peines plus sévères, mais par ailleurs, nous sommes propriétaires de bateaux... J'ai eu cette expérience l'autre jour. Un pêcheur autochtone m'a demandé s'il pouvait faire de la pêche de subsistance; je lui ai indiqué qu'il le pouvait. Il m'a rappelé le lendemain pour me demander combien de poissons je voulais. Je lui ai répliqué que je n'en voulais pas, que ce genre de chose était illégale. J'ai également appelé le ministère fédéral des Pêches pour lui indiquer qu'il ne devrait pas donner de permis à ce pêcheur. J'avais raison de me méfier.

I was the chairman of the South Coast Salmon Advisory Board and was in a meeting all day asking for stronger enforcement. At 5.30 p.m. I was informed that they had seized 24,000 pounds of salmon that had been illegally caught and transported to a plant. I think that is a serious problem and it should be dealt with. The people who purchased it and are caught with it should be dealt with. I really do not want my boat melted down to an ingot, though. You can appreciate the distinction there. I think directors and people in corporations who are complying with such practices ought to be liable. At the same time, I think you have to take a good look at who might fall into the net.

J'étais président de la Commission consultative sur le saumon de la côte sud et assistais à une réunion d'une journée pour discuter d'une application plus stricte de la loi. A 17h30, on m'informait que 24,000 livres de saumons triés et transportés illégalement à une usine avaient été saisis. Il y a donc un problème grave qui doit être réglé. Ceux qui achètent le poisson et qui sont pris les mains dans le sac devraient être traités sans ménagement. Cependant, je ne voudrais pas perdre mon bateau. Il faut distinguer entre les situations. Les dirigeants de compagnie qui commettent de tels actes devraient être passibles des peines prévues. Cependant, il faudrait faire attention de ne pas prendre des innocents dans le filet.

Mr. Reid (St. John's East): I too would like to welcome the FCBC here and thank them very much for their presentation. To use a terrible pun that I suspect we are going to hear more of around here, it covers the waterfront.

M. Reid (St. John's-Est): Je souhaite également la bienvenue aux représentants du CPBC et les remercie de leur exposé. Pour utiliser une image un peu facile, je dirais que le navire fait eau de toutes parts.

Mr. MacAulay has covered a lot of the questions. I am particularly interested in a further explanation of proposed section 78. There are a couple of things, though, that I would like you to expand on because they are of concern. One of the first comments Mr. Morley made was that violations cannot continue. The sense I have from the four of you is very much that it seems to be fairly widespread, or at least common, that violations of the Fisheries Act and other

Monsieur MacAulay a également abordé un bon nombre de points intéressants. J'ai surtout retenu ce que vous avez dit au sujet de l'article proposé 78. J'aimerais avoir encore quelques explications à ce sujet, si vous le permettez. Monsieur Morley a insisté sur le fait que les infractions devaient prendre fin. J'ai cru comprendre de vous quatre que les infractions au titre de la Loi sur les pêcheries et d'autres lois étaient répandues et se produisaient quotidiennement.

[Texte]

legislation are happening every day. Of course, that is reinforced by the perception many have that it is a cost of doing business. You have made the point about the judicial system getting a little bit tougher in recognizing that what we are doing here is important.

Juxtaposed with the frequent violations is your concern that there is not effective management of the surveillance policies or the enforcement policies. Can you put those two together for me?

Mr. Hunter: Let me try, Mr. Reid.

• 1605

I think certainly, on your observation of widespread breaking of the law, lack of respect for the law has increased dramatically over the last 10 to 15 years. In British Columbia, before I became involved in the industry at all, the tales of the hanging judges, the ability of the regional director of fisheries essentially to make the act penalties meaningful, seemed to have disappeared.

Whether it is a function of the fines getting out of date with the fact that the level of fines has succumbed to inflation I do not know, but the general observation you will get from us is that, yes, the lack of respect for the law seems to have grown.

Ineffective management or use of enforcement resources can in part be traced to the same phenomenon. How many times is a fisheries officer going to do his work, sometimes at risk to his own personal property or his life, make an arrest or lay a charge, and find that, as Mr. MacAulay said, we have simply increased the cost of business to the offender? After a period of years, the officials who are charged with enforcing the law begin to ask why they should care.

There is certainly an element in British Columbia of that kind of feeling, that the fisheries officers are not getting support and backing from the judiciary in enforcing what most of the employees of the department honestly believe are serious offences.

Mr. Reid: Therefore, if we are facing an attitude, which is a word that was used yesterday, one person has put the attitude down to real live serious fishermen who make the source of their living tend to be a lot less prone to violations, particularly in terms of overcatching, discarding, and misreporting.

Not necessarily to defend Brian Gardiner, but on his first comment—and you responded quite strongly to it—a witness here yesterday looked us right in the eye and said “If you think fishermen are going to report accurately, you have something new coming to you.” If there are this number of violations in terms of breach of the regulations, particularly in terms of catching, then what is to say that we are going to get the right amount of reporting and the proper reporting? In a sense, it is a different form of theft.

Remember that my perspective, as you know, is from the other coast.

Mr. Hunter: The fact of the matter is that certainly the attitude problem is there, but it is there and has been able to grow because the sanctions have not fit the crime.

[Traduction]

Tant et si bien que d'aucuns estiment que les amendes sont devenues des frais d'exploitation. Selon vous, le système judiciaire doit maintenant se montrer plus sévère et comprendre l'importance de l'enjeu.

Parallèlement à la fréquence des infractions, il y a, selon vous, une mauvaise gestion des politiques de surveillance et d'application de la loi. Pouvez-vous me préciser votre pensée davantage à cet égard?

M. Hunter: Je peux essayer, monsieur Reid.

En ce qui concerne la prolifération des infractions, il est juste de dire que la situation s'est dégradée considérablement au cours des dix ou 15 dernières années. En Colombie-Britannique, l'ère des juges extrêmement sévère, du directeur régional des pêches qui pouvait imposer des peines réelles en vertu de la loi, bien avant que je n'en vienne à travailler dans ce secteur, est certainement révolue.

Je ne sais pas si c'est parce que les amendes sont devenues désuètes, et n'ont pas suivi l'inflation, mais nous avons tous l'impression qu'en effet le mépris de la loi est devenu chose assez courante.

La mauvaise gestion, la mauvaise utilisation des ressources pour l'application de la loi font partie du même phénomène. Peut-on s'attendre à ce qu'un agent des pêches fasse son travail, parfois au risque de ses biens personnels ou de sa vie, procède à des arrestations, se donne la peine d'engager des poursuites, lorsqu'il sait, comme M. MacAulay l'a indiqué, qu'au mieux il ne peut que faire légèrement augmenter les frais d'exploitation du pêcheur fautif? Après un certain nombre d'années, les fonctionnaires chargés de faire respecter la loi en viennent à se demander si le jeu en vaut la chandelle.

En Colombie-Britannique, c'est une opinion qui est certainement répandue. Les gens estiment que les agents des pêches n'ont ni l'appui ni l'aide nécessaires des juges lorsqu'il s'agit de faire respecter la loi face à ce que les employés du ministère considèrent nettement comme des infractions très graves.

M. Reid: Il a également été question d'attitude hier. Ce que veulent les vrais pêcheurs, ceux d'entre eux qui sont sérieux, c'est que leur gagne-pain soit moins sujet à toutes sortes d'infractions, surtout au niveau de la surpêche, des rejets et des fausses déclarations.

Je ne veux pas nécessairement défendre Brian Gardiner, mais dans le contexte de votre première réponse—vous avez été très ferme—un témoin nous a dit hier en nous regardant bien en face: «Si vous pensez que les pêcheurs vont faire des déclarations exactes, vous vous trompez lourdement». Si les infractions à la loi, aux règlements sont aussi répandues que vous le dites, surtout pour ce qui est des prises, comment pouvons-nous nous compter sur l'exactitude des déclarations? Parce qu'une mauvaise déclaration est une autre forme de vol.

Je vous rappelle que mon point de vue est celui de quelqu'un qui vient de l'autre côte.

M. Hunter: Il ne fait aucun doute qu'il y a un problème d'attitude, mais il existe et il a pu se développer avec le temps parce que les peines ne correspondent plus au crime.

[Text]

I do not think it takes very long before fishermen start to understand that the risk they are taking by misreporting or not reporting, even with the current level of enforcement, increases their exposure to perhaps an unacceptable level.

So that would be an opinion. There are also some facts germane to your question, Mr. Reid, to do with the management structure we have. One I will use as an example. I should not suggest it is the only one, but in our groundfish industry in British Columbia, which is, as you know, considerably smaller than that on the Atlantic coast of Canada but nevertheless important to a number of companies and a number of fishermen, we have wholesale misreporting of catches. With vessels fishing side by side under a quota system, vessels that deliver to Canada are required to stick by the system because an inspector will be at the dock upon unloading but other vessels go to Bellingham or other ports in the United States where nobody checks.

We have been complaining about this for five years. Finally, the Department of Fisheries feels that it may be losing control over the groundfish fishery. That, to me, is a structural problem that this bill does nothing to address, because the offences, while they are taking place in Canada, are not discovered because the unloading takes place in the United States.

Unless Canada is prepared to negotiate an arrangement with the U.S. under the Lacy Act or some applicable U.S. law or the firmer application of the Nicholson Act in the United States, those kinds of structural impediments to good management are not going to disappear because of the changes to the act.

• 1610

Mr. Safarik: I think also, Michael, if you looked back a few years ago when Mr. MacLean became president of B.C. Packers, he looked at the west coast fishery and said he had been involved in fisheries all over the world, and this was the cleanest fishery he had been involved in. At the time, things were, and probably still are, relatively clean. Certainly by east coast standards it is clean.

An hon. member: Oh, oh!

Mr. Safarik: I do not mean to demean it, but we have fishermen who fish on both coasts, and they have quotas, and they tell us about the procedures. It is a wide-open fishery.

At the time we had a fairly simple fishery where you had allowable catches and whoever caught it got it, and it was closed. That was simple. Now it has become more complicated, and the incentive to cheat is there. If you have allocations of salmon between gear types and restricted opening and closing times, then you have people who start early. That is a problem for most of the fishermen, because they are not crooks. They do not want to break the law. At the same time, if their quota disappears before they start fishing, there is a problem.

[Translation]

Les pêcheurs n'ont pas besoin d'être très futés pour comprendre que le risque qu'ils prennent en faisant de fausses déclarations ou en ne faisant pas de déclarations, même avec les niveaux actuels d'applications de la loi, va augmenter, peut-être à un point insoutenable.

C'est donc une opinion. Par ailleurs, votre question, monsieur Reid, met en cause la structure de gestion existante. Je vais vous donner un exemple. Je pourrais vous en donner d'autres. Dans notre secteur du poisson de fond en Colombie-Britannique, qui, comme vous le savez, est beaucoup plus restreint que le vôtre sur la côte atlantique, mais qui est quand même important pour un certain nombre de compagnies et de pêcheurs, les fausses déclarations concernant les prises sont courantes. Les bateaux pêchent les uns à côté des autres en vertu du système de quota, mais les bateaux qui livrent au Canada sont soumis au système; il y a un inspecteur au quai de débarquement. Les autres bateaux se dirigent vers Bellingham et d'autres ports américains où il n'y a pas de vérification.

Nous nous plaignons de cet état de choses depuis cinq ans. Finalement, le ministère des Pêches semble admettre que nous perdons le contrôle de notre pêche de poisson de fond. Cependant, c'est un problème structurel, que ce projet de loi ne corrige pas, parce que les infractions éventuelles, si elles sont commises au Canada, ne peuvent pas être découvertes parce que les bateaux débarquent leurs prises aux États-Unis.

Si le Canada ne peut pas en venir à une entente avec les États-Unis en vertu de la Loi Lacy, l'une quelconque loi américaine applicable dans les circonstances, ou encore de la loi Nicholson appliquée plus fermement, ces obstacles structurels à une bonne gestion risquent d'être encore là en dépit des modifications à la loi.

M. Safarik: Je voudrais ajouter quelque chose, Michael. Il y a quelques années, quand M. MacLean est devenu président de la compagnie B.C. Packers, il a examiné la situation de la pêche sur la côte ouest et il a dit qu'il avait travaillé dans le domaine de la pêche partout dans le monde et que c'était bien la pêche la plus loyale qu'il avait jamais vue. À l'époque, les irrégularités étaient relativement rares, et c'est probablement encore vrai. Chose certaine, c'est beaucoup mieux que sur la côte est.

Une voix: Oh, oh!

M. Safarik: Je ne veux pas dénigrer la côte est, mais nous avons des pêcheurs dans les deux régions: ces derniers ont des quotas et ils nous disent ce qui se passe. Tous les coups sont permis.

Il fut un temps où la pêche était assez simple. On pouvait prendre une certaine quantité de poisson et ce poisson appartenait à celui qui pouvait le prendre, après quoi la saison était terminée. C'était simple. Aujourd'hui, c'est devenu plus compliqué, ce qui invite à la tricherie. Si la saison de pêche est courte et que les prises de saumon sont attribuées selon le type d'engin, il y a des pêcheurs qui commencent à pêcher avant la date prévue. Cela pose un problème pour la plupart des pêcheurs, car ces derniers ne sont pas des tricheurs. Ils ne veulent pas enfreindre la loi. Mais en même temps, si leurs quotas disparaissent avant qu'ils ne commencent à pêcher, c'est un problème.

[Texte]

Then you have the ITQ system, whereby you are giving out quotas to individual fishermen who now have a de facto ownership of the resource. And before they go out they do not ask you what price you are going to pay, they ask you how much extra you can take. That too is a problem.

Now somebody is faced with the problem of am I going to be in the business or not, and if a substantial portion of the fish can slide through the cracks then they have to make a terrible decision. Either they are in the business or out of the business. Life is becoming more complicated, and there is another incentive to cheat.

With the groundfish, as Mr. Hunter mentioned, we had specific quotas. It was a large-volume fishery relative to some of our other fisheries, and some shortages in processing capacity were not viewed as a problem by Fisheries. We had instances where boats going to the United States were not complying with quotas. They would be fishing side by side with boats fishing into Canada. The boats fishing into Canada would have to come in with 200,000 pounds, maybe 10,000 pounds of quota fish, and another guy would come in with 600,000 pounds. He would only have 10,000 pounds of quota fish too. It was impossible that he could get that much fish. But they would deliver on the other side of the border. Well, pretty soon boats were not delivering in Canada any more. Fisheries started to see the problem. What they basically did was stop coming around the plants in Canada. So you could sort of equalize out the problem. And pretty soon there was a lack of incentive. It sort of legitimized it, and the resource is now in jeopardy.

Then the problem of the sale of native food fish is one where it is taking resource from other sectors. But it is also coming back into the fishery, ostensibly delivered under certain gear types. So then those gear types are having that fish subtracted from their quota. It was a social incentive, a lack of will in the department to get involved because of the bureaucracy's policy this summer.

So if you people understand some of the motivating factors behind what is prompting our move from a really squeaky-clean fishery to see where we are going to go, maybe you can cure it by looking at those levels. Certainly if fish are allowed to go across the line and Americans do not have to comply, we are in big trouble, because we are just not playing the same game.

• 1615

Mr. Reid: To tie this all together then, we can have all the Fisheries Act amendments in the world, and we can put all the enforcement in the world in place, but we must recognize that we are dealing with two very large bodies of water and a lot of people and a lot of resources of considerable value. Obviously we have to deal with the attitude question. Do you have any suggestions about how we would do that? I am spending a ridiculous amount of my time

[Traduction]

Par ailleurs, il y a le système des quotas individuels transférables, en vertu duquel les pêcheurs se trouvent être propriétaires de la ressource. Avant de prendre la mer, ils ne demandent pas quel prix on est prêt à payer, mais bien combien de poisson supplémentaire ils peuvent prendre. C'est également un problème.

Dans ces conditions, le pêcheur doit se demander s'il veut continuer d'exercer ce métier; si une proportion importante du poisson peut ainsi disparaître dans les brèches du système, le pêcheur doit s'interroger sur son avenir. Il peut continuer ou bien se retirer. La vie est devenue plus complexe et les gens sont incités à tricher.

Dans le cas du poisson de fond, comme M. Hunter l'a dit, nous avons des quotas précis. Le volume des prises était important, en comparaison d'autres espèces, et le ministère ne s'alarmait pas lorsque la capacité de transformation n'était pas tout à fait à la hauteur des prises. Il y a eu des cas de pêcheurs qui débarquaient leurs prises aux États-Unis et qui ne respectaient pas les quotas. Ces gens là pêchaient côte à côte avec d'autres pêcheurs dans les eaux canadiennes. Celui qui débarquait ses prises au Canada devenait ramener 200.000 livres, dont peut-être 10.000 livres de poisson conforme aux quotas, tandis qu'un autre pêcheur pouvait rapporter 600.000 livres. Lui aussi n'avait que 10.000 livres de poisson conforme aux quotas, il lui était impossible de prendre une telle quantité de poisson. Mais il n'avait qu'à débarquer son poisson de l'autre côté de la frontière. Avant longtemps, il n'y avait plus personne qui débarquait ses prises au Canada. Le Ministère a commencé à prendre conscience du problème, ce que l'on a fait, essentiellement, c'est qu'on a cessé de surveiller les usines au Canada. On a donc en quelque sorte égalisé le problème. Mais, bientôt, il n'y avait plus d'encouragement. On a en quelque sorte légitimé la tricherie et la ressource est maintenant menacée de ruine.

Il y a aussi le problème des autochtones qui pratiquent la pêche de subsistance et qui vendent leur poisson sur le marché, ce qui réduit les ressources d'autres secteurs. Quand ce poisson est livré, on prétend qu'il a été pris dans telle ou telle catégorie d'engin de pêche, et les quotas attribués pour ces engins sont réduits d'autant. Il y avait donc un encouragement social à tricher parce que le Ministère refusait de s'en mêler l'été dernier.

Si donc vous comprenez les raisons qui nous poussent à vouloir intervenir et à rétablir l'honnêteté absolue dans les pêches, peut-être pourrez-vous résoudre le problème. Chose certaine, si l'on permet aux pêcheurs de débarquer du poisson de l'autre côté de la frontière et si les Américains n'ont pas besoins de se plier à nos règles, nous sommes dans le pétrin, car les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous.

M. Reid: Pour résumer tout cela, nous pouvons modifier autant que nous voulons la Loi sur les pêcheries et nous pouvons mettre en place toutes les mesures de surveillance du monde, mais il faut d'abord reconnaître que ce qui est en jeu, ce sont deux immenses plans d'eau, une foule de gens et des ressources d'une valeur inestimable. Il est évident qu'il faut régler le problème de l'attitude des gens. Avez-vous des suggestions à faire en ce sens? Je dois passer un temps

[Text]

trying to convince the Europeans that their attitude is wrong about the northwest Atlantic.

Mr. Safarik: I think that one way of doing it is to narrow down the ports of delivery, making sure that the fish come into a limited number of places to be weighed off and that this is documented.

We had a large problem with herring, because they are caught in such limited fisheries and locations. The industry cleaned it up because we could not possibly compete with the cheaters. A guy might be a five-tonne crook, but there is somebody else who is a 5,000-tonne crook. It was such a limited resource in the fishery that you knew what everybody else was doing. You keep everybody honest that way.

If you were to devise a system whereby this fish is funnelled in to a certain number of locations, you would increase the penalties, you would have the ability to suspend licences and narrow down the points of distribution. I think this would be a way to solve the problem.

Mr. Reid: Thank you.

The Chairman: Gentlemen, we thank you for your testimony here today. Do you have any brief concluding remarks you would like to make?

Mr. Hunter: I apologize to the members for not bringing a written brief with us. We do intend to provide that to you so that you have it at your disposal as you consider this matter. Apart from that, I would like to thank you for the invitation to appear before you and your courtesy. We look forward to the results of your endeavours.

The Chairman: Thank you very much for your testimony here today. We wish you well in your industry.

We will now hear from the chairman and executive director of the Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association, Mr. Evan Waters. Welcome, Mr. Waters. Do you have an opening statement you would like to make?

Mr. Evan Walters (Chairman and Executive Director, Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association): My name, just for a momentary correction, is Walters, not Waters.

I have a very short statement. In general, I have to agree with Mr. Morley and all the other comments. We have roughly the same problems on our coast as he faces on his coast. We see it as a much worse situation because we have a real problem in splitting the resource from mobile fishery and the fixed-gear fishery. When one lands illegally, he is robbing the other sector of its share of the resource and its fair share of the income.

I would like to thank you for inviting me here. It was a unique situation for me and I was not sure just how I could be of any help.

[Translation]

ridicule à tenter de convaincre les Européens qu'ils n'ont pas la bonne attitude au sujet des pêches dans le nord-ouest de l'Atlantique.

M. Safarik: Je pense qu'une façon de faire, ce serait de réduire le nombre des ports de débarquement et de s'assurer que le poisson est livré dans un nombre très restreint d'endroits pour être pesé et que les données soient fiables.

Il y avait un grave problème dans le cas du hareng, parce qu'on prend ce poisson dans un nombre tellement limité d'endroits. Le problème a été réglé parce qu'on ne pouvait pas faire concurrence aux tricheurs. Il y a le petit tricheur qui prend cinq tonnes de trop, mais il y en a d'autres qui trichent à hauteur de 5,000 tonnes. Il s'agissait d'une ressource tellement limitée que tout le monde savait ce que les autres faisaient. Ainsi, tout le monde est obligé d'être honnête.

Si l'on voulait mettre au point un système permettant de canaliser ce poisson vers un nombre restreint d'endroits, on pourrait aussi accroître les sanctions et l'on aurait la possibilité de suspendre les permis et de réduire le nombre des points de distribution. Je pense que ce serait une façon de résoudre le problème.

M. Reid: Merci.

Le président: Messieurs, nous vous remercions de votre témoignage. Avez-vous quelques brèves observations à faire en conclusion?

M. Hunter: Je m'excuse auprès des membres du comité de n'avoir pas apporté avec moi un mémoire écrit. Nous avons l'intention de vous en faire parvenir un afin que vous l'ayez sous la main quand vous étudierez le dossier. Par ailleurs, je voudrais vous remercier de nous avoir invités à comparaître et pour votre courtoisie. Nous attendons avec impatience les résultats de votre travail.

Le président: Merci beaucoup. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans vos entreprises.

Nous entendrons maintenant M. Evan Waters, président et directeur exécutif de la Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association. Monsieur Waters, je vous souhaite la bienvenue. Avez-vous une déclaration liminaire à faire?

M. Evan Walters (président et directeur exécutif, Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association): Soit dit en passant, je m'appelle Walters et non pas Waters.

J'ai une très brève déclaration à faire. En général, je suis d'accord avec Morley et avec toutes les autres interventions. Nous avons à peu près les mêmes problèmes, de notre côté, que ceux qui se posent sur l'autre côte. Nous considérons toutefois que la situation est bien pire, car nous avons un véritable problème pour ce qui est de la répartition de la ressource entre les engins fixes et les engins mobiles. Quand un pêcheur de l'une de ces catégories débarque du poisson illégalement, il spolie l'autre secteur en lui volant une part de ses ressources et de ses revenus.

Je voudrais d'abord vous remercier de m'avoir invité ici. Je suis dans une situation assez unique et je n'étais pas certain de pouvoir vous être utile.

[Texte]

I am a fisherman myself. I am very concerned with the trends in the fishery today. With upcoming changes being brought about by the Haché task force report, diminishing resources and incomes, combined with the escalating expenses, the urge to cheat or circumvent the regulation is going to continue to escalate.

This past year is a good case in point and certainly outlines the need for the changes that are in this bill. The varieties of landed fish of all species are quite high at present and will probably stay that way for the foreseeable future. A single tuna could have a value of \$12,000, one fish, ladies and gentlemen. You can see how attractive or tempting a trip might be where you can catch 5 or 6 or 30 or 50 or 75 of these fish. You can quite possibly land these fish in the middle of the night, put them in a rowboat, and have them towed away by an ATV to a truck on the highway. They are then delivered to the person with the packing crate and put on board an aircraft three hours later.

• 1620

We had one case last year where a boat landed 75 tuna. They were undetected. The average weight is 300 pounds. At an average price of between \$6 and \$10 we are looking at almost \$250,000 for three days work. The fines do not reflect the income.

The haddock fishery in the Scotia-Fundy region is being severely curtailed based on scientific advice on the state of the haddock stocks. These fish are worth approximately a dollar a pound to the fishermen now. The fishing sectors have traditionally relied on this haddock stock for its value to the catches being landed. They are apart. You get cod, you get halibut, you get haddock; they are all apart. But the money part is the haddock.

The fishery is pursued by mobile gear on a trip-by-trip basis. They can be shut down at any time. They are aware of this, so they try to get as much in as they can as quickly as they can. With an active support by the suitcase pirates, as they are called out our way, and by plants that are willing to land these fish no matter what the excuse, for the pure profit involved, they are getting away with it.

Those who are caught consider the fines as part of the operating costs of doing business. The delay normally associated with court appearances will allow the fisherman to easily make up the loss of income with a few upcoming trips in which in all probability he will not be caught. But the average fine being set at \$1,000 and landings as high in some cases at 30,000 pounds or more for a single vessel, and a smaller vessel can land 3,000 or 4,000 pounds and pay all his expenses for a single trip, this is pure profit; this is money found for his operation.

The fishery and the resource are the victims of a small percentage of operators who have no regard for the future of the fishery or for the communities. This small group is the target of most enforcement activities down our way. This

[Traduction]

Je suis moi-même pêcheur. Je m'inquiète beaucoup au sujet des tendances actuelles de la pêche. Compte tenu des changements qui seront apportés dans le sillage de rapport du groupe de travail Haché, compte tenu aussi de la diminution des ressources et des revenus, à laquelle s'ajoute la hausse accélérée des coûts, les gens seront de plus en plus enclins à tricher ou à tourner le règlement.

Ce qui s'est passé l'année dernière illustre bien la nécessité des changements proposés dans le projet de loi. La variété des espèces de poissons qui sont débarqués est actuellement très grande et cela continuera probablement d'être le cas dans un avenir prévisible. Un seul thon peut avoir une valeur de 12,000\$; un seul poisson, mesdames et messieurs. Vous comprenez à quel point il peut être tentant d'effectuer illégalement une sortie au cours de laquelle on peut prendre cinq ou six ou même 30, 50 ou 75 de ces poissons. Il est fort possible de débarquer ces poissons au milieu de la nuit en les transbordant dans une chaloupe, puis dans un véhicule tout terrain qui les apporte à un camion qui attend sur la route. Ils sont ensuite livrés à une personne qui les met en caisse, après quoi ils sont chargés à bord d'un avion trois heures plus tard.

L'année dernière, un bateau a débarqué 75 thons et personne ne s'en est aperçu. Un thon pèse en moyenne 300 livres. A un prix moyen variant entre 6\$ et 10\$ dollars la livre, on obtient donc près de 250,000 dollars pour trois jours de travail. Les amendes n'ont aucun rapport avec les bénéfices.

Suite à l'avis d'experts scientifiques sur l'état des stocks d'aiglefin, la pêche à l'aiglefin est actuellement en voie d'être grandement réduite dans la région de Scotia-Fundy. Ce poisson vaut actuellement environ un dollar la livre pour le pêcheur. De tout temps, les pêcheurs ont compté sur la valeur de l'aiglefin pour arrondir leurs revenus. Ils prennent de la morue, du flétan et de l'aiglefin; ce sont trois prises distinctes. Mais c'est l'aiglefin qui rapporte le plus.

On pêche ce poisson par engin mobile lors de voyages distincts. La pêche à l'aiglefin peut être fermée à n'importe quel moment. Les pêcheurs le savent et ils essaient donc d'en prendre le plus possible le plus rapidement possible. Grâce à l'appui de pêcheurs pirates, comme on les appelle par chez nous, et aussi grâce à la complicité de dirigeants d'usines qui acceptent ces poissons sous n'importe quel prétexte, uniquement pour le profit, ces pêcheurs s'en tirent.

Ceux qui se font prendre considèrent que les amendes font partie du coût d'exploitation de leur entreprise. Le délai habituel entre la mise à l'amende et la comparution devant le tribunal permet au pêcheur de compenser facilement le manque à gagner en faisant quelques voyages supplémentaires pendant lesquels il ne se fera probablement pas prendre. Etant donné que l'amende moyenne est fixée à 1,000\$ dollars et que les prises peuvent atteindre 30,000 livres ou plus pour un seul navire, ou encore de 3,000 à 4,000 livres dans le cas d'un navire plus petit, le pêcheur peut faire ses frais en un seul voyage et le reste est du bénéfice net.

Les ressources halieutiques sont victimes d'un petit pourcentage d'exploitants qui se fichent complètement de l'avenir de la pêche et de leurs collectivités. C'est ce petit groupe qui est la cible de la plupart des activités de

[Text]

group of people includes fishermen, plant owners, truckers and brokers, as well as those who profit directly through helping these activities continue. Trans-shippers are a perfect example down our way.

Trans-shipping of illegal fish is probably one of the most serious problems in the fishery today. Again, I speak for my area in particular. There is also the problem that will be growing at an horrendous rate for the next few years if an immediate effort is not made to control it. This activity is particularly disgusting in that it robs one gear sector of its fair share of the resource while allowing another to continue operating long after it has used up its own share. It is a very profitable industry for those concerned, with incomes for these operators as high as \$10,000 per week based on 10¢ or 10% of the value.

There are already many of the larger vessel owners buying smaller open boats just to trans-ship. That is the purpose of these vessels. They back these boats alongside a mobile gear vessel; they dump 20,000 into it, flop; he leaves the wharf at 12 o'clock; he is in and unloaded by 5 o'clock. Everybody has made a very nice piece of change, and nobody has been recording this fish.

The improvements that are possible through the implementation of this bill in the field of enforcement are vital for the protection of the fishery and the future. I must point out, however, that the increases are in the maximum penalties and no minimums are set. The deterrent effect of this bill is and will be only as good as the determination and dedication of our judiciary. Without the will to set or use these penalties, nothing will change and penalties will continue to be just one more cost of doing business.

The growing use of departmental administrative sanctions on the issuing or suspension of licences is a valuable and needed step and is being done at a continuing and growing rate in our area. This is one way of removing those who violate the fisheries regulations.

In Scotia-Fundy this year there were approximately 200 charges laid. Of these, 80% were prosecuted successfully, including appeals. The average fine was roughly \$1,000, the highest fine being \$5,000. I would like you to consider the values I have given you on the fish being landed and then consider the trifling value of these penalties being assessed by our justice system.

We in the Scotia-Fundy Inshore Fishermen's Association have been asking for a federal judge and prosecutor to hear and set all federal fisheries cases on a circuit court system. We would like to see that these people are properly informed, trained and aware of the importance of the fishery to the people of the maritime provinces and in B.C. as well.

[Translation]

surveillance par chez nous. Ce petit groupe comprend des pêcheurs, des propriétaires d'usines, des camionneurs et des courtiers, et aussi tous ceux qui profitent directement de ces activités en y contribuant. Les spécialistes de transbordement en sont le meilleur exemple dans notre région.

Le transbordement illégal de poissons est probablement l'un des plus graves problèmes qui se posent aujourd'hui dans le secteur de la pêche. Encore une fois, je parle de ma propre région. C'est également un problème qui prendra de l'ampleur à un rythme extraordinairement rapide d'ici quelques années si l'on ne fait pas immédiatement un effort pour y mettre fin. Cette activité est particulièrement répugnante puisqu'elle dépouille les pêcheurs d'une catégorie d'engins de pêche de leur juste part de la ressource, tout en permettant à d'autres pêcheurs de continuer à pêcher longtemps après qu'ils ont dépassé leur propre quota. C'est une activité très rentable puisque le revenu de ces exploitants peut atteindre 10,000 dollars par semaine, en calculant 10¢ ou 10 p. 100 de la valeur.

Il y a déjà beaucoup de propriétaires de grand navire qui s'achètent des bateaux plus petits justement pour faire du transbordement. C'est à cela que servent ces bateaux. Ces petits bateaux accostent un navire de pêche à engin mobile; on y déverse 20,000 livres d'un seul coup; il quitte le quai à 12 heures et il est rentré et le poisson est débarqué à 5 heures au plus tard. Toutes les personnes en cause ont mis de l'argent dans leur poche et personne n'a enregistré le débarquement de ce poisson.

Les améliorations dans le domaine de la surveillance que rendrait possible l'application de ce projet de loi sont essentielles pour la protection et l'avenir de la pêche. Je dois cependant signaler que l'on prévoit seulement des augmentations des amendes maximales et que l'on ne fixe aucun minimum. L'effet dissuasif de ce projet de loi n'existera que dans la mesure où les juges qui seront chargés de l'appliquer feront preuve de détermination et de fermeté. Faute de la volonté de recourir à ces sanctions, rien ne changera et l'on continuera de considérer les amendes comme partie intégrante du coût de revient.

Le recours croissant à des sanctions administratives ministérielles concernant la délivrance ou la suspension des permis est un outil valable et nécessaire; cela se fait de plus en plus dans notre région. C'est une façon d'éliminer ceux qui enfreignent les règlements de la pêche.

Cette année, dans la région de Scotia-Fundy, on a porté environ 200 accusations. Dans 80 p. 100 des cas, la poursuite a été couronnée de succès, même en comptant les appels. L'amende moyenne a été d'environ 1,000\$ dollars, la plus élevée de 5,000\$ dollars. Je vous demande de tenir compte des chiffres que je vous ai donnés quant à la valeur des poissons que l'on débarque; vous comprendrez alors que les amendes imposées par notre appareil judiciaire sont absolument insignifiantes.

Nous, de l'Association des pêcheurs côtiers de Scotia-Fundy, avons demandé qu'un juge fédéral et un procureur soient chargés d'entendre toutes les affaires fédérales concernant la pêche grâce à un système de tribunal itinérant. Nous voudrions que toutes les personnes en cause soient bien informées et bien conscientes de l'importance de la pêche pour les gens des Provinces maritimes et aussi de la Colombie-Britannique.

[Texte]

We sincerely hope that these changes to the Fisheries Act will better allow the Department of Fisheries and Oceans to enforce the Act to the benefit of all those who depend on the fishery for their income.

• 1625

Fisheries income does not stop with the boat, as you all are well aware. Canso and Lockeport are perfect examples. The fishery is something that goes around and around. As I understand it, one fishery dollar earned has been spent seven times before it comes to rest.

I would like to thank you for your attention, and will give the best answers I can to any questions you may have.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Walters. My apologies for mispronouncing your name. The first notice I had indicated it was Mr. Waters. My apologies.

Mr. Leblanc (Longueuil): I would like to welcome Mr. Walters to our committee. Could you tell us exactly who you represent? Who comprises the Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association? What type of fishermen are they?

Mr. Walters: I am the chairman and the executive director of an association that probably is made up of what eventually will be class A vessels. These people are also lobster fishermen and fixed gear fisherman. There are no mobile gear fishermen in my group. The vessels sizes run up to about 45 feet.

Mr. Leblanc: So they are fixed gear, lobster fishermen, mainly to 45 feet.

Mr. Walters: Yes.

Mr. Leblanc: They do not include those categories of fishermen you are talking about here, the tuna fishermen, the mobile gear and ground fishermen who are fishing illegally. The examples you mentioned are not people within your. . . I am just trying to get a precise indication of who it is you are representing here. I have some other questions to follow from that.

Mr. Walters: I would hesitate to say that all of the people in my association are really honest. I would not say that they do not catch tuna illegally, I would not say that they do not trans-ship. The possibility and the probability are both there. The profits certainly are.

Mr. Leblanc: If higher fines are enforced, would they constitute a deterrent to the kind of activity you describe?

Mr. Walters: If the fines were assessed, yes, they would.

Mr. Leblanc: Near their maximum.

Mr. Walters: Yes. We would like to see fines based on a multiple of the anticipated profit.

[Traduction]

Nous espérons sincèrement que ces changements à la Loi sur la pêche aideront le ministère des Pêches et des Océans à veiller à l'application de la loi, pour le plus grand bien de tous ceux dont la pêche est le gagne-pain.

Vous n'ignorez pas que les revenus de la pêche ne se limitent pas aux rentrées des pêcheurs eux-mêmes. Les localités de Canso et de Lockeport en sont des exemples parfaits. L'argent provenant de la pêche circule. Apparemment, chaque dollar gagné dans le secteur de la pêche est dépensé sept fois.

Je vous remercie de votre attention et je vais tenter de répondre à vos questions du mieux possible.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Walters. Je m'excuse d'avoir mal prononcé votre nom. Sur le document que j'avais en main, c'était écrit M. Waters. Je m'en excuse.

M. Leblanc (Longueuil): Je vous souhaite la bienvenue à notre comité, monsieur Walters. Pourriez-vous nous dire exactement qui vous représentez? Qui fait partie de la Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association? Quelle sorte de pêcheurs sont vos membres?

M. Walters: Je suis président et directeur exécutif d'une association de pêcheurs possédant des navires qui entreront dans la catégorie A. Ce sont également des pêcheurs de homards et des pêcheurs qui utilisent des engins fixes. mon groupe ne comprend aucun pêcheur à engin mobile. les bateaux sont de diverses tailles, allant jusqu'à 45 pieds.

M. Leblanc: On parle donc d'engins fixes, de pêcheurs au homard, sur des bateaux allant jusqu'à 45 pieds.

M. Walters: Oui.

M. Leblanc: Votre association ne comprend donc pas les catégories de pêcheurs dont vous avez parlé, ceux qui pêchent le thon, ceux qui pêchent avec des engins mobiles et les pêcheurs de poisson de fond qui pêchent illégalement. les exemples que vous nous avez donnés, ce ne sont pas des membres de votre association. J'essaie seulement de comprendre exactement qui vous présentez ici. J'ai d'autres questions à vous poser.

M. Walters: J'hésiterais à affirmer que tous les membres de mon association sont absolument honnêtes. Je n'affirmerai pas qu'ils ne prennent pas du thon illégalement. Je ne dirais pas non plus qu'ils ne font pas de transbordement. C'est possible et même probable qu'ils en fassent. Assurément, ces activités sont très rentables.

M. Leblanc: Si des amendes plus élevées sont imposées, cela suffirait-il à dissuader les gens de se livrer au genre d'activités que vous nous avez décrites?

M. Walters: Si les amendes sont effectivement imposées, oui, ce sera dissuasif.

M. Leblanc: Les amendes maximales ou tout près du maximum.

M. Walters: Oui. Nous voudrions que le montant des amendes soit calculé à partir d'un multiple du bénéfice prévu.

[Text]

For example, a vessel lands in Shelburne. It has a boat quota of 20,000 pounds. It is carrying 103,000 pounds of a prohibited species. They are 83,000 pounds over the trip limit they are allowed to carry. This 83,000 pounds of fish is sold at a value of 73¢ a pound. The fine, after going through the system, was \$4,000. He already had made eleven successful trips. I do not call a \$4,000 fine much of a deterrent.

Mr. Leblanc: That is hardly a slap on the wrist.

Mr. Walters: He carries that in his pocket.

Mr. Leblanc: With the higher fines, given the kinds of activities you describe—off-loading at night, trans-shipment and all that—and given what you know about the resources shore-side to police and to catch illegal fishing activity in your area, do you expect that those resources will be adequate to catch the kinds of infractions you are describing?

Mr. Walters: In my particular zone, where the fisheries enforcement office is in Shelburne, those two, sometimes three, and occasionally four fisheries officers cover a point that runs from the end of Baccaro Point to the end of Sandy Point.

In my home port there are seven fish plants purchasing fish, five of which buy directly from fishermen. These operations go day and night, depending on opportunity. This is only a small portion of the number of fish plants they have to monitor. They do not have the manpower.

I went through the system to get a job as a fisheries officer. I had a chance to look at manning lists for various fisheries offices. Staff-wise, they are in a terrible state. Most of them are short by one, two, three, or more.

• 1630

If you take a look at Scotia-Fundy, they have 1% of resource funds and 30% of the landed value of the fishery for Atlantic Canada. That does not strike me as being a fair and sane way of running your enforcement system. One percent of the DFO resources for 30% of the landed value is not the right way of going about it. We are talking in terms of hundreds and hundreds of millions of dollars in income, and that is not even... I hesitate to guess how much is landed illegally, to go with this figure. So there is no question that DFO needs more people, especially the quality of the people it has now.

Mr. Leblanc: What about that aspect?

Mr. Walters: As far as I am concerned, the people I know personally in fisheries enforcement are probably some of the most dedicated, determined, and conscientious people I have ever met.

[Translation]

Par exemple, un bateau débarque du poisson à Shelburne. Le quota attribué à ce bateau est de 20,000 livres. Il transporte 103,000 livres d'une espèce interdite. Le pêcheur a donc dépassé de 83,000 livres la limite autorisée par sortie. Ces 83,000 de poisson sont vendues à 73c. la livre. L'amende, dans le système actuel, est de 4,000\$. Le pêcheur a déjà fait 11 voyages du même genre. Je ne trouve pas que cette amende de 4,000\$ peut dissuader quiconque.

M. Leblanc: C'est à peine une tape sur les doigts.

M. Walters: Le pêcheur a cet argent en poche.

M. Leblanc: En supposant que des amendes plus élevées soient imposées, compte tenu du genre d'activités que vous avez décrites, c'est-à-dire le débarquement du poisson en pleine nuit, le transbordement, etc. et étant donné ce que vous savez des ressources dont dispose la police pour attraper ceux qui font illégalement de la pêche dans votre région, pensez-vous que ces ressources seront suffisantes pour permettre de mettre fin aux infractions dont vous nous avez parlé?

M. Walters: Dans mon secteur, le bureau de surveillance de la pêche se trouve à Shelburne et il y a deux, parfois trois et à l'occasion quatre agents de la pêche pour couvrir un territoire qui va de l'extrémité de la Pointe Baccaro jusqu'au bout de la Pointe Sandy.

Dans mon port d'attache, il y a sept usines de conditionnement qui achètent du poisson dont cinq achètent directement aux pêcheurs. Ces activités se poursuivent jour et nuit, cela dépend des prises. C'est seulement une petite proportion de toutes les usines que les agents ont à surveiller. Les autorités n'ont donc pas les ressources voulues en fait de main-d'oeuvre.

Je suis passé par ce système pour tenter d'obtenir un emploi à titre d'agent des pêches. J'ai donc eu l'occasion d'examiner les listes des effectifs à divers bureaux de pêche. En fait de main-d'oeuvre, la situation est déplorable. Le plus souvent, il en manque un, deux, trois, voire plus.

Si l'on prend le cas de la région Nouvelle-Écosse—Baie de Fundy, par exemple, le budget alloué équivaut à 1 p. 100 du fonds de ressources, et à 30 p. 100 de la valeur totale des prises débarquées dans l'Atlantique. Cela ne me paraît pas une façon juste ni très saine de gérer le système d'application de la Loi. Un pour cent des ressources du MPO pour 30 p. 100 du total des prises débarquées, ce n'est certainement pas comme cela qu'il faut s'y prendre. C'est de centaines et de centaines de millions de dollars de revenu dont il est question, et je ne comprends même pas... Je ne me risquerai pas à avancer un chiffre pour les prises illégales qui sont débarquées. Il ne fait aucun doute que le MPO a besoin de plus de gens, et surtout de gens du même calibre que ceux que nous avons actuellement.

M. Leblanc: Que voulez-vous dire par là?

M. Walters: Les fonctionnaires chargés de faire appliquer la loi, que je connais personnellement, sont probablement parmi les personnes les plus dévouées, les plus déterminées et les plus consciencieuses que j'ai rencontrées.

[Texte]

I have a personal friend, Britton Giffin, who worked 11 consecutive 20-hour days on his job, most of which were not paid. Another officer in Digby had worked 146 hours of overtime by January 26. These is the kind of people we are talking about, and they are hampered day after day by the judicial system. They bring the cases into court and the penalties do not justify the effort that goes into getting them into the court.

Mr. Leblanc: Are they harassed routinely?

Mr. Walters: Yes. That is a very high-stress job. Instead of the person looking at the situation as one in which he was caught being a crook, he sees it as one in which the guy is harassing him and is his enemy. I do not know if I make that clear. He is not seeing himself as a crook, but as someone who has been caught and is being harassed by this man who should not be bothering him at all. He should be allowed to continue this illegal activity.

Mr. Leblanc: How are they harassed?

Mr. Walters: Verbally. Not physical harassment. Mostly verbal abuse, I would say, and by lack of assistance. I have never heard of any real physical assault, apart from a few kidnappings down our way. But there have been numerous threats of physical assault.

Mr. Leblanc: Is the strengthening of the provision in the bill concerning that aspect adequate, in your view?

Mr. Walters: Yes, they are adequate. In section 78 the penalties for obstruction will be a deterrent, if they are used. The other aspect I see as a big step in the right direction is that corporate owners, operators, and managers can now be held accountable for the activities of their captains. That is a very positive step in the right direction because if you own a boat worth \$650,000 you are hardly going to risk this boat if it is going to be seized and you will be fined \$100,000. But with the system now, it is a good deal. Who worries about \$1,000? The fuel costs more than that, and the grub bill is higher than that most of the time.

At \$100,000, when you know you can be arrested and fined the same amount as the captain, it is a positive deterrent and is a really good step in the right direction.

Mr. Leblanc: Do you think the problem is one in which those who are violating the law are a small portion of the total number of fishermen, or is the problem widespread?

Mr. Walters: The way it was explained to me is that 10% of the population will break the law no matter what, and will work very hard at breaking the law because doing so is a game and a challenge and is extremely profitable. The other 80% will watch the activities of that 10% and then practice breaking the law at a reasonably safe, very minor level, just for the profit of it. Then there is 10% of the population who will not break the law, no matter what.

[Traduction]

Un ami à moi, Britton Giffin, a travaillé 11 jours de suite, 20 heures par jour, alors que la plupart de ces heures n'étaient même pas payées. Un autre fonctionnaire, à Digby, a effectué 146 heures supplémentaires entre le 1^{er} et le 26 janvier. Voilà la trempe de gens dont il est question, et leur action est entravée jour après jour par le système judiciaire. Ils portent des causes en cour et voilà que les amendes ne justifient même pas les efforts qu'ils ont déployés.

M. Leblanc: Est-ce qu'ils sont régulièrement harcelés?

M. Walters: Oui! C'est un travail très stressant. La personne qui s'est fait prendre, plutôt que de considérer qu'elle a été arrêtée pour malhonnêteté, se prend pour une victime qui est harcelée par le fonctionnaire-enemi. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre. La personne qui a été arrêtée ne se perçoit pas comme un escroc, mais plutôt comme quelqu'un qui se fait harceler par cet homme qui devrait plutôt lui fiche la paix. On devrait l'autoriser à poursuivre ses activités illégales.

M. Leblanc: Et comment sont-ils harcelés?

M. Walters: Verbalement. Il ne s'agit pas de harcèlement physique. Je dirais plutôt qu'ils sont surtout malmenés verbalement et qu'ils se heurtent à des refus de coopérer. Je n'ai jamais entendu parler de malmenage physique, sauf d'enlèvement, en route pour ici. Par contre, on a relevé de nombreux cas de menaces d'agression physique.

M. Leblanc: Est-ce que, selon vous, le renforcement des dispositions du projet de loi concernant cet aspect est suffisant?

M. Walters: Oui cela suffit. A l'article 78, les sanctions pour obstruction seront dissuasives, si on y a recours. De plus, j'estime que le fait qu'on tienne désormais responsables les propriétaires collectifs, les exploitants et les gestionnaires des activités de leurs capitaines, constitue un grand pas dans la bonne direction. En effet, si vous possédez un bateau valant 650,000\$, vous n'allez certainement pas risquer de vous le faire saisir et de payer une amende de 100,000\$. Mais avec le système actuel, on s'en sort bien. Qui va s'inquiéter de 1,000 malheureux dollars? Le mazout coûte bien plus que ça et, plus souvent qu'autrement, la note de nourriture est même supérieure à ce montant.

Par contre, à 100,000\$, lorsqu'on sait qu'on risque d'être arrêté et d'avoir à payer la même amende que le capitaine, eh bien c'est une mesure vraiment dissuasive... Un pas dans la bonne direction.

M. Leblanc: Pensez-vous que le problème soit attribuable à une minorité qui enfreint la loi ou plutôt à l'ensemble des pêcheurs?

M. Walters: D'après ce qu'on m'a expliqué, il y aurait, dans tous les cas, 10 p. 100 de la population qui enfreint la loi et qui déploiera beaucoup d'efforts pour cela parce que c'est un jeu, un défi et que ça rapporte gros. Quant à ceux qui composent la vaste majorité, ils se contentent d'observer ces 10 p. 100 et ils enfreignent même la Loi, à un degré moindre, sans trop de risque, juste pour le profit. Et enfin, il y a 10 p. 100 de la population qui respecte systématiquement la Loi.

[Text]

[Translation]

• 1635

If we can get rid of the 10% who are what we consider the serious offenders, the proven outlaws, then we can solve most of the problems in the east coast fishery, because nobody will break the law if we get rid of them, and most of the enforcement effort can be taken away from these people and put in other fields.

Part of our problem is that we have so many different fisheries and so few officers that when we redirect for the tuna fishery, for example, 22 people are taken out of a very small pool. Other fisheries such as the mobile gear fishery and fixed gear fishery are left unchecked, and that is part of the problem.

The Chairman: Mr. Walters, how frequently, if ever, is the catch seized? We have talked about fines, but it seems to me the seizure of catches has not been mentioned.

Mr. Walters: The only portion of the catch that is seized is the illegal portion. In the example I gave you, of the 103,000 pounds of cod, 20,000 pounds were legal. The remaining 83,000 pounds were seized and sold to the fish plant owner who was going to buy them in the first place, for 23 cents less. This man then turned around and gave the captain the 23 cents differential.

The captain came out of it quite well. He could have been hurt, but he was not hurt very badly. He lost 83%, but he got the 23 cents. He did manage to keep the 20,000 that were legal, plus whatever else he had of halibut and hake. He did not lose anything on expenses. He got all his operating costs back. He was even able to give the crew a couple of thousand dollars apiece. He did not really get hurt.

The Chairman: Mr. Reid, I believe you are prepared to move a motion that Mr. Walters receive remuneration for reasonable travelling and living expenses for his trip here, and also the witnesses tomorrow.

Mr. Reid: I so move.

Motion agreed to

Mr. Gardiner: Thank you, Mr. Wilson, for your colourful and very interesting evidence. I want to ask you a question in terms of the record-keeping and the catch records.

On a scale of one to ten, with one being go easy, who cares, and ten being lay down the law, go hard on the fishermen for keeping records, where would you fit in on that scale? What do you think this bill would do? What should we do? It is easy to say ten, of course, but let us work some reality into it.

Mr. Walters: I do not know if you are aware that we have a dock monitor program that is being developed in Scotia-Fundy, where no vessel over 45 feet in the fixed gear fishery and no mobile gear vessel will be allowed to land or

Si nous parvenons à nous débarrasser des 10 p. 100 qu'on estime être de vrais contrevenants, les irréductibles de la fraude, alors nous pourrions résoudre la majorité des problèmes qui existent dans les pêches, sur la côte est, car personne n'enfreindra la loi si cette minorité est mise au ban; nous pourrions alors concentrer nos efforts dans d'autres secteurs pour y faire respecter la loi.

Notre problème, c'est que nous avons affaire à beaucoup trop de types de pêche différents et que le nombre de fonctionnaires est trop faible. Si, par exemple, nous devons nous concentrer sur la pêche au thon, nous devons prendre 22 personnes dans une équipe particulièrement réduite. Le cas échéant, la pêche à gréements mobiles et à engins fixes est laissée sans vérification, c'est une autre partie du problème.

Le président: Monsieur Walters, est-ce qu'on saisit souvent les prises, si jamais on le fait? Il a été question de sanctions, mais il ne me semble pas qu'on ait parlé de saisie de prises.

M. Walters: La seule partie des prises que l'on saisit est celle qui est illégale. Dans l'exemple que je vous ai donné, des 103,000 lbs. de morue, il n'y en avait que 20,000 lbs. de légales. Les 83,000 lbs. restantes ont été saisies et vendues au propriétaire de l'usine de traitement, qui allaient les acheter de toute façon, mais pour 23c. de moins. Il s'est alors tourné de bord et il a remis la différence de 23c. au capitaine du bateau.

Le capitaine s'en est très bien sorti. Il aurait pu être touché, mais il ne l'a pas véritablement été. Il a perdu 83 p. 100 de sa prise, mais il a reçu 23c. sur la différence en retour. Il a pu conserver les 20,000 lbs. prises légalement plus toutes ses prises de flétan et de merlu. En fait, il n'a rien perdu au compte des dépenses, il a récupéré la totalité de ses coûts d'exploitation. Il a même pu verser à chacun des membres de son équipage quelque 2,000\$. Il n'a pas vraiment été touché.

Le président: Monsieur Reid, je crois que vous êtes prêt à déposer une motion pour que M. Walters reçoive une compensation, pour toutes dépenses de déplacement et de logement occasionnées par son voyage. . . Et ce sera la même chose pour les témoins qui comparaitront demain.

M. Reid: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée

M. Gardiner: Je vous remercie, monsieur Wilson, de votre témoignage très coloré, très instructif. J'aimerais vous poser une question au sujet de la tenue des registres de prises.

Sur une échelle de un à dix, un étant synonyme de «ce n'est pas important, laissons faire!», et dix signifiant qu'il faut appliquer strictement tout le poids de la loi, exiger des pêcheurs qu'ils tiennent leur registre, où vous situeriez-vous personnellement? Que pensez-vous que ce projet de loi puisse faire? Que devrions-nous faire? Bien sûr, il est facile de répondre dix, mais essayons d'être réalistes.

M. Walters: Vous ne savez peut-être pas que nous avons mis sur pied, dans la région Nouvelle-Écosse-Baie-de-Fundy, un programme de contrôle à quai, grâce auquel aucun bateau à gréements fixes de plus de 45 pi., et aucun navire à

[Texte]

unload fish without having a dock monitor there to supervise exactly what is taken out of the vessel. We see this as a very positive step in controlling. . . not so much even controlling, but as keeping an accurate measure of the stocks that are being brought ashore.

That is really vital. As Mr. Morley said, this is really vital to the fishery to know just what we are catching, because in Scotia-Fundy we haven't a clue as to how much fish is actually caught. If you are going to land illegally, nobody is going to report it in second level, and we land almost as much illegal fish as we do legal. We are talking millions of pounds.

Mr. Gardiner: In this dock monitor project it sounds to me we are going to hit a ten, or pretty damn close.

Mr. Walters: Theoretically that could and would be a true statement, but if you take a hand line boat capable of carrying 23,000 pounds. . . We had a picture in the *Digby Courier*, by Caroline Norwood, showing a hand line boat with 23,000 pounds of mixed fish aboard. This is a lobster boat, 35 feet long. It was just dumped into the boat. There are no regulations concerning his activity. He can bring in all he can carry, and he did, but it was landed on someone else's quota, the fixed gear quota. That 23,000 was not deducted from the mobile gear quota, and he was still fishing.

I would say probably 70% of fishermen now are in favour of absolute removal of the outlaws, and that trend is becoming more and more evident every day. They want them out, and if this is going to do it, they will support it.

Mr. Gardiner: Is that your view?

Mr. Walters: Absolutely. I want them out of the fishery.

Mr. Gardiner: So this committee would have your endorsement of the measures in Bill C-75?

Mr. Walters: Absolutely.

Mr. Gardiner: Each witness is talking about attitude, trying to change focus, etc., and Mr. Reid mentioned you can have all the rules in the world but if there is not the attitude there to enforce them, nothing will happen.

• 1640

Comments have also been made about how seriously the judiciary takes fisheries offences. If we can deal with some of those arguments in this bill in terms of the convictions and level of fines, etc., how would we deal with convincing the judiciary of the importance of these fisheries offences? Should we write a letter to the Minister of Justice and encourage her to train some of her people on fish matters? What would you say to that? Think out loud in that area.

[Traduction]

gréements mobiles ne peut débarquer sa cargaison ou décharger ses prises sans qu'un agent de contrôle à quai soit sur les lieux pour surveiller ce qui est débarqué. Nous estimons que c'est une méthode de contrôle très efficace. . . En fait, il ne s'agit pas tant de contrôler, mais plutôt de garder un compte exact des stocks qui sont ramenés à terre.

Et cela est vital; comme l'a dit M. Morley, il est vital, pour le secteur des pêches, de savoir ce que l'on retire de la mer, parce qu'on n'a absolument aucune idée, dans la région Nouvelle-Écosse-Baie-de-Fundy, de la quantité de poissons que l'on prend actuellement. Les prises illégales ne sont jamais déclarées par les tierces parties, et pour l'instant, on sort presque autant de prises illégales que de prises légales. Cela se chiffre en millions de livres.

M. Gardiner: Avec ce projet de contrôle à quai, il me semble que nous arrivons à la note de dix, ou très près.

M. Walters: En théorie, vous devriez avoir raison, mais si l'on prend le cas d'un palangrier, pouvant emporter 23,000 lbs. . . Tenez, nous avons une photo du *Digby Courier*, de Caroline Norwood, qui montre un palangrier de 23,000 lbs. avec une cargaison de poissons divers à bord. Cela, c'est un langoustier de 35 pi. La cargaison de poissons vient d'être transbordée. Eh bien, il n'existe aucun règlement qui régisse ce type d'activités. On peut rapporter tout ce que l'on peut, et ce capitaine l'a fait, et il a débarqué ses prises en les portant au compte du contingent de quelqu'un d'autre, du contingent des navires à engins fixes. Ces 23,000 lbs. n'ont pas été déduites du contingent de pêche à gréements mobiles, si bien que le langoustier, lui, pêchait encore.

J'estime à environ 70 p. 100 la proportion de pêcheurs qui sont désormais tout à fait favorables à l'élimination complète des fraudeurs, et c'est une tendance qui s'accroît de jour en jour. Ils ne veulent plus les voir là, et si c'est cela, la réponse, eh bien ils l'appuieront.

M. Gardiner: Est-ce votre opinion?

M. Walters: Absolument! Je ne veux plus les voir dans les pêches.

M. Gardiner: Donc, le comité pourrait compter sur votre appui pour les mesures du projet de loi C-75?

M. Walters: Absolument.

M. Gardiner: Chaque témoin est venu nous parler de changement d'attitude, de changement de comportement, etc., et M. Reid nous a dit que malgré toutes les règles au monde, on ne pourra rien faire si l'attitude ne suit pas.

Il a également été question de l'importance que l'appareil judiciaire accorde aux infractions dans le secteur des pêches. Si ce projet de loi peut répondre à cet argument, notamment pour ce qui est des condamnations et de la gravité des peines, comment pourrions-nous convaincre l'appareil judiciaire de l'importance de ces infractions? Devrions-nous écrire une lettre au ministre de la Justice pour l'encourager à former certains de ses employés en matière de pêche? Qu'en pensez-vous? Raisonnablement à haute voix.

[Text]

Mr. Walters: For the enforcement people I have talked to, the biggest problem is getting things through the judiciary system or getting penalties assessed at a level that will act as a deterrent. This is their biggest headache. They work their butts off trying to get a charge before the court and proving it, and the magistrate or the judge will sit there and apologize to the person he is going to fine. He says he is sorry to have to fine him \$1,000. How the heck can we have a system that will work with this? I would call it an attitude problem.

I think fishermen themselves are slowly coming around to realizing that the resources are a very valuable and necessary part of their lifestyle. We have families with five or six generations of fisherman after fisherman after fisherman, and all of a sudden their sons are not going to be fishermen.

By the same token, we have outlaws in the same group who want their sons to be doctors and lawyers. They are not going to be fishermen. They are going to make so much money in the fishery this year and next year that they can afford to send their kids to college, and they will be doctors and lawyers. He is right; they will.

Mr. Gardiner: In the end, then, on the whole you support Bill C-74 as a package. Maybe it can be tightened up here or there, or it is good just as it is.

Mr. Walters: I would like to say that I could recommend a number of changes, but I do not have enough answers in my own mind or enough knowledge to give a really creditable response.

I still believe in having the federal circuit court judge and the prosecutor do fisheries cases for the federal government and federal fisheries department. I think the trick is—and I think Mr. Morley mentioned this—the departmental sanctions on licences. They have the absolute right to remove a licence at will or with cause, without recourse to the courts. This is one of the first and best steps. They can do this. If charges are laid, they can remove a licence or refuse to issue a new condition for him to go fishing. I think there is a limit on the time, but I am not sure of all the details.

I am in favour of the bill, I really am. I think some good steps have been made here. I would like to see more, but I cannot put my finger on exactly how I would do it and still remain in the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the Criminal Code of Canada. As long as the ultimate goal is for the protection of the fishery and the resource and of the communities that rely on it, then we are in the right direction. I am hoping that dock monitoring, licence suspensions and all of these things, plus the increased penalties here—and hopefully some education of our judiciary—will make this a real possibility in the future.

[Translation]

M. Walters: Pour les fonctionnaires des pêches chargés de faire appliquer la loi, la plus grosse difficulté consiste à faire comprendre les choses à l'appareil judiciaire ou à obtenir des amendes qui soient suffisantes pour être dissuasives. C'est leur principal souci. Ils travaillent comme des fous pour obtenir une inculpation, la prouver, et le magistrat ou le juge ne trouve rien de mieux que de s'excuser auprès de la personne qu'il sanctionne. Il se dit désolé d'avoir à lui imposer une amende de 1.000\$. Comment diable pensez-vous que le système puisse fonctionner dans ces conditions? Pour moi, il s'agit d'un problème d'attitude.

Je suis convaincu que les pêcheurs eux-mêmes se rendent compte, peu à peu, que les ressources de la mer sont précieuses et qu'elles font partie intégrante de leur mode de vie. Chez nous, nous sommes pêcheurs de père en fils depuis cinq ou six générations, et voilà que, d'un seul coup, les fils des pêcheurs ne deviendront pas pêcheurs.

D'un autre côté, il y a les démons qui veulent que leurs fils deviennent médecins ou avocats. Ils ne veulent pas qu'ils deviennent pêcheurs. En fait, ils gagneront tellement d'argent dans les pêches, cette année et l'année prochaine, qu'ils pourront se permettre d'envoyer leurs enfants au collège, pour qu'ils deviennent médecins et avocats. Il a raison, c'est ce qu'ils feront.

M. Gardiner: En fin de compte, donc, vous appuyez le projet de loi C-74 dans son ensemble. Devrions-nous être un peu plus sévère sur tel ou tel point, ou est-ce bien ainsi?

M. Walters: J'aimerais pouvoir vous recommander un certain nombre de changements, mais je n'ai pas toutes les réponses qu'il faut et je ne connais pas moi-même assez de choses pour vous donner une réponse digne d'intérêt.

Je demeure convaincu de la valeur des poursuites par un procureur du gouvernement, devant un juge de la Cour fédérale, pour le compte du gouvernement et pour le ministère des Pêches et océans. En fait, je crois qu'il y a un filon à exploiter—M. Morley y a fait allusion—c'est celui des sanctions ministérielles en matière de permis. Le ministère a tout à fait le droit de retirer un permis, comme bon lui semble ou avec raison, sans avoir à se porter devant les tribunaux. C'est une des premières mesures les plus efficaces. Le ministère peut agir de la sorte. Si des accusations sont portées, il peut retirer un permis ou refuser d'imposer de nouvelles conditions pour permettre au pêcheur de se livrer à ses activités. Je crois qu'il y a une limite dans le temps, je ne connais pas tous les détails de la chose.

Je suis tout à fait pour le projet de loi. J'estime qu'on a fait de grands progrès. Bien sûr, j'aimerais en voir plus, mais je ne pourrais vous dire quoi exactement pour demeurer dans les limites de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que du Code criminel. Dans la mesure où l'objectif ultime consiste à protéger les pêches, les ressources et les collectivités qui vivent de la pêche, alors nous sommes sur la bonne voie. J'espère que les programmes de contrôle à quai, la suspension des permis et tout cela, sans compter l'augmentation des pénalités, et, espérons-le, la sensibilisation des représentants de la justice, j'espère que tout cela permettra de réaliser cet objectif à l'avenir.

[Texte]

Mr. Bjornson (Selkirk—Red River): I have a brief question. I have been in various communities in the north. I live close to Lake Winnipeg, so I have no concept of what the ocean is like. I remember a situation in which two people were charged with the same minor offence, and they both came before a judge. One person was fined \$20 and the other person was fined \$1,200 for the exact same offence. When I asked some people who were knowledgeable about a remote community where there were boomers making big money and local people who just made do with what they had, the comment was that the \$20 fine to the local was as much of a difficulty or deterrent as the \$1,200 fine was to the boomer who came in.

• 1645

Would you think that maybe when the judges are making their decisions and levying their fines they are taking into consideration the economic conditions of the community and that is why they do not want to be too tough on these people?

Mr. Walters: I am sure that is a true statement. It would be very hard for the magistrate in the case not to look at exactly what is the point in levying a fine the man cannot pay, or even that he can borrow to pay.

I would like to see some of that changed. If the man can afford to pay it then obviously it is not a deterrent. That is why we are so much in favour of multiples of the profit motive.

To go back to my original example, this man landed 83,000 pounds of codfish at 73¢ a pound. That is some \$50,000. If we have multiplied that by four then we have taken away his profit for the last two trips and we have scared him to death. That is the way the system should be. I love the idea of jail too. If he is in jail then he is not out fishing. The problem is on the water. If he is not on the water then he is not fishing and he is not going to be a problem.

Mr. Reid: And I thought the trawlers frightened me! You make a very good point that I have never thought of: if you can afford to pay the fine then it is not stiff enough, it is not a deterrent.

What you have brought out is interesting. We have had two days of witnesses, and with I think one exception there has been consistency. One, the judiciary is not there.

Mr. Walters: Right.

Mr. Reid: They are not as substantial a part of the thing as they should be. Secondly, the use of that licence, doing something with that licence, is something that has really come through on the thing, and that is important. You are dealing in an area where there has been a history of difficulty, shall we say,—

Mr. Walters: Nice word!

Mr. Reid: —where there has been a fair bit of tension between the fisheries officers and certain fishermen.

[Traduction]

M. Bjornson (Selkirk—Red River): J'aimerais poser une brève question. J'ai résidé dans diverses collectivités du Nord. J'habite à présent non loin du lac Winnipeg, si bien que je ne sais pas vraiment ce qu'est la vie au bord de l'océan. Mais je me rappelle un incident où deux personnes avaient été inculpées pour un même délit mineur. Après avoir comparu toutes deux devant le juge, la première a eu une amende de 20\$ et la deuxième a dû payer 1,200\$. . . et cela pour le même délit. Quand je me suis renseigné auprès de gens qui connaissaient une collectivité éloignée, où il y avait des «requins» qui faisaient beaucoup d'argent et où les gens de l'endroit arrivaient tout juste à vivre avec ce qu'ils prenaient, on m'a dit que 20\$ d'amende pour un résident local, c'était tout aussi difficile à payer et tout aussi dissuasif que 1,200\$ pour le «requin» de l'extérieur.

Ne pensez-vous pas que les juges, lorsqu'ils prennent la décision d'imposer des amendes, tiennent compte des conditions économiques de la collectivité et que pour cette raison ils ne veulent pas toujours être très durs envers ces gens?

M. Walters: Je suis sûr que vous avez raison. Dans un tel cas, il serait très difficile pour un magistrat de ne pas essayer de déterminer avec précision le niveau d'amende qu'un inculpé peut payer de sa poche ou en empruntant.

Pourtant, j'aimerais que les choses soient un peu différentes. Où est la dissuasion, si l'on peut effectivement payer l'amende. C'est pour cela que nous sommes tellement en faveur du principe de l'amende supérieure au profit.

Pour en revenir à l'exemple que j'ai donné, le pêcheur qui a débarqué 83,000 livres de morue, à 73¢ la livre, a débarqué une valeur de 50,000\$. Si l'on avait multiplié cette valeur par quatre, on lui aurait alors enlevé le bénéfice de ses deux dernières sorties en mer et on lui aurait vraiment fait peur. C'est ainsi que le système devrait fonctionner. J'aime aussi le concept des peines d'emprisonnement. Celui qui est en prison ne peut plus pêcher. Le problème, il se situe en mer. Le contrevenant qui n'est pas en mer ne pêche plus et, par conséquent, il n'y a plus de problème.

M. Reid: Et quand je pense que les chalutiers me faisaient peur. Vous venez de donner un excellent exemple auquel je n'avais pas pensé. Si l'on peut payer l'amende, alors c'est qu'elle n'est pas assez élevée et il n'y a plus de dissuasion.

Vous venez de soulever un point très intéressant. Cela fait deux jours que nous entendons des témoins, et, à une exception près, tous étaient d'accord. Premièrement, il y a un défaut sur le plan judiciaire.

M. Walters: Exact!

M. Reid: Le système judiciaire n'est pas autant partie à la solution qu'il le devrait. Deuxièmement, il y a cette question des permis. . . On nous a rappelé qu'il était possible d'avoir recours à cet instrument, et c'est très important. En fin de compte, on pourrait dire que vous travaillez dans un domaine qui, historiquement, a été pavé de difficultés. . .

M. Walters: Bien dit!

M. Reid: . . . Où il y a déjà eu pas mal de tensions entre les garde-pêche et certains pêcheurs.

[Text]

Mr. Walters: Yes.

Mr. Reid: There has been a fair bit of tension between groups of fishermen, and without question a group have been labelled as pirates. Some have said no, but there has been a belief that it had got out of hand. I think to some extent it has got back in. We are talking about a lot of ocean.

You talk about 70% of the fishermen down there saying get the pirates out. I agree with you that we have seen a real change of attitude by those who tend not to break the law, which is damn it, this has to stop! One of the biggest problems in Canada has been down your way, but it may come down to how far those 70% are willing to go.

Mr. Walters: They might go as far as obeying the law.

Mr. Reid: Are they willing to go as far as calling the fisheries officer and saying somebody is out now doing x, y, and z and then testifying in court?

Mr. Walters: I do not know if you are familiar with the people I live with—

Mr. Reid: I am a Newfoundlander.

Mr. Walters: I do not know if they compare to Cape Islanders or not.

That is a thing of the future. There are people who do that now. Whether they would go to court and testify I doubt, but they are more than willing to call Zenith 4000 and report that the activity is going on. That is how far they are willing to go.

We had one whispered rumour in our area last winter that somebody had turned in another fisherman for overfishing. Twelve of his lobster pots were cut up and smashed—and this was on a rumour. The willingness to take an active and positive step is going to be difficult. The threats and the reactions. . . Somebody's kid sneaks over and cuts your tires up or turns your boat loose from the wharf or fills your gas tank full of sugar. Little gimmicks like this are very hard to detect and very expensive to repair.

But the people are coming around and they are reporting. People are reporting all the time now. We had boats leaving in the middle of last winter. They would go out and overfish the haddock quota, and fisheries offices were getting as many as 30 calls every time the boats left so they could be at the wharf when these people got back and do something about it.

We are back at that time. As I said, there are seven wharfs in my area, and they have two fisheries officers. We are back to twenty hours a day. We have a lobster fishery, a longline fixed gear fishery and a dragger fleet. We have fish being shipped in from Newfoundland and Cape Breton. There are fish going over the border. There are just not enough people.

[Translation]

M. Walters: Oui.

M. Reid: Où il y a eu des tensions entre différents groupes de pêcheurs et, de toute évidence, il y en a un qu'on a même targués de pirates. Certains l'ont nié, mais d'aucuns ont estimé que la situation était devenue impossible. J'ai l'impression que, dans une certaine mesure, on a pourtant repris les choses en main. C'est que l'océan est vaste.

On a dit qu'environ 70 p. 100 des pêcheurs, là-bas, voulaient qu'on se débarrasse de ces pirates. Je conviens avec vous qu'on assiste à un véritable changement d'attitude chez ceux qui n'enfreignent pas la loi et qui se disent: «c'en est assez, il faut que tout cela cesse!» L'un des plus gros problèmes au Canada, c'est que chacun doit se mêler de ses affaires, mais là, ça devient les affaires de 70 p. 100 des pêcheurs.

M. Walters: Ils pourraient aller jusqu'à respecter la loi.

M. Reid: Est-ce qu'ils pourraient aller jusqu'à appeler les garde-pêche pour leur dire que quelqu'un est en train de faire ceci ou cela, est-ce qu'ils témoigneraient en cour?

M. Walters: Je ne sais pas si vous connaissez vraiment les gens parmi lesquels je vis. . .

M. Reid: Je viens de Terre-Neuve.

M. Walters: Eh bien, je ne sais dans quelle mesure on peut comparer les terre-neuviens aux habitants de l'île au Cape.

On verra. Mais même s'il y a des gens qui dénoncent déjà les fraudeurs, je ne suis pas certain qu'ils iraient en cour pour témoigner. Par contre, ils sont plus que disposés à appeler Zenith 4000 pour dénoncer ce qui se passe. Mais c'est à peu près tout ce qu'ils sont prêts à faire.

L'hiver dernier, la rumeur voulait que quelqu'un ait dénoncé un autre pêcheur pour pêche excessive. Douze de ses casiers à homard ont été détruits. . . et ce n'était qu'une rumeur. Il sera difficile de faire en sorte que les gens assument un rôle actif. Il y a toujours les menaces et les réactions. . . Le gamin d'à côté qui vient vous lacérer les pneus de la voiture, qui détache votre bateau à quai ou encore qui remplit de sucre vos réservoirs de carburant. Voilà, ce sont de sales petits tours, mais il est difficile de savoir qui les commet et très difficile d'en réparer les conséquences.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a de plus en plus de gens qui dénoncent les fraudeurs. Ça n'arrête pas! Au milieu de l'hiver dernier, il y avait des bateaux qui partaient en mer pour pêcher l'aiglefin au-delà des limites permises. Les agents de Pêches et Océan recevaient jusqu'à 30 appels chaque fois qu'un navire quittait le quai, si bien qu'ils pouvaient envoyer quelqu'un pour les accueillir à leur retour et faire quelque chose.

Et bien, cette époque de l'année est de retour. Comme je le disais, il y a sept quais dans ma région, et il n'y a que deux agents des pêches. Nous sommes revenus à un régime de 24 heures sur 24. Il y a la pêche au homard, la pêche à la ligne dormante et la pêche au chalut. Il y a du poisson qui arrive de Nouvelle-Écosse et de l'île du Cap Breton. Et puis, il y a du poisson qui est envoyé de l'autre côté de la frontière. Il n'y a pas assez de gens.

[Texte]

• 1650

Mr. Reid: I think one of the causes of the problem—I stress the word “one” because there are a number—is capacity. There are a lot of boats in some sectors. One group yesterday representing fishermen in the Maritimes said the only way to deal with the capacity problem was to buy people out. What is your response to that?

Mr. Walters: I disagree with that 100%. I think we could redirect our fisheries in economic and profitable directions and not take anybody out. I would certainly agree with limiting future access. We have a limited entry fishery now for most of the strong fisheries—longline, mobile gear and offshore. I do not agree one bit with buying people out. That is a free ride for the lazy ones who have been hoping for a profitable chance to get out at no cost. Economics and capitalism will get them, and the new boat quotas are going to solve a great deal of the problems there.

Mr. Reid: You like the new boat quotas: “like” is not the word I wanted to use.

Mr. Walters: I think they are wonderful myself, but I am sure there are a lot of people who disagree with me very heartily.

The prediction is that in the 45-to-65 category, one boat in three will survive, and in the under-45 category, probably one boat in four or five will survive economically. They are going to have to buy quotas from the other vessels to survive.

Mr. Reid: Maybe we will have a strong fishery at the end of it.

Mr. Walters: I certainly hope so, and that is something to work for. That is why I do these things, so the fishery will be strong for my son and his son.

Mr. Reid: That is terrific, and that is a good way to end. Thank you very much, Mr. Walters.

Mr. Leblanc: I want to follow up on one of the questions very briefly. This goes back to the risks to fishermen reporting other fishermen who are the cause of the problem. Would it be possible if there was some support toward protecting those people who reported other fishermen if they were part of the enforcement mechanism?

Mr. Walters: I understand what you are saying. This is almost like a witness protection program. Is that right?

Mr. Leblanc: Yes.

Mr. Walters: We do not have the resources, the manpower, maybe even the will to protect these people who want to help. Just the simple aggression of neighbour to neighbour would be impossible to control. I do not think it would work.

[Traduction]

M. Reid: Je pense qu'une des causes du problème—et j'insiste bien sur le mot «une», car je crois qu'il y en a plusieurs—c'est la capacité. Il y a beaucoup de navires dans certains secteurs. Hier, un groupe qui représentait des pêcheurs des Maritimes, nous a dit qu'une des façons de régler ce problème de la capacité était d'indemniser les gens pour qu'ils s'arrêtent. Qu'en pensez-vous? . . .

M. Walters: Je suis en total désaccord avec cette position. Je crois qu'il est possible de remettre le secteur des pêches sur la voie de la rentabilité, sans avoir à acheter qui que ce soit. Par contre, je suis certainement d'accord avec l'idée de limiter l'accès à la profession dans l'avenir. D'ailleurs, ces barrières à l'accès existent déjà dans la plupart des secteurs de pêche: la pêche à la palangre, la pêche aux engins mobiles et la pêche hauturière. Je ne suis pas du tout, mais alors pas du tout, d'accord avec l'idée de racheter les gens. Ce serait la solution de facilité pour les paresseux qui n'attendaient qu'une chance rentable de cesser leur activité sans bourse délier. Mais les lois de l'économie et du capitalisme auront raison d'eux, et les nouveaux contingents sur le nombre de navires permettront de résoudre un grand nombre de problèmes de ce genre.

M. Reid: Vous aimez l'idée des nouveaux contingents de navires? En fait, je ne voulais pas employer le mot «aimer».

M. Walters: Personnellement, j'estime que c'est une très bonne idée, mais je suis persuadé que plusieurs s'y opposent avec véhémence.

On prévoit que, dans la catégorie des 45.000 à 65.000 tonnes, il ne restera qu'un bateau sur trois et que dans la catégorie des moins de 45.000 tonnes, c'est probablement un seul bateau sur 4 ou 5 qui s'en sortira économiquement parlant. Il faudra que certains achètent les contingents imposés à d'autres navires pour parvenir à survivre.

M. Reid: Mais peut-être que le secteur des pêches sera plus fort en fin de compte.

M. Walters: Je l'espère, et c'est dans ce sens qu'il faut travailler. C'est pour cela que je fais tout cela, pour que le secteur des pêches soit plus fort pour mon fils et pour mon petit fils.

M. Reid: Ah voilà qui est fort bien, voilà une agréable façon de terminer. Je vous remercie beaucoup, monsieur Walters.

M. Leblanc: J'aimerais poser une question très brève. Je voudrais en revenir aux risques que les pêcheurs courent en dénonçant des collègues qui sont à la source du problème. Serait-il possible de les aider en les protégeant, si l'on prévoyait quelque chose dans le cadre des mécanismes d'application de la loi?

M. Walters: Je vois ce que vous voulez dire. Ce serait un petit peu comme un programme de protection des témoins. Est-ce cela?

M. Leblanc: Oui!

M. Walters: Malheureusement, nous ne disposerons pas des ressources nécessaires, de la main-d'oeuvre, et peut-être même que nous n'avons pas envie de protéger ces personnes qui veulent nous aider. Dans le cas de simples agressions entre voisins, ce serait impossible à contrôler. Je ne crois pas que cela pourrait fonctionner.

[Text]

Something that might do well is the crime stoppers system. We have been advocating this for two or three years now. We like this system of some financial reward. There is nothing like money to move the wheels of justice.

Mr. Bjornson: You could use the terminology of another program called TIPS—turn in poachers. It seems to be reasonably successful.

Mr. Walters: Down our way, we use crime stoppers. We pay up to \$2,000 for a tip that leads to an arrest. I think the same thing could apply to the fishery very successfully. It would give some incentive to get over the fear perhaps of a broken toe or something like that.

Mr. Bjornson: Or a burned house.

Mr. Walters: Yes, and that is not an unreasonable possibility in some places. In Woods Harbour several years ago, if you recall, there was an instance where three vessels were burned, and enforcement officers were in fear of their lives. I do not how many would admit it, but they were bloody well scared and they had every right to be. They did burn two or three boats. The penalty for burning lobster fishing boats or patrol vessels in Woods Harbour, Nova Scotia, is 300 hours of community service. Every lobster fisherman in the area immediately went out and donated one day's catch, 1,200 pounds of lobster roughly, per boat to pay costs and fees. It is not much of a deterrent.

This is a very tight, closed society. It is a very strong society. You have to be independent and strong to be a fisherman. You have a way of life that has been going on for generations. They stick together. The lobster fishery is a very good case in point. The lobster fishery at Pubnico Point and Woods Harbour, the average number of pots fished is 1,000. The trap limit is 400. Six of the people on the advisory committee overfished the limit. It is a great system.

• 1655

The Chairman: Mr. Walters, we appreciate your meeting with the committee today. Thank you for your colourful and educational testimony. We wish you well in your industry.

Mr. Walters: Thank you.

The Chairman: Although we have completed our hearings today, I would ask the committee to stay for a moment or two to tend to some business. I believe we covered witnesses for today and tomorrow in Mr. Reid's motion. Was there a comment that you cared to make, Mr. Reid? Is that after we adjourn or during—

Mr. Reid: We can do it informally. I would like to do it in camera.

The Chairman: Okay. This committee stands adjourned until tomorrow at 11 a.m.

[Translation]

Par contre, un programme comme «Echec au crime», pourrait donner des résultats. Il y a déjà deux ou trois ans que nous en recommandons l'application. L'idée d'une récompense financière est assez séduisante. Rien ne vaut l'argent pour faire tourner la roue de la justice.

M. Bjornson: Pour ne pas faire les choses à moitié, vous pourriez appeler votre programme HALF: «Halte à la fraude». Cela pourrait fonctionner.

M. Walters: En fait, à notre façon, nous appliquons un programme d'échec au crime. Nous versons jusqu'à 2,000\$ pour toute information menant à une arrestation. On pourrait très certainement appliquer la même chose dans le secteur des pêches. Cela constituerait une forme d'encouragement pour passer outre la crainte d'avoir, par exemple, un orteil cassé.

M. Bjornson: Ou de se faire mettre le feu à la maison.

M. Walters: Oui, et dans certains endroits, ce n'est pas inimaginable. Il y a plusieurs années, à Woods Harbour, si vous vous rappelez, trois navires ont été incendiés, et les agents des pêches craignaient pour leur vie. Je ne sais pas combien l'admettraient, mais je sais qu'ils étaient terrorisés, et à juste titre. C'est cela, on avait incendié deux ou trois bateaux. Or, à Woods Harbour, en Nouvelle-Écosse, la peine encourue pour incendier des homardières ou des patrouilleurs est de 300 heures de services communautaires. Dans les jours qui ont suivi, tous les pêcheurs de homards de la région ont immédiatement donné une journée de prise, environ 1,200 lbs de homards, par bateau pour payer les coûts et les amendes. Il n'y a rien de dissuasif là-dedans.

C'est une société très fermée, très forte. Il faut être fort et indépendant pour être pêcheur. C'est un mode de vie que l'on adopte pour des générations. Ils font bloc! Tenez, la pêche au homard est un autre très bon exemple. À Pubnico Point et à Woods Harbour, on remonte en moyenne 1,000 casiers à homard. Or, la limite est fixée à 400. Six membres du comité consultatif avaient eux-mêmes dépassé la limite. C'est impressionnant comme système, non.

Le président: Monsieur Walters, nous vous remercions d'être venu nous rencontrer aujourd'hui. Je vous remercie de votre témoignage coloré et fort éducatif. Nous formons des vœux de réussite pour votre industrie.

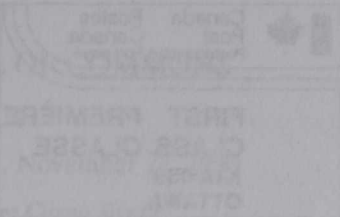
M. Walters: Je vous remercie.

Le président: Même si nous avons terminé les audiences d'aujourd'hui, j'aimerais demander aux membres du comité de rester encore un peu pour que nous réglions certaines questions. Je crois que nous avons réglé la question des témoins pour aujourd'hui et demain avec la motion de M. Reid. Voulez-vous faire un commentaire, monsieur Reid? Est-ce après l'ajournement ou pendant...

M. Reid: On peut en parler à titre officieux. En fait, j'aimerais que nous passions à huis clos.

Le président: Fort bien. La séance est levée jusqu'à demain 11 heures.

HOUSE



Issue No. 3888
FIRST PUBLISHED
CLASS OF 1988
THURSDAY, NOVEMBER 22, 1990
Chairman: Gene Frenn

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 3888
Le jeudi 22 novembre 1990
Président: Gene Frenn

Minister of Proceedings and Administration of the Legislative Committee on

BILL C-74

An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-74

Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence

RESPECTING

Order of Reference

WITNESSES

(See back cover)

CONCERNANT

Order of Reference

TÉMOINS

(Voir à l'arrière)

Second Session of the Forty-first Parliament
1988-90

Deuxième session de la quarante-et-unième législature
1988-1990



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Fisheries Council of British Columbia:

Michael Hunter, President;
Peter Wilson, Chairman;
Edward Safarik, Member;
Rob Morley, Executive Director for Government Relations.

From Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association:

Evan Walters, Chairman and Executive Director.

TÉMOINS

Du Fisheries Council of British Columbia:

Michael Hunter, président;
Peter Wilson, directeur;
Edward Safarik, membre;
Rob Morley, directeur administratif pour les relations gouver-
nementales.

De la Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association:

Evan Walters, président et directeur administratif.

Available from the Canadian Government Publishing Center,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Thursday, November 22, 1990

Chairman: Girve Fretz

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 4

Le jeudi 22 novembre 1990

Président: Girve Fretz

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

BILL C-74

PROJET DE LOI C-74

An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof

Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference

Ordre de renvoi

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989-1990

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-74

Chairman: Girve Fretz

Members

David Bjornson
Louise Feltham
Brian Gardiner
Francis LeBlanc
Lawrence MacAulay
Peter McCreath
Ross Reid
Stan Wilbee—(8)

(Quorum 5)

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Thursday, November 22, 1990:

Louise Feltham replaced Bill Casey;
Peter McCreath replaced Geoff Scott.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-74

Président: Girve Fretz

Membres

David Bjornson
Louise Feltham
Brian Gardiner
Francis LeBlanc
Lawrence MacAulay
Peter McCreath
Ross Reid
Stan Wilbee—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le jeudi 22 novembre 1990:

Louise Feltham remplace Bill Casey;
Peter McCreath remplace Geoff Scott.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 22, 1990

(6)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, met at 11:05 o'clock a.m. this day, in room 371 West Block, the Chairman, Girve Fretz, presiding.

Members of the Committee present: David Bjornson, Louise Feltham, Brian Gardiner, Lawrence MacAulay, Ross Reid, Geoff Scott and Stan Wilbee.

Witnesses: From the United Fishermen and Allied Workers Union: Jim Rushton, Northern Representative. *From the Fisheries Council of Canada:* Patrick McGuinness, Vice-President.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, October 19, 1990, concerning Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Thursday, October 25, 1990 Issue No. 1*).

Jim Rushton made an opening statement and answered questions.

Patrick McGuinness made a statement and answered questions.

At 1:05 o'clock p.m., it was agreed.—That the Committee adjourn until 3:30 o'clock p.m. this day.

AFTERNOON SITTING

(7)

The Legislative Committee on Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, met at 3:36 o'clock p.m. this day, in room 371 West Block, the Chairman, Girve Fretz, presiding.

Members of the Committee present: David Bjornson, Brian Gardiner, Francis LeBlanc, Lawrence MacAulay, Peter McCreath, Ross Reid and Stan Wilbee.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Monique Hébert, Research Officer.

Witness: From the West Coast Environmental Law Association: Ann Hillyer, Barrister & Solicitor.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, October 19, 1990, concerning Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Thursday, October 25, 1990 Issue No. 1*).

Ann Hillyer made an opening statement and answered questions.

At 4:32 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 4:37 o'clock p.m., the sitting was resumed.

On motion of Ross Reid it was agreed.—That reasonable traveling and living expenses be paid to Michael Hunter, Peter Wilson and Edward Safarik, the representatives from the Fisheries Council of British Columbia who appeared before the Committee on November 21, 1990.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 22 NOVEMBRE 1990

(6)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, se réunit aujourd'hui à 11 h 05 dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Girve Fretz (*président*).

Membres du Comité présents: David Bjornson, Louise Feltham, Brian Gardiner, Lawrence MacAulay, Ross Reid, Geoff Scott et Stan Wilbee.

Témoins: Du Syndicat uni des pêcheurs et travailleurs assimilés: Jim Rushton, représentant du Nord. *Du Conseil canadien des pêches:* Patrick McGuinness, vice-président.

En conformité de son mandat en date du 19 octobre 1990, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 25 octobre 1990, fascicule n° 1*).

Jim Rushton fait un exposé et répond aux questions.

Patrick McGuinness fait un exposé et répond aux questions.

À 13 h 05, il est convenu.—Que le Comité s'ajourne jusqu'à 15 h 30 cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(7)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, se réunit aujourd'hui à 15 h 36 dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Girve Fretz (*président*).

Membres du Comité présents: David Bjornson, Brian Gardiner, Francis LeBlanc, Lawrence MacAulay, Peter McCreath, Ross Reid et Stan Wilbee.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Monique Hébert, attachée de recherche.

Témoin: De la West Coast Environmental Law Association: Ann Hillyer, avocate et conseillère juridique.

En conformité de son mandat en date du 19 octobre 1990, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 25 octobre 1990, fascicule n° 1*).

Ann Hillyer fait un exposé et répond aux questions.

A 16 h 32, la séance est suspendue.

A 16 h 37, la séance reprend.

Sur motion de Ross Reid, il est convenu.—Que des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient remboursés à Michael Hunter, Peter Wilson et Edward Safarik, du Fisheries Council of British Columbia, qui ont témoigné le 21 novembre.

On motion of Ross Reid it was agreed.—That notwithstanding the motion adopted on Tuesday, October 30, in relation to the Pacific Trollers Association, that reasonable traveling and living expenses be paid to three representatives of the Association.

Sur motion de Ross Reid, il est convenu.—Que, par dérogation à la motion adoptée le mardi 30 octobre, des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient remboursés à trois représentants de la Pacific Trollers Association.

At 4:54 o'clock p.m., it was agreed.—That the Committee adjourn to the call of the Chair.

À 16 h 54, il est convenu.—Que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

J.M. Robert Normand

Le greffier du Comité

Clerk of the Committee

J.M. Robert Normand

[Texte]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Thursday, November 22, 1990

• 1109

The Chairman: I call the meeting to order.

We will continue with the legislative committee studying Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof.

• 1110

We want to welcome this morning the witness we have before us, who is from the United Fishermen and Allied Workers' Union, Mr. Jim Rushton. Welcome, Jim.

Mr. Jim Rushton (Northern Representative, United Fishermen and Allied Workers' Union): Mr. Chairman and members of the committee, we certainly appreciate the opportunity to give our views on Bill C-74.

We have just completed in recent weeks our main fishery in B.C., the salmon fishery, and have just begun the process of consulting with our members on this bill, and so we have not completed our written brief. We intend to send it on to you in the next few days. However, we have a fair handle on what the attitudes are towards this legislation and the general problems with regard to enforcement of fishing regulations in law and habitat protection.

For your information, the United Fishermen and Allied Workers' Union represents approximately 7,000 fishing industry workers in British Columbia, both fishermen and plant workers. Our members participate in all the fisheries we have, the large fisheries and the smaller fisheries. Our people participate, to one degree or another, in all of those fisheries.

We want to say at the outset that the whole issue of enforcement of the Fisheries Act and its regulations is of vital importance to our industry, both for protection of the stocks and for how we make a living on the water as fishermen.

We think the general direction of the bill is correct in that it deals with general fisheries offences, habitat, and information collection. Those are very important issues. We are in general agreement with the thrust with respect to increasing penalties for violation of infractions of the act and the regulations that go with it. However, we are not at all convinced that raising the potential for fines and the potential for jail sentences in itself will create a better situation.

We have at this moment, unfortunately, areas within our fisheries where violations of the Fisheries Act and its regulations are rampant, both in terms of harvesting fish and in the protection of the habitat. We think that no matter how high potential fines are, if there is not a reasonable likelihood of being caught you have no real deterrent. That is the situation we feel we are in today.

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le jeudi 22 novembre 1990

Le président: Je déclare la séance ouverte.

Le comité législatif reprend l'examen du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence.

Nous souhaitons ce matin la bienvenue à notre témoin M. Jim Rushton, représentant du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés.

M. Jim Rushton (représentant du Nord, Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés): Monsieur le président et membres du comité, nous sommes heureux de vous faire part de notre opinion sur le projet de loi C-74.

La saison de la pêche au saumon, principale pêche de la Colombie-Britannique, vient de s'achever il y a quelques semaines et nous n'avons donc pu qu'entamer le processus de consultation sur ce projet de loi avec nos membres, de sorte que notre mémoire n'est pas encore terminé, mais nous allons vous le faire parvenir dans les prochains jours. Nous avons toutefois pu nous former une opinion des réactions à ce projet de loi et des problèmes généraux qui se posent relativement à la mise en application des règlements sur la pêche et sur la protection de l'habitat.

À titre d'information, je vous dirai que notre Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés représente environ 7,000 travailleurs du secteur de la pêche en Colombie-Britannique, tant pêcheurs qu'ouvriers d'entreprises, qu'il s'agisse des grosses ou des petites conserveries. Nos membres participent, d'une façon ou de l'autre, à toutes ces entreprises.

Je voudrais d'abord déclarer, en préambule, que toute la question de la mise en application de la Loi sur les pêches et de ses règlements est d'importance vitale pour notre secteur, tant pour la protection halieutique que pour nos conditions de vie en tant que pêcheurs.

L'orientation de la loi nous paraît bonne en ce sens qu'elle traite des infractions, de l'habitat et de la collecte de l'information, questions importantes s'il en est. Nous sommes aussi généralement en faveur de l'augmentation des amendes en cas de violation de la loi et des règlements qui l'accompagnent ou d'infractions, mais nous ne sommes nullement convaincus que le fait d'augmenter les amendes et les peines de prison éventuelles suffise à améliorer la situation.

À l'heure actuelle, il existe malheureusement des régions, dans nos zones de pêche, où l'on transgresse à qui mieux mieux la Loi sur les pêches et ses règlements, tant pour la pêche proprement dite que pour la protection de l'habitat. Vous aurez beau augmenter les amendes, tant qu'il y aura une chance de passer entre les mailles toutes ces mesures seront inopérantes. C'est, à notre avis, la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle.

[Text]

We have some other general concerns as well. We are not sure how raising the potential fines to \$100,000 for fisheries violations will be interpreted through the court system and how we are going to deal with the wide latitude of issues that come up in these kinds of cases. There are occasions when people may flagrantly violate the law and profit to the tune of hundreds of thousands of dollars: for example, setting a herring seine in a closed area during a roe fishery and getting away with it. The load itself may be worth half a million dollars. In another instance, a gillnet fisherman at night in the head of a river's inlet may inadvertently drift over the boundary—it is not an imaginary line, but it is not an obstacle in the water—and be fishing illegally in a closed area.

We are concerned about not addressing those issues forthrightly, in that we may have difficulty in the court system trying to explain to both prosecutors and judges the magnitude of difference in the offences we may find.

• 1115

In our fishery and in the enforcement and application of the act itself, at every level, from the ground floor fish guardian to the Minister of Fisheries, there is tremendous discretion. If it is not used consistently and appropriately it will cause uncertainties and misunderstandings possibly for both people fishing and the court system again, and the latitude is very wide.

We need to understand the kind of fishery that we have on the west coast in which some 5,000 vessels participate. They are generally small boats, the majority of which have one or two persons aboard fishing; a larger number would have five or six. On a world scale, it is an inshore fishery rather than a deep-sea fishery with factory trawlers or just big trawlers with big crews catching large amounts of fish.

Our fishery is regulated so heavily from every angle, from conservation to allocation between gear types and user groups. There are so many regulations that do not deal with violations such as stealing fish or polluting a river. It has to do with the management, distribution of stocks and that sort of thing. It is very cumbersome for courts to deal with. The legislation and the guidelines are not specific enough and we do not know where this will lead.

We think the real problem we face is enforcement, which is critical both for protection of the stocks and for fairness to the thousands who participate in the fishery. As I said, we have instances of rampant violation and disregard for laws. A few days ago I talked with a group of trollers, who are members of our union, about this legislation. They told me that last year on the west coast of Vancouver Island there was a troll closure put on the sockeye fishery for allocation reasons, primarily because of concerns about a shaker problem if they continued fishing another species.

[Translation]

Ce n'est pas la seule chose qui nous préoccupe: nous ne savons pas au juste comment l'augmentation des amendes potentielles, en cas d'infraction à la Loi sur les pêches, jusqu'à 100.000\$ sera interprétée et comment on abordera le vaste lot de questions qui se posent dans ce genre de cas. Il existe des violations flagrantes de la loi dont les gens profitent en encaissant des centaines de milliers de dollars, par exemple si vous posez une senne à hareng, pendant la pêche à la rogue, dans une région interdite à la pêche et que vous ne vous fassiez pas prendre. La prise elle-même peut valoir un demi-million de dollars. Par ailleurs, il peut également arriver, la nuit, qu'un pêcheur aux filets maillants, pêchant à l'embouchure d'un bras de rivière, franchisse la limite sans s'en apercevoir—il ne s'agit pas d'une ligne imaginaire, mais il n'y a pas d'obstacle dans l'eau—et se trouve en train de pêcher illégalement en terrain fermé à la pêche.

Nous craignons de ne pas prendre ces questions par le bon bout en ce sens que nous aurons du mal, devant le tribunal, à faire comprendre tant au ministère public qu'au juge à quel point les délits sont d'un ordre différent.

Dans notre secteur des pêches, et pour la mise en vigueur et l'application de la loi même il y a, à tous les degrés de la hiérarchie, depuis le simple agent des pêches jusqu'au ministre, un grand pouvoir de discrétion. S'il n'en est pas fait usage à bon escient et en toutes circonstances, le risque est de créer un climat d'incertitude et de malentendu tant pour les pêcheurs que pour les tribunaux, et la marge de manoeuvre est très grande.

Il importe de bien comprendre le genre de pêche que nous pratiquons sur la côte Ouest, pêche à laquelle participent quelque 5,000 bâtiments. Il s'agit généralement de petits bateaux, la majorité avec un ou deux pêcheurs à bord, un certain nombre en aurait cinq ou six. On peut parler, en l'occurrence, d'une pêche côtière artisanale plutôt que d'une pêche hauturière, des chalutiers-usines ou de gros chalutiers, avec un équipage nombreux qui pêche de grandes quantités de poisson.

Nos pêches sont réglementées à l'excès, il n'est rien qui ne soit soumis à la réglementation, depuis la conservation jusqu'au contingentement entre catégories d'équipement et groupes d'utilisateurs. Il y a un grand nombre de règlements qui ne portent pas sur des infractions telles que le vol de poisson ou la pollution d'une rivière, mais qui portent sur la gestion, la répartition des stocks et ce genre de chose. Un vrai panier de crabes pour les tribunaux! La loi et les lignes directrices ne sont pas suffisamment spécifiques et nous ne savons pas exactement où elles nous mènent.

Le vrai problème nous paraît être d'imposer le respect de la loi, ce qui est essentiel tant pour assurer la protection des stocks que pour faire preuve de justice envers les milliers de gens qui font partie de notre secteur. Les exemples abondent où la loi est bafouée et contournée. Il y a quelques jours encore je m'entretenais de ce projet de loi avec un groupe de pêcheurs à la traîne, membres de notre syndicat, qui me racontaient que l'an dernier il y avait eu interdiction de pêche à la traîne sur la côte ouest de l'île de Vancouver pour la pêche au saumon sockeye à cause du contingentement, mais surtout par crainte du problème des rejets s'ils continuaient à pêcher une autre espèce.

[Texte]

They told me most of the fleet continued to fish. Because the area was closed, patrol vessels had been dispatched to another part of the coast and there was no monitoring of that closure. The result was that many vessels continued to fish and three were charged. I was told that in those circumstances it is a small minority now that is not fishing, and that is a horrible position to put people in. If they do not cheat they will lose their opportunity, because all the available salmon is utilized. All that is required beyond the need for conservation and regenerating the stocks, and for the sports and native fishery, is all consumed. So if you come off the grounds as you are supposed to, but your colleagues do not, you have put your operation in jeopardy. That fish is not there later on.

We have an ironic situation, or we are giving mixed messages. On the one hand we are amending the Fisheries Act to allow for much greater fines and the potential for jail sentences, which we do not oppose in general, but the record on enforcement is the opposite. We are cutting back the much-needed funding for enforcement. We do not have the vessels, the people, the resources to make this law and these amendments worth while, and so we are giving a mixed message in that way.

• 1120

We are also giving a mixed message by the Department of Fisheries' advocating a policy by which they want to divest themselves of the responsibility for monitoring and enforcement and to begin turning them over to the industry itself, both in terms of financing and actual application. They have just recently circulated some papers to halibut fishermen that talk about putting together a new halibut advisory board of fishermen. One of its responsibilities is to look after enforcing new regulations—a quota fishery—which we believe will be unenforceable, but they are trying to turn that over to the fishermen themselves.

The point I am trying to make is that if we are trying to say to the legal system and to the courts that these offences are serious and that we want them dealt with, not with \$100 and \$200 fines but as they should be, then we are backing away, on the other hand, on our responsibilities to make it work. I am not sure how the courts will look at this.

We need to examine this. I think this committee needs to examine it to follow up on this work and do all the amendments you would feel necessary to make this law correct. There must be the resources and the commitment at the ministry level and within the Department of Fisheries to make it work.

Similarly, we have the same concerns on the habitat. I will conclude on habitat and then answer all the questions you have.

[Traduction]

Ils m'ont dit que la plupart des bateaux continuaient à pêcher et comme la région était fermée à la pêche, des patrouilleurs avaient été envoyés ailleurs et il n'y avait pas de surveillance. Aussi un grand nombre de bateaux ont-ils continué à pêcher et trois ont été poursuivis en justice. On m'a dit que dans des circonstances de ce genre il n'y a qu'une petite minorité qui ne pêchent, pas, ce qui place les gens dans une situation fort inconfortable: ceux qui se refusent à tricher perdent la part de poisson qui devrait être la leur, car tout le saumon qui devrait être épargné pour la conservation et la régénération des stocks, pour la pêche sportive et pour les autochtones, est pêché. Si vous quittez les lieux pour vous conformer au règlement mais que vos collègues ne les quittent pas, vous vous êtes laissé couper l'herbe sous les pieds et votre entreprise de pêche risque de sombrer. Le poisson aura disparu pour longtemps.

C'est une situation paradoxale, ou alors le message sème la confusion: d'une part nous amendons la Loi sur les pêches pour renforcer les amendes et augmenter les peines de prison, ce contre quoi, d'une façon générale, nous n'avons pas d'objection, mais nous relâchons les mesures destinées à faire respecter la loi en comprimant les fonds si nécessaires à cela. Nous n'avons ni les bâtiments, ni le personnel, ni les ressources voulus pour renforcer le pouvoir de la loi et de ces amendements et la main gauche défait donc ce que fait la main droite.

On retrouve la même contradiction dans le fait que le ministère des Pêches appuie une politique qui le déchargerait de la responsabilité d'exercer une surveillance et de faire respecter la loi en confiant cette responsabilité, tant financière que dans son application pratique, au secteur des pêcheurs même. Le ministère vient d'adresser une circulaire aux pêcheurs de flétan où il est question de mettre sur pied un nouveau conseil consultatif des pêcheurs de flétan qui aura pour attributions, entre autres, de faire appliquer le nouveau règlement—une pêche contingentée—qui, à notre avis, sera inapplicable, mais dont on essaye de se décharger sur les pêcheurs eux-mêmes.

Mon raisonnement, c'est que d'une part, en alourdissant les amendes actuelles de 100\$ et de 200\$, nous faisons savoir au système judiciaire et aux tribunaux que ces infractions sont graves et que nous voulons qu'elles soient prises au sérieux, mais d'autre part nous nous dérobons à nos responsabilités et capitulons devant la nécessité de les faire appliquer. Je ne sais pas ce que les tribunaux en penseront.

Cette contradiction doit être mise à nu; ce comité doit examiner cette question dans ce sens et apporter au projet de loi tous les amendements qui vous paraîtront nécessaires pour rendre cette loi opérationnelle et à cette fin, il faut les ressources nécessaires et la volonté, au sein du ministère des Pêches, et ce jusqu'à l'échelon ministériel, pour rendre cette loi efficace.

Une situation parallèle se présente pour l'habitat, point sur lequel je conclurai pour répondre ensuite aux questions que vous aurez à me poser.

[Text]

We welcome the higher fines and the appearance of stricter regulations and all that is contained within this bill. I have no legal training. Others may testify about some of the actual wording within the proposed amendments. But here again we have a problem of enforcement, of having the resources, but in this case it is even worse: to demonstrate the political will to protect fishery habitat in British Columbia.

There is too much evidence available, in the public's view and in that of judges, prosecutors and everyone else who is involved in this situation, that we are very inconsistent with regard to protecting our rivers, which are the base of our salmon resource. Furthermore, it appears to an outsider looking at the situation that you can make a deal with the ministry and with the DFO. Alcan or some other industry may make a deal. The pulp industry is constantly violating the Fisheries Act and violating their permits or is given exemptions.

I do not know what will happen. We in British Columbia all know it. It is common knowledge. It does not need to be proven; it is fact. Everyone knows it. Judges will know it and courts will know it. Then for some poor fellow with a truck who has a problem with his truck alongside a river such that his truck leaks into the river, how is the judge to deal with this, knowing what he knows about the general situation in British Columbia? We really need to get at this issue of enforcement and of no deals and to send the right message.

I believe one of the policies of the ministry and the Department of Fisheries with regard to habitat gives the wrong signal. This will find its way into the thinking of people in the courts. It is a no-net-loss policy, which makes no sense to us as fishermen and as people in the industry in protecting the environment. It is a policy whereby you can destroy natural habitat and replace it with artificial habitat. It makes no sense, and that is policy.

We do it every day. We give permits to do it. Then we want to pass legislation that is going to make it tougher. The messages are just too mixed. We need to straighten all of that out in order to get the wide co-operation of the fishing industry and others who may be caught up in the thing in other industries. Everyone must be seen as being treated the same and fairly with respect to the law and what is the requirement or the expectations with regard to habitat.

If there is not a perception of fairness and equality in terms of how we approach this thing throughout British Columbia. I believe the courts will be in the same position they are in now. They will not be able to take the matter seriously because people will be able to point to other abuses that are sanctioned. So we need to get at that.

Finally, we need to look closely at the simplicity of the \$100,000 maximums—of moving them from \$5,000 to \$100,000—the same as with the environmental thing. If it is a measure simply to mirror the Coastal Fisheries Protection

[Translation]

Nous sommes donc d'accord pour le renforcement de la réglementation et pour l'augmentation des amendes prévues dans le projet de loi. Personnellement je n'ai pas de formation juridique, mais d'autres auront peut-être des commentaires sur le libellé des projets d'amendement. Mais là encore nous nous heurtons à la question de la mise en application, aux ressources nécessaires à cet effet, mais la situation est encore plus grave: il s'agit de faire preuve de la volonté politique de protéger l'habitat halieutique en Colombie-Britannique.

Le public—ainsi que les juges, avocats et tous ceux que cette question touche—sait combien nous sommes négligents quand il s'agit de protéger nos rivières, d'où nous tirons nos réserves de saumon. En outre, on a l'impression, à qui voit les choses du dehors, qu'avec le ministère des Pêches il y a toujours des accommodements. Ainsi Alcan, ou une autre entreprise, peut conclure une entente. L'industrie des pâtes à papier est en infraction constante avec la Loi sur les pêches, accorde des exemptions ou enfreint les conditions des licences.

Je ne sais pas ce qu'il adviendra. En Colombie-Britannique ces faits sont bien connus de tous, on n'a pas besoin de démonstration, tout le monde est au courant, les juges comme les tribunaux. Arrive un pauvre type dont le camion est tombé en panne tout près d'une rivière, une fuite se produit, que va décider le juge qui sait ce qui se passe, d'une façon générale, en Colombie-Britannique? Nous devons vraiment aborder franchement cette question d'application de la loi, nous élever contre les expédients de toutes sortes et annoncer franchement la couleur.

Il y a une politique en particulier, à propos de l'habitat, du gouvernement et du ministère des Pêches qui me paraît fallacieuse mais qui va exercer une influence sur la mentalité des tribunaux. C'est la politique du rendu pour un prêt, qui nous paraît absurde en tant que pêcheurs et gens soucieux de protéger l'environnement, politique par laquelle vous avez le droit de détruire un habitat naturel à condition de le remplacer par un habitat artificiel. Politique absurde s'il en est.

C'est tous les jours que cela se pratique: nous délivrons des permis à cet effet et nous voulons adopter une loi pour rendre cela plus difficile. Il y a trop de contradictions dans tout cela, nous devons tirer cette question au clair pour obtenir la collaboration du secteur des pêches et des autres qui se ne trouveraient dans cette contradiction dans d'autres secteurs industriels. Quand il y va du respect de la loi et de la protection de l'habitat, tous devraient être mis sur un pied d'égalité et traités de la même façon.

Si on a l'impression, en Colombie-Britannique, que la loi n'est pas la même pour tous, les tribunaux se trouveront dans la même impasse qu'à l'heure actuelle. Les tribunaux ne pourront pas juger avec sévérité parce qu'on leur signalera d'autres abus qui, eux, sont sanctionnés. Nous devrions donc mettre les choses au point.

Enfin, nous devons examiner de près la décision, aux fins de simplicité, de faire passer l'amende de 5.000\$ à 100.000\$, comme pour les mesures destinées à protéger l'environnement. S'il s'agit simplement de faire pendant à la

[Texte]

Act and the Canadian Environmental Protection Act, we may get lost in the thing, because we have a whole different situation, particularly with regard to fishing vessels. For example, we do not have a foreign fleet fishing in our waters, except for those Americans who nearly got us into a state of war.

Where I live, we do not have a big foreign fleet coming from Europe or Japan and we do not have the same situation as is found on the east coast, but we do have a whole multitude of fisheries regulations, situations and occurrences that must be dealt with fairly. I am not so sure we have come to do that. The Fisheries Act needs to stand on its own and be consistent with the realities of the industry, and not mirror other legislation that has similar but different purposes in mind.

I will stop there. Hopefully I can answer whatever questions there are.

Mr. MacAulay (Cardigan): Mr. Rushton, you have indicated that there is not enough DFO staff and not enough boats. How do you feel this should be changed? It is no good putting any laws in place if we cannot enforce them. In your opinion, what is needed on the west coast to ensure proper surveillance and enforcement of the laws that are put in place?

Mr. Rushton: I am not an expert in terms of hardware on vessels or personnel.

Mr. MacAulay: No, but do you think you need air surveillance, helicopters, or do you need...? It is senseless to have laws without enforcement.

Mr. Rushton: There certainly are times when air surveillance is necessary. We need more personnel and more vessels. Aside from this, we miss fishing opportunities because we do not have the personnel to monitor the situation. That happens. That is how short we are.

Mr. MacAulay: You explained that in one area one fishery was closed, but in fact it was not closed at all.

Mr. Rushton: That is what the people who were on those fishing grounds told me.

There has been a consistent cutback over the last 10 years in the percentage of the budget for enforcement. That needs to be strengthened. A fine will not deter someone who believes they will not get caught.

Mr. MacAulay: Of course not. Do you feel there should be minimum fines? Do you feel we should have jail terms? Do you feel there should, in some cases, be a removal of licences? If you do agree with the removal of licences, how would you...? The penalty can be very severe in some cases.

On the matter of minimum fines, if there is a person with \$40,000 worth of fish and somebody with \$300,000 worth of fish, do you think that should be tied into the total catch or the total catch taken in over the allotted amount? How would you tie that together?

[Traduction]

Loi sur la protection des pêcheries côtières et à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, nous faisons peut-être fausse route parce que la situation est toute différente, en particulier en ce qui concerne les bâtiments de pêche. C'est ainsi que nous n'avons pas de flotte étrangère qui pêche dans nos eaux, à l'exception de ces Américains avec lesquels nous étions presque sur un pied de guerre.

Dans la région d'où je viens nous n'avons pas de grosse flotte étrangère, européenne ou japonaise, et la situation ne se présente pas comme sur la côte Est, mais les règlements sont légion et beaucoup de cas se présentent dans lesquels il faut exercer la justice. Je ne sais si nous nous en tirons à notre honneur. La Loi sur les pêches répond à des objectifs qui lui sont propres et qui doivent refléter la réalité du secteur et non faire écho à d'autres lois dont les objectifs, bien qu'apparentés, sont différents par essence.

Je vais m'arrêter sur ce point, en espérant être en mesure de répondre à vos questions.

M. MacAulay (Cardigan): Vous disiez, monsieur Rushton, qu'il n'y avait pas suffisamment de personnel du ministère des Pêches et pas suffisamment de bateaux. Quels changements proposez-vous? Il ne sert à rien de légiférer si les lois ne sont pas respectées. Qu'est-ce qui est nécessaire, à votre avis, sur la côte Ouest pour assurer une surveillance suffisante et faire appliquer nos lois?

M. Rushton: Je ne suis pas spécialiste du matériel de navires ou du personnel.

M. MacAulay: Non, mais pensez-vous qu'une surveillance aérienne s'impose, qu'il faille des hélicoptères, ou bien... une loi qui n'est pas appliquée est un tigre de papier.

M. Rushton: Il y a certainement des circonstances où la surveillance aérienne s'impose; il nous faut plus de personnel et plus de bateaux. Nous manquons également des occasions de pêcher parce que nous n'avons pas le personnel pour surveiller la situation. Cela arrive, c'est vous dire à quel point nous sommes démunis de personnel.

M. MacAulay: Vous disiez que dans une région une pêcherie était fermée mais qu'en réalité elle ne l'était nullement.

M. Rushton: C'est ce que m'ont dit ceux qui se trouvaient dans les parages.

Les dix dernières années ont vu le budget pour faire respecter la loi se réduire comme une peau de chagrin. Il faut renforcer les mesures d'application de la loi, ceux qui espèrent ne pas se faire prendre ne se laissent pas intimider par une amende.

M. MacAulay: Bien entendu. Est-ce qu'il devrait y avoir un minimum aux amendes? Des peines de prison? Dans certains cas, la confiscation des licences? Si vous êtes d'accord sur ce dernier point, comment procéderiez-vous? La pénalité peut être très stricte dans certains cas.

En ce qui concerne le minimum des amendes, quel est le lien que vous proposez entre valeur de la prise en poisson—dans un cas, 40.000\$ par exemple, dans l'autre 300.000\$—l'amende devrait-elle être proportionnelle à tout le poisson pris au-delà de la valeur de l'amende? Comment le calcul se ferait-il?

[Text]

Mr. Rushton: I hope we can be more specific about this when we prepare our brief, because this is one of the issues we are wrestling with. Many in our union think there should be minimum fines, but then we stand back and say minimum fines for what, because violations are quite different although they may appear the same. It would not be appropriate if a fine corresponded to the value of the catch because then nothing would be lost.

Mr. MacAulay: No, but if it was three times the value of the catch something would be lost.

Mr. Rushton: Yes, that might be. This is something we, this committee and others need to look at more deeply. We have not had the opportunity to do that. As I said, many people we have consulted think there should be minimum fines—as well as maximums—but we are not sure in what way they would be applied.

• 1130

For example, for the sake of the legislation, we have \$100,000 as a maximum just to put across the board \$10,000 or \$1,000 as a minimum. That would not make it either. We are looking at that, but see it as difficult. We think something along those lines needs to be done in order to tell the judge what this kind of violation is and what that kind of violation is in relationship. If done correctly, it is certainly something we are looking at and supportive of.

Mr. MacAulay: What you are saying in essence is that you want to be sure the fines imposed on offenders do not just become part of their working expense, because if it is 10% of the catch and they get caught only 10% of the time, it is not a fine at all.

I would also like you to comment on pollution and how this would be handled. You mentioned the lad having difficulty with the truck and a little oil leaking in. It is a major problem, but he would not be the major polluter. How would you see this being properly handled?

Mr. Rushton: He would obviously not be the major polluter. If something is done, it should be dealt with effectively by the courts. I was speaking before about how the courts would deal with this kind of situation or other pollution problems when people involved in the courts know there are deals struck, that we are turning a blind eye constantly and then the next day Joe Blow gets charged.

What we need to do is clear the board on the deals, on the turning of the blind eye, and put everyone on the same playing-field, so to speak, so that when judges, prosecutors, or the Department of Fisheries are making recommendations to a judge, there is a real foundation on which to base them. If it is okay for the pulp mill to pollute every day in violation of its permit, then what should the fine be for somebody who screws up and makes a mess? I would not want to be the judge in that environment, and this is what we have today. That needs to be addressed.

[Translation]

M. Rushton: J'espère que nous pourrions vous donner des indications plus précises dans notre mémoire, parce que c'est l'une des questions dont nous discutons. Un grand nombre de nos gens pensent qu'il devrait y avoir une amende minimale, mais il y a alors des protestations, à quoi s'applique cette amende minimale, car les infractions peuvent paraître semblables et être cependant différentes. Si l'amende correspond à la valeur de la prise, celui qui a commis l'infraction n'y a rien perdu, ce qui ne serait pas approprié.

M. MacAulay: Non, mais si l'amende était triple de la valeur de la prise, il subirait une perte.

M. Rushton: Oui, c'est possible, c'est une question que nous, et votre comité, devons examiner de plus près; nous n'avons pas encore eu l'occasion de le faire. Comme je le mentionnais déjà, beaucoup de gens que nous avons consultés sont en faveur d'amendes minimales ainsi que maximales, mais nous ne sommes pas certains de la façon dont elles seraient calculées.

Aux fins de la loi, nous décidons d'imposer 100,000\$ d'amende au maximum, simplement pour proposer 10,000\$ ou 1,000\$ comme minimum. Nous examinons cette possibilité, mais elle ne nous paraît pas non plus satisfaisante et elle crée des difficultés. Il faut toutefois envisager un certain barème qui correspondrait, pour l'essentiel, à la gravité de l'infraction. Si ce barème est correctement établi, nous serions certainement en sa faveur.

M. MacAulay: Vous voulez dire que les amendes infligées aux contrevenants ne devraient pas simplement être incorporées à leurs frais généraux, parce que si l'amende représente 10 p. 100 de la prise et qu'ils ne se font prendre que dans 10 p. 100 des cas, ce n'est plus du tout une amende.

J'aimerais également que vous nous disiez ce que vous pensez de la pollution et de la façon de lutter contre elle. Vous parliez de la panne de camion et de la fuite d'huile. C'est un problème, certes, mais on ne peut pas parler en l'occurrence d'un gros pollueur. Comment voudriez-vous voir traiter son cas?

M. Rushton: Ce n'est certainement pas d'un gros pollueur qu'il s'agit en l'occurrence. Toute intervention devrait venir des tribunaux. Je disais tout à l'heure combien les tribunaux étaient embarrassés par ce genre de situation ou par d'autres problèmes de pollution alors qu'ils savent fort bien que des ententes sont conclues, que dans un grand nombre de cas nous fermons simplement les yeux, mais qu'on sévit souvent quand c'est le lampiste qui se fait prendre.

Ce que nous devons faire, c'est mettre fin aux transactions, cesser d'ignorer les infractions, mettre tout le monde sur un pied d'égalité de sorte que lorsque les juges, les avocats ou le ministère des Pêches présentent des recommandations, celles-ci soient réellement fondées. Si l'usine de pâtes à papier a le feu vert pour polluer tous les jours malgré les conditions de sa licence, pourquoi faudrait-il sévir pour celui qui pollue parce qu'il a commis une erreur? Je ne voudrais pas être à la place du juge qui a à se prononcer dans un cas de ce genre, mais c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle et à laquelle nous devrions remédier.

[Texte]

Mr. MacAulay: You also mentioned the halibut advisory board and the possibility of this board having responsibility for enforcement. I would like you to explain what you think. If that line is followed, what would it develop into? Is it something you will not follow?

Mr. Rushton: No, the Department of Fisheries needs to maintain its role as the guardian of the Fisheries Act and of the fishery. The Department of Fisheries is on a track to divest itself of that responsibility. This is consistent in documents they bring forward, such as "Visions 2000", where they talk about transferring the cost of enforcement to the industry. It will likely end up being that the industry will then hire the enforcement; however, this would go on.

We think that is the wrong way to go. It was going on during the 1980s and I do not think it proved successful. To my knowledge of the east coast fishery, for example, the observer program was not particularly successful. We do not think the observer program we have on the joint venture hake fishery is successful. We were in the business of catching and harvesting fish.

Mr. MacAulay: Fishermen want to fish.

Mr. Rushton: They want to know that the fellow up the line is fishing fairly and legally. It is not my job or my responsibility to go and chase him down to see if his gear is right or that he is not over the boundary.

Mr. MacAulay: In your opinion it would not work either, would it?

Mr. Rushton: No, it would not work. The halibut fishery is going to be under new management. It is going to be quotas for individual boats now. We suspect this will increase the cheating. So we need more staff to deal with people who buy fish, because you can sell fish illegally only if somebody purchases it and covers it somewhere. The abalone fishery was a quota fishery. It is gone now. In five years it is closed. One of the problems was that it was a quota fishery. It was widely known that the quotas were abused. We did not have the ability to monitor the fishery, and there was a black market in abalone. This and other things resulted in its closure. So these quota fisheries are going to make it more difficult for enforcement and cause the opportunity for more violations.

• 1135

Mr. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): In the briefing information with the bill, there was some information cited here for fisheries violations. In 1988 in the Pacific region there were some 1,959 convictions. It mentions that habitat convictions totalled 11, with an average fine of \$3,135. Would 11 convictions in 1988 accurately reflect the problem we have with habitat in British Columbia, in the Pacific region?

Mr. Rushton: By no means. The situation is quite gruesome. There are a whole lot of faults, from the overlap of jurisdiction with the provincial government, and its role in some industries, to a reluctance by decision-makers to

[Traduction]

M. MacAulay: Vous mentionniez également le Conseil consultatif du flétan qui aurait pour attribution de veiller à l'application du règlement. Pourriez-vous nous expliquer ce que vous en pensez? Si ce projet se réalisait, qu'advierait-il? Est-ce que vous vous y opposeriez?

M. Rushton: Non, le ministère des Pêches doit maintenir son rôle de gardien de la Loi sur les pêches et de gardien des pêcheries, mais il est en voie de se décharger de cette responsabilité. C'est ce qui ressort clairement des documents qu'il publie, par exemple «Visions 2000» où il est question de transférer à l'industrie le coût de la mise en application de la loi. Selon toute probabilité, l'industrie finira par embaucher des gens à cet effet et on ne sait trop comment cela finira.

Nous pensons que le ministère se fourvoie. Ce genre d'initiative avait déjà été pris pendant les années 80—à savoir le programme des observateurs—et sur la côte Est, à ma connaissance, il n'a pas eu beaucoup de succès. Le programme des observateurs que nous avons pour la société mixte de pêche au merlu ne donne pas non plus de très bons résultats. Notre travail, c'est la pêche.

M. MacAulay: Tout pêcheur veut pêcher.

M. Rushton: Tout pêcheur veut être certain que le pêcheur à côté respecte la loi, mais ce n'est pas notre boulot ou notre responsabilité d'aller vérifier s'il a l'attirail réglementaire ou s'il n'a pas franchi une frontière.

M. MacAulay: Cela n'a donc aucune chance de succès, à votre avis?

M. Rushton: Non, aucune. La pêche au flétan va être administrée différemment, il va y avoir un contingent pour chaque bateau et nous craignons que la fraude n'augmente encore. Il nous faut donc davantage de personnel pour s'occuper des gens qui achètent le poisson car on ne peut vendre du poisson illégalement que s'il y a quelqu'un pour l'acheter et le cacher quelque part. La pêche à l'ormeau était contingentée. Ce n'est plus le cas. En cinq ans on l'a fermée. Un des problèmes était justement que cette pêche était contingentée. Tout le monde savait que l'on dépassait les quotas. Il nous était impossible de contrôler cette pêche et le marché noir sévissait. C'est un des facteurs qui a mené à interdire la pêche à l'ormeau. Ces pêches contingentées compliquent donc les choses parce qu'elles sont difficiles à contrôler et qu'ainsi des abus se multiplient.

M. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Dans le document d'information accompagnant le projet de loi, on parlait des infractions à la loi dans le secteur des pêches. En 1988, dans la région du Pacifique, il y a eu 1,959 condamnations. On précise que cela représente 11 condamnations relatives à l'habitat pour une amende moyenne de 3,135\$. Diriez-vous que ces 11 condamnations rapportées en 1988 reflètent le problème que l'on connaît en Colombie-Britannique, dans la région du Pacifique, au sujet de l'habitat?

M. Rushton: Absolument pas. Il y a des tas de choses qui ne vont pas, qu'il s'agisse du chevauchement entre les autorités provinciales et fédérales ou du rôle du gouvernement fédéral dans certaines industries ou encore de

[Text]

prosecute. The persons available for monitoring and investigation just are not there. So all sorts of things are happening that are unreported, and many things that are reported are taken as part of how we do business.

Mr. Gardiner: In your submission you talked about the discretion written throughout the act and the regulations. Discretion, I suppose, ranges from the minister down, or from the field staff up. I am thinking of this habitat problem, and I am aware of the Alcan settlement agreement. Setting that aside, can you give us an example of where that does not work? Maybe you could also give us a case in which it has worked.

Mr. Rushton: There are probably a large number of small-scale victories in which a fisheries officer went into a logging operation and talked to them about how to avoid a situation. I think that takes place.

The biggest problem is in our river systems itself and in industrial discharges. It is such a problem for our rivers and for the industries. We know all too often where discharges are being made and sometimes there does not appear to be the alternatives available for disposal. Lots of money is being invested but it is not happening.

In terms of credibility, you could look at deals—not necessarily formal ones—in the pulp industry, which through its pollution has resulted in closures to our fishery. An area where I used to fish before I went to work for the union is now closed, and probably will be for as long as I am alive: Howe Sound. We have not really dealt with the problem of pollution in Howe Sound. It is the same in my area in Prince Rupert; the fisheries are closed. The attitude appears to be that the fishery is expendable. That is what you project.

• 1140

Mr. Gardiner: It seems systemic throughout the whole problem, whether it is a question of deals or discretion or the cost of doing business. Have we somehow, as Parliament, failed to hold not just the minister but governments accountable for all of this? It seems that is all our witnesses are saying. It is a problem everywhere.

Mr. Rushton: Yes, I think we really have not in a practical way turned a leaf yet. I think we have turned it maybe philosophically in our attitudes toward the environment, but we have not turned the practical leaf in making some of the hard decisions that need to be made.

I do not know how specific the finger pointing needs to be, other than that there are some people in charge today and there are expectations of them, maybe some others at another day, but we must get practical about the issue of protecting the environment and protecting our rivers. If we do not, we cannot leave it to the courts to do it. That is the thing. So when we give the right signal and make practical changes, then I think the courts will respond and everyone else will respond.

[Translation]

la répugnance des autorités à entamer des poursuites. Les personnes qui devraient contrôler et faire enquête ne sont tout simplement pas là. Il se passe donc toutes sortes de choses dont on ne parle pas et beaucoup de ce dont on parle est considéré comme normal.

M. Gardiner: Vous avez, dans votre exposé, fait allusion au pouvoir discrétionnaire prévu dans la loi et les règlements. Vous parlez, je suppose, des pouvoirs discrétionnaires dont disposent le ministre et tous ces fonctionnaires jusqu'à ceux qui travaillent sur le terrain. Je pense à ce problème d'habitat et je suis au courant de l'accord Alcan. Cela mis à part, pourriez-vous nous donner un exemple dans lequel cela ne marche pas? Vous pourriez peut-être également nous présenter un cas où cela a marché au contraire.

M. Rushton: Il y a probablement un nombre important de petites victoires remportées par tel ou tel agent des pêches qui serait allé parler à des exploitants forestiers de la façon d'éviter une situation quelconque. Cela arrive.

Le plus gros problème touche nos fleuves du fait des déchets industriels. C'est un problème énorme de part et d'autre. Nous savons très bien où sont déversés les déchets et quelquefois il ne semble pas qu'il y ait d'autres solutions. On y investit beaucoup d'argent, mais rien ne se fait.

Pour ce qui est de la crédibilité, on peut considérer les ententes conclues dans l'industrie des pâtes et papier, qui ne sont pas forcément des ententes officielles, et qui ont mené à interdire la pêche à cause de la pollution. Je pense à un endroit où j'allais pêcher avant de travailler pour le syndicat: le détroit de Howe. La pêche y est maintenant interdite et le restera probablement pour le restant de mes jours. Même chose dans ma région de Prince Rupert; la pêche est interdite. On semble croire que l'on peut se passer de la pêche. C'est ce que vous prévoyez.

M. Gardiner: Cela semble un problème systémique, qu'il s'agisse d'ententes, de pouvoirs discrétionnaires ou de coûts d'exploitation. Est-ce que le Parlement aurait omis de tenir non seulement le ministre, mais les gouvernements comptables de tout cela? J'ai bien l'impression que c'est ce que nous disent nos témoins. On retrouve le problème partout.

M. Rushton: En effet, je crois que nous n'avons pas encore tourné la page. Nous l'avons peut-être tournée en théorie, en adoptant une autre attitude vis-à-vis de l'environnement, mais nous n'avons pas en pratique pris les décisions qui doivent être prises.

Je ne sais pas s'il faut montrer précisément du doigt les responsables, mais on peut dire qu'il y a des gens dont on attend un certain nombre de choses aujourd'hui, il y en aura peut-être d'autres un autre jour, et qu'il faut de façon pratique protéger l'environnement et nos fleuves. Sinon, ce ne sera pas les tribunaux qui pourront le faire. C'est évident. Il nous faut apporter des changements pratiques, indiquer ce que nous voulons et nous pourrions alors compter sur les tribunaux et sur les autres intervenants pour emboîter le pas.

[Texte]

Mr. Gardiner: I am intrigued, Jim, by your submission and those of other witnesses. The problem we have is to send clearly a strong message to the judges somehow that when we put in new fines and whatever, Parliament means business. How do we take that from the esoteric into the practical?

Mr. Rushton: I think this is not the way, although I do not oppose raising fines or fixing minimum fines and so on. It is action. The judge will become serious, I think, when we all are serious. The judge is a product of our society. If we start taking the other actions to curtail pollution of rivers, for example, despite the costs—we know it is going to cost money—and the judge sees that kind of action and sees that somebody over here is investing millions of dollars, then I am sure the judge is going to jump on the person over here who violates.

I think that is the kind of atmosphere that needs to be created; so it is action. I do not think we can just say we are serious without clearly demonstrating through our own actions that we are. I do not think judges are above or apart or away from society. They are a product of the society we operate in.

Mr. Bjornson (Selkirk—Red River): Mr. Chairman, I want to start with a bit of a response to some of the hits I took from my colleagues yesterday about not having wet feet or not knowing much about the fishing industry. I have to do this. It bothers me somewhat.

I grew up on the edge of Lake Winnipeg and followed my father around the packing boats and the small packing plants around Lake Winnipeg. So I have a pretty good idea. I spent my time up in Lake Winnipeg, and I challenge any one of you ocean-going fellows to come to Manitoba and spend a week on Lake Winnipeg and see—

An hon. member: You are looking at the world through a gold eye.

Mr. Bjornson: If I were to make any comments, the people who probably have the most ingenuity about whatever the situation is are the fishermen. I remember a story that I always find kind of humorous. I guess it is a good sample of what actually happens in that industry.

Back a number of years ago, when radios first came out and the only ones who had radios on the lake were the fish inspectors, some of the fellows got smart enough to buy some radios and find out where the hell the fish inspectors were going to be so that as they moved around they could keep tabs on them. The best story that comes back—and I will never forget this—is how they listened to a fish inspector on the radio. He knew there was so-and-so in a boat out there, and he was listening and listening and he was going to sneak up on him. Well, the fisherman was smart enough; what he did was turn his running lights around backwards and sat there. I guess the talk of it was that this fish inspector was waiting for him to come as the fisherman's lights grew dimmer and dimmer and dimmer!

[Traduction]

M. Gardiner: Votre exposé et les exposés d'autres témoins m'intriguent un peu, Jim. Le problème est qu'il nous faut bien faire comprendre aux juges que lorsque nous prévoyons de nouvelles amendes, etc., nous sommes sérieux. Comment peut-on passer de l'ésotérique au pratique?

M. Rushton: Je ne pense pas que ce soit la façon de procéder même si je ne serais pas opposé à ce que l'on augmente les amendes ou à ce que l'on fixe des amendes minimales, etc. Ce qu'il faut, c'est traduire nos belles paroles en action. Le juge deviendra sérieux lorsque nous serons tous sérieux. Le juge est en effet un produit de notre société. Si nous commençons à prendre d'autres mesures pour réduire la pollution dans nos fleuves, par exemple, quels que soient les coûts—et nous savons que cela va coûter cher—le juge considérera qu'on l'on a décidé de faire quelque chose et que l'on est prêt à investir des millions de dollars pour parvenir à un résultat et il sera alors prêt à sauter sur quiconque est coupable d'infraction au règlement.

Je pense que c'est le genre d'atmosphère qu'il faut créer; il s'agit d'agir. Je ne pense pas que nous puissions nous contenter de déclarer que nous sommes sérieux sans prouver par nos actes que nous le sommes. Je ne pense pas que les juges soient au-dessus ou détachés de la société. Ils sont un produit de la société dans laquelle nous évoluons.

M. Bjornson (Selkirk—Red River): Je voudrais tout d'abord répondre à certains des collègues qui m'ont attaqué hier en disant que je ne connaissais pas grand-chose aux pêches. Je me sens obligé de répondre même si cela m'ennuie un peu.

J'ai été élevé au bord du lac Winnipeg et suivi mon père sur les bateaux de transport et dans les petites installations de conditionnement autour de ce lac. J'ai donc une bonne idée de la question. J'ai passé tout mon temps au lac Winnipeg et je défie tous les pêcheurs hauturiers de venir au Manitoba passer une semaine sur le lac Winnipeg afin de voir. . .

Une voix: Vous considérez le monde «en doré».

M. Bjornson: Je me permettrai de dire que ceux qui connaissent probablement le mieux la situation sont les pêcheurs eux-mêmes. Cela me rappelle une histoire assez humoristique. C'est un bon exemple de ce qui se passe en fait dans ce secteur.

Il y a quelques années, lorsque les radios sont sorties et que les seuls qui en avaient sur le lac étaient les inspecteurs des pêches, quelques gars ont eu la brillante idée d'en acheter aussi afin de savoir où seraient les inspecteurs et de suivre leurs faits et gestes. Le plus drôle, et je ne l'oublierai jamais, est la façon dont ils écoutaient un inspecteur des pêches à la radio. Celui-ci savait qu'il y avait un tel là-bas dans un bateau et se proposait d'aller le surprendre. Or, le pêcheur était encore plus malin et a mis ses feux de navigation avant derrière son embarcation si bien que l'inspecteur l'attendait alors que lui allait dans l'autre sens!

[Text]

I use that as an example, because I am wondering if the concerns we are trying to address by this legislation are hereditary in the fact that it is in the nature of the beast to beat the system. No matter what the rules are that we come up with—

Mr. Gardiner: It is from the government side.

Mr. Bjornson: Fair enough. But it is a concern. No matter what we do with legislation, is there not somebody who is going to have a really unique way of beating the system again?

• 1145

Mr. Rushton: I am sure there is. I do not think it is hereditary at all. The fact is that there are people who will cheat and violate laws in our industry just as there are in the used-car or any other industry.

What has happened in our fishery is this. The capability for enforcement has been reduced. At the same time the Department of Fisheries has devised management plans that have constricted the ability to fish. They are increasingly concentrating the value of the catch into fewer hands in the fleet by their management practices. It has caused a desperate situation. We are not just talking about cheaters any more; we are talking about people thinking for various reasons that they cannot make a living, yet the entire fleet is fishing. That is quite different.

I think no matter what we do we will have the cheaters, and we need to get them. But we have a situation in some fisheries where the whole fleet is fishing, and it is not because the fines are not right or enforcement is not there. We believe the enforcement should be there. The Department of Fisheries is driving people into a corner. That should not be mixed up too much here.

It is like everything else. I keep thinking about driving and drinking. I look at the statistics; I have watched them over the years, as everybody else has. They keep giving them to us on the TV and in the newspapers. They were consistent. The fines went up, the jail sentences went up—or the potential for them did—and the drinking and driving statistics did not go down. What brought them down was the cops getting out on the streets and catching a lot of people. All of a sudden they went down, because it is real. You might spend two years in the bucket; there is a probability now you will get caught. This is how I see enforcement.

Mr. Bjornson: Is that the message you are trying to deliver?

Mr. Rushton: It has to be it.

Mr. Bjornson: Can you read the notes I have written down here? That is the same example I was going to use.

Mr. Rushton: Unfortunately it costs money, but it is a real. . .

Mr. Reid (St. John's East): Mr. Rushton, thanks for coming and putting forward both what is obviously a first-hand experience and the views of so many people who make up the union. A lot of what you have said we have heard, and

[Translation]

Je vous donne cet exemple parce que je me demande si les problèmes que nous essayons de régler par ce projet de loi viennent du fait que l'on est instinctivement porté à essayer de tricher. Quel que soit le règlement, on trouve toujours le moyen. . .

M. Gardiner: C'est le parti majoritaire.

M. Bjornson: Peut-être, mais c'est un problème. Quoi que nous fassions dans la loi, n'y a-t-il pas quelqu'un qui va essayer de toute façon de contourner les règlements?

M. Rushton: Certainement. Je ne pense pas que ce soit du tout héréditaire. Le fait est qu'il y a des gens qui de toute façon tricheront et enfreindront les lois dans ce secteur comme dans celui des voitures d'occasion ou d'autres choses.

Ce qui s'est passé dans notre secteur, c'est que l'on semble moins en mesure de faire respecter la loi. Malgré cela, le ministère des Pêches a conçu des plans de gestion qui ont limité les possibilités de pêcher. Ces méthodes aboutissent à une concentration plus forte des prises. La situation est devenue désespérée. Il ne s'agit plus simplement des tricheurs; il s'agit de gens qui pour diverses raisons pensent qu'ils ne peuvent plus gagner leur vie alors que toute la flotte pêche. C'est tout à fait différent.

Quoi que l'on fasse, il y aura toujours des tricheurs et il faut trouver un moyen de les attraper. Mais nous avons là une situation où dans certains secteurs, toute la flotte pêche et ce n'est pas parce que les amendes ne sont pas suffisantes ni parce qu'on ne les applique pas. Nous estimons qu'il faut au contraire les appliquer. Mais le ministère des Pêches met les gens au pied du mur. Il ne faut pas trop embrouiller les choses.

C'est comme tout le reste. Je pense toujours à l'alcool au volant. Je regarde les statistiques; je les regarde depuis des années, comme tout le monde. On continue à nous les répéter à la télévision et dans les journaux. Cela ne change pas. Les amendes ont augmenté, les peines d'incarcération aussi—du moins en théorie—mais le nombre de personnes qui conduisent en état d'ébriété ne diminuait pas. Ce qui l'a fait diminuer, c'est quand la police a commencé à arrêter beaucoup de monde. Tout d'un coup, les statistiques ont changé parce que la situation devenait réelle. Parce que l'on risquait de passer deux ans en prison; on risque maintenant de se faire attraper. C'est cela que j'appelle faire appliquer la loi.

M. Bjornson: Est-ce là le message que vous essayez de faire passer?

M. Rushton: Oui, je ne peux faire autrement.

M. Bjornson: Pouvez-vous lire ce que j'ai écrit ici? C'est exactement l'exemple que j'allais utiliser.

M. Rushton: Malheureusement, cela coûte cher, mais c'est un problème réel. . .

M. Reid (St. John's-Est): Monsieur Rushton, merci d'être venu nous faire profiter de votre expérience directe et nous communiquer le point de vue de tous ceux que représente le syndicat. Ce n'est pas la première fois que nous

[Texte]

I think it is important that we hear it again and again and again. The message about the courts that Brian talks about—I think we want to talk about how we can send that message. Parliament has a role in that. Obviously setting up \$100,000 fines is only a small part of that message. We have to say to people that they have to do it.

You talked about mixed messages. There are a number of things on which we have had conflicting messages. The MFU, for instance, is very strong on community-based self-enforcement. In fact, the last sentence of their presentation says:

The alternative to more authoritarianism will have to be more self-regulation, more community control, simpler management systems, and more efficacious participant education.

I do not know if that is the widely held view, but it is another view.

Another opinion was expressed to us yesterday. I do not know if you disagree with it, but it was an interesting twist to what you have just said. That was that because the courts are not being strict enough, the incentive for the fishery officers is gone. They put themselves at risk, they bust their butts, they go into court, and there is a \$100 fine—after some guy may have tried to run them over in a boat or pointed a rifle at them. I think that is another message from the courts.

On the question of minimum fines, there are two views. I know that Lawrence has a view, and others do as well. I agree with you in terms of the enforcement. You have to have people there, although I will tell you that the fishermen in my riding do not want to see another fishery officer. They feel they are being persecuted.

As you know, in the Atlantic we have substantially increased the amount of enforcement, particularly air patrols, but ground patrol as well. We have put out more and different types of boats. From what I can tell, 99% of my fishermen obey the law. They have a fair impact on their colleagues in terms of saying, it does not open until 6 a.m. tomorrow, so you are not going out tonight. They find fishery officers prowling around their boats at 2 a.m., that sort of thing.

• 1150

I guess all that is leading me to a question about one of the things you raised. It is something that has always been a concern of mine. This is the difference between a deliberate act and an accidental act.

You talk about "the line", where you are 200 pounds over on a trip limit, that sort of thing. Do you get the sense that the fishery officers there recognize that there is some discretion in all of this and they exert it, recognize that they have a role to play at both ends of the enforcement? One end is the law, and the other is the impact on the person fishing.

[Traduction]

entendons ce genre de choses et il est important qu'on nous les rabâche indéfiniment. Pour ce qui est des tribunaux, je crois qu'il nous faut en effet réfléchir à la façon de faire passer ce message. Brian en a parlé. Le Parlement doit jouer un rôle là-dedans. Il est évident qu'il ne suffit pas de prévoir des amendes de 100.000\$. Il nous faut faire comprendre aux gens qu'ils n'ont pas le choix.

Vous avez parlé de messages contradictoires. Il y a pas mal de choses pour lesquelles les messages ne semblent pas en effet très clairs. L'UPM, par exemple, insiste beaucoup sur l'autodiscipline collective. Je vous lis la dernière phrase de son exposé:

Plutôt que d'envisager des mesures plus autoritaires, on peut songer à insister sur l'autoréglementation, le contrôle collectif, des systèmes de gestion plus simples et une information plus efficace des participants.

Je ne sais pas si ce point de vue est largement partagé mais il est différent.

Hier, on nous a également dit quelque chose que je trouve assez intéressant à la lumière de ce que vous venez de nous dire. On a dit que parce que les tribunaux ne se montraient pas suffisamment stricts, les agents des pêches étaient moins portés à intervenir. En effet, ils prennent des risques, ils se donnent un mal fou, ils traînent les coupables devant les tribunaux et ceux-ci s'en tirent avec une amende de 100\$—même si l'on a essayé de leur passer dessus en bateau ou de les menacer à coup de fusil. C'est là un autre message.

Pour ce qui est des amendes minimales, il y a deux points de vue différents. Je sais que Lawrence en a un et que d'autres sont d'accord avec lui. Je conviens avec vous qu'il est important que la loi soit appliquée strictement. Il faut qu'il y ait des agents des pêches même si je vous avoue que les pêcheurs de ma circonscription ne veulent surtout pas d'autres agents des pêches. Ils ont l'impression d'être persécutés.

Comme vous le savez, dans la région de l'Atlantique, nous avons sensiblement augmenté le nombre de patrouilles aériennes et de patrouilles au sol. Nous avons également davantage de bateaux et nous en avons de nouveaux. D'après ce que je sais, 99 p. 100 de mes pêcheurs respectent la loi. Ils savent assez bien convaincre leurs collègues que la pêche n'ouvre qu'à 6 heures le lendemain et qu'il n'est donc pas question qu'ils sortent le soir même. Les agents des pêches rôdent autour de leurs bateaux vers deux heures du matin et le contrôle est donc assez strict.

Tout cela m'amène à une question sur un point que vous avez soulevé. C'est quelque chose qui m'a préoccupé. C'est la différence entre un acte délibéré et un acte non délibéré.

Vous parlez du stade où vous avez dépassé de 200 livres votre limite, par exemple. Avez-vous l'impression que les agents des pêches reconnaissent qu'ils disposent d'un pouvoir discrétionnaire et qu'ils l'exercent, reconnaissent qu'ils ont un rôle à jouer de part et d'autre? Qu'il y a, d'un côté la loi, de l'autre, ce que cela représente pour la personne qui pêche.

[Text]

You recognize that fishermen in the Atlantic are a little bit different from you guys on the west coast in terms of the type of fishery, the size of fishery, and the wealth of fishery. Do you see that discretion in the management of the fishery—or should it even be there?

Mr. Rushton: Yes, I think there generally is that kind of discretion. Of course, it all becomes very subjective. That is unavoidable; people are people.

For instance, we would be fishing at the head of Rivers Inlet. Guys will start getting over the line on their drift. The fishery officer may come on there and tell the guys that they are getting over the line, to get their gear out. That may happen.

On the other side of what might happen, you will be fishing at night. They do not know who is out there. Some people are now two miles across line, three miles across line. They nail the guy who has just drifted over because he is the closest. They do not know who the other people are; the other people pick up and get out of there. You get that kind of situation.

Lines are not a problem. You will get busted now and again. Usually there is an officer there. There are whole closed areas. There is that kind of discretion. You have to put up with people, just like the officers have to put up with us and our crankiness and everything else.

Our fishery is different from the fishery that predominates the activities and interests of the MFU.

Mr. Reid: I recognize that.

Mr. Rushton: Our fishery is not like a day fishery, you know, with a return to port each night, that sort of thing. We do not have area licensing in most fisheries. That does not make it locally based. They may be able to solve some of their problems in their own way. That is good.

One thing that does concern me is the repeal of the lawful excuse defence in the present act. I meant to raise that before. We are not sure why the proposal is to remove it.

Mr. Reid: I think it is covered somewhere else.

Mr. Rushton: Is it covered somewhere else? I could not pick that up in my reading—

Mr. Reid: Yes, it is more of a housekeeping thing.

Mr. Rushton: That is good. In terms of harassment, DFO needs to attend to the real problems. For example, a whole department got established a few years ago. It is another bureaucracy. They go around and check to see if everybody has their fish-hold painted. It is a big business.

This is money that is not out in the grounds doing real work. That kind of thing creeps into the department. When you talk about credibility, you could get into a real difficulty there.

There are cases of harassment. That needs to be curtailed, but we need to get on to the real jobs. The real jobs are not receiving the funding. It costs money to do the real jobs.

Mr. Reid: It is a good point. I will get the answer to that question.

[Translation]

Vous reconnaissez que les pêcheurs de la région de l'Atlantique sont un peu différents de vous de la côte Ouest pour ce qui est du type de pêche, des quantités de poisson et des richesses que cela représente. Pensez-vous qu'il y ait place pour un certain pouvoir discrétionnaire dans la gestion des pêches?

M. Rushton: Oui, je pense que de façon générale ce pouvoir discrétionnaire existe. Évidemment, cela devient très subjectif. C'est inévitable; c'est humain.

Par exemple, nous pêchons à la tête de Rivers Inlet. Des gars arrivent sur la ligne en dérive. L'agent des pêches peut aller leur dire qu'ils sont en train d'arriver sur la ligne et qu'ils doivent se retirer. C'est possible.

Il peut également arriver que l'on pêche de nuit. Que l'on ne sache pas qui est là. Que certains aient déjà traversé la ligne et se trouvent à deux milles, d'autres à trois milles mais qu'ils attrapent justement celui qui vient de la traverser en dérivant. Ils ne savent pas qui sont les autres; ceux-ci sortent leurs filets et s'en vont. C'est le genre de situation que l'on peut rencontrer.

Les lignes ne sont pas un problème. On se fait prendre de temps en temps. Habituellement, il y a un agent. Il s'agit de régions entièrement fermées. Ce genre de pouvoir discrétionnaire existe donc. Il nous faut accepter que les agents sont humains tout comme les agents doivent accepter que nous sommes humains et que nous ne sommes pas toujours très aimables.

Nos pêches sont différentes de celles qui occupent particulièrement l'UPM.

M. Reid: J'en conviens.

M. Rushton: Il ne s'agit pas de pêches quotidiennes où l'on rentre tous les soirs au port. Pour la plupart des pêches nous n'avons pas de permis de zone. Ce n'est pas géographique. Ils réussiront peut-être à résoudre leurs problèmes de leur façon. C'est parfait.

Ce qui m'inquiète, c'est que l'on supprime dans la loi actuelle l'argument de l'excuse légitime. Je voulais en parler tout à l'heure. Nous ne savons pas pourquoi on se propose de la supprimer.

M. Reid: Je crois que cela se trouve ailleurs.

M. Rushton: Où? Je ne l'ai pas retrouvé. . .

M. Reid: C'est plus une question d'ordre technique.

M. Rushton: C'est bien. Pour ce qui est du harcèlement, le ministère des Pêches devrait s'occuper des vrais problèmes. Par exemple, tout un département a été constitué il y a quelques années. C'est une tout autre administration. Celle-ci décide tout d'un coup de faire le tour pour voir si tout le monde a bien peint sa cale à poisson. C'est cela qui les intéresse.

C'est de l'argent que l'on dépense sans que cela ne serve à grand-chose. Il y a des tas d'exemples semblables dans cette administration. Cela pose un véritable problème de crédibilité.

Il y a des cas de harcèlement. Il faut les diminuer et s'occuper des vrais problèmes. C'est à la solution de ces problèmes qu'il faut affecter les budgets. Cela coûte cher.

M. Reid: C'est une bonne remarque. J'obtiendrai la réponse à cette question.

[Texte]

Mr. Wilbee (Delta): I appreciate your coming and giving us your position on these things. We certainly agree that enforcement is a real problem.

• 1155

You were talking about what might be called the industrial polluters—the pulp mills, the factories—and how the authorities ignore the effluent, the problem. I think all British Columbians recognize that the major employer in British Columbia is the forest industry—logging, pulp and so on. In this area we are at constant loggerheads. Environmentalists and Fisheries are on one side, and on the other side is the woods industry saying that the costs—let us talk about pulp mills—to make them completely pollution-free would put them out of business if they had to do it immediately.

We talked about Howe Sound. We know the millions of dollars they have put in to try to reduce that pollution. Do you have any practical solutions to this conflict between what you might call the chronic polluters? Up to now we have not had the scientific ability to completely eradicate it. Year by year we acquire better methods and processes. Do you think these pulp mills should be shut down? How would you handle that situation?

Mr. Rushton: One of the big industries in my home community is a pulp mill. It has part of our fishery now. We have not called for the closure of pulp mills, but what we have called for is new laws, targets, timetables—everything in order to achieve certain goals. Let us get out into the community and agree to those goals. Let us do that. We have a lot of modification of pulp mills going on right now, in my community and in others, without a clear understanding of what the regulations are actually going to be a little way down the road. Millions are being spent now, anticipating that they are going to get to a certain level. My fear is that the millions will be spent and they will measure the effluent when it comes out the end and that is going to be the regulation, whether it is the right number or whatever.

We have to agree and accept that we are going to have to spend hundreds of millions of dollars in this country every year putting ourselves onto a new footing. I do not want to talk about the price. We have to do that. That is the solution to the conflict, in my view. It is short-term pain for long-term gain. There is no other solution. We will be fighting forever unless we do it.

Mr. Wilbee: Another area you mentioned was the abalone fishery. There are a lot of other new fisheries on the coast—sea urchins, sea cucumbers, geoducks—all this type of thing. I understand that up in your area the crab fishery has been pretty well decimated, some people suggest by over-fishing, and some people suggest it is the pulp mill.

[Traduction]

M. Wilbee (Delta): Je vous remercie d'être venus nous donner votre point de vue sur tout cela. Nous sommes certainement tous d'accord sur le fait que nous avons un véritable problème dans la mise en application de la loi.

Vous parliez de ce que l'on peut appeler les pollueurs industriels—les usines de pâtes à papier et les autres usines—et du fait que les autorités semblent négliger ce problème. Tous les habitants de la Colombie-Britannique reconnaissent certainement que le principal employeur de la Colombie-Britannique est le secteur forestier—exploitations forestières, pâtes à papier, etc. Dans cette région, nous sommes toujours à couteaux tirés. Les environnementalistes et les pêches sont d'un côté et, de l'autre, il y a l'industrie du bois qui déclare, et je parle là des usines de pâtes à papier, qu'elle devrait fermer boutique s'il fallait qu'elle mette immédiatement fin à toute pollution des fleuves.

Nous avons parlé du détroit de Howe. Nous savons les millions de dollars que l'on a investis pour essayer de diminuer cette pollution. Avez-vous des solutions pratiques à proposer à ce que l'on appelle les pollueurs chroniques? Jusqu'ici, nous n'avons pas les compétences scientifiques nécessaires pour éliminer complètement cette pollution. Chaque année, nous améliorons les méthodes. Pensez-vous que ces usines de pâtes à papier devraient fermer? Comment envisagez-vous le problème?

M. Rushton: Une des grosses industries de ma région est justement une usine de pâtes à papier. Une partie de nos pêches y sont passées. Nous n'avons pas demandé que soient fermées les usines de pâtes à papier, mais que l'on adopte de nouvelles lois, de nouvelles cibles, un nouveau calendrier—tout ce qu'il faut pour atteindre certains objectifs. Mettons-nous tous ensemble d'accord sur ces objectifs. Il faut y arriver. Les usines de pâtes à papier subissent actuellement de nombreuses transformations, tant chez nous qu'ailleurs, sans qu'on sache très bien ce que seront les règlements. On dépense des millions en pensant que cela correspondra à un certain niveau. Ce que je crains, c'est que l'on fasse tous ces investissements et qu'ensuite on mesure les effluents et qu'on consigne cette mesure dans le règlement, que les chiffres soient bons ou non.

Il nous faut accepter le fait que l'on va devoir dépenser des centaines de millions de dollars au Canada tous les ans pour repartir d'un autre pied. Je ne veux pas parler de prix. C'est obligatoire. C'est cela la solution au conflit dont vous parliez. Il s'agit de payer maintenant et de récolter les bénéfices plus tard. Il n'y a pas d'autres solutions. Nous nous battons indéfiniment si nous ne le faisons pas.

M. Wilbee: Vous avez également parlé de la pêche à l'ormeau. Il y a des tas d'autres nouvelles pêches sur la côte—l'oursin, le concombre de mer, la panopea du Pacifique—etc. Je crois savoir d'autre part que dans votre région la pêche au crabe a été pas mal décimée, certains disent que l'on a trop pêché et d'autres que c'est de la faute des usines de pâtes à papier.

[Text]

Everyone who is fishing has to have a buyer. We have talked to the Pacific trollers, and they suggested that the best method of enforcement is onshore, that it is difficult to follow the whole coast. What is your opinion? Should we be concentrating on this type of fishery, and is the best place to enforce it on the shore?

Mr. Rushton: That would depend on the fisheries. If the Department of Fisheries continues with its plans to have private quotas—that is where they move away from the common fishery we have now—which we oppose, by the way—we do not want to see these quotas—then we are going to have to do most of it onshore and there will have to be tremendous efforts to get the people who are buying illegal fish and putting it into the market. We think going to these quotas will increase the enforcement problems, increase the ability to cheat and create a black market.

Mr. Wilbee: What would the alternative be to a quota system? It can be very difficult to count sea urchins.

Mr. Rushton: One of the reasons we do not have a brief today is that we have been engaged in a really deep discussion on licensing on the west coast just in the past few weeks. The licensing policy itself has created the thing.

• 1200

Take crabs. In my area, there were a number of people who fished crabs over the years, very few seriously. It was a sideline for a large number of people. When they came with the licence limitation, people got serious. They said you had to catch 15,000 pounds to qualify for a licence. You did not have to catch anything to have a licence before.

So we all went out and caught 15,000 pounds. My previous take might have been 4,000 a year, which I did after Christmas waiting for the herring season. Now I have to get into it seriously in order to have that licence. We are increasing the pressure on the stocks. The stocks are weak, and now we have to go to a quota, as for abalone. There were only 28 abalone licences. They were like a poundage quota. You could harvest so much abalone.

My understanding of it is that you found a buyer to buy all your fish at a certain percentage. If it was 1,000 pounds, he marked down 1,000 pounds and you delivered 1,200 pounds. That is how I understood it generally worked. There was not a black market going on; it was with the buyers themselves. The buyers are not necessarily the main players, the people who buy the bulk of the salmon and the groundfish and the herring. It gets to be a different kind of operator. So you have to go to shore and get those people who are putting it in the market.

[Translation]

Quiconque pêche doit avoir un acheteur. Nous avons parlé aux pêcheurs à la cuillère du Pacifique qui ont dit que la meilleure méthode pour faire appliquer la loi était d'intervenir sur la terre ferme car il était difficile de surveiller toutes les côtes. Qu'en pensez-vous? Devrions-nous nous concentrer sur ce genre de pêche et est-ce que c'est en effet sur la rive qu'il est préférable d'appliquer la loi?

M. Rushton: Tout dépend du type de pêche. Si le ministère des Pêches persiste à vouloir imposer des contingentements privés, plutôt que de considérer les pêches collectivement comme actuellement, ce à quoi nous nous opposons—nous ne voulons pas de ces quotas—il faudra que cela se fasse essentiellement à terre et il faudra déployer beaucoup d'efforts pour attraper les gens qui achètent du poisson illégal pour le distribuer sur le marché. Nous pensons que ces quotas vont multiplier les problèmes d'application de la loi, multiplier les occasions de tricher et créer un marché noir.

M. Wilbee: Quelle autre solution offrez-vous? Il peut être très difficile de compter les oursins.

M. Rushton: Une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas préparé de mémoire est que nous avons participé à des pourparlers très ardues ces dernières semaines sur les permis pour la côte Ouest. Les principes adoptés en la matière sont à l'origine de ces problèmes.

Prenez le crabe. Dans ma région, il y avait un certain nombre de personnes qui pêchaient le crabe, mais cela ne représentait pas grand monde. Pour beaucoup, c'était un à-côté. Lorsqu'ils ont commencé à limiter le nombre de permis, les choses se sont gâtées. On a dit qu'il fallait en prendre 15,000 livres pour pouvoir obtenir un permis. Avant, on n'avait pas besoin de prendre quoi que ce soit.

Nous avons donc tous décidé d'aller prendre 15,000 livres. Avant, j'en prenais peut-être 4,000 par an, après Noël, en attendant la saison du hareng. Maintenant, il faut que je n'y mette sérieusement si je veux avoir mon permis. Nous sommes donc en train d'épuiser les stocks. Les stocks sont donc plus faibles et on parle maintenant de continger cette pêche comme pour l'ormeau. Il n'y avait que 28 permis de pêche à l'ormeau. C'était comme des quotas au poids. On pouvait récolter une quantité déterminée d'ormeaux.

Moi j'ai toujours compris la chose de la façon suivante. On trouvait un acheteur qui était prêt à acheter toute votre prise à un certain pourcentage. Si c'était 1,000 livres, on indiquait 1,000 livres et on en livrait 1,200. C'est de façon générale la façon dont cela fonctionnait. Il n'y avait pas de marché noir; cela se faisait avec les acheteurs eux-mêmes. Les acheteurs ne sont pas nécessairement les principaux joueurs, ceux qui achètent l'essentiel du saumon, du poisson de fond et du hareng. C'est un métier différent. Il faut donc rentrer sur la côte pour trouver ces gens qui mettront votre poisson sur le marché.

[Texte]

Mr. Wilbee: One of the big areas of conflict in the west coast fishery concerns the native fishery. They are increasing their take of the fish, and there is a lot of concern amongst fishermen. There are very few convictions for selling food fish, which has upset a lot of the fishermen. What is your union's position on this whole question of the food fishery and the illegal sale of food fish?

Mr. Rushton: Our position is that the fish should not be sold. It should be stopped, whatever that takes. That is consistent with concerns of many within the native community. They see individuals abusing the situation. Certainly, that is an issue that must be addressed as part of the enforcement thing.

It is the same with sport fishing. We finally had the first real bust of sport fishermen just a few weeks ago on Vancouver Island. They were into a massive sale of sport fish.

Mr. Reid: I would like to deal very quickly with "due diligence", which is section 19 of the act. It is being repealed. I just wanted to read the piece that replaces it. It is proposed section 78.6, and it is now called a "due diligence defence". It says:

78.6 No person shall be convicted of an offence under this Act if the person establishes that the person

(a) exercised all due diligence to prevent the commission of the offence; or

(b) reasonably and honestly believed in the existence of facts that, if true, would render the person's conduct innocent.

It is another way of doing it. But it is certainly there.

Mr. Rushton: It was the first thing in the act and I caught it right off.

Mr. Reid: Now it is virtually the last thing in the act.

Mr. Rushton: You have to hire a batch of lawyers to get through the whole thing.

Mr. Reid: There are no lawyers allowed in this committee.

Mr. Rushton: We have too many lawyers fishing in the summertime in British Columbia. I do not know if you have the same thing. I think there should be a law against that.

The Chairman: Mr. Rushton, thank you very much for your testimony this morning. I am sure it is going to prove to be helpful to our committee in our deliberations. We wish you well with your industry.

Mr. Rushton: We appreciate the invitation and the opportunity, and I hope we have been successful. We will get a written submission to your committee as soon as we can.

The Chairman: Before we call the next witness, Mr. Patrick McGuinness from the Fisheries Council of Canada. I want to remind you, members of the committee, in proposing your amendments, to try to have them to the clerk today. It would prove very helpful. As you know, we want to conclude our hearings this afternoon, and then go into clause-by-clause reading of the bill next Tuesday.

[Traduction]

M. Wilbee: Une des grosses pierres d'achoppement sur la côte ouest concerne les pêches autochtones. Les autochtones augmentent leurs prises et les pêcheurs s'inquiètent beaucoup. Très rares sont ceux qui sont condamnés pour avoir vendu du poisson destiné à leur alimentation et cela mécontente beaucoup de pêcheurs. Quelle est la position de votre syndicat sur toute cette question de la pêche vivrière et de la vente illégale de ce poisson?

M. Rushton: Nous estimons que ce poisson ne devrait pas être vendu. Cela devrait être empêché par tous les moyens. Il y a d'ailleurs beaucoup d'autochtones qui s'inquiètent de cette situation et qui considèrent que certains abusent de leur privilège. C'est de toute évidence un sujet important dans le contexte de l'application de la loi.

Il en va de même pour la pêche sportive. Nous avons enfin eu la première véritable descente sur des pêcheurs sportifs il y a quelques semaines dans l'île de Vancouver. Ils étaient en train de vendre massivement le produit de leur pêche sportive.

M. Reid: J'aimerais revenir très rapidement sur la question des «mesures nécessaires», c'est-à-dire l'article 19 de la loi. Celui-ci est abrogé. Je voulais simplement vous lire le passage qui le remplace. Il s'agit du projet d'article 78.6 qui est maintenant intitulé «disculpation». Je lis :

78.6 Nul ne peut être déclaré coupable d'une infraction à la présente Loi s'il établit:

a) soit qu'il a pris les mesures nécessaires pour l'empêcher; ou

b) soit qu'il croyait raisonnablement et en toute honnêteté à l'existence de faits qui, avérés, l'innocenteraient.

C'est une autre façon de procéder. Mais cet élément demeure.

M. Rushton: C'était la première chose dans la loi et je l'ai tout de suite remarquée.

M. Reid: Maintenant, c'est pratiquement la dernière chose.

M. Rushton: Il faut embaucher une légion d'avocats pour tout absorber.

M. Reid: Nous n'autorisons pas les avocats au sein de ce comité.

M. Rushton: Nous avons trop d'avocats qui pêchent l'été en Colombie-Britannique. Je ne sais pas si vous avez le même problème. Je trouve qu'on devrait avoir une loi pour empêcher cela.

Le président: Monsieur Rushton, merci beaucoup de votre témoignage. Je suis certain que cela va beaucoup aider notre comité dans nos délibérations. Tous nos vœux de réussite dans votre secteur.

M. Rushton: Nous vous remercions de votre invitation et nous espérons avoir pu vous convaincre de notre point de vue. Nous vous enverrons un document dès que possible.

Le président: Avant d'inviter le prochain témoin, M. Patrick McGuinness du Conseil canadien des pêches, je souhaite rappeler aux membres du comité que s'ils ont des amendements à proposer, ils devraient essayer de les remettre dès aujourd'hui au greffier. Cela serait très utile. Comme vous le savez, nous voulons terminer nos audiences cet après-midi pour passer mardi prochain à l'étude article par article du projet de loi.

[Text]

• 1205

Mr. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Are you asking for them by the end of today? In what form?

The Chairman: If we take care of the matter by tomorrow, I think it would really be helpful.

Mr. LeBlanc: In final form.

The Chairman: If you need some legal assistance, it could be provided.

Mr. LeBlanc: I raise the point because some of our amendments may arise from some of the testimony that comes during the day.

The Chairman: I can check with the clerk. Will it give you sufficient time if you had them later tomorrow?

The Clerk of the Committee: Or by Monday noon. That would help me.

The Chairman: Okay, we have even more leeway. Would Monday noon prove to be helpful, Mr. LeBlanc?

Mr. LeBlanc: It would be much better.

The Chairman: We want to conclude our hearings this afternoon and start clause-by-clause reading on Tuesday.

Welcome to Mr. Patrick McGuinness, from the Fisheries Council of Canada. Proceed, please.

Mr. Patrick McGuinness (Vice-President, Fisheries Council of Canada): Thank you very much, Mr. Chairman. I would like to thank you and the committee for agreeing to have me as a witness. I think we owe a special thanks to the clerk of your committee, Mr. Normand, who had to juggle a few schedules in order to accommodate our wish to make a presentation to the committee. Thank you, Mr. Normand.

We have submitted a presentation to the committee. I think most of you have received it by now. I propose to take a brief period of time—10 to 15 minutes—to hit the high points of the summation.

First of all, the Fisheries Council of Canada is a trade association of fish and seafood processors of Atlantic Canada, and processors, importers and distributors in Ontario. We are a federation of provincial trade associations and, through those provincial trade associations, represent about 160 member companies. In addition, we have what we call associate member companies, about 90 of them, which are both companies and institutions involved in the fishing industry throughout the world.

In our presentation, we started out with an overview, and then went into specific clause-by-clause areas of concern. Basically, our overview position on Bill C-74 is that we strongly applaud the government's initiative to amend the Fisheries Act and to increase penalties substantially for those who violate the fisheries laws and who conduct illegal fishing activities and damage to habitat. We feel these increases in the fines reflect the concerns of the Fisheries Council of

[Translation]

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Vous demandez qu'on vous les fasse parvenir aujourd'hui même? Sous quelle forme?

Le président: Si nous pouvions régler cela d'ici demain, ce serait vraiment utile.

M. LeBlanc: Dans la forme définitive.

Le président: Si vous avez besoin des conseils d'un juriste, nous pourrions prendre les arrangements nécessaires.

M. LeBlanc: Je soulève ce point parce que certains de nos amendements pourraient découler des témoignages d'aujourd'hui.

Le président: Je peux vérifier auprès du greffier. Si vous les aviez demain, cela vous laisserait-il suffisamment de temps?

Le greffier du Comité: Ou bien avant lundi midi. Cela me serait utile.

Le président: D'accord, nous avons donc encore plus de marge de manoeuvre. Lundi midi vous convient-il, monsieur LeBlanc?

M. LeBlanc: Ce serait beaucoup mieux.

Le président: Nous voulons terminer nos audiences cet après-midi et entamer l'étude article par article mardi.

Nous accueillons maintenant M. Patrick McGuinness, du Conseil canadien des pêches. Vous avez la parole.

M. Patrick McGuinness (vice-président, Conseil canadien des pêches): Merci beaucoup, monsieur le président. Je tiens à vous remercier ainsi que les membres du comité d'avoir accepté de nous recevoir. Je pense que nous avons notamment une dette de reconnaissance envers le greffier de votre comité, M. Normand, qui a dû jongler avec les dates afin de nous permettre de faire un exposé devant le comité. Merci, monsieur Normand.

Nous avons fait parvenir un mémoire au comité. Je pense que la plupart d'entre vous l'avez déjà reçu. Je me propose de prendre 10 ou 15 minutes pour passer en revue les points saillants de notre mémoire.

Premièrement, le Conseil canadien des pêches est une association commerciale réunissant des industriels du conditionnement du poisson et des fruits de mer dans la région de l'Atlantique et aussi des importateurs, distributeurs et conditionneurs de l'Ontario. Nous sommes une fédération d'associations commerciales provinciales et, par l'entremise de ces associations provinciales, nous représentons environ 160 compagnies membres. En outre, nous comptons dans nos rangs ce que nous appelons des membres associés; il s'agit d'environ 90 compagnies et institutions oeuvrant dans le secteur de la pêche dans le monde entier.

Notre mémoire commence par une vue d'ensemble, après quoi nous abordons des questions plus précises point par point. Essentiellement, notre point de vue sur le projet de loi C-74 est le suivant. Nous appuyons fermement l'initiative du gouvernement tendant à modifier la Loi sur les pêches et à renforcer sensiblement les sanctions imposées à ceux qui enfreignent les lois pertinentes et qui pêchent illégalement ou se livrent à des activités illégales qui causent du tort à

[Texte]

Canada, its member companies and also the fishermen's associations and fishermen. They are an effort to protect law-abiding fishing companies and fishermen from the damage done by the actions of the few fishermen who break the law. We also find that this Bill C-74, in introducing very substantially increased penalties, could perhaps turn a leaf, if you will, in terms of the approach to illegal fishing activity and damages to the habitat in terms of the enforcement.

Basically, we are saying that we believe these amendments, these increased fines, will work. We are hoping the minister and the government will perhaps take some time and allow the increased penalties to prove their conservation benefits and avoid putting additional regulatory burdens on the industry in terms of fishing activity.

• 1210

The bottom line is that we are exporters of fish products to the world and we have to be internationally competitive and our costs have to be internationally competitive.

Under the current situation with the insignificant penalties against violations, there is no question that the only solution left to the Department of Fisheries and Oceans has been to impose a vast array of regulations and then complement them by a vast array of enforcement officers. As your previous witness demonstrated, that system does not work. But it has to a certain extent and, arguably, has also contributed to undermining some of our cost competitiveness in the industry.

We are basically very strongly in support of Bill C-74. It has moved toward important, substantial and punitive penalties. We hope it will prove to be a watershed in terms of illegal fishing activity in Canada. We hope it will move industry and government to work together to streamline the current regulations to the benefit of both the industry and the government in terms of their operating costs.

As an overview, the bottom line is that we support the initiative. We think it is absolutely and fundamentally important and we think it is going to work in terms of curtailing illegal fishing activity. We have had experiences that demonstrate where it has worked in the past, and perhaps I will come back to this after I finish my presentation.

The next section of our report moves into areas of concerns. In other words, notwithstanding the strong support for Bill C-74, we suggest some wording changes in about nine clauses and we hope your committee will look at them and find some merit in them. I suspect that maybe a couple of them, as Mr. Reid pointed out to the previous witnesses, are probably covered in some other sections of either this act or other acts we have not identified.

[Traduction]

l'habitat du poisson. À notre avis, ces augmentations des amendes tiennent compte des préoccupations exprimées par le Conseil canadien des pêches, par les compagnies qui en sont membres et aussi par les associations de pêcheurs et par des pêcheurs individuels. Ces mesures constituent un effort en vue de protéger les compagnies et les pêcheurs qui respectent la loi contre les torts que peuvent leur causer une poignée de pêcheurs qui enfreignent la loi. Nous pensons également que le projet de loi C-74, en introduisant des pénalités considérablement accrues, pourrait peut-être marquer un point tournant dans la lutte contre les activités illégales de pêche et dans l'application rigoureuse des lois afin d'empêcher que l'on ne porte atteinte à l'habitat du poisson.

En résumé, nous croyons donc que ces modifications, ces amendes accrues vont donner de bons résultats. Nous espérons que le ministre et le gouvernement vont donner à ces amendes plus élevées le temps de faire leurs preuves sur le plan de la conservation des ressources et qu'ils éviteront d'alourdir encore davantage le fardeau réglementaire qui pèse sur l'industrie de la pêche.

Il ne faut pas oublier que le Canada exporte dans le monde entier des produits de la pêche et que nous devons donc être compétitifs sur la scène internationale et faire en sorte que notre coût de revient soit compétitif.

Compte tenu des amendes insignifiantes imposées en cas d'infraction, il est indéniable que le ministère des Pêches et des Océans n'avait plus qu'une seule solution, à savoir d'imposer une masse de règlements et d'embaucher une foule de surveillants pour les faire respecter. Comme l'a démontré le témoin précédent, ce système ne marche pas. Mais il a quand même donné certains résultats et l'on peut soutenir qu'il a également contribué à nuire à notre compétitivité en augmentant nos coûts de revient.

En bref, nous sommes fortement en faveur du projet de loi C-74. C'est une mesure visant à imposer des sanctions sévères, rigoureuses et punitives. Nous espérons que cela marquera un point tournant dans la lutte contre les activités illégales de pêche au Canada. Nous espérons que cela incitera les industriels et le gouvernement à travailler ensemble en vue de simplifier la réglementation actuelle pour le grand bien à la fois de l'industrie et du gouvernement puisque, dans les deux cas, cela réduirait leur coût de fonctionnement.

En résumé, nous sommes en faveur de l'initiative. À notre avis, c'est absolument fondamental et nous pensons que cela va aider grandement à lutter contre la pêche illégale. Nous savons que cela a donné de bons résultats dans le passé; j'y reviendrai à la fin de mon exposé.

Dans la partie suivante de notre mémoire, nous exposons nos préoccupations. Autrement dit, bien que nous soyons fermement en faveur du projet de loi C-74, nous proposons de modifier légèrement quelque neuf articles et nous espérons que votre comité examinera nos propositions et leur trouvera quelque mérite. Comme M. Reid l'a signalé au témoin précédent, il se peut que d'autres articles du projet de loi ou peut-être d'autres lois répondent déjà à nos objections.

[Text]

The first item we focus on is proposed section 78.2 concerning offences by corporate officers and directors. This section basically provides that an officer or director of a company or corporation who either directed, authorized, assented to, acquiesced in, or participated in a commission of a crime is also guilty. We recognize that this type of provision is consistent with most environmental laws and regulations in Canada.

Our only comment on this is that we feel the fishing industry is somewhat unique in the sense that fishing company executives have much less control over vessel captains than comparable situations in other industries. This very much reflects the fact that vessel captains have more or less co-venture financial arrangements with the company. They have in fact quite a bit of latitude in terms of their harvesting the resource to the benefit of themselves and the crew.

We are suggesting that our fishing company executives do not have the same type of control as, say, executives in the food processing company who are able to supervise waste disposal at the industrial plant. All we are asking for in that section is maybe to delete two words, "assented to" or "acquiesced in", in recognition of that uniqueness in the industry.

The next item would be what we call deletion of the caution against the use of force. Bill C-74 proposes that current subsection 49.(4) be repealed. That subsection simply says that a fishery officer not use force unless the officer is himself a peace officer or accompanied by a peace officer, or the warrant specifically authorizes the use of force in the warrant.

• 1215

We recognize that subsection 49.(4) may need updating, some latitude. We are concerned that the outright deletion of any wording pertaining to the caution against the use of force may be sending the wrong message to some fishery officers. We feel that somehow some caution of that nature should still remain in the act.

The third area we pointed to was what we call "powers of entry and inspection". Proposed section 49.1 is much more specific and expansive in terms of the powers of entry and inspection of the fishery officers. We agree it is probably necessary in the business world today; it gives some specific powers with respect to copying records, the use of data processing systems, producing print-outs and removing those print-outs from the premises. We agree that probably in a regulated industry it is reasonable.

Through feedback we hear that many of our companies are concerned about having commercially confidential information. They are concerned that some of these records—records that relate to the price they pay for fish, to

[Translation]

Notre première observation porte sur le paragraphe 78.2 proposé, concernant les infractions commises par des dirigeants ou administrateurs de compagnies. Essentiellement, cet article dit que tout dirigeant ou administrateur d'une entreprise ou personne morale qui a ordonné ou autorisé la perpétration d'une infraction, ou qui y a consenti ou participé, est considéré comme coauteur de l'infraction. Nous savons que ce genre de disposition est conforme avec la plupart des lois et règlements sur l'environnement en vigueur au Canada.

Notre seule réserve, c'est qu'il nous semble que le secteur de la pêche est quelque peu spécial dans la mesure où les dirigeants d'entreprise dans le domaine de la pêche ont beaucoup moins d'emprise sur les capitaines de bateaux de pêche que les dirigeants d'entreprise dans d'autres secteurs. En effet, les capitaines sont en quelque sorte partenaires dans une entreprise en coparticipation en vertu des arrangements financiers qu'ils concluent avec la compagnie. Ils ont donc passablement de latitude dans l'exploitation de la ressource dans leur intérêt et celui de leur équipage.

Nous disons que les dirigeants de compagnie dans le secteur de la pêche n'exercent pas le même contrôle que, disons, les dirigeants d'entreprise dans le secteur de la transformation des aliments qui sont en mesure de surveiller l'élimination des déchets à l'usine. Nous demandons seulement que l'on envisage de supprimer le mot «consenti», pour tenir compte de cette particularité de notre secteur.

Le point suivant concerne l'élimination de ce que l'on pourrait appeler un garde-fou contre le recours à la force. Dans le projet C-74, on propose l'abrogation du paragraphe 49(4) actuel. Ce paragraphe dit simplement qu'un garde-pêche ne peut recourir à la force, sauf s'il est un agent de la paix ou s'il est accompagné d'un agent de la paix, ou encore si le mandat autorise expressément l'usage de la force.

Nous reconnaissons que le paragraphe 49(4) a peut-être besoin d'une mise à jour, qu'il faut peut-être prévoir une plus grande latitude. Ce qui nous inquiète, c'est qu'en supprimant totalement toute allusion à la circonspection dont il faut faire preuve avant de recourir à la force, on se trouve peut-être à donner involontairement des directives contraires à certains gardes-pêche. À notre avis, il faut qu'un avertissement quelconque à cet égard continue de figurer dans le texte de la loi.

Le troisième point que nous abordons concerne ce que nous appelons le pouvoir de perquisition. Le paragraphe 49.1 proposé est beaucoup plus précis et a une portée plus large en ce qui concerne les pouvoirs de perquisition conférés aux gardes-pêche. Nous reconnaissons qu'un tel pouvoir est probablement nécessaire dans le monde de la pêche aujourd'hui. On prévoit des pouvoirs précis permettant de copier les registres, d'utiliser les systèmes informatiques, de produire des imprimés d'ordinateur et de les emporter pour examen. Nous sommes d'accord pour dire que ces pouvoirs sont probablement raisonnables dans le cadre d'une industrie réglementée.

Beaucoup de compagnies membres de notre association possèdent toutefois des renseignements commerciaux confidentiels et l'on s'inquiète à la pensée que des dossiers portant notamment sur le prix versé au pêcheur pour son

[Texte]

their fisherman, etc.—that may be copied and taken from their premises may somehow get into the hands of their competitors, or into the hands of fishermen they are dealing with or fishermen they are not dealing with.

We think in proposed section 49.1 there has to be another sentence more or less forbidding the fishery officers and other officials who become aware of or get that type of information from transmitting it to other members of the industry.

Our fourth area of concern is the disposition of samples. That is subsection 49.(1.3), which basically says that a fishery officer may dispose of the sample in any manner the officer or guardian considers appropriate.

The problem here—and this has been brought forward by a couple of companies in our association—is that at some time, after a sample has been taken, there is bound to be a dispute between the company itself and the fishery officer with respect to the health and safety condition of the sample. To resolve that dispute, they feel they would need reasonable access to that sample to conduct their own independent analysis of the sample to see if they concur with the analysis of the department or want to challenge it further.

All we are saying there is that we would like to see an add-on sentence simply saying that when samples are taken, a reasonable opportunity would be given to the company or the person to conduct an independent analysis of the sample.

The fifth area of concern is seized fish. That is proposed subsection 73.1(1), which provides that seized fish may in the course of the proceedings eventually be returned to the company or to the fishermen. The bottom line here is that fish is very valuable in this day and age, and also very perishable. The holding of that fish is extremely important in terms of maintaining its value. The court may return the fish, but there is a concern that because of inadequate holding conditions and so forth the value of the fish will be substantially decreased or in fact eliminated.

We think there is merit for an add-on sentence there, whereby when seized fish are returned by a decree of the court and the value of the product has deteriorated, full financial retribution will be provided to the company or the fishermen.

Another concern is what we call "unlawful purchase", which is proposed section 33. In that proposed section, it basically says that no person shall purchase, sell or possess any fish that have been caught in contravention of this act or the regulations. We suggest addition of the word "knowingly" so that the legislation would read "has been knowingly caught in contravention of this Act". We feel the addition of this phrase would provide a basis for judging whether the individual purchasing, selling or possessing the fish was actually an accomplice in the illegal activity.

[Traduction]

poisson puissent être copiés et emportés à l'extérieur des locaux de l'entreprise. De tels renseignements pourraient tomber entre les mains d'entreprises concurrentes ou encore de pêcheurs avec lesquels la compagnie fait affaires ou d'autres pêcheurs.

Nous croyons qu'il faudrait ajouter une phrase au paragraphe 49.1 proposé en vue d'interdire aux gardes-pêche ou autres agents de la pêche qui prennent connaissance de renseignements de ce genre de les transmettre à d'autres intervenants de notre secteur.

Notre quatrième point concerne le sort des échantillons. Il s'agit de l'alinéa 49(1.3), dans lequel on dit essentiellement qu'un garde-pêche peut détruire un échantillon de la façon qu'il estime indiquée.

Le problème qui se pose à cet égard et qui a été signalé par quelques entreprises membres de notre association, c'est qu'à un moment donné, après le prélèvement de l'échantillon, il ne peut manquer d'y avoir conflit entre la compagnie et le garde-pêche au sujet de la santé et de la conservation de l'échantillon. Pour régler ce différend, on estime que les représentants des compagnies devraient avoir accès à cet échantillon, dans des conditions raisonnables, pour procéder à leur propre analyse indépendante de l'échantillon afin de vérifier si elle concorde avec celle faite par le ministère, faute de quoi on voudra contester la valeur de cette analyse.

En somme, nous voudrions que l'on ajoute une phrase disant simplement qu'après le prélèvement des échantillons, on accordera à l'entreprise ou à son représentant une possibilité raisonnable de faire une analyse indépendante de l'échantillon.

Notre cinquième point porte sur le poisson saisi. Il s'agit du paragraphe 73.1(1) du projet de loi, dans lequel on dit que le poisson saisi pourra, à l'issue des procédures, être remis à la compagnie ou au pêcheur. Notre argument, c'est que le poisson est très précieux à notre époque et qu'il est également très périssable. Il est extrêmement important de préciser dans quelles conditions ce poisson sera conservé pour maintenir sa valeur. Le tribunal peut bien ordonner que le poisson soit remis, mais il est bien possible qu'à cause des conditions dans lesquelles il a été conservé, ce poisson ait une valeur fortement diminuée ou même nulle.

À notre avis, il y aurait lieu d'ajouter ici une phrase disant que si du poisson qui est remis ou saisi à la suite d'une ordonnance du tribunal a perdu de sa valeur, la compagnie ou le pêcheur en cause recevra une compensation financière correspondante.

Nous nous intéressons ensuite à ce que nous appelons l'achat illégal, c'est-à-dire l'article 33 proposé. Cette disposition dit essentiellement qu'il est interdit d'acheter, de vendre ou d'avoir en sa possession du poisson qui a été pêché en contravention avec la présente loi ou les règlements. Nous proposons d'ajouter le mot «sciemment», de sorte que la phrase se lise ainsi «a été sciemment pêché en contravention avec la présente loi». Nous estimons que l'addition de ce mot dans la phrase permettrait de se fonder sur quelque chose pour juger si la personne qui achète, vend ou a en sa possession le poisson en question est vraiment complice de l'activité illégale qu'on lui reproche.

[Text]

[Translation]

• 1220

The seventh area concerns obstruction and false statements. Proposed subsections 63.(1) and 63.(2) replace similar provisions in current subsections 51.(1) and 39.(2) with respect to obstruction and false statements. It basically just puts it in a different part of the act. However, the difference in the new wording is that phrases such as "wilfulness" and "knowingly make a false statement or misleading statement" have been dropped.

We feel the "wilfulness" criteria should remain in proposed sections 62 and 63. In our view it is quite possible for a person, without realizing it or intending to do so, to obstruct a fishery officer in his duties. We feel no offence should be considered to have been committed in those types of circumstances.

The eighth area of concern is what we call forfeiture of fish in spite of acquittal. Proposed subsection 72.(3) provides that a person acquitted of a charge may nevertheless be ordered by the court to forfeit the fish seized to the Crown. We have had a hard time trying to determine what is the intent or even the proposed operation of that subsection. It seems to us to run contrary to the basic principles of natural justice. Our view is that if the catch is to be forfeited, surely the party in question must be both charged and convicted of the offence. So we are recommending that proposed subsection 72.(3) be deleted altogether.

Our last area of concern relates to the deletion of offences for fishery officers. Current section 81 makes it an offence for a fishery officer to participate in the commission of an act that contravenes the act or regulations. That has been deleted. We think the deletion of fishery officers' culpability under the Fisheries Act stands in stark contrast to the increased fines and penalties the industry itself will have to endure. We think section 81 should be left in or encapsulated in some other act or regulation pertaining to the operations of fishery officers.

That is our presentation. I would like to make two comments pertaining to the discussion with the previous witness about whether these fines will work.

We think these fines will work. A couple of years ago the government substantially increased the fines with respect to illegal foreign fishing in Canadian waters. It increased them from about \$15,000 to \$100,000. At that point in time we had lots of incursions by U.S. vessels onto the Canadian side of Georges Bank, where they took highly valued groundfish and scallop resources. That situation has decreased quite substantially.

Notre septième point concerne l'entrave et les faux renseignements. Les paragraphes 63(1) et 63(2) proposés remplacent des dispositions semblables de la loi actuelle, à savoir les paragraphes 51(1) et 39(2) qui portent sur l'entrave et les fausses déclarations. Essentiellement, on se contente d'insérer ces dispositions dans une autre partie de la loi. Il y a cependant une différence dans la forme. On a laissé tomber des éléments de phrase comme le mot «volontairement» et «faire sciemment une déclaration fautive ou trompeuse».

Nous estimons que le caractère intentionnel doit être maintenu comme critère dans les articles 62 et 63 proposés. A notre avis, il est très possible que quelqu'un fasse obstacle à un garde-pêche dans l'exercice de ses fonctions sans s'en rendre compte et sans en avoir aucunement l'intention. Dans un tel cas, nous estimons qu'on ne devrait pas considérer qu'il y a eu infraction.

Le huitième point concerne la confiscation du poisson en dépit de l'acquittal. Le paragraphe 72(3) proposé stipule que lorsqu'une personne est acquittée d'une accusation qui a été portée contre elle, le tribunal peut néanmoins ordonner la confiscation du poisson saisi. Nous n'arrivons pas à comprendre qu'elle est l'intention du législateur à cet égard ni même comment cette disposition serait appliquée en pratique. Cela nous semble contraire au principe fondamental de la justice naturelle. Il nous semble que pour que le poisson soit confisqué, il faut que la personne en cause soit accusée et reconnue coupable de l'infraction. Nous recommandons donc l'élimination pure et simple du paragraphe 72(3) proposé.

Enfin, notre dernier point porte sur l'élimination des délits pour les gardes-pêche. Actuellement, l'article 81 dit que tout garde-pêche qui participe à la perpétration d'un acte qui contrevient à la loi ou aux règlements afférents se rend coupable d'une infraction. Cette article a été supprimé. Nous estimons que le retrait de la disposition prévoyant la culpabilité des gardes-pêche dans la loi sur les pêches forme un contraste saisissant avec les amendes et sanctions beaucoup plus sévères dont l'industrie sera passible. Nous croyons donc que l'article 81 devrait être laissé tel quel ou encore englobé dans une autre loi ou un règlement relatif aux activités des gardes-pêche.

Voilà l'essentiel de notre exposé. Je voudrais par ailleurs faire deux observations au sujet de la discussion avec le témoin précédent sur la question de savoir si les amendes prévues donneront les résultats escomptés.

Pour ma part, je crois que les amendes en question vont donner des résultats satisfaisants. Il y a quelques années, le gouvernement a augmenté sensiblement les amendes dont se rendent passibles les ressortissants étrangers qui pêchent en eaux canadiennes. L'amende maximale est passée de 15,000\$ à 100,000\$. A ce moment-là, il y avait beaucoup de bateaux américains qui venaient pêcher du côté canadien du banc Georges pour y prendre du poisson de fond et des pétoncles ayant énormément de valeur. Le nombre de ces incursions a beaucoup diminué.

[Texte]

• 1225

The reason for that was twofold. One is increasing the fine to \$100,000. The other is in terms of arrest and whatever, bringing the boat into Halifax or wherever, and the possibility of seizing both the catch and the equipment.

There is no question that in the first couple of years we were very dismayed in the sense that the courts bringing in the American fishermen were giving fines of \$15,000 or whatever. This certainly made it just as you say, a cost of business in terms of incurring a \$15,000 fine while taking back to New Bedford scallops worth \$150,000.

What happened? We made noise. The Fisheries Council of Canada, the Eastern Fishermen's Federation and the MFU started to complain publicly in the media, in the *Halifax Chronicle-Herald*, *Evening Telegram*, and *Sunday Express*. We recognized that we had to try to influence the courts that this was a serious matter. We now find that this type of strategy worked. The fines now being given to American scallop boats that cross into a Canadian zone have been in the last couple of years consistently high, consistently punitive. That has led to a substantial reduction in the amount of illegal fishing by American fishermen in Canadian waters.

The bottom line is that we support the initiative on the fines. We think they will work. There is no question that it is the responsibility of the fishing industry and parliamentarians to apprise the courts that these are serious issues and serious matters.

We also feel that it could be a point of departure in which the industry and the government work together to try to streamline the whole system. We cannot have an enforcement officer on every boat. Nobody can afford it, neither government nor the industry.

On that, I will close. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. McGuinness. Because you have raised a number of substantive concerns, I am going to ask the parliamentary secretary if he would respond to those. We then will go on to questions.

Mr. Bjornson: I think he needs his own secretary.

Mr. McGuinness: I am sorry, I would have sent that submission earlier if I had known.

Mr. Reid: It would not have helped. Let me see what I can do here, if my colleagues and the witness will bear with me.

On the first point you raise, "assented to, acquiesced in", first of all, as you have pointed out, there are a number of precedents. That goes from agriculture to energy to transportation to communications and a number of things environmental. It is quite clear from the legislation—and this has been raised by another group—that there are concerns that the burden of proof here is a bit peculiar. Clearly, however, there is a burden of proof there. We are checking

[Traduction]

Il y a deux raisons à cela. D'abord, le montant de l'amende a été porté à 100,000\$, et puis il y a la menace de l'arrestation et de la confiscation des prises et du matériel, à Halifax ou dans un autre port.

Il est certain qu'au cours des premières années, nous étions consternés de voir les tribunaux condamner des pêcheurs américains à des amendes de 15,000\$. Comme quelqu'un l'a dit, cela faisait partie du coût de fonctionnement de l'entreprise; le pêcheur payait volontier une amende de 15,000\$ quand il ramenait à New Bedford une cargaison de pétoncles d'une valeur de 150,000\$.

Que s'est-il passé? Nous avons fait du raffut. Le Conseil canadien des pêches, la Fédération des pêcheurs de l'Est et l'Union des pêcheurs des Maritimes ont commencé à faire campagne dans la presse, notamment dans le *Chronicle-Herald* de Halifax, le *Evening Telegram* et le *Sunday Express*. Nous étions conscients qu'il nous fallait tenter d'influencer les tribunaux et que c'était une affaire sérieuse. Nous constatons maintenant que cette stratégie a marché. Depuis deux ans, les amendes imposées aux pêcheurs de pétoncles américains qui pénètrent dans les zones canadiennes ont été uniformément élevées et sévères. Il s'en est suivi une baisse sensible de la pêche illégale par des Américains dans les eaux canadiennes.

En résumé, nous appuyons l'initiative et les amendes proposées. Nous sommes d'avis que cela va marcher. Il est indéniable qu'il incombe aux représentants du secteur de la pêche de sensibiliser les tribunaux et de leur faire comprendre la gravité de cette affaire.

Il nous semble également que cela pourrait constituer un point de départ d'un effort commun du secteur et du gouvernement en vue de simplifier le système dans son ensemble. Nous ne pouvons poster un agent de surveillance sur chaque navire. Personne ne peut se le permettre, ni le gouvernement, ni l'industrie.

Je vais m'en tenir là. Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur McGuinness. Vous avez soulevé un certain nombre de questions de fond et je vais donc demander au secrétaire parlementaire de répondre à vos observations. Nous passerons ensuite aux questions.

M. Bjornson: Je pense qu'il lui faudrait un secrétaire.

M. McGuinness: Je m'excuse, si j'avais su, j'aurais envoyé le mémoire plus longtemps à l'avance.

M. Reid: Cela n'aurait pas aidé. Voyons ce que je peux faire. Je demande à mes collègues et aux témoins de bien vouloir s'armer d'un peu de patience.

Au sujet de votre premier point, concernant l'expression «autorisé ou consenti», je signale d'abord qu'il y a un certain nombre de précédents, comme vous l'avez d'ailleurs fait remarquer. Ces précédents vont de l'agriculture à l'énergie en passant par les transports et les communications et un certain nombre de dossiers dans le domaine de l'environnement. Il est assez évident, à la lecture du projet de loi, que nous sommes en présence d'un texte assez

[Text]

out the burden of proof. The burden of proof is that you did not know. That is a bit bizarre, but the bill is clear in that you must have been a part of the process. You cannot be convicted if you were not. That is important.

I would therefore suggest that while "directed, authorized. . . participated in" is clear, I am not sure that "assented to" or "acquiesced in" are any less participatory, if you will allow me to use a bad word. It is clear that you had to have been a part of it.

I want to put it on the record that it is important that we have the ability—one we have not really had before—to go into the corporate chain. As in the case of the rest of the legislation, I do not think we want to do anything inordinate. We want to be able to get into that corporate chain.

Subsection 49.(4) involves guardians and the use of force. With consequential amendments to the Criminal Code, guardians will have peace officer status. The limitation there now there is no longer needed. It becomes redundant. In a sense it is therefore a housekeeping matter.

• 1230

On the terms of commercial confidentiality, under number 3 in your areas of concern, and the ability to pass information on, I would say that within the courts there is certainly the moral precedent that it cannot happen, but I stand to be corrected. The Privacy Act is very clear on a number of these items.

I think you will find that any peace officer or fishery officer who divulged confidential information of a corporate nature would be committing an offence under some act. If you would like me to pursue this further, I will get a response on it. But I am very sure that anybody who started flicking your numbers around. . .

Make sure you understand that one of the reasons there have been some amendments here is that we have had difficulty getting access to information. Dr. Harris and Mr. Haché on the east coast and a number of other people generally have pointed out to us that knowing the numbers is important and that we need the information. In some places we have had difficulty getting it. Certainly inside some corporate entities it has been a problem. I understand the concern over confidentiality, but I think you will find the protection is there. There are times that you do wish you had a lawyer here.

[Translation]

singulier pour ce qui est du fardeau de la preuve; un autre groupe nous l'a d'ailleurs fait remarquer. Il est clair toutefois qu'il existe bel et bien un fardeau de la preuve. Nous sommes en train de faire des vérifications à ce sujet. L'inculpé doit prouver en somme qu'il ignorait tout des activités en question. C'est un peu bizarre, mais le projet de loi est clair en ce sens qu'il faut avoir participé à la perpétration de l'acte visé. Personne ne peut être reconnu coupable s'il n'a pas participé. C'est un point important.

Je dirais donc que les mots «ordonné ou autorisé. . . ou participé» sont clairs; je ne suis pas certain que l'autre terme employé, à savoir «consenti», implique un degré moindre de participation. Il est clair qu'il faut avoir participé à la perpétration.

Je tiens à ce qu'une chose soit bien claire. Ce qui est important, c'est que nous avons maintenant le pouvoir, que nous avons pas vraiment auparavant, de remonter la filière hiérarchique d'une personne morale. Comme c'est le cas dans le reste du projet de loi, je ne pense pas que l'intention soit de faire quoi que ce soit d'extraordinaire. Nous voulons tout simplement pouvoir intervenir dans la hiérarchie de l'entreprise visée.

Le paragraphe 49(4) traite du recours à la force par les garde-pêches. En vertu des modifications corrélatives apportées au Code criminel, les garde-pêches seront assimilés à des agents de la paix. Nous n'avons donc plus besoin de cette restriction. Elle devient superflue. En un sens, il s'agit donc d'une modification purement technique.

Pour ce qui est de votre point numéro 3, concernant le caractère confidentiel des renseignements commerciaux et la possibilité que ces renseignements soient divulgués à d'autres, je dirais que cela ne saurait se produire, compte tenu des contraintes morales qui existent dans les tribunaux. On me reprendra si je me trompe. La Loi sur la protection de la vie privée est très claire à ce sujet.

Sauf erreur, tout agent de la paix ou garde-pêche qui divulguerait des renseignements confidentiels au sujet d'une entreprise commettrait une infraction aux termes d'une loi quelconque. Si vous voulez que je fouille davantage cette question, je peux m'en charger mais je suis certain que si quelqu'un se mettait à divulguer vos chiffres à gauche et à droite. . .

Vous devez comprendre que l'une des raisons qui explique certaines de ces modifications, c'est que nous avons de la difficulté à avoir accès à l'information. MM. Harris et Haché, dans leur étude de la pêche sur la côte est, ainsi qu'un certain nombre d'autres personnes ont signalé qu'il est important de connaître les chiffres et que nous avons besoin d'information pour agir. En certains endroits, il nous était difficile de l'obtenir. Chose certaine, c'était un problème d'obtenir des données afférentes à certaines entités. Je comprends votre inquiétude quant au caractère confidentiel, mais je pense que vous constaterez que toute la protection voulue existe. A l'occasion, on souhaiterait pouvoir compter sur un avocat ici.

[Texte]

Mr. McGuinness: We are quite certain that our protection and our concerns are probably addressed in another act. All we are suggesting here is that it may not be tidy, but as that section is being changed, add on an additional type of commercial or confidential concern, if you will, so it is in the act.

I think I can say we recognize that under commerce laws, commercial and confidential type of thing—

Mr. Reid: One of the things we are trying to move away from is redundancy and duplication in law. On number 4, "the... company from where the sample was taken reasonable opportunity to conduct independent analysis of the sample", frankly, I am going to have to get you an answer on that. I suspect it can be provided through regulation.

I am not a lawyer, as is obvious and very evident. To my knowledge of some laws, you are obligated to provide the other person involved with that opportunity to get... Under certain Criminal Code provisions, for instance—I think under the drunk-driving provisions—there is an obligation that you provide the opportunity for independent analysis of blood, although I am not sure about breath.

Now I am getting into an area that is over my head. That is not a fish pond, so do not pursue it. I think we can get an answer in terms of legal responsibility and rights. I know the officials in the Department of Fisheries will help me with it.

From what I understand, in proposed section 73.1 we are not changing anything. Proposed subsection 73.1(2) is the same as the old subsection 73.(3). We are just replacing one with the other.

In terms of unlawful purchase, which is number 6, all of this comes under proposed section 78.6, which is the old "wilful end" and the new "due diligence". I think that protection is there. It is obviously important that protection be there.

I think the same thing is provided under the question you raise on number 7. In section 63, we have broadened it in some respects in that it also includes offences relative to statements in license applications and producing false records for application. It has also been broadened to include statements made to fishery officers and guardians.

• 1235

The need to prove intent is removed by a statutory defence of due diligence created under proposed section 78.6. Proposed subsection 72.(3) is new, but it is limited to the forfeiture of fish. I cannot answer the question, frankly. It is a problem. Obviously fish has a terminal value. It will not do to put it in the cupboard until the court case ends, because then it is of no value. I would argue that there is a moral responsibility to dispose of a protein immediately, regardless of the situation.

[Traduction]

M. McGuinness: Nous sommes bien certains que la protection que nous demandons est probablement prévue dans une autre loi. Nous voudrions seulement qu'au moment de modifier cet article, on y ajoute une précision quelconque sur le caractère confidentiel des renseignements commerciaux; ce ne serait peut-être pas conforme à la pratique, mais au moins cela figurait ainsi dans la loi.

Je pense pouvoir dire que nous reconnaissons qu'aux termes des lois commerciales, les renseignements confidentiels à caractère commercial...

M. Reid: Nous essayons justement d'éliminer le chevauchement et le double emploi dans la législation. Dans votre point numéro 4, vous demandez que l'entreprise où l'échantillon a été pris se voit accorder une possibilité raisonnable d'effectuer une analyse indépendante de l'échantillon. A ce sujet, franchement, je vais devoir m'informer avant de vous répondre. Je pense que cela pourrait être prévu dans les règlements.

Je ne suis pas avocat, je sais que cela saute aux yeux. A ma connaissance, dans un tel cas, on est tenu d'accorder à l'autre parti la possibilité... Je sais par exemple qu'aux termes de certaines dispositions du Code criminel—je songe notamment aux dispositions sur la conduite en état d'ébriété—on est tenu d'accorder à l'inculpé la possibilité de faire faire une analyse indépendante de l'échantillon de sang, bien que je ne sois pas certain que ce soit la même chose dans le cas de l'haleine.

Je m'aventure maintenant dans un domaine qui n'est pas de ma compétence et je ferais mieux de ne pas aller plus loin. Je pense que nous pouvons obtenir une réponse d'un juriste en ce qui concerne les obligations et les droits. Je sais que les fonctionnaires du ministère des Pêches vont m'aider à cet égard.

Si j'ai bien compris, le paragraphe 73.1 proposé ne changera rien. L'alinéa proposé 73.1(2) reprend textuellement l'ancien paragraphe 73(3). Nous remplaçons simplement l'un par l'autre.

Je passe maintenant au point numéro 6, à savoir l'achat illégal. Tout cela relève du paragraphe 78.6 proposé, dans lequel l'expression «a pris les mesures nécessaires pour l'empêcher» remplace l'ancienne notion rendue par le terme «sciemment». A mon avis, la protection existe. Il est bien sûr important que cette protection soit prévue.

Je pense que c'est la même chose dans le cas de la question que vous avez soulevée au point numéro 7. L'article 63 a été étendu de façon à inclure les infractions relatives aux déclarations lors des demandes de permis ainsi qu'à la présentation de faux documents. Il porte également sur les déclarations faites aux agents des pêches et aux gardes-pêche.

La nécessité de prouver l'intention disparaît à cause de la défense statutaire des mesures nécessaires prévues à l'article proposé 78.6. Le paragraphe proposé 72(3) est nouveau, mais il se limite à la confiscation du poisson. Je ne peux pas répondre à la question. Il y a un problème. Il est évident que le poisson a une valeur qui disparaît avec le temps. Il ne peut pas être mis dans le garde-manger en attendant l'issue de la cause, parce qu'à ce moment-là il ne vaudra plus rien. Je pense qu'il doit y avoir une responsabilité morale d'utiliser la protéine immédiatement, quelle que soit la situation.

[Text]

The question therefore becomes: should the company that has not been convicted or has been acquitted of the offence get the commercial value for that forfeited evidence, or whatever the hell it was? I think the answer is that they should. If you are acquitted but the fish was forfeited in contravention of the act, to me that is an offence to natural justice. What ultimately decides whether you have contravened the act is the court. I would like to get some better understanding of that before we proceed. Your comment does make a little bit of sense.

Basically the answer on section 81 is that the penalties are redundant. The way to proceed against a fishery officer or a guardian is under the Criminal Code, under the breach of trust provisions. The provision is quite clearly there to deal with an offence of that nature.

I will get a better a better answer on number 8. Is there one that we have left open that has some concern?

The Chairman: If you want to come up with a comment later on any of those concerns, that will be fine.

Mr. Gardiner: I want to put it back on the record that on the whole you are supportive of the general direction that Bill C-74 is going in.

Mr. McGuinness: Most definitely. We are very strong supporters.

Mr. Gardiner: We have had some differences of opinion on catch reporting and the demand for information. Some of the witnesses have expressed concerns that the bill might put an onerous obligation on them.

How tough are these demands in Bill C-74? Could you give me practical examples of either the ease or the difficulty that a fisherman might have in trying to respond to some of the requests for information referred to in Bill C-74?

• 1240

Mr. McGuinness: In terms of catch reporting, we think it is extremely important that we do have a good system in Canada with respect to catch reporting. The value of fish in the 1990s and as we go beyond the 1990s is increasing day by day. Fish is becoming recognized as an important food source and it is recognized world-wide that the capability of the oceans and inland waters to increase production much beyond what we have now is going to be very difficult.

So we see the value of a fish in the water as very expensive right now and as increasingly expensive. We have found, not only in Canada but throughout the world, that to try to manage fish resources is extremely difficult, and one of the few types of measuring sticks we have is trying to obtain a determination of how much fish has been taken out of the resource.

So catch reporting and good statistics on catch reporting are to the benefit of the fishing industry and of everyone in the fishing industry. It may require a little more paper work than currently with respect to some fishermen, but we are in

[Translation]

La question est donc essentiellement la suivante: une compagnie trouvée non coupable ou acquittée d'une accusation devrait-elle avoir droit à la valeur commerciale du poisson confisqué ou de la preuve confisquée quelle qu'elle soit? Je pense que la réponse doit être oui. Si l'accusé est acquitté mais que le poisson a été confisqué en contravention de la loi, il me semble que le principe de la justice naturelle a été violé. C'est le tribunal qui en définitive doit décider s'il y a eu contravention à la loi. Il faudrait que j'aie des explications à ce sujet avant d'aller plus loin. Ce que vous dites est juste dans une certaine mesure.

Essentiellement, la réponse au sujet de l'article 81 est que les peines sont redondantes. La façon de procéder pour les agents des pêches ou des gardes-pêche est d'utiliser le code pénal, en particulier les dispositions qui ont trait à l'abus de confiance. Ces dispositions existent clairement pour ce genre de circonstances.

J'essaierai d'obtenir une meilleure réponse pour le point numéro 8. Y a-t-il autre chose qui n'a pas été mentionné?

Le président: Si vous voulez revenir sur n'importe quelle de ces préoccupations plus tard, vous pouvez le faire.

M. Gardiner: Je veux quand même porter au compte rendu encore une fois que, de façon générale, vous êtes d'accord avec l'orientation du projet de loi C-74.

M. McGuinness: Tout à fait. Nous l'appuyons fermement.

M. Gardiner: Nous avons entendu des opinions différentes en ce qui concerne la déclaration des prises et les exigences en fait d'information. Certains témoins ont dit craindre que le projet de loi ne leur impose une lourde charge.

À quel point le projet de loi C-74 est-il exigeant à cet égard? Pouvez-vous me donner des exemples pratiques illustrant la facilité ou la difficulté pour un pêcheur de répondre à certaines des demandes d'information prévues dans le projet de loi C-74?

M. McGuinness: Nous pensons qu'il est très important que le Canada dispose d'un bon système de déclaration des prises. La valeur du poisson au cours des années 1990 et au-delà s'accroîtra de jour en jour. Le poisson devient une source de nourriture de plus en plus importante. Par ailleurs, il est généralement admis que la capacité de production des océans et des eaux intérieures ne pourra pas augmenter tellement à l'avenir.

Donc, le poisson existant prend une très grande valeur à nos yeux. Que ce soit au Canada ou ailleurs dans le monde, il est toujours très difficile de gérer les ressources halieutiques; les prises se constituent à peu près le seul outil de mesure dont nous disposons.

Donc, de bonnes déclarations sur les prises et de bonnes données statistiques sur les prises constituent un avantage pour toute l'industrie. Il se peut que certains pêcheurs aient à remplir un peu plus de formulaires que maintenant, mais

[Texte]

international business and in a resource on which the communities of Atlantic Canada in particular are absolutely and fundamentally dependent. We simply cannot afford not to have a fairly comprehensive catch reporting system in which we all have confidence.

With respect to examples, I am not the best person to provide those, and some of the previous witnesses—probably those from MFU—are good sources. But we have seen improvements in terms of the fishermen's attitude towards the requirements of reporting, simply because of their recognition of the importance I have identified. It is a matter of the department ensuring that the type of forms they develop are user-friendly, for there is no question in Atlantic Canada that the fishermen and the fish processing industries have bought into this whole concept of sustainable development. So you have a milieu and a mind-set that is changing quite fundamentally in terms of the fishermen and fish processing companies in Atlantic Canada.

So I do see catch reporting and things of this nature... Obviously you going to hear some fishermen complaining, but I think that in the end organizations of fishermen such as the Eastern Fishermen's Federation and the Maritime Fishermen's Union see that this is the only way to go, provided that... The main concern is ensuring that whatever forms are developed are user-friendly, if you will, and that they are somehow worked out perhaps with the fishermen's organizations themselves so that we are assured that the aim of the statistical reporting, whether with regard to the landing of the catch or to something else, is focused on that.

Often what happens is that you have one initiative by the department with respect to obtaining information, and that becomes a good opportunity for other areas of the department to tag on to the questionnaire. In the end, you have a very large questionnaire for busy fishermen to fill out in a short, compressed time in which some of them have to fish, so they then do not see the merit of the form. You will find that they will buy in to catch reporting, but the form has to be well-designed and user-friendly.

Mr. LeBlanc: I would like to welcome our witness here today and to thank him for his comprehensive and very useful brief. We in the Liberal party share your concerns for increasing the fines and penalties for fisheries violations, and we certainly support that orientation in the bill.

• 1245

I would like to go to some of the more detailed questions you raise in your brief that have to do with specific amendments. I would like to begin by challenging the point you make in your first section which has to do with the co-venture nature of the fishing arrangement and for diminishing the responsibility of the corporation or the board of directors. With the enterprise allocation system, is it not true that more and more large fishing vessels are owned by corporations and they definitely share a responsibility for the activities of their fisheries captains? Therefore, to water down that section would, in a way, diminish the very real responsibility that they have. You may want to comment on that.

[Traduction]

nous faisons partie d'une industrie qui a des ramifications internationales et nous sommes en présence d'une ressource qui est absolument essentielle pour de nombreuses localités dans la région Atlantique du Canada en particulier. Nous n'avons pas d'autre choix que d'instaurer un système de déclaration des prises des plus complet et fiable.

Pour ce qui est d'exemples précis, je ne suis pas le mieux placé pour vous en donner; certains des témoins précédents—par exemple, ceux de l'UPM—pourraient probablement vous aider à cet égard. Ce qui est certain, c'est que les pêcheurs sont maintenant mieux disposés à l'égard du système de déclaration des prises, tout simplement parce qu'ils en sont venus à admettre son importance. Il faut seulement que le ministère mette au point des formulaires faciles à remplir. Il ne fait aucun doute que dans la région Atlantique les pêcheurs et les transformateurs de poisson souscrivent à la notion de développement durable. La démarche et l'attitude des pêcheurs et des transformateurs de poisson dans la région Atlantique sont donc en train de changer complètement.

Donc, pour ce qui est de la déclaration des prises et de mesures de ce genre... Il est certain que vous entendrez des pêcheurs se plaindre, mais des organismes de pêcheurs comme la Fédération des pêches de l'Est et l'Union des pêcheurs des Maritimes y voient le seul moyen de progresser, à condition évidemment... Comme je l'ai dit, il faut que les formulaires établis soient conviviaux, peut-être après consultation avec les organismes de pêcheurs, de façon à ce que le but soit vraiment d'établir des données statistiques valables, que ce soit sur le débarquement des prises ou autre chose.

Ce qui se passe, c'est qu'un service d'un ministère commence par demander certains renseignements et les autres services s'en mêlent. Il en résulte un très long questionnaire que les pêcheurs doivent remplir, eux qui sont très pressés, qui n'ont qu'un certain temps pour pêcher; ils ne voient pas toujours l'utilité de toutes ces questions. Donc, ils seront probablement d'accord avec la déclaration des prises, mais le formulaire qu'ils utiliseront devra être bien conçu et convivial.

M. LeBlanc: Je souhaite également la bienvenue au témoin et le remercie de son mémoire très complet et très utile. Nous, du Parti libéral, partageons vos préoccupations pour ce qui est d'augmenter les amendes et les peines pour les violations en matière de pêche et appuyons l'orientation du projet de loi.

J'aimerais revenir sur certains des amendements détaillés que vous proposez dans votre mémoire. Pour commencer, je voudrais contester votre argument dans la première partie relativement au fait que l'activité ressemble à une co-entreprise et que dès lors la responsabilité de la compagnie, ou du conseil d'administration, doit être moindre. Avec le système d'allocations aux entreprises, n'est-il pas exact que de plus en plus de gros bateaux de pêche appartiennent à des compagnies et que ces compagnies doivent être considérées comme responsables au même titre que leur capitaine? En relâchant cet article du projet de loi, est-ce qu'on ne les libérerait pas dans une certaine mesure de leurs responsabilités? Vous avez peut-être quelque chose à ajouter à ce sujet.

[Text]

Second, you make an interesting point with respect to the use of force in clause 13, subsection 49.(4). I want to ask you whether in fact you have investigated the charter side of that additional power, particularly with respect to issuing a search warrant requiring fishery officers to have a search warrant before—what is the word?

Mr. Reid: Breaking the door down.

Mr. LeBlanc: Yes, breaking the door down. Perhaps you could reply to those two points, and then I will have some more afterwards.

Mr. McGuinness: You are quite right. Certainly, our companies recognize that. The fully integrated companies that have enterprise allocations and vessels fishing in deep water by captains certainly recognize that they have a responsibility and do participate in the activities of their vessels and fully accept the responsibility in proposed section 78.2.

A lot of unease or nervousness in the corporate boardrooms pertains to moving some of these fines up to \$100,000 and \$1 million when they know, to a large extent, many of these vessel captains can make decisions out in the waters contrary to company policy. So we raise that concern, and to some extent, I think Mr. Reid responded to it in the sense that there is some requirement of a burden of proof. That is basically all we are asking for, that there be a burden of proof with respect to assenting to or acquiescing in before an officer or a director would be vulnerable to the penalties that are included. I think that has been provided. So all we are asking for is a burden of proof requirement.

With respect to search and entry and powers of search and entry in our investigation of the charter of rights, there is a warrant requirement under proposed subsection 49.1(2) in terms of seizing material for prosecution. Our concern was basically about the commercially confidential nature.

• 1250

We recognize that in a regulated industry such as the fishing industry, fishery officers should have the right to go into the premises to determine whether in fact contraventions have occurred. We recognize that in a regulated industry, to fight against that is not consistent with the current milieu and current thinking. It is not consistent with what has happened in other industries.

When we had the debate within our council, it came down to concern about commercial confidentiality and the other part of proposed section 49.1, with respect to the requirement for a search warrant. We really did not pursue the Charter of Rights type of analysis.

Mr. LeBlanc: Perhaps the parliamentary secretary might enlighten us at a later date as to whether the legal officials in the Department of Fisheries and Oceans have examined this legislation from the Charter perspective, because there are a number of points that are potential Charter questions.

Mr. Reid: I will ask that. I am damned sure they have. Everything these days is Charter—

[Translation]

Deuxièmement, vous soulevez un point intéressant en ce qui concerne l'utilisation de la force à l'article 13 du projet de loi, paragraphe 49(4) de la loi. Je me demande si vous avez examiné ce pouvoir supplémentaire à la lumière de la Charte, en pensant peut-être à une obligation pour les agents des pêches de se munir d'un mandat de perquisition avant—comment dire?

M. Reid: D'enfoncer les portes.

M. LeBlanc: Oui, d'enfoncer les portes. Vous pourriez peut-être commencer par répondre à ces deux questions; j'en aurai d'autres.

M. McGuinness: Vous avez raison. Nos compagnies en sont conscientes. Les compagnies complètement intégrées qui ont des allocations aux entreprises et des bateaux de pêche hauturière dirigés par des capitaines savent qu'elles ont des responsabilités, participent à l'activité de leurs bateaux et ne veulent pas se soustraire à l'application de l'article 78.2 proposé.

Cependant, il y a une certaine inquiétude parmi les conseils d'administration face à la possibilité d'amendes de 100,000 dollars et même d'un million de dollars lorsqu'on sait que beaucoup de capitaines, pendant qu'ils sont en mer, peuvent prendre des décisions tout à fait contraires aux politiques des compagnies. C'est donc un certain sujet d'inquiétude. M. Reid y a répondu dans une certaine mesure en indiquant qu'il y avait un fardeau de la preuve. Dans le fond, c'est tout ce que nous demandons, qu'il y ait un fardeau de la preuve pour ce qui est du consentement ou de la participation avant qu'un agent ou un administrateur puisse être soumis à ces nouvelles peines. Il y a un fardeau de la preuve, et c'est tout ce que nous demandons.

Pour ce qui est des pouvoirs de perquisition et de saisie à la lumière de la Charte des droits, nous constatons que le paragraphe 49.1(2) proposé prévoit un mandat pour la saisie de preuves matérielles. Notre préoccupation, cependant, a trait à la nature confidentielle de l'information commerciale.

Nous savons très bien que dans une industrie réglementée comme celle de la pêche, les agents des pêches doivent avoir le droit de visiter les locaux pour vérifier s'il y a eu des infractions. Nous savons également que contester ce pouvoir dans une industrie réglementée est aller à l'encontre des idées modernes. C'est aller à contre-courant de ce qui se passe dans les autres industries.

Au niveau de notre conseil, notre discussion surtout portait sur la nature confidentielle de l'information commerciale et de l'autre partie de l'article 49.1 proposé, relativement au mandat de perquisition obligatoire. Cependant, nous n'avons pas examiné ce que prévoit le projet de loi à la lumière de la charte des droits.

M. LeBlanc: Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous dire au moment opportun si les avocats du ministère des Pêches et Océans ont examiné les dispositions du projet de loi à la lumière de la charte, parce qu'il pourrait y en avoir un certain nombre qui suscitent des questions.

M. Reid: Je vais m'enquérir, mais je suis diantrement sûr qu'ils l'ont fait. De nos jours, tout est sujet à un examen à la lumière de la charte. . .

[Texte]

An hon. member: Excuse me, Mr. Reid. Your microphone is not on.

Mr. Reid: I will check, just to reassure Mr. LeBlanc that it has been done. But I am very sure that any piece of legislation these days is Charter-tested. You know that everything is looked at from a Charter point of view. If you have anything specific, let me know and I will have it looked at.

Mr. LeBlanc: Thank you. We know this government never makes any mistakes, but we want to make sure this legislation is absolutely foolproof. That is the reason why—

Mr. Reid: This government did not draft the legislation; professional public servants did.

Mr. Gardiner: You will note, Mr. Chairman, that before the microphone was turned on he did say "damned sure", and he did not say that the second time.

Mr. Reid: I am damned sure, Mr. Chairman.

The Chairman: Continue, Mr. LeBlanc.

Mr. LeBlanc: Thank you, Mr. Chairman. I have a number of questions here, where you suggest that the requirement for wilfulness remain in both proposed sections 62 and 63, that it is possible a party could, without realizing or intending to do so, obstruct a fishery officer in his duties. I wonder how a party could obstruct a fishery officer in his duties without realizing or intending to do so. It seems to me quite obvious that if a party were obstructing a fishery officer, he would be doing so intentionally. Maybe there is a subtlety I do not appreciate.

Mr. McGuinness: A situation could occur where a fishery officer is trying to communicate from a land base over short wave with a fishing vessel in the area. There may be another vessel out there also in communication with that boat. Somehow, the fishery officer is unable to communicate with boat A because boat A is communicating with boat B. So one would say that boat B has interrupted the work of the fishery officer in terms of trying to communicate with boat A that he is in the wrong area.

So boat A stays in this area and fishes, but he could say that the reason he was unable to communicate was because of communications being taken on with boat B. But perhaps boat B was simply communicating the time of day or the score of the Boston Red Sox and Toronto Blue Jays game, not knowing he was interrupting the work of a fishery officer. This is perhaps one example.

We feel there should be some requirement for a wilful type of interruption of the fishery officer's work.

Mr. LeBlanc: I would like to ask a question respecting your section 8. I am referring to an analysis conducted by the Library of Parliament on this point which says that the criticisms of the proposed penalty set out in clause 10, which

[Traduction]

Une voix: Excusez-moi, monsieur Reid, mais votre micro n'est pas ouvert.

M. Reid: Je vérifierai si ce que M. LeBlanc indique a été fait. Cependant, je suis tout à fait sûr que chaque projet de loi de nos jours est examiné à la lumière de la charte. Il n'y a rien qui y échappe. Si vous avez un point précis à me soumettre, je demanderai une opinion.

M. LeBlanc: Merci. Nous savons que le gouvernement actuel ne commet jamais d'erreurs, mais nous voulons nous assurer que ce projet de loi est à toute épreuve. C'est la raison pour laquelle...

M. Reid: Ce n'est pas le gouvernement qui a rédigé le projet de loi, mais des fonctionnaires professionnels.

M. Gardiner: Vous noterez, monsieur le président, qu'avant que son microphone ne soit ouvert, il a dit «diantrement sûr», et qu'il ne l'a pas répété par la suite.

M. Reid: J'en suis diantrement sûr, monsieur le président.

Le président: Poursuivez, je vous prie, monsieur LeBlanc.

M. LeBlanc: Merci, monsieur le président. J'ai également un certain nombre de questions au sujet de votre suggestion voulant que la notion d'intention demeure dans les articles proposés 62 et 63, une partie, selon vous, pouvant, sans s'en apercevoir et involontairement, faire entrave à un agent des pêches dans l'exercice de ses fonctions. Je ne vois pas personnellement comment une partie pourrait, sans s'en apercevoir ou involontairement, faire entrave à un agent des pêches dans l'exercice de ses fonctions. Il me semble que si le cas se produisait, ce serait intentionnellement. Il y a peut-être une subtilité qui m'échappe.

M. McGuinness: Il pourrait arriver qu'un agent des pêches veuille, à partir d'une base terrestre, communiquer par radio à ondes courtes avec un bateau de pêche. Un autre bateau serait déjà en communication avec le premier. L'agent des pêches serait empêché de communiquer avec le premier bateau à cause de la communication déjà en cours avec le deuxième bateau. Quelqu'un pourrait prétendre que le deuxième bateau a nui au travail de l'agent des pêches qui essayait de signifier au premier bateau qu'il se trouvait dans le mauvais secteur.

Le premier bateau pourrait continuer de pêcher dans ce secteur, en faisant valoir par la suite qu'il ne pouvait pas capter la communication de l'agent des pêches parce qu'il se trouvait déjà en communication avec le deuxième bateau. Le deuxième bateau pourrait simplement être en train de dire l'heure ou le score du match de baseball entre les Red Sox de Boston et les Blue Jays de Toronto, ignorant totalement qu'il nuit au travail d'un agent des pêches. Ce serait un exemple.

Nous faisons valoir que l'entrave au travail de l'agent des pêches devrait être intentionnelle.

M. LeBlanc: Je passe maintenant à votre préoccupation numéro 8. Il y a à ce sujet une analyse de la bibliothèque du Parlement indiquant que la peine proposée à l'article 10, qui s'applique également à l'infraction d'entrave au travail d'un

• 1255

[Text]

also apply to offences of obstructing a fishery officer, appear to be out of all proportion to those contained in section 129 of the Criminal Code. I am just wondering if you have examined the level of the fines with respect to the Criminal Code and if you would like to comment on that aspect of the legislation.

Mr. McGuinness: We have not unfortunately gone to that extent in our investigation, but you certainly raise a very good point.

Mr. LeBlanc: It seems to be in line with the concerns you have that the fishery officer not be endowed with excessive powers that go beyond those that a peace officer would have in the Criminal Code. Even more so, though, I am sure, as the parliamentary secretary assured us, it would not in any way contravene the Charter.

The points I draw from your brief—and they are good ones—merit close scrutiny by the committee. They have to do with ensuring that the legislation is compatible with powers of search and seizure and other powers available to fish guardians and fishery officers carrying out and enforcing this legislation.

We want to ensure that they have enough power to enforce the laws they are expected to enforce and that they are protected in the exercise of those powers. But at the same time we want to make sure their powers are not out of line with those allowed in similar circumstances elsewhere.

That aspect of cleaning up certain aspects of the legislation, if necessary, which I draw from your brief, is very important.

Mr. McGuinness: Mr. LeBlanc, I am very glad you have been able to summarize the concern that is in the brief. We fully support the movement towards the increased penalties. In doing this, our concern is that there has been number of add-ons that we are not sure were consistent with the intent, the discussion and the consultations that took place to get support for the increased penalties.

In essence, those are our concerns. They are legitimate concerns not only from the self-interest of the fishing industry but also in terms of the way the life exists in the industry. We have a situation, for example, in the Fish Inspection Act whereby fish inspectors have similarly extreme powers in terms of closing down a plant in a situation like that, which many in the industry, of course, support because we have to protect the quality and safety reputation of our industry. But there tends to be a strong conflict in certain areas between the inspection officer and the fish plant operators, and because of the immense power the inspection officer brings to bear, it becomes a very difficult and non-progressive type of attitude.

• 1300

I think we also have to be careful here with fishery officers as they conduct their responsibilities in terms of ensuring that the fisheries and habitat conservation regulations are enforced. We have to be sure the powers we are giving them are somehow consistent with what people would generally say are consistent, as you say, with the types of powers one would give people in that area. So I think it is an important issue. It is not only self-serving, but I think it is

[Translation]

agent des pêches, semble être tout à fait disproportionnée par rapport à celle qui se trouve à l'article 129 du Code pénal. Je me demande si vous avez examiné les peines prévues dans le Code pénal et si vous avez des observations à faire à ce sujet.

M. McGuinness: Nous ne sommes malheureusement pas allés aussi loin dans notre examen, mais nous vous sommes reconnaissants de soulever le point.

M. LeBlanc: C'est rattaché à votre préoccupation. Vous voulez éviter que l'agent des pêches ne jouisse de pouvoirs excessifs dépassant ceux de l'agent de la paix dans le Code pénal. Même si, comme nous l'assure le secrétaire parlementaire, ce ne serait pas contraire à la Charte.

Les points que vous soulevez dans votre mémoire sont pertinents et méritent d'être examinés soigneusement par le comité. Ils ont trait à la nécessité d'aligner sur les pouvoirs prévus dans d'autres lois les pouvoirs des garde-pêche et des agents des pêches en matière de perquisition, de saisie et en d'autre matière dans l'exercice de leurs fonctions au titre de la loi.

Nous voulons certainement nous assurer qu'ils jouissent des pouvoirs suffisants pour faire respecter la loi et qu'ils soient protégés adéquatement dans l'exercice de leurs fonctions. Cependant, nous ne voulons pas que ces pouvoirs soient disproportionnés par rapport à ceux qui sont exercés dans des situations comparables.

C'est ce que je retiens le plus de votre mémoire, cette nécessité de rendre le projet de loi plus clair à certains égards.

M. McGuinness: Je suis heureux, monsieur LeBlanc, que vous ayez pu résumer aussi bien le propos de notre mémoire. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'orientation qui consiste à augmenter les peines. Nous disons cependant qu'il y a des rajouts qui ne correspondent peut-être pas à l'objet, aux discussions ou aux consultations qui ont eu lieu pour obtenir l'appui des intéressés pour la démarche.

Telles sont donc nos préoccupations. Elles ont à voir non pas seulement avec l'intérêt restreint de l'industrie de la pêche, mais avec son existence même. La situation comparable est celle qui existe avec la Loi sur l'inspection du poisson; les inspecteurs ont également des pouvoirs extrêmes dans ce contexte: ils peuvent exiger la fermeture d'usines, par exemple. Nous, de l'industrie, sommes d'accord avec la loi, parce que nous voulons protéger notre réputation en matière de qualité et de salubrité. Cependant, des différends amers surviennent parfois entre des inspecteurs et des transformateurs, et dans ces circonstances les pouvoirs considérables dont jouissent ces inspecteurs peuvent entraîner des situations difficiles et sans issue.

Nous voulons donc dans ce cas-ci prendre le plus grand soin en ce qui concerne les agents des pêches qui seront appelés à faire respecter les règlements sur la conservation du poisson et de son habitat. Nous voulons nous assurer que leurs pouvoirs ne sont pas disproportionnés par rapport à ce qui existe dans d'autres secteurs. C'est une question importante, que nous ne soulevons pas seulement dans notre propre intérêt; nous souhaitons que les pêcheurs

[Texte]

good in terms of ensuring that fishermen are communicating with fishery officers and not just simply walking in terror of them. That certainly is the counterpoint, if you will, to our strong support for the increased penalties, to make sure they are not over-encumbered with Draconian types of powers.

Mr. Reid: Mr. Chairman, first of all, to allay my colleague's fears, any piece of legislation has to be put before the Department of Justice so they can quite specifically review it in light of the Charter. I am damned sure that will reassure my colleague.

In terms of the two outstanding questions, and I know Mr. Gardiner is interested in these, and the question of the disposal of fish, the practice of course is that the Department of Fisheries disposes of fish as evidence as quickly as it can to get the best value possible. If there is an offence for which a charge has been laid and someone is acquitted, they will receive that value back.

Second, however, we talked about natural justice and due process. If I am charged and acquitted but clearly the fish has been caught illegally, I do not get the fish back. The parallel that has been drawn is to an offence under the Narcotic Control Act. There is a pound of hashish somewhere, and you are charged with owning it. You are acquitted, but they do not give you the hashish back. What is essential, though, is that it is obviously caught illegally. If you have 50 pounds of salmon and the salmon season is closed, that fish has obviously been acquired illegally. You may not be convicted of having caught it or of even being in possession of it, but nobody should have it; therefore, you "ain't" getting it. I think that is the logic there. We may be in a position where you cannot prove the identity of the person who is catching it and all of that. But if it is quite clear the fish was caught or attained illegally, the acquitted person is not getting the fish. That is the parallel. I think that answers those two questions.

The Chairman: Mr. McGuinness, we are grateful for the testimony you have brought to the committee today. I am sure it has proven to be helpful to clarify some of your concerns and the concerns of members of the committee. I wish you continued success in your industry. Thank you.

Mr. McGuinness: Thank you very much, Mr. Chairman. It was very helpful.

The Chairman: The committee stands adjourned until this afternoon at 3.30.

AFTERNOON SITTING

• 1539

The Chairman: Order, please.

This is the legislative committee studying Bill C-74. An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof. This is the last in our series of hearings with witnesses before the committee. We welcome today, from the West Coast Environmental Law Association, Ann Hillyer, barrister and solicitor.

[Traduction]

communiquent vraiment avec les agents des pêches et ne soient pas terrorisés par eux. C'est la condition à notre appui ferme aux peines accrues: nous ne voulons pas que cette augmentation s'accompagne de toutes sortes de pouvoirs draconiens.

M. Reid: Monsieur le président, je voudrais d'abord rassurer mon collègue. Tout projet de loi est présenté au ministère de la Justice pour qu'il l'examine justement à la lumière de la Charte. Je suis persuadé que mon collègue en est soulagé.

En ce qui concerne les deux questions à régler, je sais que M. Gardiner s'y intéresse grandement, et en particulier la question de l'écoulement du poisson. Le ministère des Pêches a l'habitude d'écouler le poisson saisi en preuve le plus rapidement possible et au meilleur prix. Si la personne est acquittée, elle se voit remboursée la valeur du poisson.

Il a cependant également été question du principe de la justice naturelle et de l'application normale de la loi. Si je suis accusé puis acquitté, mais que le poisson a été pêché illégalement, je n'y ai pas droit. Prenez la Loi sur les stupéfiants. Si vous êtes accusé d'avoir en votre possession une livre de haschisch et si vous êtes acquitté, on ne vous rend pas votre livre de haschisch. Dans le cas qui nous occupe, il faut évidemment qu'il soit parfaitement clair que le poisson a été pris illégalement. Si vous avez 50lbs. de saumon et que la saison de pêche est terminée, le poisson a bien dû être acquis illégalement. Il se peut que vous ne soyez pas trouvé coupable de l'avoir pris ou même de l'avoir en votre possession, mais il n'appartient en droit à personne, et donc il ne vous appartient pas. C'est ce qui justifie les dispositions de la loi dans ce cas. Le ministère ne peut peut-être pas prouver l'identité de la personne qui a pris le poisson illégalement. Cependant, s'il est évident que le poisson a été pris illégalement, la personne, même acquittée, n'y a pas droit. La logique est la même. Je pense avoir répondu aux deux questions qui restaient.

Le président: Monsieur McGuinness, nous vous remercions de votre témoignage. Je suis sûr qu'il vous a permis, et aux membres du Comité aussi, de mieux comprendre la situation. Je vous souhaite le plus franc succès dans votre entreprise.

M. McGuinness: Merci beaucoup, monsieur le président. Notre rencontre a été très fructueuse.

Le président: Le Comité reprendra ses travaux à 15h30 aujourd'hui. La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: À l'ordre, je vous prie.

Il s'agit d'une réunion du Comité législatif sur le projet de loi C-74. Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence. C'est la dernière réunion au cours de laquelle comparaitront des témoins. Aujourd'hui, nous souhaitons la bienvenue aujourd'hui à M^{me} Ann Hillyer, avocate auprès de la West Coast Environmental Law Association.

[Text]

Please make your statement.

Ms Ann Hillyer (Barrister and Solicitor, West Coast Environmental Law Association): Thank you very much. I would like to begin by taking this opportunity to thank the committee for hearing my submission this afternoon.

I hope you all have a copy of the brief I will be speaking to this afternoon. It was prepared by me and another lawyer at the West Coast Environmental Law Association, Bill Andrews, our executive director.

The West Coast Environmental Law Association operates in British Columbia as a public interest legal organization. We provide legal advice to concerned members of the public with the aim of protecting the environment and promoting public participation in the decisions that are made about the environment. We often give advice, and since being founded in 1974 we have often received comments and a request for assistance from citizens in B.C. concerned about water pollution and its consequent impact on the fisheries, both coastal and inland, and on fish habitat.

To give you an example of some of that work, lawyers at the West Coast Environmental Law Association currently act on behalf of the pulp pollution campaign. This campaign is made up of 54 organizations with over a quarter of a million members who are concerned about pollution from the pulp and paper industry in British Columbia. Of particular concern is the pollution to rivers, coastal fisheries and fish habitat, and the implications that has—for example, the fisheries closures we have experienced over the last two years.

• 1540

For many years we at the West Coast Environmental Law Association have been concerned about non-compliance under the Fisheries Act and the lack of effective enforcement of the provisions of the act as they exist, particularly with respect to fish habitat and the pollution prevention provisions. We have always vigorously supported the federal government taking a strong role in the protection of fish and fish habitat, both by achieving compliance under the act and by directing its officials to seek prosecution where non-compliance has been found to be the case.

Therefore, we are very pleased to see in Bill C-74 that there has been significant improvement made to the enforcement provisions available under the act. We strongly support the increase in the fines that are available to a court. It is clear that making such a dramatic increase in the fines sends a clear message, both to industrial polluters and to the courts themselves, that this is an offence Parliament takes very seriously and that a violation under this act is a serious offence.

We also support the provisions in the act that would give a court an expanded set of remedies available upon sentencing. In addition to a fine or imprisonment, a court would have a host of remedies that would allow it—perhaps in conjunction with a fine—to deal more creatively with the type of problem faced when you have a violation under the act.

[Translation]

Vous avez la parole.

Mme Ann Hillyer (avocate auprès de la West Coast Environmental Law Association): Je vous remercie. J'aimerais d'abord profiter de l'occasion pour remercier le comité de me recevoir cet après-midi.

J'espère que vous avez tous un exemplaire du mémoire dont je vais maintenant vous entretenir. Bill Andrews, le directeur exécutif de notre association et moi-même en sommes les auteurs.

La West Coast Environmental Law Association est un organisme de Colombie-Britannique qui s'intéresse aux aspects juridiques des dossiers environnementaux d'intérêt public. Nous offrons des conseils juridiques aux citoyens que la protection de l'environnement préoccupe et, nous cherchons à favoriser la participation du public au processus décisionnel dans le domaine environnemental. Depuis sa fondation, en 1974, notre organisme a été appelé à intervenir à plusieurs reprises aux côtés de résidents de la Colombie-Britannique préoccupés par la pollution de l'eau et ses conséquences néfastes sur l'habitat du poisson ainsi que sur la pêche côtière et la pêche en eau douce.

Pour vous donner une idée du travail que nous effectuons, notre association participe actuellement à la campagne de lutte contre la pollution causée par l'industrie papetière. Cinquante-quatre organismes comptant plus d'un quart de million de membres participent actuellement à cette campagne en Colombie-Britannique. La population se préoccupe en particulier de la pollution des cours d'eau, des zones de pêche côtière et de l'habitat du poisson, ainsi que des conséquences des cessations déchuées dans le domaine des pêches au cours des deux dernières années.

Depuis longtemps la West Coast Environmental Law Association s'inquiète du fait que les dispositions actuelles de la Loi sur les pêches ne sont ni respectées, ni rigoureusement appliquées, en particulier en ce qui touche l'habitat du poisson et la prévention de la pollution. Nous soutenons depuis toujours que le gouvernement fédéral doit activement protéger les ressources halieutiques ainsi que l'habitat du poisson, d'une part en veillant à une application convenable de la loi et, d'autre part, en instruisant ses fonctionnaires d'engager des poursuites contre les contrevenants.

Par conséquent, nous sommes heureux de constater que le projet de loi C-74 propose d'améliorer sensiblement les dispositions relatives à l'application de la loi. Nous sommes tout à fait favorables à l'augmentation des amendes prévues en cas d'infraction. En haussant de la sorte les amendes, le Parlement fait clairement comprendre tant aux pollueurs industriels qu'aux tribunaux eux-mêmes l'importance qu'il attache à tout infraction à cette loi.

Nous appuyons également les dispositions de la loi qui confère une plus grande latitude aux tribunaux dans l'imposition des peines. Outre une amende et une peine d'emprisonnement, le tribunal pourrait imposer toute une gamme de mesures—éventuellement combinées à une amende—qui lui permettraient de sanctionner de façon novatrice toute infraction à la loi.

[Texte]

My specific recommendations deal with these aspects of the bill that look at enforcement and compliance under the act. We have some suggestions that we hope will take the provisions of the bill and perhaps add even more to what is there already. I will not go through all our recommendations in detail, but I would like to go through and highlight the key ones. Afterwards I would be happy to entertain any questions about specific details of the brief.

The first two sets of recommendations deal with looking at compliance with the act from the point of view of trying to promote prevention of an offence in the first place.

First, we recommend that Cabinet have the ability to impose a fee in a circumstance where a person or a particular type of worker undertaking is authorized by regulation to be able to deposit a deleterious substance. In subsection 36.(5) Cabinet is given the power to make certain kinds of regulations, including regulations like pulp and paper effluent regulations. We are suggesting that it would be useful if they were also empowered to set a fee for persons or classes of persons who are authorized to deposit deleterious substances. We suggest that the fee should be a variable one that would vary in relation to the quantity, quality and concentration of the material deposited. This is a form of the "polluter-pay principle" and we hope it would serve as an economic disincentive to pollute in the first place, hence providing another mechanism to achieve compliance with the existing act.

Second, I would like to focus on section 37 of the act, which deals with the ability to require information and the ability to make orders based on a review of that information. This section enables the minister to require certain kinds of information, unless there is a regulation which imposes that requirement on a person who is carrying on or proposes to carry on a worker undertaking that would likely cause harm to fish or fish habitat.

• 1545

We are suggesting that throughout section 37 it would be useful to provide that not just the minister or a person designated by the minister be permitted to take action, but that the regional director general also be allowed to take action under that section. It is clear that the minister is not able to look at every one of these individual situations, even to the point of designating someone, because there are so many of these situations that arise. It would provide more flexibility if there were the possibility of the regional director general taking action as well, both requesting information and making orders.

Second, the act in section 37 says that the minister may request information, unless it is required under regulation that would be passed under subsection (3). I would like to suggest that the act would better serve the purpose of preventing problems if the test were that a work or undertaking "may" cause harm, rather than "likely" cause harm, so that the information that is received would be part of the determination of whether harm is likely to occur or not. Second, if there was a possibility that either harm was occurring or may occur, it should be mandatory that information be requested, unless it was already required under some regulation that was passed under the act, so that there would be an obligation to look at potentially problematic situations.

[Traduction]

Mes recommandations portent en particulier sur les dispositions de ce projet de loi qui concourent à l'application de la loi. Nous espérons que ces recommandations permettront de les améliorer davantage. Je ne m'étendrai pas sur chacune de nos recommandations, et je me contenterai de signaler les principales. Je serai ensuite heureuse de répondre à vos questions.

Nos deux premières séries de recommandations portent sur les moyens de prévenir les infractions à la loi.

Premièrement, nous recommandons que le Cabinet ait le pouvoir d'imposer des droits aux personnes ou aux ouvrages ou entreprises, autorisés par règlement, à rejeter dans l'environnement des substances nocives. Le paragraphe 36(5) habilite le Cabinet à adopter des règlements, notamment en ce qui touche les effluents des usines de pâtes et papiers. À notre avis, il serait également utile que le Cabinet puisse imposer des droits aux personnes ou aux catégories de personnes autorisées à rejeter dans l'environnement des substances nocives. Ces droits devraient être variables et fonction de la quantité, de la nocivité et de la concentration des substances déversées. Il s'agit d'une variante du «principe du pollueur-payeur» qui, nous l'espérons, aura un effet dissuasif et constituera un autre mécanisme d'application de la loi.

J'aimerais maintenant vous entretenir de l'article 37 de la loi qui habilite le ministre à exiger certains renseignements et à prendre un arrêté en fonction de ceux-ci. Cet article permet donc au ministre d'exiger qu'on lui communique certains renseignements à moins qu'un règlement n'impose déjà cette obligation à la personne qui effectue ou se propose d'effectuer une activité susceptible de nuire aux ressources halieutiques et à l'habitat du poisson.

Nous sommes d'avis qu'il serait utile que l'article 37 permette non seulement au Ministre ou à son délégué d'intervenir, mais également au directeur général de la région concernée. De toute évidence, le Ministre ne peut pas intervenir ni désigner un délégué dans tous les cas tant ceux-ci sont nombreux. Par conséquent, il conviendrait d'accorder au directeur général régional le pouvoir d'exiger certains renseignements et de prendre des arrêtés.

Par ailleurs, l'article 37 de la loi stipule que le Ministre peut exiger qu'on lui fournisse des renseignements à moins que cette obligation ne soit déjà prévue par les règlements d'application pris aux termes du paragraphe 3. On éviterait les problèmes d'interprétation s'il était question dans la Loi d'ouvrages ou d'entreprises «pouvant causer» et non «risquant de causer» des dommages à l'environnement. Ainsi, on tiendrait compte de ces renseignements au moment d'établir si le risque de dommages est réel ou non. En outre, le Ministre devrait être tenu d'exiger des renseignements si une activité cause des dommages, ou risque d'en causer, à moins qu'un règlement en ce sens ne soit déjà prévu dans la loi.

[Text]

In relation to the regulations that compel a person to submit information, I would like to suggest an expansion from the provision that says the regulation must be passed under subsection 37.(3). To give you an example, under the proposed pulp and paper effluent regulations there will be monitoring data that will be required from mills on a periodic basis. That is environmental effects information, not just end of the pipe, but looking at what is going on in the environment. That kind of information should also be received as information under subsection 37.(1) so that it is possible to make an order under subsection 37.(2) to prevent a potential problem, if that information coming in reveals that there is likely to be an offence under section 40.

Looking for a second at subsection (2), which is the order power, it says that orders may be made by the minister or the designate in the event that it is likely that an offence under section 40 will be committed, and that when the order is made it has to be made either with Cabinet approval or in accordance with regulations passed under subsection (3).

It is my understanding that the lack of regulations has inhibited the ability of this order to be used as extensively as it might otherwise be. Therefore we are suggesting that the ability to make an order be in accordance with regulations only if they are in place, not that regulations have to be in place or you have to get approval from the Governor in Council, so that if the minister or the minister's designate was aware that an offence was likely to occur under section 40, he would then be in a position to make an order to restrict or modify that work to prevent the problem without having to go for Cabinet approval, and certainly in accordance with any regulations that were in place, if there were such regulations. We recognize that it is much more serious to make an order to close an operation, and we are suggesting that this continue to require the approval of the Governor in Council.

Moving away from section 37, we would also like to suggest that to buttress the penalty provisions that are being improved by Bill C-74, the members consider adding a penalty provision that would provide for a more severe penalty in the event that there was an intentional or reckless causing of the destruction of fish habitat, so that in an extreme situation there would be the ability for a court to impose a more serious remedy in those particular situations. We are suggesting language that is similar to section 115 of the Canadian Environmental Protection Act. We are also suggesting that the bill be amended to allow a provision that would permit an injunction to be granted if a person is or is likely to commit an offence under section 40 of the Fisheries Act. Again, the details of our submission reflect language that is similar to section 135 of CEPA.

• 1550

We have also suggested including a provision that would permit an individual or a party to bring a civil action where they have suffered loss or damage as a result of the violation of the fish habitat protection and pollution prevention

[Translation]

À propos de ce genre de règlements, j'aimerais proposer d'élargir la disposition prévoyant leur adoption en vertu du paragraphe 37(3). À titre d'exemple, le projet de règlement sur les effluents des usines de pâtes et papier prévoit l'examen périodique des données que seront tenues de fournir ces usines. Il s'agit de renseignements touchant non seulement les rejets eux-mêmes, mais leurs conséquences environnementales. La divulgation de ce genre de renseignements devrait être également prévue au paragraphe 37(1) de manière à ce qu'il soit possible de prendre un arrêté aux termes du paragraphe 37(2) pour éviter un problème, si ces renseignements permettent d'établir qu'il y a risque d'infraction aux termes de l'article 40.

Arrêtons-nous un instant au paragraphe (2) qui porte sur le pouvoir de prendre des arrêtés. Il y est dit que des arrêtés peuvent être pris par le Ministre ou son délégué si une infraction est susceptible d'être commise aux termes de l'article 40, et que ces arrêtés doivent soit être approuvés par le Cabinet, soit être conformes aux règlements adoptés aux termes du paragraphe (3).

À ma connaissance, il semblerait que l'absence de règlement en ce sens ait empêché qu'on ait recours à ces arrêtés aussi souvent qu'on aurait pu le faire. Par conséquent, nous proposons que le pouvoir de prendre des arrêtés ne soit assujéti à des règlements que si de tels règlements existent déjà et que le Ministre ou son délégué ne soit pas tenu, en leur absence, d'obtenir l'approbation du gouverneur en conseil pour ordonner qu'on modifie ou qu'on limite une activité susceptible de donner lieu à une infraction au titre de l'article 40. Nous sommes conscients qu'il est plus grave de mettre fin à un ouvrage, et nous acceptons que ce genre de décisions continue d'être soumis à l'approbation du gouverneur en conseil.

Laissons maintenant de côté l'article 37. Pour renforcer les sanctions prévues dans le cadre du projet de loi C-74, nous recommandons au comité d'envisager la possibilité de permettre aux tribunaux d'imposer des sanctions plus sévères à l'endroit de ceux qui auraient endommagé l'habitat du poisson volontairement ou par négligence. Nous proposons l'adoption d'une disposition allant dans le même sens que l'article 115 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nous recommandons également d'amender le projet de loi pour permettre le recours aux injonctions si une personne commet ou est susceptible de commettre une infraction aux termes de l'article 40 de la Loi sur les pêches. Là encore, nous nous sommes inspirés de l'article 135 de la LCPE.

Nous proposons également de prévoir dans le projet de loi une disposition permettant les poursuites au civil par un particulier ou une partie estimant avoir subi un préjudice en raison d'une violation des dispositions de la loi touchant la

[Texte]

provisions of the act. In addition to that civil remedy we are suggesting that, at sentencing, it be available to the court to be able to make an order for compensation directly to a party that suffered loss of property. Upon conviction a person who can prove that he has suffered loss or damage to property would be able to apply to the sentencing judge for an order for compensation.

We have also suggested the inclusion of whistle-blower protection provisions, which would be similar to section 37 of CEPA, in the hope that it would encourage individuals who would otherwise feel inhibited from coming forward with reports of alleged offences to feel that they were able to do so and have their identity protected and to have their job security not placed at risk.

In proposed section 79.2 of the bill, there are a number of remedies that would be available to a court on sentencing. We very much support their inclusion in the bill. We have some recommendations for expanding those and changing one of them. On conviction, the court is permitted to direct a person to pay Her Majesty an amount of money to promote the protection of proper management and control of fisheries or to promote conservation and protection of fish. We would like to suggest that provision be extended to include fish habitat.

We would also like to suggest that three new provisions be added to proposed section 79.2: The first would be to allow the court to be able to direct a convicted offender to give actual notice to particular persons who might be aggrieved by the violation that has taken place. For example, if there are persons consuming fish that may be contaminated, and the court would like direct notice to go to either those individual persons or to a group that would be able to disseminate information to prevent the consumption of contaminated fish, an order could be made by the court that the offender, at the offender's cost, has to provide notification to either individuals or groups who could address that particular problem.

The second suggestion we have for expanding this proposed section is allowing a provision that would permit the court to direct a convicted party to submit relevant information from the time after the conviction. If you have a situation where you have a repeat offender, and you want to be able to monitor the activity in the hope of preventing further offences, the court has the mechanism to be able to allow the minister to direct that the information come in for a period of time, after the conviction has been served.

Third, if a person is convicted of an offence that involves the deposit of deleterious material or the destruction of fish habitat, we think it would be useful for a court to be able to order that money be paid by the offender to fund research into the ecological use and destruction of the offending materials, the deleterious substance, or the material that caused the destruction of the fish habitat. It would therefore not be just the simple giving of a fine; it would give two messages: hopefully there would be some deterrence in the fine itself, and you might start funding research that would prevent these similar kinds of problems from happening in the next case.

[Traduction]

protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution. En outre, nous recommandons de permettre aux tribunaux d'ordonner le versement de dommages et intérêts à la partie lésée. Toute personne pouvant prouver qu'elle a subi un préjudice matériel pourrait ainsi réclamer une indemnisation.

Nous recommandons également de prévoir dans le projet de loi la protection des dénonciateurs d'infraction, comme le prévoit l'article 37 de la LCPE, afin d'inciter ceux qui hésiteraient à le faire à alerter les autorités compétentes en pareil cas. Il convient de protéger l'anonymat et l'emploi de ces personnes.

L'article 79.2 du projet de loi énumère un certain nombre de sanctions pouvant être imposées par le tribunal. Nous appuyons sans réserve les sanctions prévues, dont nous proposons l'élargissement de la plupart et la modification d'une d'entre elles. Le tribunal peut rendre une ordonnance sommant la personne déclarée coupable d'une infraction de verser à Sa Majesté, en vue de promouvoir la protection du poisson ainsi que la gestion et la surveillance judicieuse des pêches, les montants qu'il estime indiqués. Nous aimerions que cette disposition s'applique également à l'habitat du poisson.

Nous proposons aussi de prévoir trois nouvelles dispositions à l'article 79.2: La première permettrait au tribunal d'ordonner que le contrevenant informe ceux qui auraient pu être lésés par l'infraction commise des conséquences de celle-ci. Ainsi, si certaines personnes risquent de consommer du poisson contaminé, le tribunal pourrait ordonner que le contrevenant leur fournisse, à ses frais, cette information de façon individuelle ou par l'intermédiaire d'une tierce partie.

Nous recommandons en outre de permettre au tribunal d'ordonner au contrevenant de fournir périodiquement certains renseignements pertinents. Dans le cas des récidivistes surtout, le tribunal disposera ainsi d'un moyen d'éviter répétition d'infractions.

Enfin, si une personne est coupable d'une infraction liée au rejet dans l'environnement de substances nocives ou à la détérioration de l'habitat du poisson, nous estimons que le tribunal devrait être en mesure d'ordonner que celle-ci contribue à financer des recherches sur les moyens d'éliminer sans risque pour l'environnement les substances nocives auxquelles on peut attribuer la détérioration de l'habitat du poisson. À notre avis, cette mesure renforcerait le principe même de l'amende. Il est à espérer que l'amende elle-même ait un effet dissuasif, mais cette contribution financière permettrait de financer la recherche en vue de trouver les moyens de prévenir ce genre de problème.

[Text]

• 1555

The final suggestions we have in our materials relate specifically to beefing up the particular enforcement methods available. The first is a suggestion that the bill be amended to include a provision similar to section 108 of CEPA, which allows for two citizens to make an application to the minister to investigate an alleged offence under the act. So it gives members of the public who are of the belief that an offence has occurred a direct tool to be able to go to the minister and apply with specified information for an investigation of an alleged offence. It also requires that the minister then respond to those requests so that there is some accountability, and if you have a situation where the public is concerned that enforcement is not being done under the act then there is an added check and balance in the system.

Certainly you can build in provisions to prevent vexacious use of that kind of a tool. I am not aware that there are complaints of abuse under section 108 of CEPA.

The second is a suggestion that the minister be required to report annually to Parliament specifically in relation to the fish habitat protection and pollution prevention provisions of the act regarding the administration of those provisions and that this report include statistical information regarding compliance and non-compliance under those provisions of the act as well as statistical information about prosecutions and the status of the prosecutions under those sections of the act. So again there is an additional public accountability and a sense that the public can look to whether enforcement of this act is improving over time.

Finally, we would like to suggest that the committee recommend that the draft enforcement and compliance policy for the Fisheries Act be released as quickly as possible. It is our understanding that this draft enforcement and compliance policy has been being worked on for quite some time, that it is similar in content to the enforcement and compliance policy that is in place under CEPA, and that it would be extremely useful to the members of the public, who would be able to look at it and see with certainty what the compliance policy is, what the enforcement policy is within the department. It would also give those members of the department who have to deal with this on a day-to-day basis additional certainty as to what the policy really is and how it is to be used. There would be another mechanism whereby the public could see whether the department has been accountable in relation to the enforcement of the provisions of the act.

Thank you very much for your attention. I would be happy to try to address any particular questions either that I have gone through too quickly or that have been covered in other portions of the brief.

The Chairman: Thank you very much. I am sure members of the committee do have some questions.

Mr. Gardiner: I thank the witness for the detailed brief. I am going to have to read it on the plane tonight. It is very good.

First of all, I have a question not about a proposed amendment to the bill but about this enforcement and compliance policy. Can you give me a little background on that? What are you talking about?

[Translation]

En dernier lieu, notre mémoire propose de renforcer les mécanismes d'application de la loi. Nous proposons d'abord d'ajouter au projet de loi une disposition semblable à l'article 108 de la LCPE aux termes duquel deux citoyens pourraient réclamer du Ministre qu'il fasse enquête lorsque des accusations sont portées au titre de la loi. Ainsi, les citoyens convaincus qu'une infraction a été commise seraient en mesure de réclamer l'intervention du Ministre pourvu qu'ils aient des renseignements incriminant à lui fournir. Le Ministre serait tenu de répondre à ces demandes, et ce mécanisme constituerait un autre contrepois de nature à rassurer la population sur l'application de la loi.

Il serait possible de prendre des précautions pour éviter tout recours abusif à ce mécanisme. À ma connaissance, l'article 108 de la LCPE n'a pas été utilisé à mauvais escient.

Nous recommandons également d'exiger que le Ministre fasse rapport annuellement au Parlement en ce qui touche l'application des dispositions de la Loi portant sur la protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution, et lui fournisse des statistiques à cet égard, notamment au sujet des poursuites intentées en vertu de la loi. De cette manière, le public serait mieux renseigné quant à l'efficacité de la loi.

Enfin, nous pressons le comité de recommander que le projet en matière de politique et d'application de la Loi sur les pêches soit divulgué le plus tôt possible. On nous informe que cette politique, s'inspirant de la politique d'application de la LCPE, est en cours d'élaboration depuis un certain temps déjà. Il serait très utile qu'on la divulgue à la population pour que celle-ci soit bien renseignée à son sujet. Il serait également bien utile que les fonctionnaires du Ministère qui sont chargés de l'application quotidienne de la loi soient parfaitement au fait de la politique du gouvernement dans ce domaine. La divulgation de cette politique permettrait à la population de s'assurer par elle-même que le Ministère applique bien les dispositions de la loi.

Je vous remercie de votre attention. Je serai maintenant heureuse de répondre à vos questions sur les sujets que j'ai peut-être abordés trop rapidement ou qui sont traités dans d'autres parties du mémoire.

Le président: Je vous remercie. Je suis convaincu que les membres du comité ont des questions à vous poser.

M. Gardiner: Je remercie le témoin de son mémoire exhaustif. Je vais le lire dans l'avion ce soir. Il me semble excellent.

J'aimerais d'abord poser une question non pas au sujet des amendements proposés au projet de loi, mais de la politique d'application. Pourriez-vous me renseigner là-dessus? De quoi s'agit-il au juste?

[Texte]

Ms Hillyer: Under CEPA there is an enforcement and compliance policy that details what the policy is, that sets out that compliance is mandatory, for example, and does not suggest that prosecution is the only way to achieve compliance but sets out a hierarchy of methods to be used in appropriate circumstances to achieve compliance. It sets out criteria for each of those things, like when you use a ticket, when you send a letter to an industrial polluter, when you meet with the company, when prosecution is in order—that kind of detail. It is a tool, then, that you give to people to use and that the public can see to understand how it is supposed to work.

Mr. Gardiner: Are you suggesting that there is one now, but it is informal and not written down and not being followed?

Ms Hillyer: I am suggesting that there is a draft policy. It is my understanding that there is some draft form of this that has not been released, that has been worked on for some time. I do not know what stage it is at, but I am suggesting it is a useful tool to finalize and get out.

• 1600

Mr. Gardiner: In the background material that was provided to us, on the amendments to the bill—and this is a question I asked a witness this morning—it states that in 1988 for the Pacific region there were 1,959 convictions, of which 11 were for habitat convictions. To the best of your knowledge, would that be a fair reflection of habitat problems in the Pacific region in B.C.?

Ms Hillyer: Well, it certainly seems evident that there are serious habitat problems. We have fisheries closures in 9 or 10 areas of the coast and fisheries consumption warnings in some of the interior rivers. Whether it is a proportionately fair representation is difficult to say, because there may always be more of the other kinds of offences numerically. There certainly is a perception that there has not been strict enforcement of the habitat protection provisions under the act.

Mr. Gardiner: That is what I want to follow up on with my next question.

Almost unanimously, the witnesses are suggesting that on the whole they like the direction in which the bill is going. It is better than what we have. But there is a real concern that unless we have a way to ensure that there is enforcement. . . You can charge \$1 million, and if you are not going to enforce it, nothing is going to happen.

I am intrigued by your suggestion about having two citizens bring forward a charge or an allegation, or call for an investigation. Perhaps you can give me a little more background on how that might work. Do we have a method to try to ensure that enforcement does happen? We talked about crime stoppers the other day. How do you get this done?

Ms Hillyer: In relation to the two citizens being able to apply to the minister for an investigation, it would be just that. If you have two people in a community who are very concerned about a particular problem that they are seeing,

[Traduction]

Mme Hillyer: La LCPE s'accompagne d'une politique d'application précisent, que le respect de la loi est obligatoire et énumérant les moyens, outre les poursuites, permettant d'assurer l'application de la loi. La politique précise dans quels cas s'impose une contravention, une réprimande, une rencontre ou des poursuites. Il s'agit d'un outil qu'on fournit aux personnes chargées de l'application de la loi et qui permet à la population de comprendre son fonctionnement.

M. Gardiner: Faut-il comprendre qu'une politique officielle existe déjà dans ce domaine?

Mme Hillyer: Nous savons qu'il existe un projet de politique dont on discute depuis un certain temps et qui n'a pas encore été divulgué. J'ignore où en est cette politique, mais j'estime qu'il conviendrait d'y mettre la dernière main et de la diffuser.

M. Gardiner: J'ai déjà posé cette question à un témoin ce matin, mais les documents d'information qui nous ont été fournis au sujet des amendements proposés au projet de loi font état de 1.959 condamnations dans la région du Pacifique en 1988, dont 11 liées à l'habitat du poisson. À votre connaissance, ce chiffre reflète-t-il bien les problèmes liés à la protection de l'habitat du poisson dans la région du Pacifique, en Colombie-Britannique?

Mme Hillyer: Le moins qu'on puisse dire, c'est que le problème est grave. Il y a eu des fermetures de pêches dans neuf ou dix zones sur la côte et la population était mise en garde contre la consommation de certaines espèces pêchées dans certains cours d'eau. Il m'est difficile de dire si ces chiffres sont représentatifs, parce qu'il est toujours possible que les autres types d'infractions à la loi soient plus nombreuses. On a certainement l'impression que les dispositions de la Loi portant sur la protection de l'habitat du poisson ne sont pas appliquées aussi rigoureusement qu'elles pourraient l'être.

M. Gardiner: Je voudrais revenir là-dessus dans ma prochaine question.

Presque tous les témoins s'entendent pour dire qu'ils sont d'accord avec le principe du projet de loi. C'est une amélioration par rapport à la situation actuelle. On voudrait cependant s'assurer que la loi est bien appliquée. À quoi sert-il de prévoir des amendes de 1 million de dollars si l'on n'a pas l'intention d'en imposer.

Vous avez proposé que deux citoyens puissent réclamer la tenue d'une enquête s'ils sont convaincus qu'une infraction a été commise. Cela m'intrigue. Pourriez-vous me donner des précisions à ce sujet. Comment ce système fonctionnerait-il? Y a-t-il moyen de s'assurer que la loi est bien appliquée? Nous avons discuté l'autre jour du programme échec au crime. Comment s'y prendre?

Mme Hillyer: C'est l'objet même de notre proposition. Si deux citoyens sont témoins d'une infraction, ils peuvent demander au Ministre d'intervenir. Le Ministre et son ministère seraient par la suite tenus d'étudier leurs

[Text]

they can make an application to the minister. That triggers some obligations on the part of the minister or the department to look at whether or not an investigation is needed, and to report back when the investigation ceases, so that you get some feedback. The details of that are spelled out in the particular wording that I have suggested in the brief itself.

Mr. Gardiner: Are you suggesting a document that has more weight? Somebody could write to Members of Parliament, as people do, asking us to ask the minister to look into a concern. Are you suggesting some form of document, a document that has more weight than a letter from a Member of Parliament to the minister?

Ms Hillyer: I am suggesting a procedure that triggers definite responses, and within a definite timeframe. You cannot have letters going to the minister, or letters going to other members, that do not result in at least a look at whether an investigation is needed.

Mr. Gardiner: It is something in law that is recognized.

Ms Hillyer: That is right. I suggested a specific provision that would be an amendment to the bill, adding those sections to the Fisheries Act, and I refer you to the section of the brief on page—

Mr. Gardiner: Page 18 is what I think I might have noted.

Ms Hillyer: You are right, page 18.

Mr. Gardiner: We have had witnesses commenting on whether there should be minimum fines and the discussion as to perhaps how workable that would be. You are making a suggestion in terms of—I think it is deleterious substance—a fine that is related to quantity, and what it is that is going into the water.

Ms Hillyer: A fee.

Mr. Gardiner: Yes, a fee, and you mention the words "polluter pay".

One of the other phrases that have come up in our hearings from witnesses is that some of the fines just become the cost of doing business. Let me be a devil's advocate here. Is a suggestion about polluter-pay not another way of saying it is just a cost of doing business?

• 1605

Ms Hillyer: I would like to distinguish between a fee and a fine. I think I actually stumbled over the word "fee", so that is probably where you got that idea. Clearly, a fine should not be seen as a cost of doing business and is a detrimental tool in strict enforcement of the act. I am suggesting that if we have regulations that allow deleterious material to be deposited, it would be an additional incentive to reduce its volume or quality to make it environmentally more benign if in fact it costs real money to be able to do that. Hopefully, that is just one more vehicle of moving away from pollution that destroys fish habitat or that is harmful to fish.

In my view it should be used only in situations where we already permit that type of behaviour to take place. We are now saying there is no real cost of doing that. I am suggesting that the fees reflect what the actual cost is to the fishery and the fish habitat much more closely by doing that.

[Translation]

allégations et de faire rapport de l'issue de leur enquête. Le fonctionnement du mécanisme est précisé dans la disposition que nous proposons.

M. Gardiner: Proposez-vous un document qui ait un certain poids? N'importe qui peut écrire à son député pour lui demander de réclamer l'intervention du Ministre. Le mécanisme que vous nous proposez aurait-il plus de poids?

Mme Hillyer: Nous proposons un mécanisme qui exige une intervention dans un délai prévu. On ne peut pas permettre que des citoyens écrivent au Ministre ou à leur député pour réclamer leur intervention sans que personne ne se demande s'il n'y a pas lieu de tenir une enquête.

M. Gardiner: Ce genre de mécanisme est prévu en droit.

Mme Hillyer: C'est juste. Nous proposons d'ajouter certaines dispositions à la Loi sur les pêches, et je vous renvoie à la partie de notre mémoire qui se trouve à la page. . .

M. Gardiner: C'est à la page 18, je crois.

Mme Hillyer: C'est exact, à la page 18.

M. Gardiner: Certains témoins ont soutenu que la loi devrait prévoir des amendes minimales. Vous proposez l'imposition à l'égard des substances nocives, si je ne m'abuse, d'une amende établie en fonction de la quantité rejetée dans l'eau.

Mme Hillyer: Nous recommandons l'imposition de droits.

M. Gardiner: Oui, de droits, et vous avez fait allusion au principe du «pollueur-payeur».

Des témoins nous ont dit à plusieurs reprises que ces amendes sont considérées, dans bien des cas, comme des frais d'exploitation normaux. Je me fais un peu l'avocat du diable. En suggérant que le pollueur paie pour réparer ses dégâts, est-ce qu'on ne laisse pas entendre en quelque sorte qu'il s'agirait simplement du coût d'exploitation de son entreprise?

Mme Hillyer: Il faut bien faire la distinction entre les droits et les amendes. J'ai peut-être hésité quand j'ai parlé de droits, et c'est probablement pour cela que vous avez eu cette impression. De toute évidence, les amendes ne devraient pas être considérées comme des coûts d'exploitation; il s'agit d'outils dissuasifs pour appliquer la loi dans toute sa sévérité. Ce que je dis, c'est que si des règlements devaient autoriser le rejet de matières toxiques, les intéressés seraient d'autant plus incités à réduire le volume ou la nocivité de ces substances pour en atténuer les effets sur l'environnement, s'ils devaient payer quelque chose pour effectivement s'en départir. Nous espérons que cela sera un autre moyen de supprimer la pollution qui est nuisible pour les poissons ou qui détruit leur habitat.

À mon avis, cette mesure ne devrait être appliquée que dans les cas où ce comportement est déjà permis. À l'heure actuelle, il ne coûte rien; je proposerais donc que les droits perçus soient davantage proportionnels aux conséquences réelles de ce comportement sur les pêches et sur les habitats de poissons.

[Texte]

Mr. Gardiner: We have asked—and I understand we will be getting it—for information on an annual report on this particular question about habitat and convictions, charges, etc. The track record, it is fair to say, has been criticized in the past. Are there any other sections of the Fisheries Act or previous bills calling for an annual report that should include that information, or are you suggesting that this is important enough for a specific reference to an annual report to Parliament on problems with habitat protection and destruction?

Ms Hillyer: Certainly this is an important section of the act, and the consequences of non-compliance with these habitat protection provisions are extremely serious to the fishery and for other reasons as well. So it is very important to have some accountability over time that can be comparatively analysed to see whether we are moving in the right direction.

My comments in the brief focus on the habitat protection provisions and the pollution prevention provisions, not because I do not think the other portions of the act are not important, but this is the area we have been particularly concerned with in our work. I am not suggesting that those other areas are not important in an annual report, but I was focusing on the area that I feel—

Mr. Gardiner: I appreciate that. I think those were the arguments the committee made when we invited you to come. You had some expertise in this particular field.

Mr. LeBlanc: I would like to thank the witness for her excellent presentation. I would like to have a little bit more said about the charge, the fee, or the effluent charge that you propose as an additional method of controlling habitat destruction. Have you thought how it might work?

Ms Hillyer: In the pulp and paper industry, for example, we have proposed draft pulp and paper effluent regulations that have been circulated for public comment over the last number of months. If you look at a specific industry where you acknowledge in the regulations that there is going to be material deposited into waterways that will potentially affect fisheries and fish habitat, those regulated industries would be looked at first.

We think about a fee system that would recognize that we are permitting it to happen, and that would attempt to act as a deterrent against the maximums being deposited. If it is in relation to the quantity and concentration of the material, the badness of the material, and if the fine is significant enough that it is seen as an incentive by those persons in categories authorized by regulation to deposit the material, then we may have another vehicle to push that line back towards smaller or more benign deposits, another incentive for those industries to look at other ways of doing things that do not pollute.

[Traduction]

M. Gardiner: Nous avons demandé—et, semble-t-il, allons obtenir—des renseignements sur un rapport annuel dans lequel il est question, justement, de l'habitat, des condamnations, des amendes, etc. En toute justice, il faut bien reconnaître que le dossier dans ce domaine n'est pas très reluisant. Y a-t-il d'autres dispositions de la Loi sur les pêches ou de projets de loi antérieurs qui prévoient le dépôt d'un rapport annuel comprenant ce genre de données? Ou alors, pensez-vous que cette question soit assez importante pour que les problèmes liés à la protection et à la destruction des habitats fassent l'objet d'un rapport annuel au Parlement, qui porterait expressément sur cette question?

Mme Hillyer: Il s'agit certainement d'une disposition importante de la loi, et les conséquences des violations de ces dispositions sur la protection des habitats de poisson sont extrêmement graves pour les pêches, mais il y a aussi d'autres raisons. Il est donc très important d'avoir des rapports périodiques permettant des analyses comparatives pour voir si nous sommes dans la bonne voie.

Les observations que je fais dans mon mémoire portent plus particulièrement sur les dispositions relatives à la protection des habitats de poisson et à la prévention de la pollution, non pas parce que les autres dispositions de la loi ne sont pas importantes à mes yeux, mais parce que c'est sur ce domaine que notre travail a porté tout particulièrement. Je ne veux pas dire que les autres domaines ne sont pas assez importants pour faire l'objet d'un rapport annuel, mais je me suis attachée plus particulièrement au secteur que j'estime...

M. Gardiner: Je comprends. Je pense que c'est d'ailleurs ce que le comité a fait valoir quand nous vous avons invitée. Vous avez une certaine expérience de ce domaine en particulier.

M. LeBlanc: Je voudrais tout d'abord remercier le témoin, qui nous a présenté un exposé fort intéressant. J'aimerais toutefois en savoir d'avantage sur les droits ou les redevances pour rejet d'effluent que vous proposez comme moyen supplémentaire de limiter la destruction des habitats. Avez-vous réfléchi à la façon dont cette redevance pourrait être perçue?

Mme Hillyer: Dans l'industrie des pâtes et papiers, par exemple, nous avons présenté un projet de règlement sur les effluents des usines de pâtes et papiers; ce projet a été distribué il y a quelques mois pour que le public puisse l'examiner. Si l'on reconnaît par règlement qu'une industrie va de toute façon rejeter dans les cours d'eau des substances susceptibles de nuire au poisson et à l'habitat, il faut étudier en premier les industries ainsi réglementées.

Nous proposons un régime de redevances qui, tout en autorisant le rejet de ces substances, permettrait, dans la mesure du possible de s'assurer que les quantités rejetées demeurent en deça des maximums permis. S'il y a un rapport avec la quantité, la concentration et la nocivité des substances, et si l'amende est assez élevée qu'elle incite vraiment à la prudence les industries appartenant aux catégories que ce règlement autorise à rejeter des substances, il pourrait s'agir là d'un autre moyen de réduire graduellement la quantité ou la nocivité des rejets, et d'une autre mesure incitant ces industries à chercher d'autres moyens non polluants de faire ce qu'elles ont à faire.

[Text]

• 1610

Mr. LeBlanc: It has been suggested by the Minister of Fisheries himself that perhaps one method of fish allocation should include a form of charge for fishing, for using the resource at sea. Have you considered the extension of this argument beyond the habitat management side of this act into the more general problem of controlling overfishing or controlling fishing out of season?

Ms Hillyer: I have to say I have not turned my mind to the specifics of how you would want to deal with that.

Mr. LeBlanc: We are talking about something like stumpage fees.

Ms Hillyer: I understand your concept, but I have not turned my mind to how that would work in the industry as an inhibitor, at least not to the degree that I have turned my mind to it in terms of industrial pollution.

Mr. LeBlanc: Could you tell us a little bit more about how you would design the whistle-blower protection that you mentioned?

Ms Hillyer: I have looked at the language in section 37 of CEPA, and I have suggested language that is very similar. If a person wants to come forward with information and has concerns about his identity being revealed, there is a facility for protecting that person's identity. There is also a protection of government employees from recourse in terms of job action. It is a very simple mechanism that is set out, and I presume it is working under CEPA.

Again, I have not heard complaints that there are difficulties with that provision, and I am suggesting it would be a good starting point for whistle-blower protection under the Fisheries Act. It would provide an incentive. If there is ever a situation where someone knows of an alleged offence and he is not coming forward out of concern for his own well-being, then this just gives that little extra protection. At the end of the day, the objective is to have compliance with the Fisheries Act, and this facilitates it.

Mr. LeBlanc: I wish I had had more of a chance to read your brief in detail. It looks very thorough. I am unable to ask the kind of detailed questions that I would like ask about it.

Mr. Wilbee: We were discussing the magnitude of fines with some witnesses the other day. Some fines are very heavy, and some people maintain that by making the fines very high you reduce the chance of conviction. We had witnesses this morning who said that heavy fines had resolved a lot of problems. They scared the Americans off Georges Bank. What is your opinion? Where do those lines cross? You get the fines so heavy that they become unrealistic. Do you think they are reasonable? Should they be increased or decreased?

Ms Hillyer: I think they are a reasonable change from the existing fines under the Fisheries Act. They are maximum fines, so we are saying to the court that this is a serious offence and it is possible to levy a very significant fine, or

[Translation]

M. LeBlanc: Le ministre des Pêches lui-même suggère qu'il y aurait peut-être lieu d'imposer, pour l'attribution des quotas de pêche, une certaine forme de redevance pour utilisation des ressources marines. Avez-vous songé à la possibilité d'appliquer ce principe non seulement aux dispositions de la loi qui portent sur la gestion des habitats, mais aussi au problème plus général du contrôle de la surpêche ou de la pêche hors-saison?

Mme Hillyer: Je dois dire que je n'ai pas examiné en détail la façon dont cela pourrait se faire.

M. LeBlanc: Il est question ici de quelque chose qui s'apparenterait aux droits de coupe.

M. Hillyer: Je comprends ce que vous voulez dire, mais je n'ai pas vraiment réfléchi à l'effet dissuasif que cela pourrait avoir sur l'industrie, du moins pas autant qu'au fait même de la pollution industrielle.

M. LeBlanc: Pourriez-vous nous en dire davantage sur la façon dont fonctionneraient les mécanismes que vous avez mentionnés au sujet de la protection des dénonciateurs?

Mme Hillyer: J'ai étudié le libellé de l'article 37 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et j'ai suggéré une formulation semblable. Toute personne qui voudrait fournir de l'information, mais qui n'aimerait pas que son identité soit révélée, serait protégée par les dispositions de cet article; il en va de même pour les fonctionnaires qui seraient à l'abri de toute mesure disciplinaire. Le mécanisme prévu dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est très simple, et je suppose qu'il fonctionne bien.

Encore une fois, je n'ai entendu aucune plainte au sujet de l'application de cette disposition; ce serait donc, d'après moi, un bon point de départ pour assurer une protection semblable aux dénonciateurs, en vertu de la Loi sur les pêches. Ce serait une mesure incitative. Si quelqu'un savait qu'une infraction avait été commise, mais qu'il ne voulait pas la dénoncer par crainte de représailles, il aurait ainsi un peu plus de protection. En définitive, ce qui est important, c'est que la Loi sur les pêches soit respectée, et une mesure de ce genre faciliterait la chose.

M. LeBlanc: J'aurais bien aimé avoir le temps de lire votre mémoire à fond. Il me semble très complet. Je ne suis malheureusement pas en mesure de poser des questions aussi détaillées que je le voudrais.

M. Wilbee: Nous avons discuté l'autre jour de l'importance des amendes, avec certains témoins. Il y a des amendes très lourdes, et certaines personnes maintiennent que cela réduit les possibilités de condamnation. Il y a aussi des témoins qui nous ont dit ce matin que les amendes élevées ont permis de résoudre beaucoup de problèmes. Ainsi, elles ont fait fuir les Américains du Banc George. Qu'en pensez-vous? Où est le juste milieu? Il peut arriver que les amendes soient tellement élevées qu'elles n'en sont plus réalistes. Pensez-vous qu'elles soient raisonnables? Devraient-elles être augmentées ou réduites?

Mme Hillyer: Je pense qu'elles constituent un changement raisonnable par rapport aux amendes prévues actuellement dans la Loi sur les pêches. Il s'agit d'amendes maximums, qui laissent entendre aux tribunaux qu'il s'agit là

[Texte]

even a jail term, in the appropriate circumstances. But I think it is important to distinguish between what is allowed the court and what the court's job really is, which is to assess every individual circumstance and to decide the appropriate fine. This increase in the fines would simply allow the court much greater flexibility than it has now to deal very seriously with an offence that it thinks is very serious.

• 1615

Mr. Wilbee: On your executive summary, number 4, where it says an offence is likely to be committed, in whose opinion is this, where you are talking about fees for things that are likely to be committed? To me, that could be very badly abused. I assume that is what you are talking about. I think it is on page 9.

Ms Hillyer: It would be in the opinion of a court.

Mr. Wilbee: So you would have to go to court.

Ms Hillyer: Oh yes.

Mr. Wilbee: To me, it would have to be very carefully worded to prevent harassment. You know, anybody could say that something may happen. You are very familiar with the suggested pipeline up in Indian Arm, for example, and all the possible scenarios that have been presented about that. Is this not looked after by bonding of contractors? I am thinking of pipeline contractors, road builders, etc. If they are bonded, would they then have to pay an extra fee because there is a certain risk involved?

Ms Hillyer: Bonding is another kind of provision that certainly is very useful in some circumstances. But in my suggestion an injunction would be available when someone is so concerned about either imminent harm being done, a harm that is actually taking place, or the probability of harm being so great that they are willing to go to court and ask the court to assess the information and provide an injunction if the court in its wisdom considers that the probability of damage is very great and that the damage may not be properly addressed by a monetary remedy after it has been done. There are lots of circumstances where harm can be done to fisheries or fish habitat that simply cannot be corrected by monetary compensation or by a fine later on when a conviction has been obtained.

Mr. Wilbee: How would a fee prevent that from happening?

Ms Hillyer: I am sorry, a fee?

Mr. Wilbee: You know, if a contractor accidentally ruptures a barrel of oil beside a stream that flows in and so on. It is an accident. It could be prevented if the barrel was not there and so on, but these things are very difficult to define prior to an event happening.

[Traduction]

d'infractions graves et qu'il est possible d'imposer une amende très lourde, ou même une peine d'emprisonnement, si les circonstances le justifient. Mais je pense qu'il est important de faire une distinction entre ce que la cour peut faire et ce qu'elle doit véritablement faire, c'est-à-dire évaluer chaque cas individuellement et décider quelle est l'amende appropriée. Cette augmentation des amendes donnerait tout simplement aux tribunaux beaucoup plus de latitude qu'ils n'en ont actuellement pour punir très sévèrement une infraction qu'ils jugent très grave.

M. Wilbee: Au quatrième point de votre résumé, vous parlez d'amendes dans des cas où une infraction risque d'être commise; à qui reviendrait-il de décider si c'est vraiment le cas? Pour moi, cette proposition ouvre la porte à toutes sortes d'abus. Du moins, je suppose que c'est ce dont vous voulez parler. Je pense que c'est à la page 9.

Mme Hillyer: Ce serait à un tribunal de décider.

M. Wilbee: Donc, il faudrait aller en cour.

Mme Hillyer: Certainement.

M. Wilbee: Il me semble qu'il faudrait que cette disposition soit rédigée très clairement pour empêcher tout harcèlement. Vous savez, n'importe qui peut dire que quelque chose risque de se produire. Vous connaissez très bien par exemple le cas du pipeline proposé dans Indian Arm et tous les scénarios possibles qui ont été présentés à ce sujet. Est-ce que le cautionnement des entrepreneurs ne résout-il pas déjà ce problème? Je pense en particulier aux constructeurs de pipelines, de routes, et ainsi de suite. S'ils sont cautionnés, doivent-ils encore payer des droits supplémentaires parce qu'il y a certains risques?

Mme Hillyer: Le cautionnement est une autre disposition qui est sûrement très utile dans certaines circonstances. Mais, dans ma proposition, il serait possible d'obtenir une injonction si on craint tellement qu'un dommage soient imminent, réel ou probable qu'on est prêt à aller devant les tribunaux pour demander une évaluation de l'information disponible, et une injonction si le tribunal considère dans sa grande sagesse que les dommages probables seraient très graves et qu'une compensation monétaire après coup ne permettrait pas de redresser les torts adéquatement. Dans bien des cas, les dommages causés aux pêches ou aux habitats de poissons ne peuvent tout simplement pas être corrigés par une indemnité monétaire ou par une amende après coup, une fois que le responsable a été condamné.

M. Wilbee: Mais comment l'imposition de droits permettrait-elle de prévenir ce genre de situation?

Mme Hillyer: Pardon, des droits?

M. Wilbee: Supposons par exemple qu'un entrepreneur brise accidentellement un baril de pétrole qui se trouve à proximité d'un cours d'eau et que le pétrole se répande dans ce cours d'eau. Il s'agit d'un accident qui aurait pu être évité si le baril n'avait pas été là, et ainsi de suite, mais ces choses sont très difficile à définir avant que l'événement ne se produise.

[Text]

Ms Hillyer: That is true, although sometimes there is a course of behaviour taking place that would allow a court to make a determination that it is pretty likely you are going to have very serious and irreparable harm done to fish habitat if the behaviour continues.

Mr. Wilbee: It sounds to me very complicated. In order to do anything in the country we are going to need lawyers to verify it and courts to justify it. I am concerned about that part in your brief.

The other one is very similar; it is number 7 in your executive summary and it is alluded to here: the whistleblower protection. I guess I am always concerned about harassment in these situations, that if I was unhappy about another company I could say it is going to contaminate the environment or it is going to damage fish or stocks, or it has driven its skidder through a stream bed, or whatever. Will that person I accuse have the opportunity of facing me? I accuse him. Will he have the opportunity at any time of arguing that case, or is he going to be convicted or his company name or his own name smeared or besmirched by an accusation?

Ms Hillyer: I think it is always necessary to be concerned about the vexatious use of any kind of provision in a piece of legislation that might onerously affect someone else who is not responsible for the alleged activity, and I think you have to be careful in the wording of those sections to ensure that concern is addressed. But in this situation, what I am suggesting is that someone be able to make the allegation or make the information available about an alleged offence and have their identity protected. They may be government employees and may feel uncomfortable being able to do that in another circumstance.

• 1620

There are going to be all the same burdens of proof before the party is convicted. It is not simply a matter of someone saying he saw something in the middle of the night. Before an investigation is even conducted, there is going to have to be an assessment of whether or not this is a serious allegation and whether there is some substance to it.

We have to build in precautionary language to make sure we do not have vexatious abuse of such a provision. We also have to rely on the good judgment of our officials who deal with enforcement and deal with assessing whether or not a prosecution or some other form of compliance encouragement should be taken to assess the situation and to look at the real facts.

Mr. Wilbee: My concern is that we see a lot of regulations that are produced in government for a specific reason in order to answer specific problems and then they are applied in other areas they were not necessarily designed for. They become, as you say, vexatious and very difficult to deal with.

[Translation]

Mme Hillyer: C'est exact, quoiqu'il y ait parfois des comportements qui pourraient permettre à un tribunal de déterminer que, si ces comportements se poursuivent, il est fort possible que les habitats de poissons subissent des torts graves et irréparables.

M. Wilbee: Tout cela me semble très compliqué. Avant d'entreprendre quoi que ce soit au pays, il va falloir que cela soit vérifié par des avocats et justifié par des tribunaux. Cet aspect de votre mémoire m'inquiète un peu.

L'autre point qui me préoccupe est très semblable; il s'agit du septième point de votre résumé, dont il a déjà été question, à savoir la protection des dénonciateurs. Je crains toujours le harcèlement dans ce genre de cas; par exemple, si je n'étais pas d'accord avec une autre compagnie, je pourrais prétendre qu'elle va contaminer l'environnement, qu'elle va détruire les poissons ou les ressources halieutiques, qu'elle a fait passer une de ses débusqueuses dans le lit d'un cours d'eau, ou quelque chose du genre. La personne que j'accuse pourra-t-elle me confronter? Il faut bien comprendre que je l'accuse. Est-ce qu'elle aura la possibilité de défendre son point de vue? Sera-t-elle inculpée ou sa réputation ou celle de sa compagnie va-t-elle en être ternie?

Mme Hillyer: Je pense qu'il faut toujours craindre l'application abusive d'un texte de loi, susceptible de nuire à quelqu'un qui n'est pas coupable de l'action dont on l'accuse. Je pense qu'il faut faire très attention au libellé de ces textes pour tenir compte de ce risque. Mais dans le cas présent, j'estime qu'il faut permettre la dénonciation ou la communication de renseignements anonyme, au sujet d'une infraction présumée, et qu'on doit garantir l'anonymat du dénonciateur. Il peut s'agir par exemple de fonctionnaires, qui hésiteraient à agir ainsi dans d'autres circonstances.

Toutes les preuves habituelles seront nécessaires avant que l'inculpé ne soit reconnu coupable. Il ne s'agit pas de permettre tout simplement à n'importe qui de dire qu'il a vu quelque chose au milieu de la nuit. Avant même qu'il y ait enquête, il faudra évaluer s'il s'agit ou non d'une allégation fondée.

Il faut donc inclure certaines réserves dans la Loi pour s'assurer que cette disposition ne sera pas appliquée de façon abusive. Il faut également se fier au jugement des fonctionnaires chargés de faire respecter la Loi et d'évaluer s'il y a lieu d'intenter des poursuites ou d'adopter d'autres mesures d'incitation, ainsi qu'à leur capacité d'évaluer la situation correctement et d'examiner les faits.

M. Wilbee: Ce qui m'inquiète, c'est qu'il y a souvent des règlements élaborés par le gouvernement pour une raison précise, afin de répondre à un problème précis, mais qui sont ensuite appliqués dans d'autres domaines où cela n'était pas nécessairement prévu. Ils deviennent donc, comme vous l'avez dit, abusifs et très difficiles à respecter.

[Texte]

This is the problem I have with this type of material. I can see where the language would have to be very explicit. Certainly we need the people who are producing jobs and payrolls in industry in our country. We need to protect our environment, but we also have to pay for running our country in a certain manner. I think we need to be very careful to balance it.

Ms Hillyer: I understand your concern. I think it is important to distinguish between the ability of someone to come forward with a potential problem they see or have personal knowledge about, and the processes we use to determine whether or not someone is guilty of an offence under the act. I think they are two separate activities.

Mr. Reid: Mr. Chairman, I am not a lawyer and that will become very obvious. I have a couple of questions, and some I should know the answers to. I think it might be helpful; I know it is going to be helpful for me and it might be helpful generally.

A number of the things you refer to here that should go in the Fisheries Act are already in the Environmental Protection Act and would parallel and complement it. Can you explain to us where one kicks in and the other one does not? Why in a number of habitat cases would the CEPA not apply whereas the Fisheries Act would?

Ms Hillyer: You are probably aware that there has not been much regulatory activity yet under CEPA. So we are not yet able to assess fully how this legislation in its full-blown format is going to work. CEPA is aimed at the regulation of toxic substances, some of which potentially are hazardous to fisheries or fish habitat.

We have many situations right now where fish habitat is at risk and in some cases is being damaged and destroyed. It strikes me that because we are talking about types of offences that are not as simple as some other types of offences, say shoplifting, where there is the natural, easy remedy that you can see to a particular situation. . . Maybe it is not a good example. But there are some offences where the complex types of problems you end up in violation of under the Fisheries Act are not present.

When we looked at Bill C-74, which clearly has in its view the idea of trying to address offences under the legislation more effectively to recognize what is really happening and how difficult it is to remedy after the fact, we looked to CEPA as a piece of legislation that is aimed at looking at toxic substances and their regulation, recognizing that once you release toxic substances out into the environment you have a big problem on your hands in terms of remedying the situation. If you have a violation of that legislation, you may have a clean-up problem that is very complicated. You may want to have remedies available that not only give you the ability to remedy this situation after the fact, but also preclude those situations from arising in the first place.

[Traduction]

C'est, d'après moi, le principal travers de ce genre de texte. Il faudrait un libellé très explicite. Il est certain que nous avons besoin de gens qui fournissent des emplois et qui versent des salaires dans le secteur industriel canadien. Nous devons également protéger notre environnement, mais il n'empêche que nous devons déboursier pour que notre pays fonctionne, d'une certaine façon. Je pense qu'il faut faire très attention à cette équilibre.

Mme Hillyer: Je comprends vos préoccupations. Je pense qu'il est important d'établir une distinction entre la possibilité, pour une personne, de signaler un problème qu'elle aura constaté ou dont elle aura entendu parler, et les mécanismes utilisés pour déterminer si quelqu'un est ou non coupable d'une infraction à la loi. Il s'agit là, selon moi, de deux choses différentes.

M. Reid: Monsieur le président, je ne suis pas avocat, comme tout le monde s'en rendra compte. J'aimerais poser quelques questions, auxquelles je devrais peut-être connaître les réponses. Mais je pense qu'elles peuvent être utiles. . . pour moi, mais peut-être aussi pour les autres membres du comité.

Certains des éléments que vous proposez d'inclure dans la Loi sur les pêches figurent déjà dans la Loi sur la protection de l'environnement; il s'agirait donc des dispositions parallèles et complémentaires. Pouvez-vous nous expliquer quels sont les cas où l'une de ces lois s'appliquerait, mais non l'autre? Pourquoi, dans certains cas concernant l'habitat du poisson, la Loi sur les pêches s'appliquait, et non la LCPE?

Mme Hillyer: Vous savez probablement qu'il n'y a pas eu jusqu'ici beaucoup de règlements proclamés en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Il est donc impossible d'évaluer en toute connaissance de cause comment cette loi va véritablement fonctionner, une fois qu'elle sera assortie de tous les règlements nécessaires. La LCPE vise à réglementer les substances toxiques, dont certaines peuvent être dangereuses pour les pêches ou pour l'habitat du poisson.

Il y a déjà bien des cas où l'habitat du poisson est menacé, ou même endommagé ou détruit. Ce qui m'intrigue, c'est que parce qu'il est question d'infractions qui ne sont peut-être pas aussi simples que d'autres, comme le vol à l'étalage, pour lequel il y a une solution facile et toute naturelle dans chaque situation. . . Mais mon exemple n'est peut-être pas bien choisi. Quoi qu'il en soit, il est des infractions qui n'entraînent pas des problèmes aussi complexes que les infractions à la Loi sur les pêches.

À l'analyse, nous avons constaté que le projet de loi C-74 vise manifestement à punir plus sévèrement les cas d'infraction pour tenir compte de la réalité et de la difficulté de remédier à la situation après coup, et que la LCPE, quant à elle, est une loi qui concerne plus particulièrement les substances toxiques et les textes qui les régissent, en partant du principe qu'une fois les substances toxiques relâchées dans l'environnement, vous vous retrouvez avec un gros problème sur les bras quand vient le moment de remédier à la situation. Les infractions à cette loi peuvent entraîner des problèmes de nettoyage très compliqués. Il peut donc être nécessaire d'avoir des recours qui permettent non seulement de remédier à une situation après-coup, mais également d'empêcher qu'elle se produise.

[Text]

• 1625

Mr. Reid: You are saying it makes sense because of the focus of the two acts; a number of these things in fact may be in the Fisheries Act.

Ms Hillyer: There seems to me to be some relationship between the intentions behind some of the provisions of CEPA and some things that would be desirable to add to the intentions that are present in Bill C-74.

Mr. Reid: Number 3 is a logic thing you are going to have to take me through, like a grade 4 child. If you are saying we should allow for more severe penalties where there has been an intentional or reckless harm to habitat, what are we left with?

Ms Hillyer: There are all kinds of situations where there has been a contravention of the act, although there has not been intentional destruction. Let me give you an example. Someone decides in the middle of the night he is just going to clean out his tanks, knowing full well that they are going to be causing serious and irreparable harm. There is an intention or knowledge that you are going to be destroying fish habitat; the evidence is clear. I am suggesting in those extraordinary circumstances—they are not the usual circumstances where there has either just been an accident or there has been some intention to conduct the act but not an intention to destroy or to cause the harm. There would be a difference.

Mr. Reid: Then you get into the likelihood questions.

Ms Hillyer: It is more than likelihood, I think.

Mr. Reid: I mean the lesser one would be "likelihood" as opposed to "deliberate".

Ms Hillyer: Yes, there is a different test obviously.

Mr. Reid: How does this clash with proposed section 78.6, which is the due diligence section?

Ms Hillyer: The due diligence says the person is taking all reasonable care to prevent the offence. Now, there are all kinds of situations where someone does not intend to destroy fish habitat, but they are clearly not taking all reasonable care.

Mr. Reid: We are talking here of stages or degrees, in a sense.

Ms Hillyer: Yes.

Mr. Reid: The degrees of wilfulness or degrees of negligence.

Ms Hillyer: Let me give you an example. We have a pulp mill that is discharging toxic material into the receiving environment. It knows the material is toxic. It monitors it and it knows it is not meeting its toxicity requirements. It continues to do so over a period of time, not intending to harm the fish, but intending just to carry on business. There are not any particular consequences. They are just in violation of the requirements to meet certain toxicity tests. They simply are not concerned about being charged, but they are not maliciously or intentionally trying to destroy habitat. They perhaps do not see that it is causing a very big problem. In their view, it is just the way they have always done things.

[Translation]

M. Reid: Vous dites que c'est logique à cause de l'objet particulier de ces deux lois; il y a en fait un certain nombre de choses qui se trouvent peut-être dans la Loi sur les pêches.

Mme Hillyer: Il me semble y avoir un lien entre l'intention de certaines dispositions de la LCPE et certains éléments qu'il serait souhaitable d'ajouter au projet de Loi C-74, pour en renforcer l'intention.

M. Reid: Votre troisième point me pose un problème de logique; il va falloir que vous m'expliquiez tout cela, comme à un enfant de quatrième année. Si vous dites que nous devrions prévoir des peines plus sévères pour les gens endommagent l'habitat du poisson, intentionnellement ou non, où cela nous mène-t-il?

Mme Hillyer: Il y a toutes sortes de situations où des gens ont contrevenu à la Loi, sans qu'ils n'aient forcément eu l'intention d'endommager des habitats. Je vais vous donner un exemple. Si quelqu'un décide au milieu de la nuit de vider ses réservoirs, en sachant fort bien qu'il va causer des torts graves et irréparables, ou peut alors parler d'intention ou d'acte commis en connaissance de cause: la preuve est alors évidente. Je veux donc parler de cas exceptionnels comme celui-là et non pas simplement de situations courantes, c'est-à-dire d'accidents ou de cas où l'intention de commettre un acte n'était pas associée à l'intention d'occasionner des dommages. Il y a une différence.

M. Reid: Il y a donc une question de probabilité.

Mme Hillyer: C'est plus qu'une probabilité, d'après moi.

M. Reid: Je veux dire qu'on peut parler de «probabilité» par rapport à «acte délibéré».

Mme Hillyer: Oui, il y a une nuance d'interprétation.

M. Reid: Comment cela se pose-t-il à l'article 78.6 proposé dans le projet de loi, c'est-à-dire la disposition qui concerne les mesures nécessaires pour empêcher une infraction?

Mme Hillyer: D'après cette disposition, il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher une infraction. Or, il arrive très souvent que quelqu'un n'ait pas l'intention de détruire l'habitat du poisson, mais qu'il ne prenne pas toutes les mesures nécessaires pour éviter que cela ne se produise.

M. Reid: Il serait donc question ici de degré.

Mme Hillyer: Oui.

M. Reid: Il s'agit de déterminer jusqu'à quel point l'acte est délibéré ou causé par la négligence.

Mme Hillyer: Prenons l'exemple d'une usine de pâte et papier qui rejette des substances toxiques dans l'environnement, en toute connaissance de cause. En effet, on y contrôle les émissions et il est connu que celles-ci ne satisfont pas aux normes de toxicité. Cet état de fait se poursuit pourtant pendant un certain temps, sans qu'il y ait nécessairement l'intention de nuire au poisson, mais simplement dans le cadre normal des opérations. La chose n'a aucune conséquence véritable; il s'agit simplement d'une violation des exigences sur la conformité à certains critères de toxicité. Dans cette usine on ne craint pas d'être poursuivi, car on n'endommage pas l'habitat de façon malicieuse ou intentionnelle. On n'a pas conscience de la gravité du problème, après tout, on a toujours fait ainsi.

[Texte]

This to me is very different. It is clearly an offence that should be dealt with under the act and under the normal and usual offence provisions under the act. But it is different from someone doing something that is intentional or very reckless and that causes some extraordinary circumstance. I am just suggesting that in cases where there is extremely serious damage and you can look back and see that someone's conduct has been intentional or reckless, you would be able to take more serious measures if need be.

Mr. Reid: We could go down this. I would argue to you that if I knew there were toxics above a certain level in my discharge or my effluent, I would consider putting it into the receiving environment to be reckless.

Ms Hillyer: Let me give you a little more information. In the particular case of a pulp mill, it may be a problem that could be remedied if they diluted their effluent to a greater degree. So from their point of view, they are putting the same amount of material out; it is not as diluted. The situation is quite different from an industrial operation that dumps some large amount of material in the middle of the night.

• 1630

Mr. Reid: The plating guys in Toronto used to dump. . . Right.

Ms Hillyer: It is different from the operational vagaries of some industrial operations.

Mr. Reid: I have two questions on the court and then I will quit. I promise you. One of the intentions of the act is to give the courts a fairly broad scope for remedy or punishment. You have mentioned a couple of items, one clearly being. . . Well, they are here and you have talked about them.

Do we have to be specific in the legislation in order to give the courts these rights? One is reparation, in that damages can be paid. Can a judge not look down his or her nose and say, you will pay damages to this person?

Ms Hillyer: Not normally. When someone is convicted of an offence it is not normal for someone to apply upon conviction for compensation. This would expand the remedy that would be available to the court.

Mr. Reid: Do we have to do that in the act? That is my question. Can the judge not say to the person that, by the way, he or she is paying damages?

Ms Hillyer: I believe we should do so under the act, and I do not know whether I can give you the absolute answer to that question. But it is my understanding that we have to do so if we want to make that remedy available. But we also need to do so if we want it to happen. It is just not going to happen in the ordinary course, unless we provide that type of language.

Mr. Reid: You say here that a new section should be added to the Fisheries Act, permitting a person to bring a civil action when the person has suffered loss or damage. Can I not do that anyway?

[Traduction]

Pour moi, ce n'est pas du tout la même chose. Il s'agit manifestement là d'une infraction qui devrait être visée par la Loi et par les dispositions de la Loi qui s'appliquent aux infractions courantes. Mais c'est très différent d'un acte causé par l'intention ou la négligence et qui a des conséquences exceptionnelles. Tout ce que je propose, c'est que dans les cas où il y a eu des dommages extrêmement graves à l'environnement, et qu'il y a eu intention ou négligence, il faudrait pouvoir prendre les mesures plus sévères qui s'imposent.

M. Reid: C'est à voir. À mon avis, si je savais que la toxicité des effluents que je rejette dans l'environnement dépasse le niveau permis, il y aurait négligence de ma part.

Mme Hillyer: Permettez-moi de vous donner un peu plus d'information. Dans le cas d'une usine de pâte et papier, en particulier, c'est un problème qui pourrait être réglé si l'effluent était plus dilué. Donc, de leur point de vue, ce sont les mêmes substances qui sont rejetées dans l'environnement; elles ne sont tout simplement pas aussi diluées. Ce n'est pas du tout la même chose qu'une industrie qui se débarrasse de grandes quantités de substances en catimini.

M. Reid: Il y avait une usine de placage à Toronto qui rejetait. . . Vous avez raison.

Mme Hillyer: Ce n'est pas la même chose que les aléas de l'exploitation d'une entreprise industrielle.

M. Reid: Je voudrais vous poser deux questions sur le rôle des tribunaux, puis je m'arrête, je vous le promets. Le projet de loi vise notamment à donner aux tribunaux une certaine latitude en ce qui concerne les peines ou les mesures de redressement. Vous avez mentionné un certain nombre d'éléments, dont un. . . Enfin, ils sont ici et vous en avez parlé.

Faut-il adopter des dispositions législatives qui donnent expressément ces droits aux tribunaux? Prenez par exemple les mesures d'indemnisation, qui permettent le versement de dommages et intérêts. Est-ce qu'un juge ne peut pas décider tout simplement que le contrevenant va payer des dommages et intérêts à la personne qui l'a lésé?

Mme Hillyer: Pas normalement. Quand quelqu'un est reconnu coupable d'une infraction, il n'est pas courant qu'un tiers demande une indemnisation. Ces nouvelles dispositions donneraient aux tribunaux une plus grande latitude.

M. Reid: Faut-il absolument que cela soit dans la Loi? C'est ce que je veux savoir. Est-ce que le juge ne pourrait pas dire au contrevenant qu'il doit verser des dommages et intérêts?

Mme Hillyer: Je pense qu'il faut l'inclure dans la Loi. Je n'en suis pas absolument certaine, mais il me semble que c'est nécessaire si nous voulons que ce recours soit possible. Mais il faut également le faire si nous voulons que cela se produise. Les juges ne vont pas prendre une telle décision dans les cas ordinaires, à moins que cela soit prévu expressément.

M. Reid: Vous dites ici qu'il faudrait ajouter un nouvel article à la Loi sur les pêches afin de permettre à ceux qui ont subi des pertes ou des dommages d'intenter des poursuites au civil. Est-ce que cela n'est pas déjà possible de toute façon?

[Text]

Ms Hillyer: This section clearly articulates the relationship between the civil action and the violation of the Fisheries Act and spells out the use of the evidence from the conviction to be used in the civil action in much more detail in the brief.

Mr. Reid: You are the first lawyer we have had before us, except for a few sea lawyers over there. One of the things we have heard from just about everyone, in two or three ways, is that the courts are part of the problem. We have heard this with respect to small fines, so that the fine is therefore a fee for doing business. Brian mentioned that. Fishery officers put themselves at great personal risk and go through all sorts of things to get themselves in a position where they can present a case, then the judge says the fine is \$100. So they are demoralized.

But from one angle or another, we are getting the message that the courts are part of the problem. God knows, I do not want that quoted back at me. No, your honor, I did not mean it. How do we send a message to the courts through organizations like yours?

Ms Hillyer: We start enforcing the act. We start seeing more prosecutions going through the courts so they are getting the clear message that we are taking these serious violations very seriously. Over time, we are going to see the courts looking back at the fines and convictions imposed by courts before them and I think we will see a trend toward taking these offences more seriously within the court system. But the job here is to provide the means for the courts to be able to make their decision, so they will be better able to make their decisions when you have made the changes we are considering in Bill C-74.

If we say the courts have not been doing a very good job, there are a number of reasons for that. One of them is that they have not been seeing perhaps as many offences going through the courts as have been committed, because there has been a problem with compliance and a lack of prosecution under this act. Second, they have had a piece of legislation in which maximum fines have been relatively low. So the courts also look at that in their determination of an appropriate fine.

Mr. Reid: The average fine has been approximately 5%.

• 1635

Ms Hillyer: But we are going to see a big change if you look at a charge that is laid after these provisions come into effect, if they do, and I would suggest that the court is going to be aware of that. I think you can look to other pieces of legislation where that has happened, and you do see a trend over time. Like everyone else, judges are changing their approach to these types of offences in an evolutionary manner.

Mr. Reid: Mr. Chairman, on behalf of my colleagues, this has been a great presentation. I have even pretended to understand some of the technical end of it.

[Translation]

Mme Hillyer: Cet article exprime clairement les liens entre les poursuites au civil et les infractions à la Loi sur les pêches, et prévoit que les preuves qui ont permis de condamner le contrevenant peuvent être utilisées pour la procédure civile; tout cela est décrit beaucoup plus en détail dans le mémoire.

M. Reid: Vous êtes le premier avocat à comparaître devant nous, à l'exception de quelques spécialistes du droit de la mer. Presque tout le monde nous a dit, d'une façon ou d'une autre, que les tribunaux font partie du problème. On nous a dit notamment que les amendes ne sont pas assez sévères et qu'elles ne constituent en définitive que des droits d'exploitation. Brian l'a déjà mentionné. Les gardes-pêche courent toutes sortes de risques et prennent tous les moyens possibles pour monter un dossier, et le juge impose une amende de 100\$ seulement. Ils sont donc démoralisés.

Mais quel que soit l'angle sous lequel on aborde la question, tout le monde semble dire que les tribunaux sont un élément du problème. Évidemment, je ne voudrais pas qu'on me remette cette citation sous le nez. Non, votre honneur, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Comment faire comprendre aux tribunaux ce que nous voulons, par l'entremise d'organisations comme la vôtre?

Mme Hillyer: Il faut commencer par faire respecter la Loi. Il faut qu'il y ait plus de poursuites devant les tribunaux de façon que les juges se rendent bien compte que nous prenons très au sérieux ces graves infractions. Avec le temps, les juges vont tenir compte des précédents, en ce qui concerne les amendes et les peines imposées, et je pense qu'ils vont finir par prendre ces crimes plus au sérieux, dans l'ensemble du système judiciaire. Mais pour l'instant, il faut donner aux tribunaux les moyens de prendre leur décision, ce qu'ils seront mieux en mesure de faire quand vous aurez apporté les changements que nous proposons au projet de loi C-74.

Si nous disons que les tribunaux n'ont pas fait un très bon travail, c'est pour un certain nombre de raisons. Notamment, les contrevenants sont loin d'être tous traduits en cour parce que l'application de la Loi laisse à désirer et qu'elle ne s'est pas soldée par un grand nombre de poursuites. Deuxièmement, selon la loi actuelle, les amendes maximales sont relativement faibles. Donc, les tribunaux en tiennent compte aussi quand ils doivent déterminer l'amende à imposer.

M. Reid: L'amende moyenne était d'environ 5 p. 100.

Mme Hillyer: Mais nous allons assister à de grands changements en ce qui concerne les accusations qui seront portées après que ces dispositions seront entrées en vigueur, si cela se produit, et j'ai bien l'impression que les tribunaux vont en être conscients. Il y a d'autres cas où cela s'est produit, et où une tendance s'est manifestée avec le temps. Comme tout le monde, les juges évoluent dans leur façon de percevoir ce genre d'infractions.

M. Reid: Monsieur le président, au nom de mes collègues, je voudrais féliciter le témoin pour son excellent témoignage. J'ai même fait semblant de comprendre certains de ses aspects techniques.

[Texte]

I just want to say that even though we might not do some of this in this piece of legislation. I think there are some pretty strong messages here. From my discussions with officials from the department, after just a quick glance through it, they have mentioned some very positive and constructive things. I think over time some of the recommendations here can form a real base. It has been very worth while, and I appreciate your coming.

Ms Hillyer: Thank you.

The Chairman: May I also echo his sentiments and express to you, as chairman and on behalf of the committee members, how much we appreciate your testimony here today.

Mr. LeBlanc: Including the Liberals.

The Chairman: That includes everyone. Thank you very much.

Ms Hillyer: Thank you. It has been my pleasure.

The Chairman: I want to draw to the committee's attention a discussion that is necessary regarding expenses for witnesses. We had expenses of \$12,000, not including the Fisheries Council of British Columbia, where the expense for three persons was \$6,000. There has been a bit of discussion on this and feelings have been expressed by some of the members. I might throw this out as a suggestion and see what happens, because \$6,000 is quite a large amount.

In fact, I will make the recommendation that we pay for two persons, which would probably be in the neighbourhood of \$4,000. If we divided it equally, it would be \$4,000. Depending on where they came from, it may not necessarily be exactly \$4,000. I open that up for discussion. We will need a motion regardless.

• 1640

Mr. MacAulay: Mr. Chairman, were all the other groups' expenses paid, or two of them?

The Chairman: We had the Maritime Fishermen's Union, three persons from New Brunswick. If you wanted to pay the three in British Columbia, we would be consistent in that regard. To count witnesses, there are: one, one, one, one, one, one from British Columbia; two from British Columbia; and the last one was three.

The only reason I pose that is because there has been some discussion among some of the members, and also because of the amount. If you feel that in complete fairness you want to pay that amount, we need a motion regardless of the committee's pleasure in this.

Mr. Wilbee: When the witnesses were invited, was any particular limitation put on it? Were they requested to send two? The air fare to Vancouver is \$1,500. Then there would be the hotel and incidentals; I do not know how long they were here. Did we just give a blanket invitation? How does that go?

[Traduction]

Je voudrais simplement ajouter que, même si nous n'adoptons pas nécessairement toutes ces suggestions pour ce projet de loi, j'ai l'impression que nous avons entendu ici des messages très clairs. D'après mes entretiens avec eux, il semble que les fonctionnaires du Ministère ont mentionné certains aspects très positifs et très constructifs dans ce mémoire, après y avoir simplement jeté un coup d'oeil. Je pense que, en temps voulu, certaines des recommandations contenues dans ce mémoire pourraient constituer une base solide. Votre témoignage nous a été très utile, et je vous remercie d'être venue.

Mme Hillyer: Merci.

Le président: Permettez-moi de me faire l'écho de mon collègue et de vous dire, à titre de président et au nom des membres du comité, à quel point nous avons apprécié le témoignage que vous nous avez présenté aujourd'hui.

M. LeBlanc: Cela inclut les libéraux.

Le président: Cela inclut tout le monde. Merci beaucoup.

Mme Hillyer: Merci. Tout le plaisir a été pour moi.

Le président: Je voudrais attirer l'attention du comité sur la question des dépenses des témoins. Nous avons prévu des dépenses de 12,000\$, ce qui ne comprend pas la Fisheries Council of British Columbia, pour qui nous avons payé les dépenses de trois personnes, c'est-à-dire 6,000\$. Certains des membres du comité ont émis des réserves à ce sujet. J'aimerais donc savoir ce que vous en pensez, puisque cette somme de 6,000\$ représente un montant assez important.

En fait, je compte recommander que nous remboursions les dépenses de deux personnes, ce qui représenterait probablement à peu près 4,000\$. Si nous divisons également cela ferait 4,000\$, mais tout dépend d'où viennent exactement les témoins. Il nous faudra procéder par motion, de toute manière.

M. MacAulay: Monsieur le président, avons-nous payé les dépenses de tous les membres des autres groupes, ou de deux membres seulement?

Le président: Nous avons payé les dépenses de trois représentants de l'Union des pêcheurs des Maritimes, qui venaient du Nouveau-Brunswick. Si vous vouliez payer les dépenses des trois témoins de Colombie-Britannique, cela serait donc logique. Le décompte des témoins est le suivant: un, un, un, un, un, un, de la Colombie-Britannique; deux de la Colombie-Britannique; et trois avec le dernier.

La seule raison pour laquelle je lance ce débat, c'est que certains membres du comité ont soulevé la question et également parce qu'il s'agit d'un montant relativement important. Si vous jugez qu'il est équitable de payer ce montant, il nous faudra tout de même procéder par motion.

M. Wilbee: Quand les témoins ont été invités, y avait-il des limites au nombre de représentants qu'ils pouvaient envoyer? Leur a-t-on demandé d'envoyer deux personnes? Le billet d'avion Ottawa-Vancouver coûte 1,500\$. Il y a aussi les frais d'hôtel et les frais divers; je ne sais pas combien de temps ils ont passé ici. Avons-nous envoyé simplement une invitation ouverte? Comment cela fonctionne-t-il?

[Text]

The Clerk of the Committee: When the witnesses were contacted, they were told that the committee would have to adopt a motion to reimburse them for their expenses, but that in any case the committee could not pay for more than three people.

Mr. Wilbee: They still are under the limit put on by the committee. There are three; you said not more than three.

The Clerk: That is right.

Mr. Reid: As I understand it, first of all, the limit of three is not set by this committee; the limit of three is set by the Committees Branch, or whatever. We did not set the limit of three. As I remember the discussion—and it was Lawrence's comment—it was that we were not going to pay for everybody and their brother to come out here.

Mr. MacAulay: We did pay for two from the Pacific Trollers. From what I understood, we were going to pay for two. That certainly was discussed in the *Minutes of Proceedings and Evidence*. It must be somewhere. I know for the Pacific Trollers it was decided at two. The discussion led me to believe that two were all that would be paid for—from anywhere.

Mr. Reid: I certainly came away with the impression that this is what we were talking about. It strikes me that we should say to the FCBC and the MFU that we will pay for two—unless we are already bound on the bloody MFU. I do not know. I take back the word “bloody”. I meant that in a generic sense.

The Chairman: Mr. Reid, we adopted the motion on the Maritime Fishermen's Union. We have that.

Mr. Wilbee: As a British Columbia member, I guess I had better say that we should treat all parts of the country the same. We always claim that because we are on the outskirts and it costs more—

Mr. Reid: We want half a million dollars worth of salmon every year.

Mr. Wilbee: You have got it.

The Chairman: Dr. Wilbee, have you made that motion?

Mr. Wilbee: Yes.

Mr. MacAulay: We had a small discussion on the Pacific Trollers, Mr. Reid, if you will recall. It was in that discussion that we decided to pay two of the three, and three would come.

Mr. Reid: Absolutely.

Mr. MacAulay: Three came and we paid for two. In the line of fairness, we want to be a little cautious. If we pay one group for three and one group from B.C. for two, it might not help.

Mr. Reid: How does the \$18,000 relate to the \$50,000? We have a budget for the committee.

[Translation]

Le greffier du Comité: Quand nous avons communiqué avec les témoins, nous leur avons dit que le comité adopterait une motion pour que leurs dépenses leur soient remboursées, mais que nous ne pourrions pas payer pour plus de trois personnes de toute façon.

M. Wilbee: Ils sont donc en deçà de la limite fixée par le comité. Ils sont trois? Vous avez dit qu'ils ne devaient être plus que trois.

Le greffier: C'est exact.

M. Reid: Si je comprends bien, premièrement, cette limite de trois n'est pas fixée par le comité; elle est établie par la Direction des comités ou quelque chose du genre. Ce n'est pas nous qui avons fixé cette limite. Si je me souviens bien de notre discussion—et c'est Lawrence qui a fait ce commentaire—nous ne voulions pas payer pour tous ceux qui voudraient se présenter ici, quel que soit leur nombre.

M. MacAulay: Nous avons payé les dépenses de deux représentants des Pacific Trollers. À ma connaissance, c'est ce qui était entendu. C'est du moins ce dont il a été question dans les *Procès-verbaux et témoignages*. Cela doit bien se trouver quelque part. Je suis certain que, dans le cas des Pacific Trollers, nous avons décidé de rembourser deux personnes. Cette discussion m'avait d'ailleurs porté à croire que nous paierions seulement les dépenses des deux personnes, dans chaque groupe.

M. Reid: Il me semblait moi aussi que c'est ce qui avait été décidé. J'estime que nous devrions dire à la FCBC et à l'UTM que nous allons rembourser les dépenses de deux de leurs membres, à moins que nous ne soyons déjà liés envers cette sacrée UPM. Je ne sais pas, je retire le mot «sacrée». Je le prenais au sens biblique!

Le président: Monsieur Reid, nous avons déjà adopté la motion portant sur l'Union des pêcheurs des Maritimes.

M. Wilbee: Comme député de la Colombie-Britannique, je suppose que je devrais demander que nous traitions toutes les régions du pays de la même façon. Nous affirmons toujours que, parce que nous sommes loin et qu'il en coûte plus cher. . .

M. Reid: Nous voulons un demi-million de dollars de saumon chaque année.

M. Wilbee: Vous l'aurez.

Le président: Monsieur Wilbee, êtes-vous l'auteur de cette motion?

M. Wilbee: Oui.

M. MacAulay: Monsieur Reid, vous vous souviendrez que nous avons eu une brève discussion sur les Pacific Trollers. C'est à ce moment-là que nous avons décidé de payer les dépenses de deux représentants sur trois, et il y en a trois qui sont venus.

M. Reid: Absolument.

M. MacAulay: Il y en a eu trois, et nous en avons remboursé deux. En toute justice, il faut être prudents. Si nous remboursons les dépenses de trois membres d'un groupe et de deux membres d'un autre groupe, de la Colombie-Britannique, cela n'aidera pas beaucoup.

M. Reid: Il s'agit d'une somme de 18,000\$, par rapport au budget total du comité, qui s'élève à 50,000\$, n'est-ce-pas?

[Texte]

The Chairman: We cannot exceed \$50,000.

Mr. Reid: That is right. What does the \$18,000 do to the \$50,000?

The Chairman: It does not do anything to it. We have \$32,000 left over.

Mr. Reid: Are we about to spend the \$32,000?

The Chairman: We will not spend any more. I do not know if any more expenses will be accrued.

Mr. Reid: I cannot see where they would be, either.

The Chairman: I am not aware of any—unless you are planning a big Christmas party.

• 1645

Mr. MacAulay: Mr. Chairman, I have no opposition to paying anybody anything. For the committee's information. I think if we pay somebody two and then somebody three from the same area, we would want to be a little cautious.

Mr. Wilbee: Perhaps the clerk could clarify that for us before the next meeting. I think it is a ticklish situation.

Mr. MacAulay: I am not opposed to paying the—

Mr. Wilbee: I understand that. If we have said two and pay for three. . .

Mr. Reid: I suggest that if we are going to pay three for the MFU and three for FCBC, we should offer three to the Pacific Trollers.

Mr. MacAulay: Mr. Reid, I agree with you.

Mr. Reid: Otherwise, we pay all three of them for two. It is one or the other.

Mr. MacAulay: We are obliged to pay the Maritime Fishermen's Union three, because we have agreed.

The Chairman: I think part of the problem rests with clearly understanding what the discussion was between the clerk and the persons to whom he had spoken. If they expected to be paid for three, I think we are obligated to pay them for three.

Mr. Reid: The sense I get is that it was up to three—

The Clerk: That is right.

Mr. Reid: —but not necessarily three.

The Chairman: If you had told me up to three, I would understand that I could bring three people—two besides myself. That would be my understanding.

Mr. MacAulay: Mr. Chairman, I well understand, but we did have a discussion here on the three. It was agreed that the trollers would be paid for only two. I just think we have to be a little cautious.

[Traduction]

Le président: Nous ne pouvons pas dépasser 50,000\$.

M. Reid: C'est exact. Si nous dépensons 18,000\$, que restera-t-il sur ces 50,000\$?

Le président: Ça ne change pas grand chose. Il nous reste 32,000\$.

M. Reid: Est-ce que nous allons les dépenser, ces 32,000\$?

Le président: Nous ne dépenserons plus rien. Je ne pense pas que nous ayons de nouvelles dépenses.

M. Reid: Je ne vois pas non plus d'où elles viendraient.

Le président: Je ne pense pas qu'il y en ait à moins que vous planifiez une grande fête de Noël.

M. MacAulay: Monsieur le président, je n'ai aucune objection à ce que nous remboursions tout le monde. Pour la gouverne du Comité, je pense que si nous remboursions deux personnes d'un groupe et trois d'un autre groupe, dans la même région, il faut être prudent.

M. Wilbee: Le greffier pourrait peut-être nous donner des éclaircissements à ce sujet d'ici la prochaine séance. Je pense que la situation est un peu délicate.

M. MacAulay: Je ne m'oppose pas à ce que nous remboursions les. . .

M. Wilbee: Je comprends ça. Si nous avons dit que nous en rembourserions deux et que nous en remboursons trois. . .

M. Reid: À mon avis, si nous remboursons les dépenses de trois membres de l'UPM et de trois membres du FCBC, il faudrait offrir la même chose aux Pacific Trollers.

M. MacAulay: Je suis d'accord avec vous, monsieur Reid.

M. Reid: Autrement, nous remboursons les dépenses de deux membres seulement pour les trois groupes. C'est l'un ou l'autre.

M. MacAulay: Mais nous sommes obligés de rembourser trois membres de l'Union des pêcheurs des Maritimes, puisque nous avons déjà donné notre accord.

Le président: Je pense qu'une partie du problème, c'est que nous ne savons pas exactement ce qui a été dit entre le greffier et les personnes à qui il a parlé. Si ces gens s'attendaient à ce que trois membres du groupe soient remboursés, je pense que nous sommes dans l'obligation de le faire.

M. Reid: Il me semble qu'il a été question de rembourser au maximum trois personnes. . .

Le greffier: C'est exact.

M. Reid: Mais pas nécessairement trois.

Le président: Si vous m'aviez dit que je pouvais amener jusqu'à trois personnes, j'aurais compris que je pouvais me faire accompagner de deux personnes. C'est ce que j'aurais compris.

M. MacAulay: Monsieur le président, je comprends votre point de vue, mais nous avons eu une discussion ici au sujet de ces trois personnes. Nous nous étions mis d'accord pour rembourser les dépenses de deux membres seulement de l'organisation des Trollers. Je pense simplement qu'il faudrait être un peu plus prudent.

[Text]

Mr. Reid: It is three, or it is two for the three of them. I do not think there is any question of that.

Mr. MacAulay: I agree with you.

Mr. LeBlanc: Have we committed ourselves to three with the Maritime Fishermen's Union?

Mr. Reid: We appear to have.

An hon. member: By motion.

The Chairman: Maritime Fishermen's Union, three. Yes.

Mr. Reid: We do three for all of them.

Let me do this, if this will help. I have trouble with this. I think we all have trouble with this. We do not need three and four people to make presentations to these committees. I think it is important that we have witnesses to these committees, especially when we cannot travel, and I think it is important that the Commons pay for it. I find it interesting that not all groups have asked us to pay for them. However, recognizing the position we are in, I will move that we provide expenses for three persons from the Fisheries Council of British Columbia and that we provide expenses for three persons from the Pacific Trollers.

Mr. MacAulay: I second the motion.

Mr. Reid: However, I clearly want the record to show I do not like it. I do not think any of us likes it, and in this case I will speak for all my colleagues. I do not think we have any choice.

Mr. MacAulay: I believe it is very obvious that one person can present a brief quite adequately. However, that is the situation we are in.

Motion agreed to

The Chairman: This meeting is adjourned.

[Translation]

M. Reid: Nous rembourserons donc trois de leurs membres, ou alors il faudra n'en rembourser que deux pour ces trois groupes. Je pense que cela ne fait aucun doute.

M. MacAulay: Je suis d'accord.

M. LeBlanc: Est-ce que nous nous sommes engagés à rembourser trois membres de l'Union des pêcheurs des Maritimes?

M. Reid: Il semble que oui.

Une voix: Par motion.

Le président: Trois membres de l'Union des pêcheurs des Maritimes, c'est ça.

M. Reid: Alors, il faut rembourser trois membres de chacun des groupes.

Permettez-moi une observation qui sera peut-être utile. Cela me préoccupe un peu, comme nous tous, je pense. Nous n'avons pas besoin de trois ou quatre personnes pour présenter des exposés devant le comité. Je pense qu'il est important que les comités entendent des témoins, surtout quand nous ne pouvons pas nous déplacer, et il est important également que les Communes paient les dépenses de ces gens. D'ailleurs, il est intéressant que les groupes ne nous aient pas tous demandé de leur rembourser leurs frais. Quoi qu'il en soit, étant donné la position dans laquelle nous nous trouvons, je propose que nous remboursions les dépenses de trois membres du Fisheries Council of British Columbia et de trois membres des Pacific Trollers.

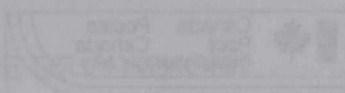
M. MacAulay: J'appuie la motion.

M. Reid: Mais je veux qu'il soit clair que je n'aime pas ça. Je pense qu'il n'y a personne ici qui est très content de la situation et j'ai bien l'impression de parler au nom de tous mes collègues. Mais je ne pense pas que nous ayons le choix.

M. MacAulay: Il me semble tout à fait évident qu'il suffit d'une personne pour présenter un mémoire. Mais c'est là la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Motion adoptée

Le président: La séance est levée.



HOUSE OF COMMONS
 FIRST PRESENTATION
 Tuesday, 12 November 1990
 Chairman: Bill Donut

CHAMBRE DES COMMUNES
 Première séance
 Le mardi 12 novembre 1990
 Président: Bill Donut

Minister of Fisheries and Aquaculture
 Minister of the Environment

Ministre des Pêches et des Ressources Aquatiques
 Ministre de l'Environnement

BILL C-74

PROJET DE LOI C-74

An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof

Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Release

Order of Release

INCLUDING:

Y COMPRIS:

Report to the House

Report to the House

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(See back cover)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament
 (1990-91)

Deuxième session de la trente-quatrième législature
 (1990-1991)

Printed in Canada

Imprimé au Canada



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the United Fishermen and Allied Workers Union:

Jim Rushton, Northern Representative.

From the Fisheries Council of Canada:

Patrick McGuinness, Vice-President.

From the West Coast Environmental Law Association:

Ann Hillyer, Barrister & Solicitor.

TÉMOINS

Du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés:

Jim Rushton, représentant du Nord.

Du Conseil canadien des pêches:

Patrick McGuinness, vice-président.

Du West Coast Environmental Law Association:

Ann Hillyer, avocat et conseiller juridique.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 5

Fascicule n° 5

Tuesday, November 27, 1990

Le mardi 27 novembre 1990

Chairman: Bill Domm

Président: Bill Domm

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

BILL C-74

PROJET DE LOI C-74

An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof

Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference

Ordre de renvoi

INCLUDING:

Y COMPRIS:

Report to the House

Rapport à la Chambre

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989-1990

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-74

Chairman: Bill Domm

Members

Bill Casey
Louise Feltham
Francis LeBlanc
Lawrence MacAulay
Peter McCreath
Ross Reid
David Stupich
Scott Thorkelson—(8)

(Quorum 5)

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-74

Président: Bill Domm

Membres

Bill Casey
Louise Feltham
Francis LeBlanc
Lawrence MacAulay
Peter McCreath
Ross Reid
David Stupich
Scott Thorkelson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Monday, November 26, 1990:

David Stupich replaced Brian Gardiner.

On Tuesday, November 27, 1990:

Scott Thorkelson replaced David Bjornson;

Bill Casey replaced Louise Feltham;

Louise Feltham replaced Stan Wilbee.

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le lundi 26 novembre 1990:

David Stupich remplace Brian Gardiner.

Le mardi 27 novembre 1990:

Scott Thorkelson remplace David Bjornson;

Bill Casey remplace Louise Feltham;

Louise Feltham remplace Stan Wilbee.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, November 28, 1990

The Legislative Committee on Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Friday, October 19, 1990, your Committee has considered Bill C-74 and has agreed to report it with the following amendments:

Clause 24

Strike out lines 24 and 25, on page 18, and substitute the following therefor:

“control of fisheries, a fish habitat or the conservation and protection of fish or fish habitat;”

Add immediately after line 38, on page 18 the following:

“(i) directing that the person shall submit to the Minister or a person designated by the Minister, where an application is made by the Minister or that person within three years after the date of the conviction, such information with respect to the activities of the person as the court considers appropriate in the circumstances.”

Strike out, in the French version only, line 29, on page 20, and substitute the following therefor:

“tion et dénonciation—du formulaire”

Strike out, in the French version only, line 34, on page 20, and substitute the following therefor:

“c) dépose la partie dénonciation”

Your Committee has ordered a reprint of Bill C-74 as amended, for the use of the House of Commons at the Report Stage.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 1, 2, 3, 4 and 5, which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 28 novembre 1990

Le Comité législatif sur le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 19 octobre 1990, votre Comité a étudié le projet de loi C-74 et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes :

Article 24

Retrancher les lignes 14 à 16, à la page 18, et les remplacer par ce qui suit :

«mouvoir la protection du poisson ou de l'habitat du poisson ainsi que la gestion et la surveillance judicieuses des pêches ou de l'habitat du poisson, les montants qu'il estime»

Ajouter après la ligne 26, à la page 18, ce qui suit :

«i) fournir au ministre ou à une personne désignée par celui-ci, sur demande présentée par celui-ci ou celle-ci dans les trois ans suivant la déclaration de culpabilité, les renseignements relatifs à ses activités que le tribunal estime justifiés en l'occurrence.»

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 29, à la page 20, et la remplacer par ce qui suit :

«tion et dénonciation—du formulaire»

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 34, à la page 20, et la remplacer par ce qui suit :

«c) dépose la partie dénonciation»

Votre Comité a ordonné la réimpression du projet de loi C-74 tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules nos 1, 2, 3, 4 et 5, qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

BILL DOMM,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 27, 1990

(8)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, met at 11:15 o'clock a.m. this day, in room 371 West Block, Bill Domm, presiding.

Members of the Committee present: Bill Casey, Louise Feltham, Francis LeBlanc, Lawrence MacAulay, Peter McCreath, David Stupich and Scott Thorkelson.

In attendance: From Public Bills Office: William J. Farrell. *From Committees Directorate:* Stephen Knowles. *From the Office of the Law Clerk:* Louis-Philippe Côté, Legislative Counsel. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Christopher Morris, Research Officer.

Witnesses: From the Department of Fisheries and Oceans: Richard Roberts, Director, Strategic Planning Division, Strategic Policy & Planning Directorate; John Meaney, Counsel, Legal Services.

Bill Domm announced his appointment as Chairman of the Committee.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, October 19, 1990, concerning Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Thursday, October 25, 1990 Issue No. 1*).

By unanimous consent, the Committee proceeded to the clause-by-clause consideration of the Bill.

Clauses 1 and 2 carried.

Clause 3 carried, on division.

Clauses 4 and 5 carried.

Clause 6 carried, on division.

Clauses 7, 8, 9, 10, 11 and 12 were severally carried.

Clauses 13, 14 and 15 carried, on division.

Clauses 16 and 17 carried.

On Clause 18

Mr. Stupich moved,—That Clause 18 be amended by striking out lines 32 and 33, on page 9, and substituting the following therefor:

“eries or fish habitat or the conservation and protection of fish or fish habitat.”

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was negatived.

Clause 18 carried, on division.

Clauses 19 and 20 carried.

Clause 21 carried, on division.

Clauses 22 and 23 carried.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 27 NOVEMBRE 1990

(8)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, se réunit aujourd'hui à 11 h 15 dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bill Domm.

Membres du Comité présents: Bill Casey, Louise Feltham, Francis LeBlanc, Lawrence MacAulay, Peter McCreath, David Stupich et Scott Thorkelson.

Aussi présents: Du Bureau des projets de loi d'intérêt public: William J. Farrell. *De la Direction des comités:* Stephen Knowles. *Du Bureau du légiste:* Louis-Philippe Côté, conseiller législatif. *De la Bibliothèque du Parlement:* Christopher Morris, attaché de recherche.

Témoins: Du ministère des Pêches et des Océans: Richard Roberts, directeur, Planification stratégique, Direction générale des politiques et de la planification stratégique; John Meaney, avocat, Contentieux.

Bill Domm annonce qu'il a été désigné président du Comité.

En conformité de son mandat en date du vendredi 19 octobre 1990, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 25 octobre 1990, fascicule n° 1*).

Par consentement unanime, le Comité commence l'étude article par article du projet de loi.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

L'article 3 est adopté avec dissidence.

Les articles 4 et 5 sont adoptés.

L'article 6 est adopté avec dissidence.

Les articles 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sont adoptés séparément.

Les articles 13, 14 et 15 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 16 et 17 sont adoptés.

Article 18

M. Stupich propose,—Que l'article 18 soit modifié en remplaçant les lignes 34 à 36, à la page 9, par ce qui suit:

«gestion et la surveillance judicieuses des pêches ou de l'habitat du poisson ou la conservation et la protection du poisson ou de l'habitat du poisson.»

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'article 18 est adopté avec dissidence.

Les articles 19 et 20 sont adoptés.

L'article 21 est adopté avec dissidence.

Les articles 22 et 23 sont adoptés.

On Clause 24

Mr. Stupich moved,—That Clause 24 be amended by striking out lines 24 and 25 on page 18 and substituting the following therefor:

“control of fisheries, a fish habitat or the conservation and protection of fish or fish habitat;”

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Mr. Stupich moved,—That Clause 24 be amended by adding after line 38 on page 18 the following:

“(i) directing the person to notify at that person’s cost, any person aggrieved or affected by the person’s conduct of the facts relating to the conviction; and”

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was negated on the following division: Yeas: 2; Nays: 3.

Mr. Stupich moved,—That Clause 24 be amended by adding after line 38 on page 18 the following:

“(i) directing that the person shall submit the Minister or a person designated by the Minister, where an application is made by the Minister or that person within three years after the date of the conviction, such information with respect to the activities of the person as the court considers appropriate in the circumstances.”

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Mr. McCreath moved,—That the French version of Clause 24 be amended (a) by striking out line 29 on page 20 and substituting the following:

“tion et dénonciation — du formulaire”

(b) by striking out line 34 on page 20 and substituting the following:

“(c) dépose la partie dénonciation”

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 24, as amended, carried.

Clauses 25, 26 and 27 carried.

On Clause 28

Mr. Stupich moved,—That Bill C-74 be amended by adding after line 9 on page 23 the following:

Article 24

M. Stupich propose,—Que l'article 24 soit modifié en remplaçant les lignes 14 à 16, à la page 18, par ce qui suit:

«mouvoir la protection du poisson ou de l'habitat du poisson ainsi que la gestion et la surveillance judicieuses des pêches ou de l'habitat du poisson, les montants qu'il estime»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

M. Stupich propose,—Que l'article 24 soit modifié en ajoutant après la ligne 26, à la page 18, ce qui suit:

«i) aviser à ses frais toute victime des faits liés à la déclaration de culpabilité;

j) fournir au ministre ou à une personne désignée par celui-ci, sur demande présentée par celui-ci ou celle-ci dans les trois ans suivant la déclaration de culpabilité, les renseignements relatifs à ses activités que le tribunal estime justifiés en l'occurrence.»

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par 3 voix contre 2.

M. Stupich propose,—Que l'article 24 soit modifié en ajoutant après la ligne 26, à la page 18, ce qui suit:

«i) aviser à ses frais toute victime des faits liés à la déclaration de culpabilité;

j) fournir au ministre ou à une personne désignée par celui-ci, sur demande présentée par celui-ci ou celle-ci dans les trois ans suivant la déclaration de culpabilité, les renseignements relatifs à ses activités que le tribunal estime justifiés en l'occurrence.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

M. McCreath propose,—Que la version française de l'article 24 soit modifiée: a) en remplaçant la ligne 29, à la page 20, par ce qui suit:

«tion et dénonciation — du formulaire»

b) en remplaçant la ligne 34, à la page 20, par ce qui suit:

«c) dépose la partie dénonciation»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 24, modifié, est adopté.

Les articles 25, 26 et 27 sont adoptés.

Article 28

M. Stupich propose,—Que le projet de loi C-74 soit modifié en ajoutant après la ligne 10, page 23, ce qui suit:

“86(2.1) The Minister shall, within four months after the end of each fiscal year, submit to Parliament an annual report with respect to the administration of this Act regarding fish habitat protection and pollution prevention during that year.”

(2.2) The annual report to Parliament referred to in subsection (2.1) shall include a statistical summary of non-compliance under sections 35 to 42 and all convictions under section 40 during that year.

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was negatived on the following division: Yeas: 3; Nays: 4.

Clause 28 carried, on division.

The Title carried.

The Bill, as amended, carried.

Ordered,—That the Chairman report the Bill to the House.

Ordered,—That the Committee order a reprint of Bill C-74, as amended, for the use of the House at Report Stage.

At 12:30 o'clock p.m., it was agreed,—That the Committee adjourn.

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

«86(2.1) Dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice, le ministre présente au Parlement un rapport annuel sur l'application des dispositions de la présente loi relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution au cours de l'exercice.

(2.2) Le rapport visé au paragraphe (1) comprend un résumé statistique des infractions aux articles 35 à 42 et de toutes les condamnations au titre de l'article 40 au cours de l'exercice.»

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par 4 voix contre 3.

L'article 28 est adopté avec dissidence.

Le titre est adopté.

Le projet de loi, modifié, est adopté.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport à la Chambre du projet de loi.

Il est ordonné,—Que le projet de loi, modifié, soit réimprimé pour les besoins de la Chambre à l'étape du rapport.

À 12 h 30, il est convenu,—Que la séance soit levée.

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

[Texte]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Tuesday, November 27, 1990

• 1113

The Chairman: I see a quorum. We are here to deal with clause-by-clause consideration of Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof.

I would first ask that a letter be read. I have been asked by the Speaker of the House to act temporarily in the capacity of chairman of this particular legislative committee. Please, be kind enough to read the letter.

The Clerk of the Committee: Thank you, Mr. Chairman. The letter is addressed to Mr. Bill Domm, MP, dated November 26:

Pursuant to Standing Order 113, this is to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof, in replacement of Mr. Girve Fretz.

The Chairman: If there is no discussion, I would like to introduce to the committee those who are here in attendance. From the Office of the Law Clerk we have Louis-Philippe Côté as legislative counsel, and from the Research Branch of the Library of Parliament we have Christopher Morris, as a research officer.

• 1115

Our witness from the Department of Fisheries and Oceans is Richard Roberts, Director, Strategic Planning Division, Strategic Policy and Planning. Welcome to the committee hearings. Also we have John Meaney, Counsel, Legal Affairs. Thank you for your attendance at this sitting.

Since the order of the day is clause-by-clause consideration, I should point out that members can seek the floor after each question is put, either to debate and ask the parliamentary secretary questions or to propose amendments. Amendments within a clause should always go in the order of where they start to amend the text. If there are any additional ones other than those circulated, at the appropriate time in the clause that is under discussion they can be brought forward.

I am looking for the direction of the committee at this time as to your wishes pertaining to the witnesses. Is there any need for presentations by the witnesses, or are they prepared to respond to members of the committee on questions they might raise? What is your wish as a committee?

Mr. McCreath (South Shore): Mr. Chairman, if I understand what you are suggesting, in the legislative committees I have served on it has been helpful, if the committee agrees, that if the witnesses have a comment to make on any of the proposals, we simply recognize them as they indicate their desire to participate.

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mardi 27 novembre 1990

Le président: Je vois qu'il y a quorum. Nous sommes ici pour examiner article par article le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence.

Tout d'abord, je voudrais demander au greffier de bien vouloir lire une lettre où le Président de la Chambre me demande d'être provisoirement président de ce comité législatif.

Le greffier du Comité: Je vous remercie, monsieur le président. La lettre, datée du 26 novembre, est adressée à M. Bill Domm.

Conformément à l'article 113 du Règlement, je vous confirme par la présente votre nomination comme président du comité législatif examinant le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, en remplacement de M. Girve Fretz.

Le président: Si vous n'avez pas d'observations à faire à ce sujet, j'aimerais présenter nos témoins aux membres du comité. Du bureau du légiste, nous avons Louis-Philippe Côté, qui est conseiller législatif, et du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, nous avons Christopher Morris, chercheur.

Nos témoins du ministère des Pêches et des Océans sont Richard Roberts, à qui je souhaite la bienvenue; il est directeur de la Division de la planification stratégique à la Direction générale des politiques et de la planification stratégique, et nous avons aussi John Meaney, avocat du contentieux. Je vous remercie d'être venus à cette réunion.

Notre ordre du jour étant l'étude du projet de loi article par article, je voudrais indiquer que les membres du comité peuvent demander la parole après chaque question, soit pour la débattre et pour poser des questions au secrétaire parlementaire, soit pour proposer des modifications. Dans un article, les amendements viennent dans l'ordre où le texte doit être premièrement modifié. S'il y a d'autres amendements en plus de ceux qui ont été distribués, ils pourront être proposés au moment où l'article en question sera débattu.

Les membres du comité pourraient-ils me dire s'ils souhaitent que les témoins fassent un exposé ou s'ils préfèrent qu'ils répondent à leurs questions?

M. McCreath (South Shore): Monsieur le président, d'après mon expérience dans les comités législatifs, une bonne formule, si les membres du comité y souscrivent, consiste à donner la parole aux témoins qui souhaitent dire quelque chose au sujet des amendements.

[Text]

I might also mention that the parliamentary secretary, Mr. Reid, is unable to be here today. He has asked me to respond in his place. I have been duly briefed by the government and will do my best to assist, but will call liberally on the assistance of the officials if necessary and, hopefully, we can deal with any questions or issues that are raised by any members of the committee.

The Chairman: Thank you very much for that interjection. If there are no further comments we will go under that guideline as it pertains to our witnesses and we will immediately proceed to the order of the day, which is clause-by-clause consideration.

On clause 1—

Mr. Baker (Gander—Grand Falls): I wonder if the legal adviser could advise as to why “lawful excuse” is now taken out of the act and what the effect of that will be concerning by-catches, incidental catches?

Mr. John Meaney (Counsel, Legal Services, Department of Fisheries and Oceans): “Lawful excuse” was very narrowly defined under the definition. It is repealed because section 19 of the Fisheries Act is also being repealed. Section 19 is being replaced by a broader provision, and you will find that in section 33, which is clause 8. Also in the bill, under proposed section 78.6, there is a defence of due diligence which will apply to all offences under the act and regulations. It basically says:

No person shall be convicted of an offence under this Act if the person establishes that the person

- (a) exercised all due diligence to prevent the commission of the offence; or
- (b) reasonably and honestly believed in the existence of facts that, if true, would render the person's conduct innocent.

So that then would be the lawful defence to the charge.

Mr. Baker: Why was the definition of “fish” expanded under this new bill?

Mr. Richard Roberts (Director, Strategic Planning Division, Strategic Policy and Planning Directorate, Department of Fisheries and Oceans): Simply to clarify that “fish” included parts of fish and the sperm and larvae of fish. So it was to cover all parts of the fish.

• 1120

Mr. Baker: Why is the definition of a “guardian” and an “officer” being changed? As I read it, the old act was the same as this new one. Why change it?

Mr. Meaney: In subclause (2) the designation of fishery officers and fishery guardians is being amended, or repealed and replaced. The intent here is to make the language of the designation process with another class of officer, if you like, under the Fisheries Act, an inspector under section 38, which is in the habitat provisions. So we are attempting to use the same language in the substantive provisions in subclause (2). Because they are being designated generally, the definition of

[Translation]

Je voudrais ajouter que le secrétaire parlementaire, M. Reid, n'a pas pu venir aujourd'hui, et qu'il m'a demandé de le remplacer. Les responsables de la majorité m'ont donné tous les renseignements nécessaires, et je ferai de mon mieux pour répondre aux questions des membres du comité; mais je sais que le cas échéant, je pourrai demander des précisions aux fonctionnaires.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Si vous n'avez pas d'autres observations à faire, nous appliquerons la formule proposée au sujet des témoins, et nous allons passer immédiatement à notre ordre du jour, soit l'étude article par article.

Article 1. . .

M. Baker (Gander—Grand Falls): Le conseiller juridique pourrait-il nous dire pourquoi l'«excuse légitime» est retirée de la loi, et l'incidence que cela aura sur les prises fortuites?

M. John Meaney (avocat, Contentieux, ministère des Pêches et des Océans): La définition d'«excuse légitime» avait une portée très étroite; elle a été supprimée en raison de l'abrogation de l'article 19 de la Loi sur les pêches. Cet article est remplacé par une disposition de portée plus vaste qui se trouve à l'article 8, qui remplace l'article 33. De plus, dans le projet de loi, l'article 78.6 prévoit une disculpation s'appliquant à toutes les infractions à cette loi et à ses règlements d'application. Je cite:

Nul ne peut être déclaré coupable d'une infraction à la présente loi s'il établit:

- a) soit qu'il a pris les mesures nécessaires pour l'empêcher;
- b) soit qu'il croyait raisonnablement et en toute honnêteté à l'existence de faits qui, avérés, l'innocenteraient.

Telle serait donc l'excuse légitime face à une accusation.

M. Baker: Pourquoi a-t-on élargi la définition de «poisson», dans ce nouveau projet de loi?

M. Richard Roberts (directeur, Division de la planification stratégique, Direction générale des politiques et de la planification stratégique, ministère des Pêches et des Océans): Simplement pour préciser que les «poissons» comprennent des parties de poisson ainsi que le sperme et les larves de poisson. La définition devait donc recouvrir toutes les parties du poisson.

M. Baker: Pourquoi modifie-t-on la définition d'un «garde-pêche» et celle d'un «agent»? Il me semble que la définition de l'ancienne loi est semblable à celle de la nouvelle. Pourquoi la changer?

M. Meaney: Au paragraphe (2), on modifie la disposition relative à la désignation des agents des pêches et des gardes-pêche, ou plutôt on abroge l'ancienne disposition pour la remplacer par une autre. On vise simplement à faire concorder le libellé concernant le processus de désignation avec celui d'une autre catégorie d'agents désignés en vertu de la Loi sur les pêches, c'est-à-dire l'inspecteur désigné aux termes de l'article 38, qui concerne les dispositions relatives à

[Texte]

“fishery officer” and “fishery guardian” is amended; in essence, in consequence of that amendment to section 5.

Clause 1 agreed to

On clause 2

Mr. Baker: Mr. Chairman, why was this change made if it does not really change anything that was in the original act? If anything, it makes it more complicated.

Mr. Roberts: The wording in the Fisheries Act now reads “There may be appointed in a manner authorized by law”. This is unclear, and the thinking behind this amendment was to modernize and streamline the process by placing the authority for designating fishery officers and guardians clearly under the responsibility of the minister. Mostly this is an administrative change. Fishery officers will still be hired pursuant to the provisions of the Public Service Employment Act, and once they are hired, they may go, for instance, on a course before they become qualified to be fishery officers. Once the person is qualified, then he would be designated by the minister as an officer.

Mr. Baker: The word “designated”, yes.

Mr. Meaney: The language we have chosen for the designation process is consistent with other recent amendments to federal legislation or new legislation. I would refer you to subsection 99.(1) of the Canadian Environmental Protection Act, section 21 of the Hazardous Products Act of 1987, and section 27 of the Railway Safety Act of 1988. These are regulatory-type statutes and we are attempting to be consistent with modern drafting styles.

Clause 2 agreed to

On clause 3

Mr. Baker: Mr. Chairman, I wonder if the legal person could tell us what exactly is now excluded from sections 10 to 16, which are the exact sections? Is it just the heading of section 10?

Mr. Meaney: No. The heading of section 10—sections 10 to 16—which would include the heading preceding section 12 of the present act. . . so it is not only the heading of section 10; it is also sections 10 to 16.

• 1125

Mr. Baker: Does this then remove every protection that was placed in the legislation for those persons who wish to interfere with the seal hunt in Canada, the sections that were brought in by the Parliament of Canada under fisheries

[Traduction]

l'habitat. Nous essayons donc d'utiliser le même libellé dans les dispositions comportant des définitions au paragraphe (2). Étant donné que ces personnes sont en général désignées, la définition d'un «agent des pêches» et celle d'un «garde-pêche» sont modifiées, essentiellement, en raison de l'amendement apporté à l'article 5.

L'article 1 est adopté

Article 2

M. Baker: Monsieur le président, pourquoi cette modification a-t-elle été faite, si elle ne change vraiment rien à la loi originale? Cette modification semble même compliquer les choses davantage.

M. Roberts: On peut actuellement lire dans la Loi sur les pêches: «Peuvent être nommés de la manière autorisée par la loi.» Ce n'est pas clair, et l'amendement visait à moderniser et à rationaliser le processus en confiant clairement au ministre la responsabilité de désigner les agents des pêches et les gardes-pêche. Il s'agit surtout d'une modification d'ordre administratif. Les agents des pêches continueront d'être engagés en vertu des dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et ils peuvent ensuite suivre un cours, par exemple, avant d'être habilités à devenir agents des pêches. Quand l'employé a la compétence voulue, il est alors désigné comme agent des pêches par le ministre.

M. Baker: Oui, on utilise le mot «désigné».

M. Meaney: Le libellé que nous avons choisi pour parler du processus de désignation est conforme à celui qu'on a utilisé dans d'autres amendements récents à des lois fédérales ou dans de nouvelles lois. Je vous reporte au paragraphe 99.(1) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, à l'article 21 de la Loi de 1987 sur les produits dangereux, ainsi qu'à l'article 27 de la Loi de 1988 sur la sécurité ferroviaire. Ce sont des lois où on accorde un pouvoir de réglementation, et nous tentons de nous conformer au nouveau style de rédaction législatif.

L'article 2 est adopté

Article 3

M. Baker: Monsieur le président, notre conseiller juridique pourrait peut-être nous dire exactement ce qu'on exclut des articles 10 à 16, c'est-à-dire quels articles exactement sont exclus. Est-ce simplement l'intertitre qui précède l'article 10?

M. Meaney: Non. Il s'agit de l'intertitre qui précède l'article 10, ainsi que des articles 10 à 16, ce qui comprend également l'intertitre qui précède l'article 12 de la loi actuelle. . . de sorte qu'il ne s'agit pas uniquement de l'intertitre qui précède l'article 10, mais également des articles 10 à 16.

M. Baker: Cette modification élimine-t-elle toute protection qu'on avait insérée dans la loi à cause des gens qui cherchaient à entraver la chasse aux phoques au Canada, c'est-à-dire les articles proposés au Parlement du Canada

[Text]

minister Roméo LeBlanc in response to demonstrations and organizations that went to the seal hunt, photographed it and carried on news conferences there? By passing this clause do we remove the entire package preventing those persons from going to a seal hunt in Canada?

Mr. Roberts: No. The seal protection regulations would still apply. Any charges that have been brought in cases where people were charged with interfering with the seal hunt were brought under the seal protection regulations. This would not change that situation in any way.

Mr. Baker: But it will now be legal for somebody to obstruct a seal kill.

Mr. Roberts: No, because that is prohibited in any event under the seal protection regulations.

Mr. Baker: Which were passed under what section of the act?

Mr. Meaney: Section 43 of the act is the regulation-making power, and those are the regulations. Section 43 is very broad, and the courts have given a very broad reading to the powers of the Governor in Council under section 43. Section 43 reads:

The Governor in Council may make regulations for carrying out the purposes and the provisions of this Act and in particular, but without restricting the generality of the foregoing, may make regulations. . .

Actually there are a number of paragraphs under the regulation-making power that I would argue are relevant, "proper management and control of the sea coast and inland fisheries respecting the conservation and protection of fish" and "respecting the operation of fishing vessels".

Mr. Baker: These are provisions of the act, and of course we all know that the regulatory authority of the minister, the authority of the minister by Order in Council to make regulations, is common to practically every Act of Parliament.

My question to you should have been put this way: does this now remove from legislation, which can only be changed by the Parliament of Canada, all reference in legislative form to the non-interference with seal hunters under the Fisheries Act? Can you show me any other place in the act where that is specifically maintained in law and not by regulation?

Mr. Roberts: You are quite correct.

Mr. Baker: That is what I thought.

Mr. Roberts: The repeal of this section would remove any reference to seals and the seal hunt from the act, and the rationale for removing this was because there are adequate regulation-making powers to cover it.

The purpose of repealing all of these various sections was simply to make the act more of a piece of framework legislation that did not deal with species or gear-specific matters.

[Translation]

par M. Roméo LeBlanc, alors ministre des Pêches, en réaction aux manifestations et aux activités organisées par des groupes qui se sont rendus sur les lieux de la chasse aux phoques, où ils ont pris des photographies et donné des conférences de presse? En adoptant cet article du projet de loi, éliminons-nous toutes les mesures visant à empêcher ces personnes de se rendre sur les lieux d'une chasse aux phoques au Canada?

M. Roberts: Non. Les règlements concernant la protection des phoques continueraient de s'appliquer. Toute accusation portée contre des gens qui ont entravé la chasse aux phoques était portée en vertu des règlements sur la protection des phoques. La présente modification ne changerait rien à la situation.

M. Baker: Mais il sera dorénavant légal d'entraver la chasse aux phoques.

M. Roberts: Non, car c'est interdit de toute manière par les règlements sur la protection des phoques.

M. Baker: Ils ont été adoptés en vertu de quel article de la loi?

M. Meaney: C'est l'article 43 de la loi qui autorise l'adoption de règlements comme ceux-là. L'article 43 est de nature très générale, et les tribunaux ont interprété de façon très générale les pouvoirs du gouverneur en conseil en vertu de l'article 43. On y lit:

Le gouverneur en conseil peut prendre des règlements d'application de la présente loi, notamment: . . .

En fait, je suis prêt à affirmer qu'un certain nombre d'alinéas portant sur le pouvoir de prendre des règlements sont pertinents, notamment «concernant la gestion et la surveillance judicieuses des pêches en eaux côtières et internes; concernant la conservation et la protection du poisson» et «concernant l'exploitation des bateaux de pêche».

M. Baker: Ce sont des dispositions de la loi, et nous savons évidemment tous que le pouvoir de réglementation accordé au ministre, c'est-à-dire le pouvoir du ministre de passer des règlements au moyen de décrets du conseil, existe dans presque toutes les lois du Parlement.

J'aurais dû vous poser ma question ainsi: cette modification fait-elle disparaître de la loi, qui ne peut être modifiée que par le Parlement du Canada, toute mention spécifique de l'interdiction d'entraver la chasse aux phoques, dans la Loi sur les pêches? Pouvez-vous me montrer un autre endroit dans la loi où cette interdiction est mentionnée spécifiquement dans la loi, et non seulement dans les règlements?

M. Roberts: Vous avez tout à fait raison.

M. Baker: C'est bien ce que je pensais.

M. Roberts: L'abrogation de cet article ferait disparaître de la loi toute référence aux phoques et à la chasse aux phoques, et l'on a jugé bon d'apporter cette modification parce que le pouvoir de passer des règlements était jugé suffisant.

On a abrogé tous ces articles simplement pour que la mesure soit plutôt une loi cadre qui ne mentionne pas d'espèces précises ni d'engins de pêche particuliers.

[Texte]

[Traduction]

• 1130

Mr. Baker: I was not quarrelling with the intent of removing it, because that is a political question and you are not here to answer political questions. I just wanted to be sure about the effect of this amendment because, as you and I know, the minister can make any regulation under his power to make regulations, anything that pertains to fish or parts of fish in the ocean. I just wanted to have on the record what the effect of this clause will be once it is passed by the committee and that no reference was given to the effect of this clause and what it would have for the fishermen of Canada.

Clause 3 agreed to on division

Clauses 4 and 5 agreed to

On clause 6

Mr. MacAulay (Cardigan): On clause 6, I wonder what the rationale is for removing the 48-hour period. I am thinking of lobsters and lobster fishermen. It can create a great difficulty should the fisheries officer... I know that he can have the authority to grant the 48 hours, but why do we need to give the fisheries officer this authority? Why can we not just allow the lobster fisherman the time he always had, which was 48 hours after the closing of the season?

It seems as if it will cause undue hardship—in some cases it could—for no reason.

Mr. McCreath: If I could respond, I do not know if Mr. MacAulay is going to bring forward his amendment in that regard or not, but I fully share the sentiment and concern about the problem he is raising. The problem is a very simple one, that we have very specific opening and closing dates for seasons and it sometimes happens that on that particular magic day the weather is not very co-operative, yet technically under the law there is this requirement for fishermen to get their gear out of the water, or indeed in the opening end, which we have had just this week in my area, a specific start day, and there may be a need for some flexibility.

It seems to me that, as put forward in clause 6 of the bill, the proposed changes in Bill C-74 in fact allow for that flexibility in giving that discretion to fisheries officers, which seems to me eminently reasonable, because after all we do not want to force people to go to sea at times when it may be hazardous to their safety. So by providing that discretion, the intent is clearly there that fisheries officers would have the authority to exercise that discretion where it makes sense or where for some other reason a person cannot get his gear out of the water.

M. Baker: Je ne vous demande pas d'expliquer pourquoi on a supprimé ces dispositions, car il s'agit d'une décision politique, et vous n'êtes pas là pour répondre de décisions politiques. Je veux simplement confirmer l'effet de cet amendement, car nous savons tous deux que le ministre peut prendre n'importe quel règlement visant les poissons ou les parties de poisson qui se trouvent dans les océans en vertu du pouvoir qui lui est conféré en ce sens. Je veux simplement souligner publiquement l'effet qu'aura cet article du projet de loi une fois qu'il aura été adopté par le comité et dire qu'on a passé sous silence ce changement et les conséquences qu'il aura pour les pêcheurs canadiens.

L'article 3 est adopté avec dissidence

Les articles 4 et 5 sont adoptés

Article 6

M. MacAulay (Cardigan): En ce qui concerne l'article 6, je me demande pour quelle raison on a supprimé le délai de 48 heures. Je songe tout particulièrement au cas du homard et des pêcheurs de homard. De sérieux problèmes pourraient se poser si l'agent des pêches... Je sais qu'il est habilité à accorder un délai de 48 heures, mais pourquoi faut-il que ce soit l'agent des pêches qui en décide? Pourquoi ne pouvons-nous simplement accorder aux pêcheurs de homard le délai dont ils ont toujours bénéficié et qui était de 48 heures après la fermeture de la saison?

Il me semble que le changement proposé pénalisera inutilement les pêcheurs—cela pourrait se produire dans certains cas—sans justification aucune.

M. McCreath: Si vous me permettez de répondre, je ne sais pas si M. MacAulay a l'intention de présenter son amendement à cet égard, mais je partage tout à fait ses sentiments et ses préoccupations au sujet du problème qu'il soulève. Le problème est très simple: nous avons des dates bien précises pour l'ouverture et la fermeture de la saison, et les conditions météorologiques ne sont pas toujours des plus favorables à ces dates-là, mais, strictement parlant, la loi oblige les pêcheurs à retirer leurs engins de l'eau. Le problème se pose également à l'ouverture de la saison—la saison a justement commencé cette semaine dans ma région—qui est fixée à une date précise et qui devrait peut-être faire l'objet d'une certaine souplesse.

Il me semble que les changements proposés à l'article 6 du projet de loi C-74 prévoient la souplesse nécessaire, du fait que les agents des pêches se voient conférer un pouvoir discrétionnaire à cet égard, ce qui me semble parfaitement raisonnable, puisque nous ne voulons pas, après tout, obliger les gens à aller en mer dans des conditions climatiques périlleuses. Ainsi, la disposition accordant un pouvoir discrétionnaire aux agents des pêches vise manifestement à permettre à ceux-ci d'exercer ce pouvoir lorsque les circonstances l'exigent ou lorsque, pour une raison quelconque, le pêcheur ne peut pas retirer ses engins de l'eau.

[Text]

But it is important to have very fixed dates for the opening and closing of the season. If you propose to extend that date with a grace period, the grace period really does not function as a grace period but really functions as an extension of the season. It seems to me that if you want to extend the season, then you should simply extend the season.

I do not know if that responds to the precise concern you are making. If not, I will have another crack at it.

Mr. MacAulay: I feel that we are not trying to extend any season. All we were trying to do here, and all it did, was permit fishermen, in poor conditions, that period in order to remove their gear from the water or whatever. I do not know of any abuses to any great extent in this area.

But should a fisheries officer not decide, what we are doing is giving the fisheries officer the authority. I do not see any need of doing that. The way it was previously, it left the 48 hours and gave just a period for lobster fishermen to remove their traps from the water.

Mr. McCreath: With the greatest respect, it seems to me that a lobster pot in the water does not know whether the season is open or closed. As long as the lobster pot is in the water, it is fishing. As long as a gillnet is in the water, it is fishing. So it seems to me that if the fishing season is supposed to close at a certain time and pots are supposed to be out at a certain time then that is what it should say.

It is important, however, for the flexibility to exist within the system to accommodate particular needs, the exigencies of the weather, as it were. That is exactly what Bill C-74 in its present form provides for, and that is why it is appropriate that it be as it is written. Frankly, that is why the government believes that the way the clause is written is an appropriate way.

• 1135

Mr. MacAulay: Then I take it the changes are due to the fishermen having abused this 48-hour period over a number of years.

Mr. McCreath: I think the intent of the bill is to see that the intentions of the way the fishery should be prosecuted are articulated in the act, that the interests of fishermen are accommodated and flexibility is provided, which is there in the clause.

Mr. MacAulay: That is what you are taking away.

Mr. McCreath: Quite the contrary. I do not agree with you. I think if you read the clause as it is on page 3, proposed subsection 25.(3), "A fishery officer may permit fishing gear or apparatus to remain in the water", etc., the flexibility is clearly there to accommodate the safety and other legitimate interests of the fishermen. That is why it is there. My honourable friend can draw whatever conclusions he wants about his fishermen. My fishermen never cheat the system. They always adhere to the rules.

[Translation]

Il importe toutefois de fixer des dates très précises pour l'ouverture et la fermeture de la saison. Si vous retardez la fermeture par une période de grâce, cette période de grâce ne sert en réalité qu'à prolonger la saison. Il me semble que, si c'est ce que vous voulez, vous n'avez qu'à prolonger la saison.

Je ne sais pas si j'ai répondu de façon assez précise à votre préoccupation. Sinon, j'essaierai de nouveau.

M. MacAulay: Je ne pense pas que nous essayions de prolonger la saison. Tout ce que nous voulons et tout ce que fait le délai actuellement prévu, c'est d'accorder un délai aux pêcheurs, lorsque le temps est mauvais, pour leur permettre de retirer leurs engins ou leurs appareils de l'eau. À ma connaissance, il n'y a pas eu d'abus flagrants à cet égard.

Mais l'agent des pêches pourrait refuser d'accorder le délai prévu, de sorte que c'est lui qui déciderait. Je ne vois pas l'utilité de lui conférer ce pouvoir. Auparavant, on accordait tout simplement un délai de 48 heures, qui permettait aux pêcheurs de homard de retirer leurs casiers de l'eau.

M. McCreath: Sauf tout le respect que je vous dois, il me semble que le homard ne sait pas si la saison est ouverte ou fermée. Quand on a des casiers à homard dans l'eau, on pratique la pêche. Quand on a des filets maillants dans l'eau, on pratique la pêche. J'estime donc que, si la saison de la pêche est censée se terminer à une certaine date et si les casiers sont censés être retirés de l'eau à cette date, c'est ce qui devrait être indiqué dans la loi.

Il est important, toutefois, de prévoir une certaine souplesse pour pouvoir tenir compte de besoins particuliers, notamment des conditions climatiques. C'est justement ce que prévoit le projet de loi C-74 dans sa forme actuelle, et la formulation retenue est celle qui convient. En toute honnêteté, c'est pour cette raison que le gouvernement considère que le libellé proposé est celui qui convient.

M. MacAulay: Je dois donc conclure que ces changements ont été proposés parce que les pêcheurs ont abusé de ce délai de 48 heures au fil des ans.

M. McCreath: Je crois que le but du projet de loi est d'énoncer clairement dans la loi les règles relatives à la pêche, tout en prévoyant la souplesse nécessaire pour tenir compte de l'intérêt des pêcheurs, comme le fait justement cette disposition.

M. MacAulay: C'est justement la souplesse que vous voulez supprimer.

M. McCreath: Au contraire. Je ne suis pas d'accord avec vous. Je crois que, si vous lisez l'article tel qu'il est énoncé à la page 3, au paragraphe 25.(3), «L'agent des pêches peut permettre de laisser en place des engins ou appareils de pêche», etc., vous constaterez qu'on prévoit manifestement une mesure de souplesse pour tenir compte de la sécurité et des autres intérêts légitimes des pêcheurs. C'est la raison d'être de cette disposition. Mon honorable collègue peut tirer les conclusions qu'il voudra au sujet des pêcheurs qu'il représente. Ceux que je représente ne trichent jamais. Ils respectent toujours les règles.

[Texte]

Mr. MacAulay: I would like to add that neither do my fishermen cheat, so it is a senseless change in the bill as far as I am concerned. We will deal with it later.

Mr. Baker: I wonder if somebody could tell us what happens now in the case of bad weather and the closure of a season. There is nothing in the act compelling the minister or the department to give any prior notice of the closure of a season—that is, the commencement of a closed time. Under the act the minister can close the time of fishing at any moment without giving any notice at all, as is usually the case with the pelagic species where quotas are set within days. If there is bad weather on that section of the ocean where the season is being closed, are we to assume that if the fisheries officer does not permit the extension of the season, then the fisherman is held liable?

Mr. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Nobody is going to chase them if it is that bad weather.

Mr. Roberts: We would first of all hope that the fishery officer showed some flexibility, but even if he did not, as Mr. Meaney mentioned earlier, there is a specific amendment proposed to cover that kind of thing. There is a defence of "due diligence" set out in proposed subsection 78.6, which states "No person shall be convicted of an offence... if the person establishes that the person (a) exercised all due diligence to prevent the commission of the offence". If weather precluded his going out to lift his gear, he would have that defence and it is unlikely he would be charged.

Mr. Meaney: I agree with your statement that there is nothing in the bill for the minister to give notice; however, I suppose it becomes a matter of how much you put into the act. That is why we have regulation-making powers. All of the commercial fishing regulations, for instance the Atlantic Fishing Regulations, give authority to the minister or a regional director general, who is an official of the department, to vary closing times. The provisions also require that notice be given of the variation. It would hence be my position, although it is not in the bill, that there be legislation requiring that some form of notice be given where a close time is varied.

• 1140

Mr. Baker: Of course the minister cannot always give notice of a closed season, because he would have to have a person on every wharf where fish are being landed to know when the quota has been overfished. I do not think that is the point. The law, as it currently exists, has the 48-hours notice because at times you could not give any prior notice except 12 midnight of the day in which you made your announcement as Minister of Fisheries and Oceans.

I will conclude by asking one simple question relating to this. Why in the amendment does it say:

[Traduction]

M. MacAulay: Je tiens à ajouter que les pêcheurs que je représente ne trichent pas non plus, de sorte que le changement proposé dans le projet de loi me paraît parfaitement inutile. Nous en reparlerons plus tard.

M. Baker: Je me demande si quelqu'un peut nous dire ce qui se produit à l'heure actuelle lorsque les conditions atmosphériques sont défavorables au moment de la fermeture de la saison. La loi n'oblige aucunement le ministre ou le ministère à donner quelque préavis que ce soit quant à la fermeture de la saison—c'est-à-dire quant au début de la période d'interdiction. Aux termes de la loi, le ministre peut décréter la fermeture de la saison à n'importe quel moment, sans donner aucun préavis, comme cela se fait généralement dans le cas des espèces pélagiques, pour lesquelles les contingents sont atteints en l'espace de quelques jours. Si le temps est mauvais dans la zone où l'on décide de fermer la saison, devons-nous comprendre que, si l'agent des pêches ne permet pas de prolonger la saison, les pêcheurs seront alors tenus responsables?

M. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Personne ne se lancera à leur poursuite si le temps est si mauvais.

M. Roberts: Tout d'abord, nous nous attendrions à ce que l'agent des pêches fasse preuve d'une certaine souplesse, mais même s'il se montrait intransigeant, comme l'a indiqué M. Meaney tout à l'heure, le projet de loi prévoit un amendement qui accorde une protection à cet égard. Le pêcheur peut se disculper en vertu du nouvel article 78.6, qui dispose que: «Nul ne peut être déclaré coupable d'une infraction... s'il établit: a)... qu'il a pris les mesures nécessaires pour l'empêcher.» Si le mauvais temps l'empêche de retirer ses engins de l'eau, il peut invoquer cela comme motif de défense, et il est peu probable qu'il soit poursuivi.

M. Meaney: Je suis d'accord avec vous pour dire que rien dans le projet de loi n'oblige le ministre à donner de préavis; tout dépend, cependant, de ce qui est prévu dans la loi. C'est pourquoi on confère le pouvoir de prendre des règlements. Tous les règlements sur la pêche commerciale, comme le règlement sur la pêche dans l'Atlantique, confèrent au ministre ou au directeur général régional, qui est un fonctionnaire du ministère, le pouvoir de varier les dates de fermeture. Les dispositions à cet égard exigent également qu'un préavis soit donné en cas de changement de la date de fermeture. Je suis donc d'avis que, même s'il n'en est pas question dans le projet de loi, il faudrait prévoir une mesure législative qui exigerait qu'un préavis quelconque soit donné lorsque la date de fermeture de la saison est changée.

M. Baker: Bien sûr, il n'est pas toujours possible pour le ministre de donner un avis préalable quant à la fermeture de la saison, car il lui faudrait avoir quelqu'un sur chacun des quais où les poissons sont débarqués pour savoir quand le contingent a été dépassé. Là n'est pas la question. La loi, telle qu'elle est formulée à l'heure actuelle, prévoit un délai de 48 heures, parce qu'il est parfois impossible de donner un préavis, si ce n'est à minuit la veille de l'annonce de la fermeture de la saison par le ministre des Pêches et des Océans.

Je terminerai par une question bien simple à ce sujet. Pourquoi dit-on dans l'amendement proposé:

[Text]

subject to the regulations no person shall place or set any fishing gear or apparatus in any water, along any beach, or within any fishery.

and then "along any beach" is repeated again?

What happens if there is no beach? Is he then permitted to set gear if it is just rock and cliff? Why have "along any beach" when you already have it covered with the words "within any fishery"?

Mr. Meaney: That language mirrors section 23 of the present act which says:

No person shall fish for, take, kill or catch fish in any water along any beach or within any fishery described in any lease or licence or any place, use, draw or set therein any fishing gear except by permission of the occupant under the lease or licence, nor shall disturb or injure any fishery.

We are just mirroring the language currently in the act.

Mr. Baker: I understand that, but I suggest that in future the drafters consider actually making those corrections so that it makes sense and so anybody reading it would not misinterpret it or wonder why they have "along any beach". I presume that goes back to the 1700s when people could not get out in boats along some parts of the coast so they set their gear along beaches.

Mr. Meaney: Bar seines, beach seines, are set along a beach.

Mr. Baker: Are they along cliffs?

Clause 6 agreed to on division

Clauses 7 and 9 inclusive agreed to

On clause 10

Mr. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): I would like to ask the witnesses if they could elaborate on the nature of the offender, if they would be more specific about the types of offenders they are referring to in clause 10. Why are those not specified in the act? Are they specified in the regulations?

Mr. Meaney: I am not sure. Are you saying that the word "offender" is here, or are you referring to "person"?

Mr. LeBlanc: Just the category of offenders you are referring to under the offences specified in existing section 40.

Mr. Meaney: That refers to anyone in Canada who violates a provision of the act. Perhaps I misunderstand your question.

Mr. Roberts: Subsection 40.(1) relates to every person who contravenes subsection 35.(1) of the act, and that section reads as follows:

No person shall carry out any work or undertaking that results in the harmful alteration, disruption or destruction of fish habitat.

[Translation]

Sous réserve des règlements, il est interdit de placer des engins ou appareils de pêche dans les eaux, sur la grève ou dans une pêcherie. . .

et pourquoi répète-t-on ensuite «sur la grève»?

Que faut-il conclure s'il n'y a pas de grève? Le pêcheur serait-il alors autorisé à placer ses engins s'il n'y a que des rochers et des falaises? Pourquoi préciser «sur la grève» quand cela est déjà compris dans les mots «dans une pêcherie»?

M. Meaney: Le libellé de cette disposition reflète fidèlement l'article 23 de la loi actuelle, qui dispose que:

Il est interdit de pêcher ou de tuer du poisson dans les eaux, sur la grève ou dans une pêcherie mentionnée dans un bail ou une licence, ou d'y mouiller ou utiliser quelque engin ou appareil de pêche, sans la permission de l'occupant selon le bail ou la licence alors en vigueur; il est également interdit de troubler ou d'endommager pareille pêcherie.

Nous ne faisons que reprendre le libellé qui se trouve actuellement dans la loi.

M. Baker: Je comprends, mais je recommande qu'à l'avenir, les rédacteurs législatifs songent sérieusement à apporter les corrections qui s'imposent, de façon que le texte soit logique et que le lecteur ne puisse s'y méprendre et qu'il n'ait pas à se demander pourquoi on précise «sur la grève». Je suppose que cela remonte aux années 1700, quand les pêcheurs ne pouvaient pas mettre leurs barques à l'eau le long de certaines parties de la côte, de sorte qu'ils plaçaient leurs engins sur la grève.

M. Meaney: Les sennes de rivage sont placées sur la grève.

M. Baker: Les place-t-on aussi sur les falaises?

L'article 6 est adopté avec dissidence

Les articles 7 à 9 inclusivement sont adoptés

Article 10

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Je me demande si les témoins pourraient nous en dire un peu plus sur les contrevenants, c'est-à-dire nous expliquer plus en détail les catégories de contrevenants dont il est question à l'article 10. Pourquoi ces catégories ne sont-elles pas précisées dans la loi? Sont-elles précisées dans le règlement?

M. Meaney: Je ne suis pas sûr. Voulez-vous dire que le mot «contrevenant» se trouve dans cette disposition, ou voulez-vous parler de ce qu'il faut entendre par «quiconque»?

M. LeBlanc: Je veux simplement savoir de quel type de contrevenants il est question relativement aux infractions décrites à l'article 40 tel qu'il est libellé à l'heure actuelle.

M. Meaney: Il s'agit de quiconque au Canada viole une des dispositions de la loi. Je n'ai peut-être pas bien compris votre question.

M. Roberts: Le paragraphe 40.(1) vise quiconque contrevient au paragraphe 35.(1) de la loi, laquelle disposition est énoncée en ces termes:

Il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson.

[Texte]

This clause relates to fish habitat offences.

• 1145

Mr. LeBlanc: Does it refer specifically to corporations as well as—

Mr. Meaney: Under the Interpretation Act of Canada, a person includes a corporation.

Clauses 10 to 12 inclusive agreed to

Clauses 13 to 15 inclusive agreed to on division

Clauses 16 and 17 inclusive agreed to

On clause 18

The Chairman: We have been served notice of an amendment to clause 18.

Mr. Stupich: I move to amend clause 18 by adding on page 9 at line 32:

...eries or fish habitat or the conservation and protection of fish or fish habitat.

The reason for moving this is so that some importance is given to the habitat as well as to the fish.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, while recognizing the legitimacy of the intent of Mr. Stupich's amendment, the government feels the amendment could potentially create confusion.

The intent of the clause is to deal with information-gathering regarding fisheries management. There is a relatively all-inclusive list already there that would accommodate any information required for that purpose. Any information necessary to make management decisions with respect to the fishery is accommodated and provided for there. Adding these phrases with respect to habitat could cause some confusion. We therefore feel the amendment is unnecessary. It would not be helpful. We would have to oppose this amendment.

Mr. Stupich: Mr. Chair, this is certainly not with a view to provoke or bring up any confusion. This amendment was prepared for me by the West Coast Environmental Law Association. They felt it would add something to rather than confuse the interpretation of the act.

I thought there was some basis for it and some professional support for it. But I am not going to hold up the committee.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, I certainly understand the intent. Indeed, I recall those witnesses attending the committee and putting forth some very interesting and constructive suggestions. But we have given a lot of reflection to this. We feel it could create some confusion. In fact, the clause as it is written allows for the gathering of any and all information that might be necessary.

[Traduction]

Cette disposition vise les infractions relatives à l'habitat du poisson.

M. LeBlanc: Cette disposition vise-t-elle les sociétés aussi bien que...

M. Meaney: Aux termes de la Loi d'interprétation, les sociétés sont aussi visées.

Les articles 10 à 12 inclusivement sont adoptés

Les articles 13 à 15 inclusivement sont adoptés avec dissidence

Les articles 16 et 17 inclusivement sont adoptés

Article 18

Le président: Nous avons reçu un avis comme quoi un amendement serait proposé à l'article 18.

M. Stupich: Je propose que l'article 18 soit modifié par substitution, aux lignes 34 à 36, page 9, de ce qui suit:

gestion et la surveillance judicieuses des pêches ou de l'habitat du poisson ou la conservation et la protection du poisson ou de l'habitat du poisson.

Cet amendement vise à donner une certaine importance à l'habitat du poisson aussi bien qu'au poisson lui-même.

M. McCreath: Monsieur le président, même s'il reconnaît le bien-fondé de l'amendement proposé par M. Stupich, le gouvernement estime que l'amendement pourrait semer la confusion.

L'article tel qu'il est formulé dans le projet de loi vise la collecte de renseignements relativement à la gestion des pêches. La liste des renseignements est déjà suffisamment exhaustive pour permettre d'obtenir tous les renseignements nécessaires à cette fin. Cette disposition permet donc d'obtenir tous les renseignements requis pour prendre des décisions relativement à la gestion des pêches. En modifier la formulation pour y ajouter l'habitat du poisson pourrait créer une certaine confusion. Nous considérons par conséquent que l'amendement n'est pas nécessaire. Nous n'en voyons pas l'utilité. Nous nous y opposons donc.

M. Stupich: Monsieur le président, l'amendement que je propose ne vise certainement pas à créer ou à semer la confusion. Il a été rédigé pour moi par la *West Coast Environmental Law Association*. Cet organisme est d'avis qu'il rendrait plus claire l'interprétation à donner à la loi au lieu de la rendre plus confuse.

Je croyais qu'il n'était pas sans fondement et qu'il recueillait également l'appui de spécialistes. Mais je ne veux pas retarder les travaux du comité.

M. McCreath: Monsieur le président, je comprends certainement la raison d'être de l'amendement. En fait, je me souviens que, lorsqu'ils ont comparu devant le comité, ces témoins nous ont fait des propositions très intéressantes et constructives. Mais nous y avons bien réfléchi, et nous considérons qu'il pourrait en résulter une certaine confusion. L'article tel qu'il est rédigé à l'heure actuelle permet de recueillir tous les renseignements qui pourraient être nécessaires.

[Text]

We feel it would be better to leave it out. We would have to vote against it.

Mr. Wilbee (Delta): Is Mr. Stupich's concern covered under other areas of the act where habitat—

Mr. Roberts: Yes, sections 37 and 38 of the act deal with information requirements with respect to any work or undertaking that might have an impact on fish habitat.

• 1150

Amendment negatived

The Chairman: Shall clause 18 then carry?

Mr. Baker: Mr. Chairman, I wonder if the witnesses could now tell the committee if this means, as I read it, that a small boat fisherman who operates a boat by himself, catching groundfish, may now be required to give the sex of every fish he catches—and the number and size and weight.

Mr. Roberts: Mr. Chairman, the operative word is "may". This would allow the department to design the information requirements for each fishery to fit the circumstances surrounding each fishery. For instance, in a recreational fishery it is quite conceivable that we would want the fishermen to keep records of the size, sex and weight of each fish caught. The general intent is not to require all these things of all fishermen.

Clause 18 agreed to on division

Clauses 19 and 20 agreed to

Clause 21 agreed to on division

Clauses 22 and 23 agreed to

On clause 24

Mr. Stupich: I move that clause 24 of Bill C-74 be amended by striking out lines 24 and 25 and substituting the following:

control of fisheries, a fish habitat or the conservation and protection of fish or fish habitat

I think the reason is obvious: to bring in the habitat again, as I tried to do on the first amendment.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, we think that is an acceptable amendment and we are prepared to support it.

Amendment agreed to

• 1155

Mr. McCreath: Mr. Chairman, before Mr. Stupich moves his further amendment, would he consider splitting it so that (i) and (j) can be dealt with separately?

Mr. Stupich: I will move (i) then, Mr. Chairman.

[Translation]

Nous estimons qu'il vaut mieux ne pas ajouter cette précision. Nous nous voyons dans l'obligation de voter contre.

M. Wilbee (Delta): En réponse à la préoccupation de M. Stupich, y a-t-il d'autres dispositions de la loi où l'habitat. . .

M. Roberts: Oui, les articles 37 et 38 de la loi exigent la fourniture de renseignements relativement à tout ouvrage ou à toute entreprise qui pourrait influencer sur l'habitat du poisson.

L'amendement est rejeté

Le président: L'article 18 est-il adopté?

M. Baker: Monsieur le président, les témoins pourraient-ils dire au comité si cela signifie qu'il est possible qu'on oblige maintenant le propriétaire d'un petit bateau de pêche, qui est seul sur son bateau et qui prend du poisson de fond, à dire le sexe de chaque poisson qu'il pêche, de même que la quantité, la taille et le poids?

M. Roberts: Monsieur le président, le mot clé ici est «peuvent». Cette disposition permettra au ministère de décider quels renseignements il faudra fournir pour chaque genre de pêche, selon les conditions pour chaque secteur. Par exemple, pour la pêche sportive, il se pourrait fort bien qu'on demande aux pêcheurs de tenir des dossiers de la taille, du sexe et du poids de chaque poisson qu'ils prennent. Nous ne voulons pas de façon générale exiger que tous les pêcheurs fournissent tous ces renseignements.

L'article 18 est adopté avec dissidence

Les articles 19 et 20 sont adoptés

L'article 21 est adopté avec dissidence

Les articles 22 et 23 sont adoptés

Article 24

M. Stupich: Je propose que l'article 24 du projet de loi C-74 soit modifié par substitution, aux lignes 14 à 16, page 18, de ce qui suit:

mouvoir la protection du poisson ou de l'habitat du poisson ainsi que la gestion et la surveillance judicieuses des pêches ou de l'habitat du poisson, les montants qu'il estime

L'objectif de cet amendement s'explique de lui-même. Je veux faire mention encore une fois de l'habitat, comme j'ai essayé de le faire dans le premier amendement.

M. McCreath: Monsieur le président, nous jugeons cet amendement acceptable, et nous sommes prêts à l'appuyer.

L'amendement est adopté

M. McCreath: Monsieur le président, avant que M. Stupich ne propose son deuxième amendement, je voudrais lui demander de le diviser pour que nous puissions examiner les alinéas i) et j) séparément.

M. Stupich: Dans ce cas, je proposerai l'alinéa i), monsieur le président.

[Texte]

The Chairman: The Chair has heard the identification of (i) as a separate amendment, now making it number 3. Proceed.

Mr. Stupich: It reads:

directing the person to notify at that person's cost, any person aggrieved or affected by the person's conduct, of the facts relating to the conviction; and

I so move.

The Chairman: You are dropping the "and" for the time being and you are going to present it as a fourth amendment at request of the government side. Is that all right?

Mr. Stupich: Yes, fair enough.

The Chairman: I will now entertain discussion on subparagraph (i).

Mr. McCreath: I do not know whether Mr. Stupich was going to speak to it first, but we do have a problem with this. Perhaps I will lay it out and then if Mr. Stupich wants to respond, in speaking to it, he may.

This particular one appears to be parallel to the Canadian Environmental Protection Act, but there it exists within a context. I believe Mr. Gardiner had in fact brought forward some other amendments that were not in order or were not accepted. Therefore, this one is left hanging by itself without the context in which it exists in the Environmental Protection Act. Quite frankly, respectfully, we do not think it makes sense in this context and therefore could not support its inclusion in the act as proposed. We will have to vote against this amendment.

Amendment negated

The Chairman: We can now deal with item (j), which is now your amendment 4. Could you read it into the record, please, Mr. Stupich, since it is not as circulated?

Mr. Stupich: I was just going to say that it would be re-lettered (i), but it would read as follows:

directing that the person shall submit to the Minister or a person designated by the Minister, where an application is made by the Minister or that person within three years after the date of conviction, such information with respect to the activities of the person as the court considers appropriate in the circumstances.

I move that amendment.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, we do not really have a problem with this as put forward, but reading it I certainly have some questions, particularly the phrase "such information with respect to the activities of the person as the court considers appropriate in the circumstances". That provides a pretty open-ended kind of opportunity to the court. Some people might suggest that if we were to question the judgment of judges the way my colleagues opposite seem

[Traduction]

Le président: Si j'ai bien entendu, l'alinéa i) constitue maintenant un amendement séparé, ce qui en fait l'amendement n° 3. Allez-y.

M. Stupich: Voici le texte:

avisé à ses frais toute victime des faits liés à la déclaration de culpabilité;

Je propose donc cet amendement.

Le président: Vous laissez tomber le mot «and» dans la version anglaise pour l'instant et vous allez présenter le deuxième alinéa comme quatrième amendement à la demande des ministériels. Est-ce exact?

M. Stupich: Oui, c'est juste.

Le président: Le comité peut maintenant discuter de l'alinéa i).

M. McCreath: J'ignore si M. Stupich voulait parler de cet amendement en premier, mais cela nous pose une difficulté. Si c'est d'accord, j'expliquerai d'abord le problème, et M. Stupich pourra répondre à mes commentaires quand il aura la parole, s'il le souhaite.

Le texte en question m'a l'air semblable à ce qui se trouve dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, mais dans le cas de cette loi, la disposition existe dans un certain contexte. Si je ne m'abuse, M. Gardiner avait proposé d'autres amendements dans le même esprit qui ont été jugés irrecevables ou qui n'ont pas été acceptés. Cet amendement-ci reste donc isolé, à l'extérieur du contexte qui existe dans la Loi sur la protection de l'environnement. Je dois dire bien franchement que nous ne pensons pas que cet amendement soit logique dans ces conditions, et nous ne pourrions donc pas appuyer son inclusion dans la loi. Nous devons donc nous prononcer contre l'amendement.

L'amendement est rejeté

Le président: Nous pouvons maintenant passer à l'alinéa j), qui devient votre amendement n° 4. Je vous prie de le lire, monsieur Stupich, puisqu'il n'a pas été distribué.

M. Stupich: J'allais tout simplement dire que cet alinéa deviendrait maintenant l'alinéa i), mais, de toute façon, le texte est le suivant:

fournir au ministre ou à une personne désignée par celui-ci, sur demande présentée par celui-ci ou celle-ci dans les trois ans suivant la déclaration de culpabilité, les renseignements relatifs à ses activités que le tribunal estime justifiés en l'occurrence.

Je propose donc cet amendement.

M. McCreath: Monsieur le président, nous n'avons rien à redire à cette proposition, mais je me pose certaines questions en lisant le texte, notamment au sujet des mots «les renseignements relatifs à ses activités que le tribunal estime justifiés en l'occurrence». Cela donne toute une marge de manoeuvre au tribunal. Si nous doutions du bon jugement des juges comme mes collègues d'en face semblent douter du bon sens des fonctionnaires des Pêches, on pourrait dire

[Text]

to question the common sense of Fisheries officers, they might see some rather remarkable opportunities presented here. I am not exactly sure what the intent would be. Thinking of Mr. Baker's comments about the sex life of fish, I wonder what kind of request might be made of any litigants in a court in this regard.

• 1200

Therefore, as I say, we do not really have strong opposition to the amendment, but I would be interested to hear the rationale as to why it is being put forward and why it should be there. Personally, I have some reservations, so I would advise that the government does not... if this is something the members opposite feel strongly about, we would be prepared to live with it, but I have some questions in my own mind as to the wisdom of the amendment.

Mr. Stupich: Mr. Chairman, the amendment is simply to provide the court with that option if it chooses to gather more information in order to pass that information on to the Minister if the court feels it is relevant to what is happening. It would clarify the position of the court in dealing with offences and offenders.

The Chairman: Would our legal counsel have any input into this as to the clarification supplied by this particular amendment?

Mr. Meaney: Unfortunately, I do not have a copy.

The Chairman: We are dealing with proposed paragraph 79.2.(j) in clause 24 of Bill C-74.

Mr. Meaney: One question I do have relates to the fact that the amendment states "where an application is made by the Minister or that person". Presumably, that person...

Mr. McCreath: That person designated by the minister. Are you saying that the phrase should be written in again?

Mr. Meaney: No. Well, I think I would prefer to see it, for more certainty, because two persons are being spoken of here: the person being the offender is one person and then there is a person designated by the minister. I do not think it is the intent here to allow an application by the defendant.

Mr. McCreath: Could we not make an editorial change in the amendment? Or do we need an amendment to the amendment in order to add the phrase "designated by the"?

The Chairman: That would depend on Mr. Stupich.

Mr. Stupich: So if we change the amendment to read "or some other person designated by the Minister", would that...? I am not a lawyer. You should be providing the help.

Mr. Meaney: Actually, no. The phrase may probably be sufficient, because it is modified by the word "that" and I do not think a court would construe it as... It would seem contrary to any general principle of interpretation that the application here would be on the part of the defendant or of the accused. No, I could live with that amendment as drafted.

[Translation]

qu'un tel libellé ouvre la porte à toutes sortes de choses. Je ne sais pas au juste à quoi cela pourrait servir. Vu ce que M. Baker a dit au sujet de la vie sexuelle du poisson, je me demande quel genre de renseignements on pourrait essayer d'obtenir des parties en cause dans un procès à ce sujet.

Donc, je répète que nous n'avons pas vraiment d'objection à cet amendement, mais je voudrais bien savoir pourquoi on l'a présenté et pourquoi on devrait l'adopter. Pour ma part, j'ai quelques réserves et je conseillerais donc au gouvernement de ne pas... Si c'est une chose qui tient vraiment à coeur aux députés d'en face, nous serions prêts à l'accepter, mais j'ai pour ma part quelques réserves quant à l'utilité de cet amendement.

M. Stupich: Monsieur le président, l'amendement vise simplement à permettre au tribunal d'obtenir ces renseignements pour les transmettre au ministre s'il juge que c'est utile. Cela pourrait rendre plus claire la position du tribunal relativement aux infractions et aux contrevenants.

Le président: Notre conseiller juridique a-t-il quelque chose à dire au sujet des précisions qui viennent d'être apportées sur cet amendement?

M. Meaney: Malheureusement, je n'ai pas le texte de l'amendement.

Le président: Il s'agit du texte proposé pour l'alinéa 79.2 j) à l'article 24 du projet de loi C-74.

M. Meaney: Je me pose effectivement une question au sujet des mots «*where an application is made by the Minister or that person*» dans la version anglaise. Je suppose que cette personne...

M. McCreath: Il s'agit de la personne désignée par le ministre. Voulez-vous dire que les mots devraient être répétés?

M. Meaney: Non. Enfin, je préférerais qu'ils le soient, pour plus de certitude, parce que l'on parle ici de deux personnes. Le contrevenant est une personne, et il y a aussi la personne désignée par le ministre. Je ne pense pas qu'on veuille permettre ici au défendeur de présenter une demande pour obtenir des renseignements.

M. McCreath: Ne pourrions-nous pas modifier le texte de l'amendement? Ou bien avons-nous besoin d'un sous-amendement pour ajouter les mots «*designated by the*» dans le texte anglais?

Le président: Cela dépend de M. Stupich.

M. Stupich: Si nous modifions le texte de l'amendement pour dire «*or some other person designated by the Minister*» en anglais, est-ce que cela...? Je ne suis pas avocat. Vous devriez m'aider.

M. Meaney: En réalité, non. Le texte actuel suffit sans doute, parce qu'il y a le qualificatif «*that*» et qu'un tribunal ne considérerait probablement pas qu'il... Cela semblerait contraire à tout principe général d'interprétation de juger que le défendeur ou l'accusé peut demander des renseignements. Non, je peux accepter l'amendement tel qu'il est rédigé.

[Texte]

Amendment agreed to

Mr. McCreath: There is another amendment, a government amendment, to page 20 of the bill, Mr. Chairman. Again, I am not sure that this item requires formal amendment or whether it is a translation issue.

On page 20, at line 29 of the French version, there is an amendment to change the word "*renseignements*" to "*dénonciation*". Perhaps the clerk could advise us as to whether we need to do an amendment or whether this translation is not an amendable item. I would certainly be prepared to move it as an amendment if that would be appropriate.

• 1205

I therefore move that the French version of clause 24 of Bill C-74 be amended by:

- (a) striking out line 29 on page 20 and substituting the following:
- (b) striking out line 34 on page 20 and substituting the following:
- (c) dépose la partie dénonciation

Amendment agreed to

Mr. LeBlanc: Mr. Chairman, may I ask a general question of our legal counsel? I ask it with respect to this particular clause. It is a question I brought up earlier with respect to several clauses in the bill. It has to do with the Charter compatibility of the provisions in this clause.

I was told the matter was being looked at by the department. Has it in fact been looked at? Could legal counsel tell me about the Charter compatibility of this particular clause?

I presume it is compatible. I just want to offer you an opportunity to clarify it for me because it had come up in the context of other discussions. It was raised specifically in an analysis of the legislation produced by the Library of Parliament. I thought that in committee we ought to have an opportunity to hear the department on this question.

Mr. Meaney: The bill has been reviewed generally under the Department of Justice Act. The minister, in approving the bill, is stating that in her view it is consistent with the Charter of Rights. Subsequent to your concerns earlier, we have reviewed it again and our position still holds, that it is consistent with the Charter of Rights.

Mr. Baker: Mr. Chairman, clause 24, as I understand it, contains that "due diligence" defence mechanism.

I want to bring you back to my original question of why "lawful excuse" was removed. Lawful excuse only dealt with the possession of fish. This term "due diligence" deals with any violation and every violation under the act. It does not just deal with the possession of fish. Where are the precedents for this clause? From where did you take the wording "that the person reasonably and honestly believed in the existence of facts that, if true, would render the person's conduct innocent"?

In other words, one would assume from this that ignorance of the law is an excuse if it can be proven that it was true ignorance of the law.

[Traduction]

L'amendement est adopté

M. McCreath: Il y a un autre amendement proposé par le gouvernement à la page 20 du projet de loi, monsieur le président. Je ne suis pas certain que ce soit nécessaire d'adopter un amendement à ce sujet, ou si c'est uniquement une question de traduction.

À la page 20, à la ligne 29 de la version française, nous proposons de substituer le mot «renseignements» à «dénonciation». Le greffier pourrait peut-être nous dire s'il faut un amendement pour cela ou bien s'il n'est pas nécessaire d'adopter un amendement pour changer la traduction. De toute façon, je suis prêt à présenter l'amendement si c'est approprié.

Je propose donc que l'article 24 de la version française du projet de loi C-74 soit modifié par:

- a) substitution, à la ligne 29, page 20, de ce qui suit:
- b) substitution, à la ligne 34, page 20, de ce qui suit:
- c) dépose la partie dénonciation

L'amendement est adopté

M. LeBlanc: Monsieur le président, puis-je poser une question d'ordre général dans le contexte de cet article-ci à notre conseiller juridique? C'est une question que j'ai déjà posée relativement à plusieurs articles du projet de loi et qui a trait à la concordance avec la charte des droits.

On m'a dit que le ministère se penchait sur la question. L'a-t-il fait? Le conseiller juridique peut-il me dire si cette disposition particulière est compatible avec la charte?

J'imagine qu'elle l'est. Je veux simplement vous donner l'occasion de le préciser parce qu'il en a été question auparavant. La question a même été soulevée dans une analyse du projet de loi faite par la Bibliothèque du Parlement. J'ai pensé que le comité devrait pouvoir entendre ce que le ministère en pense.

M. Meaney: Le projet de loi a été examiné de façon générale aux termes de la Loi sur le ministère de la Justice. En approuvant le projet de loi, la ministre a déclaré que, à son avis, il est conforme à la charte des droits. Vu les préoccupations que vous aviez exprimées, nous avons examiné de nouveau le projet de loi et nous pensons encore qu'il est conforme à la charte des droits.

M. Baker: Monsieur le président, si je ne m'abuse, l'article 24 comporte le mécanisme de défense appelé «disculpation».

Je voudrais vous demander encore une fois pourquoi on a supprimé l'«excuse légitime». L'excuse légitime ne portait que sur la possession du poisson. La disculpation porte sur toute violation de la loi, et non pas simplement sur la possession du poisson. Quels sont les précédents? Où avez-vous pris les mots «il croyait raisonnablement et en toute honnêteté à l'existence de faits qui, avérés, l'innocenteraient»?

Autrement dit, on peut imaginer à partir de là que l'ignorance de la loi constitue une excuse si l'on peut prouver que l'on ignorait vraiment la loi.

[Text]

Mr. Meaney: The provision is based, in part, on section 125 of the Canadian Environmental Protection Act, and also based on case law from the Supreme Court of Canada in the 1978 case, *Crown and Sault Ste. Marie*, and much other case law which basically has interpreted the Fisheries Act as being a regulatory-type statute.

• 1210

When they have an act before them with particular offences, and at numerous times for various offences under the Fisheries Act and the Coastal Fisheries Protection Act, for that matter, the courts have held that these are strict liability offences to which a defence of "due diligence" applies. We are merely codifying the defence that the courts have told us exists with respect to fisheries matters. We are codifying that into statute law.

Mr. Baker: I can understand, Mr. Chairman, that of which the witness speaks. There is a basic principle, the principle being the actions of any reasonable man. It is a common phrase in law. But this wording, the exact wording, did not come specifically from any previous act but it is what the drafters of the legislation believed to be a true reflection of existing jurisprudence under the Environmental Protection Act and the Coastal Fisheries Protection Act or the Fisheries Act.

Clause 24 as amended agreed to

Clauses 25, 26, and 27 inclusive agreed to

On clause 28

The Chairman: As we move into clause 28, I want to be clear on the notice of amendment. I think we could hear the amendment put at this time.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, as I understand it, the intent would be that this would be a new clause 28 and the existing clause 28 would then be renumbered. Is that in fact...?

Mr. Stupich: Actually, Mr. Chair, the intention was to add it to clause 28 as a 28.(1).

Mr. McCreath: That is why I wanted to clarify it.

The Chairman: I think it was to be an insert prior to clause 1. Could we have some discussion on that?

Mr. Louis-Philippe Côté (Legal Counsel to the Committee): After clarification with the clerk, I think it would be best to put the clause after line 9 on page 23 and call it 86.1 and we will not deal with this new clause 28.

So it would read:

That Bill C-74 be amended by adding after line 9 at page 23, the following:

And it would start with 86.1 and so on.

Mr. McCreath: Excuse me. Did you say 86.1 or 88.1? The document we have says 88.1.

Mr. Côté: Okay, that will be changed as well.

Mr. McCreath: So that number should be 86, not 88. Is that correct?

[Translation]

M. Meaney: Cette disposition se fonde en partie sur l'article 125 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et aussi sur la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire de 1978 mettant en cause la Couronne et Sault-Sainte-Marie, et sur bien d'autres décisions judiciaires selon lesquelles la Loi sur les pêches constitue une loi de type réglementaire.

Lorsqu'il s'agit d'une loi qui contient des infractions particulières—et cela est arrivé fréquemment dans le cas de diverses infractions prévues par la Loi sur les pêches et la Loi sur la protection des pêches côtières—les tribunaux jugent qu'il s'agit là de cas de responsabilité absolue pour lesquels on peut invoquer la «disculpation». Il s'agit donc tout simplement de légiférer sur l'interprétation donnée par les tribunaux dans le domaine des pêches.

M. Baker: Monsieur le président, je sais de quoi le témoin veut parler. Il existe un principe fondamental, soit les actes de tout être raisonnable. C'est le genre de termes qu'on retrouve fréquemment en droit. Toutefois, dans ce cas-ci, le libellé ne découle d'aucun texte législatif, mais les rédacteurs estiment que cela reflète fidèlement l'état de la jurisprudence relative à la Loi sur la protection de l'environnement, à la Loi sur la protection des pêches côtières et à la Loi sur les pêches.

L'article 24 tel qu'amendé est adopté

Les articles 25, 26 et 27 inclusivement sont adoptés

Article 28

Le président: Avant de passer à l'article 28, je voudrais avoir une précision relativement à l'avis donné pour l'amendement. Je pense en effet que l'on pourrait maintenant étudier cet amendement.

M. McCreath: Monsieur le président, je pense que l'idée était d'en faire un nouvel article 28 et de renuméroter l'article 28 actuel. Ai-je bien raison?

M. Stupich: De fait, monsieur le président, l'idée était d'en faire le paragraphe (1) de l'article 28.

M. McCreath: C'est pourquoi je voulais avoir cette précision.

Le président: Moi, je pensais que l'on devait l'insérer avant l'article 1. Pourrait-on discuter de la question?

M. Louis-Philippe Côté (conseiller législatif auprès du Comité): Après m'être entretenu avec le greffier, je pense qu'il serait préférable d'insérer cet article après la ligne 10, à la page 23, d'en faire l'article 86.1 et d'oublier ce nouvel article 28.

L'amendement se lit donc comme suit:

Il est proposé que le projet de loi C-74 soit modifié par adjonction, après la ligne 10, page 23, de ce qui suit:

Il y aurait ensuite l'article 86.1, etc.

M. McCreath: Pardonnez-moi, avez-vous dit l'article 86.1 ou 88.1? Dans le texte, on lit 88.1.

M. Côté: Bon, il faudra changer cela également.

M. McCreath: Le bon numéro est donc 86, et non pas 88, n'est-ce pas?

[Texte]

Mr. Chairman, I do not see that it is germane to 86 at all, if we are talking about the same amendment. I am talking about NDP-4 which seems to me has an intent that is quite different from any other clause that is here.

I think the intent of the amendment is to put in a reporting provision. Are we on the same wave length?

Mr. Côté: Yes.

Mr. McCreath: That is why I was trying to clarify this. The consequential amendments always go at the end of the bill, do they not? This is not a consequential amendment; this is in fact an additional amendment. Therefore, my question was: if this were to pass, would this become 28 and the 28 which is written on page 23 would become 29?

• 1215

Mr. Côté: No. The reason why we do not say clause 28 is because there might be some procedural problems and we would be adding a new clause. We are basically dealing with a technicality, and we would in fact call it proposed paragraph 86.(1.1) It would go after the new subsection 86.(1) we find on page 22. Usually these clauses are at the end of the bill.

Mr. McCreath: I see what you mean. Very good. I was just trying to clarify it.

Mr. Stupich: Mr. Chairman, now that it is clarified, is it proposed section 86.1 or 88.1?

Mr. Côté: It is proposed paragraph 86.(1.1). After proposed subsection 86.(1), there will be proposed paragraph 86.(1.1). Proposed subsection 86.(2) will become proposed paragraph 86.(1.2).

The Chairman: Just by way of understanding this, you have made no changes to the circulated amendment. All we are doing is putting it into some order with the existing bill. It becomes proposed paragraph 86.(1.1), and what is now proposed subsection 86.(2) will become proposed paragraph 86.(1.2).

Mr. Stupich: Mr. Chairman, I will read proposed paragraph 86.(1.1):

(1.1) The Minister shall, within four months after the end of each fiscal year, submit to Parliament an annual report with respect to the administration of this Act regarding fish habitat protection and pollution prevention during that year.

(1.2) The annual report to Parliament referred to in paragraph 86.(1.1) shall include a statistical summary of non-compliance under sections 35 to 42 and all convictions under section 40 during that year.

I would like to discuss this briefly, if I may. What we have done in Bill C-74 is provide for increased fines and penalties and presumably tighten up on supervision. I think everyone can agree on the need to protect the resource. I do not know of any instances where the maximum penalties as provided for in the legislation before amendment have ever been used. There may have been some.

[Traduction]

Monsieur le président, je ne vois pas ce que cela a à voir avec l'article 86, si nous parlons du même amendement. Je parle du quatrième amendement des néo-démocrates, dont l'intention me semble tout à fait différente de tout autre article que nous avons sous les yeux.

Je pense que l'idée de l'amendement est d'inclure une disposition relative à la présentation d'un rapport. Est-ce que nous sommes sur la même longueur d'onde?

M. Côté: Oui.

M. McCreath: C'est ce que j'essayais de tirer au clair. On met toujours les modifications corrélatives à la fin du projet de loi, n'est-ce pas? Il ne s'agit pas ici d'une modification corrélative, mais d'un amendement supplémentaire. Je voulais donc savoir ceci: si le projet de loi est adopté, cela deviendra-t-il l'article 28, et l'article 28 à la page 23 deviendra-t-il l'article 29?

M. Côté: Nous ne voulons pas faire de cet amendement un nouvel article 28, car cela ajoute un nouvel article, et il risque d'y avoir des problèmes de procédure. Il s'agit ici essentiellement d'une question de forme, et nous proposons que cet amendement devienne l'alinéa 86.(1.1), qui serait inséré après le nouveau paragraphe 86.(1) que l'on trouve à la page 22. Ce genre d'articles se trouvent en général à la fin du projet de loi.

M. McCreath: Je vois où vous voulez en venir. Excellent. Je voulais simplement avoir une précision.

M. Stupich: Monsieur le président, maintenant que les choses sont claires, s'agit-il de l'article 86.1 ou de l'article 88.1?

M. Côté: Il s'agit de l'alinéa 86.(1.1). Le paragraphe 86.(1) sera suivi de l'alinéa 86.(1.1), et le paragraphe 86.(2) deviendra l'alinéa 86.(1.2).

Le président: Vous n'avez donc pas modifié l'amendement dont nous avons reçu copie. Tout ce que vous faites, c'est l'insérer au bon endroit dans le projet de loi. Cet amendement devient l'alinéa 86.(1.1), et le paragraphe 86.(2) devient l'alinéa 86.(1.2).

M. Stupich: Monsieur le président, permettez-moi de vous lire l'alinéa 86.(1.1):

(1.1) Dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice, le ministre présente au Parlement un rapport annuel sur l'application des dispositions de la présente loi relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution au cours de l'exercice.

(1.2) Le rapport visé à l'alinéa (1.1) comprend un résumé statistique des infractions aux articles 35 à 42 et de toutes les condamnations au titre de l'article 40 au cours de l'exercice.

Permettez-moi d'en discuter brièvement. Dans le projet de loi C-74, nous proposons des amendes et des sanctions plus sévères en principe pour accroître la surveillance. Nous reconnaissons tous la nécessité de protéger les ressources. Je me demande si l'on a déjà imposé les sanctions maximums prévues par la loi.

[Text]

My point is that as an MP, I just do not know what is the practice. To what extent are the maximum penalties provided for under the act now being used? We are increasing many of them dramatically, but unless they are going to be used, we are sort of wasting our time here, spinning our wheels in the dust. Unless the patrol activities are going to be tightened up and expanded, and unless the courts are going to look differently on transgressions, there is no point to the whole process. The only way we will be aware of it is if the minister does report annually to Parliament.

I am concerned—it is related to this—that one of the departments that is going to have to cut back, I think some \$11.1 million, is the fisheries department. Is that coming out of supervision? Is that going to lessen our ability to use this legislation effectively if we are going to start cutting back on the budget at this time?

Those are my concerns, Mr. Chairman, and that is why I am moving this amendment.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, I think all Members of Parliament and indeed the public have an interest in information being made available, particularly in terms of members fulfilling their responsibilities to scrutinize the activities of the government. In that context, I understand and sympathize with the intent of Mr. Stupich's amendment. However, I think we should put it in context.

• 1220

The context is that the minister now reports annually. As well, in Part III of the estimates we have a detailed report made by the department, and indeed very detailed scrutiny of those actions before the Standing Committee on Fisheries and Forestry. So I think the provision is already there and in effect the proposal is a redundant one.

I also have some concern with the specific reference to the timeframe within which the reporting must take place, particularly where you are involved in bringing together a great deal of statistical information. There may be some problem there, but I am not sure.

So with respect to the suggestion put forward, I really think it is redundant and therefore it is not necessary. Therefore we could not accept it and would have to vote against it.

With reference to Mr. Stupich's comments on the budget, I have to agree with him that it is unfortunate there has been a reduction in the budget. There is no question that if you have more money then you can do more things; but unfortunately this country is burdened with a horrendous national debt, which our government believes has to be dealt with.

We also think it is an important thing and in the national interest that we deal with the deficit, and that means cut-backs have to be made across the board. If we had some magic way to find additional revenues that our honourable friends opposite would support, then that would be wonderful. But in the meantime we have to cut the cloth according to the pattern, and unfortunately that means cut-backs.

So I would have to say that while I understand the intent—and I think it is the minister's intent, and this minister has certainly demonstrated his willingness to be as forthright as possible in responding to requests for

[Translation]

Le fait est que je suis député, mais je ne sais pas ce qu'il se passe dans la pratique. Dans quelle mesure les sanctions prévues dans la loi actuelle sont-elles imposées? Dans un grand nombre de cas, les peines sont beaucoup plus sévères, mais si on ne les impose pas, nous sommes en train de perdre notre temps; c'est comme si on crachait en l'air. A moins que l'on ne multiplie les patrouilles et à moins que les tribunaux ne commencent à voir les infractions d'un autre oeil, nous perdons notre temps. La seule façon d'être au courant, c'est que le ministre dépose un rapport annuel au Parlement.

A cet égard, le ministère des Pêches va devoir couper ses dépenses d'environ 11,1 millions de dollars, et je me demande s'il va couper dans le secteur de la surveillance. Si l'on impose des compressions budgétaires, cela va-t-il diminuer l'efficacité de ce projet de loi?

Voilà ce qui m'inquiète, monsieur le président, et c'est pourquoi je propose cet amendement.

M. McCreath: Monsieur le président, je pense que les députés et le reste des Canadiens veulent avoir accès à ces informations, qui permettent en particulier aux députés de remplir leurs responsabilités, à savoir surveiller les activités du gouvernement. A cet égard, je comprends pourquoi M. Stupich a présenté son amendement, et je sympathise avec lui. Il faudrait néanmoins voir la chose dans la bonne perspective.

Et la bonne perspective, c'est que le ministre présente un rapport annuel. Nous avons d'ailleurs dans la partie III des prévisions budgétaires un rapport détaillé préparé par le ministère, et le Comité permanent des pêches et des forêts en fait un examen attentif. La chose est déjà dans la loi, et l'amendement est donc superfluetoire.

Je me demande aussi s'il est sage de préciser dans quel délai le rapport doit être présenté, en particulier lorsqu'il s'agit d'une telle quantité d'informations statistiques. Cela risque de poser un problème, mais je ne sais pas.

Nous pensons que l'amendement proposé est superfluetoire, donc inutile. Il est donc inacceptable, et nous devons voter contre.

Quant aux observations que M. Stupich a fait sur le budget, je reconnais avec lui que ces compressions budgétaires sont regrettables. Avec un budget plus généreux, on peut obtenir plus de résultats, c'est évident; malheureusement, nous avons une énorme dette nationale que notre gouvernement entend réduire.

Nous pensons qu'il est important de s'attaquer au déficit, car cela est dans l'intérêt national, et cela signifie des coupures générales. Ce serait merveilleux de trouver une source magique de revenus supplémentaires qu'approuveraient nos honorables vis-à-vis. Mais dans l'intervalle, nous devons nous en tenir à nos ressources, ce qui signifie malheureusement des coupures.

Je comprends bien le but visé par cet amendement—qui est, je pense, le même que celui du ministre, qui a certainement montré qu'il est prêt à être aussi direct que possible lorsqu'il s'agit de répondre à des demandes

[Texte]

information—I agree fully that we must take advantage of the additional and specific information that this bill is going to enable to be brought forward. But we feel that the amendment is redundant to reporting that presently goes on, and therefore we cannot support it.

Mr. Stupich: I do not think I am going to win over the government side, but I just want you to know that this calls for a specific report on the operation and the administration of this act. It would seem to me that unless we intend to make this work, we really are wasting a lot of time this morning and a lot of time previously. But I think the minister does want it to work. We should not have to look through estimates or any other reports that are automatically tabled that have a whole pile of information in them. What we want is something specific about the operation of this act, and that is why it is being tightened up. That is why the penalties are increased—so people will be aware of the cost of transgressions, they will be aware of the need to protect the habitat and to protect the resource, and they will have a separate report on the operations of this act.

If I may talk about cut-backs and the need to control the deficit, I agree with all that. But sometimes one can be penny wise and pound foolish. I would think that in this instance, to the extent that it is coming out of the supervision and enforcement of the legislation, that is a good example of how this particular cut-back is being penny wise and pound foolish. I rest my case.

Mr. LeBlanc: I would like to support Mr. Stupich in his amendment. One of the problems we have discovered with the existing schedules of fines is that we have been increasing the level of fines generally but we have found in testimony that with the existing level of fines the maximums were not even being applied. For that reason, there has been no real disincentive to break the law. If we are going to apply the higher maximums or higher fines, then we should know how those fines are being applied and whether the courts are actually being more severe. Also, we should know that those penalties are being applied equitably across different categories of participants in the industry.

One of the things that has been a concern of some of the fisheries groups that have appeared before the committee is that these new penalties would be applied disproportionately to small fishermen and those small fishermen, because they are easier to catch, would be the ones who would face the burden of many of these penalties and the larger operators would get away scot-free or at least would be less subject to the higher maximums. Therefore, an annual report to Parliament would be a way of checking to make sure these new fines are applied and are applied fairly. So I think Mr. Stupich's amendment is a good one. I would encourage the government to support it on those grounds, which in effect would enable the government's intention to be more fully realized.

• 1225

Mr. McCreath: Mr. Chairman, I know it is not my honourable friends' suggestion that the government should tell judges what to do in courtrooms. I think it is regrettable that the full benefits or the full extent of the law has not

[Traduction]

d'information—et je suis bien d'accord pour qu'on tire profit de toutes les informations supplémentaires et spécifiques auxquelles nous donnera accès ce projet de loi. Nous pensons toutefois que l'amendement est superfétatoire pour ce qui est des activités actuelles, et nous ne pouvons donc l'appuyer.

M. Stupich: Je ne pense pas que j'arriverai à convaincre les députés ministériels, mais j'aimerais savoir si cela signifie un rapport précis portant sur l'application de la loi. Si l'on ne veut pas obtenir de résultats, nous perdons notre temps ce matin, et nous avons déjà perdu beaucoup de temps. Mais je pense que le ministre veut avoir des résultats. Il ne devrait pas être nécessaire de passer en revue des prévisions budgétaires ou des rapports qui sont déposés systématiquement et qui contiennent tout un tas d'information. Ce que nous voulons, ce sont des informations précises relatives à l'application de cette loi, et c'est pourquoi nous voulons des contrôles plus rigoureux. C'est pourquoi les sanctions proposées sont plus sévères, car lorsque les gens connaîtront les pénalités imposées pour ces infractions, ils reconnaîtront la nécessité de protéger l'environnement et nos ressources, et il y aura un rapport distinct sur l'application de cette loi.

Pour parler des coupures, je suis bien d'accord sur la nécessité de réduire le déficit. Mais il ne faudrait tout de même pas faire des économies de bouts de chandelles. Dans ce cas-ci, si les coupures de budget s'appliquent effectivement à la surveillance et à l'application de la loi, c'est un exemple flagrant d'économies de bouts de chandelles. Je n'en dirai pas plus.

M. LeBlanc: J'appuie l'amendement de M. Stupich. Le problème avec le barème actuel des amendes, c'est que même si nous en avons régulièrement accru la sévérité, nous avons appris par les témoignages qu'on n'imposait jamais l'amende maximum. Pourquoi les gens respecteraient-ils donc la loi? Si nous imposons des amendes plus sévères ou l'amende maximum, on pourra voir dans ce cas-là le genre d'amendes imposées et juger si les tribunaux sont effectivement devenus plus sévères. Nous aimerions également savoir si ces amendes sont à peu près les mêmes pour les différentes catégories d'intéressés.

Les groupes de pêcheurs qui ont comparu devant le comité se sont en effet inquiétés entre autres du fait que ces nouvelles sanctions pénaliseraient de façon disproportionnée les petits pêcheurs parce qu'ils sont plus faciles à prendre en flagrant délit, et que ce serait eux surtout qui seraient les victimes de ces amendes, tandis que les gros exploitants auraient de plus petites amendes, ou pas d'amende du tout. Un rapport annuel au Parlement permettrait donc de s'assurer que l'on impose ces nouvelles amendes, et qu'on les impose de façon équitable. Je pense donc que M. Stupich a présenté un bon amendement. Pour ces motifs, j'encourage le gouvernement à l'appuyer, puisqu'il faciliterait la réalisation de ses objectifs.

M. McCreath: Monsieur le président, je sais que mes honorables collègues ne suggèrent pas que le gouvernement dicte aux juges quelles sentences imposer. Je pense qu'il est regrettable que l'on n'ait pas imposé les sanctions prévues en

[Text]

always been used in the past. Clearly, the intent of the minister and the government is to, by increasing those fines substantially, impose more rigorous penalties on those who do not adhere to the law.

I again respectfully point out that annual reports are indeed made to Parliament. I can assure my honourable friends that it is this minister's intention. He has not brought forth this legislation without the intent that it will have effect, and he will be interested in demonstrating the effect that this legislation has by bringing forth information. If there is information that is not brought forward, I fully intend that the minister will, as he has indicated, report on the impact of this particular piece of legislation within the context of the Fisheries Act. I know that I can count on my honourable friends, as well as on my colleagues on this side, to use the vehicle of the Standing Committee on Forestry and Fisheries to bring forward that information, particularly when the estimates are called in the spring.

Thus, I believe the position we have taken is appropriate and that the proposal is indeed redundant because the reporting opportunity and requirement already exist. Therefore, I would suggest that we call the question on the amendment.

Mr. Stupich: While it may be this minister's intention to do everything the way we would want it done—I think this minister was not responsible for the legislation in the first place. I believe the legislation was introduced by his predecessor. But in any case, it was done very shortly after the change, if not before. While it may be the minister's intention, there may be another minister there by the time this bill receives royal assent, so we would like to have it written into the legislation that we want this particular report.

Mr. Baker: This new act of course contains the clause that allows as a defence an honest ignorance of the law. I would suggest that the question now becomes: who can afford to buy the best representation in the form of a lawyer to represent him in court? So I would suggest that Mr. Stupich's amendment is a very good idea.

Amendment negatived

Clause 28 agreed to on division

The Chairman: Shall the title of this bill carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill as amended to the House?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall I order a reprint of the bill as amended for the use of the House of Commons at the report stage?

Some hon. members: Agreed.

[Translation]

vertu de la loi. En adoptant des amendes beaucoup plus sévères, il est clair que l'intention du ministre et du gouvernement est d'imposer des sanctions plus sévères à ceux qui ne respectent pas la loi.

Je vous ferai à nouveau remarquer que l'on dépose déjà des rapports annuels au Parlement. Je peux confirmer à mes honorables collègues que lorsque le ministre a présenté ce projet de loi, il avait bien l'intention d'obtenir des résultats, et il est certainement prêt à montrer les résultats obtenus en publiant toutes les informations supplémentaires. Si, en dépit de la loi, certaines informations ne sont pas disponibles, je sais que le ministre a pleinement l'intention, comme il l'a indiqué, de présenter un rapport sur l'impact de ce projet de loi dans le contexte de la Loi sur les pêches. Je sais que je peux compter sur mes honorables collègues et sur mes collègues d'en face pour présenter ces informations par le truchement du Comité permanent des pêches et des forêts, en particulier au printemps, au moment où on étudie les prévisions budgétaires.

Je pense donc avoir pris la bonne décision en jugeant l'amendement superflu, vu que la condition qu'il propose existe déjà dans la loi. Je propose donc que l'on mette l'amendement aux voix.

M. Stupich: Le ministre a peut-être l'intention de faire tout ce qu'on voudrait qu'il fasse, mais je ne pense pas que ce soit lui l'auteur du projet de loi, mais son prédécesseur. Quoi qu'il en soit, cela s'est fait très peu de temps après qu'il occupe ce poste, voire même un peu avant. Le ministre a peut-être de bonnes intentions, mais avant que ce projet de loi ne reçoive la sanction royale, il aura peut-être été remplacé par un autre ministre; j'aimerais donc que l'on précise dans le projet de loi qu'il y aura le rapport en question.

M. Baker: Dans la nouvelle loi figure un article qui permet d'invoquer pour défense l'ignorance de la loi, si elle est justifiée. Je pense que ce qu'il faut se demander, c'est: quelles sont les personnes en mesure de se payer les services d'avocats qualifiés pour les représenter devant un tribunal? Je pense donc que M. Stupich a eu une très bonne idée en présentant cet amendement.

L'amendement est rejeté

L'article 28 est adopté avec dissidence

Le président: Est-ce que le titre du projet de loi est adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi tel qu'amendé à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président: Dois-je ordonner la réimpression du projet de loi tel qu'amendé pour l'étape du rapport à la Chambre des communes?

Des voix: D'accord.

[Texte]

The Chairman: I would like to thank the memers for the total non-partisan commitment of this committee in dealing with an issue as controversial as this. My fishing is confined to central Ontario for pickerel and bass, but I understand it is a pretty hot issue on each of the two coasts. I appreciate your co-operation in moving this bill on to the House for report stage.

The committee is adjourned.

[Traduction]

Le président: J'aimerais remercier les députés d'avoir étudié une question aussi controversée que celle-ci de façon non partisane. Je me contente de taquiner le doré et la perche dans le coeur de l'Ontario, mais je sais que la pêche est une question brûlante aux deux extrêmes du pays. Je vous remercie donc de votre collaboration; elle permettra d'étudier le projet de loi à la Chambre.

La séance est levée.

MAIL  **POSTE**

Canada Post Corporation/Société canadienne des poste

Postage paid

Port payé

Lettermail

Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Fisheries and Oceans:

Richard Roberts, Director, Strategic Planning Division, Strategic Policy & Planning Directorate;

John Meaney, Counsel, Legal Services.

TÉMOINS

Du ministère des Pêches et des Océans:

Richard Roberts, directeur, Planification stratégique, Direction générale des politiques et de la planification stratégique;

John Meaney, avocat, Contentieux.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9





CANADA

INDEX

LEGISLATIVE COMMITTEE ON

BILL C-74 Fisheries Act (amdt.)

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-5

•

1989-1990

•

2nd Session

•

34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by
the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des
communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements
et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USERS

This Index is subject-based and cross-referenced. A list of dates of meetings of the committee with the corresponding issue numbers may be found under the heading "**Dates and Issues**" on the following page. Issue numbers are indicated by bold face.

The index provides general subject analysis as well as corresponding subject entries under the names of individual Members of Parliament. All subject entries in the index are arranged alphabetically.

(Main subject) (sub-heading)	Banks and banking Service charges, senior citizens, 15:9
(Member) (subject entry)	Riis, Nelson A. (NDP—Kamloops) Banks and banking, 15:9

The index is extensively cross-referenced. Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash "—", for example:

Senior citizens *see* Banks and banking—Service charges

Cross-references to several sub-headings under one main subject are indicated by the term *passim*.

Included in the index are several headings that may be particularly useful; a list under **Organizations appearing** shows all appearances by organizations before the Committee; the headings **Orders of Reference** and **Committee studies and inquiries** list all matters studied by the Committee; the section **Procedure and Committee business** records all items of a procedural nature including those listed in the Minutes.

The most common abbreviations found in the Index are as follows:

A = Appendices Amdt. = Amendment M. = Motion S.O. = Standing Order

Political affiliations: Ind = Independent L = Liberal NDP = New Democratic Party
PC = Progressive Conservative Ref = Reform Party of Canada

For further information contact the
Index and Reference Service—(613) 992-8976
FAX (613) 992-9417

INDEX

HOUSE OF COMMONS LEGISLATIVE COMMITTEE

OFFICIAL REPORT

1950-1951

INDEX AND TABLE

1950

1951

1952

1953

1954

- Administrative powers** *see* Fisheries Act violations—Penalties
- Alcan Aluminium Ltd.** *see* Kemano hydro-electric project
- Annual reports** *see* Fish habitat protection—Fisheries and Oceans Minister
- Association des pêcheurs professionnels acadiens**
Membership, midshore fishermen, 2:47
See also Organizations appearing
- Baker, George S.** (L—Gander—Grand Falls)
Baker, references, 1:34
Fish habitat protection, 5:24
Fisheries, 1:23; 5:8, 13-4
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 1:22-5, 34-5, 37-8, 43-4;
5:8-11, 13-4, 16, 19-20, 24
Fisheries Act violations, 1:23-5; 5:8-9, 19-20, 24
Fisheries management, 5:16
Procedure and Committee business, witnesses, 1:35, 37-8,
43-4
References, legal background, training, 1:34
Reid, references, 1:34
Seals, 1:22-3; 5:9-11
- Belliveau, Michael** (Maritime Fishermen's Union)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 2:5-14, 17-8, 20-1
- Belsher, Ross** (PC—Fraser Valley East; Parliamentary Secretary to Minister of Transport)
Procedure and Committee business
Organization meeting, 1:10, 12
Travel, 1:12
Witnesses, 1:10, 12
- Bjornson, David** (PC—Selkirk—Red River)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 3:25, 28; 4:13-4, 25
Fisheries Act violations, 3:25, 28; 4:13
- Boat quotas** *see* Fishing vessels
- Boyd, Robert** (Pacific Trollers Association)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 2:31-46
- By-catches** *see* Fisheries Act violations
- Campbell, Coline** (L—South West Nova)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 2:19
- Canada-United States Free Trade Agreement** *see* Fisheries, Pacific—Herring and salmon
- Canadian Charter of Rights and Freedoms** *see* Fisheries Act violations—Fisheries officers and guardians
- Canadian Environmental Protection Act** *see* Fish habitat protection—Damage
- Canadian processing requirement** *see* Fisheries, Pacific—Herring and salmon
- Capitalism** *see* Fisheries
- CEPA** *see* Canadian Environmental Protection Act
- Charter of Rights** *see* Canadian Charter of Rights and Freedoms
- Civil court actions** *see* Fish habitat protection—Damage
- Cod fishery, Atlantic**
Gulf of St. Lawrence, decline in stocks, winter fishery, etc., 2:49-55
- Comeau, Réginald** (Maritime Fishermen's Union)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 2:14, 20
- Compensation** *see* Fish habitat protection—Damage; Fisheries Act violations—Seized fish
- Confidentiality** *see* Fisheries Act violations—Fisheries officers and guardians
- Conservation** *see* Fisheries
- Consultations** *see* Fisheries Act—Amendments; Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74)—References
- Convicted offenders** *see* Fish habitat protection—Damage; Fisheries Act violations
- Convictions** *see* Fish habitat protection—Damage; Fisheries Act violations—Enforcement
- Cormier, Guy** (Maritime Fishermen's Union)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 2:14-7, 19
- Corporations** *see* Fisheries Act violations—Liability
- Cost of doing business** *see* Fisheries Act violations—Penalties
- Côté, Louis-Philippe** (Legislative Counsel)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 5:20-1
- Courts** *see* Fish habitat protection—Damage; Fisheries Act violations—Penalties
- Crab fishery, Pacific**
Stocks, decline, licensing, etc., 4:17-8
- Debt, public/deficit** *see* Fisheries and Oceans Department—Budget
- Discarding of fish** *see* Fisheries
- Discretionary powers** *see* Fisheries—Fishing seasons; Fisheries Act violations—Fisheries officers and guardians
- Dock monitoring program** *see* Fisheries management—Information role
- Domm, Bill** (PC—Peterborough; Chairman)
Procedure and Committee business
Bills
Amendments, 5:17, 20-1
Clause by clause study, 5:7-8
Chairman, appointment by Speaker, 5:7
References, appointment as Chairman, 5:7
- Draft enforcement and compliance policy** *see* Fisheries Act violations—Enforcement
- Dragger fleet** *see* Fisheries Act violations—Penalties
- Due diligence defence** *see* Fisheries Act violations
- Education** *see* Fisheries Act violations; Fisheries management—Information role
- Electronic systems** *see* Fisheries Act violations—Enforcement; Fishing vessels—Identifying
- Erikson, Wes** (Pacific Trollers Association)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 2:45-6
- Exports** *see* Fisheries Act violations—Misreporting/under-reporting; Salmon fishery, Pacific
- Fees** *see* Fish habitat protection—Damage; Fisheries

Fines *see* Fisheries Act violations—Penalties**Fish habitat protection**

- Damage, destruction, pollution, offences, penalties, strengthening, etc., 1:17, 19-20, 29-30; 2:35, 42-4, 56; 3:5; 4:7-12, 34-8; 5:14-6
 - Canadian Environmental Protection Act provisions, relationship, 4:36-9, 42, 45-6
 - Compensation for loss, civil court actions, allowing, 4:36-7, 47
 - Convicted offenders, monitoring future activities, 4:37
 - Convictions, Pacific fishery, 4:11-2, 39
 - Enforcement, inequality, 4:35, 39
 - Industry/individuals, etc., 4:8, 10
 - Fees, polluter-pay principle, 4:35, 40-1
 - Forest/pulp and paper industry, 2:43-4; 4:8, 10, 12, 17, 34, 41, 46-7
 - Injunction powers, 4:36, 43-4
 - Intentional/reckless actions, 4:36, 46-7
 - No net loss concept, 1:29-30; 4:8
 - Order powers, 4:36
 - Payments to Crown for habitat protection, research, etc., 4:37; 5:16
 - Public requests for investigations, providing for, 4:38-40
 - Whistle-blower protection, 4:37, 42, 44-5
 - Fisheries and Oceans Minister reporting to Parliament annually, including statistical information, etc., 4:38; 5:21-4
 - Information requirements, proponents providing plans and specifications of proposed projects, etc., 1:19, 28-30; 4:35-6; 5:15-6
 - Failure to provide, penalties, 2:35, 43
 - Notification of affected parties, requiring, 4:37; 5:17
 - Regional Director, powers, 4:35
- See also* Kemano hydro-electric project

Fisheries

- Capacity problem, buy out solution, 3:27
- Capitalism, relationship, 2:16-7
- Conservation, importance, 1:16-7
- Discarding of fish, 1:9-10; 2:14-5, 27
- Economic role, multiplier effect, 3:19
- Fees for fishing, forest industry stumpage fee example, 4:42
- Fish, definition, expanding, 5:8
- Fish size requirements, changing, 1:21
- Fishing gear, removal from water, requirement, lobster fishery, etc., 1:23, 31-3; 5:11-2
- Fishing seasons, closing times
 - Varying, 1:21
 - 48-hour grace period, replacing with fisheries officers' discretion, weather factor, etc., 5:11-4
- Inspection powers, Fish Inspection Act, 4:32
- Native food fishery, selling fish, 3:11-2, 15; 4:19
- Recreational/sport fishing, selling fish, 4:19
- Regulation, extent, 4:21
- Stocks, decline, 2:25
- Sustainable development, relationship, 2:47; 4:29

Fisheries Act

- Amendments to act and regulations, consultations, 2:16-7
- Archaic provisions, eliminating, 1:17, 22
- History, 41 revisions since 1868, 1:17
- Regulation-making powers, 1:21-2

Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74)—Minister of Fisheries and Oceans

- Consideration, 1:15-45; 2:5-57; 3:4-28; 4:5-52; 5:7-25; as amended, 5:24, carried, 6; report to House with amdt., 5:24, agreed to, 6
 - Clause 1, 5:8-9, carried, 4
 - Clause 2, 5:9, carried, 4
 - Clause 3, 5:9-11, carried on division, 4
 - Clauses 4 to 5, 5:11, carried, 4
 - Clause 6, 5:11-4, carried on division, 4
 - Clauses 7 to 9, 5:14, carried severally, 4
 - Clause 10, 5:14-5, carried, 4
 - Clauses 11 to 12, 5:15, carried severally, 4
 - Clauses 13 to 15, 5:15, carried on division, 4
 - Clauses 16 to 17, 5:15, carried, 4
 - Clause 18, 5:16, carried on division, 4
 - Amdt. (Stupich), 5:15-6, negatived, 4
 - Clauses 19 to 20, 5:16, carried, 4
 - Clause 21, 5:16, carried on division, 4
 - Clauses 22 to 23, 5:16, carried, 4
 - Clause 24, 5:19-20; as amended, 5:20, carried, 5
 - Amdt. (Stupich), 5:16, agreed to, 5
 - Amdt. (Stupich), 5:16-7, negatived on division, 5
 - Amdt. (Stupich), 5:17-9, agreed to, 5
 - Amdt. (McCreath), 5:19, agreed to, 5
 - Clauses 25 to 27, 5:20, carried, 5
 - Clause 28, 5:24, carried on division, 6
 - Amdt. (Stupich), 5:20-4, negatived on division, 5-6
 - Title, 5:24, carried, 6
 - Reprint, as amended, 5:24, agreed to, 6
 - References, 1:6, 8-9, 13, 16-7
 - Atlantic inshore fishermen's concerns, 2:5-12
 - Consultations, fishermen, etc., 1:26-8, 35-7
 - Expediting, facilitating passage, 1:7-9, 35
 - French version, correction, 5:19
 - Labour unions positions, 1:35, 37
 - Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association position, 3:23-4
 - Siddon role, 1:18
- See also* Order of Reference; Report to House

Fisheries Act violations

- Attitude factor, 3:15-6
- By-catches, incidental catches, disposal, etc., 1:22-5
- Convicted offenders, providing information on future activities, 5:17-8
- Due diligence defence, 4:19, 46; 5:8, 19-20, 24
- Education, relationship, 2:15, 17, 25-6; 3:5, 11
- Enforcement, 1:13, 17; 3:6, 13-4, 18-20; 4:25
 - Atlantic fisheries, helicopter, need for, 2:49-50
- Convictions, number, 2:6, 16; 3:18; 4:11-2, 39
- Draft enforcement and compliance policy, finalizing, releasing, 4:38-9
- Electronic data systems, role, 2:10
- Fairness, inequality, small/large operators, Atlantic inshore fishermen, etc., 2:6-9, 11-4, 18-21, 25, 49-50, 54-5
- Fishermen's position, co-operation, reporting incidents, etc., 3:23, 25-8
- Importance, increasing resources, etc., 4:5-7, 9, 14
- Landing/distribution points, reducing, 3:16

Fisheries Act violations—Cont.**Enforcement—Cont.**

Pacific fisheries, difficulty, length of coastline, etc., 2:37-9, 42, 45; 4:5-7, 9, 18

Aerial surveillance, helicopters, need for, 2:39; 4:9

Policy support, consensus, relationship, 2:12

Transferring to industry, Pacific halibut fishery example, etc., 47:11

Extent, number/percentage of fishermen, 1:17; 3:12-3, 17-8, 21-2; 4:5-7, 13-5

Fisheries officers and guardians

Definition, amending, 5:8-9

Discretionary powers, 4:6, 12, 15-6

Force, use of, 4:22, 26, 30

Hiring/designating, 5:9

Obstructing, penalties, 1:18; 2:34; 3:21; 4:24, 27, 31-2

Offences committed by, 4:24, 28

Powers, search and seizure, fish, records, etc., 1:21; 4:32-3
Canadian Charter of Rights and Freedoms, relationship, 4:30-3; 5:19

Confidentiality of information factor, 4:22-3, 26-7, 30

Role, powers, fairness, sensitivity, etc., 2:8, 16, 20-4; 3:20-1

Rotating, 2:8

Shortage, 3:20

Training, 2:8, 20

Foreign fishing, illegal, penalties, 4:24-5

Haddock fishery, Atlantic, 3:17

History, evolution of cheating from game to professional activity, 2:47-8

Lawful excuse provisions, 1:23-4; 4:16; 5:8, 19

Liability, licence holders, corporations, officers and directors, 1:21; 3:7, 12, 21; 4:22, 25-6, 29-30

Lobster fishery, Atlantic, 3:28

Minor violations, 2:19-20

Misreporting/under-reporting, 2:27, 48; 3:13-4

Pacific fishery, groundfish, etc., exports to United States factor, 3:14-5

Necessity, 2:48, 50

Penalties, fines, increasing, etc., 1:9, 13, 17-20, 27; 2:14-6, 22-30, 33-5, 38, 44-5, 50; 3:4-5, 19-20, 24-5; 4:5-10, 13-5, 20-1, 24-5, 29-32; 5:21-4

Administrative powers, sanctions, utilizing, 3:5, 10, 18, 24

Allocation reductions, 2:22-3

Atlantic groundfish fishery, dragger fleet, overfishing, etc., relationship, 2:5-7, 10-1

Cost of doing business factor, 2:6, 11, 22, 26-8, 33, 44; 3:5, 11, 13, 17; 4:10

Courts, judges, role, attitude, 2:22-3, 53-5; 3:5, 10-1, 13, 18, 23-5; 4:6-8, 13, 15, 42-3, 48; 5:23-4

Imprisonment, 1:18; 2:34-5; 3:11; 4:7, 9

International comparison, 1:18

Licence suspensions, revocation, 2:22-4, 26, 29-30, 34-5; 3:5, 10, 18, 24-5; 4:9

Maximum fines, 2:53-6; 3:5, 10-1, 18; 4:8, 10; 5:21-2

Minimum fines, 2:25-6, 33-5, 53; 3:10-1, 18; 4:9-10, 15

Profit made, basing fines on, 3:19-20, 25; 4:9-10

Repressive, 2:47-9

Revenues, directing to fisheries, 1:30-1

Fisheries Act violations—Cont.**Penalties, fines, increasing, etc.—Cont.**

Seizure of catches, 3:22

See also Fish habitat protection—Damage—Information requirements; Fisheries Act violations—Fisheries officers and guardians—Foreign fishing—Poaching

Poaching, penalties, 2:33-4

Purchase of fish, unlawful, 4:24, 27

Quasi-judicial board, establishing, 2:9, 13-4, 17

Samples, seizure, allowing independent analysis, 4:23, 27

Seized fish

Acquittal, return/forfeiture, compensation for lost value, etc., 4:23-4, 27-8

See also Fisheries Act violations—Penalties

Ticketing offences, 1:20, 28

Trans-shipment of illegal fish, 3:18

Tuna fishery, Atlantic, 3:17

Fisheries and Oceans Department

Authoritarianism, accountability, 2:12

Budget, reduction, debt, public/deficit factor, 5:22-3

See also Organizations appearing

Fisheries and Oceans Minister *see* Fish habitat protection**Fisheries, Atlantic****Inshore/midshore**

Differences, 2:5

Management, fishermen's organizations negotiating, transferable individual quotas, etc., 2:48-9

Licensing policy, Gulf of St. Lawrence, fishermen's role in developing, 2:18

See also Fisheries Act violations—Enforcement

Fisheries Council of British Columbia *see* Organizations appearing**Fisheries Council of Canada**

Membership, fish and seafood processors, distributors and importers, 4:20

See also Organizations appearing

Fisheries management

Indian bands' powers, Indian Act provisions, 3:7-8

Information role

Record-keeping, reporting requirements, fishermen, etc., 1:20-1, 27-8; 2:9-10, 44-5; 3:6, 8-10, 22-3; 4:28-9; 5:15-6

Accuracy, fishermen/scientists co-operation, observers role, etc., 2:22-31

Education, role, 2:28

Fisheries officers and guardians inspection powers, 1:21

Fishing vessel/shore-based reporting areas, 2:35-6, 41-2; 3:9-10

Individual quota management systems, Pacific fishery, gooyeduc, sablefish, halibut, 3:6-7, 9

Inshore fishermen, 1:9

Scotia-Fundy dock monitoring program, 3:22-4

Statistics, improving, 1:17, 20

See also Fish habitat protection; Fisheries, Pacific—Herring and salmon

Inshore focus, managing from inshore towards the outside, 2:15-6

See also Fisheries, Atlantic—Inshore/midshore; Salmon fishery, Pacific—Stocks

- Fisheries officers and guardians** *see* Fisheries—Fishing seasons; Fisheries Act violations; Fisheries management—Information role
- Fisheries, Pacific**
Herring and salmon, Canadian processing requirement, dispute with United States, GATT decision, free trade agreement, reporting system, relationship, 3:6, 8-10
Regulation, extent, 4:6
See also Fish habitat protection—Damage; Fisheries Act violations—Enforcement—Misreporting/under-reporting; Fisheries management—Information role
- Fishing gear** *see* Fisheries
- Fishing seasons** *see* Fisheries
- Fishing vessels**
Boat quotas, 3:27
Identifying, tracking, electronic systems, etc., 1:22
Observers, 1:22; 2:29
See also Fisheries management—Information role
- Food, Fishermen and Allied Workers**
Membership, Newfoundland fishermen and plant workers, 2:21
See also Organizations appearing
- Foreign fishing** *see* Fisheries Act violations
- Forest industry** *see* Fish habitat protection—Damage; Fisheries—Fees for fishing
- Free trade** *see* Canada-United States Free Trade Agreement
- Fretz, Girve** (PC—Erie; Chairman)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 1:6, 9, 25; 2:18, 46; 3:22
Fisheries Act violations, 1:24-5; 3:22
Procedure and Committee business
Bills, amendments, 4:19-20
Chairman, appointment by Speaker, 1:6
Meetings, scheduling, 1:37
Order of Reference, read by Clerk, 1:6
Organization meeting, 1:6-7, 9-10, 12-5
Printing, minutes and evidence, 1:6
Questioning of witnesses
Official researching and providing answers later, 1:24
Time limit, 1:7, 22
Quorum, 1:6
Meeting and receiving/printing evidence without, 1:6-7
Staff
Introduction, 1:6
Secretarial, 1:7
Travel, 1:10
Witnesses
Expenses, 1:45; 2:21, 46; 3:22; 4:49-52
Inviting/scheduling, 1:7, 9-10, 12, 14-5, 33-40, 44-5
Opening statements, 1:34
References, appointment as Chairman, 1:4, 6
Salmon fishery, Pacific, 2:46
- Gardiner, Brian L.** (NDP—Prince George—Bulkley Valley)
Fish habitat protection, 1:28-30; 2:42-3; 4:11-3, 39-41
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 1:15, 28-30, 33-4, 36, 38-45; 2:16-7, 27-8, 42-4; 3:8-10, 22-4; 4:11-4, 28, 31, 38-41
Fisheries Act violations, 1:28; 2:16, 27-8; 3:23; 4:11-3, 38-9
- Gardiner, Brian L.—Cont.**
Fisheries management, 2:27-8; 3:8-9, 22-3; 4:28
Kemano hydro-electric project, 1:30
Procedure and Committee business, witnesses, 1:15, 33-4, 36, 38-41, 43-5
- GATT** *see* General Agreement on Tariffs and Trade
- General Agreement on Tariffs and Trade** *see* Fisheries, Pacific—Herring and salmon
- Godin, Gastien** (Association des pêcheurs professionnels acadiens)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 2:46-57
- Good, David** (Fisheries and Oceans Department)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 1:26-7, 29
- Goeyduc fishery, Pacific** *see* Fisheries management—Information role
- Groundfish fishery, Atlantic** *see* Fisheries Act violations—Penalties
- Groundfish fishery, Pacific** *see* Fisheries Act violations—Misreporting/under-reporting
- Gulf of St. Lawrence** *see* Cod fishery, Atlantic; Fisheries, Atlantic—Licensing policy
- Habitat protection** *see* Fish habitat protection
- Haché, Jean-Eudes** (Fisheries Department)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 1:27-8, 31-2
- Haddock fishery, Atlantic** *see* Fisheries Act violations
- Halibut fishery, Pacific** *see* Fisheries Act violations—Enforcement; Fisheries management—Information role
- Helicopters** *see* Fisheries Act violations—Enforcement
- Herring fishery, Pacific** *see* Fisheries, Pacific—Herring and salmon
- Hillyer, Ann** (West Coast Environmental Law Association)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 4:34-49
- Hunter, Michael** (Fisheries Council of British Columbia)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 3:4, 8, 10-1, 13-4, 16
- Hydro-electric projects** *see* Kemano hydro-electric project
- Imprisonment** *see* Fisheries Act violations—Penalties
- Incidental catches** *see* Fisheries Act violations—By-catches
- Indian Act** *see* Fisheries management
- Indian bands** *see* Fisheries management
- Individual quota management system** *see* Fisheries management—Information role
- Information** *see* Fish habitat protection; Fisheries management
- Injunction powers** *see* Fish habitat protection—Damage
- Inshore fishermen** *see* Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74)—References; Fisheries Act violations—Enforcement; Fisheries management—Information role; Maritime Fishermen's Union
- Inshore fishery** *see* Fisheries, Atlantic

- Inspection** *see* Fisheries; Fisheries management—Information role
- International comparison** *see* Fisheries Act violations—Penalties
- Judges** *see* Fisheries Act violations—Penalties
- Kemano hydro-electric project**
Nechako River, Alcan Aluminium Ltd., impact on fish habitat, 1:30
- Labour unions** *see* Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74)—References
- Lawful excuse provisions** *see* Fisheries Act violations
- LeBlanc, Francis G.** (L—Cape Breton Highlands—Canso)
Cod fishery, Atlantic, 2:52, 54
Fish habitat protection, 4:41-2; 5:14-5, 23
Fisheries, 1:9; 4:42
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 1:9; 2:12-3, 21, 30-1, 46, 50, 52, 54-6; 3:19-21, 27; 4:20, 29-32, 41-2, 49, 52; 5:14-5, 19, 23
Fisheries Act violations, 1:9; 2:13, 50, 54-6; 3:19-21, 27; 4:29-32; 5:19, 23
Fisheries management, 1:9; 2:30-1
Procedure and Committee business
Bills, 4:20
Organization meeting, 1:7, 9, 12
Quorum, M., 1:7
Travel, 1:9
Witnesses, 1:9, 12; 4:52
Ms., 2:21, 46
Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association, 3:19
- Liability** *see* Fisheries Act violations
- Licence holders** *see* Fisheries Act violations—Liability
- Licensing** *see* Crab fishery, Pacific; Fisheries Act violations—Penalties; Fisheries, Atlantic
- Lobster fishery**
Canada-United States negotiations, 2:8
See also Fisheries—Fishing gear; Fisheries Act violations
- MacAulay, Lawrence** (L—Cardigan)
Fish habitat protection, 4:10
Fisheries, 1:10, 31-3; 2:27; 3:11; 5:11-3
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 1:31-3, 39, 41-3, 45; 2:25-7, 39-42; 3:10-2; 4:9-11, 49-52; 5:11-3
Fisheries Act violations, 2:25-6, 42; 3:10-2; 4:9-11
Fisheries management, 2:26-7, 41
Procedure and Committee business
Organization meeting, 1:7, 10, 13, 15
Questioning of witnesses, M., 1:7
Witnesses, 1:10, 13, 15, 39, 41-3, 45; 4:49-52
M., 1:45
Salmon fishery, Pacific, 2:39-40
- Maritime Fishermen's Union**
Membership, Atlantic inshore fishermen, 2:5
See also Organizations appearing
- McCreath, Peter L.** (PC—South Shore)
Fish habitat protection, 5:15-7, 22-4
Fisheries, 5:11-2
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 1:7-8, 25-7, 35-42, 44-5; 5:7, 11-3, 15-24
- McCreath, Peter L.**—*Cont.*
Fisheries Act violations, 5:17-8, 23-4
Fisheries and Oceans Department, 5:22
Fisheries management, 1:27; 5:15-6
Procedure and Committee business
Bills, 5:7-8, 16, 20-1
Organization meeting, 1:7-8, 11-4
Quorum, 1:7
Staff, M., 1:7
Travel, 1:8, 11
Witnesses, 1:7-8, 11-4, 35-42, 44-5
- McGuinness, Patrick** (Fisheries Council of Canada)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 4:20-5, 27-33
- Meaney, John** (Fisheries and Oceans Department)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 1:23-5, 32; 5:8-10, 13-5, 18-20
- Medenwaldt, Michael** (Pacific Trollers Association)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 2:36-46
- Midshore fishermen** *see* Association des pêcheurs professionnels acadiens
- Midshore fishery** *see* Fisheries, Atlantic—Inshore/midshore
- Morley, Rob** (Fisheries Council of British Columbia)
Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 3:4-8, 12
- Native people** *see* Fisheries; Salmon fishery, Pacific
- Nechako River** *see* Kemano hydro-electric project
- Newfoundland** *see* Food, Fishermen and Allied Workers
- No net loss concept** *see* Fish habitat protection—Damage
- Normand, J.M. Robert** (Committee Clerk)
Procedure and Committee business
Chairman, 5:7
Bills, 4:20
Organization meeting, 1:6
Witnesses, 4:50-1
- Notification** *see* Fish habitat protection—Information requirements
- Observers** *see* Fisheries management—Information role; Fishing vessels
- Order of Reference**, 1:3
- Organization meeting** *see* Procedure and Committee business
- Organizations appearing**
Association des pêcheurs professionnels acadiens, 2:46-57
Fisheries and Oceans Department, 1:15-35, 37-45; 5:8-10, 13-6, 18-20
Fisheries Council of British Columbia, 3:4-16
Fisheries Council of Canada, 4:20-5, 27-33
Food, Fishermen and Allied Workers, 2:21-31
Maritime Fishermen's Union, 2:5-21
Pacific Trollers Association, 2:31-46
Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association, 3:16-28
United Fishermen and Allied Workers Union, 4:5-14, 16-9
West Coast Environmental Law Association, 4:34-49
See also individual witnesses by surname
- Overfishing** *see* Fisheries Act violations—Penalties

Pacific Trollers Association

Membership, Pacific salmon trolling fleet, etc., 2:32

See also Organizations appearing

Penalties see Fish habitat protection—Damage—Information requirements; Fisheries Act violations

Poaching see Fisheries Act violations; Salmon fishery, Pacific

Polluter-pay principle see Fish habitat protection—Damage

Pollution see Fish habitat protection—Damage

Procedure and Committee business**Bills****Amendments**

Dividing, 5:16-7

Order, 5:20-1

Providing to Clerk, 4:19-20

Clause by clause study, 5:7-8

Chairman, appointment by Speaker, 1:4, 6; 5:4, 7

Meetings, scheduling during House sittings only, 1:37

Order of Reference, read by Clerk, 1:4, 6

Organization meeting, 1:6-15

Printing, minutes and evidence, M. (McCreath), 1:6, agreed to, 4

Questioning of witnesses

Officials researching and providing answers later, 1:24

Time limit, 1:22

M. (MacAulay), 1:7, agreed to, 4

Quorum, 1:6

Meeting and receiving/printing evidence without, 1:6-7

M. (F. LeBlanc), 1:7, agreed to, 4

Staff

Introduction, law clerk, Library of Parliament researcher, 1:6

Secretarial, temporary, M. (McCreath), 1:7, agreed to, 4

Travel, 1:8-12

Witnesses

Expenses, Committee paying, 1:43, 45; 4:49-52

M. (MacAulay), 1:45, agreed to, 5

Ms. (F. LeBlanc), 2:21, 46, agreed to, 3-4

Ms. (Reid), 3:22, agreed to, 3; 4:52, agreed to, 3-4

Inviting/scheduling, 1:7-15, 33-45, agreed to, 4-5

Opening statements, length, 1:34

Pulp and paper industry see Fish habitat protection—Damage

Quasi-judicial board see Fisheries Act violations

Quotas see Fisheries, Atlantic—Inshore/midshore; Fisheries management—Information role; Fishing vessels—Boat quotas

Records see Fisheries Act violations—Fisheries officers and guardians; Fisheries management—Information role

Recreational/sport fishing see Fisheries; Salmon fishery, Pacific

Regional Director see Fish habitat protection—Information requirements

Regulations see Fisheries; Fisheries Act; Fisheries, Pacific; Salmon fishery, Pacific—Recreational/sport fishing

Reid, Ross (PC—St. John's East; Parliamentary Secretary to Minister of Fisheries and Oceans)

Baker, references, 1:34

Reid, Ross—Cont.

Fish habitat protection, 1:17; 4:45-7

Fisheries, 1:16-7; 3:27

Fisheries Act, 1:17

Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 1:15-8, 23, 26, 28-31, 34-5, 37-45; 2:19-20, 26, 29-30, 44-6, 53; 3:12-3, 15-6, 22, 25-8; 4:14-6, 19, 25-8, 30-1, 33, 45-8, 50-2

Fisheries Act violations, 1:17; 2:19-20, 29-30, 53; 3:12-3, 25-6; 4:14-6, 19, 25-8, 30-1, 33, 46, 48

Fisheries management, 1:17, 28; 2:29, 44-5

Fishing vessels, 2:29; 3:27

Procedure and Committee business

Meetings, 1:37

Witnesses, 1:34-5, 37-45; 4:50-2

Ms., 3:22

Ms. 4:52

References, legal background, training, 1:34

Reid, references, 1:34

Seals, 1:23

Report to House, 5:3

Reporting see Fisheries Act violations—Misreporting/under-reporting; Fisheries management—Information role

Research see Fish habitat protection—Damage

Roberts, Richard (Fisheries and Oceans Department)

Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 1:18-22, 28, 33; 5:8-10, 13-6

Rushton, Jim (United Fishermen and Allied Workers Union)

Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 4:5-14, 16-9

Sablefish fishery, Pacific see Fisheries management—Information role

Safarik, Edward (Fisheries Council of British Columbia)

Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 3:11-2, 14-6

Salmon fishery, Pacific

Condition, healthy fishery, 2:45

Exports to United States, illegal, poached, 2:38

Native fishery, food fishery, etc., role, 2:37-8

Poaching, extent, 2:36-8

Recreational/sport fishery, impact, regulating, etc., 2:39-41, 45-6

Stocks, survival, management/environmental factors, 2:32-3

See also Fisheries, Pacific—Herring and salmon; Pacific Trollers Association

Samples see Fisheries Act violations

Schneider, Larry (PC—Regina—Wascana)

Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 1:30-1

Fisheries Act violations, 1:30-1

Scientists see Fisheries management—Information role

Scotia-Fundy region see Fisheries management—Information role

Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association

Membership, 3:19

See also Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74)—References; Organizations appearing

Seals

Seal hunters, protection, 1:22-3; 5:9-11

- Search and seizure** *see* Fisheries Act violations—Fisheries officers and guardians—Penalties—Samples
- Short, Max** (Food, Fishermen and Allied Workers) Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 2:21-31
- Siddon, Hon. Thomas Edward** (PC—Richmond; Minister of Indian Affairs and Northern Development) References *see* Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74)—References
- Sport fishing** *see* Recreational/sport fishing
- Statistics** *see* Fisheries management—Information role
- Stumpage fees** *see* Fisheries—Fees for fishing
- Stupich, David D.** (NDP—Nanaïmo—Cowichan) Fish habitat protection, 5:15-7, 21, 23-4 Fisheries, 5:13 Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 1:13; 5:13, 15-8, 20-4 Fisheries Act violations, 1:13; 5:17-8, 21-2 Fisheries and Oceans Department, 5:22-3 Fisheries management, 5:15-6 Procedure and Committee business Bills, 5:16-7, 20-1 Organization meeting, 1:7, 10, 13-4 Quorum, 1:7 Travel, 1:10 Witnesses, 1:10, 13-4
- Sustainable development** *see* Fisheries
- Ticketing offences** *see* Fisheries Act violations
- Trade** *see* Canada-United States Free Trade Agreement
- Trans-shipment** *see* Fisheries Act violations
- Transferable individual quotas** *see* Fisheries, Atlantic—Midshore/inshore
- Tuna fishery, Atlantic** *see* Fisheries Act violations
- United Fishermen and Allied Workers Union** Membership, fishermen and plant workers, 4:5 *See also* Organizations appearing
- United States** *see* Fisheries Act violations—Misreporting/under-reporting; Fisheries, Pacific—Herring and salmon; Lobster fishery; Salmon fishery, Pacific—Exports to United States
- Walters, Evan** (Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association) Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 3:16-28
- West Coast Environmental Law Association** Role, 4:34 *See also* Organizations appearing
- Whistle-blower protection** *see* Fish habitat protection—Damage
- Wilbee, Stan** (PC—Delta) Crab fishery, Pacific, 4:17 Fish habitat protection, 4:17, 43-5 Fisheries, 4:19 Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 2:36-8; 4:17-9, 42-5, 49-51; 5:16 Fisheries Act violations, 2:37-8; 4:18, 42 Procedure and Committee business, witnesses, 4:49-51 Salmon fishery, Pacific, 2:36-7
- Wilson, Peter** (Fisheries Council of British Columbia) Fisheries Act (amdt.)(Bill C-74), 3:8-10
- Witnesses** *see* Organizations appearing and *individual witnesses by surname*
-



CANADA

INDEX

DU

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE

Projet de loi C-74

Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1-5

•

1989-1990

•

2^e Session

•

34^e Législature

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

Cet index se compose de titres-sujets (descripteurs généraux et spécifiques), de titre-auteurs (députés et témoins) et de renvois. Les numéros des fascicules sont indiqués en caractères gras.

titre-sujet: **Infractions**
 Dénonciation, programme d'échec au crime, etc., **3:26-8**

titre-auteur: **MacAulay, Lawrence** (L—Cardigan)
 Homard, pêche, **1:31-2; 5:11-2**

renvoi: **Registres, tenue.** *Voir plutôt* Informations et tenue de registres

Certains descripteurs servent à compiler des informations susceptibles d'intéresser l'utilisateur. Ainsi, **Témoins** regroupe les divers organismes qui ont comparu. D'autres descripteurs remplissent une fonction semblable: **Ordre de renvoi, Rapport à la Chambre**, etc.

Les dates et les numéros des fascicules contenant les procès-verbaux et témoignages des séances du comité sont répertoriés dans les pages préliminaires sous le titre «**DATES ET FASCICULES**».

Les abréviations et symboles qui peuvent être employés sont les suivants.

A=appendices; am.=amendement; Art.=article; M.=motion

Les affiliations politiques sont représentées de la façon suivante:

Ind.	Indépendant
L	Parti libéral du Canada
NPD	Nouveau parti démocratique du Canada
PC	Parti progressiste conservateur du Canada
Réf.	Parti réformiste du Canada

**Pour toute demande de renseignement, veuillez vous adresser
au Service de l'index et des références (613) 992-7645
télécopieur (613) 992-9417**

Ce guide est destiné à fournir aux utilisateurs des renseignements sur les services offerts par le Centre de services à la clientèle de la Commission des droits de la personne et des droits linguistiques.

Titre	Responsable
Directeur	M. J. Gauthier
Adjoint	M. J. Gauthier
Secrétaire	M. J. Gauthier

Certains documents peuvent être consultés gratuitement à l'adresse suivante : Centre de services à la clientèle, 100, rue de la Montagne, Québec, Québec G1R 2G5.

Les dates et les heures de consultation des documents sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les adresses et numéros de téléphone des bureaux sont indiqués ci-dessous.

Les affiliations indiquées sont respectivement de la région de Québec.

Québec	Centre de services à la clientèle
Montréal	Centre de services à la clientèle
Shawinigan	Centre de services à la clientèle
Saguenay	Centre de services à la clientèle
Granby	Centre de services à la clientèle
Thémiscouma	Centre de services à la clientèle

Pour toute demande de renseignements, veuillez vous adresser au Centre de services à la clientèle (418) 393-0317.

Le Centre de services à la clientèle est ouvert de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures, le samedi, et de 10 heures à 14 heures, le dimanche. Les services sont offerts en français et en anglais.

- Acadie, région.** *Voir* Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements
- Achat illégal**
Disposition, 4:23, 27
- Administrateurs et dirigeants de personnes morales**
Responsabilité juridique, 1:21; 3:7, 12, 21; 4:22, 25-6, 29-30
- Agents des pêches.** *Voir* Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements
- Aiglefin**
Pêche illégale, 3:17
- Amendes.** *Voir* Habitat du poisson—Infractions; Infractions, amendes et peines; Recettes tirées des amendes et des saisies
- Application de la loi et des règlement.** *Voir* Habitat du poisson; Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements
- Association des pêcheurs professionnels acadiens**
Composition, 2:47
Voir aussi Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74; Témoins
- Atlantique, région.** *Voir* Infractions; Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements; Prises, déclarations
- Autochtones**
Pêche alimentaire ou de subsistance, 2:37-8
Poisson pris, vente illégale, 3:11-2, 15; 4:19
Voir aussi Pêche à la traîne, flotte du Pacifique
- Baker, George S.** (L—Gander—Grand Falls)
Chasseurs de phoques, 1:22-3; 5:9-11
Comité, 1:34-5, 37-8, 43-4
Engins de pêche, enlèvement, 5:13-4
Excuse légitime, 1:23; 5:8, 19-20
Informations et tenue de registres, 5:16
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 1:22-5; 5:8-11, 13-4, 16, 19-20, 24
Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements, 5:8-9
Poisson, définition, 5:8
Prises accidentelles de poissons, 1:22-5
- Bateaux de pêche**
Identification et localisation, pouvoirs réglementaires, 1:22
Nouveaux contingents, 3:27
- Belliveau, Michael** (Union des pêcheurs des Maritimes)
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 2:5-14, 17-8, 20-1
- Belsher, Ross** (PC—Fraser Valley—Est; secrétaire parlementaire du ministre des Transports)
Comité, séance d'organisation, 1:10, 12
- Bjornson, David** (PC—Selkirk—Red River)
Infractions, 3:28; 4:14
Amendes et peines, 3:25
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 3:25, 28; 4:13-4, 25
- Boyd, Robert** (Pacific Trollers Association)
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 2:31-46
- Braconnage.** *Voir plutôt* Pêche illégale
- Brundtland, rapport**
Allusions, 2:47, 56
- Bureau du légiste et conseiller parlementaire.** *Voir* Témoins
- Campbell, Coline** (L—South West Nova)
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 2:19
- Capitalisme**
Place au sein des pêches, 2:16-7
- Charte canadienne des droits et libertés.** *Voir* Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74
- Chasseurs de phoques**
Protection, 1:22-3; 5:9-11
- Comeau, Réginald** (Union des pêcheurs des Maritimes)
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 2:14, 20
- Comité**
Députés, temps de parole et ordre d'intervention, 1:7, 22; 3:8
Documents et renseignements demandés, 1:28-9
Ministre, comparution, 1:11-2, 14
Personnel de soutien, embauche, autorisation, 1:7
Séance d'organisation, 1:6-15
Séances
À huis clos, tenue demandée, 3:28
Calendrier, 1:7-10
Tenue
Et impression des témoignages en l'absence de quorum, 1:6-7
Sur la côte est et la côte ouest, proposition, 1:8-12, 15
Secrétaire parlementaire, comparution, 1:12, 33-4
Témoins
Comparution, liste, etc., 1:8-15, 33-45
Frais, remboursement, 1:45; 2:21, 46; 3:22; 4:49-52
Pêches et Océans, ministère, hauts fonctionnaires, 1:12-3, 33-4
Temps de parole, 1:34; 2:5, 21
- Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick**
Sainte-Rose, turbine, installation, effets polluants, 2:56
- Confiscation de poisson.** *Voir plutôt* Poisson confisqué
- Conseil canadien des pêches**
Composition, 4:20
Voir aussi Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74; Témoins
- Conseil régional de l'Atlantique**
Composition, 1:27
- Contraventions.** *Voir* Infractions, amendes et peines
- Cormier, Guy** (Union des pêcheurs des Maritimes)
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 2:14-7, 19
- Côté, Louis-Philippe** (Bureau du légiste et conseiller parlementaire)
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 5:20-1

- Crabe, pêche**
Pacifique, région, 4:18
Pêcheurs côtiers, restrictions imposées au milieu des années 1980, 2:11, 52
- Dénonciation.** Voir Habitat du poisson—Infractions; Infractions
- Dirigeants de personnes morales.** Voir Administrateurs et dirigeants de personnes morales
- Disculpation.** Voir plutôt Excuse légitime
- Domm, Bill** (PC—Peterborough; président). Voir Président du Comité
- Eaux territoriales**
Pacifique, région, différend canado-américain au sujet de la zone dite ligne AB, 2:32
- Engins de pêche**
Enlèvement, 1:31-3; 5:11-4
- Environnement, protection, Loi canadienne.** Voir Habitat du poisson—Infractions
- Erikson, Wes** (Pacific Trollers Association)
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 2:44-5
- Excuse légitime**
Disposition, suppression, 1:23-4; 4:16, 19; 5:8, 19-20
- Fisheries Council of British Columbia.** Voir Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74; Témoins
- Flétan du Pacifique, pêche**
Réglementation par le secteur lui-même, 4:7, 11
- Flotte côtière**
Et flotte semi-hauturière, distinction, 2:5
- Fretz, Girve** (PC—Érié; président)
Pêche illégale, 3:22
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 2:46; 3:22
Saumon du Pacifique, 2:46
Voir aussi Président du Comité
- Gardes-pêche.** Voir Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements—Agents
- Gardiner, Brian L.** (NPD—Prince-George—Bulkley Valley)
Comité, 1:15, 33-4, 36, 38-45
Habitat du poisson, 1:28-30; 2:42-3; 4:11-2, 39-41
Informations et tenue de registres, 2:27-8; 3:8, 22-3; 4:28
Infractions, 1:28; 2:16; 3:23; 4:13, 39-40
Amendes et peines, 2:27-8; 4:40
Pêches, Loi, 2:16
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 1:28-30, 36; 2:16-7, 27-8, 42-4; 3:8-9, 22-4; 4:11-4, 28, 31, 38-41
Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements, 2:16-7; 4:38-9
- GATT.** Voir Prises, déclarations—Saumon
- Godin, Gastien** (Association des pêcheurs professionnels acadiens)
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 2:46-57
- Golfe Saint-Laurent.** Voir Hareng, pêche; Morue, pêche
- Good, David** (ministère des Pêches et des Océans)
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 1:26-7, 29
- Habitat du poisson**
Application de la loi et des règlements, 4:34
Colombie-Britannique, situation, 2:42-4; 4:8, 10-2, 17, 39
Rapport annuel, présentation au Parlement, proposition, 4:38, 41; 5:21-4
- Déchets, déversement en mer, répercussions, 2:56**
- Déversements autorisés, redevances, imposition proposée, 4:35, 40-4**
- Gestion, politique, principe «aucune perte nette», etc., 1:29-30; 4:8**
- Informations, obligations imposées aux entrepreneurs, etc., 1:19, 28-9; 2:35; 4:35-6; 5:15-6**
- Infractions**
Amendes et peines
Augmentation, 1:17, 19; 3:5
Minimums proposés, 2:35
Récidivistes, amendes et peines minimales, propositions, 2:35
Tribunaux, imposition de sanctions plus sévères, pouvoir proposé, 4:36, 46-7
Dédommagement des parties ayant subi un préjudice, 4:36-7, 47-8
Dénonciation, protection des dénonciateurs, 4:37, 42, 44-5
Environnement, protection, Loi canadienne, dispositions, relation, 4:45-6
Pacifique, région, nombre de condamnations en 1988, 4:11, 39
Statistiques demandées, 1:29-30
Protection, financement, contribution par un contrevenant, pouvoir d'ordonner, 4:37; 5:16
Substances nocives, élimination, recherches, financement, contribution par un contrevenant, pouvoir d'ordonner, proposition, 4:37
Voir aussi Informations et tenue de registres
- Haché, Jean-Eudes** (ministère des Pêches et des Océans)
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 1:27-8, 31-2
- Hareng, pêche**
Baie de Fundy et Sud du golfe Saint-Laurent, situation, 2:7-8, 12-3
Protection, 2:15
- Hareng du Pacifique**
Pêcheurs, tricherie, 3:16
Voir aussi Prises, déclarations—Saumon
- Harris, rapport.** Voir Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements
- Hillyer, Ann** (West Coast Environmental Law Association)
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 4:34-49
- Homard, pêche**
Casiers
Limites, 3:28
Retrait de l'eau, délai, 1:31-2; 5:11-2
Infractions, 2:8, 14

Homard, pêche—Suite

Protection, 2:15
Réglementation, 2:8

Hunter, Michael (Fisheries Council of British Columbia)

Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 3:4, 8, 10-1, 13-4, 16

Indiens, Loi

Pêches, gestion, disposition, élimination préconisée, 3:7-8

Informations et tenue de registres

Capitaine du bateau de pêche, responsabilité, 2:35-6, 41-2
Dispositions, fardeau pour les pêcheurs, etc., 1:17, 20-1, 27-8; 2:8-10, 22-4, 30; 3:6, 8, 22-3; 4:28-9; 5:16

Exactitude et fiabilité des renseignements, implications pour l'évaluation des stocks de poisson, etc., 2:22-3, 25-7, 30-1, 44-5; 3:13-4

Habitat du poisson, renseignements, inclusion proposée, 5:15-6

Observateurs à bord des bateaux, proposition, 2:24, 26-9

Infractions**Atlantique, région**

Gestion par secteur, politique, relation, 2:18
Proportion des pêcheurs enfreignant régulièrement la loi, 3:21-2

Scotia-Fundy, région, accusations, nombre en 1990, 3:18
Statistiques, 2:6, 16

Contrevenants, catégories, 5:14-5

Dénonciation, programme d'échec au crime, etc., 3:26-8

Enquête, intervention du ministre à la demande de deux citoyens, mécanisme proposé, 4:38-40

Pacifique, région

Condamnations, nombre en 1988, 4:11
Incidence, 3:12

Personnes lésées, information par le contrevenant, pouvoir d'ordonner, proposition, 4:37; 5:16-7

Poursuites, fardeau de la preuve, 3:7, 12; 4:25-6

Propension à tricher, 3:5, 13-5; 4:14

Renseignements, divulgation périodique par un contrevenant, pouvoir d'ordonner, proposition, 4:37; 5:17-8

Statistiques demandées, 1:28; 2:16

Tribunaux, attitude des juges, etc., 2:33; 3:11, 13, 18, 25; 4:15, 48; 5:23

Lignes directrices, proposition, 2:35

Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements, relation, 4:48

Sensibilisation, 3:5, 11, 23-4; 4:13, 15

Voir aussi Habitat du poisson; Homard, pêche

Infractions, amendes et peines

Allocation d'entreprise, réduction préconisée, 2:22-3

Amendes actuelles, perception comme frais d'exploitation, 2:11, 22, 27-8, 44; 3:5, 11, 13, 17-8; 4:10, 40

Amendes minimales, 2:25-6, 34, 39, 53; 3:10-1, 18; 4:9-10, 15

Augmentation, 1:17-8; 2:29; 4:20-1, 32, 34, 42-3

Dissuasion, effet, 4:5, 24-5

Pêches, Loi, objectifs, relation, 4:8-9

Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements, ressources nécessaires, relation, 4:6-7

Pêcheurs côtiers, position, 2:9, 11, 13-6, 54-5

Comparaison avec d'autres pays, 1:18

Infractions, amendes et peines—Suite

Contraventions, amende maximale, plafond, relèvement, 1:20

Dissuasion, effet, 3:25

Voir aussi sous le titre susmentionné Augmentation; Maximums

Emprisonnement, peines minimales, imposition, possibilité proposée, 2:34, 39

Gravité de l'infraction

Prise en compte, 2:19-21; 3:11

Relation, 3:13

Maximums, effet de dissuasion, 2:56; 3:19

Pêches, secteur, représentants, position, 1:27

Peines minimales, 2:33-4

Voir aussi sous le titre susmentionné Emprisonnement; Récidivistes

Permis de pêche, suspension ou retrait, recours préconisé, 2:23-4, 26-7, 29-30, 34, 39; 3:5, 10, 18, 24-5

Récidivistes, peines minimales, propositions, 2:35

Sévérité, incidence sur l'attitude des tribunaux, 2:38

Tribunaux

Amendes et peines imposées en pratique, 2:22-3, 53; 3:5, 18, 20, 24; 4:48; 5:23

Éléments à prendre en considération, 2:53-5; 3:25; 4:6

Options disponibles, 1:19-20; 4:34

Voir aussi sous le titre susmentionné Sévérité

Voir aussi Habitat du poisson

Inspection du poisson

Pouvoirs des inspecteurs, 4:32

LeBlanc, Francis G. (L—Cape Breton Highlands—Canso)

Administrateurs et dirigeants de personnes morales, 4:29

Comité, 2:21, 46

Séance d'organisation, 1:7, 9, 12

Habitat du poisson, 4:41-2

Informations et tenue de registres, 2:30-1

Infractions, 3:21, 27; 5:14-5

Amendes et peines, 2:13, 54, 56; 3:19-20; 5:23

Morue, pêche, 2:50, 52, 54

Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 2:12-3, 30-1, 50, 52, 54-6; 3:19-21, 27; 4:20, 29-32, 41-2; 5:14-5, 19, 23

Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements, 2:13, 54; 3:20-1; 4:30-2

Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association, 3:19

Stocks de poisson, 2:30-1

Libre-échange canado-américain, Accord. Voir Prises, déclarations—Saumon**Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel. Voir plutôt** Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74**MacAulay, Lawrence (L—Cardigan)**

Autochtones, 3:11

Comité, 1:39, 41-3, 45; 4:49-52

Séance d'organisation, 1:7, 10, 13, 15

Engins de pêche, enlèvement, 1:31-3; 5:11-3

Flétan du Pacifique, pêche, 4:11

Habitat du poisson, 4:10

Homard, pêche, 1:31-2; 5:11-2

Informations et tenue de registres, 2:25-7, 41

MacAulay, Lawrence—Suite

Infractions, 3:12

Amendes et peines, 2:25-6, 39; 3:10-1; 4:9-10

Pêche sportive, 2:39

Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 1:31-3; 2:25-7, 39-42; 3:10-2; 4:9-11; 5:11-3

Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements, 2:25, 42; 4:9

Prises accidentelles de poissons, 2:27

Saumon du Pacifique, 2:40

McCreath, Peter L. (PC—South Shore)

Comité, 1:35-42, 44-5

Séance d'organisation, 1:7-8, 11-4

Conseil régional de l'Atlantique, 1:27

Engins de pêche, enlèvement, 5:11-2

Habitat du poisson, 5:21-4

Informations et tenue de registres, 1:27; 5:15-6

Infractions, 5:17-8

Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 1:25-7; 5:7-8, 11-2, 15-24

McGuinness, Patrick (Conseil canadien des pêches)

Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 4:20-5, 27-33

Meaney, John (ministère des Pêches et des Océans)

Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 1:23-5, 32; 5:8-10, 13-5, 18-20

Medenwaldt, Michael (Pacific Trollers Association)

Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 2:36-46

Ministère des Pêches et des Océans. Voir Pêches et Océans, ministère**Morley, Rob (Fisheries Council of British Columbia)**

Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 3:4-8, 12

Morue, pêche

Golfe Saint-Laurent, situation, 2:49-55

MPO. Voir Pêches et Océans, ministère**Observateurs**

Pouvoirs réglementaires, 1:22

Voir aussi Informations et tenue de registres; Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements

Ordre de renvoi

Projet de loi C-74 (Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel), 1:3

Ormeau, pêche

Allusion, 4:17

Contingentement, 4:11, 18

Pacific Trollers Association

Composition et représentativité, 2:32

Voir Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74; Témoins

Pacifique, région. Voir Crabe, pêche; Eaux territoriales; Habitat du poisson—Infractions; Infractions; Pêches, gestion; Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements

Parti libéral. Voir Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74

Pêche à la traîne, flotte du Pacifique

Activités, 2:37

Autochtones, 2:37

Composition, 2:32

Pêche illégale, 2:36

Poisson exporté illégalement vers les É.-U., 2:38

Pêche illégale

Attitudes, évolution, etc., 2:47-8; 3:26

Saisies, fréquence, etc., 3:22

Voir aussi Aiglefin; Pêche à la traîne, flotte du Pacifique; Pêcheurs américains; Thon

Pêche sportive

Prises

Déclarations, 2:39

Vente illégale, 4:19

Voir aussi Saumon du Pacifique

Pêches, gestion

Capacité, contrôle, 3:27

Gouvernement fédéral, responsabilités, respect, 2:48

Pacifique, région, lacunes, 3:13

Pêcheurs côtiers, doléances, 2:12

Voir aussi Indiens, Loi; Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements—Et

Pêches, Loi

Dispositions archaïques et désuètes, abrogation, 1:22

Mise à jour, 1:17

Modification, historique, 1:17; 2:16

Voir aussi Infractions, amendes et peines—Augmentation

Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74.**Ministre des Pêches et des Océans**

Amendements, propositions, remise au greffier, date limite, 4:19-20

Art. 1, 5:8, adopté, 9

Art. 2 adopté, 5:9

Art. 3, 5:9-10, adopté, 11

Art. 4 et 5 adoptés, 5:11

Art. 6, 5:11-3, adopté, 14

Art. 7 à 9 adoptés, 5:14

Art. 10, 5:14, adopté, 15

Art. 11 à 17 adoptés, 5:15

Art. 18, 5:15, adopté, 16

Am. (Stupich), 5:15, rejeté, 16

Art. 19 à 23 adoptés, 5:16

Art. 24, 5:16-9, adopté, 20

Am. (McCreath) adopté, 5:19

Am. (Stupich) adopté, 5:16

Am. (Stupich), 5:16, rejeté, 17

Am. (Stupich), 5:17-8, adopté, 19

Art. 25 à 27 adoptés, 5:20

Art. 28, 5:20-3, adopté, 24

Am. (Stupich), 5:20-3, rejeté, 24

Association des pêcheurs professionnels acadiens, position, 2:46-50

Charte canadienne des droits et libertés, conformité, 4:30-1, 33; 5:19

Conseil canadien des pêches, position, 4:20-5, 28

Pêches, Loi et Code criminel...—Suite

- Consultations, 1:9, 26-7, 36-7
- Étude, 1:15-45; 2:5-57; 3:4-28; 4:5-52; 5:7-25
- Fisheries Council of British Columbia, position, 3:4-8
- Objectif principal, 1:9
- Pacific Trollers Association, position, 2:32-6
- Parti libéral, position, 1:9; 4:29
- Pêcheurs visés, 1:17
- Rapport à la Chambre, 5:3, 24
- Réimpression, 5:24
- Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association, position, 3:16-9, 23-4
- Siddon, l'hon. Tom, ancien ministre, travaux préparatoires, 1:18
- Syndicat des pêcheurs, des travailleurs de l'alimentation et des travailleurs assimilés, position, 2:21-5
- Syndicat uni des pêcheurs et travailleurs assimilés, position, 4:5-9
- Titre adopté, 5:24
- Union des pêcheurs des Maritimes, position, 2:5-12
- Version française, modification de la traduction, 5:19
- West Coast Environmental Law Association, position, 4:34-8

Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements

- Acadie, région, surveillance par hélicoptère, proposition, 2:49-50
- Agents des pêches et gardes-pêche
 - Comportement à l'égard des pêcheurs, 2:9, 16-7, 20, 22-4
 - Définition, modification, 1:8-9
 - Délits, culpabilité, disposition, 4:24, 28
 - Désignation, 5:9
 - Échantillons, prélèvement, 1:21
 - Analyse indépendante des échantillons prélevés, 4:23, 27
 - Entrave au travail, sanctions, 1:18; 3:21; 4:31-2
 - Fausse déclarations, 4:24, 27
 - Peines minimales, proposition, 2:34
 - Formation, 2:8, 17, 20
 - Pouvoirs, 1:17; 2:22-3; 4:30-3
 - Discrétionnaires, 4:6, 15-6
 - Professionnalisme, 2:20
 - Recours à la force, 4:22, 26, 30
 - Registres et livres comptables, examen et saisie, 1:21; 2:35-6
 - Renseignements commerciaux de nature confidentielle, protection, 4:22-3, 26-7, 30
 - Rotation, 2:8
 - Stress relié au travail, 3:21
- Atlantique, région
 - Observateurs, programme, 4:11
 - Personnel et matériel, augmentation, 4:15
- Commission quasi judiciaire, création proposée, 2:9, 13-4, 16-7
- Éducation, sensibilisation à l'aide de vidéocassettes, etc., 2:25-6
- Et gestion des pêches, relation, 2:49
- Fonctionnaires provinciaux, pouvoirs, renforcement, 1:16
- Harris, rapport, 2:22, 30
- Pacifique, région, 2:37
 - Amélioration, propositions, 2:38-9, 42, 45; 4:18
 - Hélicoptères, recours, propositions, 2:39, 42

Pêches, surveillance et application de la...—Suite

- Pacifique, région—Suite
 - Lacunes, manque de personnel et de matériel, 3:13; 4:6-7, 9
- Pêches et Océans, ministère, responsabilités, délégation au secteur des pêches, 4:7, 11
- Pêcheurs côtiers
 - Position, 2:12
 - Traitement sévère, 2:7, 25, 54-5
 - Voir aussi sous le titre susmentionné* Règlements
- Politique, divulgation, 4:38-9
- Règlements, élaboration, pêcheurs côtiers, consultation préalable, 2:16-7
- Scotia-Fundy, région
 - Lacunes, manque de main-d'oeuvre, etc., 3:20, 22
 - Rapport, 2:22
 - Voir aussi* Infractions—Tribunaux; Infractions, amendes et peines—Augmentation
- Pêches et Océans, ministère (MPO).** *Voir* Comité—Témoins; Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements; Témoins; Thon
- Pêcheurs américains**
 - Pêche illégale en eaux canadiennes, amendes imposées, 4:24-5
- Pêcheurs côtiers**
 - Scolarité, 2:17
 - Voir aussi* Crabe, pêche; Infractions, amendes et peines—Augmentation; Pêches, gestion; Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements; Stocks de poisson—Épuisement
- Personnes morales, administrateurs et dirigeants.** *Voir plutôt* Administrateurs et dirigeants de personnes morales
- Phoques, chasseurs.** *Voir plutôt* Chasseurs de phoques
- Poisson, définition**
 - Élargissement, 5:8
- Poisson, taille minimale**
 - Modification, pouvoirs des agents régionaux, 1:21
- Poisson confisqué**
 - Personne acquittée, cas, dédommagement pour la valeur perdue, etc., 4:24, 27-8, 33
- Poisson de fond, pêche**
 - Colombie-Britannique, débarquement des prises aux É.-U., 3:14-5
 - Gestion des stocks, réglementation, mesures prévues pour 1991, etc., 2:10-1
- Poisson saisi**
 - Remise au propriétaire, conditions de conservation, etc., 4:23
- Présidence, décisions et déclarations**
 - Comités législatifs, heures de séance, 1:37
 - Députés, temps de parole et ordre d'intervention, 1:22
 - Séances, tenue dans les Maritimes, proposition, 1:10
 - Témoins
 - Frais, remboursement, 4:49-52
 - Temps de parole, 1:34; 2:5, 21
- Président du Comité**
 - Dom, nomination en remplacement de Fretz, 5:7
 - Fretz, nomination, 1:6

Prises, déclarations

- Atlantique, région, attitude des pêcheurs et des transformateurs, évolution, 4:28-9
- Nouvelles exigences, 3:8
- Quotas individuels, gestion, système, relation, 3:6-7, 9
- Saumon et hareng du Pacifique, décision du groupe spécial constitué en vertu de l'Accord de libre-échange canado-américain et décision du GATT, 3:6, 8-10
- Scotia-Fundy, région, programme de contrôle à quai, 3:22-3
- Voir aussi* Pêche sportive

Prises accidentelles de poissons

- Remise à l'eau plutôt que débarquement, 1:22-5; 2:15, 27

Procédure et Règlement

- Comités législatifs, heures de séance, 1:37

Procès-verbaux et témoignages

- Impression, 1:6

Projet de loi C-74, comité législatif. Voir plutôt Comité**Quotas individuels, gestion, système**

- Allusion, 3:15
- Voir aussi* Prises, déclarations

Rapport à la Chambre

- Projet de loi C-74 (Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel), 5:3

Recettes tirées des amendes et des saisies

- Utilisation, 1:30-1

Récidivistes. Voir Habitat du poisson—Infractions; Infractions, amendes et peines**Registres, tenue. Voir Informations et tenue de registres****Règlements, application. Voir Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements****Reid, Ross (PC—St. John's-Est; secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans)**

- Achat illégal, 4:27
- Administrateurs et dirigeants de personnes morales, 4:25-6
- Bateaux de pêche, nouveaux contingents, 3:27
- Chasseurs de phoques, protection, 1:23
- Comité, 1:34-5, 37-45; 3:22, 28; 4:50-2
- Excuse légitime, 4:16, 19
- Habitat du poisson, 1:17; 4:45-7
- Informations et tenue de registres, 1:17, 28; 2:29, 44; 3:13
- Infractions, 3:12-3, 26; 4:15
 - Amendes et peines, 1:17; 2:19-20, 29-30, 53; 3:13, 25; 4:15
- Pêches, gestion, 3:13
- Pêches, Loi, mise à jour, 1:17
- Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74
 - Charte canadienne des droits et libertés, conformité, 4:30-1, 33
 - Consultations, 1:37
 - Étude, 1:15-8, 23, 26, 28-31; 2:19-20, 26, 29-30, 44-6, 53; 3:12-3, 15-6, 25-7; 4:14-6, 19, 25-8, 30-1, 33, 45-9
 - Pêcheurs visés, 1:17
 - Siddon, l'hon. Tom, ancien ministre, travaux préparatoires, 1:18

Reid, Ross—Suite

- Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements
 - Agents des pêches, 1:17; 4:15-6, 26-8
 - Atlantique, région, 4:15
 - Fonctionnaires provinciaux, pouvoirs, renforcement, 1:16
 - Pacifique, région, 3:13
- Poisson confisqué, 4:27-8, 33
- Recettes tirées des amendes et des saisies, 1:30-1
- Saumon du Pacifique, 2:45

Renseignements et tenue de registres. Voir plutôt Informations et tenue de registres**Roberts, Richard (ministère des Pêches et des Océans)**

- Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 1:18-22, 28, 33; 5:8-10, 13-6

Rushton, Jim (Syndicat uni des pêcheurs et travailleurs assimilés)

- Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 4:5-14, 16-9

Safarik, Edward (Fisheries Council of British Columbia)

- Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 3:11-2, 14-6

Sainte-Rose, N.-B. Voir Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick**Saint-Laurent, golfe. Voir Hareng, pêche; Morue, pêche****Saisie. Voir Pêche illégale; Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements—Agents—Registres; Recettes tirées des amendes et des saisies****Saumon du Pacifique**

- Pêche à la traîne, prises, estimations, 2:45

Pêche sportive

- Entreprises commerciales, 2:40-1
- Nombre de pêcheurs immatriculés, 2:40
- Permis, recettes, 2:46
- Réglementation, 2:39, 45
- Stocks de poisson, répercussions, 2:40-1
- Voir aussi* Prises, déclarations

Schneider, Larry (PC—Regina—Wascana)

- Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 1:30-1
- Recettes tirées des amendes et des saisies, 1:30-1

Scotia-Fundy, région. Voir Infractions—Atlantique; Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements; Prises, déclarations**Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association**

- Composition, 3:19
- Voir aussi* Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74; Témoins

Short, Max (Syndicat des pêcheurs, des travailleurs de l'alimentation et des travailleurs assimilés)

- Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74, étude, 2:21-31

Siddon, l'hon. Tom. Voir Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi C-74

Stocks de poisson

Épuisement, pêcheurs côtiers, constatations, 2:16
 Évaluation. *Voir* Informations et tenue de registres—
 Exactitude
Voir aussi Saumon du Pacifique—Pêche sportive

Stupich, David D. (NPD—Nanaïmo—Cowichan)

Comité, séance d'organisation, 1:7, 10, 13-4
 Habitat du poisson, 5:15-6, 21-4
 Informations et tenue de registres, 5:15
 Infractions, 5:17-8
 Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi
 C-74, étude, 5:13, 15-8, 20-4

Syndicat des pêcheurs, des travailleurs de l'alimentation et des travailleurs assimilés

Composition, 2:21
Voir aussi Pêches, Loi et Code criminel (modification),
 projet de loi C-74; Témoins

Syndicat uni des pêcheurs et travailleurs assimilés

Composition, 4:5
Voir aussi Pêches, Loi et Code criminel (modification),
 projet de loi C-74; Témoins

Témoins

Association des pêcheurs professionnels acadiens, 2:46-57
 Bureau du légiste et conseiller parlementaire, 5:20-1
 Conseil canadien des pêches, 4:20-5, 27-33
 Fisheries Council of British Columbia, 3:4-16
 Pacific Trollers Association, 2:31-46
 Pêches et Océans, ministère, 1:18-29, 31-3; 5:8-10, 13-6, 18-20
 Pêches et Océans, ministre, secrétaire parlementaire, 1:15-8,
 23, 26, 28-31
 Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association, 3:16-28
 Syndicat des pêcheurs, des travailleurs de l'alimentation et
 des travailleurs assimilés, 2:21-31
 Syndicat uni des pêcheurs et travailleurs assimilés, 4:5-14,
 16-9.
 Union des pêcheurs des Maritimes, 2:5-21
 West Coast Environmental Law Association, 4:34-49

Thon

Pêche au large de la région de Canso, fermeture par le MPO
 en 1989, 2:11
 Pêche illégale, 3:17, 19, 22

Transbordement illégal de poissons

Activités, 3:18-9

Union des pêcheurs des Maritimes

Composition, 2:5
Voir aussi Pêches, Loi et Code criminel (modification),
 projet de loi C-74; Témoins

Walters, Evan (Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association)

Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi
 C-74, étude, 3:16-28

West Coast Environmental Law Association

Activités, 4:34
Voir aussi Pêches, Loi et Code criminel (modification),
 projet de loi C-74; Témoins

Wilbee, Stan (PC—Delta)

Autochtones, 2:37; 4:19
 Comité, 4:49-51
 Habitat du poisson, 4:17, 43-5; 5:16
 Infractions, amendes et peines, 2:38; 4:42
 Ormeau, pêche, 4:17
 Pêche à la traîne, flotte du Pacifique, 2:36-8
 Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi
 C-74, étude, 2:36-8; 4:17-9, 42-5; 5:16
 Pêches, surveillance et application de la loi et des règlements,
 2:37-8; 4:18

Wilson, Peter (Fisheries Council of British Columbia)

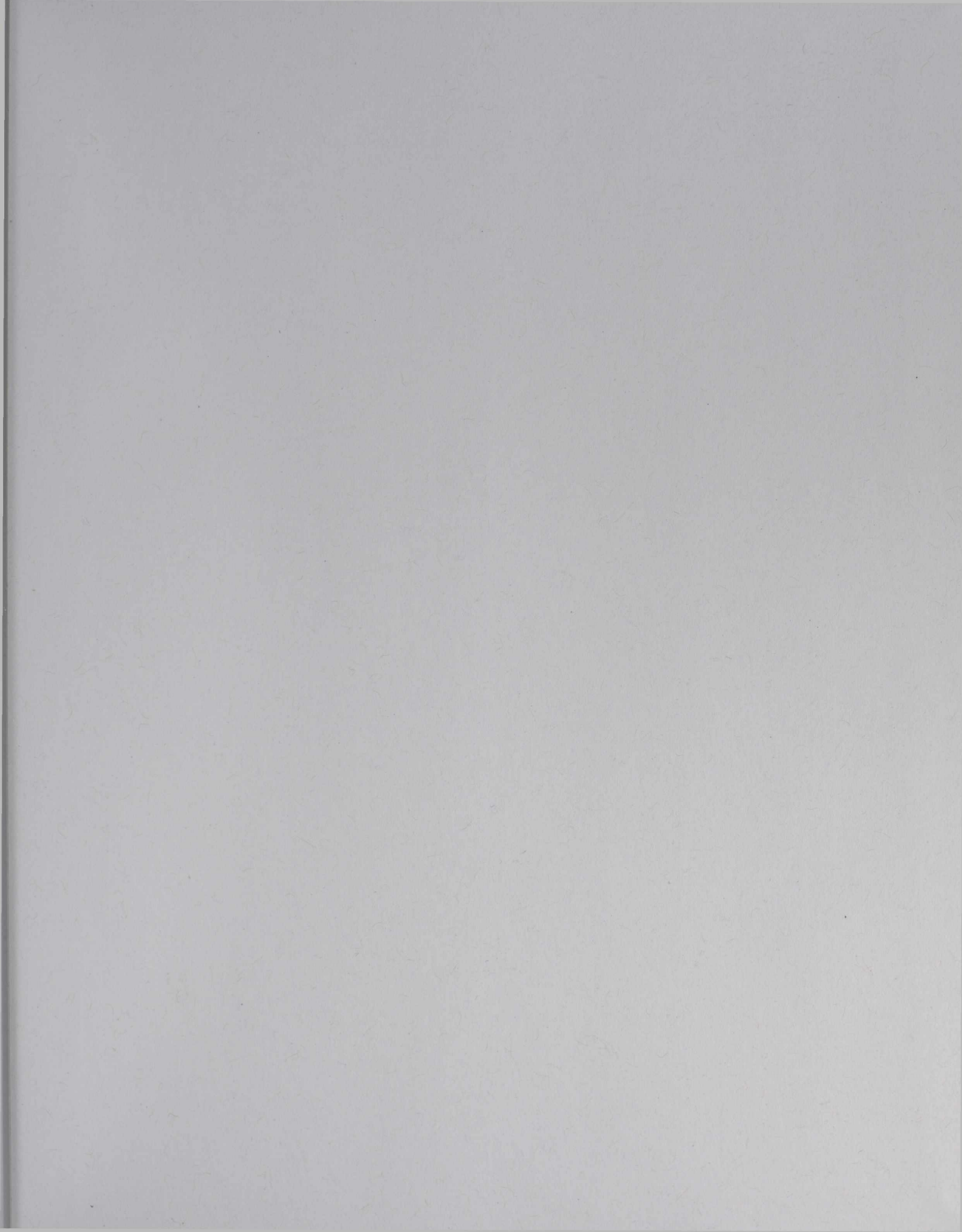
Pêches, Loi et Code criminel (modification), projet de loi
 C-74, étude, 3:8-10

Woods Harbour, N.-É.

Navires incendiés, incident de 1983, 3:28

Zones de pêche

Fermeture de petites zones, pouvoirs des agents régionaux,
 1:21





BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00515 164 5

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00515 166 0